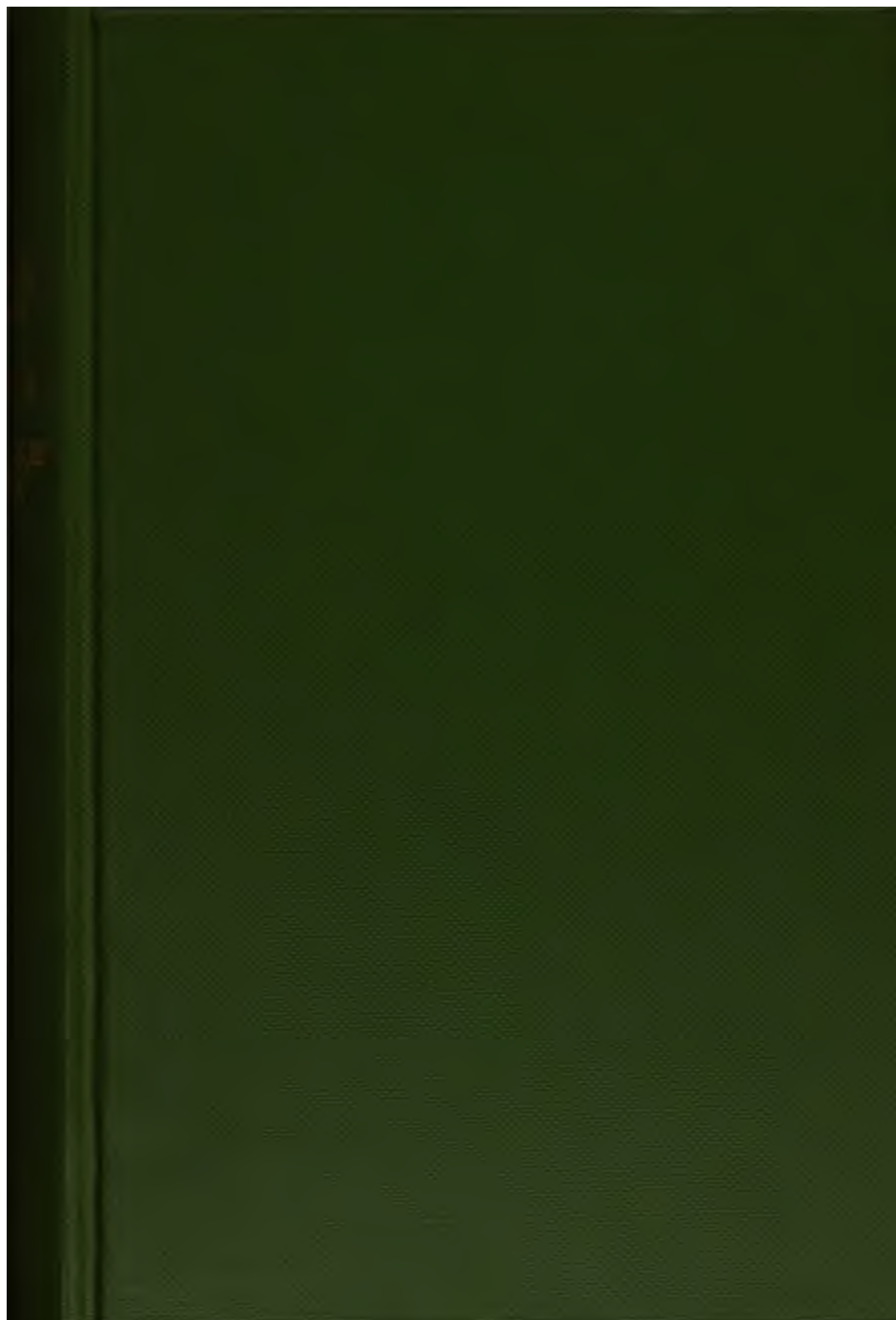


CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHEQUE DE LILLE.

IMPRIMERIE DE VANACKERE
Grande-Place, 7.— Lille

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE

PAR

M. LE GLAY

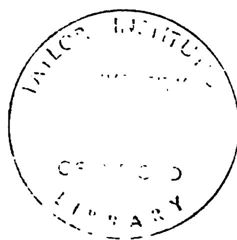
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Sapientia absconsa et thesaurus
invisus, quæ utilitas in utrisque?
Eccli. XX. 32.

Quæ pietas antiqua dedit rudibusque figuris
In tenui pinxit corio mansura per ævum
Hæc operis messis......
Foppens, Epist. dedicat. Diplom. belgic.

LILLE
VANACKERE, LIBRAIRE

1848



PRÉFACE.

Comme toutes les bibliothèques communales, celle de Lille a été formée au moyen de collections qui existaient jadis dans les maisons religieuses. Or, comme cette ville et ses environs ne renfermaient pas un aussi grand nombre de chapitres et d'abbayes que les autres parties du département du Nord[1], il en résulte qu'ici les éléments d'une bibliothèque publique se sont trouvés moins abondants qu'à Douai, Cambrai et Valenciennes.

La Bibliothèque de Lille ne tient que le troisième ordre parmi celles du département, tant sous le rapport des manuscrits qu'au point de vue des imprimés; mais l'autorité locale fait de louables efforts pour enrichir ce dépôt, qui du reste est fort remarquable par l'importance des ouvrages dont il se compose.

Disons un mot des collections primitives d'où ces manuscrits ont été extraits.

-Pierre. Le plus célèbre de nos établissements religieux était sans contredit le chapitre collégial de St-Pierre, fondé à Lille en 1055 et inauguré en 1066. Dès les premiers temps, le chapitre de

(1) Des sept arrondissements du Nord, ceux de Lille et d'Hazebrouck sont les seuls dans le ressort desquels il ne se soit pas trouvé au moins une abbaye de bénédictins.

St-Pierre compta, parmi ses membres, des hommes de vertu et de science. Lambert de Guines, qui devint évêque d'Arras; Jean de Warneton et Didier de Courtrai, qui furent évêques de Térouane; Clarembault, qui occupa le siége de Senlis; Ingelran, que le pape Grégoire VII honorait de son amitié et de sa confiance; Didier, qui figura parmi les meilleurs abbés du mont St-Eloi; Foulques, jugé digne par Jacques de Vitry de prêcher la croisade avec lui; Jean de Montreuil, à qui Christine de Pisan écrivit une lettre si remarquable au sujet du roman de la Rose, étaient tous versés dans les lettres sacrées et profanes. C'est sans doute à leurs soins réunis ou successifs que la collégiale de St-Pierre dut ses premières écoles et ses premiers dépôts de livres.

Nous citons, vers la fin de ce volume, un extrait de catalogue qui prouve qu'à la fin du XIV.e siècle, le chapitre de St-Pierre possédait un assez grand nombre de livres. A la vérité, la théologie et la morale religieuse y tenaient plus de place que les belles-lettres et les sciences purement humaines. C'est à peine si au milieu des psautiers, des antiphonaires et des décrétales, on aperçoit les bucoliques de Virgile, le lexique de Papias et le livre des étymologies de saint Isidore. Plus tard cette collection s'augmenta considérablement. Nous voyons par le registre des testaments que souvent les chanoines léguaient au chapitre leur propre bibliothèque, ou du moins quelques livres ou manuscrits précieux. MM. de Valory [1], qui occupèrent successivement diverses dignités dans cette église, contribuèrent plus que personne à enrichir la bibliothèque, et à inspirer à leurs confrères l'amour des bons livres. On sait que Louis XIV, voulant témoigner au chapitre de St-Pierre sa gratitude pour la concession bénévole d'une portion de terrain incorporée dans

(1) Voyez notre *Cameracum Christianum*, p. 120.

les fortifications de Lille, accorda au chapitre un exemplaire de tous les ouvrages qui sortiraient des presses de l'imprimerie royale. Il nous semble que la ville de Lille pourrait, sans indiscrétion, revendiquer l'hérédité de ce beau privilége.

Au XVIII.e siècle, le chapitre décida que sa bibliothèque serait ouverte au public le mardi et le jeudi de chaque semaine : MM. Nicolas Gouriot, de Valory de la Pommeraye [1], Nicolas Angelin et Guillaume Gallouin, chanoines, furent tour-à-tour préposés à la bibliothèque; ils avaient sous leurs ordres deux sous-bibliothécaires rétribués, choisis parmi les chapelains de la collégiale.

Le 5 octobre 1761, le chapitre, voulant porter remède aux inconvénients qui résultaient de la communication trop facile des livres à l'extérieur, promulgua un réglement qui, sans l'interdire tout-à-fait, y mettait quelques restrictions conservatrices.

Le 28 décembre 1789, le chapitre ordonna la rédaction d'un nouveau catalogue de sa bibliothèque; et le 1.er mars suivant, il allouait une rétribution aux sous-bibliothécaires pour les soins qu'ils avaient donnés à ce travail.

Lorsqu'en 1792, il fallut inventorier toutes ces richesses intellectuelles tombées inopinément entre les mains des agents subalternes du pouvoir. Ces hommes, pour la plupart dépourvus d'instruction suffisante, s'acquittèrent de cette besogne avec une incurie et une incapacité vraiment déplorables. On s'en aperçoit de reste à la lecture du petit catalogue des manuscrits de St-Pierre, inséré ci-après, p. 405, et rédigé par N. S. Saladin. Toutefois on reconnaît avec plaisir dans cet index trop sommaire les principaux manuscrits que le chapitre de St-Pierre a laissés

(1) François-Marie de Valory de la Pommeraye fut le dernier prévôt de la collégiale de St-Pierre. Il était en même temps aumônier de Mme la comtesse d'Artois.

à notre bibliothèque. Des soixante-dix-huit articles dont il se compose, un petit nombre seulement ne se retrouve plus; et il faut dire que ce sont les moins importants. (1)

Cysoing. L'abbaye de Cysoing était l'établissement religieux le plus ancien de la châtellenie de Lille. Fondée au IX.e siècle sur un fisc royal par le comte Everard qui avait épousé une fille de Louis-le-Débonnaire, cette maison de chanoines réguliers reçut, au moment même de sa fondation, un legs de livres dont la nomenclature nous a été conservée par les testaments authentiques d'Everard et de son chapelain Walgarius. C'est assurément là un document bibliographique d'une haute ancienneté, et comme on n'en rencontre guère dans notre histoire littéraire. (Voyez ci-après, pp. 411 et 415.

L'abbaye de Cysoing, qui, devenue française, signala son patriotisme en 1745 par l'érection d'une pyramide en l'honneur de la bataille de Fontenoy, s'était fait remarquer à une autre époque par son attachement au gouvernement espagnol, et, convenons-en, par son aversion au moins littéraire pour la France. Nulle part, peut-être, les religieux flamands n'ont exercé leur verve satyrique contre François I.er avec plus d'animosité qu'on ne l'a fait à Cysoing. Nous lisons dans les mélanges provenant de cette abbaye une foule de pasquilles, anagrammes, chronogrammes, acrostiches et autres facéties plus ou moins ingénieuses, à la gloire de l'aigle d'Autriche et à la honte du lys français.

(1) On s'étonne de ne pas trouver dans cet index la mention des œuvres théologiques et morales inédites que Jean Capet avait laissées au collége de St-Pierre de Lille. J. Capet était licencié en théologie et chanoine de St-Pierre de Lille. Après avoir professé avec beaucoup de succès la philosophie au collége du Faucon, à Louvain, il revint à Lille, sa patrie, où il mourut le 12 mai 1599. Les ouvrages qu'il a fait imprimer sont : 1.o *Tractatus de indulgentiis*, in-8.o Lille, Antoine Tack, 1595. 2.o *De hæresi et modo coercendi hæreticos*, in-8.o Anvers, Keerberg, 1591. 3.o *De vera Christi ecclesia libri tres*, in-8.o Douai, Bogard, 1584.

Nous aurons occasion de remarquer dans le cours de ce volume, parmi les religieux lettrés de Cysoing, Ambroise Le Camp, Antoine Le Karon, Jacques Cocqueau, Sallengre, Delos, Simon de Proïsy, etc.

Phalempin. A quatre lieues environ de Lille, vers le sud, près de la petite ville de Seclin, et sur la lisière d'une antique forêt, s'élevait l'abbaye de Phalempin, ordre de St Augustin, fondée en l'an 1039. L'histoire littéraire de Phalempin ne serait pas longue à écrire. Toutefois, plusieurs religieux de cette maison ont laissé des témoignages de leur goût pour l'étude, et spécialement pour les travaux historiques. François Piétin, qui vivait au XVI.e siècle, a composé des mémoires sur les châtelains de Lille, dont Vander Haer a largement profité. On lui doit une chronique latine de Phalempin que Buzelin mentionne plusieurs fois avec éloge, et dont il cite des passages assez longs. Cette chronique, dont on croyait l'original perdu, a été retrouvée par nous, il y a quelques années, dans la collection d'un bouquiniste. Elle offre non-seulement le texte autographe de Piétin, mais bien encore : 1.° une continuation par Denis de Saincts, depuis 1555 jusqu'en 1612; 2.° une autre continuation par Florent de Bray; 3.° enfin une suite anonyme jusqu'à la suppression de l'abbaye. On a intercalé dans cette même chronique le précis de Piétin sur les châtelains de Lille, et en outre un court abrégé de l'histoire de Phalempin, par Charles du Tillœul, rédigé en 1592. Voyez ci-après, p. 62.

Un autre religieux de Phalempin, qui mérite aussi d'être mentionné, c'est Pasquier Bauduin, homme versé, dit Piétin, dans les trois langues anciennes, auteur d'une œuvre très remarquable sur le calendrier perpétuel, et d'un traité des pierres précieuses citées dans l'ancien testament; ouvrage dont les éléments et le cadre sont tracés par Bauduin lui-même, en

tête du livre de François de la Rue, médecin lillois, sur le même sujet. [1]

Jean Faber, prieur de Phalempin, était un légiste habile. Jean Deleplanque, autre prieur, passait pour le plus habile musicien du pays. Gilles Froidure, historien, géomètre et poëte, a beaucoup écrit, mais il n'a jamais voulu céder aux instances qu'on lui faisait pour livrer ses œuvres à l'impression. Comme on ne les retrouve pas, nous ne saurions dire si c'est une perte pour la postérité.

Les manuscrits fournis à notre bibliothèque par l'abbaye de Phalempin, sont au nombre de dix environ.

Dominicains de Lille.

Le couvent des Frères prêcheurs, ou Dominicains de Lille, bien qu'assez pauvre, possédait une bonne bibliothèque; et pour laisser un témoignage perpétuel de reconnaissance envers les personnes qui leur faisaient don de quelques livres, peut-être aussi pour exciter une salutaire émulation et provoquer de nouveaux bienfaits, les bons pères avaient dressé un registre sur vélin, portant ce titre : *In hoc libro continentur nomina eorum qui dederunt aliquos libros huic bibliothecæ communi patrum prædicatorum, ab anno Domini* 1621. [2]

Le couvent des Dominicains de Lille a produit beaucoup d'hommes lettrés, depuis le père Zegher, célèbre prédicateur du XIII.e siècle, jusqu'au père Richard, qui, après avoir publié de beaux et utiles ouvrages, porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire, le 16 août 1794.

Jean Sarazin fut docteur et professeur à l'université d'Heidelberg. Nicolas Jacques, après avoir prêché avec un grand succès à Lille et à Tournai, fut député en Bohême pour y combattre, par ses

(1) *De gemmis libri duo, quarum D. Joannes in apocalypsi meminit, aliisque quorum usus hoc ævo apud omnes percrebuit*, in-8.o Paris, Wechel, 1547, plusieurs fois réimprimé.

(2) *Hist. du Couvent des Dominicains de Lille*, par le père Ch. L. Richard, in-12. Liége, sans date, p. 106. *Mém. sur les biblioth. du Nord*. 28.

discours et ses écrits, les erreurs des Hussites, ces Vaudois du XV.ᵉ siècle. Nommons encore Alain de la Roche, qui accourut à Lille du fond de la Bretagne, pour vivre suivant la règle austère qui s'y pratiquait; Michel Francisci ou Michel de Lille, que l'université de Cologne décora du titre de docteur, que l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, nomma inquisiteur de la foi pour tout le diocèse, que l'archiduc Philippe-le-Beau choisit pour confesseur et que le pape éleva à la dignité d'évêque de Salubrie; Jean Watier, envoyé par Charles-Quint au concile de Trente; Jacques Lefebvre, docteur de Louvain, que les protestants massacrèrent en 1591.

Loos. Antoine Sanderus, dédiant le second volume de son catalogue des manuscrits des Pays-Bas à Jean Foucard, abbé de Loos, lui disait : « J'ai visité de nombreux monastères, et j'y ai remarqué » beaucoup de choses très-dignes de louanges; mais je dois » l'avouer, c'est surtout dans votre maison de Loos que j'ai » retrouvé le miel parfumé des vertus et de l'esprit de saint » Bernard. J'ai vu chez vous tous les mérites qui font le vrai » religieux : la concorde, la charité, la modestie, la piété, les » saintes lectures, les chants sacrés, les studieuses méditations, » la joie enfin. [1] » Et, en effet, les bernardins de Loos étaient au moins aussi adonnés à l'étude que les bénédictins de Marchiennes, d'Anchin ou d'Honnecourt. Leur bibliothèque était moins ancienne mais mieux entretenue. Les abbés, non commendataires, étaient de véritables pères de famille, qui tenaient à honneur d'entretenir et d'augmenter la bonne réputation de leur maison. Presque toujours ces supérieurs avaient de la littérature et des connaissances historiques. Ils aimaient

(1) « Multa, fateor, lustravi cœnobia, et in eis quae laude dignissima divine » miserationi debemus multa observavi : ut in Laudensi domo, quibus nulla » comparari possit ambrosia, reperi Bernardi mella, reperi Bernardi favos, » dignas nimirum religioso homine virtutes, concordiam, charitatem, modestiam, » pietatem, psalmos, cantica lætitiæ, studia sacra, jubilum. »

à faire voir aux étrangers, non-seulement les cloîtres, l'église, les édifices somptueux de l'abbaye, mais aussi et surtout la bibliothèque; car c'était là spécialement qu'on jugeait de leur plus ou moins d'inclination pour les travaux intellectuels et les jouissances de l'esprit. Plusieurs abbés de Loos ont laissé de précieux mémoriaux dont le lecteur se fera une idée s'il veut jeter les yeux sur le fragment de l'histoire de Loos, par Ignace Delfosse, que nous avons inséré dans les pièces justificatives de ce volume. Cet extrait démontre que Delfosse était lui-même un grand ami des livres et de l'étude, et qu'il s'attachait à propager les mêmes goûts parmi ses religieux. Il ne se borne pas à parler des moines qui ont publié ou composé des ouvrages; il nomme encore avec complaisance ceux qui, bornés aux humbles fonctions de copiste, ont rempli, selon leur capacité, les devoirs que la règle impose.

L'abbaye de Loos est, après le chapitre de Saint-Pierre, l'établissement qui a fourni à notre bibliothèque le plus grand nombre de manuscrits.

Jésuites de Lille.

L'ordre des jésuites était supprimé longtemps avant que la bibliothèque de Lille pût s'enrichir des livres enlevés aux collections monastiques. Toutefois, il est bien probable qu'elle en possède quelques-uns qui avaient appartenu à cette maison. Nous n'avons sous les yeux aucun document, aucun catalogue qui puisse nous aider à constater ces provenances; mais il existe à Cambrai trois inventaires qui sans doute offriraient quelques renseignements curieux. On les trouvera parmi les manuscrits de cette ville, sous les n.os 913 (1), 914 (2), 915 (3).

(1) « Catalogus alphabeticus cognominum tum auctorum externorum, tum » societatis, minoris bibliothecæ collegii Insulensis (1678), in-fol. »

(2) « Catalogus alphabeticus auctorum societatis Jesu bibliothecæ majoris collegii » Insulensis 1684, in-fol. v. »

(3) « Bibliothecæ collegii societatis Jesu Insulensis tomus IV, in-fol. »
Ce volume contient les divisions suivantes : *Biblia, liturgiæ et consilia.*

On sait que la bibliothèque des jésuites renfermait, outre un grand nombre de manuscrits précieux, le quatrième volume inédit du livre de Mallebrancq, *De Morinis*. (1) Faisons des vœux pour que cette dernière partie d'un ouvrage si estimé se retrouve enfin, et soit mise en lumière. La publication du dernier volume de Mallebrancq ferait au moins autant d'honneur à la Société des

Sancti patres græci et latini. Theologi et canonistæ. Concionatores. Ascetici. Scientiæ, Philosophia, Mathematica, et Jurisprudentia civilis. Grammatici. Poetæ et oratores. Historici sacri et prophani. Miscellanei. Bibliotheca secretior seu appendix manuscriptos et prohibitos complexa. Les manuscrits théologiques indiqués dans ce titre se réduisent à peu de chose, et n'ont pas même le mérite d'une haute antiquité. Voici en quoi ils consistent :

MANUSCRIPTI in-4.o — « Scripta a P. Jac Hautino S. J. varia, in-4.o parch.

« Brevis expositio præcipuarum quæstionum quæ circa scripturam universam fieri posset, in-4.o

» Observationes variæ in scripturam sacram, auct. Phil. Delacroix S. I. 4o parch.

» Traité spirituel touchant les offices et emplois des frères qui sont reçus dans les ordres religieux pour les services domestiques, in-4.o parch.

» Institutionum liber primus de justicia et jure. Guill. de Wissocq Bomio-Morinus scripsit 1633.

» In canonem missæ annotatio valde brevis et perutilis, a M. Henrico Hollando, anno 1590.

» Statuta curiæ Cameracensis. — » Tituli bullarii. — » Theologica varia.

» Tractatus in Scripturam in quo loca ejus obscuriosa compendiose explicantur, in-4.o parch. »

» Sommaire de la perfection chrétienne, contenue en six devoirs envers Dieu, humilité, amour, etc., in-4.o parch.

LIBRI MANUSCRIPTI et linguis exeuropæis impressi in-8.o et minori forma.

» Horæ B. Mariæ V. et aliæ preces in pergamena menbrana elegantissimis characteribus scriptæ cum imaginibus subtilissimo penicillo et pulcherrimis coloribus auro distinctis efformatis cum fibula. Teguntur corio vitulino.

» Horæ sanctæ crucis et aliæ preces in pergamena charta cum figuris subtili penicillo expressis. Tegitur panno rubro.

» Horæ B. Mariæ virginis quarum initium ut incipiunt horæ beatæ Mariæ virginis ad matutinum. Scriptæ sunt in pergamena menbrana et teguntur simili charta. »

« MANUSCRIPTI in-8.o et in-12. — Les saintes prétentions des enfants de Dieu, in-12. parch. Idem idem. en basane blanche.

« Exercitia et devotiones R. P. Rob. Sotwelli, S. J. martyris in Anglia, ejus manu propria descripta, in-12 parch. — Testamentum spirituale, in-12 parch. »

(1) Suivant Foppens, *Biblioth. Belg.* 524 ; c'est au collége du noviciat des jésuites, à Tournai, que reposait ce quatrième volume. Suivant d'autres, il fut communiqué au P. Wastelain, et périt lors de l'incendie de la maison des jésuites de Lille.

Antiquaires de la Morinie que la traduction des trois premiers volumes, à laquelle elle fait travailler depuis plusieurs années.

Quelques jésuites de Lille tiennent un rang distingué parmi les écrivains de l'ordre. Citons seulement les poëtes Vincart, Cambier et Bavarius ; les historiens Duthoit, Bridoul et Martin L'hermite ; les théologiens Alard et François Leroy, Jacques Hautin, Dujardin, Cuvillon, François Jacops, Gillebert Prévost, etc.

L'Hôpital-Comtesse, les Minimes et les Récollets de Lille ont fourni aussi un certain nombre de volumes à la bibliothèque de cette ville; mais ces provenances sont peu considérables et ne doivent pas nous arrêter ici.

Pour épuiser ce que nous avons à dire touchant les origines de nos manuscrits, et jeter, s'il se peut, un jour nouveau sur l'histoire littéraire du pays, nous allons mentionner quelques bibliophiles ou écrivains distingués dont les collections ont dû enrichir indirectement la bibliothèque de Lille :

Alexandre Le Blanc, seigneur de Meurchin, baron de Bailleul-sire-Bertoul, était fils de Guillaume Le Blanc, conseiller-maître à la chambre des comptes et commissaire au renouvellement du magistrat. Il fut rewart de Lille pour les années 1565, 1570 et 1572. Il avait épousé Marie Muyssart, dame héritière d'Attiches et de la Cauchie.

Alexandre Le Blanc fut un antiquaire renommé : « Il était » passionné, dit Buzelin, pour la découverte et l'exploration » des documents et des antiquités de la patrie; et c'est à peine » si l'on pourrait nommer quelqu'un plus habile et plus diligent » que lui à recueillir les vieux monuments de l'histoire de » Belgique. Ces utiles labeurs lui concilièrent l'estime générale [1] »

(1) « Alexandrum Meurcinii toparcham ad eruendas et discutiendas patriæ » antiquitates cupidus variarum rerum cognitionis animus incendit ac perpulit. » Et sane vix eo quisquam diligentior in eo genere fuit, plusque monumentorum » veterum collegit. Quo quidem labore apud multos insignem inivit gratiam. » *Gallo-Flandria*, 44.

Jean Scohier, dans sa *Généalogie de la maison de Croy*, in-4.° Douai, 1589, citant le seigneur de Meurchin, l'appelle : *mon grand ami, résidant à Lille.*

Guichardin, *Description des Pays-Bas*, le mentionne honorablement à la tête des gentilshommes lettrés dont s'honore la ville de Lille.

Sa bibliothèque était l'une des plus belles du pays. Sanderus a publié : *Biblioth. ms.*[ta] I, 273, l'inventaire des manuscrits qui s'y trouvaient. On y remarque divers volumes écrits de sa main, et entr'autres : 1.° *La chronique de saint Berthin*, en latin; 2.° *Terminations des rithmes faictes et escrites dudit feu S. de Meurchin*; 3.° *Livre des généalogies*; 4.° Le livre intitulé : *Rapiamus de diverses matières*; 5.° *Un répertoire des choses escrites à la main, estant en la maison dudit S. de Meurchin*; 6.° *Chronique abrégée des faicts des roys de France, commentés par ledit feu S. de Meurchin, en aulcuns lieulx*; 7.° *Plusieurs quayers des choses notables et exquises*; 8.° Une chronique commençant : *Pour ce qu'en ce monde l'homme est mortel.*

Ferdinand de Maubus, chevalier, seigneur de Schoondorp, était petit-fils de Hugues de Maubus, grand bailli de Comines, dont nous faisons mention à l'article de Georges d'Halluin. Ferdinand, qui obtint des lettres de chevalerie vers 1635, avait épousé Isabeau Le Blanc, dame d'Attiches, fille d'Alexandre Le Blanc, seigneur de Meurchin. Il cultiva la poésie et se livra surtout aux études historiques. Vander Haer, dans son livre des *Chastelains de Lille*, page 184, reconnait que Ferdinand de Maubus est un de ceux qui lui ont prêté le plus d'assistance pour la composition de cet ouvrage. Il le qualifie *judicieux et entendu aux antiquitez de ce quartier sur tous autres de son temps*. Il mourut à Lille le 30 juin 1646, et fut inhumé dans

l'église collégiale de St-Pierre, sous un marbre portant cette inscription : « Cy gist noble homme messire Ferdinand de » Maubus, chevalier, seigneur de Schoondorp, de Dourlers, du » Sartel, qui trespassa le 30 de juin 1646, et auprès de lui » noble dame Elisabeth Le Blancq, dame d'Astiches, du Marez, » de le Cocquelerie, en son vivant femme et épouse dudit » seigneur de Schoondorp, laquelle trespassa le 13 de juillet » 1647. Priez Dieu pour leurs ames. »

Maubus était, comme son beau-père, possesseur d'une belle collection de manuscrits ; mais l'inventaire n'en a pas été conservé. Il est probable qu'il hérita de tous ceux qu'avait délaissés Alexandre Le Blanc, son beau-père.

Très-affectionné au couvent des Dominicains de Lille, il publia, pour être agréable à cette maison : 1.° *Onze Marguerites du parterre de St-Dominique, amassées à l'instance des RR. PP. du couvent des frères prescheurs à Lille, par messire Ferdinand de Maubus, chevalier, sieur de Schoondorp,* in-8.° Lille, Pierre de Rache, à la bible-d'or ; 2.° *La vie de la B. Marie de Ragy,* in-8.° Ces deux ouvrages sont traduits en partie du latin et en partie de l'espagnol. On lui doit encore : 1.° *Histoire chronologique de la châtellenie de Lille*, manuscrit in-fol., dans la bibliothèque de M. Vander Cruysse de Waziers à Lille [1] ; 2.° *Généalogie des seigneurs de Comines,* insérée par Antoine Le Pippre dans ses *Intentions morales*, p. 251.

Toussaint des Barbieux, reconnu noble d'origine par sentence de la gouvenance de Lille et par lettres-patentes données à Madrid le 11 février 1630, comptait, parmi ses ancêtres, Jean des Barbieux, qui ayant, dans une rencontre en 1412, fait prisonnier le sieur de Bellencourt, fut créé chevalier sur le champ

(1) Voyez *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord*, 386.

de bataille, des mains de Philippe-le-Hardy, duc de Bourgogne. Toussaint des Barbieux, qui se qualifiait seigneur des Prez, de Salomé, etc.,[1], avait formé à Lille une bibliothèque très-riche en manuscrits d'ouvrages relatifs au pays; et à sa mort, il en avait fait don au collége des Jésuites, sous la condition de rendre ces documents accessibles au public studieux. On y trouvait quelques compositions historiques et autres qui n'étaient pas sans intérêt :

1.° Mémoires sur la guerre entre Maximilien, roi des Romains, et les Flamands rebelles, durant les années 1487, 1488, 1499, 1490. Cet ouvrage commençait ainsi : « Il est vray que l'an » de grâce 1487 avoit grande guerre en Bretagne, etc. »

2.° Les poésies françaises d'Alard du Molinet, récollet de Lille, qui vivait en 1530. 3.° Les opuscules inédits d'Antoine le Pippre ; savoir : *La Froissardière*, en espagnol, 4 vol.; brève explication sur l'Esope, dont la dédicace est datée du 10 septembre 1649 ; la vie du comte de Bucquoy, en italien : *Hécatombe à la Philantrie;— La compagnie de l'Escarcelle ;— Le Livre-Rouge d'Arras;— Les erreurs populaires liliens; — Le Parangon;— La vie du vénérable F. Noël le Pippre, de Bailleul, anachorète; — La cause des grandeurs des villes*, traduite de l'italien; — *Catalogue des écrivains de la Flandre romaine.*

4.° Un choix de pensées extraites du psautier de David, par Gaspar des Barbieux, parent de Toussaint.

5.° Les extraits de Jacques Artus, sieur de Valgourdin, concernant les familles nobles de la ville et châtellenie de Lille.

(1) Toussaint des Barbieux est nommé Etienne (*Stephanus*) par Sanderus, dans sa curieuse et rare dissertation sur l'établissement d'une bibliothèque publique à Gand, brochure in-4.° Bruxelles, 1633 : *Collegiis societatis etiam adnumere Insulanum. Qua etiam in urbe Stephanus de Barbieux, bibliothecam habet splendidam et luculentam.*

6.° Les traités d'arithmétique de Jean Monnoyer,, composés depuis 1623 jusqu'en 1629.

7.° Diverses prières, pour être jointes aux gravures d'Adrien Colart, touchant la passion de J.-C. et la vie de la sainte Vierge, écrites en 1606 par Marie L'hermite, femme de Toussaint des Barbieux, pour Jacques des Barbieux, neveu de ce dernier, chanoine régulier d'Hénin-Liétard.

8.° Les poésies latines de Jean Lacteus, professeur d'humanités à l'école de St-Pierre de Lille, mort en 1541.

9.° Cinquante discours politiques de Nicolas de Montmorency, comte d'Estaires, chef des finances.

10.° *Prætor peregrinus seu etymologicum dictionarium, autore Florentio Vander Haer.*

11.° *Exercitia pœnitentialia numero quindecim,* par le même.

12.° *Historia Flandriæ ab anno* 1039 *ad annum* 1537, in-fol., par le même.

13.° *Vita Balduini Insulani, Comitis Flandriæ,* in-4.°, par le même.

C'est à Toussaint des Barbieux que Christophe Beys, imprimeur-libraire à Lille, dédia sa traduction du livre *De l'origine des princes électeurs*, de Jean-Paul de Windeck, in-8.° Lille, 1632.

Georges d'Halluin ou d'Hallewin [1], était fils de Jean, seignenr d'Halluin, qui se distingua comme vaillant et habile capitaine sous les règnes des ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardi. On raconte de lui, qu'en 1452 il amena à l'expédition de Gavre quarante-quatre hommes d'armes, tous ses parents et du nom d'Halluin. Georges avait pour mère Jeanne de la Clite, dame de Comines, nièce du célèbre historien de ce nom. Entraîné par son goût vers la culture des lettres

(1) Georges d'Halluin n'a pas d'article dans le recueil décrit ci-après, n.° 247, page 174.

plutôt que vers la profession des armes, à laquelle sa naissance semblait l'appeler, il entra bien vite en relations avec les hommes les plus distingués de l'époque, spécialement avec Erasme, le Voltaire de son siècle. Ce grand philologue fait l'éloge de Georges d'Halluin dans plusieurs de ses ouvrages, et notamment dans une lettre à Thomas Morus, sous la date de 1520 : « Tous les » grands seigneurs, dit-il, s'attachent à faire instruire leurs » enfants dans les belles-lettres ; mais aucun de ces courtisans » n'est vraiment lettré, si ce n'est le seul Georges d'Halluin, » qui, jusqu'à présent, n'a recueilli de ses bonnes études d'autres » fruits que la jalousie des autres. Du reste, j'espère que bientôt » les dignités récompenseront son mérite. [1] »

Georges d'Halluin s'était établi dans le château de Comines, qui lui appartenait du chef de sa mère. Là vivait le célèbre grammairien Jean Despautère, que peut-être Georges d'Halluin y avait appelé, et que du moins il honora toujours de son amitié. Le grammairien reconnaissant dédia à son mécène le traité intitulé : *Ars versificatoria*. C'est dans cette épître dédicatoire qu'il loue le goût exquis, la critique délicate de Georges, à qui, dit-il, rien d'imparfait ne pouvait plaire. [2]

Georges d'Halluin forma au château de Comines une bibliothèque que l'on regardait comme l'une des plus riches des Pays-Bas. Guicciardini, traduit par Belleforest, l'appelle une très-belle et rare librairie. Buzelin, enchérissant encore, dit que Georges d'Halluin, enflammé d'un merveilleux amour de

(1) « Jam enim fere nullus est magnatum, qui non curet suos liberos bonis » litteris diligenter instituendos, licet inter aulicos proceres nemo litteras calleat, » præter unum Georgium Haloinum, cui cultæ hactenus præter invidiam nihil » fructus attulerunt : quanquam, ni fallor, brevi plurimum dignitatis sunt » allaturæ.» *Epist. Erasmi DLVI.*

(2) « Delicatissimum in literis palatum, acerrimam censuram, cui nihil non » exactissimum placeat. »

la science, et brûlant du désir d'en assurer les progrès, avait établi en sa demeure de Comines, sur des rayons élégants, une incomparable multitude de livres de toute espèce. [1] Ces richesses bibliographiques, amassées ainsi à Comines, ne sont pas restées dans le pays. Charles, duc d'Arschot, arrière petit-fils de Georges d'Halluin, les a transportées au château de Beaumont, en Hainaut, où sans doute elles ne sont plus aujourd'hui.

Georges d'Halluin est auteur d'une traduction française de l'Eloge de la Folie, par Erasme, qui lui en témoigne sa gratitude par une lettre datée de Louvain, le 29 août 1517. Toutefois, dans une autre lettre du 13 décembre suivant, adressée à Antoine de Berghes, abbé de St-Bertin, qui paraissait ne pas goûter beaucoup l'Eloge de la folie, Erasme dit que c'est malgré lui que le seigneur d'Halluin a traduit cet ouvrage, qui n'est plus celui de l'auteur, tant il s'y trouve d'additions et de changements. [2]

Cette dernière traduction a-t-elle été imprimée? on ne le sait pas positivement. Néanmoins, suivant M. Brunet, à l'article *Erasme* de son Manuel du Libraire, ce pourrait bien être celle qui a paru chez Galiot du Pré, à Paris, petit in-4.° gothique, 1520.

Il est un autre ouvrage de Georges d'Halluin, dont la publication est aussi un problème; c'est un traité ayant pour

(1) « Halewini toparcha Georgius, qui Cominium (cujus etiam dominio potens » erat) jucundius incolebat, mira doctrinæ cupidine exarsit, ejusque augendæ » gratia incomparabilem omnis generis librorum multitudinem in pluteos » eleganter aptatos congessit. » *Gallo-Flandr.* 64.

(2) « Post hæc accepi a nonnullis, quod me vehementer commovit, te mihi, » nescio quid, subirasci, opinor ob *Moriam* quam vir clarissimus Georgius » Haloinus, me dehortante ac deterrente, fecit *gallicam*, hoc est, ex mea suam » fecit, additis, detractis et mutatis quæ voluit. Ad hoc, argumentum ipsum per » se jocosum est, nec tamen ullum hominum genus insector odiosius : neque » quenquam nominatim taxo, nisi meipsum. *Epist. Erasm. CCLXXXIV.*

titre : *De restauratione linguæ latinæ*, dédié à Jean Despautère. Foppens et Sanderus, d'après Valère André, affirment que cet ouvrage fut imprimé in-8.°, en 1533, à Anvers, chez Simon Cocu; mais M. le baron de Reiffenberg, à qui les raretés bibliographiques n'échappent guère, déclare qu'il n'a jamais vu cet ouvrage d'Halluin, et il est porté à croire que le traité en question est toujours resté manuscrit. Si l'on parvenait à le découvrir, on y trouverait sûrement quelques idées neuves et originales sur l'enseignement de la grammaire; car Georges d'Halluin, bien qu'écrivant avec une pureté parfaite, ne se piquait pas d'un grand respect pour les règles de la syntaxe; il voulait qu'on leur préférât l'usage et la lecture des auteurs anciens. (1)

Il avait composé un petit traité en français contre les erreurs de Luther, un autre sur le couronnement des empereurs, un opuscule sur la musique, ainsi que des annotations sur Virgile, conservées, au témoignage de Foppens, dans la bibliothèque de l'église cathédrale de Tournai (2). Enfin, Ferdinand de Maubus, seigneur de Schoondorp, possédait des lettres adressées à Hugues de Maubus, son aïeul, par Georges d'Halluin, qui mourut en septembre 1536, laissant de sa femme, Antoinette de Ste-Aldegonde-Noircarmes, un fils nommé Jean d'Halluin, tué en 1544, âgé de 33 ans, d'un coup d'arquebuse reçu au passage de la Marne, devant Vitry, à la tête d'une compagnie de 150 hommes-d'armes, dont il était capitaine.

(1) Georges d'Halluin avait exprimé cette opinion à Erasme, qui ne l'admit pas tout-à-fait et qui répondit : « Ego nec hos probo qui, neglectis in totum » præceptionibus, ex auctoribus petunt loquendi rationem; nec hos qui, præceptis » addicti, non versantur in evolvendis auctoribus. Præcepta volo esse pauca sed » optima. Quod reliquum est, arbitror petendum ex optimis scriptoribus, aut ex » eorum colloquio qui sic loquuntur ut illi scripserunt.» Epist. DX.

(2) *Biblioth. manuscripta*. I, 214.

Georges d'Halluin fut inhumé dans l'église du village de ce nom. On lisait sur son mausolée l'épitaphe suivante :

Munera qui sprevit aulæ fumosa superbæ,
Pro dulci Aonidum ludo et sudore Minervæ,
Nec tamen abstinuit regum, si quando vocatus
Conciliis, gravibus consultans publica dictis;
Nec patriæ duros sudanti Marte labores
Defuit, et neutram contempsit tempora laudem,
Qui quos antiqua populos ditione tenebat,
Legibus instituit, fuerant ut tempora, sanctis.
Comminii genitrix, Haleuwini cui pater arcem
Jure dedit prisca majorum laude regendam.
Ejus habes clausos cineres hoc marmore, mentem
Pronus ei precibus commenda, siste viator,
Æternum cineres faciat qui vivere rursus.

Jean Miélot. — Parmi les hommes lettrés que Philippe-le-Bon protégeait spécialement, et qu'il employait à composer ou à traduire les ouvrages qui depuis ont formé la célèbre bibliothèque de Bourgogne, il faut compter Jean Miélot, chanoine de St-Pierre de Lille.

M. le baron de Reiffenberg, dont les travaux ont jeté une si grande lumière sur l'histoire littéraire de nos contrées, est le premier qui ait consacré une notice spéciale à notre chanoine lillois. C'est donc au savant éditeur de Philippe Mouskès, des Monuments pour l'histoire du Hainaut, et de tant d'œuvres non moins recommandables, que nous empruntons les principaux détails consignés ici, en y ajoutant toutefois quelques circonstances supplémentaires, résultat de nos propres recherches.

On sait très-peu de choses sur la vie de Jean Miélot. Il nous apprend lui-même, dans son *Traité de vieillesse et de jeunesse*,

qu'il est né à Gaissart [1], dans le Ponthieu. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine de St-Pierre de Lille; mais il est probable qu'il n'obtint cette prébende qu'un peu tard, et lorsque déjà il était secrétaire du duc de Bourgogne. C'est en 1457 que nous le voyons pour la première fois revêtu de ce dernier titre, dans les comptes de la recette générale des finances. Sous les années précédentes, en remontant jusqu'à 1449, il est simplement qualifié maître Jean Miélot.

Voici comment s'exprime le compte de ladite année 1449 :

« A maistre Jehan Mielot, la somme de quatre-vins-dix-sept
» livres quatre solz, monnoie de Flandre, qui deu luy estoit à
» cause de XII s., dicte monnoie, que mondis seigneur, par ses
» lettres données à Bruxelles le XXII.e jour d'avril, l'an mil
» IIII.c XLIX, lui a ordonné prendre et avoir de gaigie par
» jour des deniers de ses dictes finances, pour lui aidier à
» entretenir en son service, à faire translacions et escriptures
» de latin en françois de hystoires et autrement pour ses
» besoingnes et affaires, à commencer de la datte desdites
» lettres. Et ce pour VIIIxx II jours entiers, commençans le
» XXII.e jour dudit mois d'avril et finissans le dernier jour de
» septembre ensuivant, oudit an, comme tout ce plus à plain
» puet apparoir par le vidimus desdites lettres de mondit
» seigneur, cy rendu garny selon un contenu, pour ce cy
» IIII.xx XVII.l IIII s. de XL groz. »

L'année suivante, il fut employé 310 jours et reçut la somme de neuf vingt livres (180 livres).

En 1451, pour six vingt jours, soixante-douze livres.

Son nom ne figure pas dans les comptes de 1452, 1453, 1454.

En 1455, pour cinq cents jours, il reçut 300 livres.

(1) Il faut sans doute lire Gueschard, nom d'un village situé près de Doorlens.

En 1457, pour six cents soixante-sept jours, 400 livres 4 sous.

Le compte de 1461 s'exprime ainsi :

« A maistre Jehan Miélot, secrétaire de mondit seigneur et » chanoine de l'église Saint-Pierre en la ville de Lille, la somme de » deux cens trente-six livres, douze solz, dicte monnoie, sur la » somme de VII.c IX.l XVI s. dudit pris qui dene lui estoit de » reste de unze cens quatre-vins-trois jours entiers, commençans » le XI.e jour de février mil IIII.c LV, et finissans le VIII.e » jour de may mil IIII.c LIX, lesdits jours inclux, à cause de » XII s. de II gros monnoie dicte le solt qu'il souloit prandre » et avoir de mondit seigneur de gaiges par jour, pour ses » peines et occuppacions qu'il avoit à escripre et translater de » latin en françois plusieurs livres, et y faire plusieurs histoires » pour icellui seigneur, laquelle somme de VII.c IX.l XVI s. » mon avant dit seigneur, par ses lettres patentes sur ce faictes » et données ledit VIII.e jour de may, oudit an LIX, lui a » ordonné prandre et avoir de lui en trois années ensuivant par » égale porcion, commançans le premier jour d'octobre oudit » an, moyennant que de son consentement il s'est departi et » départ de l'ordonnance de sesdits gaiges à lui faicte de XII s. » par jour, et ce pour la première année desditz trois années, » commancée ledit premier jour d'octobre, oudit an LIX. Pour » ce icy par quictance dudit Mielot, faicte le XI.e jour de may » mil IIII c LXI, cy rendue avec coppie des dessusdictes lettres » ladicte somme de II.c XXXVI.l XII s. de XL gros. »

C'est dans le compte de 1462 qu'il figure en dernier lieu, et pour la somme de 236 livres 12 sous. Il est à croire, qu'à dater de cette époque, Jean Miélot a quitté le service du duc de Bourgogne, sans cesser néanmoins de résider à Lille.

Dans le titre du *Traité de vieillesse et de jeunesse*, écrit en

1468, il prend la qualité de chapelain de Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, connétable de France.

Voici l'énumération de ses ouvrages, telle qu'elle est donnée par M. de Reiffenberg, LE CHEVALIER AU CYGNE, *introduction*, p. CLXXI.

I. *La Controversie de noblesse entre Publius, Cornelius, Scipion et Caius Flaminius, trad. du latin de Bonne-Surse de Pistoye* (Bonus Acursius), *en françois par Jean Miélot* 1449 (1).

II. *Débat* (ou Début) *d'honneur entre trois chevaleureux princes,* traduit par J. Miélot. (2)

III. *Vie et miracles de saint Josse.* 1449. (3)

IV. *La vie de sainte Catherine.* 1467. (4)

V. *Le miroir de l'humaine salvation.* (5)

VI. *Le miroir de l'âme pécheresse*, par un chartreux. (6)

VII. L'*épître d'Othéa*, déesse de prudence, à Hector. (7)

(1) Ce livre a été imprimé par Colard Mansion. Voyez Van Praet, notice sur cet imprimeur, p. 52-54. L'exemplaire de la bibliothèque royale de Belgique, dit M. de Reiffenberg, est remarquable par ses miniatures, entre lesquelles on distingue celle où figure Miélot présentant son travail au duc.

(2) Les trois princes sont Annibal, Alexandre-le-Grand et Scipion. Voyez notice sur Colard Mansion, p. 54, 55. Il en existe un exemplaire manuscrit à la bibliothèque de Copenhague, et un autre à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.

(3) Notice sur Colard Mansion, p. 116.

(4) *Bibl. protyp.* de M. Barrois. Index alphab., p. 43. Cette traduction n'est pas la même que celle dont nous parlons ci-après, p. 129, n. 198, attendu que cette dernière est l'œuvre d'un dominicain.

(5) La bibliothèque de Lille possède un exemplaire fort curieux du *Speculum humanæ salvationis*, que l'on peut considérer comme un des plus anciens monuments de la typographie. Voyez notre mémoire sur les bibliothèques du Nord, p. 31. Il existe d'autres traductions françaises de cet ouvrage. Voyez M. P. Paris, *Mss. françois*, II, 110. IV, 201. Du reste, celle-ci est décrite par M. Van Praet, *Recherches sur Louis de la Gruthuyse*, p. 104.

(6) Voyez *Bibl. protypog.*, n.o 2280.

(7) Miélot n'est ni l'auteur ni le traducteur de cet ouvrage. Il en a seulement étendu et paraphrasé les gloses.

VIII. *Rapport sur les faits et miracles de saint Thomas*, apôtre et patriarche des Indes. [1]

IX. *Le traité des quatre dernières choses.* [2]

X. *Avis directif pour faire le passage d'oultre-mer.* [3]

XI. *Sermon sur l'oraison dominicale*, par un moine noir qui, sur la fin de ses jours, s'est fait franciscain.

XII. *La passion de saint Adrien.* [4]

XIII. *L'épistre de saint Bernard*, de la règle et manière comment le mesnage d'un bon hostel doit être prouffitablement gouverné. [5]

XIV. *Martyrologe*, trad. en 1462, 2 vol. in-fol. [6]

XV. *Lettre de Cicéron à son frère*, traduit en 1468. [7]

XVI. *Traité de vieillesse et de jeunesse, extrait du livre des eschez amoureux et puis converti en langaige françois.* [8]

XVII. *Proverbes françois* par ordre alphabétique, en vers [9].

(1) Voyez *Mémoires sur la bibliothèque de Bourgogne*, par La Serna Santander, page 13.

(2) Ce traité porte ailleurs le titre des *quatre novissimes*. Voyez *bibl. protyp.* n. 833-1812.

(3) Cette traduction de l'ouvrage du père Brochart, dominicain, intitulée : *Directorium ad passagium faciendum*, a été publié par M. de Reiffenberg, à la suite du poëme : *Le Chevalier au Cygne*, p. 227 à 312. Cf. *Bulletin de l'acad. de Bruxelles*, XI, 16 et suiv.

(4) Paquot, qui a consacré un article de quelques lignes à Jean Miélot qu'il appelle Miclot, ne cite de lui que cette *Passion de saint Adrien*, d'après une lettre de l'abbé Lebeuf, insérée dans le journal de Verdun, septembre 1751.

(5) On trouve dans la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon, II, 1394, le texte latin de cette curieuse épître de saint Bernard, et de plus, deux versions romanes dont l'une est attribuée au saint lui-même.

(6) Cette traduction du martyrologe, par Jean Miélot, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, n.os 9945, 9946. Voyez le catal. de M. Marchal, I, 199.

(7) Se trouve à la bibliothèque de Copenhague, Abrahams, p. 21.

(8) Dédié à Louis de Luxembourg, écrit en la ville de Lille, en 1468. Abrahams, 21, 23.

(9) Bibliothèque royale à Paris, supplément français, p. 201. *Bibliot. protyp.* n.o 2257.

XVIII. *Traité de morale*, extrait de Cicéron, Horace, Virgile et Senèque.[1]

XIX. *Traité ascétique sur la Passion.*[2]

XX. *Un petit traité sur la science de bien mourir.* 1456[3].

XXI. *Cy-après s'ensieut une briève doctrine donnée par saint Bernard, chapell. à Nostre-Dame.*[4]

XXII. *Traittié des louenges de la très-glorieuse vierge Marie, fait et compilé jadis sur la salutation angélique.*[5]

Le recueil intitulé : *Collection d'auteurs nés à Lille*, dont ci-après p. 174, n. 247, ne mentionne pas Jean Miélot; mais il cite un Jean Immelot, qui est évidemment le même. Voici comment il le désigne : « Joannes Immelot, canonicus insignis » collegiatæ S. Petri Insulis, anno 1458, ad instantiam potentissimi » Burgundionum ducis, Philippi boni, vertit e latino in gallicum » sermonem vitam S. Adriani martyris atque miracula, quæ » Deus per sui martyris merita patrarat Gerardimonti : exstant » manuscripta perantiqua cum figuris vitam et ejus martyrium » repræsentantibus apud D. Eubertum Guilielmum Scherer de » Cherbourg, equitem, toparcham de Tourmignies, de Leprez, » etc , in-folio. »

M. de Reiffenberg mentionne encore, sur la foi de Méon et de MM. Van Praet et Barrois, deux autres traductions attribuées à Jean Miélot; mais il n'affirme pas qu'elles lui soient dues.

(1) *Biblioth. protypog.*, n.o 2257.

(2) Ce traité, contenu dans le volume n. 201 du supplément français, biblioth. royale, porte à la fin qu'il a été translaté par J. Miélot, natif du diocèse de Trèves. C'est sans doute une erreur de copiste.

(3) Est-ce une traduction de l'*Ars moriendi* de Mathieu de Cracovie?

(4) Cet écrit, qui se trouve dans le volume de la bibliothèque royale cité plus haut, est peut-être le même que le n.o XIII.

(5) Se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, n.o 9270, avec la date de 1438 et la qualification de chanoine de Lille donnée au traducteur; ce qui semblerait prouver que Miélot était chanoine avant d'être secrétaire de Philippe-le-Bon.

Ce sont *Le Voyage de Bertrandon de la Brocquière*, et *La discipline cléricale* de Pierre Alphonse. Quant à nous, il nous semble que l'on peut encore mettre sur le compte du chanoine lillois : 1.° *Les miracles de saint Thomas*, manuscrit coté 9947, parmi ceux de la bibliothèque de Bourgogne ; 2.° *le Testament de sainte Auldegonde*, n.° 9948, même bibliothèque. Voyez le catalogue Marchal, I, 199. Le nom de Jean Miélot ne se trouve pas une seule fois dans les deux volumes de la *Bibliotheca manuscripta* de Sanderus, non plus que dans la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon.

Claude Doresmieux, né à Arras d'une famille qui subsiste encore honorablement aujourd'hui en Artois et en Flandre, vivait durant la première moitié du XVII.e siècle. Dès l'année 1626, nous le voyons compulsant les manuscrits de la cathédrale d'Arras, et extrayant de ce dépôt des documents agiographiques qu'il destinait sans doute aux Bollandistes. (Sanderus, *Bibliotheca manuscripta,* I, 230). En 1635, il se livra à un travail semblable dans la riche bibliothèque de St-Vaast d'Arras. (Ibidem 65); mais appelé à Lille par Toussaint des Barbieux, qui lui confia la direction de sa bibliothèque, il ne put achever complètement cet important travail.

Il paraît que Claude Doresmieux, établi à Lille, y possédait une bibliothèque spéciale, puisque Sanderus, ibidem 254, nous donne la nomenclature des vies des saints qui s'y trouvaient.

L'amour des manuscrits fit entreprendre à Doresmieux le voyage de Hollande, ou du moins lui fit rechercher les trésors inédits qui pouvaient s'y rencontrer; car nous voyons qu'il dressa en 1642 les catalogues des manuscrits de la bibliothèque d'Amsterdam et de celle d'Utrecht. Ibidem, II, 43 et 72.

Parmi les manuscrits que possédait Doresmieulx, nous remarquons : 1.° *Catalogus abbatum monasterii Elnonensis*

metrice compositus a Balduino Denys, ejusdem cœnobii Monacho. Cette histoire poétique de l'abbaye de St-Amand, a été publiée par M. de Reiffenberg, t. XIII des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique. Nous en possédons une copie qui diffère beaucoup du manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, d'après lequel cette publication a été faite.

2.° *Vitæ sanctorum*, 3 vol. in-fol., décrits par Sanderus, *Biblioth. manuscr.* I, 254-266.

3.° *Commentarius rerum actorum tempore ducis Albani super nova impositione seu vectigali decimi demirii rerum venditarum.* Ibidem, II. 268.

4.° *Discours véritables des troubles, etc.,* par Ponthus-Payen, ibidem....

5.° *Diaire d'auteur incertain, de ce qui s'est passé ès Pays-Bas, l'an* 1579, 17 *may, jusques en l'an* 1597, 25 *juillet.*

6.° *Discours en bref des choses advenues en ces Pays-Bas, depuis la requeste présentée au mois d'avril* 1566, *signament de ce qui s'est passé en la ville d'Arras*, par Walerand-Obert, ibid. Cet ouvrage doit se trouver encore à la bibliothèque communale d'Arras.

De tous les bibliophiles lillois, il en est peu sans doute qui aient laissé une collection plus remarquable que celle de l'abbé Favier, mort en cette ville au commencement de l'année 1765. Le catalogue de sa bibliothèque (in-8.° de 522 p., liminaires XXIV. Lille, Jacqué, 1765), présente 6246 articles, parmi lesquels nous remarquons un bon nombre de manuscrits précieux que nous allons indiquer sommairement :

I. Livres d'heures, au nombre de six ou sept, et entr'autres le n.° 231 qui a été vendu 212 livres.

II. Histoire de Lille et de la Flandre, etc. Le n.° 4976, histoire des comtes de Flandre, des châtelains et de la ville de Lille, avec les siéges des années 1297, 1667, 1708. De plus,

les antiquités de la collégiale de Saint-Pierre, in-fol. Vendu 510 livres.

Le n.° 1977, histoire et origine de l'ordre de la Toison-d'Or, avec armes et blasons, in-fol. Vendu 70 livres.

Le n.° 1978, Mémoires originaux pour servir à l'histoire de la ville et châtellenie de Lille. On y remarque l'histoire et généalogie de quelques rois de France, par Jean le Tartier, telle qu'on la trouve ci-après dans le n.° 273 page 195. Vendu 610 livres.

Le n.° 1979. Inventaire de tout ce qui a rapport à l'histoire, institution et gouvernance de la ville et châtellenie de Lille. Table générale de la création de la loi de Lille, depuis 1236, in-folio. Vendu 60 livres.

Le n.° 1985. Théâtre généalogique de la noblesse de Flandre, contenant les généalogies historiques des plus illustres maisons de Flandre, Brabant, Namur, Hainaut, Artois, ville et châtellenie de Lille, et de plusieurs autres maisons de Flandre qui y sont jointes par leurs alliances; les tournois d'Arras, de Tournai, d'Anchin et autres, in-fol. Voyez ci-après, n.° 318, page 262. Vendu 500 livres.

Le n.° 1986, Nobiliaire généalogique de la ville et châtellenie de Lille, contenant l'extrait abrégé de tous les anoblissements enregistrés dans la Chambre des Comptes de la ville de Lille, depuis 1423 jusqu'en 1625, etc., 2 vol. in-fol. Vendus 610 livres.

Le n.° 1987. Trésor général des chartes, traités, priviléges, fondations, ordonnances, sentences et réglement pour l'administration et police de la ville et châtellenie de Lille, in-fol. Vendu 34 livres.

Le n.° 1989. Trésor généalogique des plus distinguées et anciennes familles de la ville et châtellenie de Lille, avec plusieurs autres des pays circonvoisins qui leur sont alliées, in-4.° Vendu 58 livres.

Le n.° 5000. Choix de différents mémoires anciens et modernes, contenant l'état des biens situés en la châtellenie de Lille, Tournaisis, Hainaut et toute la Flandre, avec les fiefs relevant du marquisat de Roubaix, etc., in-fol. Vendu 19 livres.

Le n.° 5002. Mémoires ou annales de la Flandre gallicane, depuis 999 jusqu'à 1610; institution des rois de l'Epinette; création de la noblesse dudit pays; titres honoraires des seigneurs; état de la maison de Philippe-le-Bon; abrégé historique des chapitres et abbayes de la châtellenie de Lille, in-fol. Vendu 116 livres.

Le n.° 5011. Histoire de Tournay, in-fol.; vendu 38 livres.

Le n.° 5014. Journal des voyages et expéditions de Charles-Quint, depuis 1514 jusqu'en 1551, par Antoine Garnier, in-fol. Vendu 52 livres.

Le n.° 5070. Histoire de Tournay, depuis l'an 133, après la fondation de Rome, jusqu'en 1506 après J.-C., in-4.° Vendu 13 livres.

Le n.° 5071. Histoire de Tournay, 3 vol. in-4.°; le troisième par J. Le Groux, curé de Marc-en-Barœul. Vendu 24 livres.

Le n.° 5227. Les noms, armes et blasons des chevaliers de la Table-Ronde. Voyez ci-après, n.° 222, p. 150; armoiries des chevaliers de l'ordre du Croissant. Voyez ci-après, n.° 312, p. 258. Vendus ensemble 24 francs.

Le n.° 5552. Recueil de pièces concernant les règnes des rois Charles VII et Edouard d'Angleterre, avec une chronique de la défaite du duc de Bourgogne par les Suisses, in-fol. Vendu 111 livres 10 sous.

Le n.° 5553. Histoire sacrée et profane, commençant au VI.° livre, 2 vol. in-fol. avec miniatures. Vendu 112 livres.

Le n.° 5564. Chronique de Froissart, 2 vol. grand in-fol. Vendu 140 livres.

Le n.° 5569. Chronique de Jean Moulinet, de l'an 1474 à 1506, 3 vol. in-fol. Vendu 892 livres.

Nous aurions à citer encore des bibliophiles plus modernes et très-distingués, tels que MM. Duriez [1], Decroix [2] etc.; mais les manuscrits qu'ils ont délaissés postérieurement à la formation de notre bibliothèque, ne peuvent avoir contribué à l'enrichir.

Ces considérations préliminaires ne seraient pas complètes, si nous ne disions un mot des inventaires ou catalogues des manuscrits de Lille, qui ont été publiés jusqu'à présent.

Tout le monde connaît le fameux bibliomane, sir Thomas Philips, baronnet anglais, et l'immense collection de manuscrits qu'il a placée dans son château de Middlehill, près d'Oxford. Ce dépôt, le plus riche peut-être en ce genre que jamais un particulier ait formé, renferme une quantité considérable de documents ravis au nord de la France, où sir Philips a fait une razzia bibliographique, depuis 1828 jusque vers 1834. L'amour du noble voyageur pour les manuscrits était tel que, ne pouvant acheter ceux des bibliothèques publiques, il se consolait de cette privation en rédigeant lui-même une nomenclature de ces trésors et en la faisant imprimer à un petit nombre d'exemplaires pour son propre usage et pour quelques amis.

(1) Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. L.-M.-J. Duriez (de Lille), membre de la Société des bibliophiles français, in-8.°, 5,215 articles. Paris, Merlin, 1827. Les manuscrits concernant la ville de Lille sont indiqués, p. 434 et suiv.

(2) Catalogue des livres de M. Decroix, in-8.° Paris, R. Merlin, 1843, se compose de 2,447 articles. Le n.° 1866 est un manuscrit intitulé : *Veprecularia*, ou la solennité des festes des nobles rois de l'Espinette, in-fol., lequel se trouve aussi dans le catalogue Duriez, sous les n.os 4392 et 4393. Le n.° 1867 est une description manuscrite des réjouissances qui ont eu lieu à Lille le 29 septembre 1729, pour la naissance du dauphin, in-fol. obl., avec 67 dessins coloriés.

C'est ainsi qu'en 1834 il publia un inventaire des manuscrits de Lille. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de cette production dans le n.° 20 du Bulletin bibliographique des *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, première série. Peut-être avons-nous été un peu trop sévère dans l'appréciation de cet opuscule, que l'auteur ne destinait pas a une publicité complète. M. G. Hænel a reproduit l'index de sir Philips dans son ouvrage intitulé : *Catalogus librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Hispaniæ, etc., asservantur*, 4 vol. in-4.° Leipzig, 1828-1830.

Un érudit que nous aimons à compter au nombre de nos meilleurs amis, M. Arthur Dinaux, a eu la patience de reprendre en sous-œuvre le travail de sir Thomas Philips ; mais voulant se borner à une nomenclature exacte et lucide, M. Dinaux s'est contenté de faire disparaître les erreurs échappées au bibliophile anglais, et d'ajouter au travail primitif quelques courtes et judicieuses annotations. Cet inventaire de M. Arthur Dinaux est inséré dans les *Archives historiques* nouvelle série, p. 461-503.

M. Emile Gachet, qui a fait une étude particulière de nos manuscrits, n'en a pas rédigé un catalogue proprement dit ; mais il a publié, dans les divers *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, des notices et extraits de la plupart de ces [redacted] manuscrits.

On trouve à la fin du catalogue des imprimés de la bibliothèque de Lille, in-8.° Lille, Jacqué. (Sciences et Arts), 1839 (Belles-Lettres), 1841, le catalogue des manuscrits de chacune de ces catégories. Ces inventaires, bien et nettement rédigés, sont dus à M. F. P. Lafuite [1], chef de bataillon du génie en retraite,

(1) Voyez la notice nécrologique que nous avons consacrée à M. Lafuite, avec cette épigraphe qui caractérise parfaitement l'homme : *Virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus et eloquio decorum*, II, Mach. 15. Les ouvrages de M. Lafuite sont indiqués avec détails dans cette même notice.

bibliothécaire de la ville depuis 1828 jusqu'en octobre 1842. Ce savant modeste avait succédé à M. de Gillaboz, qui dirigeait la bibliothèque de Lille avec zèle et capacité, et qui mourut le 19 novembre 1828. M. Lafuite eut pour successeur M. Edouard Gachet [1], dont le nom restera longtemps en vénération parmi ses concitoyens. Durant le peu d'années que cet homme éclairé et vertueux consacra au service de la bibliothèque, il se livra à des travaux de dépouillement qui sans doute seront fort utiles à son successeur, M. Semet, pour le troisième volume du catalogue des livres imprimés. Ce dernier, littérateur plein de goût et d'imagination, poëte honorablement connu, remplit dignement le poste délicat que lui a confié M. le maire de Lille. Les hommes studieux qui fréquentent la bibliothèque se plaisent à louer son zèle toujours obligeant, comme sa science toujours interrogée avec avantage.

Quant à mon propre travail, ce n'est pas à moi à en faire l'apologie. Le lecteur érudit jugera si j'y ai apporté les soins consciencieux qu'exige une telle œuvre, et qu'il a bien voulu remarquer dans mes autres écrits. [2]

Citoyen adoptif de la ville de Lille, pénétré de gratitude pour les sympathies fort bienveillantes dont elle m'honore depuis si longtemps, je la prie d'agréer dans ce labeur nouveau mon filial et modeste tribut.

(1) Voyez *OEuvres diverses d'Edouard Gachet*, recueillies par M. Lefebvre, in-12. Lille, Lefort, 1846.

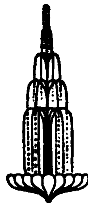
(2) M. Deligne m'a prêté une précieuse assistance pour la transcription des extraits répandus dans ce volume.

D'autres, sans doute, auraient rempli une pareille tâche avec plus de science et de talent; personne, j'ose le dire, ne l'eût fait avec plus de zèle et d'amour.

Lille, 25 février 1848.

O navis, referent in mare te novi
Fluctus!........ fortiter occupa
Portum!

Hor. I. Od. XIV.



Nota. 1.° Les livres sont classés dans ce catalogue, sauf les additions, suivant le rang qu'ils occupent dans la bibliothèque, ordre dont nous ne garantissons pas la parfaite régularité.

Nous avons supprimé, d'après l'avis de M. le bibliothécaire lui-même, les cotes alphabétiques et numérales que les volumes portent au dos, et qui sont répétées dans le catalogue manuscrit destiné seulement aux employés de l'établissement. Ces cotes purement provisoires ne devaient pas plus figurer dans notre travail qu'elles ne figurent dans les deux volumes du catalogue des livres imprimés.

2° Les ouvrages du genre de celui-ci comportent des abréviations assez nombreuses, dont il est bon de donner la clef. Celles dont nous avons fait usage se rapportent surtout aux établissements religieux d'où proviennent nos manuscrits. Voici le tableau des abréviations principales :

D. de Lille.— Dominicains.
L.— Abbaye de Loos.
C.— Cysoing.
H. C.— Hôpital-Comtesse.
S. P.— Chapitre de St-Pierre.
PH.— Phalempin.
R. de Lille. — Récollets.

OR. INC.— Origine incertaine. Tous les titres qui ne portent aucune indication de provenance sont également d'origine incertaine, l'abréviation ci-dessus n'ayant été employée que pour les premiers articles de cette catégorie. Du reste, dans les *Additions et corrections*, p. 417 et suiv., nous rétablissons d'une manière positive diverses provenances qui d'abord nous avaient paru douteuses.

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

THÉOLOGIE.

1 Psautier grec. — In-8.°; belle écriture du XVI.ᵉ siècle; *D. de Lille*

Au frontispice : Βασιλεῖς τῆς γῆς καὶ πάντες λαοὶ ἄρχοντες καὶ οἱ κριταὶ..... (1), puis le monogramme de la compagnie de Jésus; et plus bas: Κυριε ὁ Κυριος ἡμῶν.... Ps. VIII. ✝. 1.

Le feuillet de garde porte les mots : *Fr. Guillebertus de La Haye, ordinis F. F. Prædicatorum, idibus aprilis, ∞ioc lxxvi, Robaci*, de la main même du P. de La Haye, dont nous connaissons l'écriture. Ce religieux célèbre appartenait au couvent des Dominicains de Lille. Il avait laissé dans cette maison les ouvrages manuscrits suivants : 1.° *Compendium historiæ provinciæ Germaniæ inferioris fratrum prædicatorum, omniumque conventuum ac domorum vicarialium ad illam attinentium, ex antiquis et certis monimentis erutum.* L'auteur y avait joint : *Brevis at clarior congregationis Hollandiæ historia ;* 2.° *Infulæ belgo-dominicanæ, sive vitæ fratrum omnium qui ex ordine in Belgio ad sedes episcopales evecti fuerunt;* 3.° *Bibliotheca belgo-dominicana, sive elenchus scriptorum Belgarum ordinis fratrum prædicatorum.* Ce dernier travail a été fondu dans les *Scriptores ord. præd.*

(1) Cette phrase forme le texte du verset 11 du psaume 148. *Reges terræ et omnes populi principes et omnes judices terræ.*

des PP. Quétif et Echard. On ne sait ce que sont devenus ces Mss. qui devraient se trouver dans la Bibliothèque de Lille, ainsi que les tables dressées par Guillebert de La Haye, pour un autre ouvrage intitulé : *Omnium ex ordine (S.ti-Dominici), antistitum et episcoporum exactissima et ad lydium veritatis lapidem revocata et recensita series et chronologia*. V. Paquot. *Mémoires* 1. 273.

2 Biblia Sacra. — In-folio vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes, initiales coloriées et rehaussées d'or; rel. en bois. *L.*

En tête du volume, sur les trois premières pages, une analyse de l'Ecriture sainte en vers barbares, avec des explications interlinéaires; après quoi, la table des épîtres et évangiles pour les fêtes de l'année, puis une analyse en vers des quatre évangélistes, commençant par ces mots :

A generat, B Magos vorat, Egyptum petit, exit.

Viennent ensuite les prologues ordinaires du texte, et enfin la table des noms hébreux, qui n'est pas complète, et se termine au mot *Jessimedob*.

3 Biblia sacra. — 4 vol. in-fol. vél. d.-r.; écriture du XV.e siècle, initiales coloriées, miniatures rehaussées d'or; rel. en parchemin. *D. de Lille.*

La première page de la Genèse offre huit médaillons renfermés dans l'initiale J. En tête, les prologues ordinaires de saint Jérôme, avec une miniature représentant l'écrivain assis. Le premier volume finit avec le livre de Ruth ; le second, avec le livre de Job ; le troisième est clos par le prophète Malachie, et le quatrième, par l'Apocalypse. Après l'*explicit*, on lit : « *Anno Domini, M.o CC.o sexagesimo quarto scripta fuit hec Biblia a Guillermo Senonensi et diligenter correcta secundum hebraeos et antiquos libros a fratre Michaele de Novirella, tunc priore fratrum predicatorum Insulensium et capellano Domini Pape expertissimo in Biblia.* »

4 Biblia portatoria. — In-4.° compact, vél. rel. anc. gaufrée sur bois ; attaches qui servaient à enchaîner le livre ; restes de fermoirs en cuivre ; écriture du XIII.e ou XIV.e siècle, à 2 col. *S. P.*

Le premier feuillet de garde contient, au *verso*, une table des livres de l'Ecriture sainte, précédée d'un petit texte de onze lignes, écriture du XIII.e siècle, commençant par ces mots : « *Lex divina in tribus distinguitur partibus, scilicet in historia, in preceptis et in prophetis.* » Sur le second feuillet de garde, en tête du verso, on lit ce titre : *Biblia portatoria qui fuit magistri Petri de Aghignies, cum hoc signo. ♪.* A la partie inférieure de cette même page, on lit : *Anno Domini M.° CCC.° XIX, in vigilia sancti Lucie virginis, circa mediam noctem, XII die decembris........ et fuit luna nova VIII hora post meridiem.* » Le reste est effacé. Sur le dernier feuillet de garde, au recto, on lit : « *Dominus decanus concessit ecclesie XXIV, S. pro factione et ligatura hujus Biblie et notandum quod ista Biblia fuit reperta inter libros domini Johannis Dornart canonici, post decessum ejus.* » Le volume se termine par la table interprétative des noms hébreux, et ensuite par une table de réclames pour les épîtres et évangiles de chaque jour. On trouve çà et là, sur les marges, des notes et commentaires d'une écriture contemporaine [1]. Rien ne prouve que cette bible ait appartenu à la comtesse Jeanne, comme on le dit quelquefois.

5 Biblia sacra. — In-8.° compact, vél. très-fin ou peau d'agneau mort-né, rel. mod. bas. ; écrit. du XIV.e siècle, à deux colonnes pour le texte, à trois pour les tables ; ornements et initiales rehaussés d'or. *OR. INC.*

Le texte de la Genèse est précédé du prologue de saint Jérôme : « *Frater Ambrosius mihi tua munuscula perferens,* » et du prologue *in*

(1) Le livre des psaumes est intitulé : *Liber hymnorum vel soliloquiorum prophete David de Christo.* Chaque verset porte alternativement une initiale en bleu et une en vermillon.

Pentateucum : « Desiderii mei desideratas accepi epistolas. » Après l'Apocalypse, vient la table intitulée : *Interpretationes hebreorum nominum et primo a nominibus habentibus a post a.*

6 Heures latines.—In-4. vél.; écriture du XV.ᵉ siècle; belles miniatures; ornements et initiales en couleur. *S. P.*

En regard de la première page : « *Ex dono nobilissimarum et illustrissimarum domicellarum de Mailly, marchionissarum du Quesnoy,* 1726 (1). Calendrier français; semble donner de préférence les saints de la Normandie. Les XV pages de nostre et les VII requestes, en français.

7 Heures latines. — In-4.° vél. écriture du XV.ᵉ siècle; miniatures enlevées, ainsi que quelques pages du texte; calendrier français ; oraisons françaises à la fin. *S. P.;*

Après l'oraison à sainte Marguerite, une main à-peu-près de la même époque a ajouté la prière suivante : *Contra dolorem dentium.* « *Veni, sponsa Christi, accipe coronam quam tibi Dominus preparavit in eternum. Elegit eam Deus et preelegit eam, et eam vult habitare in tabernaculis suis. Oremus. Deus pro cujus sanctissimi nominis honore B. Appolonia, virgo et martyr, amaram et horribilem dentium excussionem constanter sustinuit, presta, quesumus, ut omnes qui ejus commemorationem frequentant tetro dolore dentium immunes custodias et post periculosas presentis exilii erumpnas ad beatorum eterna gaudia perducas. Per Dominum...* » Don de M.lles de Mailly.

8 Heures latines.— Petit in-4.° vél. écriture du XV.ᵉ siècle; premiers feuillets lacérés. *H. C.*

(1) La terre de Quesnoy-sur-Deûle, appartenant à la maison de Mailly, fut érigée en marquisat, par lettres du roi d'Espagne, Philippe IV, du 25 avril 1661. Les demoiselles de Mailly, ici désignées, furent les derniers rejetons de cette famille. Elles étaient filles de Ferdinand-François-Blaise de Mailly, marquis de Quesnoy, vicomte d'Eps, etc.

Calendrier latin où sont indiqués saint Bertin et saint Piat, honorés dans les diocèses de Térouane et de Tournai.

9 Psautier.— Petit in-4.° vél. *H. C.*

Calendrier français où sont mentionnés divers saints des Pays-Bas, sainte Gertrude, saint Calixte, saint Bertin, saint Omer, saint Venant, saint Brice. Ce Ms. mérite vraiment le nom de Psautier, puisque les psaumes en forment à-peu-près tout le contenu. Avant les psaumes se trouve une oraison qui commence ainsi : « *Suscipere dignare, Domine Deus omnipotens, hos psalmos a te Deo consecratos quos ego indigna peccatrix decantare cupio* [1] .... »

10 Bréviaire à l'usage du diocèse de Tournay.—In-8.°; écriture du XV.° siècle, à deux colonnes. *H. C.*

Le calendrier est placé dans l'intérieur du volume, avant le psautier.

11 La Bible en françois.— In-4.° vél.; écriture du XIV.° siècle. *S. P.*

Don de Frédéric-Charles de Valori. Ses armes sont au dedans de la reliure en bois. Sur le premier feuillet de garde on lit : A Mlle Anne de Graville, dame du Boys de Malesherbes, V^c XXI. Acheté à Rouen. Le titre est infidèle. Voici le contenu véritable du Ms. : 1.° Instruction sur quelques passages de l'ancien et du nouveau testament. Débute « ainsi : Saint Mahieu l'évangéliste est formé en forme d'ome pour ce » qu'il parole espécialement de l'umanité nostre Seingnor Jhu-Crist qui » fu net et vierge et sans péchié.— Saint Jehan l'évangéliste a forme « d'aigle pour ce qu'il parle de la hautece et de la nobleice nostre » Seigneur Jeshu Crist, qui monta en haut autresi comme l'aigle qui » vole plus haut que tous les autres oisaus. Et ainsi à nostre Seigneur » Jeshu Crist, sus toute humaine créature.—Saint Lucas l'évangéliste » est en forme de buef pour ce qu'il parole de l'umanité et de l'obé- » dience nostre Seigneur Jeshu-Crist, qui fu obédient à la mort ansi

[1] A la fin du volume, on trouve une autre oraison analogue, d'où l'on peut conclure que le manuscrit a été exécuté par une femme.

» comme le buef est au travail. — Ici commence la Bile en françois, » qui parole comme Dex fist ciel et terre et mer et quanque il i a, et » si parle des choses qui sont à avenir et qui sont avenues selonc les » actorités des sains hommes. » Relevé des titres de ladite instruction : » Ici démonstrent li saint phylosophe la vertu du soleil et de la lune et » des estoilles. — Ici parole des vertus de la lune li phylosophe. — Ici » parole comme Dex fist les angres pour li servir. — Ici parole comme » Adam et Eve furent chaciés du paradis terrestre. — Ici parole du » déluge des eaues et de la mer qui fu espandue par le monde. — » Comme Dex parla à Moyses. — Ici parole comme Dieu descendit en » terre et prist char humainne en la vierge Marie, pour son peuple » sauver. — Ici parole comme li Innocent furent décolés pour Dieu. — » Ici parole comme Dieu fu receu en Ierhusalem le jour de Pasques » flouries. — Ci parole du conseil Cayphas et de sa prophésie. — Ici parole » de la prophésie Melin. — Ici parole des tormens que l'en fist à nostre » Seignor. — Ici parole comme nostre Seigneur Jeshu Crist fu crucefié » en la crois. — Ici parole come nostre Seignor fu osté hors de la crois » et mis hors del sepulcre. — Ici parole du resuscitement nostre Seignor » Jeshu Crist. — Ici parole comme li S. Esperit descendi entre ses apostres. » — Ici parole comme l'empereur envoia querre la Veronique en Iheru- » salem. — Ici parole comment Vespasien fu garis. — Ici parole de la » nativité Nostre Seigneur Jeshu Crist et de la destruction des Juis. — » Ici parole comme Vespasien et les Juis de Ierusalem se combatirent » ensembles. — Ici parole de la mort Cayphas et de ses compaignons. — » Ici parole comme le royaumes des Juis fu destruis. — Ici parole du » sacrement que l'en fet à la messe sur l'autel. — Ici parole d'un miracle » qui avint du saint sacrement du cors nostre Seigneur Jeshu Crist le » jor de Pasques. — Ici parole de l'ordenance de l'Eglise. — Ici parole » du sauvement des âmes. — Ici parole comme l'on doit crerre en Dieu » fermement. — Ici parole de le spirituel semence. — Ici commencent » les XV signes. — Ici parole comment Dieu vendra tenir son jugement. » — Vesci comment l'en se doit confesser. — Ici parole de Joseph qui » despendi notre Seignor en autre manère que il n'a fet devant et de » Vespasien, et comment la Véronique fu trouvée et de la destruction » des Juis et comment ils firent mettre par envie Joseph en la chartre, » et comment il en fu geté, et comment nostre Seignor s'aparut à li en

» la chartre. » 2.° Extrait commençant ainsi : « Le Roys demande qui » sent la douleur, l'ame du corps, le cors ou l'ame à la mort. Sidrac » répont : III choses au départir de l'ame ou du cors.... » 3.° Ici commence le livre de la vie perdurable; il est appelée le livre de vie, por ce qu'il parole des vies des saints pères et des sains hermites crestiens qui menèrent sainte vie et honneste et conquistre la vie perdurable et la joie de paradis. « A tous les crestiens et à toutes les crestiennes, » habitans ès diverses parties du monde qui sont présens et avenir, » Robert de Chipoi, alors escolier à Paris et estudiant, salut en nostre » Seigneur Jeshu Crist et dilection. Sachent tous cil qui sont et qui avenir » sont que comme j'ai demouré à Paris l'espace de XIIII ans, et de plus » aye estudié ès saintes escriptures; c'est à savoir la Bile du viel testa- » ment et du nouvel, et les sentences des saints apostres qui ont esté à » Rome et les decretales et les decrés, et code et digeste, et enforchade, » et plusieurs autres livres de devineté, de droit et de fisique, sciences » généraus et especiaus, porce que je veul que aucuns ignorants qui » en désirent savoir, en sachent, et apraignent en example de bien » faire. Or Diex dist en l'évangille : qui bien set bien doit dire.... » Poëme intitulé : Ici parole comme Notre-Dame fu couronnée ès chiex et appert par cette figure. Voici l'épilogue :

« Or veul à tous parler, quar j'ei fait la chamson;
» Je ai à non Hervieu : n'oubliés pas mon non;
» Je veul, ma bele dame, qu'entendés ma reson.
» Prestre sui ordené, ton serf sui et ton hon,
» Et ai fait ton commant; finée est ma chanson.
» Se riens je ai mespris, je vous en quier pardon;
» Des pechiés que j'ai faits quier absolution
» A tous mes bienfeteurs doint Dieu rémission,
» De la destre ton fils aient beneichon —
» Et mon père et ma mère icheus ni oblion ;
» Trestous aiion ensemble el ciel la mansion.
» Tous cil qui lisent ce que nous fet en avon,
» Et celi qui l'escript et cil qui l'écriront
» Et cil qui lire sevent et lire le feront,
» Tous soient herbegiès lassus en ta meson;
» Amen, amen; ton livre, dame, ci fineron. »

4.° Extrait du roman *Amiles et Amis*, fragments de légendes. M. Mone a inséré un extrait curieux d'Amiles et Amis, dans l'*Anzeiger für kunde der teutschen Vorzeit*, 1838, p. 161 et suiv. La bibliothèque d'Arras possède une version rimée de ce même roman; vers alexandrins à stances monorimes, ibid. 353.

5.° Petit poëme météorologique de 80 vers :

« En terre de labor et de promission,
» Où jadis un preudhomme Ezechiel ot nom;
» Sages homs fu du siecle et de la loi devine,
» Moult ama dame Dieu et la sienne doctrine.
» Des ce qu'il estoit enfès levoit tosjors matin,
» Et aloit à l'escole pour aprendre latin.
» Et puis se prinst as ars et au sens des auctors;
» Les signes des étoiles regarda et le cors.
» Tant lut et tant aprit de toutes escriptures,
» Qu'il savoit et lisoit du temps les avantures,
» I livre nous apprist c'on appelle Luisans.... »

6.° Lucidaire en français, très-différent du texte latin. Cette partie du Ms. comprend 21 feuillets; c'est une traduction libre de l'Elucidarius attribué à saint Anselme de Cantorbéry, et inséré dans l'édition de ses œuvres, publiée par Dom Gerberon, en 1721. Le début est ainsi conçu : « Souvente fois m'avoit requis nostre deciple que je li delliasse » unes sentances qui moult estoit enlachiés; et je ne le voul escondire » de ce qu'il me requeroit; car je cremoie estre blasmé se je n'espan- » disse en la terre le besant que Dieu m'avoit comandé. Et pour ce » que je vouloie que mes travaus profitassent, non pas tant seulement » à ceus qui ore sont, mès à ceus qui sont à venir.... » Ce texte paraît plus pur que celui du Ms. 6847 de la bibliothèque du roi, dont M. P. Paris a donné la description, Manuscrits François, II. 104. Nous avons mentionné un autre manuscrit de ce Lucidaire dans notre Mém. sur les bibl. du département du Nord; 400. Enfin le catalogue du duc de la Vallière indique deux Lucidaires français différents; l'un en prose et l'autre en vers, N.os 732, 1242 et 2709. 7.° Le miracle de

l'alliance de Théophile avec le diable, par Gautier de Coinsi. Début : (1)

« A la loenge et à la gloire,
» En remembrence et en mémoire
» De la roine et de la dame
» Cui je commant mon cors et m'ame. »

Fin :

« Tout deronpra cordons et cordes,
» Et fera toutes vos accordes.
» Explicit iste liber scriptus.
» Qui scripsit sit benedictus. »

12 Primus et secundus liber de vita Christi in evangelio tradita. — 2 vol. vélin; écriture du XIV.e siècle, 272 feuillets. *L.*

Ce *Liber de vita Christi* est l'ouvrage si connu de Ludolphe le chartreux. Après l'explicit on lit ces mots : « Anno Domini MCCCCLXI » sub reverendo D. Livino abbate de Laude secus Insulis juxta » Flandriam, hunc librum fecit cooperire frater Philippus de Langle » per manus fratris Johannis Gryp de Pabula. Orate pro eis. » Les trois pages suivantes sont remplies par *Vaticinationes Sibiline;* et enfin, au dernier feuillet, la prose De contemptu mundi en 40 vers :

» Quam mundus militat sub vana gloria !
» Ejus prosperitas est transitoria.
» Tam cito labitur ejus potentia
» Quam vasa figuli que sunt fragilia.
» Plus crede litteris scriptis in glacie
» Quam mundi fragilis vane fallacie ».....

(1) Ce n'est qu'un épisode du long poëme de Gautier de Coinsi, intitulé : *Les Miracles de Notre-Dame,* dont on trouve une analyse complète dans le catalogue de La Vallière, N.o 2710.

Cette prose *de contemptu mundi* a pour auteur présumé, Jacopone da Todi ou de Benedictis, à qui on attribue aussi le *Stabat mater dolorosa*. Il mourut en 1306. (1)

13 Itinerarium B. Petri de Armariolo. — In-fol. vél.; écriture du XIII.e siècle, à deux colonnes; reliure en bois. *L.*

N'est pas divisé par livres, mais bien par chapitres, que distingue toujours une initiale en vermillon. Comparé avec le même ouvrage, rappelé dans la section d'histoire, variantes assez nombreuses. On y trouve de plus que dans le présent Ms., un chapitre commençant ainsi : « *Die autem postera, Petrus mane surgens suscitavit nos et porreximus pariter ad locum secretum in quo et pridie orationis causa fueramus...* » Ce chapitre se compose de 27 colonnes. Le dernier chapitre commençant par : « *Mane autem exorto, ego Clemens.....* » est moins complet que dans le Ms. ci-dessus désigné, où il contient près de deux colonnes de plus, et en outre deux prétendues épîtres de saint Clément à........ Le Ms. finit avec ces mots : « *Valedicens eis proficiscitur a Laodicia.* » V. Dom Remy Cellier. I. 607, 611.

14 Cy commencent les epistles et les évangilles de tout l'an, lesquelles sont translatées de latin en franchois selon l'ordonnance du messel, commenchant au premier dimence de l'advent. — In-fol. vél. écriture du XV.e siècle, à 2 col.; miniatures à la première page, représentant l'entrée de notre Seigneur à Jérusalem. *L.*

(1) Ellies Du Pin, XI, 58, a traité assez mal et assez injustement cet écrivain ascétique, qui composa des poésies religieuses sur des rhythmes analogues à ceux de nos vers français, sans oublier d'y mettre la rime. Du reste, les poésies italiennes de ce pieux et humble génie sont plus estimées que ses rhythmes latins. Rien n'est plus délicieux que ses stances sur la pauvreté : *Dolce amor di povertade*. Voyez cette charmante pièce dans l'Histoire de saint François d'Assise, par M. Chavin de Malan, p. 436.

Début : « *Fratres, scientes quoniam hora est.* Sachiés qu'il est jà heure » de nous lever de dormir, car notre sauvement est près. » Il manque quelques feuillets à la fin. Les derniers sont dépourvus de leurs marges extérieures.

15 Quatuor Evangelia. — In-fol. vél. la reliure est revêtue d'une lame de cuivre ciselée et semée sur le plat recto de 40 fleurs de lys; l'autre lame a été enlevée; on y voit la place des pierreries qui l'ornaient; écriture du XIII.ᵉ siècle. *C.*

1.° *Beatissimo pape Damaso Hieronimus* : « *Novum opus me facere cogis....* » — 2.° *Prologus quatuor evangeliorum* : « *Plures fuisse qui evangelia scripserunt....* » — 3.° *Eusebius Carpiano fratri salutem* : « *Ammonius quidem Alexandrinus.* » — 4.° *Hieronimus Damaso pape* : « *Sciendum et jam neque ignarum....* » — 5.° *Incipit argumentum secundum Matheum* : « *Matheus ex Judea sicut in ordine primus....* » — 6.° *Incipit breviarius ejusdem* : « *Nativitas Christi......* » — 7.° Douze portiques offrant les canons sur les évangélistes, enrichis d'or, etc. — 8.° Quatre grandes miniatures pour l'évangile de saint Mathieu. — 9.° *Liber generationis Christi.* — 10.° *Incipit prologus in Marco* : « *Marcus evangelista Dei....* » — 11.° *Incipit breviarius* : « *De Joanne-Baptista et victa....* » — 12.° D'une écriture plus moderne : « Jou N., sire de Cisoing, » ou baillis ou prouvos, jure sur me foy et sur quanques je tiens de » Dieu et sur les saintes évangiles que jou warderay les droits et les » franquises de l'église de Cysoing et le teneur de leurs cartres et de » leurs priviléges à men pouvoir, ne ne procureray ne consentiray cose » qui soit encontre les coses devant dites ne par mi ne par autruy, par » quoi le église en ait domage; et jure encore que jou tenray le loy de » le ville de Cysoing, et les vaives et les orphenins de celle mesme ville » à droict, si comme boins sires ou boins baillis, ou preudons sans nule » mauvaise decevance. » — 13.° Trois miniatures pour l'évangile de saint Marc; sur la première, on voit saint Calixte agenouillé devant l'évangéliste. — 14.° « *Principium evangelii Jesu Christi filii Dei.* » — 15.° *Incipit prologus in Luca* : « *Lucas, Syrus natione.....* » — 16.°

Incipit breviarius in Luca : Zacharias, viso angelo.... » — 17.° Deux miniatures pour saint Luc. — 18° *Quoniam quidem multi conati sunt.* —19.° *Prologus evangelii Johannis : « Hic est Johannes....»*—20.° *Incipit breviarius : « Phariseorum levite.....»* — 21.° Deux miniatures pour saint Jean. — 22.° *In principio erat Verbum.* — 23.° *Incipit capitulare evangeliorum de circulo anni : « In vigilia Domini secundum » Matheum.....»* — 24.° D'une main beaucoup plus moderne, sur le dernier feuillet de garde : « *Hec sunt festa que dominus abbas tenetur » celebrare, scilicet.....* »

16 Omeliæ beati Gregorii pape. — In-fol. vél. à deux colonnes; fin du XII.e siècle. — Les deux premiers feuillets sont recopiés par une main du XV.e siècle; rel. moderne en veau. *OR. INC.*

L'ouvrage débute par l'épître dédicatoire de l'auteur à Secundinus. « Reverentissimo et sanctissimo fratri Secundino coepiscopo.... » Les homélies sont au nombre de quarante. Texte de la première : Erunt signa in sole; texte de la dernière : « Homo quidam erat dives. » Viennent ensuite : « 1.° Passio beati Clementis pape et martiris.— » Tercius romane ecclesie prefuit episcopus Clemens..... » Après l'explicit, on lit un épilogue commençant par ces mots : « Anno in- » carnati verbi MXLIX, quando Henricus rex Francorum misit in » Robastiam, » et relatif à la découverte du corps de saint Clément dans l'Esclavonie. « 2.° Passio Ste Felicitatis cum septem filiis suis. » temporibus Antonini imperatoris.... 3.° Passio S. Ignatii episcopi.— » Cum Trajanus Romanorum suscepisset imperium....

17 Liberti Fromondi, theol. doct. et professoris regii commentaria in omnes epistolas, Lovanii, anno 1637.— In-fol. r. ph.; écriture du XVII.e siècle. OR. INC.

Le dernier commentaire concerne l'épître de saint Paul aux Philippiens. Les commentaires de Libert Fromond sur l'Ecriture sainte ont été imprimés plusieurs fois, entr'autres in-fol., Louvain 1663, Paris 1673 et Rouen 1709.

18 S'ensieult l'exposition de saint Grégoire sur le cantique des cantiques de Salomon, translaté de latin en françois par révérend père confesseur, frère Jean Verrier. — In-16; écrit. du XV.[e] siècle, rel. du temps [(1)] *L.*

Prologue : « Après que des joies de paradis le genre humain a été » expulsé, venant en ceste pélerine vie présente, il a eult aveugle » d'entendement.... » Sur Jean Verrier, voyez Buzelin, *Gall. F.*° 178.

19 Flores Psalmorum. — 3 vol. in-fol. vél.; écriture du XII.[e] siècle, rel. en veau. *S. P.*

L'épître dédicatoire, qui va être reproduite, nous apprend que l'auteur est Letbert ou Lambert, qui, après avoir été chanoine de Saint-Pierre, de Lille, devint abbé de Saint-Ruf, à Valence. Gautier, évêque de Maguelone et éditeur du livre, l'adresse à son parent, Robert, prévôt de Saint-Pierre, et aux chanoines de cette collégiale, mais en exprimant le désir qu'on le mette surtout à la disposition du chanoine Hescelin, son ami particulier. Gautier déclare qu'il a habité Lille pendant longtemps. Trithème dit qu'il y est né.

« *Gualterus Magalonensis episcopus et S. E. R. legatus, dilectissimo consanguineo suo Roberto Insulano preposito, et universis ejusdem ecclesie canonicis in Domino salutem. Cum vobiscum dudum apud Insulam moraremur, canonicus vester Heiscelinus, inter alia verba que nobiscum familiariter habuit, cepit diligenter inquirere de Floribus psalmorum quos a sancte memoriæ Lamberto, olim canonico vestro, postmodum S. Rufi, abbate, audierat exceptos et in unum collectos. Cui nos, in quantum ex ipsa scriptura percepimus, qui et religionem et intentionem illius beati viri novimus, respondimus animum suum in hoc opere fuisse, ut quod moribus corrigendis magis esset ecclesie Dei necessarium, hoc tantum de diversis expositoribus traheret, et in duobus corporibus poneret. Magnam quippe et diffusam expositionem super psalmos a B. Augustino editam noverat, et Cassiodoro et reliquis ecclesiæ Dei doctoribus.*

(1) Où se trouve quatre fois l'image de sainte Catherine.

Sed qui totus igne divini amoris inflammatus celestibus inhiabat, et, in animarum lucro, temporalibus curis omnino potspositis, tantum intendebat, totum studium et ingenium suum ad hoc vertit ut omnipotenti Deo, sive scribendo, sive loquendo, quas posset animas adquireret, quod studiosus lector in eisdem Floribus animadvertere potest. Audito itaque beatissimi viri studio, audita etiam utilitatis illius lectione (sic), *cepit vehementer idem vester concanonicus precibus instare ut si quem locum familiaritatis, si quam gratiam apud nos obtinebat, aut totum aut partem illius operis per nos habere mereretur ex promissione nostra, illud psalmi frequenter replicans : « Memento verbi tui servo tuo, in quo mihi spem dedisti. » Verum nos, occasione cure pastoralis et nobis injuncte legationis, in multis et diversis negotiis ex tunc occupati, desiderium et promissionem nostram implere hactenus minime potuimus. Ceterum karitas illa qua vos in Deo et propter Deum diligimus hujus debiti nos nequaquam sinit esse immemores. In duobus igitur corporibus, sicut ab illo sancto viro iidem Flores excepti sunt et divisi, non singulariter alicui persone, sed toti ecclesie vestre mittimus, fraternitatem vestram presentibus litteris adhortantes quatenus semper memores vite illius dudum alumni vestri et studii, eamdem scripturam et frequenter legatis et memorie commendetis, tanti viri conversationem ante oculos habentes et imitantes. Nec attendatis, quesumus, quantum a nobis offertur, sed ex quanto vobis offeratur* [1]. *Testis est enim mihi Deus quomodo omnes vos cupiam in visceribus J.-C.; et hoc oro ut omnipotens Deus per condignum penitentie fructum vos ad pascua vite eterne perducere dignetur. Neque enim vestri aliquando oblivisci possumus. Volumus et rogamus ut quotiens dominus Heiscelinus ad legendum eosdem libros postulaverit, pro sua petitione et nostra promissione semper habere mereatur. Gratia Dei precedente, per importunum laborem et instantiam nostram pax inter principes nostros reformata est, unde tota patria letatur. Valete, et amici vestri memoriam habetote.* [2] »

En tête du premier volume on a inséré une copie moderne de

(1) Il y a une véritable analogie de pensée et même d'expression entre cette phrase et le passage suivant de l'Imitation de J.-C. « Magis Deus pensat ex quanto » amore quis agat quam quantum opus faciat. » I. 18.

(2) Bien que cette lettre ait été publiée par Mabillon, *Analecta*, I. 289, nous avons pensé qu'elle était très-digne d'être reproduite ici d'après le texte original.

la même épître, d'après le manuscrit du *Flores psalmorum* que possédait l'abbaye des Dunes, à Bruges. M. l'abbé Van de Putte, qui a publié la liste des manuscrits que le séminaire de Bruges a hérités de l'abbaye des Dunes, ne mentionne pas celui-là. Voyez Mém. de la Société d'Em. de Bruges, II, 157 et suiv. Du reste, le même ouvrage existait aussi à Saint-Martin de Tournai. V. Foppens, Bibl. belg. 818; et même à l'abbaye de Braine, près de Soissons. *Voyage litt. de deux bénéd.*, 1724. 25. Quant à notre Ms., il n'est à Lille que depuis l'an 1752. C'est le célèbre abbé Lebeuf qui en a proposé et déterminé l'acquisition. Nous transcrivons ici sa lettre, qui est annexée à la fin du premier volume :

« Monsieur, le zèle avec lequel vous m'avez paru autrefois défendre » la cause de Robert, ancien prévôt de Lille, que je soutenois n'avoir » pas été votre prédécesseur, mais qui dans le fond peut l'avoir été, » m'engage à vous écrire pour vous demander si l'on possède dans la » bibliothèque de votre chapitre le commentaire sur les psaumes que » Gautier, évêque de Maguelone, lui envoya, composé par un » nommé Lambert qui, de chanoine de Lille, étoit devenu abbé de » Saint-Ruf, de Valence. Il est arrivé à Paris depuis quelque temps » une grosse caisse de manuscrits de Bourgogne qui sont à vendre. » J'y ai trouvé ce commentaire qui forme trois volumes infolio en » parchemin, écrit en gros caractères du XII.e siècle, qui sont » parfaitement beaux et tous les trois très-bien reliés en veau. La » lettre de Gautier à Robert est à la tête, et met son nom tout au » long et non pas la seule lettre initiale; on y lit : *Epistola donni » Walteri Magalonensis episcopi ad Robertum Insulanum præpositum » de Floribus psalmorum a beatæ memoriæ Lamberto S. Rufi abbate » collectis. Gualterus Magalonensis episcopus et S. Romanæ ecclesiæ » legatus, dilectissimo consanguineo suo Roberto Insulano præposito et » universis ejusdem ecclesiæ canonicis in Domino salutem. Cum vobiscum, » etc.* Vous savez parfaitement, monsieur, que ce commentaire n'a » jamais été imprimé. C'est pourquoi je vous propose d'acheter ce » manuscrit s'il vous manque. Vous n'ignorez pas que les manuscrits » sont plus chers que les imprimez : au reste, le prix de ces trois » volumes, qui sont écrits peu de temps avant la mort de l'auteur, » n'iroit pas à cent francs; ce qui ne formeroit pas un gros objet pour

» votre chapitre, ni même pour vous. J'ai cru vous devoir avertir de » cela plutôt que d'en donner avis à nos chanoines réguliers, qui sont » fort curieux des ouvrages de leurs anciens auteurs. Agréez la bonne » intention de celui qui a l'honneur d'être, avec un respect sincère, » monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, » LEBEUF, » ancien chanoine d'Auxerre, de l'Académie des inscriptions et belles- » lettres. A Paris, au collége des trois évêques, place de Cambray, ce » 19 janvier 1752. » La suscription porte : A monsieur l'abbé de Valory, prévost de l'église collégiale, à Lille en Flandre.

La bibliothèque de Bourges possède un manuscrit intitulé : *Gualteri Magalonensis episcopi Comment. in psalmos*. XIV.e siècle, vél. in-4. Est-ce une copie du *Flores psalmorum?* Nous exprimons le même doute à l'égard d'un Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, ayant pour titre : *Gualterus in psalmos*. Voyez Haenel, 8, 299. *Hist. litt. de la France*. XI. 81. *Hist. de Languedoc*, V. 680, 681. *Merc. de Fr.* Nov. 1739.

20 Commentarius in Job.—In-4.°; écriture du XV.e siècle, à longues lignes. *OR. INC.*

Le commencement manque. La première page, fortement maculée d'huile, commence par ces mots : «..... summam pertingimus. Cum sic exteriora vitia vincimus. » A la page suivante : « Ex libro tertio : Factum est autem cum quadam die venissent filii Dei et assisterent coram Domino, venisset quoque Sathan inter eos.....» Les dernières paroles du texte commenté sont : « Deridet equum et ascensorem ejus. » Les derniers paragraphes du commentaire sont d'une autre main plus moderne et finissent ainsi : metuebat dicens : timeo ne sicut serpens.....»

21 Postillæ Nicolai de Lyra in epistolas B. Pauli, actus apostolorum et in apocalypsim.—In-folio intercalé de ph., provenant de l'église de Beaurepaire en Ostrevant;[1] écriture du XV.e siècle, à longues lignes, surchargée d'abréviations. *C.*

Début : « *Ecce descripsi eam tripliciter*, p. 22.° quod verbum de sapientie descriptione dicitur : sapientia Pauli..... » La fin manque.

[1] On sait que Beaurepaire était un prieuré dépendant de l'abbaye de Cysoing. Voyez le *Cameracum Christianum*, 344.

22 Joannis Hildenshemensis Carmelitæ historia trium regum ad Florentinum de Wevelkoven, episcopum Monasteriensem. — Alberti Magni super evangelium Mathæi de die festo Epiphanie notula.—S. Bonaventuræ Breviloquium.—Biblia pauperum a domino Bonaventura. — Joannes Gerson in Canticum canticorum ad fratres ordinis Carthusiensis, editus apud Lugdunum anno D.ni MCCCCXXIX. — Liber de doctrina cordis, verbi Dei predicatoribus perutilis, scriptus 1483.— S. Bonaventure Centilogium.—Petit in-fol.; écriture de la fin du XV.e siècle, à deux colonnes. *C.*

A la fin de la *Biblia pauperum* on lit : « *Explicit opus perclarum D. Bonaventure ordinis minorum, Biblia pauperum nuncupatum, scriptum per manus Joannis de Stampe, clerici Cameracensis diocesis ac notarii publici, anno D.ni M. CCC. LXXXII.* » Le traité *de doctrina cordis* (1) commence en ces termes : « *Preparate corda vestra Domino verba sunt Samuelis in Libro Regum. Loquitur Dominus*... A la fin du volume on lit : *Liber canonicorum regularium ecclesie sancti Calixti Cisoniensis inter Tornacum et Insulas degentium. Laborem manuum tuarum quia manducabis, beatus es et bene erit tibi.* » L'histoire des rois mages, par Jean de Hildesheim, a été imprimée à Mayence en 1477 et 1486. Le Breviloquium et le Centilogium de saint Bonaventure sont insérés dans ses œuvres complètes, édit. du Vatican, 1588-1596, VI. On trouve le commentaire de Gerson sur le Cantique des cantiques, dans ses œuvres, publiées par Dupin, IV, 27-82. Ainsi, ce Ms. n'offre rien d'inédit, à l'exception peut-être du *Doctrina cordis* et du *Biblia pauperum*, dont le premier chapitre est intitulé : *De abstinentia*, et le dernier : *De zelo indiscreto*.

(1) Le *Doctrina cordis* se trouve aussi à Cambrai sous les Nos 134 et 743. On le conservait également dans la bibliothèque de St-Martin de Tournai et dans celle de Cambron, avec désignation du nom de l'auteur, Jean Divinus. V. Sanderus. *Biblioth. Manuscripta Belg.* I. 135 et 339.

23 Rationale divinorum officiorum a Willelmo Duranti episcopo Mimatensi.— In-fol. écriture du XV.e siècle, à 2 col.; rel. mod. bas., sur le dos de laquelle on a mis le titre fautif : *Prologus Willelmi. H. C.*

Au bas de la première et de la dernière page : « *Iste liber est fratrum hospitalis Comitisse Insulensis.* » A la dernière : « *Explicit Rationale divinorum quod pertinet fratribus cruce signatorum in Tornaco in parochia S.-J. Baptiste de Furno existentium, et fuit liber iste scriptus et completus anno Domini millesimo quadragentesimo quinquagesimo quarto, XIII die mensis decembris qui erat dies Lucie virginis et martyris.* » Le Rationale de Guillaume Durand, évêque de Mende, a été imprimé à Mayence, dès l'an 1459. Un exemplaire de cette rarissime édition fut vendu chez le duc de la Vallière, 27,000 fr. Les éditions suivantes, quoiqu'aussi du XV.e siècle, ont bien moins de valeur.

24 Missale romanum.— In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes, miniatures, initiales rehaussées d'or; calendrier complet. *S. P.*

25 Missale romanum. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle; 168 feuillets chiffrés au verso. *S. P.*

Calendrier où manquent les deux premiers mois de l'année : « Mars. *Primus mandentem, disrumpit quarta bibentem.* — Avril. *Denus et undenus est mortis vulnere plenus.* — Mai. *Tertius occidit et septimus ora relidit.*— Juin. *Denus pallescit, quindenus federa nescit.* — Juillet. *Tredecimus mactat Julii, decimus labefactat.* — Août. *Prima necat fortem sternitque secunda cohortem.* — Septembre. *Tertia septembris et denus fert mala membris.* — Octobre. *Tertius et denus est sicut mors alienus.*— Novembre. *Scorpius est quintus et tertius est nece cinctus.*— Décembre. *Septimus exsanguis, virosus denus ut anguis.* Commence : In Vigilia sancti Pasche. La fin manque.

26 Missale romanum.—In-fol. vél. rel. en bois, revêtu de peau de truie; écriture du XIV.ᵉ siècle, à 2 colonnes; calendrier complet sur trois pages; feuillets chiffrés au verso.

Après le feuillet CXII, interruption; onze feuillets non chiffrés et d'un autre caractère; puis nouvelle pagination chiffrée au recto des feuillets, qui sont au nombre de 81.

27 Missale de salve. — In-fol. vél.; écriture du XII.ᵉ et du XVI.ᵉ siècle; rel. en bois, revêtue d'une peau de truie. *S. P.*

Sur un des feuillets de garde, écriture effacée, mais encore lisible à la loupe. Sur le premier feuillet, avant le calendrier, on lit : *Hic liber missalis de Salve, anno 1504, senio fractus, multis adauctus collectis, veste vestitur suina.*

28 Graduale romanum. — In-fol. vél.; écriture du XIV.ᵉ siècle, rel. mod. en bas.; deux parties, l'une de 127 feuillets, l'autre de 134, plus 5 feuillets non chiffrés. *S. P.*

29 Missale romanum.— In-fol. vél.; écriture du XV.ᵉ siècle, à longues lignes; folioté au verso pour la seconde partie. *L.*

Au bas de chaque page, on a indiqué le jour de la mort de plusieurs abbés de Loos. Les noms de ceux du XVI.ᵉ siècle sont d'une main plus moderne et portent, outre la date du mois, celle de l'année. Janvier. « *Dominus Johannes abbas VIII.us de Laude obiit VII.a die mensis hujus* (1) *et D. Johannes abbas XII.us obiit XII.a die* » (2). Février. « *Dominus Nicholaus abbas IX.us obiit VI.a die mensis hujus* (3) *et D. Willelmus abbas XIIII.us obiit XXII.a die* (4), *et D. Michael, doctor*

(1) Jean III de Fresnoy, en 1279.
(2) Jean IV. Le *Gallia Christiana* ne donne pas la date de son décès, qui doit avoir eu lieu en 1310.
(3) Nicolas d'Auchy, en 1289.— (4) Guillaume Le Toillier, en 1333.

in sancta theologia, abbas XXIIII.us obiit XII die (1). *Dompnus Dionisius Watrelos abbas XXVI.us obiit XVIIIa die* 1545. » Mars. *Dominus Stephanus abbas IIII.us obiit VII.a die mensis hujus* (2), *et D. Johannes abbas XV.us obiit XVI.a die* » (3). Avril. « *Dominus Hugo abbas XIII.us obiit prima die mensis hujus* » (4). Mai. « *Dominus Livinus abbas XXII.us obiit XII.a die mensis hujus* (5), *et D. Jacobus abbas XIX.us obiit XXIX.a die* » (6). Juin. « *Dompnas Dyonisius de Bauvin, abbas XXV.us obiit XI.a die mensis hujus* (7). *Dominus Samuel, abbas secundus, obiit XXV.a die mensis hujus* » (8). Juillet. « *Dominus Symon, abbas III.us obiit VIII.a die mensis hujus* (9). *Dompnus Franciscus Abeel, abbas XXVIII.us obiit V die mensis hujus* 1527 » (10). Août. « *Dompnus Theobaldus abbas XVI.us obiit secunda die mensis hujus* (11), *et Dominus Laurentius abbas XII.us obiit XIIII.a die* (12), *et Dominus Robertus abbas X.us obiit XVI.a die* (13). *Item Dompnus Franciscus Monmal, abbas* 29, 19 *die hujus mensis obiit* 1575. » Septembre. « *Dominus Eustasius, abbas XI obiit X die mensis hujus* (14), *et D. Egidius, abbas XVII.us obiit XI.a die* (15), *et D. Jacobus, abbas XXI.us obiit XV.a die.* (16) » Octobre. « *Obiit Dominus Joannes Mariaige abbas XXVII.us* (17). » Novembre. « *Dominus Nicholaus abbas XVIII.us obiit XXI.a die mensis hujus* (18) *et D. Joannes, abbas V.us obiit XXV.a die* (19). *Item Dompsus Petrus, abbas XXIII.us obiit XXVIII.a die mensis hujus* (20). » Décembre. « *Dominus Willelmus abbas VI.us obiit XXX.a mensis hujus* (21). L'avant-dernière page, recto du huitième feuillet, à la deuxième partie, présente trois oraisons : « *Pro Duce, Ducissa et liberis eorum. Rege, quesumus, Domine, famulos tuos Ducem nostrum atque Ducissam et liberum eorum, et, intercedente beata Maria semper virgine cum omnibus sanctis tuis, gratie tue in eis dona multiplica ut*

(1) Michel Requillastre, en 1519 (1520).

(2) En 1207. — (3) En 1351. — (4) Hugues li pers de Englos, en 1332.

(5) Livin le Mesre, 1464. — (6) Jacques de Crisembien, 1433.

(7) Denis de Bauvin, en 1546. — (8) 1187. — (9) En 1204.

(10) Il y a erreur évidente dans l'indication de l'année ; car cet abbé, que le *Gallia Christ.* nomme Vanabeel, est mort en 1573, après avoir résigné la crosse abbatiale, en 1565. — (11) En 1355.

(12) Le douzième abbé de Loos, se nommait Jean et non Laurent.

(13) En 1304. — (14) En 1305. — (15) Gilles de Gamans, en 1374.

(16) Jacques Six, en 1460. — (17) Jean Mariage, mort le 2 octobre 1557.

(18) Nicolas Malloen, en 1387. — (19) Jean de Warneton, dit l'Agneau, en 1223.

(20) Pierre Dubois, en 1490. — (21) Guillaume de Carnin, en 1251.

ab omnibus offensis liberi et temporalibus non destituantur auxiliis et sempiternis gaudeant institutis. » SECRETA : « *Suscipe, Domine, tibi munus oblatum et intercedente beata Maria semper virgine, cum omnibus sanctis tuis, conserva quesumus famulos tuos Ducem nostrum atque Ducissam et liberos eorum et ab omnibus quas merentur adversitatibus redde securos ut, tranquillitate percepta, ab omnium visibilium atque invisibilium inimicorum insidiis liberati, devota tibi mente deserviant subjectos. Postremo tibi famulos tuos Ducem nostrum atque Ducissam et liberos eorum, quos, Domine, intercedente beata Maria semper virgine cum omnibus sanctis tuis, propiciatio celestis amplificet ut et presentis vite periculis exuantur et perpetuis donis firmentur.* » Dans le texte de chaque oraison, il y a *liberum eorum*, mais on a mis une surcharge à l'encre rouge, pour faire *liberos*. A la dernière page : « *Tractatus de negligentiis circa altare secundum traditionem B. Bernardi.* » « *Si per negligentiam sacerdotis evenerit (quod absit) ut missam cantare, panem vel vinum oblitus fuit, etc.* » La fin paraît manquer.

30 Liber exorcismorum. — In-4.° vél.; écriture du XV.° siècle, à longues lignes; belle miniature représentant N.-D. de la Treille; armoiries du chap. de St-Pierre. *S. P.*

Début : « *Sequitur processus super obcessis (sic) et primo evangelia dicenda per octo dies......* » Fin : « *Item.* Hanc orationem paciens jejuno stomacho legat per novem dies; et si non sciverit legere, legat alter similiter jejuno stomacho, et sit ipse seu ipsa patiens jejunus usque oratio sit perlecta. »

31 Livre de chœur. — Petit in-fol. vél.; écriture du XVI.° siècle, à longues lignes; en tête, manque un feuillet qui offrait peut-être une miniature; rel. en veau. *S. P.*

Recueil des formules de serments à prêter devant le Chapitre, par le comte de Flandre, et par tous les dignitaires et suppôts de la Collégiale de Saint-Pierre. Ces formules sont précédées de plusieurs bulles, lettres et chartes qui y ont rapport.

32 Ordinarium et obituarium S. Petri Insulensis. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes. *S. P.*

1.° *Dupplicia cellarii de toto anno.* 2.° Calendrier. « *Prima dies mensis, etc...* » 3.° *Quando luna currit per I, dominica prima post nonas aprilis est dies Pasche,* et ainsi de suite jusqu'à : *Quando per XIX....* 4.° *Incipit prologus in libro ordinario beati Petri Insulensis : Hic est liber ordinarius ecclesie B. Petri in quo continentur ejusdem ecclesie consuetudines ad usum et ordinem divini officii pertinentes.* » 5.° *Incipit liber ordinarius.* 6.° Obituaire. 7.° Notes obituaires sur divers bienfaiteurs de l'église, et mention de plusieurs acquisitions.

33 Passio D. N. J.-C. — In-fol. vél.; écriture du XVI.e siècle; rel. mod. bas. *ORIG. INC.*

C'est la passion, notée pour être chantée le dimanche des Rameaux et le Vendredi Saint, avec addition des chants pour la bénédiction du cierge pascal, etc. On a ajouté à la fin, en écriture cursive, une oraison pour l'empereur.

34 Missale Romanum. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes.

Sur le premier feuillet de garde, on a écrit : « Remis à la Bibliothèque de Lille, par M. de Pommereul, préfet du département du Nord, le 21 juin 1810. » Au bas de chaque mois, dans le calendrier, on a ajouté des notes et des vers astronomiques. La fin du manuscrit est assez endommagée. Deux pages d'une écriture plus moderne. Notes de rentes.

35 Missel à l'usage de l'ordre de Cîteaux. — In-folio vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes; initiales coloriées. *L.*

En tête, entre le calendrier et le texte du premier office, on a ajouté d'une main plus moderne : *Missa de sancto Rocho....*

36 Evangelia per annum, juxta novissimam editionem missalis Cisterciensis recognita. — In-folio vél.; écriture du XVI.ᵉ siècle, à longues lignes. *L.*

Au verso du fol. LXVI, on lit : *Finis* 1528.

37 Missale ecclesie Cysoniensis.— In-fol. vél.; écriture du XVI.ᵉ siècle, à deux colonnes. *C.*

En tête de chaque mois du calendrier se trouve un double vers : *Januarius : « Prima dies mensis et septima truncat ut ensis. Pocula » Janus amat, etc.....»* Au bas du mois de mars et de juin, on lit les remarques suivantes, écrites en encre noire : *Post veris equinoctium, quere plenilunium, et dominica proxima sacrum celebra Pascha. Non verius invenies si mille legas codices.* Au bas du feuillet qui contient le mois de juin :

Dat Clemens hiemem; dat ver Petrus cathedratus;
Estuat Urbanus; autumnat Simphorianus.

38 Ordinarium ordinis Cisterciensis.—Petit in-4.° rel. du temps; écriture du XVI.ᵉ siècle. *L.*

Début du prologue : « *Quoniam multi et maxime simplices non semper possunt aut nesciunt vel etiam negligunt scripta seu statuta nostri Cisterciensis ordinis investigare.....* » A la fin du volume se trouve une table pour les fêtes mobiles, commençant à l'année 1556 et finissant à 1835. Cette table est précédée et suivie de remarques curieuses.

39 Horæ antiquæ.—In 4.° allongé vél., rel. mod. v.; écriture du XV.ᵉ siècle; encadrements fleuronnés, pointillés d'or; initales en or; grand nombre de vignettes enlevées.

Calendrier français. Les noms des mois et des fêtes sont en or; les autres alternativement en azur et en vermillon. Il est à remarquer que dans ce calendrier le même nom se retrouve parfois à très-peu de distance, et même souvent au jour et au lendemain. Nous en transcri-

vons un extrait, à cause de la singularité de quelques noms propres. « Janvier a XXXI jours, la lune XXX. — La Circoncision. — Oct. St-Etienne.— Ste-Geneviève. — Oct. des Innocens. — St-Symon.— La Typhanie. — St-Frambout. — St-Rigobert. — St-Lucien. — St-Pol, hermite.— St-Guille.— St-Hylaire.— St-Firmin.—St-Félix.—St-Mor. — St-Marcel.— St-Anthoine.— St-Prisec.— St-Jomer.— St-Sébastien. — Ste-Agnès.— St-Vincent.— Ste-Emérence.— Ste-Basile.— St-Pol. — St-Polycarpe.—St-Julien.—Ste-Agnès.— Ste-Paule.— St-Baudent. — St-Mathan.— Février a XXVIII jours, la lune XXIX.— Ste-Bride. — La Chandeleur.— St-Blaise.— St-Aventin, etc. A la dernière page du Ms. on lit : « Cestes présentes heures appartiennent à honeste et dévote religieuse sœur Guillemette de Guiches, demourant à la Ministration des povres, au triumphant Hostel-Dieu de Notre-Dame de Paris. Ces mots sont de la même écriture que le texte. Sur le dernier feuillet de garde : « L'an mil V.c et dix, seur Guillemette donna ce présent livre à l'abit noir, par tel si qu'il ne soit vendu ne engagé sans le consentement du couvent, et que la prieure en soit la gardienne et qu'elle le baille le jour des rois à la royne noire, avec le couronne dudit habit noir, et priéz Dieu pour les trépassez.

40 Horæ antiquæ.—In-8.° vél. rel. primitive, fermoirs d'argent avec le monogramme de J.-C.; écriture du XV.e siècle.

Calendrier français; mêmes dispositions de couleurs que le Ms. 38, mais autres saints en général. Vers la fin, oraisons françaises.

41 Preces piæ.—In-8.° vél. rel. primitive, sur laquelle on lit plusieurs fois : Quicumque vult salvus esse ante omnia, opus est ut teneat catholicam fidem; écriture du XV.e siècle.

Calendrier français. Rubriques en français. Heures de la Croix. Heures du St-Esprit. Heures de Nostre-Dame. Plusieurs pages enlevées à cause des ornements. Les sept psalmes pénitentiales, etc.

42 **Breviarium secundum usum ecclesie B. Marie Tornacensis, scriptum a fratre Bartholomeo Preposito, pro usu fratrum B. Augustini hospitalis B. Marie Insulensis religiosorum, anno D.[i] 1479, decim. kal. octobris.**—Petit in-8.° vél. rel. moderne; écriture du XV.e siècle, menue et compacte, 543 feuillets à 2 colonnes; quelques initiales en or. *H. C.*

Le dos de la reliure porte le titre : Heures antiques.

43 **Preces piæ.**—In-8.° vél.; écriture du XV.e siècle; ornements nombreux, variés, bizarres, riches; belles miniatures. *S. P.*

Blason à la première page après le calendrier, qui est en latin. Les 47 derniers feuillets sont presque entièrement en flamand.

44 **Preces piæ.**—In-8.° vél.; écriture du XIV.e siècle.

Calendrier en flamand. La seconde moitié du volume se compose de prières flamandes dans le dialecte de la Flandre occidentale.

45 **Preces piæ.**— Petit in-4.° vél.; écriture du XV.e siècle; initiales en or; miniatures. *R. de Lille.*

Sur le feuillet de garde : « Cest heure présent appartient à M.lle Anne De le Haye, demourant au chataulx de Relengue....... Riens sans labeur.... Changer ne veux. Anne de le Haye. » Calendrier français. Oraisons à la Vierge, en français : « Douce dame de miséricorde, mère de pitié, fontaine de tous biens..... »

46 **Preces piæ.**—In-8.° vél.; écriture du XV.e siècle; init. en or, quelques-unes faisant miniatures. *PH.*

Sur le premier feuillet de garde, on a adapté une image de N.-D. de Grâce, de Cambrai. Calendrier latin. Première oraison : *Ad imaginem Christi : « Salve, sancta facies nostri redemptoris..... »* La fin du Ms. manque.

47 Preces piæ.— In-16 vél.; écriture du XV.e siècle.

Riches ornements enluminés et relevés d'or sur toutes les marges. Sur quelques-unes de ces marges, le peintre a tracé le nom de Katherine Mauroye. Celui de Pierre Mauroye s'y trouve aussi une fois. Après les prières latines qui occupent les cinq sixièmes du volume, on lit un petit poëme français à la louange de Marie, commençant ainsi :

« En protestant de la haulte excellence
» Parfait valoir, parfonde préférence
» De vous, Royne, où Dieu son suel fils mist. »

A la suite de ce poëme, une main du XVI.e siècle a écrit : Le trantième de juin de l'an mil cinq cent dix-neuf, fut fait deffense à toute personne de prendre la qualité d'escuyer, après la victoire qui fut remportée sur la petite isle, par nostre Roy, pour ce qu'il fust apellé escuyer, et cest arrest fut confirmé par le parlement de Paris. Les nobles firent......... au roy; lesquels eurent permission d'estre appellé escuyer. » Puis, un poëme de Ste-Marguerite, dont le commencement manque :

....
Et son père tout ensement.
Celluy père la hayoit tant,
Et sa mère l'avoit moult chiere.....

48 Preces piæ (Psautier).— In-8.° vél. *L.;* écriture du XIV.e siècle.

Point de Calendrier. Début : « *In diebus dominicis servite Domino. Beatus vir qui non abiit.....* » Peu remarquable.

49 Manuel de dévotion. — In-8.° vél.; écriture du XIV.e siècle; rel. mod. en bas. portant sur le dos : *Heures antiques. S. P.*

« Chi commenche li taule [1] de che qui est conthenus en ce livre chi » et par spécial de l'escripture en romant. Et premiers : Le introite » des XII consauls euvangeliques : le premier conseil est de povretet » apostolique; le second conseil est tel qui est de parfaite et excellente » obédience; li tiers consauls est de sainte pureté et de sainte castetet; » li quart conseil est de excellenche d'amour et de caritet; le V.e » conseil est de excellenche, de patienche et de débonnairetet; le « VI.e consauls est de excellenche, de miséricorde; le VII.e conseil si » est d'atempranche de parolles; le VIII.e conseil est de sainte et juste » exemplarité et de fuir toute occasion de péchiet; le IX.e consauls est » de juste et sainte intention; le X.e consauls est de parfaite confor- » mitet d'entention, de doctrine et de œuvre; le XI.e conseil est de » fuir toute vaine solicitude; le XII.e consauls est de fraternelle » correction. »

« Chi après s'ensievent les VIII bonnes euretés del esperite, selon » l'évangile du jour de tous les sains. » — « Chi commenchent li III » més de quoi li ame est servie en paradis. Et premiers l'introite. » Li premiers més est estre fais uns esperit avoecque Dieu; li second » més est pais; li tiers més est de joie pardurable.

» Les rebriques dou livret de contemplation; le cause escript en fran- » chois et as gens simples de le matere de contemplation.... » Ceci est une traduction romane du fameux traité de Gerson, intitulé : *De monte contemplationis*, ou plutôt c'est le texte sur lequel a été faite la version latine qu'Ellies Dupin a insérée dans son édition de Gerson, t. III, 546. La biblioth. de Saint-Victor possédait deux Ms. de ce texte roman, n.os 286 et 288. « Clergie n'est mie dou tout necessaire as gens » contemplatifs. — De II manieres de gens et les ques sont meilleur » à contemplation. — De II manieres de contemplacion, l'une en » scienche, l'autre en affection. — De la difference entre scienche et » sapienche. — Nuls ne doibt estre sage sans estre boins. — Comment

(1) Avant cette table se trouvent: 1.o Del arbre seck, ouquel est senefiiés li estas de l'home et de sa vie. Début : « Tant avons estet espronnant que ore somes venut par le grasce de Dieu al arbre seck.... » Cet article comprend cinq pages; 2.o Remarques sur le calendrier français, qui vient après la table ci-dessus. Puis, avant le texte des matières mentionnées dans la table, on trouve des heures, parmi lesquelles quelques miniatures et quelques pièces françaises.

» simples gent puent avoir sapienche, et est monstré par gros exem-
» ples. — Quelles sont les œuvres par lesquelles on congnoist Dieu
» parfaitement. — Une briefve continuation de che que dit est à ce
» qui est à dire. — L'amour de Dieu est le commenchement et la fin
» de vie contemplative.— Que l'amour mondaine est à roster premiè-
» rement. — Quelle paine c'est de oster ceste amour mondaine.—
» Exemple gros comment une personne peut délaissier la vie mondaine.
» — Comment lire et oir la vie des sains pourfetes. — De l'aide des
» angeles et de adversité. — Chi commenche à parler de l'eschielle de
» contemplation et de ses III degrés qui sont humble pénitance, secret
» lien et silenche et forte perséveranche, comme dist S. Bernards. —
» Comment on doit commenchier par vie active et labourer. —
» Comment la grasce singulière d'aulcuns n'est mies à ensieuvir de
» tous. — En quoi gist la perfection de vie contemplative par sem-
» blanche d'amour. — Quelle amour de Dieu a la personne contem-
» plative.— Dou second degret de contemplacion et dou du (sic) assaut
» qui y est. — En quel estat est la personne contemplative au second
» degret. — Du II manieres de silenche et de solitude. — Dou lieu
» secret materiel.— Comment on puet ordener sen corps en voellant
» contempler et des empechement que ont aulcuns.—Chi commenche
» la desputation comment vie contemplative est pourfitable et pre-
» mièrement à soi.— Dou pourfit que fait la personne à aultrui. —
» N'est point orguel tendre à vie contemplative, et le monstre par
» gros exemples.— De l'excellence des contemplatifs sur les aultres.—
» De la necessité de grasce. — Quelle cose est elevation de l'âme et
» unité et simplece. — Memore dou livre maistre Richart qu'il fist
» de contemplacion très-excellentement. — Dou tierch degret de
» contemplation par gros exemple.— Déclarations par gros exemples
» comment forte persévérance est nécessaire.—Plusieurs empechemens
» de venir à la montaigne de contemplacion — Aultres empechemens.
» — Aulcunes manieres de penser qui se pevent tenir en contem-
» plation. — De la maniere que tient sains Bernards au commenche-
» ment. — D'une autre maniere par exemple de mendicité.— Encore
» de ceste maniere. — Encore de ceste maniere.— Encore de ceste
» matere et des III jugemens de Dieu. — Encore de ceste matere et
» contre ceuls qui n'ont perseverance. — Une ymagination d'une

» montaigne contenant III estages ou habitacles de foi, d'espérance » et de carité. — De III manieres d'avoir grasce. (1)

» Chi parle l'âme qui est en tribulation pour soi conforter et pasienche » trouver, à cause des grands pourfis qui y sont.— Chi après s'ensieut » une doctrine de boine vie pour entrer en congnissance de son » créateur. — Chi après s'ensievent les VII psalmes, translatee en » romanch (2).— Chi apriès s'ensievent les XXX rieules saint Augustin. » — Chi apriès s'ensieut comment on doit aller au saint Sacrement, » et quantes fois et en quel maniere. — Chi apriés s'ensieut une » epistele de saint Pol, ad Romanos, pour le II.e dimenche apriés les » Rois.— Chi apriés s'ensieut une epistele de saint Pol, ad Romanos, » pour le III.e dimenche apriés les Rois. — Chi apriés s'ensieut une » doctrine de saint Pol, qu'il ensaignoit au peulle.......»

Le dernier feuillet de ce manuscrit contient des réflexions pieuses, commençant par ces mots : « Or dist dont li aposteles : Dieus vous » saintefie par tout que vostre cuer soit gardés entires....»

50 Preces Davidice.— In-4.° vélin; écriture du XII.e ou du XIII.e siècle; initiales coloriées, élégantes; quelques miniatures. *S. P.*

Beau psautier. Dernier psaume incomplet : « *Portio mea, Domine...* » Une initiale verte de trois en trois versets.

51 Breviarium.— In-16 compacte, vél.; écriture du XIV.e siècle.

Comm. au premier dimanche de l'Avent.

52 Psalterium.— In-16 compact, vél.; écriture du XV.e siècle; ornements rehaussés d'or; un peu altérés.

Au commencement et à la fin, quelques pages d'une écriture cursive plus moderne.

(1) Ici finit le traité de Gerson : *De monte contemplationis.*

(2) Voici comment est traduit le premier verset du psaume : *Domine ne in furore tuo.* « Sire, ne moi argue point en yre psalant, ne moi reprendes en yre » esmouvant. »

53 Heures flamandes; écriture du XV.e siècle; calendrier flamand. *H. C.*

On trouve dans ce Ms. une traduction du *Stabat mater* et de quelques opuscules mystiques de Gerson.

54 Preces piæ.— In-16; écriture du XVI.e siècle.

Après quelques feuillets de garde couverts de notes sur le décès d'une famille bourgeoise de Lille, on remarque, en tête du calendrier latin, une table indiquant pour 15 ans, à dater de 1542, le jour de Pâques, le nombre d'or et la lettre dominicale. A la fin se trouve « La » sentence de Pilate donée contre nostre Seigneur : *Nos Pontius Pilatus,* » *prepositus Judeæ in Hierusalem*...... » Les dernières lignes sont déchirées. Il est inutile de dire ici que cette sentence de Pilate, dans le procès du Sauveur, est une pièce tout-à-fait controuvée.

55 Heures de la Croix. — In-8.° vél. rel. du temps, où l'on voit deux fois sur chaque plat le nom de Rogiers Plourins; écriture du XV.e siècle; ornements et initiales coloriés. *H. C.*

Calendrier français dans lequel on trouve des indices locaux, tels que sainte Gertrude, Dédicace de Tournai, Saint Bertin, Saint Piat, Saint Winoc, etc..... Il manque un ou plusieurs feuillets à la fin. Les dernières oraisons sont en français.

56 Missale Romanum. — In-fol. vél. r. m. bas.; écrit. du XII.e siècle, à 2 col.; initiales en couleur. *L.*

57 Sermones de tempore et de sanctis (mal à-propos intitulé : Prières dominicales). — In-8.° vél. r. m. bas.; écritures diverses à 2 col. *L.*

Marges surchargées de notes; table finale, et de plus, quelques additions. On trouve au commencement une charte maladroitement reliée, portant concession à Jacques, abbé de Loos, de la part de Jean........... cardinal du titre de Ste-Anastasie; la date paraît être du mois de mars 1313. A la fin, on lit un titre par lequel Jacques, abbé de Loos, concède à Jean Crespin, du village de Sequedin, un

chemin et les halos y croissant. Ce titre est daté du 12 novembre 1345. Le premier sermon a pour titre ces paroles de saint Paul : *Hora est jam nos de somno surgere*. Ce manuscrit est d'une lecture extrêmement fatigante et difficile.

58 Missa ordinaria. Missa de Sancto Spiritu. Preces gallicæ ad sanctam Virginem Mariam missa de B. Maria.—Petit in-4.° vél.; écrit. du XV.° siècle; orn.

Le commencement et la fin manquent, ainsi que quelques feuillets du milieu. Les prières françaises sont des oraisons en l'honneur des joies de la Vierge.

59 Mémorial de la dévotion raisonnable. — In-18; écrit à Tournai en 1626; calendrier, prières, 31 feuillets liminaires; 80 de texte. *S. P.*

Epître dédicatoire à Henry Caulier, signée : Vostre frère et ami, Charles Guelui, chanoine régulier. Ce petit manuel de piété paraît rédigé avec soin et intelligence. A la suite de l'avant-propos, qui traite de la dévotion en général, l'auteur aborde successivement les sujets suivants : 1. Qu'il y a un Dieu; 2. de la fin de l'homme; 3. de l'éternité et immortalité de l'âme; 4. de la mort; 5. du jugement; 6. de l'enfer et purgatoire; 7. du paradis; 8. de la confession; 9. de l'eucharistie; 10. des indulgences; 11. conclusion.

60 1.° Comment l'ame dévote se doibt de cœur dévotement à Dieu deviser de cœur, touttes ses pensées recoeillier, et comment en considérant à Dieu ou à soy, elle doibt entendre que Dieu parle de sa grasce à son coer intériorement seloncq sa sainte inspiration [1]. — 2.° « Ma soer, bien sçay par expérienche que tout vostre désir, labeur et exerchise est de bien savoir amer Dieu. » — 3.° « Quis dabit michy pennas, etc. »

(1) Le premier de ces traités occupe les trois quarts du volume.

« Qui me donra pennes comme de coulon, et je volleray et reposeray » [1]. 4.° Comment l'âme dévote se doibt recoellier à Dieu et à luy purement unir de coeur entier. — In-16; écriture du XVI.° siècle. *H. C.*

Appartenait en 1603 à sœur Yolente Bourgeois, religieuse à l'hôpital-Comtesse de Lille.

61, 62 Méditations pour la Communion, sur la Passion du Sauveur. —In-12; écriture du XVII.° siècle; reliure à fermoirs. *R. de Lille.*

Début : « Le R. P. Jean-Baptiste, jésuite, homme qui doctement a composé trois livres de l'amour de Dieu.... Fin.... et un acte de très-grand et très-pur amour envers vous. »

63 Remarques sur le concile de Nicée, premier œcuménique.— 2 vol. in-4.° (Ex dono D. L. A. de Valory, canonici et thesaurarii); écriture du XVII.° siècle. *S. P.*

Titre défectueux; le premier volume contient de plus les matières suivantes : Remarques sur le concile de Gangre et les premiers conciles d'Antioche, de Sardique, de Carthage, de Constantinople, de Valence; le troisième et le quatrième conciles de Carthage; le troisième concile d'Ephèse et le conciliabule d'Ephèse, présidé par Jean d'Antioche. Le second volume contient : Concile de Calcédoine (453); d'Agde, en Languedoc (506); cinquième concile général, second de Constantinople (553); réflexions sur la lettre de Pélage II aux évêques d'Istrie, touchant le concile cinquième; sixième concile général, troisième de Constantinople (680); canons attribués au concile sixième œcuménique, troisième de Constantinople; septième concile général et deuxième de Nicée (787); huitième concile général et quatrième de Constantinople (870); concile de Trente (1545).

(1) Pour cette pièce et la précédente, qui n'ont pas de titres propres, on s'est borné à les signaler en rapportant les premiers mots du texte.

64 Collecta de verbis moralibus beati Gregorii, pape super Job. [1] — De Christianis nomine tantum. —In-fol. vél.; écriture du XIII.e siècle, à deux colonnes; initiales en vert. *C.*

Ce manuscrit a appartenu à Guillaume de Naste. Le premier ouvrage commence ainsi : « *Quisquis de Deo loquitur, curet necesse est ut quicquid audientium mores instruit, rimetur.* » Le dernier chapitre est intitulé : « *Que sit paupertas electorum, que reprobatorum egestas.* » Le second ouvrage commence: « *Multos peste proprie pravitatis obsessos sub Christiano nomine ipsa tranquillitas ecclesiastice pacis abscondit.* » Il ne comprend que huit feuillets. Une oraison à la Vierge termine le Ms. : « *O gloriosa summi regis genitrix, Maria, ne despicias....* »

65 S. Ambrosii Exameron sive de sex diebus tractatus. [2] —In-fol. vél.; écriture du XII.e siècle, à longues lignes; quelques initiales en vert.

La fin du sixième livre manque. On trouve çà et là quelques notes marginales. Commencement du Ms.: « *Tantumne opinionis assumpsisse homines ut aliqui eorum tria principia constituerent.* » Derniers mots : « *Venatorem te fecit Dominus non expugnatorem qui dixit : ecce ego mitto venatores multos, venatores non criminis sed absolutionis, venatores non culpe utique sed gratie. Piscator Christi est cui dicitur : a modo eris homines capiens, vivificans. Sic mitte retia.* »

66 Cité de Dieu, traduction de Raoul de Presles.— 2 vol. in-fol.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes; le premier feuillet en vélin à chaque volume.

(1) V. Catalogue des Mss. de Cambrai, N.o 210.

(2) V. Catalogue des manuscrits de Cambrai, N.o 458.

Tome I.er, 427 feuillets. « Cy commence le V.e livre de la cité de » Dieu. » — « Cy commence le premier chapitre ouquel il déclaire que » la cause de l'empire de Romme et de tous autres royaumes n'est » point en estat par fortune ne par leur constellation ou position des » estoilles.... » — « Cy fine le X.e livre de la cité de Dieu fait et » accomply en décembre, l'an mil CCCCLXX, au commandement de » mon trés-honnouré seigneur et maistre, messire Jehan de Baenst, » seigneur de St-Jorge, par moi Remerchi. » Tome 2.e, 379 feuillets. » Cy commence la table des rubrices du XVIII.e livre de la Cité de » Dieu, laquelle contient LIIII chapitres. » Le dernier feuillet manque.

67 Incipit tractatulus venerabilis magistri Johannis Gerson, Cancellarii Parisiensis, tractatus de pollucione nocturna an impediat celebrantem vel non.— Hieronymus de viris illustribus. — Sermones S. Johannis Crisostomi in justum et beatum Job de patientia. — Crisostomus de reparatione lapsi ad Amaticum lapsum. — Tractatulus de fructu heremi editus a Nicholao de Clamengiis cantore ecclesie Baiocensis. — Incipit tractatus venerabilis magistri Johannis Gerson de cognitione castitatis et pollucionibus diurnis. — Incipit forma absolutionis sacramentalis ejusdem magistri Joannis Gerson.—Incipiunt meditationes Bernardi, alias Hugonis de Sancto Victore. — Omelia Origenis super ewangelio Johannis : In principio erat.— Liber Senece de quatuor virtutibus.— Liber Bernardi ad abbatem Collumbensem de precepto et dispensatione. (La fin de ce traité manque). — In-4.°; écriture du XV.e siècle, à longues lignes. *C.*

Ces divers traités manuscrits se trouvent reliés dans un volume contenant : *Sermones sancti Augustini episcopi et doctoris*, édition du XV.e siècle, *sine loco et anno*, à la fin de laquelle on a imprimé :

Tractatus M. Johannis de Gersono Parisiensi cancellario (sic) de simplificatione cordis. Tous les ouvrages indiqués ci-dessus ont été imprimés. Quant au prétendu traité de Senèque *de quatuor virtutibus*, on sait que c'est l'œuvre de Martin, mort évêque de Brague en 583. V. Biblioth. class. latine de Lemaire, t. CXXII, p. 726. (1) Le volume, cartonné récemment, porte au dos : St-Augustin. Gerson.

68 Sequitur Gesta Salvatoris nostri Jhesu Christi scripta a Nychodemo.— Hic incipit Libellus de infantia D.-N. Jhesu Christi. — De assumptione beate Marie virginis. — De ortu Pylati et morte sua.— De ortu Jude proditoris et morte sua.— Hic presbiter Johannes incipit. — De passione Domini. — Perseverantia. — Passio N. Jhesu Christi. — Sequitur nunc modus vivendi per regulas quoad omnes status. — Secuntur bona documenta et tres doctores quibus pastor, sive sacerdos, aut parrocialis ecclesie rector tria in se tenetur habere. — In-folio à deux colonnes; écriture du XV.e siècle. *C.*

Ces traités ont été insérés à la fin d'un volume imprimé contenant: *Tractatus restitutionum usurarum et excommunicationum Fr. de Platea.* Spire, 1489, et de plus, *Casus papales*, etc. V. Brunet, édition de 1820, III, 90. Le faux évangile de Nicodème, déclaré apocryphe en 494 par le pape Gélase, a été imprimé sous ce titre : *Gesta Salvatoris nostri J.-C. secundum Nicodemum, que invenit Theodosius Magnus, imperator, in Jerusalem, in prætorio P. Pilati, ex hebraicâ lingua in latinum translata, hactenus non excusa.* In-24, Antwerpiæ, G. Montanus, 1538. M. Paris, t. II, p. 106 de son beau et savant catalogue des Mss. françois de la Biblioth. du roi, mentionne une traduction

(1) A la suite de ces divers manuscrits, on trouve encore un imprimé de quatre feuillets ayant pour titre : *Casus papales, episcopales et abbatiales.* A la fin : *Impressum per me Godefredum Back.* Sans date, signatures ni réclames.

romane de cet évangile apocryphe. Le livre *De infantia Christi*, répudié aussi par l'Eglise, a été publié sous ce titre : *Protevangelion, sive de natalibus J.-C. et ipsius matris V. M. sermo historicus divi Jacobi minoris*. In-8.°, Basileæ. J. Oporinus, 1552. Les écrits qui viennent ensuite, concernant Pilate et Judas, sont dénués de toute authenticité, de même que l'article intitulé : *Presbiter Johannes*. Cette dernière pièce est une lettre qui débute ainsi : « Presbiter Johannes [1], » potencia et virtute Dei et D.-N. J.-C. dominus dominantium, » Emmanuli Grecorum gubernatori, » et finit par cette phrase ambitieuse : « Si potes dinumerare stellas celi et harenam maris, » dinumera etiam dominium nostrum et potestatem nostram. » A la suite du petit traité *De perseverantia*, on lit ce qui suit : « Che livre » est à sire Henri Descamps, curé de Bouvines, et fu parfait de sa » main le VI.e jour de juillet l'an MCCCCLXXXII. Priez Dieu pour » l'ame de ly et de ses amis. » Signé Henri Descamps. Au-dessus de cette note, le bon curé a tracé le quatrain suivant :

Sunt tria que vere faciunt me sepe dolere :
Est primum durum quod nosco me moriturum;
Ulterius timeo quod tempus nescio quando;
Inde magis flebo quod nescio quo remanebo.

N. B. Qui te creavit sine te non te salvabit sine te.

Le traité *De passione Domini* qui vient ensuite, est une espèce de sermon ou d'homélie divisée en trois points. Le *Modus vivendi* s'adresse successivement « ad nobiles, potentes et scabinos, ad milites; regula » secularium, prelatorum, clericorum, religiosorum, divitum, pau- » perum, virginum, viduarum, nuptarum, virorum ad uxores, » parentum ad filios, filiorum ad parentes, dominorum ad servos, » servorum ad dominos, mercatorum. » Les *Bona documenta*, dernière pièce du Ms., sont suivis de ces lignes : « Scripta fuerunt hec » per manum Henrici de Campis, presbiteri curati de Bouvines in » Pabula, anno Domini MCCCCLXXXXI et finita XIX aprilis ejusdem » anni.

(1) Tout le monde sait que le nom de Prêtre-Jean ou Grand-Négus est donné souvent à l'empereur ou roi d'Abyssinie.

69 Dominica in ramis, sermo B. Augustini episcopi de psalmo XXI.— Omelia venerabilis Bede de lectione evangelii secundum Mathæum.—Sermo B. Leonis pape de Domini passione. — Omelia ven. Bede de lectione evangelii secundum Johannem. — Sermo B. Leonis pape de Domini passione. Item sermo ejusdem de passione. — Incipiunt lectiones in cena Domini et reliquis duabus noctibus legende, quibus lector benedicere non petit nec in fine *tu autem* dicit, sed ex verbis lectionis finem facit; incipit vero ita Aleph. — Omelia venerab. Bede de lectione evangelii sec. Johannem. In Parasceves sermo B. Leonis pape.— Lectiones in sabbato sancto. — Sermo B. Leonis de resurrectione. — Sermo B. Iheronimi super Matheum. — Omelia ven. Bede super Math. — Sermo B. Augustini de resurrectione Domini in octav. Pasche. — Sermo B. Augustini.... (Et ainsi de suite, pour toutes les fêtes de l'année). — 3 vol. gr. in-fol. vél. *P. H.;* écriture du XII.[e] siècle, à 2 colonnes; endommagé et restauré au XVII.[e] siècle; beaucoup de lettres initiales en vert. *PH.*

Début du premier volume : « Psalmi vigesimi primi qui lectus est » seriem decursuri, diligenter prius debemus intendere.... » Fin :.... « Ex eo quod verbum Dei caro factum est, et angelorum et prophe- » tarum dominus est. » Début du second volume : « Dominica prima » in adventu Domini....» Fin :.... « Et desperatus convocavit omnes » primarios Judeorum, et omnes occidi precepit...... » Début du troisième volume : « Institutio hodierne festivitatis a senioribus nostris » cathedre nomen accepit.... » Fin :... « Dum enim cœlorum regnum » cons... » La fin manque. Au reste, il nous semble que le relieur a mal rangé les volumes, et que le premier doit être celui qui porte en tête : *Dominica prima in adventu.*

70 Epistola B. Eusebii ad B. Damasum et ad Christianissimmum Theodorum de morte Ieronimi.— Petit in-8.° vél.; écriture du XV.e siècle. *H. C.*

Table contenant LX chapitres, en y comprenant les suites, c'est-à-dire les lettres de saint Augustin, de saint Cyrille et le récit des miracles. Du reste, le texte paraît être le même. L'explicit est ainsi conçu : *Explicit liber de morte gloriosi Ieronimi finitus ann. D. MCCCCXVII, in vigilia B. Bernardi.* L'édition de Paris, Mercator 1498, offre une autre division.

71 In hoc volumine scripta sunt multa plurium sanctorum et doctorum dicta ad edificationem conscientie valde utilia, si eorum lector studiosus sue mentis aciem in hiis figere velit debiteque et attente considerare, nec specialis ordo unius dicti ad aliud attendatur, sed magis fructus pensetur, quum scripta sunt ut placuit ei qui eadem ex diversis libris collegit, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono. (Ex dono Domini parochi d'Orvillæ).—In-4.° vél. écriture du XV.e siècle. *S. P.*

Débute ainsi : « *Sanctissimus et devotissimus doctor Bernardus dicit :* » *Disce in referendo gratiam non esse tardus aut segnis.* » Les dernières lignes sont conçues en ces termes : « *Multis, inquam, et multiplicibus miseriis repletur homo in presenti vita, miseriis corporis, miseriis cordis, miseriis dum dormit, miseriis dum vigilat, miseriis ququaversum se vertat.* » A la fin : « *Iste liber est S. Victoris Parisansis (sic) ad usum fratris Michaelis Lecourt. Quicumque furatus fuerit vel titulum istum deleverit, anathema sit.* » Une main, un peu plus moderne peut-être, a chargé de maximes et de sentences les feuillets liminaires du commencement et de la fin.

72 Tractatus in epistolam Pauli ad Romanos ab Henrico Rampen sacræ scripturæ professore, Lovanii 1617. — In primam ad Corinthios ab eodem, 1617.— Tractatus in librum Geneseos inchoatus a Martino Decherio, ecclesiæ S. Quintini apud Lovanienses pastore, quem, immatura morte eum eripiente 10 Aprilis anno 1618, imperfectum reliquit.— In-4.º; écriture du XVII.ᵉ siècle.

Henri Rampen, mort en 1641, auteur des deux traités inédits mentionnés ci-dessus, a publié : *Commentarius in quatuor evangelia*, 3 vol. in-4.º Louvain, 1631-1634. Quant à Martin Decherius, nous n'en trouvons pas de trace dans les biographes du pays. La préface commence en ces termes : « Scripta est hæc epistola fidelibus ex » circumcisione et gentibus promiscue. » L'ouvrage inachevé de Decherius n'occupe que les 21 derniers feuillets du volume, qui en a au moins 300. Ce traité de la Genèse débute : « Moyses est auctor » Geneseos, ut omnes docent. » Le Ms. a appartenu à Mathurin Caullet, curé de Bouvines, en 1670.

73 Duodecim gradus humilitatis a S. Bernardo. — Liber de laude nove milicie ejusdem. — Vita S. Malachie. Vita S. Edmundi Cantuariensis archiepiscopi. — Vita S. Guillermi Bituricensis archiepiscopi. — In-fol. vél.; écriture du XV.ᵉ siècle, à deux colonnes. *L.*

Le traité *Duodecim gradus*... porte ici la date de 1488. Celui : *De laude nove milicie* a été copié en 1489, comme l'indiquent les vers suivants, qui viennent immédiatement après l'explicit :

« Mile quadringenti sunt octoginta noveni,
» Ex quo nascendo Christus, crucem patiendo,
» Victor surrexit et nos a morte redemit,
» Post quos in Laude scriptus liber extitit iste,
» Cujus scriptorem vocitat baptisma Johannem ;
» Hocque subivit opus a fratre Johanne rogatus,

» A patre cui fuerat contràctum nomen Ihannart.
» Legerit hoc si quis, animum teneat pietatis,
» Ac a mente sua zelum spuat et mala verba.
» Hoc faciunt sepe ne talis sit probus orbe.
» Corrigat, emendet et non male picta repugnet;
» Sed celum mitis pulset precibusque beatis
» Ut det scriptori Cristus sine fine beari.
» Emulus hic sistat, os firmet, non maledicat.
» Cessat scriptura ne viscera torqueat ira.

La vie de saint Malachie a aussi pour auteur saint Bernard, et se trouve dans ses œuvres complètes, in-fol. Paris, 1719. Quant à la vie de saint Edmond, elle a été écrite par Mathieu Paris, sur les mémoires de Robert Rich d'Abington et de Robert Bacon [1]. Enfin le dernier ouvrage contenu dans ce volume, est la vie primitive de saint Guillaume, beaucoup plus ample que celle qu'on lit dans Bollandus (10 janvier), d'après Surius, qui l'a fort abrégée et en a changé les expressions. Voici la première phrase de notre manuscrit : *Dormiente igitur cum patribus suis felicis recordationis Henrico Bituricensi patriarcha, qui nobiscum laudabiliter conservatus, erga universum clerum et populum se semper mitissimum pastorem exhibuit.* Cette même phrase est ainsi modifiée dans Surius et les Bollandistes : *Cum ex hac luce migrasset felicis memorie Henricus, Bituricensis archiepiscopus, qui internos degens erga clerum et populum summa semper usus est mansuetudine et honestate.*

74 Sermones B. Bernardi et Gerrici Igniacensis abbatis.— 3 vol. in-4.° vél.; écriture du XV.e siècle, à longues lignes. *C.*

A la fin du premier volume on lit : *Hoc volumen cum tribus aliis similibus ubi continentur sermones B. Bernardi Clarevallensis et dompni Gerrici Igniacensis abbatum, tam de tempore quam de festis per universum anni decursum, ego Symon de Proisy, abbacie Cisoniensis*

[1] Cette vie de saint Edmond se trouve dans Surius, au 16 novembre.

humilis et indignus commendatarius et administrator, mea impensa dudum eadem manu describi feci, ad opus et usum carissimorum meorum fratrum religiosorum illic Deo famulantium. Vos itaque, amantissimi fratres ac filii in Cristo unice dilecti, hoc munusculum grato animo suscipite, neque sinatis hujuscemodi sermones devotissimos frustra vobis esse donatos, sed eis adjutoribus proficiatis de virtute in virtutem, quousque videre mereamini Deum in Syon. Oro insuper quanta devotione ac humilitate valeo ut mei in sacris vestris orationibus memores esse dignemini. Hanc vero meam donationem ego proprio signo mea manuali hic subscripto testor atque confirmo. Facta fuit hec presens scriptura, anno Domini millesimo octogesimo tercio, mensis decembris die sexta. Simon de Proisy. » La date de l'attestation de Simon de Proisy prouve qu'il n'est pas mort le 4 octobre 1482, comme le dit le *Gallia Chistiana*, tome III, col. 292. La même souscription se trouve à la fin du second volume, mais incomplète. Le troisième porte mal à-propos sur le dos, tome IV. La fin de ce volume manque. Du reste, les sermons de Guerric, abbé d'Igny, insérés dans le deuxième volume au nombre de douze, ne sont pas plus inédits que ceux de saint Bernard. Ils ont été imprimés à Paris en 1539 et 1547, puis à Anvers en 1555 et 1576, avec les corrections de Jean Costerius; enfin on les trouve joints aux œuvres de saint Bernard, dans les éditions de Merlo-Horstius et de Mabillon. Le bienheureux Guerric, disciple de saint Bernard, avait été chanoine de Tournai avant de devenir abbé d'Igny, au diocèse de Reims. M. le Maistre d'Anstaing, Rech. sur l'Egl. de Tournai, t. II, 304, le fait à tort abbé d'Oignies, qui ne fut jamais une abbaye. Les bibliothèques de St-Martin de Tournai, de l'abbaye des Dames à Bruges, et de l'abbaye de Villers, au diocèse de Namur, possédaient des œuvres inédites du B. Guerric. Vers la fin du volume, on trouve le traité *De verbis Domini in cruce*, par Ernauld ou Arnauld, abbé de Bonneval, ami de saint Bernard. Cet opuscule a été imprimé d'abord à Anvers en 1532, avec les scholies de François Titelman, puis dans la bibliothèque des Pères. Jean de Caignée en a donné une traduction en 1547. La bibliothèque de Chartres possède le traité d'Ernauld, Ms. du XII.e siècle, c'est-à-dire contemporain de l'auteur. V. Catal. des Mss. de Chartres, in-8.°, 1840, p. 23.

75 S'ensuit ung traictié extrait de la règle S. Benoît et des œuvres maistre Jehan de Gerson contre le moine inobédient. — S'ensuyt ung aultre traictié contre les propriétaires, extraict dudit Gerson. — Traictié pour les dévotes simples personnes comment en leurs spirituels exercices elles se doivent tenir et garder bien cautement contre fraude du maling esperit.—S'ensuyt ung aultre traictié extraict des œuvres dudit Gerson contre spirituelle pusillanimité et scrupulosité de conscience, III 241, et 579, ibid. 589. — Cy-après s'ensuyt un aultre traictié de diverses tentations du diable, extraict de la tierce partie dudict Gerson.—In-fol.; écriture du XV.e siècle.

Le premier traité est une paraphrase en 21 chapitres de l'article de Gerson, intitulé : *Contra professum inobedientem*, inséré dans ses œuvres complètes, édition d'Ellies Dupin, II. 770-772. Le deuxième traité n'est ni une traduction ni une paraphrase de celui qui se trouve dans les mêmes œuvres complètes, II. 775-794. Dans notre manuscrit, les arguments contre les moines propriétaires, sont tirés surtout de la la règle de saint Benoît, tandis que les arguments du texte publié par Dupin, sont déduits de la règle de saint Augustin. Au surplus, l'éditeur déclare que ce texte est faussement attribué à Gerson. Le troisième traité se compose de dix chapitres, comme le précédent; ibid. 605. Le quatrième est imité des deux articles pp. 241 et 579 du même volume. Enfin le cinquième a son texte, plus ou moins conforme, ibidem, 589-602.

76 Commentarius in primam partem divi Thome. — In-4.°; écriture du XVII.e siècle. *PH.*

Il est à croire que c'est une réunion de cahiers de théologie dictés à Louvain ou à Douai.

77 Dictionarium pauperum sive Summula de distinctionibus. — In-fol. 205 feuillets rel. mod. v.; écriture du XV.e siècle. *L.*

L'ouvrage est divisé en 131 articles ou chapitres, sur autant de sujets rangés par ordre alphabétique. Le premier est intitulé : *De abstinentia* et le dernier *De vita beata.* Le texte du *Dictionarium pauperum* se termine avec le folio 193. Après quoi : « 1.° *Sequuntur » adaptationes omnium sermonum contentorum in hoc libello, prout » competunt sabatis, dominicis diebus et feriis tocius anni;* 2.° *Sequuntur » adaptationes de martiribus, confessoribus, apostolis et virginibus;* » 2.° *Sequuntur alique adaptationes non contente in capitulis precedentibus et etiam alique que continentur in capitulo precedenti.* » A la fin du volume se trouvent les deux épilogues suivants : « I. Le taisson est unne tant nette beste qu'elle ne peut veir ne avoir nulle ordure en se duiere. Et tant c'unne fois li rennars qui est une orde beste s'avisa que li taissons estoit allez querre sa peuture hors de sa duière, si s'en vient faire son ordure en le duiere dudit taisson. Et quand il revint de peuture, et il at trouvé l'ordure du rennart, si ne volt puis rentrer en sa duiere.... Samblablement quand le pequeur entre en péchiet, Dieu se départ de lui, et puis n'y rentre dessi à tant que ledit pécheur a nettyet et ramonnet le duyere de sa conscience du ramon de la bouce par confession. » — « II. Ung homme estant riche et puissant fu jadis qui avoit sen pere poure, anchien et débille. Si avoit ledit homme riche ung fil auquel il commanda aller accater du moult gros drap, et quant il fu accatté, ledit riche homme commanda à son fil qu'il le portast à son dit poure pere pour faire à vestir. Lors le fil percepvans la mauvaiseté de son pere, pour lui en donner congnoissance, trencha le drap en deux et n'en porta à son poure tayon fors le moittiet. Et quand son pere lui vit raporter le ditte moittiet de drap si lui demanda pour quoy il n'avoit tout donné à son tayon. Et lors il respondi : Pere, je garderay ceste moittiet de drap chi pour vous faire robe en vostre anchienneté et viellesce, car vous n'estes point digne que je vous face adont mieux que de présent vous ne faittes vostre pere, mon tayon. Et par cest exemple converti l'enfant son devant dit pere et eult congnissance de son péchiet. »

78 De creatione et de creaturis. — Petit in-fol. compacte; écriture du XV.e siècle, à 2 colonnes.

Début : « QUATUOR COEQUEVA. *Circa creationem queruntur octo..... Primo queritur an sit creatio. Secundo quid sit creatio.* 3.° *Cujus sit proprius actus creare.* 4.° *Utrum sit communicabilis alii.* 5.° *Utrum sit opus nature vel voluntatis.* 6.° *Utrum sit opus separatus actus ab opere nature et propositi.* 7.° *Utrum plus sit ostensivus potentie vel sapientie vel bonitatis.* 8.° *Utrum sit naturalis vel miraculosus.* » La fin manque. La dernière page actuelle du volume est même lacérée.

79 La défense des affligés divisé en quatre parties, dans laquelle ont fait voir qu'il y a eu en tout temps, partout et dedans le siècle présent, des énergumènes, des personnes maléficiées et des personnes tourmentées par des démons incubes, contre ceux qui ont la témérité de rejetter cette vérité si reconnue de tout temps, contenant de plus des instructions très-utiles pour ceux qui ont du zèle pour leur soulagement, par P. F. D. P. — Grand in-8.°; écriture du XVIII. siècle, 277 pages. *S. P.*

Ce manuscrit doit être regardé comme original, à cause des ratures et corrections qui s'y trouvent. Nous transcrivons ici l'avis au lecteur : « Je n'aurois pas donné ce petit ouvrage au public, si plusieurs de mes amis éclaircis sur ces matières ne m'y avoient sollicitez. J'espère qu'il sera bien receu de ceux que la charité excitera au soulagement des malades; et si d'autres plus enclins à censurer et à critiquer ne le lisent pas favorablement, j'aurai du moins la consolation de reconnoître que quelques-uns en feront un bon usage. Vous y trouverez les signes et les indices par lesquels on doit reconnoistre quand quelqu'un est possédé ou maléficié, quelle est la puissance de l'Eglise, par la vertu de laquelle les démons, nos ennemis très-puissants, sont tourmentés. Vous y voirez combien est digne de compassion celuy qui

est énergumène ou maléficié; et je désire très-ardemment que leur misère vous excite à mettre en usage les moiens qui sont dans ce livre pour leur soulagement. L'on m'objectera peut-être que je parle vivement, mais je n'attaque qui que ce soit en particulier. Ceux qui se trouveront du nombre des personnes dont je parle sans respect humain, pourront profiter des moiens dont je me sers pour les convaincre sans qu'ils soient en droit de se plaindre, puisqu'ils ne seront connus qu'autant qu'ils se feront connoistre eux-même. Je sçais que la charité et la justice exigent de moy que je ne découvre pas les deffauts de ceux qui sont coupables, mais en même temps je n'ignore pas que je ne dois pas, par respect humain, déguiser et cacher la vérité, particulièrement dans un sujet aussi essentiel que l'est celuy dont je traitte, parce que n'en aiant pas dit assez, je laisserois encore aux ennemis de la vérité des armes pour combattre la vérité même. Peut-être dira-t-on qu'il se trouve des livres opposés à ce que j'enseigne; on dira peut-être que je n'ay pas lu un livre intitulé : Les Diables de Loudun; et c'est en quoy l'on se trompera. Je l'ay lu. L'on ne peut disconvenir que ce livre n'a aucune approbation, et il est à présumer qu'il a été faist par un des amis de Grandier ou de ses parens pour tacher de le justifier; mais quoy qu'on en dise, pour connoistre la vérité de cette histoire, il faut la lire dans le Père Rivin, qui est un auteur approuvé et dans lequel on trouvera des circonstances qui donnent lieu à croire que ce qui est arrivé dans ce temps-là est réel. Quelques-uns trouveront encore mauvais que j'ay rapporté ce qui regarde la possession des religieuses de Louviers; mais quelle est la personne raisonnable qui me condamnera en cittant un livre aussi approuvé, et dont la lecture n'a jamais été deffendue, puisqu'après des examens bien sérieux et par des personnes distinguées en dignité, comme on le verra dans la suitte, on a lieu d'estre entièrement convaincu que ce qui est marqué dans ce livre est très-véritable. Il y a beaucoup de personnes qui ne veuillent croire que ce qu'ils voient, et si ce qu'ils voient n'est pas conforme à leur inclination, ils diront que leurs ieux les ont trompés; tant il est vray de dire que l'homme passionné ne se conduit que par sa passion. Au surplus, si vous lisez les autheurs que je citerai, ils seront les garants de ce que je vais dire dans la suitte.»

80 La reine des sciences ou le plus beau de tous les secrets qui nous apprend à bien mourir, dédié à Mgr. Jaspar Taverne, très-digne prélat du célèbre monastère de Loos-lez-Lille, par F. Gilles de Vendeville, religieux minime. — Petit in-4.°; écriture du XVII.e siècle; 86 feuillets encadrés. *L.*

Après l'épître dédicatoire qui remplit les dix premiers feuillets, vient un avis au lecteur de trois feuillets, puis une « Première » considération que l'homme étant porté naturellement d'apprendre » toute sorte de science, doit s'occuper à conquester la plus importante » de toutes, qui est celle de bien mourir. » Le dernier chapitre est intitulé : « Conclusion de tout ce que dessus, que pour nous persuader » cette sainte pratique, il nous servira beaucoup de regarder la mort » avec des lunettes d'approche et non avec des lunettes d'Hollande. »

81 Constitutiones synodales ecclesiæ Attrebatensis. — In-4.° *C. D. de Lille.*

Les constitutions synodales commencent par ces mots : « *Pastoralis cura, solicitudine Dei et apostolice sedis gratia nobis injuncta, continua et assidua meditatione nos urget et hortatur ut juxta nobis tradite dispensationis officium subditorum nostrorum commodis juge studio, quantum nobis ex alto concessum fuerit, intendamus.* » A la page suivante se trouve la table des statuts synodaux, au nombre de XLII.

I. De modo veniendi ad synodum.
LXII. De revocatione graciarum.

Mais le traité ne finit point là. Il y a encore : *De missis celebrandis anno LIV. in sancta synodo. Anno LV in sancta synodo addiciones facte; anno MCCCLXIIII ad titulum de sacramento confessionis, de sacramento matrimonii, de usuris, de mandatis curie exequendis, de questoribus et abusoribus. — Constitutio facta in sancta synodo a reverendo in Christo patre ac domino Martino Atrebatensi episcopo,*

Anno Domini MCCCCX. — *Alia constitutio.* — *Statutum synodale de novo editum anno Domini MCCCCXLII.° per D. Fortigarium ep. Atreb.* — *Statuta concilii Remensis provincii apud Suessionem, die Veneris XI mensis aprilis, anno Domini MCCCCLVI. celebrati.* » Le *Scientia bene moriendi* est d'une écriture différente. Il commence : « *Cum de presentis exilii miseria mortis transitus propter moriendi impericiam multis non solum laicis verum eciam religiosis atque devotis difficilis multum que periculosus.* » (Voy. Mém. sur les Bibl. du département du Nord, p. 60, 172.)

82 Tractatus fratris Jacobi de Thermis, magistri excellentissimi in theologia, abbatis Karoliloci, Cisterciensis ordinis, Silvanectensis diocesis, contra impugnatores exemptionum et privilegiacionum ab eo editus in Vienna, tempore concilii generalis celebrati ibidem a summo pontifice Clemente papa quinto, anno Domini M. CCC. XII. — In-4.° vél., revêtu d'un cuir gaufré. écriture du XIV.° siècle, à deux colonnes; initiales en rouge. *C.*

Ce titre est bien loin de donner une idée complète du volume, qui contient en outre : « 1.° *Compendium predicti fratris Jacobi contra* » *impugnatores exemptionum et privilegiorum ab eodem editum in* » *Vienna tempore concilii generalis.* » Cet ouvrage existe aussi Ms. à la bibliothèque de Dijon. V. Catal. Hænel, 146. Au surplus, il a été publié dans le t. 4 de la bibliothèque de Cîteaux. Jacques de Thermes abbé de Chaalis et non de Charlieu, comme l'écrit Ellies Dupin.— » 2.° *Responsio ejusdem fratris Jacobi habita in Vienna ad quosdam qui* » *petebant prelati (*sic*) in prejudicium exemptorum et privilegiatorum.* [1] » —3.° *Tractatus de oculo morali* [2]. — 4.° *Materia concordata omnium*

(1) Début : *Adea que petunt et proponunt prelati....* Fin : *Dignetur vestre clementie celsitudo habere ad presens nostrum Cysterciensem ordinem excusatum....*

(2) Début : *Si diligenter volumus in lege Domini meditari....* Fin : *Ad quod regnum nos perducat....*

» *capitulorum totius libri oculi moralis.*—*De incommodo seniorum* (1). — » 6.° *Fratris Alfunsi Boni hominis ad fratrem Hugonem magistrum* » *ordinis predicatorum.*—7.° *Epistola translata de Arabico in latinum* » *per fratrem Alfunsum Boni hominis* (2).—8.° *Legenda quorumdam sanc-* » *torum.* » Voici la table de cette légende (3) : « *De sancto Policarpo.— De sancta Blandina.— De beato Sancto.—De beato Photino.— De sancto Attalo. — De sancta Potamiena. — De sancto Metranno et de sancta Comtha. — De sancta Apolonia. — De sancto Serapione. — De sancta Dorothea. — De sancto Anthuno. — De pluribus simul. — De sancto Machario. — De sancto Taurino. — De sancto Servatio.— De sancto Arnulpho.—De sancto Martiale.—De sancto Albino.—De sancto Volfrano. — De sancto Firmino episcopo et confessore. — De sancto Curutio.— De sancto Bavone. — De sanctis Perpetua et Felicitate. — De sancto Malachia.— De sancto Walarino. — De sancto Pacomio. — De sancto Richario. — De sancto Columbano. — De sancto Wandregesilo. — De sancto Archadio.— De sancto Antidio.— De sancto Maculo.— De sancto Fulgentio. — De sancto Nichasio. — De sancto Andoeno. — De sancto Vigore. — De sancto Hilarione. — De sanctô Philiberto. — De sancto Florentio. — De sancto Benigno. — De sancto Quiriaco. — De sanctis Juliano et Basilissa.— De sancta Columba. — De sancta Macra. — De sancto Luciano. — De sanctis Speusippo et Meleusippo. — De sanctis Maria et Martha. — De sancto Patroclo. — De sancto Elphego. — De sancto Firmino martyre.—De sanctis Fulviano, Victorino et Gentiano.— De sancto Polocronio.— De sanctis Crispino et Crispiniano.— De sancto Eligio. — De sancta Eufrosina. — De sancta Genovefa. — De sancto Symeone.— De sancto Bonito.— De sancto Mauro.— De sancto Sulpicio. — De sancta Balchide regina. — De sancto Diviscano. — De sancto Elbino. — De sancto Wingalorno. — De sancto Brandano. — De sancta*

(1) Début : *B. Gregorius dicit quod si quis ad senectutem...* Fin... : *erimus quoque quod hic est.*

(2) Il faut compléter ainsi le titre : *quam scripsit magister Samuel Israhelita, oriundus civitate regis Marochi, ad Rabbi Isaac, magistrum sinagoge que est in Sabinoleta, in regno predicto.* Début : *Conservet te Deus, o frater...* Fin : *Deus ipse gloriosus nos sua gratia illuminare dignetur et viam ostendere veritatis.*

(3) Cette partie, qui est chiffrée, offre 108 feuillets.

Ulfia. — De sancto Anselmo. — De sancto Edmundo rege et martire. — De sancto Judoco. — De inventione sanctorum patriarcharum. — De Abraham, Isaac et Jacob. — De sancta Maria de Oegnies. — De sancto Edowardo rege Anglie.— De sancto Effrem. — De sancto Ludovico rege Francie. — De sancto Willermo. — De sancto Gautherico. — De sancto Audomaro. — De sancto Bertino. — De sancto Medardo. — De sancto Sampsone.—De sancto Edmundo archiepiscopo Cantuariensi.—De sancto Thoma de Aquino.— « Expliciunt capitula.— La nomenclature qui suit est écrite sur la marge, d'un caractère beaucoup plus moderne : « *De capite Johannis Baptiste.—De receptione ipsius.—Vita Hugonis episcopi. — Vita Cleti pape. — Medardi et Gildardi episcoporum. — Cucufatis martyris. — Memmii confessoris. — Ludomiri confessoris. — De sancto Yvone confessore. — Faronis confessoris.— Lini pape et martiris. — De yconia domini.—Barbare martiris.—Nodoab confessoris.—Justi martiris. — Sixti et Servacii.— Magni episcopi et martiris.— Menne martiris.— Victoris martiris.—Processi et Martiniani.—Ruffini et Valerii.—Restitute Virginis.— Bandacidi episcopi.— Nivardi archiepiscopi. — Demetrii.— De sancta Tecla. — Decem milia Virginum. — Passio X. millium martirum militum. — Vita sancte Berthe abbatisse. — Misse in vigilia die X. millium martirum.*

83 Summa de vitiis.— In-4.° vél.; écriture du XV.° siècle, à deux colonnes, assez menue et difficile à lire; 334 feuillets. *C.*

« *Incipiunt capitula in Tractatum de vitiis : Tractatus iste continet novem partes.....» — « Incipit Summa de vitiis et primo de vitiis gule....» — « Dicturi de singulis vitiis.* » Cet ouvrage se trouve aussi à la bibliothèque d'Amiens. *Catalogue des manuscrits d'Amiens*, par M. Garnier, p. 212. Voyez aussi notre Catalogue des Mss. de Cambrai, n.os 388, 391, 450, 478, où nous indiquons sinon le même ouvrage, du moins des traités analogues.

84 Compendium de vitiis; Compendium de virtutibus.— In-18.° vél. rel. du temps; écriture du XV.° siècle, à 2 col. 117 et 165 feuillets.

Chaque traité est précédé de ces lignes : « *Obmissis ordinationibus » ad librum scientie magis quam vite pertinentibus menbris et qua- » rumdam distinctionum ad pauciora redactis.* » Le *Compendium de vitiis* est ainsi divisé : *De Peccato. — De Gula. — De Luxuria. — De Avaricia. — De Invidia. — De Superbia. — De Ira. — De Lingua.* Le *Compendium de virtutibus : De virtute in communi. — De Fide. — De Spe.—De Caritate.— De Prudentia.—De Temperantia.—De Fortitudine. — De Justitia.— De donis Spiritus Sancti.— De beatitudinibus.*

85 Summa de vitiis. — Tractatus de milicia humana super terram.—Epistola Hugonis de Sto-Victore, de reparatione hominis.— Tractatus de utilitate tribulationum. — Tractatus de quatuor novissimis. — Sermo in monte Calvarie peregrinis, D.no de S. George presente, XI mensis augusti, per fratrem Hieronymum de Bononia, ordinis fratrum minorum, anno Domini 1490 in die b. Tiburtii. — Sermo per eundem in sancto Cenaclo Montis Syon ad majus altare, in die S. Clare Virginis XII mensis, finita missa de venerabili sacramento. — In-fol. écriture du XV.e siècle, à 2 col. *L.*

Le *Summa de vitiis* est le même ouvrage que le n.o 83. Le traité *De milicia* commence par ces mots : « *Dicturus aliquid de temptatione, conveniens michi videtur scrutari....* » A la fin : « *Explicit tractatulus de milicia humana super terram, missus ad Carthusiensem in Zeelhem prope Diest.* » L'épître de Hugues de saint Victor débute ainsi : « *Omnipotens Deus cui nihil impossibile esse posset....* » L'opuscule *De utilitate tribulationum* commence ainsi : « *Da nobis auxilium de tribulatione.* Ps. CVII. Les utilités de la tribulation sont au nombre de douze, qui forment le sujet d'autant de chapitres. Début du traité *De quatuor novissimis : Memorare novissima tua.* Fin :.... *Ac novissimo prudenter.* Le deux petits sermons de Jérôme de Bologne ne remplissent qu'un feuillet et demi.

86 Manuscrit théologique.—Petit in-4.° r. m. bas.; don de M. de Valory; écriture du XV.e siècle. *S. P.*

Le titre bizarre, placé au dos de la reliure moderne, est à-peu-près insignifiant. Ce volume contient le traité *De duodecim gradibus humilitatis*. (Voy. ci-dessus, n.o 73). On remarque dans le livre I.er de longs passages en vers ou du moins en prose rhythmique, commençant ainsi : « *Incipit altercatio inter corpus et animam:*

» Vir quidam extiterat dudum heremita,
» Fulbertus francigena cujus dulcis vita.... »

Le traité suivant, qui ne porte pas de titre, commence par ces mots : *Primo semper debes considerare*.... C'est une règle de conduite très-détaillée pour les religieux. La fin manque.

Feuillets de garde en vélin, au nombre de quatre, d'une écriture du XIII ou du XIV.e siècle. Ce sont des fragments grammaticaux provenant, selon toute apparence, du Doctrinale d'Alexandre de Villedieu.

87 Tractatus sententiarum de corpore Christi, compilatus a magistro Olivero de Langhe, priore monasterii S. Bavonis prope Gandavum, in artibus magistro ac baculario in sacra theologia. — In-fol.; écriture du XV.e siècle. *C.*

L'ouvrage est divisé en cinq parties, lesquelles sont subdivisées en chapitres. A la suite de ce long traité se trouve encore : « *Tractatus de divinissimo eucharistie sacramento, vener. patris Johannis de Turrecremata.* » Premiers mots : « *Quarundam religiosarum personarum*.... » Derniers : «... *tanquam advocatus et minister fidelissimus.* » L'ouvrage n'a que quatorze chapitres, bien que la table en indique quinze.

88 Summula de Summa Raymundí. — Conclusiones sacramentorum ex scriptis fratris Thome de Aquino et aliorum compilate a magistro Gilone. — Manipulus curatorum scriptus et completus per Johannem d'Englos, presb. dioc. Tornac. XI kl. 7.bris 1474. — In-fol. écriture du XV.e siècle. *L.*

La *Summula* est en vers et commence ainsi :

« Summula de Summa Raymundî prodiit ita.
» Non ex subtili sed vili scribimus istam.... »

Elle se termine par ces deux vers :

» Nolo prophetiis titulos injungere; tractus
» Quos decantabas in Pasce nocte require. »

Après ce petit poëme liturgique, dont le dernier feuillet est endommagé, vient un commentaire qui en explique le texte. Les *Conclusiones sacramentorum* sont précédées d'un préambule dont voici les premières lignes : *Quoniam me sepius rogasti, Petre, postquam sacerdotii sacrum ordinem suscepisti ut aliqua te de amministratione sacramentorum edocerem, prout cedunt in usum parochialium sacerdotum.... Gylo.* L'explicit est ainsi conçu : « *Igitur hec paucula que dicta sunt rudia de septem sacramentis tibi, F. Petre, sufficiant. Que ut potui brevius de scriptis fratris Thome principaliter collegi ac Petri de Tarentoize, quorumdam aliorum etiam dicta interferendo. Si qua tamen inveneris minus ordinate posita, non eorum scripta culpes, sed meam potius ignorantiam....* »

89 De Penitentia. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à 2 col.; chargé d'abréviations. *L.*

Début : « *Penitentie a canonibus taxate a di. C. mensuram.* » Le traité se compose de cinq distinctions. Fin : « *Johannes Johannis, doctor doctorum, abbas monasterii..... et commensalis Domini cardinalis de Puteo.* »

90 Summa confessorum. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à 2 col.; initiales et ornements coloriés; 330 feuillets. *L.*

Début : « *Nota quod, lector, iste Johannes ante compilationem hujus Summe confessorum fecerat tabulam sive summam Raymundi et apparatum ejus, verificationem quoque, sive declarationem plurium que in ipsa summa et glosa ipsius habentur nec non et quendam libellum specialem de questionibus casualibus; cui libello hunc prologum apposuit, et quoniam de prioribus hiis opusculis mentio fit in sequenti prologo, ideo ad intellectum illius prologi hunc illi judicavit preponendum.* » — *Prologus fratris Johannis Sutoris in priorem librum questionum casualium :* « *Quoniam dubiorum nova cottidie difficultas emergit casuum.....* » — *Prologus ejusdem fratris Johannis in Summam confessorum :* « *Saluti animarum et proximorum utilitati.* » Au verso du feuillet 282 : « *Explicit compendiosa collatio quorundam statutorum ex sexto decretalium, addita ad Summam confessorum.* » — *Tabula super Summam confessorum.* 283-324. — *Tractatus domini Berengarii de Casibus :* « *Quis ipso facto est excommunicatus....* « *Berengarius episcopus, miseratione divina Biterrensis.* » Cet ouvrage est sans doute le traité inédit de Bérenger de Fredol, cardinal-évêque de Béziers, sur l'excommunication et l'interdit, traité qui doit se trouver à la Biblioth. du roi, manuscrits de Colbert, 249 et 3345. Bérenger mourut à Avignon en 1323.

91 Incipit libellus dompni Cancellarii quondam Parisiensis nec non in sacra theologia doctoris eximii, de modo exhortandi et faciendi de illis qui in agone et articulo mortis laborant. — Liber de arte moriendi. — Copia bulle specialissimarum indulgentiarum Ordini Cistercienci concessarum. — Modus agendi circa infirmum. — In-16; écriture du XVI.e siècle.

La première partie commençant par ces mots : *Si veraces fidelesque amici....* est de Gerson. Voyez l'édition de ses œuvres, II, 447. Le n.o 106 ci-après en contient la traduction ou plutôt la paraphrase.

Le livre *de arte moriendi* commence ainsi : « *Cum de presentis exilii* » *miseria mortis transitus....* »

92 Dialogorum sancti Gregorii, pape urbis Rome, libri numero quatuor de diversis patrum Italie moribus. — In-fol. vél. r.-m. bas.; écriture du XIII ou du XIV.e siècle, à deux colonnes; initiales coloriées; une grande miniature en regard de la première page, représentant la passion. *L.*

Le titre ci-dessus n'indique que la moitié du contenu de ce volume Le reste est rempli par les matières suivantes : 1 ° *Vita sancti Dyonisii*. Début : « *Post beatam ac salutiferam....* » — 2.° *Vita sancti Christofori*. Début : « *Erat quidam christianus....* » — 3.° *Vita sancte Magdalene*. Début de la préface : « *Quanquam per quatuor mundi climata.....* » Début du texte : « *Fuit igitur secundum seculi fastum....* » — 4.° *Passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli*. Début : « *Cum venisset Paulus in urbem Romam....* » — 5.° *Passio sancti Petri apostoli*. Début : « *Post multimodam et multifariam....* » — 6.° *Passio sancti Pauli apostoli*. Début : « *Cum venisset Romam....* » — 7.° *Passio sancti Jacobi apostoli*. —8.° *Transitus beatissime virginis Marie*. Début du prologue : « *Miletus servus Christi....* » Début du texte : « *Igitur cum Dominus et Salvator noster.....* » — 9.° *Translatio sancti Augustini*. Début du prologue : *Peto autem vestram caritatem....* » Début du texte : « *Beatus Augustinus dum in Hypponensi....* » — 10.° *Vita sancti Augustini*. Début de la préface : « *Inspirante rerum omnium....* » Début du texte : *Beatus Augustinus ex provinciis Affricana....* » Cette dernière vie est incomplète et termine le volume. La table indique encore les matières suivantes : « *Vita Dunstanni archiepiscopi. — Johannis evangeliste. — Katherine virginis. — De assumptione sancti Johannis evangeliste. — De le souffrance.— De consideratione.— De diligendo Deo.— De percepto et dispensatione.—Meditationes sancti Bernardini.— Vita sancte Agathe virginis.* »

93 Conférences ecclésiastiques par demandes et réponses.— In-4.°; écriture du XVII.e siècle.

Le commencement manque. Au bas de la première page on lit : « Conférences des censures ecclésiastiques pour le mois de juillet 1654.» La dernière conférence indiquée dans ce volume a eu lieu en janvier 1664.

94 Traité de morale chrétienne. — Le livre des tribulations. [1] — Le livre des temptations. — Traités de vraie amisté selon les philosophes. — Les dialogues de S. Grégoire.— In-4.° vél. *C.*; beau manuscrit du XIII.e siècle; revêtu de bas. historiée. *S. P.*

En face de la première page se trouvent les armes gravées de Frédéric-Charles de Valori. Sur la première page est empreint la sceau de la bibliothèque de St-Pierre de Lille. Au verso de ce premier feuillet, commence la table en encre rouge de tout ce que contient le volume qui se compose de CLXXX feuillets, sans compter 15 feuillets liminaires non chiffrés, remplis par la table des matières; une table des fêtes mobiles depuis l'an 1359 jusqu'en 1400; de courts préceptes de santé pour chaque mois de l'année; l'indication des foires de Ligny, de St-Jean à Troyes; St-Aioul à Provins; St-Remi à Troyes, d'Ypres, de Bruges, de Thourout, de Lille et de Messine; une instruction sur le comput ecclésiastique; et enfin un calendrier où l'on a relaté les saints du pays, tels que sainte Aldegonde, saint Remacle, saint Piat, saint Amand, sainte Waudru, saint Winoc, saint Liévin. Il est à remarquer pourtant que plusieurs saints du diocèse de Cambrai y manquent, tels que saint Géry, saint Aubert, sainte Maxellende, sainte Olle. Au recto du feuillet côté I, commence un traité de morale chrétienne, dont les premières paroles sont ainsi conçues : « Aucun bien s'on le set, on ne le doit mie à son proisme celer; ains li doit-on aprendre et enseigner.... « C'est une instruction sur le Symbole des apôtres, sur les Commandements de Dieu, qui ne sont pas réduits en rimes comme

(1) V. Manuscrits françois de M. P. Paris. IV. 160.

on nous les donne maintenant, sur les sept péchés capitaux figurés par les sept têtes de la crueuse bête de l'apocalypse. Au verso du feuillet XXVII, se trouve : Li traitiés des viertus et comment on aprent à vivre et à morir, et comment on aprent à connoistre viertu. Le prologue de ce traité est remarquable par l'énergique concision avec laquelle il y est parlé de la mort : « Quant tu commenchas à vivre, tantôt commenchas à morir; et tout ten eage qui passés est li mors a conquis et tient. Tu dis que tu as LX ans; n'est mie voirs, li mors les a, ne jamais ne te les rendra. » Le traité se termine par un commentaire sur l'Oraison dominicale, et un autre sur les dons du Saint Esprit. Au feuillet CIIII verso, on lit ces mots : « *Scriptor qui scripsit, cum Christo vivere possit.* » Puis : « Cest livre compilla et fist uns freres de l'ordene des préceurs, à la requeste dou Roy Philippe de Franche, en l'an del incarnation de nostre Seigneur Jhesus Christ mil CCLXXIX. » Cette indication a trompé le rédacteur du catalogue primitif qui a supposé le volume écrit en 1279. Pourtant il suffisait de jeter les yeux sur une note qui se trouve sur la même page et portant ces mots : « Chest livre fist fere et escrire entre le calendrier l'an LVII et le saint Jehan l'an de grasse MIIICLVIII. » D'ailleurs, la table des fêtes mobiles ne commençant qu'en 1359, il est visible que c'est à l'an 1358 qu'il faut rapporter l'âge du manuscrit. Au feuillet CV commence : Li livres des tribulations ki traite des XII biens especiaus ke les tribulations font et moult d'autre bien ki dedans ces douse sont contenu et très-pourfitavle sont à créature ki en passience les voet rechevoir. » Ce livre (1) s'étend jusqu'au verso du feuillet 123. Puis vient : « Li livres des temptations ki est mout pourfitavles pour savoir connoistre les illusions et les déceptions del anemi, ki est extrait de plusieurs saints. Au recto du feuillet CXXXV commence : Uns traictiés de vraie amisté selonc les philosophes. Après ce traité, qui finit au feuillet CXL, vient li Dyaloges saint Grigore l'apostole. Le reste du volume est rempli par le premier et le deuxième livre des Dialogues de saint Grégoire, qui doivent en avoir quatre. Ce manuscrit n'est pas mentionné dans le catalogue de sir Philips.

(1) C'est la traduction du traité : *De utilitate tribulationum*, mentionné ci-dessus, p. 50, N.o 85.

95 Ludus Adæ de Basseia, canonici Insulensis, super Anti-Claudianum. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes. *S. P.*

Prologue : « *Solet dici : Qui igne indiget suo digito hunc exquirit. Sic Ruth sancta sue amabilis socrus ac fidelis sibi volens et illi saltem de quantulacumque annone particula providere....* » Voici les premières rubriques de ce curieux ouvrage : « *Causa ludi ejusdem* (prose rimée ainsi que pour le reste). *Incipit de loco nature. — De pictura aule sive regie dicte archis. — De pictura larium postremorum. — De nature imperante in dicta arche. — De veste nature et primo de ciclade seu pallio et de avibus pictis in eo.— De tunica nature et de bestiis pictis in eis.— De zona nature. — De corona nature et sceptro. — De occupatione nature et convocatione concilii. — De concilio. — De natura exponente suum propositum concilio congregato. — Qualiter nature proposito propalato assentit pax maxima virginum, altera discrepante. — De prudentia, que phronesis dicitur, surgente ut loquatur. — De sententia prudentie super proposito nature. — De speculo rationis habente tres planities, scilicet tres sperulas. Et primo de prima planicie vitrea.— De litigio spiritus et carnis viso in dicta planicie. — De secunda planicie speculi argentea. — De tertia planicie speculi aurea. — Invectio contra quosdam clericos non utentes hoc speculo ad edificationem. — De sententia rationis super proposito nature....* » Les cinq dernières colonnes sont d'une autre écriture, écriture cursive, même époque. Charles de Visch a connu cet opuscule d'Adam de La Bassée. Voici comment il le mentionne dans son édition des œuvres d'Alain de Lille, in-fol. Anvers, 1654, pages 315-316, préface de l'Anti-Claudianus : *Quod (opus) tanti olim fecit venerabilis Adamus de Basseya, canonicus Insulensis, vir suo tempore doctrina clarissimus, qui circa annum 1400 vixisse creditur, ut illud ipsum tersis et politis versibus in compendium redegerit, et hinc inde digressionibus moralibus doctissimis, diversisque odis spiritualibus illustraverit. Quod opus ipsemet indigitavi : Ludus Adæ de Basseya in Anti-Claudianum Magistri Alani de Insulis. Extat Ms. Tornaci in monasterio S. Martini, in duobus exemplaribus, quorum alterum aliquandiu apud me habui.*

96 In nomine Domini incipit Liber de evangelio eterno, seu de caritate, compositus per fratrem Bernardinum de Senis, ordinis fratrum minorum. Et primo ponitur prologus : Non enim veni solvere legem sed adimplere. — In-folio vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes, compacte. *R. de Lille*

Au dernier feuillet du texte, avant la table, on lit : « *Hoc modo scriptum est Quadragesimale hoc sancti Bernardini de Senis ac devoti fratris minorum beati Francisci per me Nicolaum Caquet presbiterum, anno a nativitate Domini* 1481, *mense novembris, die* 23.a » L'évangile éternel de saint Bernardin de Sienne n'est autre qu'une collection de sermons pour le carême, imprimés dans le recueil de ses œuvres.

97 Sermones fratris Nicolai de Hakevilla [1] ordinis Fratrum minorum.—In-4.o; écrit. du XV.e siècle.

Premier sermon pour le premier dimanche de l'Avent; dernier, pour le vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte.

98 Bernardi, Clarevallensis cœnobii abbatis primi, sermonum medulla.— Abrégé d'un traicté facile pour faire oraison mentale, par un R. P. de l'ordre de St-François, capucin à St-Omer, 1630. Sentences et maximes extraites de l'Ecriture sainte en latin. — In-4.o; écriture du XVII.e siècle; deux parties, l'une de 228 pages; l'autre de 137, plus des additions non chiffrées. *L.*

Ce volume contient en outre : 1.o *Catalogus abbatum monasterii Beate Marie de Laude juxta Insulas* (finit à Jean Foucard II, mort en 1654); 2.o *Abbates aliorum monasteriorum electi ex abbatia de Laude;* 3.o *Religiosi aliorum monasteriorum qui obierunt in abbatia de Laude;* 4.o *Gesta sub Laurentio septimo abbate de Laude* 1264; 5.o *Nomina monachorum de Laude ab anno* 1434 *ad annum* 1664.

(1) Mal à propos nommé Hakenelle sur le dos de la reliure.

99 Tres sermones B. Augustini de incarnatione Domini. — Isidorus de summo bono.— In-4.°; écriture du XIV.e siècle. *L.*

Fin du Ms. : « *Explicit Liber sententiarum beati Isidori Hispalensis episcopi qui intitulatur de summo bono. M. Petrus Morel scripsit.* » En tête de la première page on lit : *Sum domini Merlini et amicorum.*

100 Prônes d'un curé de Cysoing.—In-4.°; écriture du XVI.e siècle ; 413 feuillets, dont les 214 premiers manquent. *C.*

Quedam informationes infirmis faciende et primo de patientia. « Mon cher ami, je vous prie que pour l'honneur de la passion de N. S. J.-C. vous aiés tousjours bonne patience....» Au feuillet 238 verso, on lit une lettre dimissoriale de l'abbé de Cysoing, Mathias de Barda, qui autorise Jean de Querute, l'un de ses religieux, à se rendre au monastère de N.-D. de *Cagia prope muros Meldenses*, (Chage) 26 février 1526. A la dernière page, on a placé quelques sentences ainsi conçues : Parle peu, sois véritable.— Ne sois point hâtif.— Ne te courrouce sans cause raisonnable.— Crains ton ire, fuis toustes noises.— Ne desprise les pauvres. — Ne te trouble en vain. — Te souviengne de mourir. — Ne croyes de léger. — Soyes bening à tous, familier à peu, flateur à nulluy. — Ne te fie à cestuy qui aura esté ton ennemy.— Ne prends question à plus grand que toy.— Ne dis ton secret.

101 Sermons français. — In-4.°; écriture du XVI.e siècle. *L.*

Tous les sermons ont pour texte ces paroles : « *Ascendere vos feci de terra Egypti et eduxi vos per desertum ut possideretis terram.* » Le premier discours fait allusion à d'autres, qui ont été prêchés précédemment.

102 Prônes et instructions. — In-fol. rel. primitive; écriture du XV.e siècle. *H. C.*

Première instruction : De l'avent N.-S. J.-C. Dernière : De saint Albin. Préambule : « Tout le temps de ceste présente vie est divisé en quatre parties.... »

103 Gaufridi Calvi sermones.— In-fol. 1453; écriture à deux colonnes.

Ce manuscrit est divisé en deux parties, hiver et été. A la fin de *Pars hiemalis* on lit : « *Finitur hic expositio evangeliorum et epistolarum ab adventu usque ad pascha, secundum eximium doctorem in theologia Ma. Gaufridum Calvi qui suo tempore fuit vice—cancellarius Parisiensis, tempore Mag. Johannis de Olivia cancellarii, et ex post. Gau. Calvi fuit Brito britonisans, doct. Paris. in theol., ipse magnus et magnum nomen ejus in æternum; opera ejus immensa, tam in theologia quam in artium facultatibus. Oretur pro anima ejus.* » A la fin de la partie d'été, l'*explicit* est ainsi conçu : *Et sic est finis expositionis introituum, epistolarum et evangeliorum a pascha usque ad adventum, edite et compilate per honorandum et circonspectuum virum magistrum Gaufridum Calvi, tunc temporis in artibus magistrum et in sacra pagina baccalaureum formatum et doctorem in theologia Parisius, vice — cancellarium, tempore de Oliva, scripteque per me Petrum Belli et finite anno Domini millesimo quadringentesimo quinquasesimo tertio, in vigilia natalis Domini, cum candela.* » *Iste liber pertinet Petro Bataille, curato de Watrelos, decano curato, capellano castri et receptori Helchiniens.* Après cette fin se trouve encore un feuillet consacré à l'examen de la question suivante : *Queritur utrum corpus Christi fuisset putrefactum, si resurrectio Christi non fuisset accelerata.* Gaufridus Calvi, Tourangeau, était procureur de la nation de France, en l'Université de Paris, vers 1443. En 1445, il était compétiteur de Martin Chaboz pour le rectorat. V. *Hist. Univ. Paris*, par Du Boulai, V. 921. Les biographes ne le mentionnent pas.

104 Sermones D. Gerrici abbatis Igniacensis. — In-4.° vél. rel. moderne; écriture du XIII.e siècle; un certain nombre d'initiales vertes qui semblent indiquer le XII.e siècle. *L.*

Des cinq sermons pour le premier dimanche de l'Avent, le premiér commence ainsi : « *Salvatorem expectamus. Vera expectatio justorum letitia.* » — Cinq sermons pour la fête de Noël. — Quatre pour la fête de l'Epiphanie. — Cinq pour la Purification. — Un sans désignation de jour : « *Benedictus Deus pater misericordiarum.* » — Un pour le samedi de la seconde semaine de carême. — Quatre pour la fête de St-Benoît. — Trois pour l'Annonciation. — Quatre pour le dimanche des Rameaux. — Trois pour le jour de Pâques. — Un pour les Rogations. — Un pour l'Ascension. — Deux pour la Pentecôte. — Quatre pour la Nativité de St-Jean-Baptiste. — Trois pour la fête de Saint-Pierre et de St-Paul. — Quatre pour l'Assomption. — Deux pour la Nativité de la Ste-Vierge. — Un pour la fête de tous les saints. — Et enfin un discours *ad excitandam devotionem in psalmo,* commençant par ces mots : « *In conventu sodalium et amicorum* » et finissant par ceux-ci : «.... *non solum cum gaudio suscipere verbum sed et fructum afferre in patientia.* » On voit que ce Ms. contient beaucoup plus de sermons que le n.° 74 ci-dessus.

105 Fratris Paschasii Balduini, hujus cænobii prioris, aliquot sermones. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle, à 2 colonnes. *H. C.*, aup. *PH.*

En tête du volume : tables chronologiques et calendrier perpétuel jusqu'à l'an 2400. Les quinze divisions suivantes sont les titres d'autant de colonnes formant lesdites tables : *Anni Domini.* — *Anni ab orbe condito secundum Hebreos.* — *Urbis Rome anni.* — *Anni ab ortu mahumetice secte.* — *Indictio.* — *Aureus numerus.* — *Cyclus solaris, litera dominicalis.* — *Dies Pasche secundum usum ecclesie.* (Les désignations placées dans cette colonne ne répondent pas au comput actuel. — *Æquinoctii vernalis dies et hora.* — *Minuta, secunda.* — *Oppositionis lunarum post æquinoctium dies et hore.* — *Anni pontificum.* — *Anni Cæsarum* (entre cette colonne et la dernière s'en trouve une en blanc). — *Rerum insignium anni.* (Les notes placées dans cette colonne sont en petit nombre. La dernière, relative à l'année 1557, est ainsi conçue : « *Galli a Belgis cæduntur et captivi ducuntur.*) Chaque sermon porte une date. Un épilogue commençant ainsi : *Frater Mathæus de*

Castro (1) *candido lectori salutem dat, nono kal. junii* 1561. Le premier feuillet de garde offre un fragment d'un vieux glossaire où le mot *mensa* est ainsi traité : « *Mensa, mense, proprie pauperum est et dicitur a mene quod est defectus; multa enim solent ibi deficere; sed tabula divitum est, quasi tenabula, que tenet multa, vel mensa a mensurata, quia mensuratius ibi res ministrantur. Ita dicit Hugutio : unum hic et hec mensalis et hoc mensale et mantile et vas escarius, vas escarium.* » Pasquier Bauduin, auteur de ces sermons et de l'ouvrage chronologique qui les précède, n'est mentionné par aucun bibliographe, si ce n'est par Foppens, qui lui a consacré quelques lignes, p. 938, sans dire même l'époque où il vivait. Nous pouvons remplir cette lacune à l'aide des documents inédits que nous fournit la chronique de Phalempin, dont nous possédons l'original (2). Pasquier Bauduin, né en 1488, prit l'habit religieux, à Phalempin, maison de chanoines réguliers. En 1537, il fut élu prieur et conserva cette dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1558. « C'était, dit Piétin, un homme profondément » érudit, habile dans les trois langues sacrées, le latin, le grec et l'hé» breu. Il semblait né pour porter les autres à la piété et aux bonnes » études (3). » Denis de Saincts, continuateur de Piétin, donne des détails plus explicites : il nous apprend que P. Bauduin composa : 1.° un ouvrage sur les poids et mesures mentionnés dans les livres saints; 2.° des sermons prononcés par lui tous les ans, en plein

(1) Mathieu du Château, abbé de Phalempin, mort en 1597, est auteur d'un abrégé des commentaires de Jansenius, évêque de Gand; ouvrage plusieurs fois imprimé. V. Foppens, 865.

(2) *Chronicon omnium abbatum una cum conditoribus hujus cœnobii, usque in annum* 1505, *reverendo in Christo patri et domino D. Andreæ Mundet, Fanopino abbati meritissimo, frater Franciscus Pietin, ejus cœnobii clericus regularis, felicitatem sempiternam exoptat.*— Petit in-4.°. Piétin étant mort en 1558, la chronique fut continuée par Denis de Saincts, puis par Florent De Bray, et enfin par des anonymes qui l'ont conduite jusqu'à la révolution française (*).

(3) *Vir, præter reconditissimam eruditionem, trium etiam linguarum sacrarum exacta cognitione insignis, pietati quoque ac studiis rectis provehendis totus natus.*

(*) Il existe à la Bibliothèque d'Arras une copie de notre chronique, écrite par Etienne Lepez, religieux de St-Vaast; mais cette copie s'arrête avec le travail de Piétin, et n'offre pas les continuations.

chapitre, selon l'usage ancien, le jeudi saint et à la fête de saint Augustin (ce sont les discours indiqués dans le titre); 3.° une chronologie et calendrier perpétuel en forme de tableau (voyez ci-dessus). Malheureusement le calendrier, à cause de la correction grégorienne qui est survenue ensuite, se trouve en désaccord avec les supputations actuelles (1). Ce travail souriait tellement au bon religieux qu'il s'en occupait encore quelques instants avant d'expirer, suivant le témoignage du même Denis de Saincts, qui le vit mourir (2). Son corps fut inhumé dans la partie du cloître qui conduisait à l'église. Un marbre enchâssé dans le mur portait l'épitaphe suivante :

Ponderis exigui non est quod continet urna,
Sit licet extincti pulvis et ossa senis.
Doctrinæ columen, cubat hic Paschasius olim
Baldovinus, apex et pietatis honor.
Pondera qui rerumque modos expendit ad unguem
Hebreum et latium cecropiumque simul.
Quid multis? Ascetarum prior extitit annis
Uno et viginti nocte dieque vigil.
Tot post excubias exantlatosque labores
Sit felix, requiem carpat et elysiam.

(1) *Vir omnibus religionis atque justitie numeris longe optimus, demum in omni disciplinarum genere exacte versatus. Quippe qui composuerat non exiguum volumen de ponderibus et mensuris in sacris voluminibus contentis, sermones etiam quamplurimos ab ipsomet declamatos et peroratos, nobis omnibus fratribus presentibus in capitulo, secundum morem nostrorum antiquorum patrum, in die scilicet cene dominice et in festivitate S. patris nostri Augustini, quotannis usque in exitum illius anime. Composuit quoque temporum chronica quorum hi tituli sunt : Anni Domini a primo anno usque ad 2400 annos, olympiadum, urbis Rome ab urbe condita, indictio, numerus aureus, cyclus solaris, litera dominicalis, æquinoctium vernale, minuta, secunda, oppositio luminarium post æquinoctium, etc.; anni pontificum, cesarum, rerum insignium note; omnia separatim per columnas secrevit: Sed correctio anni que facta est anno 1582, auctoritate ac mandato summi pontificis Gregorii XIII, ac substractio dierum 10 effecit ut he tabule non modo ad calculum revocande sint, verum etiam possim immutande, ut deinceps earum usus aliquis idoneus esse queat.*

(2) *In numerandis annis totus incubuit, ita ut in supremo ipso die paucisque horis quam animam ageret pleraque correxerit, quod possum ego testis esse qui febribus æstuabam in eodem infirmitorio cum illo.*

Obiit 7 idus aprilis, ipso die Dominice Cene, anno Domini 1558. Hoc epitaphium poni curavit D. abbas Joannes de Latre, gratitudinis ergo.

106 Traité de bien mourir.— Courte exhortation sur la mort.— Oraison de St-Thomas d'Aquin pour le salut des bons chrétiens. — De la grant villité et misere de l'homme. — Petit in-fol.; écriture du XV.e siècle. *S. P.*

On aperçoit au commencement la trace de huit feuillets arrachés. La reliure porte sur le dos : Miroir de l'ame. Sur le premier feuillet de garde, les armes gravées de Paul-Frédéric-Charles de Valory. En tête du Traité de bien mourir, se trouve un court prologue ainsi conçu : « Comme par le trespas de la mort en la misere de ce présent exil semble à plusieurs et non point seulement aux gens lays, mais aussi aux relligieux et dévotes personnes estre trop difficile, moult dommageable et trés-horrible pour le impourveue ignorance de bien morir, à ceste cause en la présente matiere qui est de l'art de bien morir, il y a une briefve maniere de exhortation envers ceulx qui sont constitués en l'article de la mort, qui au regard de l'âme fait cy à noter par une soubtille considération, pour ce que ceste maniere peult généralement moult valloir et proufiter à tous vrais catholiques pour conquerre l'art de la congnoissance de bien morir. Ceste matiere contient VI petites parties dont la premiere est de la loenge de la mort et de la sienche de bien morir. La seconde contient cinq temptacions de ceulx qui mourent. La tierche contient aucunes interrogations. La quarte contient une instruction aveucques aucunes prieres. La cinquieme contient aucunes exhortations et la sixieme contient aucunes oraisons que quelque ung assistant doibt dire sur ceux qui labeurent à la mort. » A la fin on lit : Cy fine le traictiet de bien morir translaté de latin en françois, que escripvist Jo. Francheville, fait l'an soixante-quinze abbé, et fait par maistre Mathieu de Cracovia, docteur en théologie. » Ce traité de bien mourir n'est pas indiqué par Trithème, au nombre des ouvrages de Mathieu de Cracovie, qui vivait vers 1370. On peut donc le croire inédit. — L'exhortation sur la mort est précédée de ce distique assez peu intelligible :

» Mortuus est nullus; ex nullus (nullis) nullior iste
» Et quia nullus erat, de nullo nil tibi.... »

L'oraison de saint Thomas commence ainsi : « *Concede mihi, quæso, misericors Deus*, etc.... » A la fin : « Cy fine une moult dévote oraison que monsieur saint Thomas d'Aquin fist et composa jadis en son vivant pour le salut des bons chrestiens. *Amen.* » — Quant au traité de la grant villité, etc.... c'est la traduction du *Liber de miseria humanæ conditionis* du cardinal Lothaire, depuis Innocent III, élu en 1196. M. P. Paris a décrit une traduction romane de ce traité dans son quatrième tome des Manuscrits François de la Bibliothèque du roi, page 205.

107 L'alliance sacrée de Dieu avec l'ame humaine, effleurée des parfaits amours et sainctes jalousies du très-dévot et melliflu père saint Bernard. — In-fol.; écriture du XVII.[e] *L.*

Voici la table du Ms. : L'advenement du Seigneur Dieu en l'ame. — Le centuple promis. — La manne cachée. — Le nom nouveau que personne ne sait sinon celuy qui le rechoit. — Le don très-bon venu d'en haut, descendant du pere des lumieres. — La visitation du Saint-Esprit paraclet et consolateur. — L'adoption des enfants de Dieu. — La liberté et les premiers fruicts du Saint-Esprit. — Les délices et plaisirs de la charité. — La gloire et joie de la conscience. — Le royaume de Dieu qui est en nous. — Le feu que Jesus-Christ a voullu qu'il feut allumé. — La vertu qui vient d'en haut. — La paix que Jesus-Christ a laissée à ses apôtres et disciples. — La grace de dévotion. — L'onction du Saint-Esprit qui enseigne toutes choses. — Les estrennes de l'époux. — Les bagues et joyaux qu'on rechoit de l'époux en faveur de mariage. — L'essay de sa gloire. — Les arrhes ou l'échantillon de l'héritage paternel.

108 Opus asceticum. — In-fol. rel. mod.; écriture du XV.ᵉ et du XVI.ᵉ siècles. rel. mod. en veau. *S. P.*

La première partie, non foliotée, contient les matières suivantes : 1.° Un sermon latin sur ce texte : « *Pascebant pastores semetipsos, greges meos non pascebant.* » Ezech. 3. A la fin on lit : « *Hic fuit predicatus anno* 1405, *Cam. in sancta synodo.post festum S. Remigii...* » 2.° *In Septuagesima sermo beati Johannis, quomodo primus homo toti prelatus est creature.* Ces deux pièces n'occupent que trois feuillets et sont à longues lignes. 3.° Une pièce de vers de huit syllabes, rimés; un feuillet à quatre colonnes commençant ainsi :

« Mundus falso dictus mundus,
» Quia fœdus et immundus. »

Le reste du volume est à deux colonnes, sauf quelques feuillets à longues lignes vers la fin. 4.° *Notabile exemplum de Udone,* commençant: « *Unum horribile factum seu miraculum de Udone episcopo, anno....* » Ce récit se trouve aussi dans le Ms. 260 de la bibliothèque de Cambrai. 5.° *Sequitur lamentatio cujusdam juvenis in agone positi, ubi animam exhalavit.* 6.° *Sequitur de contritione.* 7.° *De confessione.* 8.° *Jurgium cordis et oculi.* 9.° *Sequuntur quedam notabilia de sacerdotibus bene viventibus.* 10.° *Tabula docens quomodo confessio est facienda hic incipit modo subsequenti.* 11.° Quelques actes ou formules, et entr'autres, une attestation en latin déclarant que Antoine Lamiral, officier de l'archiduc Philippe-le-Beau, est mort le 9 mai 1503. 12.° *De desponsatione inter Deum patrem et Mariam virginem beatam.* 13.° *De desponsatione inter Deum filium et animam peccatricem.* Ces deux traités ne forment qu'un seul et même ouvrage. Le premier se compose de quatorze chapitres; le deuxième en a 85. A la fin de la première partie on lit ces mots : *Actum Insulis per magistrum Johannem de Eecoute, doctorem eximium ac thesaurarium ecclesie S. Petri Insulensis, anno* 1466. *Deo gratias. Sic finitur prima desponsatio inter Deum patrem et*

Mariam beatam virginem per angelum tractata, que etsi pueriliter deducta, tue tamem caritati, dilectissime frater et amice, sit presentata atque correctioni commissa, eo tempore quo in deductione et descriptione secunde desponsationis inter scilicet Deum filium et animam peccatricem in persona Maria-Magdalene, multo difficiliori et prolixiori de divino auxilio confisus laborare conabor. Interea bene vale, vir devote et amice precordialis. Hoc finitum fuit 19 mens. Januarii, anno 1477.

L'explicit de la deuxième partie est ainsi conçu : « *Explicit. Finita fuit scriptura illa anno MCCCCLXXVIII, in profesto Johannis ante portam latinam. Et sic conclusum fuit secundum conjugium inter Deum scilicet filium redemptorem et animam peccatricem in persona Marie-Magdalene, et Deo duce compilatum Insulis in profesto circoncisionis Domini, anno ejusdem MCCCCLXXVIII. Quod quidem etsi videatur prolixum nimis, exigentia tamen materie facile, credo, veniam impetrabit. Nunc autem dirigat manum et mentem Spiritus Sanctus ad tractandam desponsationem ejusdem Spiritus Sancti cum anima devota in persona utriusque Marie supratactate. Sed deficiente causa deficit effectus. Actor obiit* [1] *super viam civitatis Jerusalem revertendo, postquam visitaverat beatam Katarinam in monte Synai. 14.° Expositio orationis Dominice per Joannem Crisostomum episcopum compilata.* » Début : *Orantes, nolite multum loqui sicut ethnici. 15.° Prohemia facta super flores psalterii et super psalterium glosatum. 16.° Sequuntur tantummodo septem psalmi penitentiales excerpti extra flores psalterii. 17.° Speculum anime peccatricis tendentis ad exitum.* Ce dernier article est terminé par la note suivante : « *Illud inventum est in domo Carthusiensi apud Gonay juxta Bethuniam.* »

109 Pensées chrestiennes. — Dialogue entre le père et la fille. (Père et fille spirituels). — In-4.°; écriture du XV.ᵉ siècle.

(1) Jean de Eecoute est mort le 17 février 1471, et son corps fut inhumé à Jaïr, où repose, dit-on, celui de saint Siméon. L'ouvrage a donc été achevé par une autre main.

Le prologue adressé, à ce qu'il paraît, à la supérieure d'un monastère, est signé : Frère CLAUDE DE BROUSEVAL, religieux de Clerevaux. D. A. D. C. 1544. Les deux feuillets de garde offrent les fragments d'un poëme latin sur Tobie, avec des interprétations interlinéaires et marginales, écriture du XIII.e siècle. Nous en citerons les trois distiques suivants :

« Quisquis, sicut equus aut mulus, gaudet abuti
» Conjugio, captus carnis amore perit.
» Virgine non tacta, tribus ora noctibus, insta
» Votis vota, preces accumulare preci.
» Prima nocte jecur piscis combure; fugabis
» Demonium; jecur hac commoditate juvat.

Il existe un autre fragment du même poëme, sur les feuillets de garde du cartulaire de Marchiennes, reposant aux archives du département du Nord. Le texte du dialogue commence ainsi : « *Zelus domus tue comedit me.* » Ps. 68. « Vénérable, dévote et très-chère fille » en nostre saulveur Jésus. J'ay prins ces motz proposez du prophète » royal...... » L'ouvrage se compose de onze chapitres ou dialogues.

110 Manuale B. Augustini.— Soliloquium ejusdem.— Meditationes ejusdem.— Quedam dicta prenotabilia super illud evangelium : « Loquente Jesu ad turbas, extollens vocem quedam mulier. » —In-16; écriture du XV.e siècle.

Le dernier de ces quatre opuscules débute en ces termes : « Rem » valde presumptuosam humane infirmitati sed admodum gratiosam » et delectabilem christiano pectori aggredior. » Il finit en ces termes : ....« Ut exultemus et saciemur ab uberibus consolationis tue et » deliciis affluamus ab omnimoda gloria tua. »

111 Ce présent volume se nomme le Livre de méditation, composé par maistre Robert Cibole, chancelier de N.-D. de Paris. — In-fol. vél.; écriture du XV.ᵉ siècle; grande et belle miniature au premier feuillet, représentant quatre personnages couronnés de l'auréole. Le plus apparent est revêtu des insignes du cardinalat; deux autres sont des évêques; le quatrième est un abbé mîtré; au bas est un écusson d'argent, écartelé d'hermine et de..... Les quartiers d'hermine sont chargés d'une croix de gueules portant des coquilles d'or. *R. de Lille.*

En tête, une pièce de vers adressée à noble et vertueuse dame Mme de Glajon, pour estrennes de l'an, souhaite bon heur son très humble ministre et affectionné orateur, F. Jacques le Bourgeois. Cet ouvrage, dont il existe une copie manuscrite, vélin in-4.º, à Strasbourg, et une autre, in-fol. parvo à la Biblioth. du roi, V. Mss. Fr. IV. 162, a eu au XVI.ᵉ siècle deux éditions qui sont aujourd'hui assez recherchées; l'une, petit in-fol. gothique, Paris, Simon Vostre, 1510; l'autre, publiée par P. Lefebvre, confesseur de Charles-Quint, in-4.º Louvain, 1556.

112 De statu religioso, authore Rev.do admodum D. Alberico Boulit, abbate Laudensi, olim theologiæ professore.—In-4.º; écriture du XVII.ᵉ siècle. *L.*

Albéric Boulit, né à Condé le 21 mai 1631, fut nommé abbé de Loos par Louis XIV, le 3 septembre 1684, et installé le 26 novembre suivant par M. Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai. Il mourut le 10 juin 1704. Le *Gallia Christiana* lui attribue un abrégé de théologie et un commentaire sur la règle de saint Benoît, mais ne mentionne pas l'ouvrage dont il s'agit ici. Albéric Boulit n'est cité dans aucun de

nos biographes. L'ouvrage est divisé de la manière suivante. Lib. I. *De statu religioso.* — *II. De professione religiosa.* — *III. De paupertate religiosa.* — *IV. De voto castitatis religiose.* — *V. De voto obedientie.* Il paraît manquer quelque chose à la fin du manuscrit, dont le dernier cahier n'est pas de la même écriture que le corps de l'ouvrage.

113 Cy commence le Miroir de l'ame, lequel ung chartreux fist à la requeste d'un sien cordial ami. — Cy commencent diverses oroisons et méditations de l'ame dévote selon plusieurs matieres; et ne valent riens ou peu à ceulx ou celles qui du tout se donnent à dévotion et espreuvent en eux les affections des vertus et la visitation de Dieu, en délaissant le monde et sont extraictes de ung livre de maistre Jehan Gerson, appellé la mendicité spirituelle. — Che qui s'ensyeut est de un livre faict par Monsieur S. Bonaventure, appellé le dialogue de S. Bonaventure. — In-fol.; écriture du XV.e siècle. *D. de Lille.*

« De dono Katherine Henneron, relicte quandam Jacobi Prouvost » magne benefactricis hujus conventus. »

Le premier traité se compose de sept chapitres. « Le premier parle » de la grant vilité et misère de l'homme. Le dernier des joies de » paradis et des paines et tourmens d'enfer. »

A la fin du premier traité on lit : « Cy fine le Miroir de l'ame, escript et paracompli le premier jour de février l'an mil IIII.c LVII, par Jacotin de Ramecourt. » Le deuxième se termine par un simple *explicit* et la signature J. de Ramecourt. Le troisième porte à la fin : « *Explicit.* Fait et accomply par le commandement de ma très-redoubtée Dame, madame la duchesse de Bourgogne, de la main de Jacotin de Ramecourt.

114 Libri duo Cœlestini de caritate. — In-8.° vél.; écriture du XII.° siècle; initiales vertes. *C.*

Début du prologue : « *Quia otium habeo....* » Début du livre I : « *Vie Jerusalem, viepulchre....* » Début du livre II : « *Inter illa que de gloria Salomonis in historia referuntur.* » La fin du volume : « *Hec sunt que de caritate scribere institueramus. Ceterum qui nos ab instituto in multis dixerint aberrasse, propter quedam que ibi scripta sunt que non convenire videntur, noverint quod caritas cui datum est et agere et pati in omnibus cooperata est et ministra fuit, que habent participium cum sapientia Dei, que attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* » Le 1.er livre se compose de 35 chapitres et le second de 52. La table est en tête du volume.

115 Lettre de M. Delos, chanoine régulier et professeur en théologie, à l'abbaye de Cysoing, à Dom......., religieux de l'abbaye de St-Martin à Tournai, sur l'instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles, du 14 janvier MDCCXIX.° — In-4.° de 24 pages; écriture du XVIII.° siècle. *C.*

Cette lettre est datée de Sorbonne, le 24 mars 1719. Elle s'attache à démontrer qu'on ne peut, sans imiter les hérétiques, refuser d'accepter la constitution Unigenitus.

116 Illustrissimi reverendissimique Domini D. Gilberti de Choyseul du Plessy-Praslin, episcopi Tornacensis epistola ad sanctissimum Dominum nostrum Innocentium XI.° summum pontificem. In-4.° V. 277 pages.

M. de Gillaboz, bibliothécaire, a inscrit, en 1825, cette note en tête du volume : « Cette lettre pastorale et toute spirituelle a été composée » par l'auteur, le 24 avril de l'an 1678, et transcrite dans ce volume

» sur l'original, par F. M. Gouselaire, au mois de mars 1700. Le
» manuscrit, très-entier, comprend 278 pages, sans le titre du com-
» mencement et la table de la fin. L'évêque de Tournai y rend
» compte au saint Père du gouvernement de son diocèse; il lui dépeint
» les mœurs et opinions religieuses des fidèles et des peuples composant
» son troupeau, et fait un recensement des églises cathédrales,
» collégiales et paroissiales du pays, ainsi que des abbayes, monas-
» tères, hôpitaux et couvents de l'un et de l'autre sexes; enfin il
» présente ses vues pour réprimer les mœurs relâchées et ramener
» au bercail les brebis égarées [1]. La table, qui contient 16 pages,
» indique, par ordre alphabétique, tous les objets qui sont traités
» dans la lettre pastorale. »

117 Sanctissimi Patris Nostri Benedicti, monachorum in occidente patriarchæ, Regula scripta a D. Placido Regnier, religioso reformati monasterii sancti Dyonisii in Brocqueroïa juxta Montes Hannoniæ, 1757. — In-fol. (Don récent du bibliothécaire, feu M. Lafuite.) V. tranches dorées; écriture extrêmement soignée, qui semble faite avec des empreintes; titres en rouge; initiales coloriées; fleurons et culs-de-lampe.

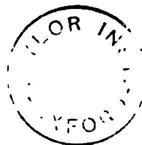
Une gravure représentant S. Benoît, avec ce double chronogramme: qui désigne l'année 1757.

« LegeM qVærIs reCte agenDI; hanC
» aCCIpe, Lege, atqVe MeDItare.

[1] M. de Gillaboz aurait pu ajouter que l'évêque de Tournai finit par exposer au saint père l'affaire du petit livre intitulé: « Avis salutaires aux dévots indiscrets, » et explique sa conduite dans les démêlés que ce livre a fait naître.

A la fin du volume on trouve encore ce double chronogramme :

» CorDIaLIter CerteMVS :
» at regna cum sanctissimo ac deo
» acceptissimo Patre nostro.
» beneDICto, CæLestIa teneaMVS. »



118 De domo corporis nostri spirituali. — Petit in-4.° vél. couvert en ph. 14 f.; écriture du XIV.e siècle, à longues lignes, très-serrée et remplie d'abréviations.

Debut : « *Domus hec in qua habitamus (ait Richardus de Sancto Victore) ex omni parte sui ruinam nobis minatur, idcirco quia in brevi casura est, alia est edificanda. Redeas ergo ad nos et discutias conscientiam nostram.* » Fin : « *Visitando illos patriarchas et prophetas, salutando apostolos, admirando exercitus martirum et confessorum, choros virginum speculando, celum et terram et omnia que in eis sunt, non cessant mihi dicere ut amen Deum meum, amen. Finito libro sit laus et gloria Christo.* » Cet opuscule ascétique paraît avoir quelque rapport avec un traité du même genre, intitulé : Maison de Conscience, qui se trouve à la bibliothèque de Cambrai, et dont j'ai dit un mot sous le n.° 208 de mon Catalogue des Mss. de ce dépôt (1). On a intercalé dans notre manuscrit, entre le premier et le second feuillet, une addition ou plutôt une restitution d'un passage que le copiste avait omis. Cette

(1) Thomas Sailly a publié en flamand une Maison de Conscience. Bruxelles, 1620. M. P. Paris, Manuscrits françois, IV. 144, signale une Maison de la Conscience, par Jehan Saulnier, docteur en théologie.

addition est d'une écriture un peu plus moderne, mais non moins difficile à lire, à cause de sa ténuité et des abréviations qu'elle présente.

JURISPRUDENCE.

119 Commentaria decretalium. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle; commentaires sur les marges. *L.*

« Incipit prima compilatio decretalium lib. I. » Juste judicate, filii hominum.... — Incipit liber primus de constitutionibus : « Preterea de lege.... » — Incipiunt decretales D.ni Innoc. pape III. Lib. I. « Devotioni vestre.... » — Incipit liber primus de summa Trinitate et de fide catholica. « Innoc. III in concilio generali : » Firmiter credimus et simpliciter confitemur....

120 Remarques sur les décrétales (Grégoriennes). — In-4.o; écriture du XVIII.e siècle. *S. P.*

Don de L. R. de Valory, chanoine et trésorier du chapitre de Saint-Pierre. Livre I.er, sur les Grégoriennes. Début du prologue : « Dans l'explication que nous ferons des décrétales, nous nous servirons de Fagnani (1) comme du plus récent canoniste et de celuy qui a le plus profité des lumières des anciens. » L'ouvrage se compose de 39 titres et se termine par ces mots :.... Et celles qu'on tire à Rome, comme » dans les autres églises, sont de cette nature. »

121 Remarques sur le décret de Gratien. — In-4.o; écriture du XVII.e siècle. *S. P.*

(1) Prosper Fagnani, canoniste célèbre, devenu aveugle à l'âge de 40 ans, vécut et écrivit encore pendant quarante autres années. Il mourut en 1678. Son commentaire sur les décrétales a eu deux éditions en 3 vol. in-fol. Rome, 1661 et Venise, 1697.

Suite du numéro précédent Don de M. Valory. Dernières phrases du volume : « Les autres canons doivent être expliqués par celui-ci, et il faut bien quelquefois le faire de la sorte pour se tirer des difficultés. » On appelle Décret de Gratien la première partie du droit canon, compilé au XII.e siècle par Gratien, qui passe pour avoir été moine de l'ordre de saint Benoît, en Toscane. Ce recueil, ordinairement intitulé : *Concordia discordantium canonum*, a été imprimé pour la première fois à Strasbourg, en 1471. Quant aux remarques contenues dans notre manuscrit, l'auteur n'en est pas connu ; elles sont sans doute inédites.

122 Incipit repertorium magistri Guilhelmi Duranti. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes. *Ph.*

La première initiale représente l'auteur assis. Début : « Reverendo » in Christo patri Matheo, Dei gratia S. Marie in porticu diachono » cardinali Guilielmus Duranti d. pape subdiaconus capellanus » utriusque hominis sospitatem. » A la fin, après l'explicit :

« Que pridem pl- } ura sunt sparsim tradit- } ura. »
» Hec nunc script- } facili monstrat tibi c- }

Ce répertoire de droit canonique a eu trois éditions au XV.e siècle, sans date, 1474 et Venise, 1496. Vient ensuite un imprimé ayant pour titre : *Venerabilis Alani liber in distinctionibus dictionum theologicalium feliciter incipit.* Papier sans date, nom de lieu ni d'imprimeur ; selon Hain, I, n.o 391, Deventer, Rich. Paffroet. Puis des formules d'actes encadrées dans de longs commentaires. A la fin on lit : *Gilet abbas Roichefort.*

123 Registrum canonum. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes. *C.*

« *Incipit Regula canonicorum. Tonsure ecclesiastice usus a Nazareis nisi fallor, ortus est..... Epylogus breviter disgestus : Quanquam a sanctis patribus in superioribus hujus libelli partibus.* » Après l'épilogue

viennent encore six courts extraits, dont le dernier est : *Carta testamentum docens clericorum*. A la fin on a inséré en écriture cursive du XVI.e siècle : 1.o six actes concernant les reliques de Saint-Evrard, fondateur de Cysoing; 2.o diverses bulles et chartes concernant Cysoing; 3.o une nomenclature des archevêques de Reims, finissant à Gabriel Gilfort, en 1625, lequel avait été doyen de Saint-Pierre de Lille; 4.o un acte du 17 février 1472, par lequel Pierre Briffault, curé de Bouvines, déclare que c'est à tort qu'à la requête de l'official de Tournai, il a exploité dans le cloître de l'abbaye de Cysoing, pour faire *cession misérable* contre Bertrand des Prez, receveur et familier de l'abbaye.

124 Coustumes, stiles, usaiges et statuts de la ville et terre et chef-lieu de St-Amand en Peulle, et de la terre contentieuse, et au loing rédigées par escript en obtempérant au commandement de l'empereur nostre sire, Charles, 5.e de ce nom, par les baillys, grand mayre d'icelle ville et terre, et avecq eulx grand nombre de personnages pour ce assemblez par diverses journées, sachans et congnoissans esdites coustumes, comme d'articles en articles s'ensuit. — In-4.°; écriture du XVI.e siècle.

Cinquante-quatre feuillets écrits seulement au recto. Ces coutumes se trouvent aussi aux archives de la Chambre des comptes de Lille, liasse C. 171.

125 Procez-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, tenue par permission du roy en la ville de Mante-sur-Seyne, en l'année mil six cent quarante-un. — Mince in-fol.; écriture du XVII.e siècle [1]. *S. P.*

(1) Le rédacteur du procès-verbal est D. De la Barde, évêque de Saint-Brieuc, agent général du clergé et secrétaire de l'assemblée.

126 Autre exemplaire in-fol.; écriture du XVIe siècle non authentiquée; expédition grossoyée. *S. P.*

127 Expositio super regulam beatissimi patris nostri Benedicti sic collecta per dominum Johannem cardilanem S. Sixti de Turrecremata vulgariter nuncupatum. — In-4.°; intercalé de papier et de vél., rel. mod.; écriture du XVe siècle; figures et vignettes, dont une enlevée. *L.*

A la fin : « *Scripta autem fuit hec presens expositio regule beatissimi patris nostri Benedicti, in Claravalle, anno Domini millesimo CCCC.^{mo} octuagesimo octavo, et finita penultima die mensis Julii, pro venerabili ac scientifico viro Domino Michaele Requillate, religioso de Laude, ipso anno quo ipse Parisius in alma facultate theologie fuit licenciatus, et per manum L. M. de Eurinio.* Cet ouvrage du cardinal de Torquemada a été imprimé deux fois à Paris dans le XVe siècle, 1491 et 1494, in-folio.

128 Liber usuum Ordinis Cisterciensis. — Petit in-4.°; écriture du XVe siècle; calendrier latin. *L.*

A la fin de l'ouvrage : Johes de Beauvoir.

« Explicit expliciat. Qui plus vult scribere scribat. »

Viennent ensuite deux pages et demie d'additions liturgiques, puis l'acte de réformation fait à Tours le 12 novembre 1492, et dressé à Paris le 18 février suivant. Ce livre des us de l'ordre de Cîteaux a été traduit en français au XIVe siècle, en faveur des religieux qui déjà n'étaient plus familiers avec le latin. Au XVIe siècle, Jean d'Assignies, religieux de Cambron, et depuis abbé de Nizelle, en a composé une traduction nouvelle qui n'a pas été imprimée, et qui repose aux archives du département du Nord. Voyez notre *Mémoire sur les Bibliothèques publiques et particulières du Nord*, 232 et 267.

129 Incipiunt Consuetudines Cisterciensium secundum exordium Cisterciensis cœnobii.— In-4.°; écrit. du XVI.e siècle. *L.*

Début : « Nos Cisterciensis primi hujus ecclesiæ fundatores..... » Quelques détails historiques, et entr'autres sur l'abbaye de Villers-en-Brabant.

130 Chi commenche le Rieule Saint-Augustin, évesque de Hypone. — In-4.° vél.; écriture du XIV.e siècle. *H. C.*

Débute ainsi : Très-chiers freres, avant toutes chöses, amons Dieu, et en après no proixme. » Vers le milieu du volume : « Le Riule Saint-Augustin à la requeste dou maistre, des freres et des sereurs de l'hospital de Nostre-Dame de Lille, lequelle leur est otroié et donnée de l'auctorité l'apostole..... » Deux parties : « Ce sont li capitte de la première partie : I. Del devin offisce des freres clercs. — II. Del devin offisse des sereurs et des freres lais. — III. De la confiession. — IIII. Del recevoir nostre Seigneur. — V. De le silence. — VI. De le june et des diversités des viandes. — VII. Del eure l'on doit mangier. — VIII. Des sainies. — IX. Des freres et des sereurs malades. — X. Del habit des freres clercs. — XI. Del habit des frères lais. — XII. Del habit des sereurs. — XIII. Del dormoir et des lis. — XIIII. De le labeur et de l'eure de dire complie. — XV. De le rasure des freres. — XVI. Del service des mors. » Ce sont li capitte de le seconde partie. » I. De faire et de deffaire le prieuse et de sen offisse.— II. De recevoir et de viestier les novisses. — III. Comment on doit aprendre les novisses. — IV. Comment on doit faire profession. — V. Des legieres coupes et de le paine.— VI. De grief coupe et de le paine. — VII. De plus grief coupe et de le paine. — VIII. de très-gries coupes et de le paine. — IX. Des fuitis et de la paine. — X. Comment on doit tenir capitle. — XI. Del honesté de le maisnie.

131 Privilegia ordinis fratrum predicatorum.— In-4.°; reliure du temps; écriture du XV.e siècle; 149 feuillets, dont 70 vél. et le reste pap.

Les titres sont authentiqués par Jean de Lacu et Jean Magistri, notaires de Tournai.

132 Liber diffinitionum capituli generalis ordinis Cisterciensis editus seu compositus, anno Domini MCC.° octogesimo nono. — In-4.° vél.; écriture du XIV.ᵉ siècle.; rel. mod. bas. *L.*

Le premier feuillet de la table manque : « Prima distinctio agit de » generali capitulo, de ordinatione et institutione ordinis, que » continet quinque capitula que sunt in Carta caritatis, et octo que » sunt in Clementina.

133 Traicté de la paix faite entre le roy et M. le duc de Lorraine, le dernier febvrier, l'an 1661. — Sommaire du traicté de la paix générale entre l'empereur et le roi très-chrestien et leurs alliés, Munster, 24 octobre 1645.— Articles de paix arrêtés à Osnabruck entre les plénipotentiaires de l'empereur et la reine et couronne de Suède, le 11 juillet 1643. — Traité entre l'archiduc Léopold-Guillaume, au nom du roi catholique et l'électeur de Cologne; Tillemont 17 mars 1654.— In-fol.

Relié avec le traité de paix entre les couronnes de France et d'Espagne, conclu en l'année 1659, imprimé *par le très-exprès commandement de S. M.*, et intercalé d'un grand nombre de portraits gravés. Le calligraphe signe : Mouron. Le traité entre Louis XIV et le duc de Lorraine se trouve imprimé dans le *Corps diplomatique* de Dumont, VI, 2.ᵉ et 3.ᵉ parties, p. 348, qui contient aussi, p. 71 du même volume, le traité du 17 mars 1754. Ceux du 11 juillet 1643 et du 24 octobre 1645 ne s'y trouvent pas.

134 Questiones et dubia de justicia et jure. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle.

Sur le premier feuillet de garde : « A *Maximilianus de la Porte*, 1605. » Début : « Aggredimur jam, Deo duce, celeberrimam de jure et justitia tractationem. » Division de l'ouvrage. De justicia et Jure : « De justicia. — De injusticia. — De judicio. — De justicia commutativa » et distributiva. — De restitutione. — Disputatio de dominiis. — De » restitutione. — De rebus restituendis et maxime de bonis animæ. » — De beneficiis, simonia, usura, censibus et Cambiis. »

135 Sommaire des édits enregistrés à la gouvernance de Lille, depuis 1410. — In-fol.; écriture du XVIII.e siècle.

Le premier acte mentionné a pour titre : Lettres de la confrérie des arbalétriers (M. de Croix). Il porte la date du 3 août 1410. Le dernier, sous la date du 2 décembre 1733, est une requête présentée par François-Joseph-Clément Du Bosquiel, écuyer, Sgr. de Bondues, pour obtenir d'être convoqué à l'assemblée des nobles.

136 Coustumes générallles de la gouvernance, balliaige et chastellenie de Douay, d'Orchies et des appartenances. — In-4.°; écriture du XVII.e siècle.

Ces coutumes sont suivies d'ordonnances et explications sur icelles.

137 Coustumes et usages généraux de la chastellenie de Lille. Coustumes locales. — In-4.°; écriture du XVI.e siècle.

Les coutumes locales sont celles de La Bassée, Austricourt (Ostricourt), Chisoing, Comines, Seclin, Lannoy, Anappe, Roncqs, de l'Epine

l'Apostele, Esquermes, pairie d'Esreuls, Francqs-Alloeux, Herlies, le Noeufville, Armentières, Saint-Simon et Raisse, Erquinghem-sur-le-Lys, Tourcoing, Mouveaux, chapitre Saint-Piat de Seclin, St-Quentin d'Isle, Milonfosse et Bousignies, Bouvines, Templeuve-en-Pevèle.

En tête du premier feuillet, et avant la table, on lit ces mots curieux : « Lille solloit estre appelée du temps de César, qui fut » environ 40 ans avant l'advenement de J.-C., Levacum et les manans » Levaci, et estoit du territoire des Nerviens. »

Le livre a appartenu à Jehan Dubar, serviteur au sieur d'Annappes et de Haillyes, etc.

Le contenu de ce volume est inséré dans *les Coustumes et Loix des villes et chastellenies du comté de Flandre,* par Legrand, 3 vol. in-fol. Cambrai, 1719, t. III.

138 Loys, coustumes, libertés et franchises des bourgeois et bourgeoises de ceste ville de Lille. — In-fol.; écriture du XIV.e siècle; folioté jusqu'au n.° 100.

Après la table et les formules de serments à prêter, vient le premier chapitre du texte portant que : « Nulz n'a à jugier sur bourgois, » bourgoises, ne sur enfans de bourgois, fors eschevins de Lille. »

Au feuillet 94 : « Chest li table des coustumes, loys, drois et juge- » mens, conseil, enquestes de le salle de Lille : 1.° Des us et coustumes » des hommes de le salle de Lille, et s'il doivent aler à enqueste au » frais des parties ou non; 2.° S'ensièvent coustumes de Habourding, » qui est de l'empyre d'Alemaigne, enclavé en le castelerie de Lille et » consaux de Mons en Haynau. »

Ce volume ne contient rien qui ne se trouve dans *le Livre de Roisin*, publié avec des notes judicieuses, par M. Brun-Lavainne, in-4.° Lille, Vanackere, 1842.

139 Coustumes de Lille, corrigées selon l'usage et la pratique.— In-fol. 1615.

Premier chapitre : Des successions. Dernier : Des bounages, cerquemenages et visitations de maisons.

140 Coustumes de la ville de Lille réformées. — In fol.; écriture du XVI.e siècle.

Même ouvrage que le volume ci-dessus, sauf divers arrêts et statuts qu'on ne trouve pas dans le Ms. précédent. On a intercalé ici trois cahiers concernant les droits mobiliers des veuves. L'un, in-4.o, est intitulé : « S'ensuivent les acoustremens, bagues et meubles de » mesnage....... appartenant à une femme vefve, comme son droit » de vêture de village. » Les deux autres, in-fol., sont intitulés : « Le » droict de vefve, lequel se donne ordinairement par les crieurs » sermentez de la ville de Lille. »

141 Annotations sur les coustumes et usages de la ville, taille, banlieue et eschevinage de Lille. — In-fol. rel. du temps; écriture du XVII.e siècle.

En tête : « CONSUETUDO SEU STATUTUM : Etsi consuetudo pro lege sustinetur.... » Ce prologue latin comprend trois feuillets non chiffrés. Puis viennent les annotations qui occupent 650 pages. Le reste du volume est en blanc.

142 Commentaire sur les coutumes de la ville de Lille. — 3 forts vol. in-fol.; écriture du XVIII.e siècle. *S. P.*

Premier volume, 858 pages sans la table; deuxième volume, 938; troisième, 750. Ouvrage fait avec beaucoup de soin. Table alphabétique, très-ample à chaque volume. En tête du premier volume, un sommaire en 73 articles, dont le premier a pour titre : « Le premier » édit de l'empereur Charles V, qui ordonne que les coutumes des » Pays-Bas soient homologuées. » Et le dernier : « Statuta urbis » ligant suburbia. »

143 Commentaires sur les coustumes de la ville de Lille. — 4 vol. in-folio; écriture du XVIII.e siècle. *S. P.*

A-peu-près même forme que l'ouvrage précédent, mais rédaction différente.

144 Commentaires sur les coustumes de la châtellenie de Lille. — 2 vol. in-fol.; écriture du XVIII.e siècle.

Les deux volumes ensemble, 873 feuillets.

145 Commentaire sur la coutume des villes et châtellenie de Lille. — In-4.°; écriture du XVIII.e siècle.

Signé au bas de la dernière page : DE SALLENGRE R., et sur le premier feuillet : DE SALLENGRE RECEPTORIS CYSONIENSIS, 1736.

146 Explication de la coutume générale de la châtellenie de Lille. — In-4.°; écriture du XVIII.e siècle; 118 feuillets.

Ce Ms., comme le précédent, a été écrit par P. A. de Sallengre, chanoine régulier de Cysoing, vers 1733.

147 Livre contenant les créations de la loy et magistrat de ceste ville de Lille, avecq les résolutions des débatz y entrevenus, extraictes des registres de la dite ville, intitulez : Papiers de la loy, à raison que semblables mots se trouvent escripts sur le dos desdits registres. — 2 forts vol. in-fol. non chiffrés; écriture du XVII.e et du XVIII.e siècle.

Cette nomenclature des Rewarts, Jurés et Voir-Jurés, Comtes de la Hanse, Huit hommes, Paiseurs, Wardes-orphènes, et Mayeurs de la Draperie commence en 1344 et finit en 1785. Il y a des lacunes.

148 Commentaires sur les coustumes et usages de la ville, taille, banlieue et échevinage de Lille.— 5 vol. in-fol.; écriture du XVIII.e siècle.

Premier volume, 812 pages; deuxième, 676; troisième, 516; quatrième, 551 [1]; cinquième, 305; le reste du volume en blanc.

149 Coutumes et usages généraux de la salle, bailliage et châtellenie de Lille.... augmentés des coustumes localles de viconté de Haubourdin et Ammerin, etc. — In-fol. non chiffré; écriture du XVII.e siècle.

Ce volume contient en outre le renouvellement du privilége d'exemption de confiscation dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, divers mandements sur le fait de la justice, ainsi que l'édit perpétuel.

150 Coustumes de la châtellenie de Lille. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle.

Début : De Consuetudine.

151 Commentaire sur les coustumes et usages généraux de la salle, bailliage et chastellenie de Lille. — 2 vol. in-fol. *S. P.*

Même écriture, même méthode et même soin que le Ms. 142.

(1) Ce quatrième volume porte au bas de la dernière page : « *Finis*, par Cesard, soldat au régiment de Flandres, le 24 septembre 1777. »

152 Remarques sur les coustumes et usages de la ville, taille, banlieue et échevinage de Lille.— In-fol.; écriture du XVII.ᵉ siècle; 811 pages.

Proëme : « En abolissant toutes autres coustumes, etc. *Consequens ergo videtur*....

153 Ordonnances et instructions sur le mode de procéder devant la gouvernance et le baillage de Lille.— In-4.°; écrit. du XVI.ᵉ siècle; 97 feuillets sans la table.

154 Manuel des jeunes praticiens ou coutumes et usages des ville et châtellenie de Lille, dans lesquels, autant qu'il a été possible, on a rassemblé sous un même article les dispositions des deux coutumes, avec des observations et remarques avec cette épigraphe : Ex lege pax oritur. — In-4.°; une vignette et la date 1774; 405 feuillets, sans la table.

Epigraphe : « Ex lege pax oritur.

155 La pratique de Lille.— In-fol.; écriture du XVII.ᵉ siècle.

Huit chapitres : 1.° « La façon de procéder et plaider verbalement en pleine halle et conclave. » 2.° « De l'action sur recognoissance d'escrit, lettres, instrumens ou cédulle. » 3.° « De l'action pour commettre tuteurs et des parchons ou formoture mobiliaire. » 4.° « Des renonciations aux biens d'une maison mortuaire et de la curatelle. » 5.° « Des louages et déportement d'iceux. » 6.° « Des ventes, achapts, livresons, et actions en dépendantes. » 7.° « De l'action *ex lege diffamari*. » 8.° « Des amendes pour contravention aux placcards, édicts politiques et défraudation d'imposts.

156 Traité de pratique par M.e Castellain, avocat. — In-fol. vél.; écriture du XVII.e siècle.

Contient: 1.° « Démené des causes ès sièges de la gouvernance et bailliage de Lille, ensemble de l'eschevinage du dit Lille. » 2.° « S'ensuivent aucuns avis. » 3.° « La pratique de Lille. » (N'est pas la même qu'au manuscrit précédent. Ici il y a 17 chapitres).

157 Anciennes lois, coutumes et usages de Lille. — In-fol.; écriture du commencement du XIV.e siècle.

On lit le tarif suivant sur la première page : « S'ensieut che que on doit payer pour le longhet des choses qui chi après s'ensièvent du rivage à Lille selonc l'anchienne loy :

Premiers dou muy de bled..	III d.
Dou muy de farine.............	IIII d. 7° (1)
id. de pois	III d.
id. de fèves et veches.........	II d. 7°
id. d'avaine et d'orge.............	II d. 7°
id. de brays......	II d. 7o
Dou tonniel de vin.....................	IIII d. 7°
De le kewe de vin......................	II d. 7°
Dou tonniel de cendrez.................	III d.
id. de rivoiz....	IX d.
id. de miel...........	VI d.
De le kewe de miel.........	III d.
De tous pissons, de sel, de mairiens, de tieulles, de cauch, de griés et de blanque pierre de W...... de plonc, d'estain, de fruit de tous tels avoirs du marck.......	II d. 7°
De tous marbres, de toutes moelles de weddes, de tous avoirs de pois, fors de chire et de poivre du martre.................	I d.
Le navée et le ponchonnée de savelon, cas-	

(1) Ce chiffre 7° figure une obole.

cune une obole.....	7°
De fains, de tous fourrages, de gluy de toutes fuilles et de toutes chars, du marck.	II d.
De le poise de chire.................	III d.
De le quierque de poivre................	IV d.
id. d'alun....................	III d.
D'un esering, une......................	7°
D'une kieutte............................	III d. 7°
De le quarée de cuirs....................	III d.
Du sac de lainne........................	I d. 7°
Du toursiel de draps à cheval.............	VI d.
De tous avoirs qui chi ne sont nommet, du marck	II d. 7°

158 Tous ces adviz, motifs de droict et aultres escritures ont été extraictes d'un vieu manuscrit reposant chez le sieur Tesson, greffier civille de Lille, intitulé son *Livre D.* de diverses besognes. — In-folio vél.; écriture du XVII.e siècle, à deux colonnes.

Le premier article est intitulé : « Du droict d'escas appertenant à la ville de Lille.

159 Divers placarts, extraits, édits, etc., sur la jurisprudence de Flandre. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *PH.*

Le premier placart ou édit porte la date du 15 avril 1521.

160 Tous ces advis, motifs de droict et autres escrits ont été extraicts d'un vieu manuscrit reposant chez le sieur Tesson, greffier civil de cette ville, intitulé son *Livre B.* — In-folio vél.; écriture du XVII.e siècle.

161 Coustume de Lille. — 2 vol. in-fol. vél.; écriture du XVIII.e siècle.

162 Avis, stil et usage de Lille. — In-fol. vél.; écriture du XVII.e siècle.

163 Coustumes et usaiges généraux de la salle, bailliage et chastellenie de Lille. — In-fol. vél.; écriture du XVII.e siècle.

Provenant de J.-B. Potteau, greffier de la gouvernance de Lille.

164 Conférence des avocats du parlement de Tournai, touchant les conformité et usage de plusieurs coutumes du ressort dudit parlement. — 3 vol. in-fol.; premier volume, demi-reliure; les deux autres vél.; écriture du XVII.e siècle. *S. P.*

Copié d'après le manuscrit de M. Morel.

165 Protocole à l'usage de Lille. — S'ensuivent les noms des villages de la castellenie de Lille et des portes de ladite ville, hors desquelles il convient sortir pour se mectre et transporter esdicts villages. — S'ensuivent aultres choses prouffitables. — Sommes d'aulcuns registres reposans au siége de la gouvernance de Lille. — In-4.°, 1627.

166 Centuries et observations de M.e Nicolas Du Fief, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, collationnées à l'original de l'auteur, reposant à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai. — 1 vol. in-fol. de 824 pages, sans y comprendre plusieurs tables très-amples.

En tête du volume on trouve : « Observations sur le recueil d'arrêts notables et la vie de M.e Nicolas Du Fief, données au public sous le nom de feu M.e Remy-Albert Du Laury. » Nous transcrivons ce préambule tout entier, à cause des détails curieux qu'il renferme :
« La raison qui m'a obligé d'examiner ce recueil, est pour rendre » l'honneur dû à la mémoire de M. Du Fief. La préface fastueuse » que l'on lit dans cet ouvrage, m'a contraint à cet examen; j'y ai » reconnu d'abord M. Du Fief. Enfin j'ai pris ses ouvrages, et les ayant » confrontés avec ce recueil, j'ai rendu à leurs auteurs leurs propres » travaux. L'utilité, ce semble, en est considérable; tant parce qu'ils » ont assisté eux-mêmes aux jugements qu'ils observent, que par » l'authorité que leurs ouvrages portent avec eux. Il faut cependant » dire que l'on a observé que dans l'arrêt CXCVI, en parlant de » M. Christin, qui apparamment a puisé dans la même source que » moy, à sçavoir ès notices de feu le conseiller ecclésiastique Du Fief, » *in fine*, il parle encore de M. Du Fief, arr. 26 fol. 44, un peu plus » bas que le milieu, et dans l'arrêt 50, on parle de M. Du Fief, mais » point dans les mêmes termes qu'il s'est servy, car M. Du Fief, » parlant de luy-même, dit : Sur quoy ayant été choisi arbitre par les » parties, j'ai déclaré par sentence du 18 de mars 1639. *Le Rescribent* » etc. Et en l'arrêt 192, on y lit ces termes : Comme remarque en ses » notices feu le conseiller Le Fief. C'est tout ce qu'il en est dit. Il en » faut dire davantage, ayant aujourd'hui une occasion tant favorable.

» M. Du Fief est né à Tournay l'an 1578. Il était fils de Jean Du Fief, » greffier de l'échevinage de cette ville, neveu de M. Leclercq, » conseiller de ce même tribunal; il se dit aussy en ses remarques de » pratiques, n.° 87, cousin de Jacques de Landas et du sieur De » Cordes. En 1586, il demeuroit au collége des Bons-Enfants. Il le » dit luy-même dans la vie de l'évêque de Jean Vendeville, *Vidi ego,* » dit-il, *puer illum in collegio Bonorum Puerorum in hac urbe sedisse* » *in sede ludi magistri et audisse ex nobis aliquos recitantes præcepta* » *fidei seu catechismum, et probe memini me eo audiente aliqua recitasse,* » *tantus illi ardor erat juventutem fidei catholicæ normam educari*. Il » a fait son cours de droit à Douai, en 1576. Il y fut doyen des bache- » liers, comme on le voit dans une brochure imprimée à Douai,

» chez Pierre Auroy, l'an 1621, intitulée : *Themis Duacensis* (1), dans les
» *Fasti decanales*. On y lit : *Nicolaus Du Fief, Tornacensis*. Vers l'an
» 1604, il étoit conseiller de la chambre des doyens et sous-doyens
» des arts et métiers, âgé de 26 ans, ce qui se vérifie par une enquête
» turbière qu'il rapporte en son volume intitulé : *Des Placards*,
» art. 69. Le chapitre de Tournay, le 7 janvier 1611, le nomma au
» canonicat et prébende hospitalier, vacant par la mort de messire
» Jean Priez, après quelques contestations, parce que M. Du Fief
» n'étoit point *in sacris*. Monseigneur d'Esne, évesque de Tournay,
» luy en fit expédier les lettres de collation; et M. Du Fief prit les
» ordres sacrez et de prestrise dans l'année de sa promotion. Peu
» d'années ensuite, il a succédé à la charge de conseiller ecclésias-
» tique au grand conseil de Malines, vacante par la promotion de
» messire Nicolas Zoes à l'évêché de Bois-le-Duc. Ce prélat étoit alors
» aussy chanoine de Tournay et avoit été official de ce diocèse.
» M. Du Fief proposa de quitter son emploi; il parle ainsy, écrivant à
» un de ses parents : « Je vous voirai aux dites paques, autre chan-
» gement ne survenant; j'en ai le désir, car voicy le septième mois
» que je n'ai bougé de cette ville, en laquelle passé longtemps, j'ai
» prins un tel dégoût de cette profession et travail continuel sans
» espoir de relâche, que je suis en délibération de voir ailleurs si je
» ne vivrai avec plus de contentement, ores qu'avec moins de splen-
» deur, qui n'est que sottise et fumée; *sed hæc inter nos*. Mais le roi
» le nomma pour être de son conseil-d'état de Flandre, près de sa
» personne, à Madrid. M. Du Fief suplia Sa Majesté de luy permettre
» de se retirer à Tournay; ce qu'il ne put obtenir absolument, car le
» roy voulut qu'il iroit servir en qualité de conseiller-d'état au conseil
» privé de Bruxelle. Le siége épiscopal d'Arras étant devenu vacant,
» Sa Majesté y nomma M. Du Fief. La réputation de M. Du Fief étoit
» si précieuse que Louis XIII, roy de France, ayant pris Arras le 9
» août 1640, il fit insérer dans la capitulation accordée ce même jour
» l'article suivant : Que la nomination faite à l'évêché d'Arras tiendra,
» pourvu que dans un an, celuy qui y a été nommé vienne prêter le

(1) La Bibliographie Douaisienne ne mentionne pas cette production des presses de Pierre Auroy.

» serment de fidélité au roy. Les Etats de cette province, l'Université » de Douay et tout le peuple de ce diocèse applaudirent à cette grace.

» François Silvius, dans sa lettre à M. Du Fief du 14 juillet 1641, luy » présentant les Commentaires sur la première partie de la Somme » théologique de Saint-Thomas, parle en ces termes : Eos autem, » reverendissime Domine, ut nomini tuo inscribam, suadet in primis » tuus in me humanus benevolusque affectus, quem norunt illi qui » vestram Reverendissimam Dominationem coram conveniunt, Uni- » versitatis hujus negotia tractaturi; deinde, quod meritis tuis ita » poscentibus, ad pontificalem cathedram sis nominatus a sua » Catholica Majestate, quæ viros sapientes et gnaros et quorum » conversatio probata est in tribubus, sacros nobis ponit principes (1). » Audivit quippe tuam apud Nervios vitam, non virtute minus quam » auditione celebrem; cogitavit ætatis et senectutis tuæ eminentiam » dignam, atque a puero optime conversationis actus, et secundum » sanctæ et a Deo conditæ legis constituta (2); non ignorat quanta cura » et sollicitudine, quanto veritatis ardore, quanto justiciæ zelo » Mechliniensi primum, deinde in secretiori virorum undequaque » ormatissimorum concilio adimpleas illud Deuter. 1 : Quod justum » est judicate, sive civis ille sit sive peregrimus, nulla erit distantia » personarum, ita parvum audietis ut magnum, nec accipietis » cujusquam personam (3). Novit insuper, quam te exhibeas irrepre- » hensibilem, sobrium, prudentem, ordinatum, pudicum, ut potens » sis exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere; quæ » sunt præcipuæ qualitates in episcopo apud Apostolum (4) requisitæ. » Idcirco et pontificali dignum infula, et episcopali oneri parem te » judicavit rex noster catholicus........ Non habet alium sedes illa » præsulem quam dominationem vestram reverendissimam cujus ut » ea confirmationem consecrationem a Diocesanis ardente animo » concupitam, dici desideratam, populo pernecessariam, sed bel- » lorum injuria præpeditam, sicut fuerit voluntas in cœlo. Sic cito » concedat animarum nostrarum episcopus Jesus Christus. Reveren-

(1) *Deuteron.* I. 13.
(2) *Machab.* II. 6.
(3) *Deuter.* 16, 17.
(4) Paul ad Tim. 1. 3. 2.; ad Tit. 1. 7.

» dissime Domine, nostri memor, Universitatem istam, nostramque
» facultatem theologicam, fove, tuere, adjuva. Sa Majesté, non con-
» tente de cette faveur, écrivit elle-même à M. Du Fief qu'il étoit
» le maître de venir prendre possession de son évêché, et l'en pria
» instamment : il porta cette lettre au conseil pour la faire ouvrir,
» parceque'elle étoit d'un prince étranger; il a répondu tout simplement
» au roy qu'il n'avoit point le moyen et qu'il ne pouvoit se résoudre
» à en prendre possession. Feu M. le premier président de Pollinchove
» m'a fait autrefois l'honneur de me dire cette circonstance, l'ayant
» entendue plusieurs fois répetter par M. Du Fief luy-même, ce qui
» m'obligea de dire : le roy d'Espagne devoit récompenser M. Du Fief;
» M. Du Fief, me dit-il, n'étoit point un homme à demander ; aussy
» n'étoit-il point riche; son plus grand bien étoit sa bibliothèque, qui
» a été estimée six mille florins. M. Du Fief étoit entièrement
» laborieux, et communément nommé au conseil : *le répertoire*. Il a
» laissé plusieurs ouvrages qui n'ont jamais été imprimez, sinon ce
» que l'on a sous le nom de feu M. Dulaury. »

(C'est sans nul doute l'ouvrage imprimé à Bruxelles, 1717. Voyez Foppens, 909). Nicolas Du Fief, portait de sable à trois coussins d'or.

167 Mémoires des arrêts et révisions du grand conseil de Malines. — Opinions diverses des sieurs conseillers, leurs raisons et fondements sur lesquels ils ont decidez lesdits arretz et révisions; recueillies par M. Du Fief, jadis conseiller du grand conseil et puis au conseil privé de sa majesté.— In-fol. non chiffré, cart.

Cet ouvrage se trouve aussi sous le même titre à la Bibliothèque de Cambrai, n.° 617. Voyez notre Catalogue des Mss. de ce dépôt.

168 Commentaria et annotationes in consuetudines urbis et castellaniæ Insulensis ac praxim ibi observatam.— In-fol.; 1057 pages. *C.*

Au verso du second feuillet on lit cette indication : *Hæc collectanea aucta et in hoc ordine redacta sunt opera et studio Alexandri Florentii Le Febure de Lattre, anno* 1654. On trouve à la page 981 : Privilèges, tiltres et muniments principaulx de la ville de Lille. A la page 1037 et suiv., un article intitulé : De la feste de l'Espinette en la ville de Lille, avec la liste chronologique des rois de l'Epinette, depuis 1283 jusqu'en 1499. A la page 1047, une liste des gouverneurs de la province de Lille, Douai et Orchies, depuis 1296 jusqu'en 1655.

169 Traité de droit. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *PH.*

Table des chapitres : De l'action personnelle. — De l'action sur recognoissance d'escrit. — De l'action sur commandement de wuider ses mains. — De l'action sur commandement de déportement de louage.— De l'action *ex lege diffamari.*— De l'action pour réparation d'injure verballe et de fait. — De l'action pour débouter l'éritier apparant d'une hoirie ou succession. — De l'action pour avoir estat, compte et déclaracion des biens. — De l'action pour contravention aux placarts ou imposts. — De l'action pour avoir assurance de corps. — De l'action sur regrossement de lettres et rentes. — De l'action sur anticipation d'appel. — De la commutation d'appel en opposition. — De l'appel. — Du comparant en cas d'appel. — De l'appel en matière criminelle. — De la cession misérable. — Des arretz de corps. — Du demainement de forain. — Des ordonnances de deniers et de leur réformation.— De la réformation des ordonnances de deniers en suitte de lettres. — De l'action en matière de mesurage d'héritage. — De l'action de garand.— De l'action réelle.— De la revendication.— De la mise de fait apprehensive.— De la mise de fait pour sceureté. — De la mise de fait et purge. — De la main assize. — Des clains et saisinnes. — Des actions par parolle à loy. — De la plainte à loy pour rentes seigneurialles. — De la plainte à loy pour recognoissance. — De la plainte à loy pour ratraicte.— De la ratraicte en la ville.— De la forme de la ratraicte en la ville. — Des solemnitez requises. — Formes des plaintes ès matières plus usitées au balliage de Lille. — Plaintes sur

recognoissance d'escrit. — Plainte en matière de commandement de département.— Plainte pour être paié d'une somme. — Plainte pour appréhender à tiltre universel.—Pour appréhender à tiltre particulier. — Plainte pour sceureté lorsqu'elle est consentie. — Plainte sur commandement en matière de servitude. — Plainte pour avoir division et partaige. — Plainte pour estre maintenu en ses droits et possession. — Plainte pour obliger sa partie *ad factum*. — Plainte pour rentes seigneurialles. — Plainte pour avoir la jouissance faute de relief. — Plainte pour relief de terres cottières. — Plainte pour double droit seigneurial. — Plainte pour avoir double droit au cas de vente non ame. — Plainte a congnoissance. — Plainte pour avoir......... d'un simple droict seigneurial. — Plainte pour avoir l'effect de la....... bonne et vaillable d'une rente. — Plainte pour sceureté d'année courante de louage.— Plainte pour saisir denier ès mains de sergeant procédans de....... par luy faite. — Plainte en matière d'appel des cours subalternes au balliage.— De la complainte.— De la maintenue pour bénéfices estans en la ville.— Des exécutions, décrets, criées et subhastations. — Forme de rapport et hostigement. — Forme de décret à la gouvernance. — Forme de décret au bailliage de Lille. — Forme de lettres de décret à la gouvernance. — Forme de lettres de mesurage apres le décret adjugé. — Forme de décret pour clain et saisinne.— Forme de lettres de décret pour la ville.—Forme de lettres de purge par la ville.— Stil de procéder en matière d'exécution selon l'usage de la gouvernance de Lille. — Stil de procéder en matière criminelle. — Stil du balliage en matière criminelle. — Forme de demande et calenge criminelle.—Forme de confrontation de tesmoing. — Procédé de calenge.— Stil de procéder en cette matière criminelle par la ville.— Des amendes de sang.— Lettres des archiducqs en cette matière. — Du privilège que l'on dit de Wiescaire, compétant aux bourgeois de Lille. — Des remises sus. — Des visites et escariages de corps morts homicides. — Touchant la judicature commise à M. le gouverneur de Lille ou son lieutenant des seigneuries de Saint-Jean de Jérusalem, doyen et chapitre de Saint-Amé en Douay, de St-Eloy de Noyon, enclavée en la seigneurie de Lille. — Privilège accordé aux échevins de Lille de mettre leurs sentences et interlocutoires à exécution nonobstant appel sy avant qu'elles soient réparables en

définitif. — Interprétation dudit privilège. — Mandement de non attraire manans de cette chatellenie par aultres manans de la même chatellenie en cause par devant aultres juges que ceux où ils sortissent immédiatement. — Priviléges de ceux d'Armentières de pouvoir mettre leurs sentences à exécution nonobstant appel.—Privilége pour ceux de Commines mettre leurs sentences en exécution nonobstant appel. — Des exécutions des sentences à la chambre des comptes. — Réglement de l'an 1619, concernant comme ceux du conseil en Flandre, et leurs huissiers se doibvent régler allendroit des manans et habitans des villes et chatellenies de Lille, Douay et Orchies.

170 Table des placarts de Flandre, Brabant, etc..... et autres registres par ordre alphabétique des matières.— In-fol.; écriture du XVIII.e siècle.

Recueil utile dont nous croyons devoir reproduire ici les titres dans l'ordre alphabétique :

Abbez, abbesses et abbayes. — l'Abbiette. — Aides. — Amortissement.

Béguines. — Bénéfices.— Bijoux.— Bois.— Bonneterie.— Boutons. — Bulles, etc.— Bureau des finances.

Cotons. — Cures, curez.— Clercs.— Clergé. — Censures ecclésiastiques. — Chambre des comptes.— Changeurs. — Chapeaux.— Chasse. — Chemins. — Chevaux. — Concile de Trente. — Conseil provincia d'Artois. — Conseil provincial de Valenciennes. — Confréries. — Conseils du roi. — Conseil de Brabant. — Conseil de Flandre. — Grand conseil de Malines.

Droits seigneuriaux. — Draps, draperie. — Dimanches et fêtes. — Dîmes. — Dixième denier. — Domaines. — Dentelles. — Digues. — Dédicaces.

Evêques, évêchés. — Espier de Lille. — Eaux et forêts. — Ecoles. — Eglises.—

Fiefs.— Fils.— Filets.— Foi et hommage.—Francs fiefs et nouveaux acquets.

Gardes, gardiennes. — Gens de main-morte.

Habillements.— Hérésie, hérétiques.—Hôpital-Comtesse.—Hôpital de Seclin.—Hôpital-Général.—Hôpitaux et maladreries.—Huissiers. — Huissiers-audienciers. — Huissiers des cours supérieures. — Huissiers fiéfés et inféodés.— Huissier particulier de la gouvernance. — Hypothèque.

Jansénisme. — Jésuites. — Jeûne. — Imprimeurs et libraires. — Indemnité. — Indulgences. — Juridiction ecclésiastique. — Juges-gruyers.

Laines. — Lins et chanvres. — Livres, libelles, etc. — Livrées.

Maintenue. — Marais. — Mariage. — Matières d'or et d'argent. — Monitoires. — Monnoies. — (1.° Officiers et judicature des monnoies. 2.° Cours, fabrique et réforme des monnoies. 3.° Peines contre les faux monnoyeurs.) — Monastères.— Monts-de-piété.— Moulins.

Naturalité.

Œconomes-sequestres.— Orfèvres, orfévrerie.

Parlement de Flandre (1.° Etablissement, résidence, offices, etc. 2.° Fonctions, honneurs, prérogatives, etc. 3.° Ressort et juridiction).

Passements, rubans. — Péage et patronage. — Pêche. — Pélerins, Pélerinages.— Portion congrue.—Poste et messagerie.—Prédicateurs. — Présidiaux d'Ypres et Valenciennes.— Prieuré de Fives.

Quêtes et aumônes.

Rapports et dénombrements.— Receveurs des domaines.—Registres des baptêmes, etc. — Religieux. — Religion. — Religionnaires. — Rentes seigneuriales et foncières.— Rivières.

Sayeterie et bourgeterie. — Séminaires. — Sépulture. — Soie.— Subsides. — Synodes.

Teintures.— Teinturiers.— Toiles peintes.— Toiles, toilerie.

Vaisselle. — Universités. — Université de Douay. — Université de Louvain.— Voitures et voituriers.— Usure, usuriers.

171 Diverses consultations de droit. — In-fol. vél.; écriture du XVII.e siècle.

«Nota. Tous ces advis, motifs de droit et aultres escriptures ont esté extraict d'un vieu manuscript reposant chez le sieur Tesson, greffier civil de ceste ville, intitulé le *Livre C. de diverses consultations*.

172 Jurisdiction des hauts justiciers de la chatellenie de Lille.—In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *PH.*

173 Protocole à l'usage de Lille.— In-fol. vél.; écriture du XVIII.e siècle.

174 Arrets donnés en la grande chambre, au rapport de M. Leclerc, conseiller en icelle, pendant les années 1615, 1616 et 1617. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *PH.*

175 Table alphabétique des édits, déclarations, etc., enregistrées au parlement de Flandres, depuis sa création. — Petit in-fol.; écriture du XVIII.e siècle. *C.*

Don du bibliothécaire. Nous transcrivons les titres : Abbayes. — Accusés.— Actes sous seing-privé.— Actes.— Adhéritance.—Adjoints aux enquêtes. — Adjudication. — Administration du royaume. — Adultère. — Affiches. — Affaire du roi. — Agens. — Ajournement personnel. — Aliénation. — Amendes. — Amidon. — Amirauté. — Amnistie. — Amortissement. — Annate. — Apaiseurs. — Apanages. — Apoticaires. — Appels. — Appel comme d'abus. — Appointement. — Apprenti.— Arbitrages.— Archevêque. — Archidiacre.— Armoiries. —Arpentage.— Arrhes.— Arrière-ban.—Artillerie.—Arts et métiers. — Assemblées. — Assesseur.— Assignation.— Ath (ville).— Attribution.— Aubaine.— Audience. — Auditeurs des comptes. — Aumônes. — Aveu et dénombrement.— Avocats.— Autorisation.

Bail. — Bailli. — Bailliages et sénéchaussée. — Bannissement. — Bannalité. — Banque. — Banqueroute. — Banquiers. — Baptême. — Bâtards.— Béguinage.— Bénéfices.— Bénédictins.— Bergues (ville).— Bestiaux. — Bigamie. — Billets. — Blâme. — Blasphêmes. — Bleds. — Bohémiens.— Bois à brûler et charbon.— Bois et forêts.— Bonneterie. Bouchers.— Boulanger.— Bourgeois.— Bouteilles de verre.— Boutons. — Bulles et brefs.— Bureaux.— Brasseurs.

Cabarets. — **Caffé.** — **Cambrai (ville).** — **Capitulation.** — **Capucins et capucines.** — **Cardinaux.** — **Carmes.** — **Carrière.** — **Cas présidiaux et prévotaux.** — **Cartes à jouer.** — **Cassel (ville).** — **Cateux.** — **Ceinture de la reine.** — **Centième denier.** — **Cession de biens.** — **Charges publiques.** — **Chambre de justice.** — **Chambre des comptes.** — **Chancellerie.** — **Change et rechange.** — **Chapelle.** — **Chapitre.** — **Charge.** — **Charleroi (ville).** — **Chartes.** — **Chartreux.** — **Chasse.** — **Chatellenie.** — **Chemins.** — **Chevaliers.** — **Chirurgiens.** — **Cinquantième.** — **Cîteaux (ordre).** — **Clergé.** — **Cluni (ordre).** — **Coadjuteur.** — **Codicile.** — **Collateur.** — **Colléges.** — **Colonies.** — **Comédien.** — **Command.** — **Commandement.** — **Commende.** — **Commensaux.** — **Commerce.** — **Commis.** — **Commissaires.** — **Commission.** — **Commissionnaires.** — **Commitimus.** — **Communauté.** — **Communes.** — **Communion.** — **Commutation.** — **Compagnie des Indes ou du commerce.** — **Comptables.** — **Conciles.** — **Concordat.** — **Concours.** — **Concubinage.** — **Condamnés.** — **Confession.** — **Confréries.** — **Congrégation.** — **Congrès.** — **Conseils.** — **Conseillers.** — **Conservateurs.** — **Consignations.** — **Consuls.** — **Contrainte par corps.** — **Contrats.** — **Contrebande.** — **Contrôles.** — **Contrôleurs.** — **Contumace.** — **Cordeliers.** — **Corvées.** — **Cours supérieures de Rome.** — **Courtiers.** — **Coutumes.** — **Couteaux.** — **Crieurs.** — **Criminelles.** — **Cuir.** — **Cuivre.** — **Culture des terres.** — **Curateur.** — **Cure.** — **Custodes.**

Décimateur. — **Décrit.** — **Défaut.** — **Defrichement des terres.** — **Démembrement de fief.** — **Démence.** — **Démission.** — **Deniers royaux.** — **Dépens.** — **Déserteur.** — **Dessèchement des terres.** — **Desservant.** — **Dettes de l'état.** — **Deuil.** — **Devins.** — **Dévolut.** — **Dévolution.** — **Diacre.** — **Diament.** — **Directeur.** — **Dispenses.** — **Divorce.** — **Dixième.** — **Dixmes, novales, etc.** — **Domaines du roi et domaines.** — **Dombes (principauté).** — **Domestique.** — **Donations.** — **Don de noces.** — **Don gratuit.** — **Dots.** — **Duel.** — **Douaire.** — **Doyen.** — **Draperie.** — **Dunkerque (ville).**

Eaux et forêts. — **Eaux minérales.** — **Eaux-de-vie.** — **Ecclésiastiques.** — **Echanges.** — **Ecolâtre.** — **Ecoles.** — **Ecole militaire.** — **Econome-sequestre.** — **Election.** — **Elus.** — **Emeute.** — **Emphytéose.** — **Emprunt royal.** — **Epices.** — **Espagnols.** — **Etats de Lille.** — **Evêché.** — **Evêque.** — **Evaluation des offices.** — **Evocation.** — **Exemption.** — **Experts (priseurs et arpenteurs).**

Faussaires.— Faux. — Fiefs (francs).— Flandres.— Foi et hommage. — Foire et marché.— Fondation.— Fonderie.— Franc salé.

Gabelles.— Gages. — Galères.— Gardes des petits sceaux. — Gens de main-morte. — Gens de guerre. — Gens de robe. — Glandage. — Gouvernance de Douai.—Gouvernement des villes.— Grains.—Grands-baillis.— Greffe et greffiers.—Grossesse.— Grenier. — Gruerie.

Hautbourdin. — Haras. — Hérésie. — Hérétique. — Hipotèque. — Hôpitaux.— Hôtellerie.— Huiles.— Huissiers.

Impôts.— Imprimerie.— Imprimeur.— Inhumation.—Information. — Inscription de faux. — Insinuation. — Inspecteurs généraux. — — Intendans.— Intendance.— Inventaire.— Isles et croisements.

Jaugeurs.— Jésuites.— Jeux.— Joyeux avénement.— Jugemens. — Jurès-crieurs.— Juridiction.— Justice royale, etc.

Lanternes.— Laines.— Lettres de chancellerie.—Lettres de change. — Lettres d'état.— Lieutenans de police et de province.—Liége (ville). — Lille (ville).— Limites des Pays-Bas.— Lorraine.— Loterie.

Mahométans. — Malines (ville). — Manufactures. — Marais. — Marchands.— Marché.—Maréchaussée.— Maréchaux de France.—Marée. — Mariage. — Marine. — Maubeuge (ville). — Melon. — Mémoires. — Mendiants. — Ménestriers. — Mesmes. — Milice bourgeoise. — Moeres. — Monitoires.— Monnoies.— Mont-de-Piété, lombard.— Moulins.

Naturalisation.— Nègres.—Noble.— Noblesse.— Notaires —Noviciat.

Oblats. — Octrois. — Œuvres du roi. — Officiaux. — Offices de judicature.— Officiers.— Officiers municipaux.—Opiat.— Oppositions. — Orange (principauté).— Ordre de Malthe.— Ordre du Saint-Esprit. — Ordre de Saint-Lazare. — Ordre religieux. — Ordre de Premontré. — Orfèvre.— Orfévrerie.— Oudenarde (ville).

Pair. — Pairie.— Paix.— Papier.— Parcours.— Parlement de Douai. — Payeurs des gages. — Rentes de péages. — Parties casuelles. — Paulette (droit de).— Pélerinage.— Pensions.— Perruquiers.— Pêche. — Placards.—Plantis.— Poids et mesures.—Point d'honneur.— Police. — Pont-et-chaussée.— Portion congrue.— Ports de lettres.— Postes.— Poudre à canon. — Poudre à poudrer. — Poudre d'Ailhaut. — Présidiaux. — Prescription. — Prévôt. — Prévôté. — Prieur. — Prieuré. — Prison. — Prisonniers. — Princes légitimés. — Prince de Soubise. — Privilége. — Procès criminel. — Procès-verbaux. — Processions. —

Proclamation.— Publication.— Procureurs.— Procureurs du roi et de justice.— Protestant.

Question, torture.

Rapt et enlèvement. — Receveurs des épices, généraux et particuliers; des domaines; des finances.—Récusation.—Régence du royaume. — Regnicoles. — Réguliers. — Religieux. — Remission, pardon, etc. —Remontrance.— Rentes.— Répit.— Retraits.— Révisions.—Rivières.

Sacre du roi. — Saint-Amand (ville). — Saisies réelles. — Sardaigne. — Scel. — Scellé. — Secrétaire d'état. — Secrétaire du roi. — Secrétaire de la cour.— Sel.— Séminaire.— Sentences.— Sommeurs. — Subdélégué.— Subsides.— Substitution.—Substituts.— Succession. — Succession à la couronne. — Sucre. — Suicide. — Suisses. — Sujets du roi.— Surcréance.— Sursis.

Tabac. — Taille. — Terrier. — Testament. — Toiles. — Tombe. — Tournai. — Trésor royal. — Trésorier de France. — Trinitaires. — Troupes.— Tutelle.— Tuteurs.

Vaisselle. — Valenciennes (ville). — Ventes. — Vétérances. — Vingtième.— Voierie.—Voitures.— Voleurs.— Vivres.— Usure.—Usuriers. — Visa.— Universités.

176 Arrets, sentences et résolutions notables recueillies selon l'ordre alphabétique, par le sieur Pierre Cuvelier, jadis conseiller au grand conseil de Malines.— In-fol. rel. v.; le dos porte: *Arrets de Malines*; écriture du XVIII.e siècle; 613 feuillets. *S. P.*

La table de 23 feuillets en tête du volume. La Biblioth. de Cambrai possède, sous le n.o 609, un Ms. intitulé : *Aresta eruditissimi Cuvelier in supremo Mechiliniensi consilio senatoris celeberrimi*, in-fol. Il est probable que c'est le même ouvrage que celui-ci. Du reste, il existe un recueil imprimé sous ce titre : « Arrêts du Conseil souverain de Malines, recueillis par MM. de Humayn et Cuvelier, 2 vol. in-4.o. Lille, 1773.

177 Coutume de Tournai.— Petit in-fol.; écriture du XVI.ᵉ siècle.

En tête du volume : « S'ensuit la table des coustumes du bailliage de Tournesis pour plus facilement trouver les tiltres et chapitres d'icelle. » Vers les deux tiers du volume, c'est-à-dire au feuillet 67, finissent les Coutumes; après quoi viennent : 1.° la nomenclature des 17 villages qui se règlent d'après l'ancienne coutume de Tournai; 2.° des déclarations de droits et matières diverses; 3.° des extraits de sentences et comparutions, etc.

178 Table des placards de Flandre et de Brabant.— Petit in-fol., dont un tiers est resté en blanc.

La table s'arrête au mois de mars 1685. Elle est précédée d'un avis au lecteur de trois pages. C'est une traduction du flamand. Les placards de Flandre ont été publiés sous ce titre : *Tweeden druck van den eersten boeck der ordonnantien, statuten, edicten, ende placcaerten, etc.*, in-folio, 10 vol. Ghendt, 1639-1766. Le dixième volume comprend l'index général d'où a été extraite et traduite la table ici mentionnée. La meilleure édition des Placarts de Brabant est due à Jos. Michel Wouters, 10 vol. in-fol. Bruxelles, 1738.

179 Traité du droit canonique et des matières bénéficiales, réduit en pratique par ordre alphabétique, par maître Charles-Adrien Le Cocq, avocat en parlement et postulant en la ville de Lille.— 9 vol. in-fol.; écriture à mi-marge entre deux lignes verticales r. v.; écriture du XVIII.ᵉ siècle. *S. P.*

Ce Charles-Adrien Le Cocq ne figure pas dans la compilation intitulée : Collection d'auteurs nés à Lille, reposant à la bibliothèque de cette ville. Le dernier volume porte la date de 1757. Chaque volume présente une table alphabétique particulière très-ample. Cet ouvrage est le fruit d'un travail immense et qui paraît très-consciencieux.

180 Réglement de Saint-Pierre de Remiremont. — In-fol., d. r.

Recueil de réglements, mémoires, chartes, briefs, diplômes, arrêts concernant la collégiale de St-Pierre de Remiremont. Toutes les pièces contenues dans ce volume sont imprimées, à l'exception de ce qui suit : 1.° Essay d'un mémoire sur l'illustre chapitre de Remiremont. 2.° *Sancti Romarici vita excerpta ex officiis insignis ecclesiæ sancti Petri Romarici Montis ab episcopo Lingonensi, premisso debito examine, approbatis die X.bris 30, anno 1646.* Sur le premier feuillet de garde on lit : « Ce recueil de pièces, de la plus grande difficulté à rassembler, sera, après ma mort, avec les deux volumes manuscrits de ma main, in-fol. intitulez : Voyage à Aix, etc., et Aventures de Pindare, remis à M. Dusart, époux de l'aînée de mes petites-nièces de Strappens. Telle est ma volonté : Raulin d'Essarre.

181 Responsorum libri undecim ex variis multisque pandectarum legibus collectus a me Dumaitz. — Leges desumptæ ex duobus libris definitionum Æmilii Papiniani expositæ a Cujacio anno Domini 1580, 5. id. mart., in auditorio Bituricensi. — Petit in-4.° réglé, à l'exception du II.e livre des *Responsa* et de tout le traité intitulé : *Leges desumptæ*, etc.; écriture du siècle, rel. en ph.

Don récent de M. Bastien, alors régent de philosophie au collége communal de Lille, maintenant professeur agrégé au collége royal de la même ville.



HISTOIRE.

VOYAGES.

182 **Recueil ou journal de plusieurs voyages faits les années 1690, 1692, 1695 et 1697.— 2 vol. in-4.° rel. en vol., intercalés de gravures et feuillets imprimés; écriture du XVII.e siècle; tome 1.er, 423 pages; tome 2.e, 172 pages; tables alphabétiques.**

Cet ouvrage offre les divisions suivantes : Tome 1.er. — 1.° page première : Journal du voyage de France dans les provinces de Bourgogne, Lionnois, Dauphiné, comté de Venaissin, Provence, Languedoc, Guyenne, pays d'Aulnis, Isle-de-Ré, partie de la Bretagne, Touraine, Anjou et Orléanois, etc. 2.° p. 159. Suite du journal du voyage de France dans les provinces de Picardie, Normandie et Bretagne, comté de Ponthieu, avec une partie du Mayne. 3.° p. 264. Suite du journal du voiage de France dans les provinces de Picardie, Champagne, Loraine, duché de Bar, avec une partie de la Brie. 4.° p. 401. Suite du voyage de France dans les provinces de Picardie, Beauvoisis, pays Chartrain, Vandosmois, Touraine et Beausse. — Tome 2.—1.° p. 1.re. Journal du voiage des Pays-Bas dans la Flandre, Hainault et Artois. 2.° p. 63. Suite du journal du voiage des Pays-Bas, dans la Flandre espagnole, Zélande, Hollande et Brabant holandois et espagnol. Pour donner une idée du style et de la manière de l'auteur, nous citons le début de son livre : « Nous sommes partis de » Paris le 8 mai 1690, où nous nous sommes mis sur le carosse de » Dijon; nous passâmes le pont de Charenton, à deux petites lieues de » Paris. Ce lieu est fameux pour le temple des religionnaires que

» Louis XIV, roi de France, a fait démolir l'an 1685. Nous y passames » la rivière de Marne qui se vat jeter dans la Senne, et nous fusmes » diner dans un fort meschant village qui est à sept lieues de Paris, » et nous allâmes coucher à Melun, dix lieues de Paris, où il n'y at » rien à voir. La Seine sépare la ville en trois parties; il y at un » présidial, balliage et élection : Nous logames au fauxbourg, à l'escu » de Rostaing, où l'on est fort bien et à bon marché. Le 9 nous fusmes » diner à Montereau-faut-Yonne, sept lieues; c'est où la rivière » d'Yonne se décharge dans la Seine. Sur le pont de cette ville fust » tué Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne; ce fust Tannegui du » Chastel, ancien domestique de Louis de France, duc d'Orléans, qui » l'assassina pour venger la mort de son maître, que le duc de » Bourgogne avoit fait assassiner. Nous allames coucher à Pont-sur-» Yonne, cinq lieues; nous logames au Dauphin où nous fusmes assez » bien couché, mais le soupé fort cher. Le 10, nous avons déjeuné à » Sens, deux lieues. Sens est situé sur le confluent de la Seine et de » l'Yonne dans le plus beau pays du monde, tout entrecoupé de canaux » d'eau de fontaine : c'est une des plus anciennes villes de France et » des plus anciens archeveschés, dont l'archevesque d'à présent est » M. Hardouin Fortin de la Hoguette. Les archevesques de Sens pren-» nent le titre de primat des Gaules et de Germanie. Pour ce qui est des » beautés dans la ville, il n'i en a aucune; tout ce que l'on peut voir, » c'est la métropolitaine qui n'a rien de fort particulier que quelques » tombeaux, entre autres ceux des Salazards que vous trouvez à » gauche en entrant dans l'église. Leur tombeau est élevé sur quatre » grandes colomnes de marbre noir, avec un entablement de mesme, » sur lequel sont leur figure à genoux. de marbre blanc. L'entablement » est entouré des écussons de ces seigneurs. Vous voirez dans le chœur » le tombeau d'un évesque d'Angoulême; l'urne est de marbre noir » et la statue qui est dessus à genoux, de marbre blanc. Un peu plus » avant vers l'autel, l'on trouve le tombeau du cardinal du Prat, » archevesque de Sens et chancelier de France; tout ce mausolé est » de marbre noir et blanc, ornés de bas-reliefs autour qui représentent » les principales actions de sa vie; sa statue est dessus à genoux. Il y a » encore plusieurs autres tombeaux; ils sont si anciens que l'on ne » peut les déchiffrer. »

183 Journal du voyage d'Italie fait en l'année 1699 et 1700.— In-4.° *PH.*

174 f. Table alphabétique des lieux. Ms. original et autographe, surchargé de ratures et de corrections. Parait du même auteur que le Ms. précédent.

Commencement : « Conservant toujours l'inclination de voyager pour » voir et connoitre les mœurs et manières estrangères, et estant dans » une pleine liberté de le pouvoir faire, je fis partie avec un ami » intime d'aller voir l'Italie que la guerre m'avait empêché de voir » passé plusieurs années. Nous résolumes de partir le 23 juillet : » ce que nous exécutames. Nous partismes donc de Lille le 23 juillet, » à six heures du matin. »

184 Journal de mon voyage en Hollande avec M. le marquis de Mortemart, colonel commandant du régiment de Navarre. — In-4.°; écriture du XVIII.° siècle; 143 pages. *C.*

Début : « Nous sommes partis de Cambray le 4 juillet 1786; nous avons été rendus de bonne heure à Condé. » Fin : « Le 1.er août, nous avons été le matin visiter le champ de bataille de Fontenoi et sommes venus coucher à Cambrai en passant par Lille et Douai. »

185 Voyaiges de Jérusalem et de Ste-Katherine, de Claude de Mirebel, de Besançon.—In-4.° papier; écriture du XV.° siècle.

Voici le titre textuel : « Cy après sensievent les voyaiges et pardons » qui sont en Ihérusalem et en la Terre-Sainte, et après ceux de » madame sainte Katerine ou mont de Synay commenchans à la cité » de Venise dont est le commun partement de par-delà de la mer. » Car à deviser le chemin des parties de par deça, c'est assavoir de

» France à Venise, je m'en délaisse, car il est trés-commun; et pre- » mier diray les voyaiges de la cité de Venise et d'environ. » Nous extrayons le passage suivant concernant les dépenses et provisions stipulées par l'auteur, pour circuler de Jérusalem à Ste-Katherine et de Ste-Katherine à Jérusalem :

« Cy commencent les voyaiges de Iérusalem à Sainte-Katherine du mont de Sinay.

« Et premier, diray la despence ordinaire et nécessaire par chascune personne. Fault louer ung chameau qui portera sa personne, s'il veult, les deux oyrres, l'un à mettre le vin et l'autre l'yaue, le biscuit pour sa provision avec aucun petit bagaige de ses mesmes choses et lui coustera VII ducas de Venise............... VII ducas.

Item, fault pour personne XXV mesures de vin qui cousteront V ducas de Venise............. V ducas.

Item, gellines en caiges, chair sallée, sucre en pain, sucre rosat, sucre candy, jullep de limons, jullep rosat, chandeilles de cire et aucunes aultres choses nécessaires pour raffreschir, et pour ce fault pour personne V ducas de Venise............ V ducas.

Item, pour le louage des deux oyres à porter le vin et l'eau fault deux ducas de Venise........... II ducas.

Item, pour ung asne qui portera le vin de Ihérusalem à Gazara, ung ducat et ung quart...... I ducat 1/4.

Item, pour l'asne que on chevauchera de Ihérusalem à Gazara, un ducat...................... I ducat.

Item, au trussement qui guidera et parlera les langaiges en itallien, fault pour chacune personne dix ducas; mais se les pellerins sont plus de dix personnes, ilz ne paieront plus de neuf ducas et aucunes fois VIII, et pour le plus dix ducas.................................... X ducas.

Item, quant on est à Gazara, fault pour chascune personne paier pour le sauf-conduit de l'admiral ung ducat.................................. I ducat.

Item, fault payer pour le logis et pour l'yaue, chacune personne ung ducat..................... I ducat.

Item, pour le louaige du pavillon, pour chascune personne ung ducat.......................... I ducat.

Item, outre les VIII, IX ou X ducas que le trussement prend pour chacune personne, lui fault donner par chacun jour pour sa bouche, deux gros; pour le louaige de son cheval, deux gros; et pour sa personne aultres deux gros de Venise, que sont en tout six gros.................... VI gros.

Item, pour aller joyeusement avec ces chiens mastins qui maynnent les asnes et les chameaulx, faut pour personne, chacun pour donner demi-gros ou ung gros; ou autrement ilz iront bellement et rechignant, et faisant tous les despiz que ils pourront. Et quant on leur donne ce que dit est, alors ils vont le gallop, chantant deux ou trois milles ung chant sy trés mellodieux que chiens ou loupz hullant ne pourroient piz. Et les asnes et chameaulx ad ce mélodieux chant vont aussy comme eux et peut bien tout monter par teste, le voyaige fait, autour de deux ducas.......... II ducats.

Item, quant on est à Ste-Katerine, fault au trussement donner la courtoisie que monte pour teste deux ducas.................................. II ducats.

Item, aussy fault donner la courtoisie aux asniers et chameliers pour teste, deux ducats......... II ducats.

Item, fault à Gazara louer une guide pour les Arabes du pays qui les fait retraire; car aultrement ilz viennent sy ennuyeusement truandant et robant s'ilz peuvent; dont par ennuy leur fault jetter une pièce de pain à chiens qu'ilz mengnent, et tantost s'en vont; laquelle guide qui guide et monstre les chemins par tout coustera par tête un ducat.................................. I ducat.

Somme de XL à XLIII ducas. »

Voici un autre extrait de ce voyage : « Item, encore une merveilleuse chose, se ainsy est; laquelle les marchans nous affermoient. C'est assavoir que en icelle riviere du Nille, qui vient du paradis terrestre, comme dit est, sont hommes et femmes tout nuds qui jour et nuit dedens comme poissons se treuvent. Et n'est nulle difference de hommes et femmes à nous, fors qu'ils ne parlent point, et que au long de leur dos et de leurs eschines portent un rencq de escailles comme poissons; lesquels aucune foiz saillent en terre et au soleil, et par la rive vont mengant rachines, roisins, herbes et fruitz, se ils en treuvent. Mais quant ils voient aucunes gens, soubitement ils saillent au fleuve. Et disent les gens qu'il en y a esté aucunes foiz prins en fosses et en las; mais ils ont tant de dolleurs et se débatent sy fierement que se ils ne sont laissiez, incontinent ils meurent. Mais quant ces ribaulx chiens sarrasins qui gardent les bestes les pevent prendre, et il y a aucune femme, disent qu'ils s'en servent pour lors charnellement, et puis les laissent aller. »

186 Voyage de Georges Languerand à Rome, à Jérusalem et au mont Sinaï. — In-4.°; écriture de la fin du XV.e siècle.

Le manuscrit commence en ces termes (1) : S'ensieuvent les gestes, repaistres et séjours que moy George Lenguerand, ay fait en cuidant aller de prime fache à Romme, avec et en la compagnie de sire

(1) Il existe à la Bibliothèque de Valenciennes un autre Ms. du voyage de G. Lenguerand. Avant le début que nous citons ici, le manuscrit de Valenciennes contient l'indication suivante : « En che présent libvre sont contenus les voiaiges » de Romme, de Ierusalem, de Ste-Katherine au mont de Sinay, faicts par » prudent et discret homme, George de Lengrehant, demourant à Mons en Hai- » nault, en laquelle ville estoit conseiller ordinaire du noble roy de Castille, » Phelippe, que Dieu absolve, fils du trés-redoubté, trés-vertueux et trés-prudent » roi des Romains, Maximilien 1.er de ce nom, lequel Phelippe moorut en fleur » de son eage en Espaigne, quand y alla la seconde fois pour prendre possession » d'icelluy roiaulme, l'an mil V.c et VI. Sy estoit ung trés beau prince. Item, » icelluy George estoit bailly de Havret, ung villaige lez Mons, pour les damoi- » selles de Ste-Wauldrud de ladite ville de Mons. »

Nicolle de Saint-Genois [1] et Arnoul son frère et leur serviteur, et Ihéromme Dentiers, fils Jacques, et dudit Romme à Venise et en Iherusalem, et sainte Katherine du mont de Sinay, et se joindy avec nous Arnould Crocque-Villain et son serviteur jusques à Milan, etc.... Ainsy et par la manière que s'ensuit : Et premiers, le jeudy, second jour de caresme, IX.e jour de février an IIII.xx V, etc..... « Moy George Languerand, party de la ville de Mons en Haynaut, à l'intencion de faire les voyaiges dessusdits, etc..... » Il finit ainsi : « Le vendredy, XVI.e jour dudit mois de février on an mil IIII.c IIII.xx et six, après avoir la messe et déjeuné, montay à cheval avec et en la compagnie de mon oste de l'Estoille, et d'un train tirames en ladite ville de Mons ou dit pays de Haynneau en laquelle je entray ce jour, environ quattre heures après-midi, dont je loe et regracie nostre Seigneur qui de sa grace m'a presté la sancté de pouvoir avoir fait lesdits voyages de Ihérusalem, Sainte-Catherine du mont Sinay, le voyage de Romme, de sainte Marie-de-Laurette et autres dévots et saints lieux. Amen. »

M. Mone, dans le curieux recueil intitulé : *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*. 1835, p. 276 et suiv., a inséré la partie de ce voyage, où Lenguerand traite de son passage en Allemagne, c'est-à-dire l'évêché de Trente, la Souabe, le Palatinat, Mayence, Cologne, Bonn, Aix-la-Chapelle, Maestricht. — Foppens, qui a consacré un article de quelques lignes à Georges Lenguerand, *Biblioth. Belg.* 339, dit que son voyage a été imprimé in-fol. en 1489, sans nom de lieu. J'ai cherché vainement dans le *Repertorium bibliogr.* de Hain et ailleurs la description ou même la simple mention de l'édition dont parle Foppens. Du reste, Georges Lenguerand était en 1481 receveur-général du Hainaut [2]. Il existe aux archives de la Chambre des comptes de Lille, sous la date du mois d'octobre 1481, une instruction qui lui mande de se transporter à Beaumont pour faire une enquête sur les travaux de fortification qui s'y sont exécutés depuis quatre ans.

(1) Le manuscrit de Valenciennes ajoute : Sgr. de Clerien.

(2) Les lettres patentes qui lui confèrent cet office sont du 8 décembre 1479. On y rappelle les bons services qu'il a rendus au duc et à la duchesse d'Autriche, ainsi qu'à leur père, Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne. (Chambre des comptes de Lille, registre H. 298).

187 **Anselmi Adournes itinerarium in Asiam et Africam descriptum a filio ejusdem, Johanne de Brugis, per annum 1470. — In-fol. r. m. bas.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes; 163 pages.**

On trouve au bas de la première page la signature : JACOBI A PAMELE (1) — Nous donnons ici l'épitre dédicatoire : « Solent nonnulli insulse ad-» modum sentire, Scotorum Illustrissime Rex, ut aliam nullam preter » suam originis patriam esse arbitrantur. Quidam vero, quamquam » aliam esse sciant, tamen quodam immoderato affectu, veluti mater » que suam prolem pulchriorem semper asserit, inter illam et suam » tantum quantum inter perlucidum diem ac nubilosam noctem » dicirimen esse aiunt; cunctas ceteras plagas opacas et nubibus » tenebrosis circumvolutas putant, nec ullam gentem ullumque » populum ad modum quantum ipsi faustum felicemque fore; alios » nec temperatos, nec fortes, nec sagaces, nec validos, verum » inermes, nec modestos, nec denique ulla virtute preditos, sed veluti » insensatas bestias sine legibus vivere credunt. Hii qui tela crasse » viciorum nutricis ignorancie sese feriunt rudibus belluis magis » quam hominibus videntur approximare.

» At qui orbem norunt vel perlustrarunt in hujusce modi erroribus » insanis ineptisque non incidunt, sed rerum humanarum expertes » fere talem esse celi naturalem cursum apud alios qualis apud eos » est judicant, atque homines passim fato inconstantique fortuna regi, » et aliquos regentes, alios subditos, aliquos locupletes, alios egenos, » quosdam ingenuos, quosdam humiles, quosdam studiosos, quosdam » pravos, quosdam secundos, quosdam miseros esse sentiunt. Nichil » ferme patria, verum animus qui cunctis unus est, aut ad bene aut » ad male vivendum efficit. Unum porro ad celos omni ex parte orbis » eque distans iter est. Ideo Socrates qua de patria foret interrogatus: « Mundanus sum, inquit » totius enim mundi se civem et incolam » arbitrabatur, nec aliquam singularem patriam sibi appropriavit.

(1) On sait que Jacques de Pamèle, célèbre par ses belles éditions de quelques pères de l'Eglise, avait formé, à Bruges, une bibliothèque très-riche en manuscrits.

» Priscorum igitur multi, etsi mentes vel in scientiis vel in armis » agitassent atque sollertes essent, nichil se scire arbitrarunt, nisi vel » diversa orbis climata peragrassent, vel saltim de hiis per scripta » intellexissent. Nonne Platonem, pictagoreosque philosophos quas» dam lustrasse provincias, novos adiise populos ac maria pertransisse » legitur? Nonne etiam Appolonius, licet magnus summusque » philosophus esset, Persas, Caucason, Taprobanos, Scythas, Babylonos, » Caldeos, Medos, Assyrios, Syros, Parthos, Phenices, Palestinas, » Arabes ac alios populos pererravit? Nonne etiam Marcus Pauli, » nobilissimi animi vir optimus atque prudens, cui inter omnes » viatores gloria summa triumphandique corona debetur, Arme» niam, Turchomaniam, Turkiam majorem, Corciam, Mosul, » Baldachum, Irach, Persiam, Creman, Cormos, Cobiniam, Tonochain, » Scassem, Balistiam, Vocan, Bolor, Caschar, Saumartan, Tarchan, » Coctam, Pein, Tamul, Suchar, Campicion, Caracoron, Egrigayam, » Catayam, Baingalam, Cangyn, Amu, Tholoman, Ranchin, Magifu» gin, Cinpingu, Javam majorem et minorem insulas, Angaman, » Salan, Machabar, Motfili, Caylon, Ely, Melibar, Cocurat, Tanau, » Cambahec, Kesmagoran, Madeigasgar, Canubar, Aden et utrasque » Indias a Machabar usque ad Kesmagoram, in quibus XII.^{m} et VII.º » insule uberrime reperiuntur, sicque totam Asiam majorem minorem» ve in XXV annis forti audacissimoque animo permeavit? Nonne » et quamplures sine numero fere extiterunt qui, licet non corpore, » spiritu tamen mundi diversos situs moresque hominum cogno» verunt, sicut Phtolomeus rex, Solinus, Julius, Orosius, Aulus» Gellius, Ysidorus, Origenes, Strabo, Africanus, Dioscorides, Plinius, » Rufus, Theophilus, Varro, Zoroastes, ac alii multi clarissimi viri » ex hiis extiterunt, quos omnes numerare prolixum foret, quos vel » corpore vel spiritu viatores, Serenissime Rex, miles tuus Ancelmus » Adournes qui, etsi rerum experientia sat eluceat in cognoscendo » diversarum terrarum ac marium situs multosque hominum ritus, » novissime imitatus est? Inter quas multas non abjectiorem propiorem» que sed sanctam longiorem peregrinationem adire delegit, in qua » pleraque alia egregia sanctaque loca, tam in Affrica, Asya quam » Europa permeavit. Cum hec perspiciendi multis jam preteritis annis » animo suo cupiditas fixe inherebat, cum ut multarum rerum

» periculum quo prudentiores fuerint homines sumeret, tamen pre- » sertim ut illa sancta sacraque loca de quibus auditu sepenumero » oblectatus est, oculis firmis tenacibusque quod oppido jocundissimum » est, subjiceret. Cujus indies illa videndi loca sacra aviditas, ubi » ab Illustrissima. Majestate Tua militaria insignia, benigna sua gratia » suscepisset, magis ac animus magis crevit, ut in se collatum eques- » trem ordinem hoc inclito nobilique peregrino itinere, quo nullum » clarius, nullum sanxius insigniret, et se de tyrone rectum militem » ex mille (*sic*) unum profiteretur, nec tantum ad sui laudem, verum ad » incliti divique nominis tui divulgatissimi gloriam et decus. Quod » ubique, licet prius celebris nunquam delenda de tuo nomine fama » foret, augmento tum fortique opinione enutrivit, quam ingentes » forent vires tue, quam immense essent virtutes tue quantaque tua » nobilitas majorumque tuorum, non pro dignitate rerum, sed pro » exigua atque ejus possibili narratione exteris populis et longinquis » barbaris indicavit. Qui modo magis de potentia Majestatis Tue » quam cujusvis occidentalis plage regnantis nedum admirantur » sed et sua. (*Lacune*)...... Cum te cunctis dominantibus in libero usu » tui fortissimi multique populi sane prestare intelligunt, nichil » plane sine populo regna principi valent, regia potestas tua utroque » segregatim pro nutu voluntatis utitur. Hinc fortissimus invictis- » simus tremendusque princeps, apud omnes etiam abditas jam na- » tiones appellaris. Hoc itaque factum iter, serenissime princeps, miles » tuus a me primogenito ejus ad Celsitudinem Tuam inscribi voluit ut, » invictissime rex, divine inspiratus horrorem quem de grandi animo, » de viribusque tuis pagani concepere, effectu majorem potestatis tue » presentia facere velles. Hoc tibi descriptum iter quo ritus atque pa- » triam illorum perfidorum nosses adjumento opitulamineque indubi- » tata victoria esse posset. Verum ipse cum principem magna decere me- » que pauco ingenio exigua posse censeam, hoc onus atque munus » alteri qui continue deserteque dicere scisset mandatum fuisse » maluissem, utrum facerem diu mecum anceps cura fuit. Tandem, » clarissime princeps, de clementia humanitateque tua confisus, » quam ad excusandum magis quam incusandum, magis quoque ad » indulgendum quam ad corripiendum promptiorem ex relatu geni- » toris fore novi, ut parentis voluntati obtemperarem, ad scribendum

» liberior securiorque accersivi. Nichil tam difficile, nichil tam incul-
» tum et obscurum est quod non bona serie congruoque ordine
» servato facile atque lucidum fiat. Quid enim laudabilius prestabilius-
» que singulis in rebus ordine sive modo esse potest? Prout igitur in
» hoc viatico describendo vires suppetent, ordinem ex progressu nostro
» secundum quem gressi sumus per capitula instituere ac humili
» levoque stilo scribere cogitavi, ut id de quo queritur per legentes
» ocius et inveniatur et intelligatur.

» Cujus quidem viatici capitula sequuntur : De Roma ubi 18 aprilis
» anno 1470 applicuimus. — De Ianua urbe maritima inter Ligures
» sita ubi 2 maii venimus.—De introitu navis sive passagii nostri, ubi 7
» maii applicuimus et que pocius sit in tali itinere navis capienda.—De
» Corsica insula ubi 12 maii applicuimus.—De Sardinia et quibusdam
» aliis parvis adjacentibus insulis ubi 18 maii applicuimus.—De Affrica
» ad quam venimus 24 maii.—De fide paganorum ac moribus humanis
» eorum. — De Arabibus moribusque eorum in desertis Affrice et
» Asie commorantibus. — De capite Carthaginis antique in quo
» Carthax sita erat.—De civitate Thunesii ubi 27 maii applicuinus.—
» De rege Thunesii ac potentia ejus. — De itinere a Thunesio usque
» Alexandriam in generali.—De Susa et Monasteria, parvis in Affrica
» civitatibus ubi 19 junii applicuinus.—De Pantanalea et Malta insulis
» in quibus 28 junii venimus.—De insula Cicilie et earum civitatibus.
» —De Morea sive Romenia et ejus civitatibus.— De Candia sive Creta
» et annexis insulis. — De portubus Alexandrie.— De Alexandria ubi
» 17 julii applicuimus.— De itinere ab Alexandria versus Cairam. —
» De Nilo fluvio et ejus bonitate. — De Chayra magna et Babilona
» ubi 7 augusti applicuinus. — De Matalea ubi balsamum crescit. —
» De Soltano, viribus, moneta atque Mamalucis.—Quomodo in Chayra
» tractati fuimus.— Que ac qualis provisio pro desertis fieri congruit.
» — De itinere a Chayra versus montem Synay et recessimus 15
» augusti. — De monasterio montis Synay et de fratribus in eo habi-
» tantibus ubi 24 augusti venimus.— De monte Synay ac sanctis in eo
» locis. — De itinere a monte Synay versus Gazara et recessimus
» 30 augusti. — De Gazara. — De itinere a Gazara versus Iheru-
» salem in quo Bersabe et Ebron sancta loca pertransivimus. —
» De Iherusalem ubi undecima septembris applicuimus. — De locis

» sanctis in Iherusalem existentibus. — De monte Syon et locis
» in eo sanctis. — De monte Oliveti et locis in eo sanctis. — De valle
» Josaphat cum locis in eo sanctis. — De Bethleem ac montanis Jude.
» — De Bethania. — De monte Quarantene, Jherico, Jordano ac mari
» mortuo et locis circumstantibus. — De itinere a Jherusalem versus
» Ramulam. — De Ramula ubi 22 septembris applicuimus. — De itinere
» a Ramula versus Nazareth et recessimus 5 octobris. — De Nazareth,
» montibus Thabor et Hermon, fluviis Eyson et Cyson et civitatibus
» adjacentibus ubi 10 octobris applicuimus. — De itinere a Nazareth
» versus mare Tyberiadis. — De mari Tyberiadis sive Galilee. — De
» itinere a mari Galilee versus Damascum. — De Damasco, opulentis-
» sima ac amena civitate ubi 16 octobris applicuimus. — De locis
» sanctis in Damasco et prope existentibus. — De itinere a Damasco
» versus Baruthum. — De Barutho ubi venimus 28 octobris. — De
» locis sanctis in Barutho et extra existentibus. — De passagio a
» Barutho usque Rodum. — De insula Cypri et civitatibus ejus. — De
» gulpha Satalie et aliis a navi visis locis. — De insula Rodi et ejus
» civitatibus. — De passagio a Rodo versus Puliam. — De insulis
» Archipelagi. — De insula Corphou et provincia Albanie. — De regione
» Sclavonie. — De Apulia. — De Brandusio ubi 24 novembris appli-
» cuimus. — De Corvinge opido. — De Haustoni civitate. — De Monopoli
» civitate. — De Mola opido. — De Bar civitate ubi 2 decembris
» applicuimus. — De Jouvenatse ubi nona decembris venimus. — De
» Molfette. — De Nostra Domina de martiribus. — De Trany. — De
» Barletto. — De Manfredonia. — De monte sancti Angeli sive Gorgani.
» De Siponto et de abbatia Leonardi. — De Foge. — De Troya. — De
» monte Crepocon. — De Casalabore. — De Bonnivento. — De Polousa.
» — De Neapoli. — De Averse. — De Capua. — De Sesse. — De Garliaen.
» — De Mola et Gayta. — De Fondi. — De Terracine. — De Sarmonette.
» — De Villitri. — De Maryn.

» Pulchra conclusio omnium. — Anselmus Adournes, tyro tuus,
» gloriosissime princeps, ac ipse primogenitus Johannes de Brugiis,
» nobilissima urbe, cujus pulchritudinem immensam, jocunditatem,
» urbanitatemque inauditam, opulentiam atque claritatem hanc nus-
» quam intellectam recitare partim notissima fama, partim suspicio
» prohibuerunt, decima nona februari anno 1470, versus predestinatum

» sanctum iter recedentes in urbe, decima octava aprilis applicuimus,
» prius multis peractis provinciis de quibus Celsitudo Tua ex subditis
» regni qui sepe ad Romanam curiam, quique Veneciis, Pisas,
» Mediolani mercandi causa transeunt advisata est, quas euntes vel
» redeuntes conspeximus, Anglia, Picardia, Arthesia, Francia,
» Campania, Burgundia, Sabaudia, Alpibus, Longobardia, Italia,
» Tuscia, Liguria, Suvevia, Sivursia, Saxonia, partibusque Rheni,
» de quibus tanquam de per se notis pretereundum esse censui, ac a
» Roma, orbis tocius capite, olim potentia nunc sanctitate principium
» capescendum esse duxi »

A la page XC, le voyageur raconte qu'arrivé sur le mont Sinaï, et attribuant à sainte Catherine le bonheur qu'il a eu d'échapper à mille dangers, il a laissé sur son tombeau une oraison ornée du blason des Adornes, et dont voici les quatre premiers vers :

Salve, virgo Catharina,
Salve quidem, castissima,
Stirpe regia regina
Fuisti nobilissima.

Le rédacteur de ce voyage est donc Jean Adornes, fils d'Anselme, lequel accompagna son père et fut depuis chanoine de Saint-Pierre, à Lille. Ces Adornes, de Bruges, descendaient d'un noble Génois qui s'était établi en Flandre du temps de Gui de Dampierre. M. le baron de Saint-Genois, dans son curieux ouvrage intitulé : Les Voyageurs Belges du XIII.e au XVI.e siècle, 30, a décrit ainsi, d'après nos indications, l'itinéraire de ces voyageurs :

« Arrivés à Rome le 18 avril 1470, ils se trouvent à Gênes le 2 mai, où ils s'embarquent. Ils voient la Corse, la Sardaigne, les îles voisines et relâchent sur la côte d'Afrique le 24 mai. Adornes consacre un chapitre à la religion et aux mœurs des païens, et à la manière de vivre des Arabes. Ruines de Carthage, Tunis, Alexandrie, l'île de Malte, la Morée, Candie et autres îles de la Méditerranée. — D'Alexandrie il se rend au Caire, où il arrive le 7 août. Il parle du Nil, du lieu où croît le baume d'Egypte, du soudan, des forces militaires de ce prince, de la manière dont il fut traité au Caire et des

récautions à prendre pour traverser le désert. Le 24 août, il est au monastère de Sinaï; le 30, à Gazera et le 11 septembre à Jérusalem, dont il parle longuement, ainsi que des lieux célèbres de la Judée, qu'il visite tour-à-tour. Il arrive à Bayrouth le 28 octobre, où il s'embarqua pour Rhodes. Il aborde et parcourt l'île de Chypre, Corfou, l'Albanie, l'Esclavonie et arrive à Brindes, en Calabre, le 24 novembre 1470. I visite enfin toutes les villes de la Sicile, où se termine sa relation.

Ce voyage, dit M. de Saint-Genois, offre plusieurs traits de ressemblance avec celui que fit dix ans plus tard Joste Van Ghistèle [1], et mériterait d'être publié.

188 Discours ou histoire des Isles Occidentales appelées Philippines, où on voit comment de ces isles on at eu très-ample cognoissance du royaume de la Chine. — Item, trois livres de l'histoire du dit royaume de la Chine, le tout fait en espagnol par R. P. F. Jean Gonzalès de Mendose et traduict en langue italienne par M. François Avanzo, Vénitien, le dédiant au saint père Sixte cinquième, et depuis tourné en langue françoise par F. de........ 1588. (En marge : « F. Florent de Bray, abbé de » Phalempin, m'a fait lier en l'an 1681.») *PH.*

Le traducteur des trois livres de l'histoire de la Chine déclare qu'il a dû rectifier certaines observations du P. Mendoza, qui avaient été reconnues fautives. — L'ouvrage de Gonzalès de Mendoza, sur la Chine, traduit en français par Luc De la Porte, a été imprimé à Paris, in-8.°, 1589.

(1) M. de Saint-Genois a donné l'analyse des pérégrinations de Van Ghistèle, dans ses *Voyageurs Belges*. I. 155, 192. Voyez sur Van Ghistèle un excellent article de M. Schayes, *Messager des sciences et arts*, 1836.

Le discours des îles Philippines n'est point du P. Mendoza, mais extrait de ses œuvres. En tête de l'histoire de la Chine, on lit cet avertissement du traducteur :

« J'ay changé tout le premier chapitre, pour ce qu'il ne respondoit
» point à son tiltre, et y avoit des contrariétés grandes. Toutefois, ce
» qu'il y at en prins du douzième chapitre du troisième voyage à la
» Chine, escrit par l'autheur mesme de la bouche du P. Ignace qui
» avoit faict ledit voyage. »

CHRONOLOGIE.

189 L'héraclée Flamen et catholicque par Fr. Jean de le Barre, religieux de l'abbaye de Loos.— 2 vol. in-fol.; le premier, 211 feuillets, non compris les tables et un long préliminaire; le deuxième, 194 f., aussi sans y comprendre le préambule et les tables; écriture du XVII.ᵉ siècle. *L.*

Titre du premier volume : « Observations et remarques par forme d'histoire de ce qui s'est passé es guerres tant d'Allemaigne que d'Italie, que de Honguerie, d'Espagne, France, Angleterre, Pays-Bas et autres royaumes et provinces par toute la chrestienneté depuis l'an 1618 jusques et compris l'an 1649.— Priant le lecteur de ne se formaliser ny altérer s'y recognoit quelque exès parmy ces escrits que j'ay fait avecq plus de vérité qu'il m'at esté possible, fuiant le mensonge et la flaterie qui est familière à plusieurs, affin que leurs escrits soient bien receus d'un chascun. Je sehais que la vérité n'est pas agréable ; si est-ce que toutefois je l'ay suivi de tout mon pouvoir

et industrie pour complaire à mon Dieu et non aux hommes, cognoissant que comme il est la vérité mesme, aussy il l'ayme selon le dire du grand roy et profète David, *psalmo* 50 : *Ecce enim veritatem dilexisti*, comme au contraire il déteste les flateurs, ainsy qu'il est porté au psalme 52 : *Deus dissipavit ossa eorum qui hominibus placent. Confusi sunt quoniam Deus sprevit eos.* »

A la fin du second volume on lit : « Epitome et abrégé de tout ce qui est contenu en ce deuxiesme thome, commanchant l'an 1650 et finissant l'an 1656 et apprès 1657 jusques à la paix, sy la Majesté Divine par sa bonté et miséricorde la veut octroier à son peuple des Pays-Bas, affligé passés tant d'années de tant de cruels guerres qui ont comanché entre les deux couronnes, l'an 1635. »

Cet ouvrage contient de curieux détails sur tout ceqni est arrivé en Flandre et en Artois, vers le milieu du XVII.e siècle. Jean de La Barre, né à Lille vers 1583, après d'excellentes études achevées au collége de Marchiennes à Douai, fit profession à l'abbaye de Loos, et fut pendant 28 ans directeur des religieuses du Vivier au diocèse d'Arras. Il mourut à Loos en décembre 1658. Outre l'*Héraclée Flamen*, il a composé un volumineux ouvrage intitulé : *Notæ et observationes pro sacro ordine Cisterciensi*, dans lequel il fait l'historique de l'ordre et de tous les monastères qui en dépendent. Ce manuscrit autographe, divisé en treize livres, repose dans la bibliothèque des archives du département du Nord.

190 Pompeii Trogi Epitome historiarum. — In-folio; écriture du XVI.e siècle. *L.*

VIVat et VIgeat LaVs beatæ MarIæ VIrgInIs In sVa LaVDe.

A la fin du manuscrit on trouve les prologues des 40 premiers livres de Justin. (On sait que cet auteur en a 44). Ce sont les mêmes que ceux qui ont été imprimés pour la première fois par Bougars dans son Justin, in-8.o, Paris 1581, et reproduits par M. Lemaire dans sa *Bibliotheca Latina*, Justin, 56 et suiv. J'ai remarqué quelques variantes dans ces prologues.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

191 Incipit narratio de initio ordinis Cisterciensis, qualiter patres nostri de Molismensi cœnobio propter puritatem ordinis, secundum tenorem regulæ sancti Benedicti recuperandam egressi, fecundam Cisterciensem ecclesiam fundaverunt, quæ est mater omnium nostrum, quoniam ex ipsa tanquam de fonte purissimo rivuli cunctarum ecclesiarum ordinis nostri derivaverunt, et de nonnullis reverendis atque in omni religione conspicuis personis quæ in Cistercio et in Clara Valle claruerunt. — In-fol. rel. bas.; écriture du XVII.e siècle; 235 feuillets. *L.*

La dernière page porte ce qui suit :

JESUS MARIA.

« Ordinis acta refert liber hic primordia nostri,
» Quem transcripsit qui nomine Gaspar erat.
» Scripsit amore sui, conscripsit amore suorum.
» Pro mercede pias optat habere preces.

Sub reverendo D. Joanne Foucard, tum abbate XXXIII.o de Laude, 1643, XII octobris.

192 Narratio Cisterciensis Ordinis. — In-4.° vélin ; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes. *L.*

Cet ouvrage, qui est le même que le précédent, est divisé en cinq livres ou distinctions; il est précédé d'un sommaire et d'un prologue en vers, dont voici le début:

« Quisquis ad eternam cupiens pertingere vitam
» Currere felicem monachi contendis agonem,
» Ut teneas rectum devitans devia cursum,
» Sectari veterum satagas vestigia patrum.... »

Nous avons donné, dans notre catalogue des Mss. de Cambrai, n.° 764, la notice d'un autre exemplaire du même ouvrage, et nous en avons fait connaître l'auteur, grâce à une indication qui se trouve sur la dernière page du manuscrit. Cet auteur est Conrad, abbé d'Eversbac. Le *Narratio ordinis Cisterciensis* ne serait-il pas la même chose que *Privilegia ordinis Cisterciensis*, imprimé à Dijon, in-4.°, 1491? Notre manuscrit a appartenu primitivement à la maison des clercs de St-Paul de Gouda.

193 Histoire de l'abbaye de N.-D. du Repos à Marquette, par Michel Gouselaire, 1695. — In-fol. de 333 pages, sans l'épître dédicatoire et les tables; belle écriture du XVII.e siècle.

L'épître dédicatoire nous paraît mériter de trouver place ici:

« A madame M. Elisabeth de Crevant de Humières, très-illustre et très-digne abbesse du monastère de N.-D. du Repos, à Marquette, et à très-religieuses et vénérables Dames,

D. Gabrielle de Visch, prieure; D. Françoise de Sire, D. Jenne de la Motte, et D. Marie du Bacquelerot, jubilaires,

D. Hélène de Bernemicourt, D. Marie de France, D. Catherine Van den Berghe, D. Magdelene de Haynin, chantre; D. Bernarde de Richemont, D. Jolente Wibaut, D. Isabelle de Warenghien, D. Rufine Marissal, D. Michelle Jinben, sous-prieure, etc., etc.; toutes religieuses professes composant la communauté de la susdite abbaye de Nostre-Dame du Repos, à Marquette.....

MESDAMES,

« L'estime que j'ay toujours fait de votre vénérable communauté, et la part que je prens dans tous vos interestz spirituels et temporels, m'ont donné la curiosité de m'estudier à l'histoire de votre maison, pour en connoistre la naissance, les fondateurs, les abbesses; et s'il eust esté possible, toutes les religieuses qui vous ont devancées. Il est vrai qu'ayant esté depuis quelque temps prié de mettre en meilleur langage un petit cahier escrit à la main, contenant les noms de Mesdames les vingt-huit premières abbesses, et marquant les jours de leurs élections et de leur trépas, sans dire presque rien de leurs actions; ma première pensée a esté de me borner à cette traduction, sans m'embarquer plus avant. Ce manuscrit-là estoit commencé dez le mois de febvrier mille deux cents quatre-vingt-dix-neuf, dans un ancien gaulois usité en ce temps-là, mais qu'on n'entend aujourd'hui qu'avec peine et presqu'en devinant. Ayant entrepris et commencé de le mettre en langue vulgaire, je me suis advisé de fœuilletter et et parcourrir quelques registres contenant les copies des tiltres et monumens de nostre monastère; dans lesquels ayant trouvé aucuns mémoires qui me paroisserent dignes de vous estre communicquez; ma curiosité s'est accrue en travaillant, et c'est ainsy que je me suis insensiblement engagé à faire beaucoup plus que je n'avois projetté. J'advoue néanmoins, Mesdames, qu'encore bien que cet ouvrage m'ait cousté beaucoup de peine et de temps, il est pourtant fort imparfait, tant au regard de la matière, qui ne comprend pas tout ce qu'on pourroit dire, principalement des actions de mesdames les premières abbesses, que dans sa forme, qu'à raison de l'ordre, du stile et de l'orthographe, où j'ay reconnu moy-même beaucoup de fautes en le relisant, que je tacherois de corriger s'il estoit encore à faire. Je me suis cependant estudié principalement à ne dire que la vérité, qui est l'ame de l'histoire : et si je m'en suis quelquefois égaré (ce

que je ne connois pas), ce n'a esté qu'après des autheurs qui ont esté trompez devant moy.

» J'ai blamé bien des fois le peu de soin de nos anciens, dont la négligence est cause que nous ignorons tant de choses que nous serions bien aises de savoir. Car je ne puis pas douter qu'il n'y ait eu dans cette maison quantité de saintes religieuses, parentes ou alliées aux testes couronnées, lesquelles, pour me servir des propres termes de votre auguste fondatrice dans ses lettres du mois de may 1236, mesprisant les honneurs et richesses du monde, se sont soumises à l'observance régulière, et se sont engagées en ce lieu au service du roi des roys. Auroit-on tiré de vostre maison jusqu'à quatorze abbesses avec quelques autres religieuses pour aller establir ailleurs la sainteté de la religion de nostre ordre de Cisteaux, qui estoit dans sa première ferveur, s'il n'y en eut pas eu icy grand nombre d'une vertu éminente et distinguée? Et cependant nous ne connoissons quasi rien de leurs actions, jusqu'à là mesme que nous ignorons le lieu de la sépulture, non-seulement de la bienheureuse Berte, vostre première abbesse, que tout l'ordre reconnoît pour une grande sainte, mais encore de dix-huit autres qui luy ont succédé, à la réserve de Mme Blaise de Rone, qui fut la quinzième, et de Mme Marguerite d'Antoing, qui fut la dix-septième. J'advoue que cela m'a quelques fois donné du chagrin; mais je m'en suis appaisé en considérant que Dieu l'a ainsy permis pour nous apprendre l'aversion et l'horreur de la vanité du monde, à l'exemple de ces saintes Dames, qui ne se sont pas contenté d'estre cachées dans l'obscurité d'un cloistre pendant leur vie, mais encore ont bien voulu l'estre après leur mort, estant inhumées selon toute apparence dans votre cimetière, où leurs pierres sépulcrales estant dans la suite couvertes de terres, ont esté conjoinctement avec leurs corps ensevelies dans l'oubly. Nous en avons déterrées aucunes l'année passée, qui estoient là dez le commencement de la fondation de cette abbaye, selon qu'on peut juger de l'antiquité des caratheres; et nous avons reconnu entre autres celle de dame Marie Daire, dont vous faites mention le 5 d'octobre dans votre obituaire; et celle de dame Mehaus ou Mathilde Pucelle, décédée le 21 de novembre, ainsy qu'il est marqué dans le mesme livre. Plût à Dieu, Mesdames, qu'on en eust trouvé tout autant qu'il y en a eu

d'enterrez, afin de connoistre, du moins de nom, ces saintes religieuses dont les corps, réduits en cendres dans ce cimetière, l'ont rendu digne de grande vénération à la postérité. Quant à moy, Mesdames, j'en fais tant d'estat, que s'il plait à Dieu que je meure dans votre monastère, et s'il m'est permis de choisir le lieu de ma sépulture, je n'en veux pas d'autre que votre cimetière, où je m'estimeray fort honoré d'avoir quelques pieds de terre pour le repos de mon pauvre corps, qui devroit estre mis à la voirie, si Dieu lui faisoit justice. C'est toute la grace que je vous demande en reconnoissance des petits services que je vous auray rendu, et mesme de la peine que je me suis donnée en composant cette histoire en faveur de vostre sainte communauté, afin que vous puissiés voir en fort peu de temps le progrès et les aventures plus considérables arrivées dans votre abbaye, et que vous marchiez courageusement sur les pas que vous ont fraiez tant de nobles et vertueuses dames qui s'y sont sanctifiées devant vous.

Les exemples domestiques ont quelque vertu particuière pour se faire imiter que n'ont pas les étrangers. Ainsy, Mesdames, j'espère que ce travail ne vous sera pas tout-à-fait inutile, et qu'ayant l'honneur de vous estre assez connu, vous ne serés pas surprises d'y trouver beaucoup de fautes, ny difficiles à me les pardonner. Cet essay donnera peut-estre un jour envie de le perfectionner à quelqu'un de mes successeurs en office, qui aura plus de talent et moins d'âge que moy pour l'entreprendre. Je seray satisfait s'il peut contribuer quelque chose à la gloire de Dieu, et à votre édification, et si vous le recevez comme un gage assuré de l'affection sincère et du profond respect avec lequel je suis, Mesdames, votre très-humble et très-obéissant serviteur :

Michel Gouselaire.

194 Martyrologium et obituarium Cysoniense. — In-fol. vél.; écriture du XVI.e siècle; 119 feuill. *C.*

Commence par le mois de juin; ce qui précède manque, ainsi que la fin. L'âge du manuscrit peut se déduire de ce qui est dit au folio 47 verso, au sujet de l'abbé Jean Salembier : « Dominus Johannes

» Salembieri XXXIIII hic a fratribus anno etatis sue plus minus
» XXXII.° ob vite puritatem morumque honestatem unanimiter
» electus, prefuit annis XXXIX, mensibus sex, atque senio confectus
» in manus nepotis seu atque filii spiritualis, non ipsius sed proborum
» virorum consilio, quasi a Deo monitus, biduo ante obitum suum
» resignavit; ipsi primus omnium obedientiam promisit. Moritur
» autem venerandus pater anno incarnati Verbi M.° V.co XXV,
» penultima Januarii, sepeliturque in medio chori cum luctu et
» merore omnium, imperante Carolo V.°, Galliarum autem rege
» Francisco. »

Une main plus moderne a inséré, après l'épitaphe de cet abbé, une notice sur ses trois successeurs, Mathias de Barda, Alard Cuvillon, Nicolas de Bonmarchet. A la suite de cet obituaire vient la règle de la maison, commençant en ces termes : « Hec precepta que subscripta » sunt, ideo regularia appellantur quia videlicet in eis nobis recte » vivendi norma exprimitur. » Puis l'indication des évangiles pour » les dimanches et fêtes de l'année, avec une courte instruction pour » chaque évangile. On y trouve aussi des extraits de Meyer.

195 Monumenta sanctioris philosophie quam severa anachoretorum disciplina vitæ et religio docuit. — In-4.° oblong ; écriture du XVII.° siècle. *M. de Lille.*

C'est une vie française des Pères du désert, avec une gravure de Jollain à chaque feuillet, ou plutôt, le texte français est écrit au verso de chaque gravure. A la fin de la dernière page on lit : « Ce » livre a esté écrit et composé par le R. P. Louis Magnier, minime, » mort à Rouen, correcteur. » Et plus bas : « Le père provincial a » écrit ceci, F. Louis Delefosse, 1743. »

196 Vitæ sanctorum. — In-fol. vél.; écriture du XII.ᵉ ou XIII.ᵉ siècle, à deux colonnes. *L.*

En tête du volume, dont les premiers feuillets manquent, se trouvent une portion de la vie de saint Firmin et celle de saint Bertin. Le fragment de la vie de saint Firmin commence par ces mots : « ....in predicatione et doctrina consistere tunc inito salubri » consilio profanas ydolorum culturas dereliquerunt. » La vie de saint Bertin commence en ces termes : « Cum S. Audomarus episcopus » ecclesiam Morinensem regeret [1]. » Ces préliminaires sont d'une écriture plus moderne que le corps du volume. La couleur verte se retrouve sur un grand nombre d'initiales. Nous donnons ici la table des vies des saints que contient ce manuscrit : « Incipiunt intitula- » tiones sanctorum quorum passiones et vite in hoc libro continentur. » Et primo : Passio sancti Firmini martiris.—Vita S. Bertini abbatis. » — Passio S. Petri apostoli; S. Pauli; S. Bartholomei; S. Mathei; » apostolorum Simonis et Jude; S. Andree apostoli; S. Thome. — » Assumptio S. Johannis apostoli et euvangeliste; S. Philippi apostoli. » — Passio S. Jacobi apostoli fratris Domini; Marci euvangeliste. — » Inventio S. Crucis. — Passio S. Gallicani. — Exaltatio ejusdem. — » Libellus de nativitate S. Marie.— Scriptum de S. Michaele.—Passio » S. Innocentii martiris; S. Agathe virginis; SS. Alexandri, Eventii » et Th....; sanctorum Marcelli et Petri; sanctorum Gervasii et » Prothasii; Johannis et Pauli; S. Laurentii.— Scriptum de Johanne » Baptista. — Passio ejusdem ; Calixti pape; S. Blasii episcopi; S. » Sebastiani martiris; S. Lucie virginis; St Cecilie; S. Petri Alexan- » drini episcopi; S. Eustachii sociorumque ejusdem; Quiriaci episcopi; » S. Martine virginis; S. Juliane; S. Valentini episcopi; S. Georgii; » S. Policarpi episcopi; S. Mathie apostoli; S. Longini martiris; » Sanctorum Dyonisii sociorumque ejus Rustici et Eleutherii.— Vita » S. Nicholai episcopi.—Passio S. Piati martiris; S. Quintini martiris; » S. Barbare virginis; S. Salvii martiris; S. Simplicii.....; B. Felicis » pape; S. Donati martiris. — Vita Gerardi. »

(1) Au sujet des différentes vies de saint Bertin, voyez *Acta sanctorum Belgii*, V. 545 et suiv.

197 Légende dorée.— In-fol. r. m. bas.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes; 590 feuillets.

Nous transcrivons ici la table annexée au Ms. par feu M. Lafuite, bibliothécaire :

« La grosse légende manuscrite commence à la vie de saint Adrien. Le premier feuillet est en mauvais ordre, ainsi que le second. — De saint Clément (Clément fut le tiers-pape après monseigneur saint Pierre l'apôtre). On le voit dans la vignette jetté dans la mer avec une anchre au col. — Saint Denis fut converti à la foy et il porte la teste et le col coupé. Des veines font jaillir le sang; un de ses compaignons est à terre, le col coupé, et le bourreau a l'épée levée pour couper la teste du troisième.... Il est dit qu'il estoit né dans une rue d'Athénès nommée Areopagus, pour quoy il fut nommé aréopagite. — Sainte Cécile dans une chaudière bouillante, une blessure au col. — Saint Urbain, qui après Calixte fut pape de Rome. — Saint Thomas de Cantorbie. — Saint Etienne. — Des Innocents. — Saint Blaise. — SS. Simon et Jude. — S. Silvestre. — La Circoncision. — Tous les Saints. — Saint Thomas. Là finit la vie de saint Thomas et commence celle de saint Paul, ermite.—Saint Maur. — Saint Eustache.— Fin de la vie de saint Eustache, commencement de celle de saint Sébastien. — Saint Léonard. — Saint Vincent. — La conversion de saint Paul. — Sainte Bride, vierge. — Saint Amand. — Sainte Agathe, vierge. — Saint Martin. — Saint Liévin. — Saint Julien.— La chaire St-Pierre. — Sainte Juliane. — Saint Mathieu. — Saint Grégoire. — Saint Benoît. — Sainte Marie d'Egipte. — Saint Ambroise.— Saint Marc.— Saint Jacques le Mineur.— Saint Philippe. — Sainte Elisabeth.— L'Invention de la croix. — Saint Antoine. — Sainte Catherine.— La Nativité de N.-S.— Saint Jean l'évangéliste.— Saint Guillaume. — Sainte Aldegonde. — La Purification. — Sainte Geneviève.— Saint Audebert. — Saint Druon. — Sainte Doroté. — Saint Eloy.— Ste Gertrude. — Sainte Wautrude.— Saint Eutrope.— Sainte Barbe.— Saint Nicolas. — Saint Vinchien. — La Conception.— Saint Ive. — Fin de la vie de Saint Ive. Commence la mémoire des plaies et de la passion du Sauveur. La résurrection de N.-S. I.-C. — Saint Iosse. — Saint Firmin. — L'ascension. — Saint Antoine de

Padoue.— Saint Nicaise. — Saint François. — Saint Ernoult.— Saint Gery. — L'Assomption. — Saint Fiacre. — Saint Acare. — Saints Crespin et Crespinien. — Saint Hubert. — Saint Omer. — Le saint Sacrement. — Saint Bertin. — Saint Séverin. — Saint Christophe. — Saint Matelin. — Saint Eleuthère. — Saint Bavon. — Saint Jacques le Majeur.— Saint Laurent.— Saint Jean-Baptiste.—L'Annonciation.— La Pentecôte.— Sainte Marguerite.— Sainte Christine. — Saint Gille. — La Nativité de la B. V. Marie. — Saint Lambert. — Saint Piat. — Saint Leger.— Saint Calixte.— Saint Quentin.— Saint Brice.— Saint Barnabé.— Saint Léon. — Saint Pierre. — Saint Paul. — Saint Alexis. — Saint Victor.— Sainte Marie. — Sainte Madelaine. — Sainte Claire. — Saint Barthelemy. — Saint Louis. — Saint Bernard. — Saint Augustin. — La décollation de Saint Jean. — Saint Adrien.— L'exaltation de la croix.— Saint Mathieu.— Saint Ghislain.— Saint Michel. — Saint Meurice.— Saint Jérome.— Saint Remy.— Sainte Marthe. — Les onze mille Vierges.— Saint Jean Chrisostome. — Saint George. — Les sept dormans. — Saint Gengoufle. — Vies des deux Maries, sœurs de N.-D. — Saint Macaire. — Saint Dominique. — Saint Hermet. — Saint Théodore. — Saint Vaast. — Saint Pierre aux Liens. — Saint Hilaire. — Saint Valentin. — Saint Germain.— Saint Agnès. — Saint Hypolite et ses compagnons.— Saint Luc.— Saint Nicolas Tolentin.— Saint Longin.— Saint Patrice.— Saint Pierre, martyr.— Saint Sauve. — Saint Aubin. — Sainte Anastasie. — Saint Luc. — Saints Cosme et Damien. — Sainte Luce. — Saint Ignace, martyr. — Saint Donat. — Saint Basile. — Saint Vit. — Sainte Justine. — Saint Riquier. — Saint Silvin. — Saint Second. — Sainte Gaulde. — Saint Jacques, martyr, appelé le découpé. — Saint Gervais. — Sainte Euphémie. — Des dix commandements; le symbole; les sacrements. — La commémoration des morts.

198 Vie de sainte Catherine. — In-fol.; écriture du XV.e siècle.

Titre : « Chi commence le légende sainte Katherine de Sienne, qui fu de le sainct ordre saint Dominique qui a été translatée de latin et rommant par le mendre frère de l'ordre des Frères Prescheurs, lequel

a ung chascun lisant ceste légende prie humblement que ils voeillent priier nostre sauiveur Ieshus, pour le salut de son âme..... » On sait que la vie de sainte Catherine de Sienne a été écrite en latin par Raimond de Capoue, confesseur de cette femme célèbre. L'ouvrage de Raimond a été traduit en italien par Bernardino Pecci. Il en existe même des extraits en langue chinoise. Voyez *Ampliss. Collectio,* VI. 1250, 1275.

Le texte roman que présente notre manuscrit est une version abrégée de Raimond, offrant, comme l'ouvrage primitif, trois parties; la première et la seconde, composées chacune de douze chapitres; la troisième, de cinq. Les prologues de Raimond sont omis. Voici le début de la légende : « En la cité de Saine en Tosquane, fu ung » homme, nommé Jacques, lequel estoit simple et sans fraude.....»

La vie latine de sainte Catherine, par Raimond de Capoue, se trouve dans les Bollandistes, au 30 avril. M. Chavin de Malan a publié récemment : Histoire de sainte Catherine de Sienne (1347-1380), 2 vol. in-8.° Paris, Sagnier et Bray, 1846. Cet écrivain, qui entre dans des détails bibliographiques assez étendus, ne mentionne aucune légende de sainte Catherine en vieux français. Celle-ci paraît donc inédite. Il existe, du reste, à la bibliothèque du roi, à Paris, une traduction flamande de l'œuvre de Raimond de Capoue.

Le manuscrit contient en outre : 1.° Epistre au benoît Damasus, evesque de Port et au très-crestyen Théodore, sénateur des Romains, de la mort du très-haut docteur le très-glorieux Jérome, de par son disciple le benoît Eusèbe, commenchant en ces paroles (1).........»

2.° « Cy commence l'epistre du vénérable docteur Augustin, évesque, au benoit Cirillus, second évesque de Ihérusalem, des magnificences du hault docteur Jéromme. » 3.° Cy commenche l'épistre de saint Cyrillus, second evesque de Ihérusalem au benoit Augustin, evesque de Yponne, hault docteur, des miracles du benoit Jéromme, docteur très-glorieux. » Après l'explicit on lit ces mots écrits en encre rouge: « Che livre cy a fait escripre mademoiselle Piérone de Hem, fille du sire de Hem, nièche à mademoiselle des Obeaulx, demourant à Saint-

(1) Nous avons mentionné ci-dessus le texte latin de cette épître et de celles qui suivent, n.° 70, p. 38.

Pierre à Lille. Et fut escript le IIII.e jour du mois d'avripl en l'an mil IIII.c et LXII. Pérronne. » 4.o « C'est le miroir de la personne estant en la transe de la mort qui est en voye de dampnacion perpétuelle. » 5.o Une protestation; espèce d'acte de foi commençant ainsi : « Vrais Dieu, trois en personnes et uns en essenche, je qui suy ta » povre créature mortelle....... » 6.o « Aultre protestation. » Le manuscrit finit par ces vers :

« Toi qui es d'umaine nature,
» En tant que ta nature dure,
» Avise-toy : le temps s'en va.
» Il n'est arbre, tant ait verdure
» Qu'enfin ne viengne à poureture,
» Et jamais ne raverdira. »

199 Vita aurea. Légende en roman. — In-4.° écriture du XIV.e siècle, à longues lignes. *L.*

Une table des matières est placée en tête du manuscrit; mais elle manque pour ce qui est contenu dans les vingt-huit premiers feuillets du texte. Le premier chapitre est ainsi intitulé : « Comment saint » Andrieu renlumina saint Mathieu.» Le dernier porte le titre suivant : « De un autre saint Saturnin le martir. »

200 Légende dorée. — In-fol. r. m. sur le dos de laquelle : *Vie des Saints;* écriture du XV.e siècle, à deux colonnes.

« S'ensuit par déclaration le nombre des vies des saints et saintes, » escriptes en la partie de cette légende d'or....

A la suite de la table finale on trouve la question suivante : « Quæritur utrum anime purgatorii patiantur a demone. » La réponse occupe les deux tiers d'une colonne.

La pagination du manuscrit est défectueuse : Après le folio CXIX on a coté CC, sans qu'il y ait lacune. Après le folio CCLXVIII, on trouve encore une autre pagination : V.c XI, puis II.c LXI, II.c LXIII,

II.c LXI.II, II.c LXV, puis V.c XVIII, V.c XIV, V.c, et ainsi de suite. Après VI.c XIX; VII.c et ainsi de suite jusqu'à XIII.c VII, de manière qu'après avoir compté dix-neuf feuillets d'une centaine, on passe tout de suite à la centaine suivante.

201 Vita B. Magdalena.—Vita B. Augustini.—Homiliæ et evangelia legenda in festis quibusdam. — In-fol. vél. r. m. bas.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes. *L.*

Table des matières sur le feuillet de garde, mais incomplète et en écriture cursive du XVI.e siècle.

202 La vie et les miracles de saint Hubert, dernier évêque de Tongres, et premier évêque et fondateur de Liége, apôtre des Ardennes, de la Toxandrie et du Brabant. 1670. — In-8.°; 271 feuillets.

« Première partie contenant sa naissance, etc...... jusqu'à ce qu'il » a esté sacré évesque de Tongres. »

« Seconde partie de la vie de saint Hubert, contenant ce qui s'est » passé pendant son épiscopat jusqu'à sa mort, et les deux translations » de son corps. »

Cette vie anonyme de St-Hubert est sans doute inédite. On sait que le saint patron des Ardennes, dont la fête tombe au mois de novembre, ne peut pas encore avoir sa biographie dans le recueil des Bollandistes, qui s'arrête au mois d'octobre. Il ne figure pas non plus dans les *Acta sanctorum Belgii*. Il existe, du reste, une autre vie française manuscrite de St-Hubert, composée au XV.e siècle, par Hubert Le Prouvost, et reposant à la bibliothèque du roi. Voyez *Manuscrits françois*, de M. P. Paris, IV. 75.

HISTOIRE ANCIENNE.

203 Xenophonte. Vita de Cyro, tradotta dal Poggio.— In-fol. vél. v.; écriture italienne du XV.e siècle; sur les premiers feuillets, arabesques et titres en or sur azur; armoiries.

Cette traduction italienne de la Cyropédie a été imprimée à Florence, en 1521, par les Giunti; à Toscolano, par Paganino, en 1527.

204 Historia Trojana per Guidonem de Columna. — In-4.o vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes pour les 27 premiers feuillets; le reste à longues lignes et du XV.e ou XVI.e siècle. *L.*

A la fin on trouve cette note : « Anno 1648, hic liber inventus » Mecliniæ, apud bibliopolam cognomine Jaye, quem libuit redimere » tam ob characteris elegantiam quam quod evidenter appareret ex » inscriptione nominum fuisse monasterii nostri; et fronte siquidem » invenies Petrum Album (1) eo fuisse usum, et hic infra inscriptum » fratrem Matheum Lachier, quos constat fuisse Laudenses mona- » chos. » Le dernier feuillet offre au verso l'épilogue de Gui de Columna avec l'épitaphe d'Hector et d'Achille, et au verso la prophétie de la sybille érythrée, au sujet de la guerre de Troie.

(1) En effet on lit sur le premier feuillet de garde : « *Candidus hoc libro utitur Petrus*, et sur le dernier : *Fr. Mathieu Lachier*.

205 Histoire des plus signalés et illustres empereurs romains abrégé. — In-4.°; écriture du XVII.° siècle.

Le prologue est ainsi conçu : « Ayant ainsi proposé d'escrire les vies des empereurs romains, lesquels ont tenu et gouverné la monarchie du monde, ou, pour mieux dire, les voulant réduire en quelque abrégé, l'une des plus grandes difficultés est que Jules-César soit le premier duquel il convient traicter; car combien qu'il ne fust que dictateur et ne s'appelast poinct empereur, comme se sont appellés tous ses successeurs, toutesfois ce fut par luy que eut commenchement et origine ceste monarchie, et du nom duquel tous les autres ont estimé à grand honneur d'estre nommez Césars et se dire ses successeurs.» On lit sur le feuillet de garde le quatrain suivant :

Delige quem ex cunctis cupias imitarier, heros:
Heroum ex vasto gurgite sume typum.
Proderit hec, spero, collatio; proderit, inquam,
Imis si fuerit condita visceribus.

Voici le texte du dernier chapitre : « L'empire romain a toujours fleuri soubs un empereur espaignol. Paul Orose et Paul Diacre racontent que l'empereur Gratian fit trés sagement d'eslire ung espaignol comme estoit Théodore, afin d'affranchir et garantir l'empire de servitude comme il avoit autrefois esté sauvé de semblables dangers, quant l'empereur, suivant le méme conseil, esleut Trajan, espaignol, qui luy succéda en l'empire, se voiant désormais vieil et la majesté de son empire méprisée. Lequel Trajan amplifia les bornes de l'empire plus que n'avoit faict aucun autre, et Théodore descendit, entre autres, chez les Galles et recouvra sur eulx toutes les terres perdues; de sorte que jamais l'empire romain ne fut tant honoré ni plus vertueusement défendu que quand les Espaignols en ont estez empereurs. Et se peut voir que l'empire depuis deux cens ans en cha, n'est jamais parvenu en telle auctorité, valeur et majesté que quand Charles-le-Quint en eut esté empereur. »

206 Histoire de César. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle à deux colonnes; très-beau Ms. 240 feuillets; initiales dorées; vignettes et miniatures au nombre de vingt-quatre.[1] Manque dans le catalogue de sir Philips.

C'est une histoire de la vie et des expéditions de César, compilée d'après Salluste, Suétone et les commentaires, qui y sont traduits à-peu-près en entier.

Début : « Chascun homme à qui Dieu a donné raison et entendement se doit pener que il ne gaste le temps en oysiveté, et qu'il ne vive comme beste qui est encline et obéissant à son ventre.... »

A la suite de l'histoire de César se trouve un chapitre intitulé : « Cy aprez s'ensieuvent tous les empereurs qui ont esté depuis Octavien jusques à présent et d'aucuns de leurs faicts en brief. »

Cet abrégé historique finit en ces termes : « Frédéric le tiers de nom fut duc d'Austrice, lequel fut esleu en roy d'Alemaigne, et longuement différa d'estre couronné pour la scisme du pape. Toutevoies enfin faite la union de l'église, il fu par le pape Nicolas V de ce nom couronnez en la cité de Rome à grant triomphe. Il fut homme merveilleusement paisible et de grande patience. Il eut à femme la fille du roy de Portugal de laquelle il demoura un beau filz. En son temps fu la noble et puissante cité de Constantinoble destruite par les Turcs, et la duché de Gheldres prinse et conquise par Charles, duc de Bourgoingne, qui lui en fist l'hommage. »

Au recto du dernier feuillet on lit : « Vie de Gayus Julius César, traduicte en françois, selon que en escrivent en latin Saluste et Suétone. »

Sur la même page, une autre main a tracé ce qui suit : « Messire Iehan de Lannoy, filz de deffunt messire Antoine de Lannoy, en son vivant chevalier de l'ordre du roy, gouverneur des villes et comté d'Eu, et

(1) La première représente la naissance de César au moment où l'opération césarienne vient d'être pratiquée sur sa mère. La vingt-quatrième offre les portraits en pied de quatre successeurs de César.

maistre des eaux et forès dudict comté, gentilhomme ordinaire de deffunt Henri de Lorraine, duc de Guyse, qui a esté tué à Bloys, en son vivant seigneur desdits lieus de Lannoy, Damerancourt, Rosnel, Congniers et....... d'Austruic, et connestable héréditaire du comté de Boillenois, à cause de ses terre et seigneurie d'Austruie, est décédé à l'âge de LV ans, en l'an de grace 1602, le septième jour de juin. Il a lessé deux filz et cinq filles : Nicolas de Lannoy, son filz esné, lequel a espousé Madeleine le.... dame de Fauville, Boisrenon, La Chapelle et austres lieus, et aussy gouverneur, après messire Jehan de Lannoy, du dict comté d'Eu, et mestre des eaux et forès, et Claude de Lannoy, son second filz, seigneur de Rosnel, lequel a espousé Louise de Rume, fille de Messire Antoine de Rume, chevalier, seigneur du.......... le Vallée, Rimeval...... lequel en secondes noces a espousé Marie de Lannoy, fille esnée du dessus dict. »

Au reste, cette histoire de César n'est autre que la compilation anonyme décrite par M. Van Praet, *Rech. sur Louis de Bruges*, 231, et par M. Paris, *Manuscrits françois*, I. 41, II. 300, 310, 311, 312.



HISTOIRE DE FRANCE ET DES PAYS-BAS.

207 Chronique de France de 1297 à 1463. — In-fol. r. m.; écriture du XV.e siècle; 228 feuillets [1].

Ce manuscrit pourrait s'appeler aussi bien chronique de Flandre que chronique de France. Les faits survenus dans les provinces flamandes y tiennent la plus grande place; et il est facile de recon-

(1) Le manuscrit a appartenu à Guillebert de Lannoy, seigneur de Courtembus, La Chapelle, Vassignies, qui le donna à Jean Franchomme (?) prêtre; il passa ensuite entre les mains de Jacques de La Chapelle, de Guillebert de Frabressart, seigneur de Vassignies, et de Franchois Malfait.

naître que l'auteur appartient à cette contrée pour laquelle il témoigne sans cesse un penchant qui ressemble un peu à la partialité. Voici les premières rubriques de l'ouvrage : « Cy s'ensieut les croniques de France jusques au temps de maintenant. — Lettres de deffiance envoiés au roi. — Siége devant Lille. — Des conquestes et proesses que faisoient ceulx de Lille contre l'ost du roy. — Comment Robert d'Astices cuida livrer Lille au roy de Franche. — Comment la ville de Lille fu rendue au roy. — Bataille à Comines et siége à Ypre et de ceulx de Bruges qui se rendirent au roy. — Comment les Englès furent ocis par les Gantois pour le feu qu'ils bouterent à Gand. — Comment le duc d'Ostrice vainqui le roy Ardoufflé. — Comment le duc d'Ostrice fu couronné empereur d'Almaigne. — Parlement entre le roy de France et le roy d'Engleterre et le conte de Flandres. — Comment Flandres fu par force mise en la main du roy de Franche. — Comment Charle de Valois s'en ala en Constentinoble. — Comment le conte de Saint-Pol fist parfaire le castiel de Lille.....»

Citons encore le dernier chapitre où est raconté un événement auquel Philippe de Comines fait allusion dès la première page de ses Mémoires :

Comment le bastart de Rubenpré fu pris.

« En cel mesme an fu à le court du roy machinet une grant trahison, de laquelle le conte de Charolois s'estoit priecha doubtés; et pourtant n'avoit point vollu aler à le court du roy au mandement de son pere, comme dessus est dit, l'an précédent. Car le roy et son conseil firent un certain marchiet à ung nommé bastart de Rubenpré, frere bastart au sieur de Rubenpré, fils de le seur du sieur de Croy, tellement que pour aler au païs de Holande en la ville où le duc de Charolois étoit, nommée Gorquem, fu bailliet au bastart un tres espécial maronnier et plusieurs compaignons à che abilles. Et se vantoit ledit mestre maronnier que s'il avoit dix piés d'avantaige, qu'il n'estoit navire en Flandres, ne Engleterre qui le seuist restraindre. Et se party le dit bastart et s'en vint en Holande en la ville de Gorquem, en guise de marchant, faindans de acheter

aucunes grosses marchandises audit pays. Et avoit enpensé ledit bastart, pour tant que le dit conte de Charolois est jone et qu'il aime moult à fréquenter la marine, qu'il seroit en grant volenté de venir regarder le fachon de son bateau et la marchandise de dedens; ou autrement pensoit que se d'aventure le povoit vir esseulé de ses gens, il se rameroit, le bouteroit en son bateau, et l'enmeroit par forche ou autrement. Et ensy comme il estoit logiés en une hostelerie où marchans de tous païs se logoient par coustume, plusieurs fois se devisoit à son hoste de diverses marchandises. Et y furent par l'espasse de trois sepmaines, quanques ne paut vir lieu de venir à son intension. Finablement tant sejourna qu'il dit à son hoste qu'il atendoit encore de leurs gens qui estoient alés en aultres païs en marchandise. Avint que à ung vespre, ainsy qu'il estoient ensamble en leur cambre, cuidant estre à privé, l'otesse les escoutoit et regardoit leur contenance. Sy lui sambla, comme Dieu le volloit, qu'il cachoient auchune mauvaiseté de larchin ou roberie; car elle veoit que c'estoient fors galans et rades. Si le dist à son mary ce qu'elle pensoit. Et fu prestement nonchié à justice de par l'hoste, en disant que à son hostel estoient logiés estraignies pluiseurs, et que à leur samblant il doubtoit qu'il ne sejournoissent pour aucun mal. Et quant le justice en fu advertie, sy le firent savoir à le court du conte de Charolois; lesquels furent commandé à prendre. Et là fu recongnut ledit bastard de Reubenpré et aulcuns de ses gens. Lequel fu examiné et questionnés, et après fu fustés; et fu trouvé sur luy le sceau du roy propre, par lequel apparut certification du don qu'il leur estoit promis, moiennant qui lui amenassent ledit conte de Charolois, et en fu prestement la nouvelle espandue par tout le païs dudit Philippe, qui tant avoit fait d'ouneur et de plaisir au roy par devant le trespas de son pere et après. »

Du reste, le fait du bâtard de Rubenpré est raconté, mais avec d'autres circonstances, par Georges Chastelain, édition de M. Buchon. II. 93 et par Jacques du Clercq, continuateur de Monstrelet, publié par le même éditeur, XIV, 353.

208 Chroniques de Monstrelet. — In-fol.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes.

Ce manuscrit ne contient que le premier livre de Monstrelet. Le dernier chapitre, dont les feuillets, du reste, sont lacérés, est intitulé : « Comment Charles, roy de France, alla de vie à trespas en son hostel de Saint-Pol dedens Paris, et fu porté à Saint-Denis emprès ses prédécesseurs. » Je n'ai point remarqué de différences notables entre ce manuscrit et les éditions imprimées.

209 Recueil de pièces originales. — In-fol.; écriture du XV.e siècle. *S. P.*

C'est une collection de pièces concernant les règnes, démêlés et prétentions des rois Charles VII et Edouard d'Angleterre, contestations et interprétations de leurs droits respectifs sur la France et l'Angleterre, et une chronique de la bataille et déconfiture du duc de Bourgogne par les Suisses. Voici le titre de chacun de ces traités et mémoires : « 1.o Tractatus pacis Francie et Anglie regum apud » Bertigniacum factus. M.o CCC.o LX. » A la fin se trouve la note suivante : « Multi sunt defectus in isto codice; ideo magna visitatione » indiget. » 2.o (1420, 21 mai, à Troyes). Tractatus inter reges Francie » et Anglie in quo etiam et tractatus matrimonii contracti inter » Henricum Anglie regem et dominam Ka. [1] de Francia. » En français; notes marginales, même écriture que la copie. 3.o « Mémoire » pour oster de l'erreur ceux qui sans avoir certaine congnoissance de » la vérité des matières ou à l'appétit des parties ausquelz ilz sont plus » affectionnées, parlent des questions et débatz qui jà pas longtemps » ont esté et encores sont et durent entre les roys et royaumes d'An- » gleterre et de France. » L'auteur, qui veut rétablir dans leur vrai jour les faits dénaturés par l'ignorance ou la passion, et démontrer clairement les droits respectifs des deux rois en querelle, déclare que dans « li présent traicté » il a voulu « descripre et insérer tout ce qu'il

(1) Catherine, fille de Charles VI, roi de France.

a pu veoir, congnoistre et entendre véritablement des choses dessus dites.— Prétentions du roy d'Angleterre à la couronne de France. — Rupture des trèves en l'an 1449. — Les duchés de Normandie et de Guienne enlevés aux Anglais par le roi Charles VII, etc. « Soy fondant » ès anciennes croniques et hystoires tant de France que d'Angleterre » ès lectres aussi auctentiques et enseignements valables servans » ausdits matières, subjoingnant aux choses dessus dites ce qu'il a » trouvé conforme en raison naturelle escripte, tant des droiz civilz » comme canons, pareillement de la loy salique qui est la vraye loy des » François, des usaiges aussi et coustumes dont les François et les » Anglois ont usé et usent tant en France que en Angleterre, quant les » cas particuliers esdites matières se sont offers, et semblablement des » inconvéniens qui pourroient ensuir, si autrement se faisoit. Priant et » requerrant à tous ceux qui se présent traicté liront ou lire oiront que » s'ilz y voient chose trop dilatée ou moins déclairée, ou qu'il leur semble » qu'il y ait contrariété en aucunes choses, ambiguité, obscurité ou » quelque erreur, vice discrépant ou autres deffaults, leur plaisir soit, » avant donner aucun blasme à ce présent œuvre, eulx bien informer » de la vérité desdites matières, et si faulte aucune y est trouvie, les » ignorances suppléer et les deffaulx bénignement supporter et amen- » der. » 4.° *Casus*. Mémoire sur le mode de succession au trône de France, commençant : « Est consuetudo antiqua legitime prescripta, » cujus initii memoria hominum non existit, in regno Persarum quod » dignitas regia defertur per successionem primogenito regis, si » supersit, nec alteri propinquiori ex linea masculina venienti, et » prout testatur Gregorius in omilia super evangelio Epiphanie. » Après l'exposé des cas, viennent sept formules d'objection à chacune desquelles correspond une réponse raisonnée. 5.° Discours en français avec cette épigraphe tirée du trentième chapitre du Deutéronome : « Audite celi que loquor; audiat terra verba oris mei. » Ce discours, qui traite de la querelle des rois d'Anglererre et de France, déplore les désastres de la guerre et fait des vœux pour que la paix règne entre ces deux royaumes. 6.° « Dialogus cujus collocutores sunt

» milites duo, unus Francus, alter Anglus, contendentes de querelis » Francie et Anglie. Non apparet esse cancellarii. [1] » 7.° « Opus quod- » dam collativum de quadam puella que olim in Francia equitavit; » cujus editio magistro Johanni de Gerson ascribitur, sed magis appa- » ret stilus magistri Henrici de Gorckheim.... Ad gloriam benedicte » Trinitatis glorioseque semper virginis Dei matris ac totius curie » celestis [2]. » 8.° « Compilatum a magistro Johanne de Gerson de » mirabili victoria cujusdam puelle....... recepte in ducem belli » exercitus regis Francorum contra Anglicos [3]. » 9.° « Cestuy » Baudouyn commença la seigneurie par inconvénient et contre droit » civil qui repreuve et dampne tous ravisements de femmes, comme il » appert par la loi *raptores*, ou IX.e livre du code, ou tiltre du ravisse- » ment des virges, ou des vefves, ou des nonnains, ou des religieuses » femmes, de laquelle loi le cas souverain est tel, *secundum Bartho-* » *lomeum de Salicetis.*» Sur le rapt, un texte de loi en latin traduit et commenté en français. On trouve dans ce commentaire historique « une briefve déclaracion des causes, de la fin et par ordre de la généracion descendue de Pépin et Charles-le-Grant.» 10.° « Ensuit » la deffinitive de la desconfiture du duc de Bourgogne faicte près la » ville de Nampcy; lequel duc de Bourgogne y tenoit le siége contre le » duc de Lorrenne ou ceulx qui pour lui estoient dedans icelle ville, » ainsi qui s'ensuit....»

210 La première apologie faicte par M. de Villeroy, premier secrétaire d'estat de la guerre, lequel a exercé la dicte charge cinquante ung an soubs les roys Charles neufiesme, Henry troisième, Henry quatriesme et Louis treiziesme, qu'il adresse à monsieur de Maintenon, chevalier dès deux ordres et conseiller d'estat desditz roys Henry troisiesme et Henry quatriesme. A. Villeroy, 22 février 1594.—In-fol. XVII.e r.m. rouge, doré sur tranche; écrit. du XVII.e siècle.

(1) Ce dialogue, attribué sans preuve à Gerson, est imprimé dans ses œuvres, édition d'Ellies Dupin, IV, 844. (2) Imprimé, ibid. 859. (3) Imprimé, ibid. 864.

Début : « Le plus grand contentement que puisse avoir un homme » de bien après celluy que luy rend sa conscience.... »

Fin : « Je me tairay et mettray fin à mon discours, vous suppliant » le prendre en bonne part, croire qu'il est véritable, et je demeu- » reray éternellement, Monsieur,

» votre serviteur,

» De Neufville.

» Fait à Villeroy, le 22.e jour de février 1594. »

La première et la seconde *Apologie* de Nicolas de Neufville, de Villeroy, né en 1542, mort en 1617, ont été imprimées dans le recueil intitulé : *Mémoires d'état servant à l'histoire de notre temps, depuis 1567 jusqu'en* 1604, in-4.o et in-8.o Paris, 1622.

V. dans la *Biogr. Univ.* XLIX, un article de M. Weiss sur ce personnage.

211 Relation du siége de Marchiennes, arrivé le 24 juillet 1712, écrite par un assiégé.— Copie de la relation du combat de Denain, donnée par l'auteur de *La Clef du Cabinet des princes*, septembre 1712.— Lettre du roi au cardinal de Noailles, pour le *Te deum* en actions de grâces de la victoire remportée à Denain. — Remarques du maréchal comte de Saxe, sur l'affaire de Denain, extraites de son ouvrage intitulé : *Mes Réveries*.— Extrait du siècle de Louis XIV, par Voltaire, chap. 22.e— Note sur M. Lefebvre d'Orval, dont il est parlé dans l'extrait précédent.— Article du journal de Luxembourg, 1.er juin 1785, concernant M. Lefebvre d'Orval. — In-4.° r. m.; écriture du XVIII.e siècle; 70 pages. *C.*

La Relation, seule pièce de ce petit recueil qui puisse être inédite, ne comprend que 19 pages. Tout le reste consiste en des extraits de journaux et de livres plus ou moins connus.

212 **Mémoires de messire Michel-Ange, baron de Vuoerden, chevalier et conseiller d'honneur de la cour de parlement de Tournay, commençant à l'ouverture de la campagne de 1653, et finissant au traitté des Pyrénées, signé le 7 novembre 1759.— In-fol. rel. vél.; 270 feuillets. *S. P.***

L'ouvrage est dédié « à M. Le Peletier, conseiller-d'état ordinaire, » directeur général des fortifications de terre et de mer, intendant des » finances de France. »

Après l'épître dédicatoire vient un panégyrique, en style lapidaire, de Michel Le Peletier, sous le titre : ICON ANIMI, DIGNITATIS, BENEFICENTIÆ MICHAELIS LE PELETIER.

Le manuscrit, divisé en deux parties, contient, entre beaucoup d'autres choses, les matières suivantes :

PREMIÈRE PARTIE.

« Portrait et histoire de Louis de Bourbon II du nom, prince de Condé.
Portrait et histoire de l'archiduc Léopold d'Autriche.
Portrait et histoire de Charles IV, duc de Lorraine.
Portrait et histoire du comte de Fuensaldagne.
Portrait de Henry de Meleun, marquis de Risbourg, de François de Meleun, marquis de Risbourg, son frère.
Portrait et histoire de Philippe, comte d'Egmond.
Portrait et histoire de Philippe-François, duc d'Aremberg.
Portrait et histoire de César de Choiseul du Plessis-Pralin, duc et pair et maréchal de France.

Portrait et histoire de Ferdinand III, empereur.
Portrait du cardinal Trivulce.
Portrait et histoire du comte d'Enkefort, général de l'armée auxiliaire de l'empereur, qui se rendit dans l'estat de Milan, 1656.
Portrait et histoire du comte de Montal.
— — Du maréchal de Fabert.
— — Du duc François de Lorraine.
— — Du maréchal de Schulemberg, comte de Mondejeu.
— — Du marquis de Créqui, maréchal de France.
Portrait et histoire d'Alexandre-Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy.
Portrait de Christine, reine de Suède.
Portrait et histoire du comte de Marsin.
Portrait du comte de Rache.
Portrait et histoire du duc Alexandre de Bournonville.
Portrait et histoire du maréchal de Schomberg.
Portrait et histoire de M. de Louvigny.
Portraits et histoires des comtes de Bucquoy, aïeul, père et fils.
Parallèle du comte de Fuensaldagne et du marquis de Caracene, contenant les portraits de l'un et de l'autre.

DEUXIÈME PARTIE.

« Portrait et histoire de don Jan d'Austriche.
Portrait et histoire de Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre.
— — Du marquis de Trelon.
— — De Jean-Philippe de Schonborn, électeur de Mayence.
— — De Charles-Louis, électeur palatin.
— — Du duc de Wirtemberg, général de la cavalerie étrangère, au Pays-Bas.
Description des cours et des contrées de l'Allemagne, par lesquelles le comte de Fuensaldagne passa, allant en Italie, avec les portraits des princes et des grands hommes.
Portrait de Charles III, duc de Mantoue.

Portrait du comte de Peneranda.

Portrait et histoire de don Jan d'Allammont, comte de Brandeville, gouverneur de Montmedy, mon amy.

Portrait et histoire de Claude Lamoral, prince de Ligne.

Portrait de M. du Mets de Chalet, lieutenant-général des armées du roy et de l'artillerie, en Flandre.

Portrait et histoire de don Antonio Limentel.

Portrait et histoire du maréchal de Navaille.

Portrait de don Fernando Acuna, marquis de Assentax.

Portrait de don Baltazar Mercader, mestre de camp général de l'armée du Milanés.

— de don Jan de Borge, général de la cavalerie.

— du prince d'Avellino, général de la cavalerie de Naples.

— de don Inigo de Velandia, général d'artillerie.

Portrait et histoire du comte de Capelier, depuis comm.re de l'empire.

Ebauche du portrait du roy, à l'occasion du siege de Donquerque, et de la maladie de Sa Majesté, à Calais.

Parallèle du roy avec Alexandre-le-Grand, au sujet de l'extrême danger de la vie où ces deux princes se sont trouvés.

Portrait du marquis de Lede, amiral de la mer, gouverneur de Donquerque, tué l'espée à la main en ce siége.

Portrait et histoire du maréchal duc d'Humières.

Portrait du duc de Veraguas. — Du marquis de Ville, général des troupes de Savoye.

Portrait et histoire du magnanime prince François d'Este, duc de Modène.

Le baron de Vuoerden, qui mériterait d'être plus connu, a publié un journal historique contenant les faits principaux de l'histoire de Louis XIV, 2 vol. in-8.o Lille, 1684 et 1686; il est en outre auteur de nombreux et volumineux mémoires manuscrits, qui, après avoir été possédés par l'abbé de Carondelet-Noyelles, reposent aujourd'hui à la bibliothèque de Cambrai. Voyez en l'énumération dans notre catalogue des manuscrits de ce dépôt. Les mémoires dont nous donnons ici le sommaire se trouvent aussi à Cambrai, sous le n.o 684, 2 vol. in-fol. Notre manuscrit est une copie de celui de Cambrai, que nous regardons comme l'original.

213 Discours de M. de la Chastre. — Réponse de M. le comte de Brienne, secrétaire d'Estat, audict discours. — Relations du voyage au royaume de Naples, 1654.— Motifs de la France pour la guerre d'Alemagne et quelle a esté sa conduite. — Récit du voyage de MM. de Bachaumont et Chapelle, à Encausse, en Gascongne, à M.[lle] de Broussin. — In-fol. r. vél.; écriture du XVII.[e] siècle; 263 feuillets; prov. de Fréd. Ch. de Valory. *S. P.*

Début du discours de M. de La Châtre : « Il est bien difficile de paroistre prudent lors que la fortune est contraire.... »

Début de la réponse du comte de Brienne : « Il eust esté à désirer, » pour la réputation du comte de La Chastre, qu'il se fust abstenu » d'escrire.... »

M. de La Châtre ayant publié son discours, dans lequel il attaque plusieurs personnes très-élevées, le comte de Brienne lui fit une réponse qui fut imprimée en 1664, chez les Elzévir, et reproduite en 1760 dans le *Conservateur*. Le voyage de Bachaumont et Chapelle a été souvent imprimé.

214 Discours des guerres de Paris et de Guyenne, de la prison des princes, leur sortie, les secondes guerres, l'apologie de M. de Beaufort, et la lettre du cardinal Mazarin à M. le comte de Brienne, secrétaire d'estat.— In-fol., 256 feuillets; même écriture que le manuscrit précédent. *S. P.*

Une note écrite sur un carré de papier séparé porte : « Ce Ms. est une relation de M. le duc de la Rochefoucault, prince de Marcillac, des mouvements de la cour et des princes, dans les années qui ont suivi la mort de Louis XIII. »

Ces mémoires ont été imprimés d'abord in-4.° à Cologne, 1662; puis en Hollande, in-12, 1669; à Villefranche, 2 vol. in-12, 1688, et enfin à Trévoux, aussi 2 vol. in-12, 1754; il en a même été publié une traduction anglaise à Londres, in-8.°, 1683.

215 Particularités touchant la ville d'Arras et la province d'Artois. — In-fol. r. v.; écriture du XVIII.e siècle.

C'est une véritable histoire d'Artois qui semble faite avec un certain soin. Début : « L'histoire nous apprend que cinquante ans avant » l'Incarnation de N. S. les peuples d'Arras, Tournay, Soissons, Beauvais et Amiens s'étoient entre-jurés fidélité.....

Vers le milieu du volume on a inséré le *Discours des troubles d'Arras*, par Ponthus Payen, tel qu'il est au numéro suivant.

L'ouvrage est terminé par un épilogue commençant ainsi : « Voilà » en gros ce qui arriva à Arras pendant les troubles....»

L'inscription : *Lalo fecit*, 1770, indique sans doute le nom du copiste et la date du manuscrit.

216 Discours véritable des grands troubles et séditions advenues en la ville d'Arras, capitalle du pays d'Artois, l'an 1578, par M.e Ponthus Payen, advocat atrebatien, Sg.r des Essarts. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle. *C*.

On lit sur le premier feuillet de garde la note suivante :

« Libellus hic Ms. et nunquam impressus, continens tumultus » Atrebatenses anni 1578, olim fuit inter Mss.os codices domini de » Cardevache, Patricii Atrebatensis, teste Antonio Sandero, in Biblioth. » Tom. I.r, f. 290 et tom. II, f. 131 et in Bibl. D. Le Comte, sanctioris » concilii secretarii. Val. And. 2 f. 1649. »

La Bibliothèque Historique de Lelong et Fontette mentionne cette chronique, sous le n.° 38976, et lui donne le titre suivant :

«Les troubles arrivés à Arras en 1578, réduits en histoire par Ponthus Payen, Sgr. des Essarts, in-fol.»

Ponthus Payen, avocat à Arras, a été anobli par lettres patentes de Philippe II, données à Lisbonne le 19 mai 1582. Ces lettres étaient enregistrées à la Chambre des comptes de Lille, au registre n.° 45, fol. 294; mais elles en ont été arrachées par les commissaires Top et Salmon, chargés en 1793 de lacérer tous les titres de noblesse qui se trouvaient dans ce dépôt. Du reste, on en retrouve l'analyse dans le recueil de Leroux, p. 58.

217 Mémoires sur la généralité d'Amiens, la province d'Artois et celle de Hainaut. — In-fol. r. vél.; écriture du XVII.ᵉ siècle.

Pagination différente pour chaque mémoire; savoir : 105 pour Amiens, 114 pour l'Artois, 74 pour le Hainaut. Ce sont assurément les mémoires fournis par les intendants, lorsque Louis XIV, voulant initier son petit-fils, le duc de Bourgogne, à la connaissance des affaires, demanda un mémoire statistique et historique sur chaque province du royaume. Le comte de Boulainvilliers fit des extraits de tous ces mémoires et les publia sous le titre d'Etat de la France, 3 vol. in-fol. Londres, 1727-28. — 6 vol. in-12, 1737. — 8 vol. in-12. Londres, 1752.

Les copies manuscrites de ces mémoires sont assez communes.

218 Le cronicque de Normendie, par Berry (Jacques Bouvier), héraut d'armes.— In-fol.; écriture du XIV.ᵉ siècle; 81 feuillets.

Voici ce quon lit dans la Biblioth. hist. de Lelong et Fontette, tome III, n.° 35,034 :

« Manuscrit chronique de Normendie, depuis Rou, le Danois, jus-
» qu'à la mort de Henri II, roi d'Angleterre, enrichie de miniatures,
» in-fol. Cette chronique étoit conservée dans la bibliothèque de
» M. l'abbé de Camps, d'où elle a passé dans celle de M. Bezinghem.

» Idem, n.° 35,069, manuscrit chronique de Normendie, depuis
» Rou jusqu'à 1220, écrite par Berry, hérault d'armes du roi Charles
» VII, in-fol.

» Cette chronique de Berry, nommé Jacques Bouvier, étoit dans la
» bibliothèque de M. Colbert, entre les manuscrits de Duchesne,
» vol. 6, aujourd'hui dans celle du roy. »

219 Mémoires sur la Navarre. — In-4.° d. r.; écriture du XVIII.° siècle; 124 feuillets, en y comprenant la table.

Début : « Les Espagnols ont creu, comme la plupart des autres nations, que l'ancienneté de leur origine les rendoit plus recommandables....

Le dernier article a pour titre : « Génie et moeurs des Béarnois. Les
» Béarnois ont naturellement beaucoup d'esprit....»

C'est une statistique assez complète, enrichie de notions historiques. On ne voit pas que ce manuscrit soit mentionné dans la *Biblioth. hist.* de Lelong et Fontette.

220 Histoire du siége de Nuitz. — Ecriture du XVII.° siècle. *S. P.*

Cette relation commence ainsi : « L'an de l'incarnation N.-S. 1474,
» Rupert de Bavière, après avoir tenu le siége archiépiscopal de Cologne
» quelques années.......» Le récit, qui remplit 21 feuillets, finit à la mort de Charles-le-Téméraire. C'est une minute avec ratures et corrections. On a mis en marge des annotations sommaires, dont la dernière est ainsi conçue : « Les ennemis du duc de Bourgogne se
» réjouissent de sa mort et désirent s'emparer de ses domaines. »

Après cet article, le manuscrit se compose de longs extraits de Molinet, de Comines, et de copies de plusieurs lettres et traités que l'on trouve dans les pièces justificatives de Comines, publiées par Godefroy et Lenglet du Fresnoy.

221 Statuts de l'ordre de la Toison-d'Or.—In-4.° vél.; écriture du XVI.° siècle.

C'est absolument le même texte que celui qui est imprimé dans la *Jurisprudentia heroica* de Chrystin, p. 445-467. Au feuillet qui est en tête de notre manuscrit, on trouve une table des chapitres qui n'est pas dans l'imprimé. Du reste, le texte du manuscrit s'arrête au chapitre de l'ordre tenu à Tournai en 1531, tandis que celui de Chrystin offre une addition promulguée par Philippe II, en 1559.

222 Ce sont les noms, armes et blasons des chevaliers et compaignons de la Table-Ronde, au temps qu'ils jurèrent la queste de sainct Graal, à Camaloth, le jour de la Penthecouste, et par la vertu divine estoient tous à ce jour assemblez et premièrement..... — In-fol. vél.; écriture du XV.° siècle; 74 feuillets; 271 écus des armes de chevaliers.

Ce manuscrit nous paraît avoir beaucoup d'analogie avec celui qui est décrit dans le catalogue du duc de la Vallière, n.° 3,985. tom. II, p. 602. Le dernier blason, qui paraît être celui de l'auteur, a pour devise : *Riens ou cela.*

223 Les deux couronnements, c'est à savoir de Lombardie et de saint-empire de Rome, du très-invincible monarque Charles V, roi des Romains, des deux Germanies, des Espagnes, décritz par messire Henri Cornille Agrippa, conseiller et indiciaire de S. Très-Sacrée M. et son entrée dans la ville de Bologne, en 1530. — In-fol.; belle écriture du XVII.° siècle.

Gravures au nombre de trente-neuf, et en tête le blason du baron Jean de Launay, avec cette devise : MALGRÉ LE TEMPS ET L'ENVIE, JE MAINTIENDRAY DE LAUNAY. Après le blason, on lit dans un cartouche l'inscription suivante :

DIVO ET INVICTO IMPERATORI CAROLO V, P. F. AUG.

Cæsar et Hesperiis et qui dominaris Eois,
 Accipe quod tenebris te prohibebit opus.
Non fato veniente cades, multosque secutus,
 Ignotum longa nocte premere caput;
Sed cum victuris victurus, Carole, chartis,
 Ibis ad Antipodum regna, secutus avum.

Le texte est une traduction française de l'ouvrage intitulé : *Orationes decem de duplici coronatione Caroli V apud Bononiam*, in-8.°, Cologne, 1535.

224 Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne. — In-4.° rel.; écriture du XVII.° siècle; 221 feuillets.

L'auteur est F. D. C. (François de Clary). Ces philippiques ont été imprimées à Tours en 1592, 2 vol. in-8.°.

225 Relation de los felices sucesos de las armas de su magestad catolica don Phelipe 4.°, nuestro senor, mandadas por el ser.^mo archiduque de Austria Leopoldo Guilielmo, Governador lugar teniente y capitan general de los estados de Flandres y de Borgona, de la campana y ano de 1647 dirigida a su magestad por Juan Ant. Vincart, secretario de los avisos secretos de guerra.— In-fol.; écriture du XVII.° siècle. *S. P.*

Corrections nombreuses, qui font croire que c'est le manuscrit original.

Début : « Havendo su magestad catholica, despues de haver Dios » llamado a su gloria el' ser.mo infante don Fernando su buen » Hermano.....

Jean Antoine Vincart, auteur de cet ouvrage, est sans doute de la même famille que Jean Vincart, de Lille, jésuite, auteur de poésies religieuses très-estimées.

226 Galfredi Monumentensis historia rerum Britanniæ. — In-fol. vél.; écriture du XII.e siècle, à deux colonnes; 56 feuillets, dont 32 seulement sont cotés en chiffres arabes; initiales alternativement en vermillon, azur et vert. *L.*

La fin du manuscrit manque. Les douze dernières lignes se composent du commencement du chapitre V du livre IX : « Interea » applicuit Cadallo cum X milibus militum quos ei rex Salomon » commiserat.... » J'ai conféré ce manuscrit avec l'édition de Geoffroi de Montmouth, donnée par Josse Badius, en 1517, et j'ai constaté des variantes assez nombreuses, non dans les faits et les pensées, mais seulement dans les expressions. Notre manuscrit n'est pas divisé par livres et par chapitres comme dans les imprimés. Il n'offre par conséquent ni table ni sommaires.

L'édition dont il vient d'être question n'est que la réimpression textuelle, et page pour page, de celle qu'avait donnée en 1508, petit in-4.°, le même Josse Badius, avec une préface d'*Ivo Cavellatus Herveo Kaerquiffinenno*, datée : *Ex collegio nostro Curisopitensi* (Quimper), *ad idus julias anni salutiferi MDVIII.*

L'ouvrage de Geoffroi de Montmouth, qui n'a que neuf livres dans les éditions précitées, en offre douze dans les *Scriptores rerum Britannicorum* de Commelin, in-fol. Heidelberg, 1587. Il en a onze dans un manuscrit vélin du XIV.e siècle, reposant à la Bibliothèque de Boulogne et coté 180. Voyez l'excellent catalogue des manuscrits de ce dépôt. Aaron Thompson en a donné une traduction anglaise commentée, in-8.° Londres, 1718.

Parmi les continuations de Geoffroy de Monmouth, il faut distinguer : *Chronicon Walliæ a rege Cadwalladero* (1) *ad annum Domini* 1294, publié par Humphrey Llwyd, antiquaire du XVI.e siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne.

Il existe à la Bibliothèque de Valenciennes une *Historia Britannorum versificata* en dix livres et 4,608 vers, qui paraît avoir été faite sur le cadre de la chronique de Geoffroi : même ordre dans les faits et dans les traditions qui ont donné naissance aux romans du cycle de la Table-Ronde. Les éditeurs de la Bibliothèque des auteurs bretons, qui doit se publier à Saint-Brieuc, feraient peut-être bien de consulter notre manuscrit.

227 Recueil et extraict de traittez par manière de cronique fort auctentique, par lequel apperra aux lecteurs d'iceluy comme feu Monsieur le duc Charles, au jour de son trespas, possédoit et tenoit en soin obéissance les ducé et conté de Bourgoingne, visconté d'Auxonne et ressort de saint Laurens, contez de Mascon, Auxerre, Charrolois, les seigneuries de Bar-sur-Seyne, le conté de Ponthieu, prévostez et chastellenie de St-Quentin, Hen, Bohayn, Beaurevoir et partie de le cité de Marle, les villes et prévotez de Monstreul, Beauquesne, Dourlens, Corbie, la prévosté de Foulloy et Saint-Riquier, les pais et contés d'Arthois, Boulenois, Saint-Pol, les ressors en enclavemens comme Théroenne et cité lez Arras, et autres qui se pourront manifester aux lisans et présent recueil. — Petit in-fol. rel. moderne rouge; écriture du XV.e siècle.

(1) On sait que l'œuvre de Geoffroi de Monmouth finit à la mort de Cadwalladre, l'an de J.-C. 689.

C'est le traité si connu de Jean d'Auffay, commençant par ces mots : « Pour obéyr à ceulx qui sur moy ont auctorité et puissance... » V. Paquot, *Mém. sur l'hist. litt. des Pays-Bas*, XI, 40.

228 Chronica comitum Flandrie, ab anno 621 ad annum 1490. — Petit in-fol. r. m. v. r.; écriture du XV.ᵉ siècle; 106 feuillets à longues lignes.

Deux feuillets liminaires, contenant la nomenclature des comtes de Flandre jusqu'à Philippe-le-Bon, et commençant en ces termes :

« Anno domini VI.ᵉ XXI tempore Eraclii imperatoris et Lotharii ac » Dagoberti regum Francie, Lidericus dictus de Lille ley Buc, primus » forestarius Flandrie; rexit LIIII.ᵒʳ annis forestam magnam Flandrie, » fundavit Ariam et ibidem sepultus est in Sancto Jacobo. »

Le début du texte est ainsi conçu :

« Catalogus et cronica principum et comitum Flandrie et foresta- » riorum; que terra olim dicebatur terra de Buc vel nemus regionis » sine misericordia. »

A la fin du volume on lit : « Anno XXIII obiit Carolus de Gonesse, » Francorum, rex, cui successit Carolus filius ejus. Regnavit autem » dictus Carolus de Gonesse super Francos amplius quam quadra- » ginta annis. »

Au dos de la marge :

« Item eodem anno, in mense octobri, fuit in Flandria mirabilis et » maxima inundatio aquarum. Magis etiam intumuit Lisa quam » Scalda, quia in Gandavo super Scaldam excrevit et ripam retorsit » juxta Beguinagium Tervoyen et circumquaque et in multis locis » per villam et in aliis villis super plateas ubi consueverant. Horrea » cum bladis, stabula jumentis expulsis matabrant, et pluribus locis » animalia fuerunt submersa et pecora prorsus.

» Fluctibus octobris valles maduere leonis. »

M. le docteur Warnkœnig, qui examina ce manuscrit en 1834, l'avait pris d'abord pour une copie de la chronique des comtes de Flandre, publiée par les bénédictins; mais l'ayant examiné avec plus d'attention, il vit bientôt que c'était un autre ouvrage, c'est-à-dire l'histoire fabuleuse de la Flandre, racontée avec beaucoup de détails.

Du reste, la partie chronologique en est soignée. L'auteur, suivant la remarque de M. Warnkœnig, a souvent transcrit des passages entiers de la chronique des bénédictins ; mais il a encore puisé ailleurs. Le passage que Lessing a extrait du Ms. de Wolfenbuttel se trouve également dans notre manuscrit, qui a beaucoup d'analogie avec une chronique des comtes de Flandre, reposant à Bruxelles, en la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Voyez *Procès-verbaux des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1834, p. 36.

229 Chroniques de Flandres. — In-8.° vél. r. m.; écriture du XV.° siècle.

A partir du chapitre LXVIII, plusieurs feuillets manquent; mais une main à-peu-près contemporaine y a intercalé la note suivante :

« Mémoire qu'il y a faulte et obmission en ce livre d'aucuns chapitres comme ci-après s'ensieult :

» Et premiers en ce lieu :

» Le LXVIII chappitre quy contient la dissencion quy fut entre la comtesse de Namur et les bourgeois de la ville dudict Namur est imparfait, et n'y a que le commenchement dudit chapitre.

» Item, le LXIX.° chappitre quy contient comment le roi saint Loys de Franche donna au roy d'Angleterre un duché et deux comtez en Acquitaine, lequel chappitre y est entierement obmis et défaillant. Et comme aussi y est obmis le commenchement du LXX.° chappitre et n'y a suivre quelque chose de la fin d'icelluy chappitre quy contient comment Mainfroy occuppa le royaume de Sécille et comment le pape donna et octroya ledit royaume de Sécille au conte Charles d'Anjou, quy étoit frère audit roy saint Loys de France à le conquerre. »

Les chapitres sont au nombre de IX.^{xx}XI, c'est-à-dire 191; le dernier a pour titre comment le roi de France envoya gens d'armes à Calais.

C'est la chronique de Flandre, publiée par Denis Sauvage.

En tête du premier chapitre, une vignette représentant un roi de France. Un jeune pèlerin, tenant un chien en laisse, baise les mains du roi. Trois autres personnages sont sur l'arrière-plan.

230 **Chroniques de Jean Molinet. — 3 vol. in-fol. v.; écriture du XVI.ᵉ siècle; t. I et II, 361 feuillets; t. III, 304 feuillets. *S. P.***

Les deux premiers volumes ont été rajustés à la marge supérieure dans toute leur étendue, afin de les assortir au format du troisième, qui n'est pas de la même écriture.

Les deux prologues qui se trouvent dans l'édition de M. Buchon, manquent dans notre manuscrit.

Les deux premiers volumes n'ont point de table. Néanmoins, nous avons comparé les chapitres avec ceux de l'édition sus-mentionnée.

Le texte de l'arrêt de condamnation de Louis de Luxembourg, connétable, qui se trouve dans l'édition de M. Buchon, manque dans notre manuscrit.

On remarque dans notre manuscrit la transposition des chapitres que nous signalerons à l'occasion du n.º 232. La fin du chapitre intitulé : *Du voyage de Luxembourg et de la prince d'aulcunes places à l'environ*, manque. Sur la dernière page collée à un feuillet de garde, on lit la note suivante : « Pour le parfaict du premier volume » de Molinet, fault commenchier à l'an 80, escript de la main de » Jacques de Sauche; le chapitre commenche au voyage de Luxem- » bourg et de la prinse d'aulcunes places à l'environ, et continuer » jusques au chapitre commenchant l'an 82, qu'y se commencha le » siége de la ville d'Aire et prinse d'icelle. — Et ce commenche à ce » chapitre le deuxième volume. »

Le deuxième volume présente une lacune qui comprend toute l'année 1481 et une partie de l'année précédente. Notre manuscrit n'a pas le chapitre intitulé dans M. Buchon : *L'armée que fit le duc d'Autriche pour soi joindre aux François qui s'éloignoient, et pour combattre les Flamens*. Après le chapitre intitulé *le Parlement de l'empereur et du roi des Romains estant en la ville de Francfort pour venir à Coulongne*, l'édition de M. Buchon fait une transposition erronée qui n'existe pas dans notre manuscrit, c'est-à-dire qu'elle placé le couronnement de l'archiduc Maximilien dans la même ville d'Aire. Après le chapitre intitulé : *Le dur rencontre des Bourguignons*

devant Béthune, que aulcunes gens nommèrent la journée des Fromaiges, notre manuscrit en contient un intitulé : *Le dit de justice tenu par le roy de France en parlement à Paris;* lequel chapitre ne se trouve point dans l'édition Buchon. Nous remarquons qu'il existe dans le manuscrit de Cambrai, n.° 664. Après la page 289, il y a dans le manuscrit une confusion de feuillets qui est sans doute le fait du relieur.

Comme le numéro suivant, ce manuscrit contient un chapitre final, qui n'est point dans l'édition Buchon.

Voyez, sur Jean Molinet, une excellente notice de M. le baron de Reiffenberg, dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, années 1832-33, pages 213 à 234.

231 Le tiers volume des chroniques de M. Jean Moulinet. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle ; 382 feuillets, à deux colonnes.

Avant la table des chapitres, on lit le préambule suivant :

« Le tiers volume des cronicques de feu maistre Jehan Moulinet, » en son temps indiciaire et hystoriographe des très-illustres maisons » d'Austriche et de Bourgogne; icellui tiers volume commenchant » l'an mil IIII.c IIII.xx IX, alors que le très-victorieux roi des » Romains, Maximilian, conquist le royaume de Hongrie après le » trespas du roi Mathias, et continuant icelles cronicques jusques au » lamentable trespas du roy catholique Philippe, archiduc d'Austrice, » qui fut en l'an XV.c VII.

» Et le premier volume commence en l'an mil IIII.c LXXIIII, alors » que le très-redoubté duc Charles de Bourgoingne assiégea la ville » de Nuys. En continuant ledit premier volume jusques en l'an mil » IIII.c IIII.xx et chincq adonc que le prédict roi des Rommains » Maximilian se prépara pour tirer en Alemaignes vers son père » l'empereur Frédéricq. Le second volume continue ladite année » mil IIII.c IIII.xx chincq jusques en l'an mil IIII.c IIII.xx nœuf et » contiennent les III volumes ensamble le terme de XXXIII recoeuil- » liez escriptz et mis au net de la main de Augustin Molinet, trésorier

» de Walcourt et chanoine de Condet par le command de mon très-
» révérend père Charles, abbé d'Anchin. »

Ce manuscrit contient un chapitre qui n'est pas dans l'édition de M. Buchon. C'est le dernier du volume. Il a pour titre : *Le lamentable trépas du roi Philippe de Castille, archiduc d'Austrice.* Il est à remarquer que ce chapitre se trouve aussi dans le manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, coté 664.

232 Chroniques de Jean Molinet.— In-fol. (va jusqu'à 1506); écriture du XVI.e siècle; 320 feuillets.

Après le chapitre intitulé : *Le siége de Dole, la prince de Grey et l'emprinse faicte par Almans et Bourguignons sur la ville de Dijon;* il manque dans notre manuscrit les onze chapitres qui suivent dans l'édition de M. Buchon. Mais ces mêmes chapitres se retrouvent plus loin après celui qui a pour titre : *Rencontre des Flamengs et d'Englois au dommaige des François*. Le chapitre 86 de M. Buchon manque dans notre manuscrit. Ce volume s'arrête au chapitre 117 de l'édition de M. Buchon : *La réparation des Gantois.*

233 Recueil historique. — In-fol. r. m. c.; écriture du XVI.e siècle; 436 feuillets. *C.*

La nomenclature des pièces de ce manuscrit, par sir Philips, est incomplète; nous la donnons ici entière :

1.° Copie d'une lettre venant de Rome, envoyée par maistre Adam Le Clercq à M. de Cherench, 14 avril 1536, à Rome. (Entrée de l'empereur à Rome).

« 2.° Sequuntur cerimonie et modus observandi pro celebratione
» misse *Missus est Gabriel angelus*, vulgariter dicte auree misse,
» quolibet anno in choro ecclesie Tornacensis decantande.

» 3.° Sequitur modus et forma sacrum celebrandi jubileum quem
» in ecclesia Tornacensi venerabilis et circumspectus vir dominus
» magister Anthonius de May, dicte ecclesie canonicus, celebravit
» anno Domini M.° V.° nono, mensis maii die vicesima.

» 4.° Ordinatio reverendi patris domini Haulebois (ab Alto Busco) » episcopi Tornacensis, super celebratione unius solemnis misse in » honore sacratissimi sacramenti altaris. »

5.° Copie en gros du traictié de paix et alliance faictes entre le roi Philippe de Castille, nostre sire, et don Fernand, roi d'Arragon, son beau-père (1506, 27 juin, à Villafasela).

6.° Copie de l'entrée du roi Charles catholique, en sa ville de Valledoli (novembre 1517).

7.° Les états des seigneurs d'Espagne et rentes qu'ils ont.

8.° Mémoire et épitaphe de feu de bonne mémoire, etc........ Domp Fernand, roi catholique, etc.... (Cette pièce est composée de vingt quatrains, dont le premier est ainsi conçu :

O vous, princes puissans, doublés, cremus et saiges,
Qui du siècle présent traversez les passaiges,
Contempnez zézanie, abaissez les haussaiges.
Voiés ichi ung corps qui fut roy de Corsaiges.

9.° Copie des lettres envoyées par M. le gouverneur de Bresse à Madame de Savoie (1517, 7 février, à Valladolid).

10.° Copie des lettres envoyées au roi catholique par le Grand-Turc, l'an 923 du prophète, le 13 décembre, à Ipsala.

11.° Lettre du roi Charles, au sujet des victoires remportées par ses troupes, en Afrique, 1518, 12 juin, à Anvers.

12.° Le traittié de cheulx de Tournay, fait et conclut le 23 septembre 1513.

13.° « Hec sunt que collegi et invenire potui ex diversis libris de » S. Everardo. » (Extrait de quelques ouvrages imprimés, et chartes inédites concernant Cysoing).

14.° Pasquilles et poésies satyriques contre la France.

15.° « Que geruntur apud Helvetios. »

16.° Lamentations en vers sur la mort de Philippe, roy de Castille. Le sixième et dernier couplet est composé de mots latins et françois entremêlés.

17.° Court fragment latin sur Amynden, fils aîné du roi de Tunis.

18.° Miroir noveau transmis au roy de Franche forgié en Haynnault

par ung de ceux de la forge, en l'an mil cinq cent quarante-trois, le 10 novembre (pièce satirique en vers).

19.° Poésies latines de Pierre Philicinus. (Campson, doyen de Binch).

20.° Autres pièces françaises et latines contre François I.er et sa maison.

21.° Pièce morale commençant ainsi :

« L'homme qui mect espoir en la mortelle vie,
» Du chemin de raison grandement il dévie. »

22.° Copie d'aucunes nouvelles venues par deçà XV.e XXXV.

23.° Epilogus eorum que acta sunt Monasterii per catabaptistas.

24.° Déclaration de l'intention de la royne sur le fait de l'union dernièrement proposée aux Etats de pardecha, le X juin XVCXXXV, à Bruxelles.

25.° Nouvelles en l'an XV.c XXXV, au moys de février, c'est à savoir quant l'empereur se partist pour aller à Sardines et au royaume de Thunes.

26.° Lettres envoyées au cardinal de Liége, le XIV.c XXXV après Pasques.

27.° Copie des lettres envoyées à M. le comte de Lalaing, XXVIII juin XV.c XXXV (datées du camp en Barbarie).

28.° Instructions de l'évêque d'Arras pour les grands pardons et indulgence donnés par le pape Paul III, au sujet de la guerre contre les Turcs, 18 juillet 1535.

29.° Lettre écrite de Rome, le 29 juillet 1535, par Mathias de Mailly, à l'abbé de Cysoing.

30.° Lettres écrites de Venise à la requête des Pays-Bas, sieur de l'empereur, 1535.

31.° Embellissement du voyaige et conqueste de la cité de Thune, en Affrique, figuré à Gédéon; longue pièce de vers.

32.° Bulle du pape Clément VII contre Henri VIII, à l'occasion de son divorce, 11 juillet 1533, et autres pièces y relatives.

33.° Traité entre l'empereur et le roi de Tunis, 6 août 1535.

34.° Nouvelles de Constantinople, au mois de Novembre 1535.

35.° Epitaphe latine du chevalier Du Prat.

36.° Entrée de l'empereur à Naples, en 1535.

37.° Entrée de l'empereur à Messine, le 31 décembre 1535.

38.° Lettre concernant le vicariat de Cysoing, 1535.

39.° Nouvelles diverses.

40.° Instructions baillées au seigneur de Balançon, envoyé par l'empereur devers le roi de France, III avril XV.c XXXII, après Pasques, à Ratisbonne.

41.° Entrée de l'empereur Charles-Quint à Rome.

42.° Lettre à la reine, par M. de Molenbais, 3 mai 1536.

43.° Lettre à l'abbé de Cysoing, par Mathias de Mailly, 5 mai 1536, à Rome.

44.° Nouvelles diverses et curieuses.

45.° *Le temps qui court*, chanson politique en quarante-huit couplets, suivie d'autres poésies du même genre.

46.° Marche des troupes du comte de Nassau, en Haynaut et en Picardie, etc., juillet 1536.

47.° La complainte du pauvre pays d'Arthois (longue pièce de vers).

48.° Nouvelles.

49.° Diverses lettres de Mathias de Mailly, Douaisien.

50.° *Les biens venant de paix* et autres pièces politiques.

51.° Nouvelles de l'an 1537.

52.° Bulle de Paul III, pour les indulgences.

53.° Entrée de l'empereur à Orléans.

54.° Entrée de l'empereur à Paris, par Anthoine le Caron.

55.° Entrée de l'empereur à Valenciennes.

56.° Fragment d'un mémoire judiciaire contre ceux de Gand.

57.° Sentences rendues par Charles-Quint, contre les mêmes.

58.° Longue lettre de Charles-Quint à sa sœur la reine de Hongrie, Burgos, 12 novembre, autre du 5 décembre 1541, à Carthagène.

59.° Articles principaux du récès impérial donné à Ratisbonne le 29 juillet 1541, sur les affaires de la religion.

60.° Les aventures de Pasquin, tirées de la vie des roys XVXL à Rome.— Poésies latines satiriques (ad Pasquillum carmina), et sentences de même nature.

61.° Lettres concernant le chapitre de Saint-Lambert à Liége, novembre 1541.

62.° Copie des lettres envoyées par le roi de France, Franchois, au

Turcq, empereur de Grèce, et des allianches qu'ils ont faictes ensemble, trouvées par Andréas Dorias ou Anthoine Dorias (1).

63.° « Capitula sanctissimi federis initi inter summum pontificem, » 1538, 8 février, Cesaream Majestatem et Venetos contra Turcas (2). »

64.° Bulle d'indiction du concile œcuménique par le pape Paul III. (1537, le 4 des nones de juin.)

65.° Harangue sans date adressée au pape et au sacré collége, contre le roi de France.

66.° Déclaration du roi François I.er, au sujet de la guerre ouverte entre lui et l'empereur, 10 juillet 1542, à Ligny.

67.° Autres poésies latines contre la France, sous ce titre : *In novos Mameluchos Thurco-Gallos* (3).

68.° Levée d'un impôt pour les frais de la guerre.

69.° Reconnaissance d'une somme prêtée par l'abbé de Cyseing à l'empereur (dernier février 1539, à Gand.)

70.° Nouvelles de Constantinople, 1542.

71.° Remontrances de la reine de Hongrie aux Etats, au sujet de la guerre avec la France.

72.° Réponse du clergé de la châtellenie de Lille, à la demande de subsides, faite par la reine de Hongrie, 16 août 1542.

(1) Cette correspondance, vraie ou fausse, de François I.er avec Soliman II, se trouve aussi à la Bibliothèque d'Arras, *Manuscrits de Doresmieulx. II, circa finem.* M. le comte d'Héricourt, qui donne la description de ces manuscrits dans le t. XI du compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique, 246-272, nomme *Adrien Donas*, le personnage très-connu sous le nom d'André Doria.

(2) Je ne vois aucune mention de ce traité d'alliance dans le *Corps diplomatique* de Dumont.

(3) Ce sont des espèces d'épigrammes de quatre, six ou huit vers. La première est ainsi conçue :

Ante hac Christolaton sancto se nomine Gallus
Jactabat, multa religione plus.
At nunc tartareis conjunctus fœdere Thurcis,
Non est christotatos, sed bene thurcotatos.

La dernière pièce, composée de seize distiques, est intitulée : *Querimonia Pasquilli.*

73.° Conjectures astrologiques, au sujet de Charles-Quint et de François I.er.

74.° Nouvelles de ladite année 1542.

75.° Lettre de Charles-Quint au duc de Clèves.

76.° Trève entre l'empereur et le duc de Clèves, 28 avril 1543, à Nuremberg.

77.° Nouvelles de 1543.

78.° Traité entre l'empereur et le roi de France, 18 septembre 1544, à Saint-Jean-des-Vignes (1).

79.° Extraits concernant le cérémonial à observer dans les conciles.

80.° Extraits des actes du concile de Trente, et lettres y relatives.

81.° Lettres, extraits et documents, entr'autres sur l'arrivée et le séjour de la reine de France à Valenciennes, le 17 octobre 1544.

234 Lettres patentes par lesquelles, sous la date de Prague, 11 août 1610, l'empereur Rodolphe II accorde à Jean de Groesbeck, libre baron, pour lui et ses héritiers légitimes, le titre de comte et comtesse du Saint-Empire, avec toutes les prérogatives y annexées. — Lettres de l'empereur Léopold, données à Vienne le 31 juillet 1670, qui confèrent à Jacques de Groesbeeck, pour lui et les siens, le titre de comte et comtesse de Groesbeeck in Wemeling; les premières sont insérées dans les secondes, qui leur servent de *vidimus*. — Original in-fol. vél.

Signé LEOPOLDUS et plus bas V. LEOPOLDUS GUILLIELMUS, *comes in Kinisegis*, et plus bas encore : *Ad mandatum Sacræ Cesareæ Majestatis proprium, Christoph. Bener*.

(1) Ce traité est inséré dans le *Corps diplomatique* de Dumont, V, 2.e *partie*, p. 280; mais il est daté de Crespi en Laonnois, au lieu de l'être, comme ici, de St-Jean-des-Vignes. On sait que St-Jean-des-Vignes était une abbaye de chanoines réguliers, située près de Soissons.

235 Diplôme par lequel l'empereur Léopold, sous la date du 31 juillet 1670, accorde à Jean de Groesbeeck et à ses successeurs à perpétuité la permission de prendre le titre de Groesbeeck in Wemeling.— Expédition originale sur vélin.

Les noms propres et les initiales des alinéas sont en or. L'acte est signé : LEOPOLDUS, et plus bas : LEOPOLDUS GUILLELMUS *comes in Kinysegnis*, et plus bas encore : *Ad mandatum Sacræ Cesareæ Majestatis proprium*, CHRISTOPH BENER.

Marie-Anne-Françoise de Groesbeeck, descendante de cette illustre famille, épousa, en 1750, Alexandre-Louis-François, marquis de Croix-D'Heuchin, d'une ancienne maison d'Artois, établie depuis longtemps dans la châtellenie de Lille.

236 Institution du parlement de Malines, par Charles, duc de Bourgogne, 1473. — Noms des présidents, conseillers et autres officiers dudit parlement, leurs épitaphes, etc. — Priviléges de la ville de Malines. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle.

En regard de la liste des présidents du grand-conseil, on a indiqué le blason de leurs armes. Cette liste commence en 1504, par le nom Martini, et finit par celui de Buysset.

Les épitaphes sont nombreuses et ont été recueillies dans les églises de Malines, de Bruxelles et de Gand.

Quant aux priviléges de la ville de Malines, ils ne sont pas ici textuellement. On n'en donne que le sommaire d'après le *vieu et nouveau* PRIVILEGGIE BOEC, *gardez au* greffe de la ville de de Malines.

Cet inventaire s'étend de l'an 890 à l'an 1620.

237 Ad majorem Dei et divinæ Virginis gloriam. — Diverses matières et antiquités de Flandres, depuis qu'elle a recherché sainte foi, assavoir en l'an VIe quatre jusques à l'an 1506. — In-fol.; porte le nom de J.-B. de Croix, 13 octobre 1699; écrit en 1634; 229 feuillets, rel. mod. *S.P.*

C'est l'ouvrage de Philippe Wielant, dont il existe de nombreuses copies, et entr'autres, une à la bibliothèque de Cambrai, sous le n. 701. Notre manuscrit contient un chapitre de plus que ce dernier, lequel chapitre est intitulé : *Des affaires que les contes de Flandres ont eu avecque les roys d'Engleterre.* Mais dans le manuscrit de Cambrai, au chapitre dernier intitulé : *Guerre contre Tournay*, nous trouvons un paragraphe final qui n'existe pas dans le manuscrit de Lille. C'est celui qui concerne la prise de Tournai, en 1513, par l'empereur Maximilien Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre. V. Paquot, XV, 56.

238 Le livre de M. Herreng, des lois et coutumes de la ville de Lille. — In-fol. rel. v.; une petite fleur de lys sur le plat.

Le manuscrit porte en tête : « A l'usage de messire Joseph Herreng, » trésorier de France, général des finances et grand voyer en la gé- » néralité de Lille. »

Voici la table des chapitres :

« De la ville de Lille et de la fondation d'icelle.

De l'administration et gouvernement de la ville de Lille.

Du guet et garde de la ville de Lille.

Des charges et payemens de la ville de Lille.

Droit de chaussées.

De la feste de Lille. — De la franche feste des bestes et chevaux en la ville de Lille.— De la procession de Lille et franchise d'icelle.

Des payries en la ville de Lille.

Des rivières de la ville de Lille. — Des exemptions et franchises et charges des rivières de Lille. — Des rivières de Lille et leur commencement et elles furent faites. — Des fontaines de la ville, et comment

elles prennent leurs eaux et commenchement. — De la visitation et nettoiement, réfection et entretenement des rivières de Lille. — De la rivière d'Armentières. — Des pescheries. — Des rabats et wault esdites rivières de Lille.

Du rivage de Lille et de la jurisdiction en iceluy.

Du droit du longuet.

Des navieurs et porteurs au sacq.

Des moulins et meuniers.

Du rietz de Canteleu.

Du chasteau de Lille.

De la Chambre des comptes, à Lille.

Du rietz de La Madelaine.

Des toures ansereulles et escluses de la ville.

Des ouvrages de la ville de Lille.

Du clercq des ouvrages de la ville de Lille.

Du maistre des ouvrages de la ville de Lille.

Des querques, — menaiges et visitations.

Du chastelain de Lille.

Des halles de Lille.

Des eschevins de Lille et de leur jurisdiction. — Du sort et ressort des eschevins de Lille. — Du pouvoir et authorité des eschevins de Lille.

Des plaids pardevant eschevins, et sentences d'iceux et des enquestes.

De la création d'eschevins et de la loi de la ville de Lille. — De l'immunité et exemption d'eschevins et de la loy. — Des robbes et gages d'eschevins.

Des dons et présens qui se font par la ville.

Des aumausnes de la ville.

Des curatelles.

Des arrests de corps.

Des corps morts et homicides.

Des offices de la ville.

Du rewart de la ville de Lille. — Des huit-hommes. — De l'argentier de la ville. — Des clercqs de la ville de Lille, procureur, greffier.

Du rang et ordre de sévir en halle de Lille.

Des conseillers — pensionnaires de la ville de Lille.

Des sergeants du prévost de Lille.

Des sergeants d'eschevins.

Des carbonniers.

Des bourgeois de la ville et manans en icelle, et de leur ressort.

Des priviléges, droits et franchises des bourgeois de Lille.

Qui peuvent estre reçus à bourgeois, et quand et comment l'on perd la bourgeoisie, et quand l'on la recouvre.

Du droit d'escatz.

Du prevost de Lille.

Des prisons de la ville et des cepiers.

Des paiseurs et de leur judicature.

Du siége de la perche des draperies en la ville de Lille.

Des gard'orphènes.

Drap et draperie de la ville de Lille.

Du siége de la vingtaine sur les sayes de la ville.

Des sayes, satins, demy-ostade et ostade.

Des hospitaux de la ville de Lille. — De l'hospital Saint-Nicolas. — De l'hospital Saint-Nicaise.—De l'hospital Comtesse à Saint-Pierre. — De l'hospital Saint-Julien. — De l'hospital des Grimaretz, accordé aux Jacobins l'an 1279. — De l'hospital des Martes. — De l'hospital Saint-Jacques.—De l'hospital des Repenties.— De l'hospital Gantois. — De la maison des enffants de Lagrange.

Des frères prescheurs Jacobins. — Des frères mineurs.

Des sœurs grises.

De l'abbaye Nostre-Dame, dite l'abayette, en la ville de Lille.

Du cloistre Sainte-Claire en la ville de Lille.

Des Béghines.

Des ladres de la bonne maison, et de celle du Pont-à-Marques-lez-Lille.

Du cantuaire de l'église de Saint-Estienne en Lille.

De la chapelle de Sainte-Barbe, en l'église Saint-Etienne.

Des heures et horistes de Saint-Estienne.

Du *Salve* de Saint-Etienne.

Des heures et horistes de Saint-Sauveur.

Des sermens de la ville.

Des culvronniers, à présent acquebuziers.— Des arbalestriers.— Des archiers.

Des fermes et fermiers de la ville de Lille.

Du poids de la ville de Lille.

De la feste de l'Espinette en la ville de Lille.—Les noms et surmons des roys de l'Espinette, selon leur création. — Des joustes et faits d'armes.

Des tonlieux, travers et vinages.

Des bouchiers et boucheries de la ville de Lille.

Des poissonniers, du poisson et envoy d'iceluy.

Des fourniers, pains et esgards d'iceux.

Des tanneurs, cuirs et esgards d'iceux

Des cordonniers et chavetiers.

Des causseteurs, parmentiers, wiévariers et gressiers.

Des merchiers.

Des clauteurs.

Des tenturiers, tentures, weddes et garanches.

Des mesureurs et mesurages.

Des barbiers et chirurgiens.

Des monnoiers et monnoies.

Des différents et débats entre le prevost et eschevins de Lille, et les prévost, doien et chapitre de Saint-Pierre audit Lille.

Du droit et authorité de ceux de Saint-Pierre, sur le pouvoir de la ville, et du pouvoir de la ville sur Saint-Pierre.

De la liberté et exemption de ceux de St-Pierre et de ceux de la ville.

Des hostes et tenans de Saint-Pierre.

Du procès de ceux de Saint-Pierre contre la ville

Du ressort du prevost de Lille.

De la ville et gouvernance de Lille, et des différents qu'ils ont par ensemble.

De la coignoissance d'eschevins contre le gouverneur, par renvoy, première apprinse et autrement.

Du sort et ressort des sergeans de la gouvernance, et comment ils ne peuvent exploiter en la ville sans obéissance, à péril de restablissement et révocation d'exploit.

De ceux qui aiant jour à la gouvernance de Lille sont arrestés en ladite ville.

Des délicts civils excédans les délicts communs, et que l'on dit privilèges dont eschevins ont connoissance.

Du serment du gouverneur et officiers de la gouvernance de Lille.

De l'exemption des lieutenants et officiers de la gouvernance, touchant l'assis de vin et cervoise.

De la ville de Lille contre ceux de la cour spirituelle de Tournay.

De la franchise et exemption des clerqs et biens d'iceux en la ville de Lille.

De l'immunité des églises de la ville, et pour les réfugiés en icelles et ès cimetières.

Du taux des services et sonnages ès paroisses de Lille, pour les trespassés.

Des différents de la ville contre le bailly de Lille.

De la charge et office du bailly de Lille.

De la jurisdiction et cognoissance de ceux de baillage de Lille, contre les manans de la dite ville.

Du serment du bailly de Lille.

Du bailly et prevost de Lille par ensemble.

A qui appartient la cognoissance des battures et injures dittes au bailly de Lille.

Des vins, rentes et cervoises de la ville, et des droits en procédans appartenans à icelle, et des brasseurs d'icelle, peutes et cervoises, et des aigres.

Des assis et par qui ils sont deus.

Des crues d'assis.

Des estats de Lille, Douay et Orchies, et convocation d'iceux.

Des tailles et aides de la ville de Lille.

De la queste et contingent des villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, ès tailles et aides du pays.

A qui appartient la connoissance du différent touchant l'assiette des aydes et tailles.

Sur quoy se levent et cœuillent les tailles et aides des villes et chastellenie de Lille, Douay et Orchies et quelles.

Des personnes exemptes de tailles et aides.

Sermens des comtes de Flandres à la ville de Lille, et réciproquement cestuy des bourgeois à leur seigneur.

Sermens des officiers de la ville, estans sujets à eschevins.

Des sermens des officiers principaux de la ville et chastellenie, des eschevins ou aultres de la ville.

Jurisdiction d'eschevins soit sur leurs bourgéois ou manans, et sur leurs biens ou autrement. — Privilèges de bourgeois. — Enffans de bourgeois. — Nouvelle bourgeoisie ou bourgeoisie acquise, et le moien de l'acquérir. — Bourgeois forains.

Droits d'escar.

Ceux qui ne peuvent être de la Loi en général.

Cas empeschans estre eschevins.

Renouvellement et création de la Loy. — Huit hommes.

Argentier ou trésorier de la ville de Lille.

Les Filles-Dieu, ou sœurs de la Magdelaine, que l'on dit repenties.

Confiscation.

L'impôt du pied forcheu et autres sur les draps, garanche et wedde, et autres espèces.

Jurisdiction que la gouvernance de Lille et officiers de la gouvernance ont sur les manans de la ville et héritages gisans ou en la taille d'icelle.

Rivière de le Deulle. — Rivière venant de La Bassée à Haubourdin, et d'illecq à Lille.

Les hospitaux St-Nicolas, St-Nicaise, et de la Trinité.

Brasseurs et droits d'assis.

Héritages tenus de St-Pierre en Lille, et des manans sur iceux, ensamble de ceux dudit collége.

Les clercqs de la ville.

Diverses observations de plusieurs choses pratiquées au fait de l'exercice ordinaire de justice, par le magistrat de la ville de Lille (premier en général), touchant les mois de chacun ou en particulier.

239 Le Livre de Roisin [1]. — In-fol. vél.; écriture du XVII.e siècle; 246 feuillets.

Semblable au numéro précédent, sauf au n.o 234, vers la fin, où des extraits d'Oudegherst et de Meyer remplissent quatre feuillets.

Du reste, on voit que le titre donné à ce volume est assez peu fidèle.

240 Lois et priviléges de la ville de Lille. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle; 505 feuillets. *S. P.*

Il y a, en tête, une table alphabétique des matières, très-bonne à consulter.

241 Lois et priviléges de Lille. — In-fol.; écriture du XVIII.e siècle; 337 pages. *S. P.*

En regard de la première page on lit : « Ex dono D. J. Vollant Des » Verquains, 1729. Ce recueil a esté fait avec exactitude, par les soins » de mondit sieur des Verquains, et donné à la bibliothèque du cha- » pitre. »

Ce recueil, qui ne ressemble en rien au précédent, est une espèce de cartulaire commençant par les fameuses lettres de privilége de la comtesse Jeanne (mai 1235), et finissant par une lettre de Louis XIV, du 23 juin 1671, à Ath.

Après quoi viennent des dispositions de discipline municipale et de coutumes locales, extraites de Roisin.

Le volume est clos par une liste chronologique des gouverneurs et prévôts de Lille.

(1) Cet article, celui qui précède et plusieurs de ceux qui vont suivre, semblent appartenir plutôt à la jurisprudence qu'à l'histoire; mais j'ai dû respecter l'ordre établi dans le catalogue primitif, ainsi que dans les rayons de la Bibliothèque.

242 Feste de l'Espinette d'anchiénneté, instituée en la ville de Lille en Flandres, son commenchement, progrets et sa fin. — Petit in-fol., couv. en ph. (*ex dono Muyssart*); écriture du XVI.ᵉ siècle. *S. P.*

Début : « Les remonstrances de Pierre L'Hermite, gentilhomme » franchois et de Simon, patriarche de Jhérusalem.... »

Fin : « Selon que leurs marys et elles auront esté anchiennement » roys ou roynes, selon leur degré. »

A la fin du volume, après une douzaine de feuillets blancs, on trouve huit vers de Maximilien Vrientius, sur la ville de Lille, puis un feuillet ajouté, contenant en écriture moderne une sorte de protocole ou réglement sur la forme à observer dans la réception et l'installation du roi de l'Epinette.

243 Chi après s'ensieut la déclaration des lettres faites et passées pardevant eschevins de la ville de Lille, en l'eschevinage, commenchans au jour de Toussaint l'an mil quatre cens et quatre, et finissans au jour de Toussains en suivant, l'an mil CCCC et chincq; lesquelles lettres sont scellées du scel aux congnoissances de la dite ville. — In-fol. rel. mod. bas.; écriture du XV.ᵉ siècle.

Le premier acte porte la date du 26 octobre 1404; le dernier est du 23 octobre 1405.

244 Extrait du registre des chartes jadis reposant au château de Lille, et présentement en la tour et trésorerie de la Chambre des comptes du roy, à Lille.— In-fol.; écriture du XVII.ᵉ siècle; 312 feuillets; initiales coloriées et grossièrement fleuronnées.

Nous avons remarqué dans ce manuscrit, au milieu des sommaires d'un grand nombre d'actes reposant encore aujourd'hui aux archives de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, quelques fragments historiques, tels que :

1.° Les causes d'où s'est ensuyvy l'assassinat du duc Charles de Bourgogne (Charles-le-Bon), en la ville de Bruges.

2.° De la triomphante entrée de l'empereur Charles cincquiesme en la citté de Rome, faicte le cinquiesme d'apvril 1536.

3.° Ordonnance de l'entrée de Boulongne la grasse, que l'empereur feist le cincquiesme de novembre, selon que M. de Habarcq l'a escripte à M. de Hoostraten.

4.° Des funérailles des chevaliers de l'ordre du Toison-d'Or.

5.° S'ensuit le droict appartenant aulx officiers d'armes à prendre et avoir des princes chevaliers et escuiers, lesquelsz ont exercé l'office de l'escolle d'armes.

245 Abolitions, accords, deffences, grâces, etc., en qui regarde la ville de Lille. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *S. P.*

Ce travail, très ample, n'est autre chose qu'une table alphabétique et détaillée d'un recueil de sentences, jugements, décisions, etc., que nous ne connaissons pas. Cette table est elle-même fort curieuse. Nous en donnons un court spécimen :

« Abolition des espincheaux madame, qui se prendoient pendant la feste de Lille.

Abolition des marchiers aux aghais, que bled, que sentences.

» Absoulz d'eschevins ne doibvent estre reprins ou appellez aux droictz par la gouvernance q, gouverneur.

» Absolution d'excommunication de ce qu'eschevins avaient rendu à l'évesque Phles Goyart, clercq.

» Absolution pour la ville d'un cardinal, pour ce que l'on n'avoit puny aulcuns prescheurs.

246 Entrée solennelle de LL. AA. SS. Albert et Isabelle en la ville de Lille, le 5 février 1600.— In-fol.; écriture du XVII.e siècle; 361 p.; figures. *S. P.*

A la suite de l'*Entrée solennelle* sont des annales de la ville de Lille, depuis 1601 jusqu'à 1663, avec un grand nombre de portraits, cartes et plans gravés. Millin, *Antiquités nationales*, V. n. 61, a décrit longuement, d'après notre manuscrit, cette entrée solennelle d'Albert et d'Isabelle; il a rapporté la plupart des inscriptions de la fête, ainsi que les dessins et emblêmes qui s'y rattachent; mais il a omis de dire que la description de cette solennité s'arrête à la page 129, et que le reste comprend la chronologie fort détaillée des faits notables arrivés à Lille et aux environs, depuis l'année 1600 jusqu'en octobre 1662. On a adapté à ces annales une quantité de portraits gravés, de plans, vues et perspectives concernant le pays.

247 Collection d'auteurs nés à Lille. — In-fol..; écriture du XVIII.e siècle; 457 pages. *S. P.*

Les auteurs sont au nombre de 277, et rangés par ordre de prénoms. Cette compilation, assez bien faite, est de la même écriture que plusieurs autres manuscrits, provenant aussi du chapitre de Saint-Pierre. Nous donnons ici la nomenclature des auteurs.

INDEX SCRIPTORUM INSULENSIUM.

A.

Adam de Basseia.

Adrianus Roularius.

Ægidius a Sta-Aldegonde, societatis Jesu. — Ægidius Bavarius. S. J. — Ægidius de le Cousture. — Ægidius Froidurius, relig. Pha-

lempinensis. — Ægidius de Monnin sive Moneus. — Ægidius Petit. — Ægidius Talboom. — Ægidius Tesson.

Alanus de Insula, monachus Cisterciensis. — Alanus de Rupe, ordinis prædicatorum.

Alardus Nucæus, vulgo Gaucquier. — Alardus de Molendino. — Alardus Leroy, S. J.

Albertus Dominicus Lambert.

Alexander Leblancq. — Alexander de le Cambre, ord. FF. PP.

Amandus Fremault, ord. FF. PP.

Anacletus du Rieu, recollecta.

Anonimus sacerdos Insulensis.

Angelus Hennotelle, ordinis FF. PP.

Anna Dubois. — Antonia Bourignon.

Antonius Barbieux, ord. FF. PP. — Antonius Radinghem, S. J. — Antonius Braem, S. J. — Antonius Chivoré. — Antonius Couppé. — Antonius Laubegeois, S. J. — Antonius Malonoxius. — Antonius Le Pippre. — Antonius Stanton vel Standon. — Antonius Willot, minorista.

Arnoldus de Bondiflaert, relig. Laudensis. — Arnoldus de la Porte. — Arnoldus Raisse.

B.

Balduinus a Cruce vel de Croix. — Balduinus Desruelles, S. J. — Balduinus de Glen. — Balduinus Willot, S. J.

Baptista Monnoier.

Bartholomeus Fisen, S. J.

Bernardus Pollet.

Bonaventura Herreng.

Bruno Wibout, FF. MM. recoll.

C.

Carolus ab Assumptione, alias de Brias, carm. disc. — Carolus Benthin. — Carolus de Thillœul. — Carolus Lespillet.

Christophorus Beys. — Christophorus Prevost.

D.

E.

F.

G.

Gabriel Leclercq.

Gaspard Desbarbieux. — Gaspard Godin. — Gaspard Lemaistre. — Gaspard Taverne, abbas Laudensis. — Gaspard de le Teure, FF. MM. Recoll.

Georgius Ledoux.— Georgius Vantorre.

Gerardus Wion. — Gerardus Dominicus Martin.— Gerardus Stifendart. — Gerardus Wacrenier, ord. erem. S. Aug.

Gilbertus Prevost, S. J.—Gilbertus Rouzée.

Guido Laurinus.

Guilbertus de la Haye, ord. FF. PP. — Guilbertus d'Oignies, episc. Tornac.

Guilelmus Colson. — Guilelmus Giffordius. — Guilelmus Magister. — Guilelmus a S. Stephano, alias Lefebvre, carm. disc. — Guilelmus Pincquet.

H.

Henricus Hyveus.

Hieronimus du Mortier.

Hippolytus Petitpas. — Hubertus Clericus, vide Vbertus

Hyacinthus Schellens, ord. FF. PP.

J.

Jacobus Artus. — Jacobus Blondel. — Jacobus Boudart. — Jacobus Desbarbieux. ord. FF. PP. — Jacobus Fauquemberghe. — Jacobus Hautinus, S. J.—Jacobus Hugues.—Jacobus Dujardin, S. J.—Jacobus Jocquetius. — Jacobus Lienard. — Jacobus de la Porte, ord. erem. S. Aug.— Jacobus Swertius, S. J.— Jacquemartius Giesloeus.

Janus Detroeus.— Ignatius Bayart.

Ignatius Godscalk. S. J. — Ignatius à S.to Petro, alias van Heulle, c. disc.

Joanna Borignon. — Joanna de Cambry. — Joanna Maria a Presentatione, V. Joanna de Cambry.

Joannes Baptista Taverne, S. J. — Joannes de Beaufremez, ord. FF. PP. — Joannes Le Boucq. — Joannes Buzelinus, S. J.— Joannes a Cambia, vulgo. Gantois, ord. FF. M. recoll. — Joannes Cambier, ord. SS. PP. — Joannes Capatius. — Joannes Cuvillonius, S. J. — Joannes de Eecoute, S. J. — Joannes Faber, ord. FF. PP. — Joannes Flameng, ord. FF. PP. — Joannes Flander, Guidonis comitis filius. — Joannes Franciscus Cambier. — Joannes Franciscus Desquennes. — Joannes Theri, FF. MM. recoll. — Joannes Huchon. — Joannes Immelot. — Joannes Lacteus. — Joannes Lambertus Cupre, minimus. — Joannes Lancelli vel Lanceau, ord. FF. PP.— Joannes Lautens. — Joannes de l'Escurie.— Joannes Molanus.— Joannes du Mont St-Eloy. — Joannes Monnoyer. — Joannes Nockart, ord. FF. PP. — Joannes Parent. — Joannes Portius.— Joannes Renard, FF. PP. — Joannes de la Rivière. —Joannes le Satse, FF. MM. recoll.— Joannes Six.—Joannes Sucquet. — Joannes Sylvius. — Joannes Wenduillius, ep. Tornac. — Joannes Vincartius, S. J.— Joannes Volant. — Joannes Walteri, ord. FF. PP.

Judas Thadeus de le Beulleque.

L.

Laurentius a Jesu, carm. disc.

Liebertus.

Ludovicus Blondel. — Ludovicus de la Grange, rel. S. Vedasti. — Ludovicus de Lobel, FF. MM. recoll. — Ludovicus Mersmans. — Ludovicus Obert.

M.

Marcus de Bonnieres.—Marcus Plesserius.

Margareta Masure.

Martinus Descamps.— Martinus Doué.

Matheus Bidart. — Matheus a Castro, rel. Phanop. — Matheus Gigantis, FF. MM. recoll.— Matheus de le Walle.—Matheus de Lobel.

Maximilianus Manare.— Maximilianus Turpin.

Medici Insulenses.

Michael Angelus, baro de Vuoerden. — Michael Candelaens. — Michael Francisci, ord. FF. PP.—Michael de Furno, FF. PP.—Michael Hoyerus, Erem. S. Aug. — Michael Insulensis, ord. FF. PP.—Michael de Novirella, ord. FF. PP. — Michael Renier. — Michael Renuart. — Michael Verdiere, erem. S. Aug.

N.

Natalis Bridoul.

Nicolaus Calcan. — Nicolaus Insulensis, de Furno. — Nicolaus Jacquerius, ord. FF. PP. — Nicolaus Parent, rel. Laudensis.—Nicolaus Rebbins. — Nicolaus du Toict.— Nicolaus de Montmorency.

O.

Otto Bussen, vulgo Pater Joseph.— Otto Ladesous.

P.

Paschasius Balduinus, rel. Phanop. — Paschasius Dorengius. — Paschasius Volant, minimus.

Petrus Auger. — Petrus Breughe. — Petrus du Buisson. — Petrus Clerici, ord. FF. PP. — Petrus Lecomte. — Petrus de Croix. — Petrus Immelot. — Petrus Faber, FF. MM. — Petrus Flameng. — Petrus Le Gillon, minimus. — Petrus Hassardus. — Petrus Herreng. — Petrus Henri.— Petrus Insulensis, FF. MM. — Petrus Insulanus. — Petrus Marques, S. J. — Petrus Megangus. — Petrus le Monnier. — Petrus Oudegherstius.— Petrus Pennequin.— Petrus Puerorum, ord. FF. PP. — Petrus Ricart. — Petrus Taffinus. — Petrus du Toict. — Petrus Turbelin. Petrus Wantier, S.J.

Piatus d'Heylinck, ord. FF. PP.— Piatus Maugré.— Piatus Mouton.

Philippus Cominœus. — Philippus Gualterus, sive Walterus. — Philippus de Lannoy. — Philippus de Mery.

Placidus de Lobel, rel. Laud.

INDEX APPENDICIS.

Ægidius Cambier, e societ. Jesu.
Alberius Vanden Kerkove, prior S.ti Salvatoris.
Ambrosius Le Camp, canon. regul. Cisoniensis.
Augerius de Busbecque. — Baldericus, dictus le Rouge, episcop. Tornacensis.
Carolus Bridoul, theologus soc. Jesu.
Carolus Carnin, theolog. et canon. Sti. Petri.
Carolus Felix a Sta Maria, alias Bruneau, religiosus carmelita discalceatus Insulensis.

Sur le feuillet qui précède le feuillet de garde est attachée une liste des *auteurs qui ont parlé des hommes illustres des Pays-Bas, et qui ont servi à faire ce manuscrit.*

248 Histoire chronologique du couvent des Frères precheurs de Lille, des hommes recommandables tant par leur science que par leur mérite qui y ont vécu, et des faits les plus mémorables qui y sont arrivés, depuis son établissement jusqu'à présent, par le R. P. A. C., religieux du même couvent, et ibidem deux fois prieur. — In-fol. demi-rel.; écriture du XVIII.e siècle; 160 pages. *D. de Lille.*

L'auteur est Ambroise Cousin, mort le 20 août 1751. On lit en tête :
« Ad usum F. Franc Josephi Des Ruelles, ejusdem conventus alumni,
» qui, ne hereditas nostra transeat ad alienos, propriis sumptibus
» provincialis anno 1768, domui suæ e publica subhastatione historiam
» hanc sibi vindicavit. Orate, fratres in Christo prædilecti, ut æterna
» quantocius ambo requiescant in pace. »

Sur le P. Desruelles, voy. *Hist. du Couvent des Frères prêcheurs*, de Richard, p. 98. Ce livre ne fait aucune mention du P. Ambroise Cousin. Nous retrouverons ci-après une autre copie du même ouvrage, qui se compose de vingt-deux chapitres et de vingt-six pièces justificatives.

249 Histoire abrégée des différentes fondations pieuses de la ville de Lille. — In-fol. v.; écriture du XVIII.ᵉ siècle. *S. P.*

Beaucoup de pièces sont de la même écriture que le manuscrit 247. Outre les maisons religieuses de l'intérieur de la ville, on y traite aussi d'abbayes extérieures, telles que Loos, Marquette, Flines, et la chartreuse de La Boutillerie, à Fleurbaix, près d'Armentières.

250 Lettres et titres concernant les biens des frères prêcheurs de Lille.— Petit in-fol.; 366 feuillets; les premiers feuillets vél.; le reste papier; écriture du XIII.ᵉ siècle, au commencement des siècles suivants jusqu'en 1601, pour le reste du volume. *D. de Lille.*

Le premier titre porte la date du mois de décembre 1224; le dernier du 24 juillet 1601.

251 Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre.—In-4.ᵒ vél.; écriture du XIII.ᵉ siècle. *S. P.*

Ce manuscrit contient 789 pièces, dont la dernière porte la date de l'an 1500. Les 26 feuillets liminaires contiennent les tables et quelques notes.

252 Livre contenant tous et quelconques les biens et charges de la trésorerie de St-Pierre, selon qu'il en est en ce présent au XVI.ᶜ et sept, commencé par Floris Vander Haer, trésorier et chanoine dudit St-Pierre, au mois d'octobre au XVI.ᶜ et sept.—Vol. oblong, vél. encadré et orné de nombreux blasons; 191 pages remplies. *S. P.*

On sait que Floris ou Florent Vander Haer, né à Louvain vers 1547, mort à Lille le 21 février 1634, est auteur de plusieurs ouvrages estimés, et, entr'autres, des *Chastelains de Lille,* in-4.° Lille, 1611. Nous avons sous les yeux un acte duquel il résulte que Vander Haer a été élu à l'unanimité trésorier de Saint-Pierre, le 27 septembre 1599, en remplacement de Hugues Destailleurs, nouvellement décédé.

253 S'ensieult les lettres de aucuns droits apertenant à la prevosté, estans sur les mains maistre Eustasse Tenremonde, vicaire et doyen de Saint-Pierre en Lille.— Petit in-fol.; écriture du XV.e siècle. *S. P.*

254 Registre des bails de censes de l'église et abbaye Nostre-Dame de Loos, de nouveaux raccordés par ses prédécesseurs, recongnus par les fermiers pardevant ledit S.r Abbé, puis le jour Saint-Marcq an mil cinq cent soixante-cincq, jour de la benediction dudit abbé; contient aussi ce present registre aulcunes lettres de fiefs, transports, procurations, pooirs de baillifs, sergeants et aultres, comme l'on poldra trouver par la table ensuivant. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle; 223 feuillets. *L.*

En tête du volume, une table comprenant huit feuillets.

255 Mémoires des intendants sur les villes et châtellenie de Lille, Douay, Orchies, La Gorgue et pays de Lallœu, Menin, Tournay, Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambray et terres franches. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle. *L.*

Table des matières, par ordre de châtellenies et autres divisions.

256 Mémoire sur l'intendance de Flandres. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle, provenant de M. Herreng.

Le même que le numéro précédent; plus, une table des villages de la châtellenie de Lille, avec des notes y relatives. Une partie de cette table est en tête du volume; l'autre, à la fin. La table des matières manque ici.

257 Mémoires de la généralité de Flandre, dressé en 1698. — Petit in-4.°; écriture du XVIII.e siècle.

Le même que les précédents. Dressé en 1698.

258 Notes sur les villages de la châtellenie et autres. — Petit in-4.°; écriture du XVII.e siècle; 204 pages, sans compter la table.

L'auteur est Pierre-Louis Jacops, seigneur d'Hailly. Ces notes, assez brèves, se bornent le plus souvent à indiquer la contenance du territoire en bonniers, les noms des seigneurs, les armoiries. Quelquefois aussi elles présentent d'autres détails, des épitaphes, des généalogies, etc.

259 Miscellanea. — In-fol. r. ph.; écriture du XVI.e siècle.

CONTENANT :

1.° Catalogue des comtes et comtesses de Flandres (finit à Marie de Bourgogne).

2.° Traité de Jean D'Auffay, « Pour obéir à ceux qui sur moy ont » aucthorité.... » Imprimé par Leibnitz dans son *Mantissa codicis juris gentium*.

3.° Inventaire de titres concernant les comtés de Flandres et Namur.

4.° Inventaire des titres trouvés en avril 1521, en la maison de feu Ph. Haneton, audiencier, etc.

5.° et 6.° Privilége de la comtesse Jeanne, pour l'Hospital-Comtesse.

7.° Pourchinte de la ville de Lille.

8.° Vente du comté de Namur au duc de Bourgogne.

8.° *bis*. Traité de mariage de Max. d'Egmond et Franchoise de Lannoy.

9.° Privilége pour l'Abbiette.

10.° Commission du lieutenant du gouverneur de Lille.

11.° Mémoire sur l'abbaye de Marquette.

12.° Abbatisse de Marquette *juxta Insulam*.

13.° Sauve-garde pour Marquette.

14.° Amortissement au profit de l'Abbiette.

15.° Règles pour les moulins d'Esquermes.

16.° Sentence contre les Gantois, en 1540.

17.° Priviléges pour la navigation, sur la nouvelle rivière de Gand, 1562.

18.° Henri II, roi de France, défend de faire expédier aucunes bulles avenant de Rome, 1551.

19.° Maximilien, empereur, et Philippe, duc de Bourgogne, défendent de faire expédier aucunes bulles venant de la cour de Rome, 1485.

20.° Les archiducs défendent de mettre à exécution aucunes lettres, bulles, etc., sans avoir obtenu sur icelles le *placet en forme,* 1495.

21.° Ordonnance sur le gouvernement de la justice, en la châtellenie de Lille, Douai et Orchies 1414.

22.° Lettres relatives au procès entre le procureur de monseigneur, à Douai, et les échevins de la dite ville, 1393.

23.° L'exploit fait par le gouverneur de Lille à Haubourdin, ne porte aucun préjudice à M. de Saint-Paul, 1392.

24.° Philippe, roi de Castille, s'explique au sujet de la donation faite au marquis de Roubaix, des biens du prince d'Espinoy, 1585.

25.° Achat du château de Lille.

26.° Ordre que les chefs, trésorier-général observent pour la conduite des affaires du roi.

27.° Magistrat de Lille.

28.° Représentation des états d'Artois à S. A. S.

29.° Police et gouvernement de la ville de Tournay.

30.° Remontrances des prélats et chapitres représentant les Etats du clergé des villes et chastellenie de Lille, Douai, Orchies, adressées aux archiducs, 1616, 18 juin.

31.° Lettres extraites du registre des chartes reposant en la Chambre des comptes à Lille, commençant au mois de janvier 1604; folio 218. — 1605, 3 octobre.

32.° Sentences contre ceux de Gand, 1540, dernier jour d'avril.

33.° Noms, surnoms et qualités des députés des Estats des provinces obéissant à S. M., convoqués à Bruxelles le 7 septembre 1632.

34.° Lettres relatives à la Flandre (inventaire détaillé).

35.° « Sûr la question quy est entre le duc d'Autrice et madame » la duchesse, sa femme, d'une part, et le roi très-chrestien, nostre » sire souverain seigneur, Loys XI de ce nom, d'autre part; touchant » les terres et seigneuries que le duc Charles de Bourgogne, dernier » trespassé, père de la dicte dame la ducesse, tenoit, possédoit, occu- » poit, usurpoit, ou prétendoit y avoir droict à divers titres, et » par divers moyens, et en divers lieux, contrées et pays de ce » royaume, et mesmement en tant que touche la ducé et conté de » Bourgogne et les contez de Mascon et d'Auxerre. » Ce pourrait bien être la réfutation du fameux traité de Jean d'Auffay, déjà mentionné ci-dessus; réfutation attribuée à Jean de St-Romain, procureur du roi au parlement de Paris.

36.° Traité de mariage entre Louis XIII, roi de France, et Anne, infante d'Espagne, 1612, 22 août. Imprimé plusieurs fois, et notamment dans le *Corps diplomatique du droit des gens*, par Dumont. V, 2.e partie, 215.

260 Extrait du registre de la Chambre des comptes à Lille.— In-fol. r. ph.; écriture du XVII.e siècle; initiales et titres coloriés, figures; 311 feuillets. *S. P.*

TABLE DES MATIÈRES.

261 Veprecularia ou descente des nobles roys de l'Espinette de la province de Lille. — In-fol.; écriture du XVII.ᵉ siècle; 154 feuillets remplis; figures; blasons.

Nous transcrivons ici la note placée en tête du volume, par M. de Gillaboz, bibliothécaire.

« Cet ouvrage manuscrit, du milieu du XVII.ᵉ siècle, est intitulé : *Veprecularia*, pour rappeler sans doute la couronne ou bouquet de fleurs de noble épine qui était décerné au vainqueur des joutes. Ce mot est latin; aussi trouve-t-on *vepres* pour signifier *épine*; *veprecularium*, *petite épine*; *nepretum*, *épinaie*, lieu ou croissent les épines. Il est orné de dessins, figures et armoiries coloriées des jouteurs, qui ont été couronnés *rois de l'Epinette*, depuis l'an 1283 jusqu'en l'an

1486, et des autres combattants qui n'ont pas obtenu ce titre d'honneur. Il contient l'histoire de la fondation de la fête des rois de l'Epinette, établie à Lille par le roi de France saint Louis, vers l'an 1246, confirmée par le bon duc Philippe, en 1430 et 1436, et suspendue par l'empereur Charles V, en 1526. Il contient aussi les lois et réglements relatifs à cette institution, qui subsista, sauf quelques interruptions, jusqu'en 1559, que Philippe II, roi d'Espagne, l'abolit définitivement, vu que les dépenses considérables qu'elle entraînait étaient une surcharge trop onéreuse aux jouteurs, qui devenaient rois de l'Epinette, et aux gouvernements qui suppléaient à leur insuffisance pour y subvenir.

» On sait que Louis XI, roi de France, étant à Lille en 1464, jouta en personne contre Bauduin Gomer, roi de l'Epinette. Il en fut de même de plusieurs ducs de Bourgogne, archiducs d'Autriche, et autres princes de la maison de France et d'Angleterre, qui vinrent rompre des lances et jouter à ces fêtes de l'Epinette.

» Les jouteurs ou combattants des autres villes de la Flandre se rendaient à Lille, aux fêtes annuelles, en armes, et sous la conduite de héraults et écuyers portant la bannière aux armes de leur ville. Leurs diverses entrées sont figurées dans ce manuscrit par des dessins coloriées. Il en est de même des écussons et armoiries des rois et combattants depuis l'an 1283, au nombre de plus de 320 écussons. On y reconnaît celles des principales et plus anciennes maisons du pays.

» Il y a dans ce manuscrit, à la suite des dessins, des extraits fort intéressans sur l'histoire généalogique de la famille d'Haugouart, tirés de divers auteurs, d'anciennes épitaphes et des tombeaux de cette maison.

» Enfin, ce volume est terminé par une notice sur les commencements, les progrès et la fin des fêtes des rois de l'Espinette, à Lille, et contient 175 feuillets (février 1825). »

262 S'ensuivent divers services faits à l'imperialle et roialle maison d'Autrice, par ceulx de la très-noble famille de Gand et Villain, en Flandres.— In-fol.; écriture du XVII.e siècle.

263 Histoire des comtes de Flandres, des châtelains et gouverneurs de la ville et châtellenie de Lille, comme aussi l'histoire abrégée, politique, ecclésiastique et civile, et trois différents journaux historiques, remplis d'anecdotes de la dite ville et châtellenie de Lille, avec les siéges des années 1297, 1676 et 1708; de plus, les antiquités, mausolées, épitaphes et déclarations des chapelles de Lille, de l'église collégiale de Saint-Pierre; le tout accompagné de remarques historiques, critiques et politiques. — In-fol.; frontispice gravé R. V.; blasons coloriés.

On trouve dans ce manuscrit, vers le milieu, les blasons des abbayes de Marchiennes, Loos, Cysoing, Phalempin, chapitre de Seclin, Saint-Pierre de Lille et Saint-Pierre de Comines.

L'état détaillé des gouverneurs de Lille s'étend, depuis Adam de Cardevacque, en 1296, jusqu'à Joseph-Marie, duc de Boufflers, en 1713, avec les blasons.

L'ouvrage débute ainsi :

« Avant de mettre au jour les noms des illustres seigneurs qui ont » été établis successivement pour gouverner la ville de Lille, il est de » l'ordre de faire connaître en quel temps cette ville a pu commencer, » quels princes l'ont eu sous leur puissance, et quels progrès elle a » fait, tant par son commerce qu'autrement, qui ont été si grands » qu'elle est devenue l'une des plus belles et des plus florissantes de » l'Europe. »

La partie purement historique s'arrête à l'année 1725, époque du mariage de Louis XV.

264 Miscellanea. Coustumes du pays de Lallœu, commissions diverses. Coutumes du bailliage de Saint-Vaast, titres et commissions. — In-folio, rel. mod.; écriture du XVII.ᵉ siècle; 304 feuill. sans la table alphabétique.

Recueil dressé par Regnault et Denis le Guillebert, père et fils; ce dernier, conseiller pensionnaire de la ville de Lille, eut une fille mariée à l'avocat Tesson, auteur de plusieurs écrits concernant le droit local.

Notre manuscrit est un farrago de pièces de différentes écritures, et même de formats divers.

265 Miscellanea.— In-fol. v.; écriture du XVII.e siècle.

Ce manuscrit contient, entr'autres matières :

« 1.° Extrait du *Registre aux tiltres de la ville de Lille, reposant soubz eschevins d'icelle ville des lettres M. N. C.* 1384, 3 mai.

2.° De l'assiette des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, 1549-1553.

3.° Recœil et déclaration sommière des terres, jardins pretz, bois et gisans es châtellenies de Lille, Douay et Orchies.

4.° Touchant la fondation et réglement provisionnaire, fait et advisé pour le faict du Mont-de-Piété ou charité, estably en la ville de Lille, en fin de l'an 1609.

5.° Extraict des articles contenus en la bulle de nostre saint père le pape Clément IX, datté du 20 juillet 1668, pour le clergé de France. »

266 Le livre de Roisin. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle; 473 feuillets; provenant du magistrat de Lille.

C'est le manuscrit original du recueil des priviléges, chartes et coutumes qui régissaient la ville de Lille, dès le XIII.e et le XIV.e siècle, code célèbre souvent consulté, cité et invoqué par les magistrats qui l'avaient toujours sous les yeux. Le nom du rédacteur ou compilateur ne se trouve consigné nulle part dans cet exemplaire; mais il est assez connu par la tradition; et d'ailleurs, ce nom se lit au frontispice de deux copies du même recueil que fit faire le magis-

trat de Lille, en 1617. Suivant M. Brun-Lavainne, qui a donné une bonne édition du Livre de Roisin, cet écrivain (Jehan Roisin), appartient au XIV.e siècle. Il est probable que l'œuvre, commencée par lui, aura été continuée par un de ses fils.

267 Double ou copie du livre dict Roisin, reposant soubz eschevins de la ville de Lille, escrite par Maistre Pierre Le Monnier, notaire et bourgeois d'icelle ville, l'an 1617.— In-fol.; belle écriture encadrée du XVII.e siècle; 416 feuillets; fleur de lys avec cette devise : *Virtute lilium florescit*, et ce quatrain :

Ce lys estincelant de divine splendeur
Avant cet univers par ordre politique,
De son prudent sénat, toujours par sa hauteur,
S'augmentera le bruit de ceste république.

Pierre Le Monnier est auteur d'un ouvrage ayant pour titre : « Mémoires et observations remarquables d'épitaphes, tombeaux, » colosses, obélisques, arcs triomphaux, oraisons, dictiers et inscrip- » tions, tant antiques que modernes, veues et annotées en plusieurs » villes et endroits, tant du royaume de France, duché et comté de » Bourgogne, Savoie, Piedmont, que d'Italie et d'Allemagne...... » pour l'ornement d'une bonne république, que pour l'exaltation de » l'auguste maison d'Autriche. » Petit in-8.o Lille, Christ. Beys, 1614; livre rare.

268 Recueil de divers actes, pièces, répertoires et notes relatives à l'histoire de France, Flandre, Artois, etc.— In-fol. r. ph.; écriture du XVII.e siècle; 396 feuillets.

Nous y avons remarqué les pièces suivantes :

» Ce sont les douze pairs de France, et comment ils vont par ordre.

Voici comment le duc de Bourgogne est caractérisé :

« Moy quy suis de Bourgogne duc,
Et per de France, par grand'vertu,
Au sacre du roy, en propre personne,
De porter la haulte couronne;
Suis tenu, pour vrai te le dis,
Comme francq à la fleur de lys.

« Ordonnance de l'entrée de Boulogne-la-Grace, que l'empereur feist le V de novembre, comme M. de Habarcq escript à M. de Hoostrateu.

» La triomphante entrée de l'empereur Charles V en la citté de Rome, le 5 avril 1536.

» De la merveilleuse assemblée quy se tint en la ville d'Arras, et du vénérable traitté quy illecq se conclut entre le bon duc Philippe et le roy de France.

» S'enssuyvent les causes d'ou s'est ensuyvy l'assasinat du duc Charles de Bourgogne (Charles-le-Bon), en la ville de Bruges.

La plus grande partie du volume offre un ancien inventaire des lettres et titres extraits du registre des chartes de la Chambre des comptes de Lille, et dans les layettes primitives de la dite chambre.

269 Renouvellement de la loi de Lille, depuis 1375 jusqu'en 1742. — 2 vol. in-fol.; écriture des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Ce volume ne contient pas seulement des nomenclatures; il offre encore des lettres patentes et autres titres relatifs à l'administration communale de Lille. En 1742, époque ou s'arrête le manuscrit, le rewart était Philippe-Jos.-Joachim Walrave, chevalier de St-Louis, et le mayeur, Bernard de Beaumont, sieur de Portugal.

270 Decanus Sti. Petri. — In-4.° vél.; écriture du XIII.e siècle; 215 feuillets. *S. P.*

Beau cartulaire offrant les titres les plus anciens de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Le premier titre est un bref du pape Alexandre second, adressé à Bauduin, comte de Flandre, sous la date de l'an 1066, le 6 des ides d'avril à Rome. Au feuillet 81, l'écriture, bien que contemporaine, n'est plus la même.

En tête et à la fin du volume, une main plus moderne a placé des actes d'une date postérieure. A la fin du volume on trouve un pouillé des bénéfices qui étaient à la collation du chapitre de St-Pierre.

271 Mémoire concernant la province de Flandre, dite Gallicane, envoyé en cour par ordre du roi, par Messire Dreux Louis Dugué de Bagnols, conseiller-d'état, intendant de justice, police et finances. — In-fol. reliure vél.; écriture du XVII.e siècle; 194 pages.

L'intendance de Flandre se composait alors des châtellenies de Lille, Douai, Orchies, La Gorgue et pays de Lallœu, Verge de Menin, Tournesis, prévôté, le comté de Valenciennes, Condé et dépendances, châtellenie de Bouchain, Cambrésis et terres franches y enclavées.

272 Mémoires historiques ou annales de la Flandre gallicane, depuis 999 jusques 1610, avec l'institution des rois de l'Epinette et création de noblesse dudit pais (et du comté d'Artois), anciens titres honoraires des seigneurs de la châtellenie de Lille, l'état de la maison de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, l'abrégé historique des églises collégiales et abbatiales de la ville et châtellenie de Lille, avec les épitaphes des princes de la maison de Flandre qui y sont inhumés, les obituaires des églises de Saint-Pierre et de l'abbaye de Loos. — In-fol. demi-rel.; écriture du XVII.e siècle.

Le titre d'autre part, écrit dans un cartouche dessiné à l'encre de Chine, contient, en substance, tout ce qui est renfermé dans ce curieux volume.

273 Histoire de France, par rapport à la Flandre.— In-fol. demi-rel.; écriture du XVIII.e siècle.

Sous ce titre inexact, on a désigné un manuscrit comprenant les matières suivantes :

1.° Chronique de Jehan le Tartier, qui débute ainsi : « Chi com-
» menche la généalogie de plusieurs rois de Franche et de leurs hoirs,
» et de plusieurs mariages et allianches d'iceulx, et de pluiseurs coses
» et incidenches qui sont avenues depuissedi, et commenche au roi
» S. Lois de Franche, et les escrisi sires Jehans li Tartiers, prieus de
» l'église de Cantimpretz. » Cette chronique est comprise dans les treize premiers feuillets du volume. Elle se termine à l'an 1326, par ces mots : « Et quant li royne et ses fiex furent venut decha le mer en
» Franche, li boine dame et ses fiex s'en vinrent à Paris. — Querez le
» remanant de ceste histoire en l'aultre livre, après cestichi. »

2.° Mémoire particulier touchant la ville de Lille.

3.° Mémoires touchant plusieurs choses remarquables arrivées dans la ville de Lille, depuis l'an 1030.

4.° Icy commence le journal du sieur Monnoier.

5.° Addition au journal de la ville de Lille.

6.° Addition au journal de Lille.

7.° Particularités et antiquités de la ville de Lille (imprimé).

8.° Description de la descente des chatelains de Lille, aussi avant qu'il se peut trouver. C'est une copie de Piétin.

9.° Cy après s'ensuit la déclaration de la valeur et grandeur du fief nommé *la chastellenie de Lille,* appartenant à très-excellent et très-puissant prince monsieur Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Liney, de Conversant, de Brianne et de Guyse, seigneur d'Enghien et chatelain de Lille, lequel fief, mondit seigneur tient de mon très-redouté seigneur, monsieur le duc de Bourgogne, de Brabant, comte de Flandres, à cause de sa salle de Lille, tant du gros du domaine de

sondit fief, comme ès après de la déclaration des fiefs et homaiges appartenant, et qui sont tenus de sondit fief et descendans d'icellui, aussi des droits et franchises, rentes et revenues appartenant à sondit fief de la dite châtelainie, comme la justice et seigneurie des lieux et droict que iceluy chatelain a, comme advoué de plusieurs advoueries dont ci-après sera plus à plain faite mention en la manière et comme ses prédécesseurs ont jà usé et possessié de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire.

10.° Erection des terres de Haubourdin et Emmerin en vicomté, au profit du sieur de la Hovardrie.

11.° Erection de la terre de Croix en comté.

12.° Flandre, Gand, Lille, Douai, Orchies, Halnaut, Artois, Bulles, Bruges, Brabant, Ypres, Courtray.

13.° Fondation de la ville de Lille. Extrait du registre aux privilèges de l'Hospital-Comtesse, audit Lille.

14.° Baillis de Lille.

15.° Sentences pour les doyen et chapitre de Saint-Pierre, contre eschevins de Lille.

16.° Mémoires touchant plusieurs choses remarquables arrivées dans la ville de Lille, depuis l'an 1030. (Les mêmes que ci-dessus, n.° 3 du présent article, mais d'une autre écriture).

17.° Extrait de quelques pièces concernant les comtes de Flandre.

18.° Copie de la pourchainte de la ville de Lille, contenue en une paix, qui jadis fut faite entre ladite ville de Lille et le collége Saint-Pierre, par le consentement de Mme Marguerite, comtesse de Flandre et de Haynaut, et du comte Guion, l'an 1273, le jour de St-Remi.

19.° Articles accordés par M. le mareschal de Turenne aux ecclésiastiques de la ville d'Ypre.

20.° Fides ex historiis quod illustrissimus Dominus Ludovicus Berlaymontius, existens archiepiscopus Camerasensis, simul fuerit administrator episcopatus Tornacensis.

21.° Diverses commissions et nominations d'offices.

22.° Extrait de l'ordonnance, édit et décrit du roy nostre sire, sur le fait de la justice criminelle es Pays-Bas, en date du cinquième jour de juillet, l'an de grâce 1570.

23.° Requête du 16 mai 1616, présenté par le clergé et nobles de la châtellenie de Lille, et aux archiducs.

24.° Touchant la ville de Tournay, police et gouvernement d'icelle.

25.° L'ordre que les chefs, trésorier et commis des finances observent pour faire venir ens les deniers du domaine et aydes de pardeçà, et les devoirs et manières des dépêches qu'il convient faire, pour la conduite des affaires du roy nostre sire.

26.° Ordonnance sur le gouvernement de Lille.

27.° Eclaircissement de S. M., sur la donation faite au marquis de Roubaix, des biens du prince d'Epinoy.

28.° Lettres que certain exploit ja pieça par le gouverneur de Lille à Haubourdin, ne porte aucun préjudice à M. de St-Pol, au temps avenir.

29.° 1393. Lettres par lesquelles le procez mu d'entre le procureur de Monseigneur à Douai d'une part, et les échevins d'illec d'autre, pour occasion que lesdits eschevins avoient reçu Mathieu Le Doyen, orfèvre, à vérifier pardevant eux les lettres de rémission de mondit sieur que ledit Mathieu avoit de lui obtenu, est mis au néant, et lesdits eschevins payeront pour ce cinquante nobles à mondit sieur.

30.° 1177. A Capelle-en-Weppe, lettres par lesquelles Philippe, comte de Flandres et de Vermandois, accorde certains priviléges à l'abbaye de St-Vaast d'Arras.

31.° 1146. Lettres de Thierry d'Alsace, portant concession de certains biens situés dans la châtellenie de Lille, en faveur de l'abbaye de St-Tron.

32.° 1285. Lettre de l'achat fait par la ville du plat et wés de Fives, et tous les cours et rejets de l'eau de la Falesque.

33.° Pompes funèbres. S'ensuit ce qui est ordonné et conclu pour amener le corps de monseigneur le duc Philippe de Bourgogne, et de Mme Isabeau sa femme, auxquels Dieu, par sa grâce, soit misericors, et comme l'on conduira lesdits corps et leur sépulture jusqu'au pays de Bourgogne, et aux chartreux de Dijon, auquel lieu ils sont ordonnez pour demeurer et pour leurs funérables sépultures.

Dans le journal de S. Monnoier, on trouve, sous la date de 1617, le curieux document statistique suivant :

« La visitation qu'on fit au mois de mars audit an, pour toute la

ville de Lille, pour sçavoir combien il y avoit de personnes habitans à Lille sçavoir : hommes, femmes et enfans, et en fut trouvé de compte fait le nombre de 32604.

Comme appert ici-bas.

« Nous, commis visiteurs de toutes cheminées,
» Dedans l'enclos lillois par curiosité,
» Avons sur Saint-Sauveur, en personnes nombrées,
» Trouvé sept mille un cent et treize en vérité.

» Saint Maurice à cheval, un vaillant capitaine,
» Montre qu'il a à soy, tant de jour que de nuit,
» Des personnes beaucoup en dessous son enseigne,
» Portant en tout neuf mil un cent huitante-huit.

» St-Pierre, en son enclos de paroisse petite,
» Il se veut contenter tant de jeunes que vieux,
» De ses paroissiens nombrés tout d'une suite,
» Pour deux mille cinq aussy cinquante-deux.

» Par l'augmentation sur Sainte-Catherine
» L'on a voulu sçavoir et être curieux,
» Combien l'on trouveroit d'âmes sur son domaine ;
» Dont quatre mille elle a, aussy quarante-deux.

» Saint Etienne, martir d'une face riante,
» S'esjouit grandement de voir en son domaine
» Avoir en-dessous soy de personnes vivantes,
» Le nombre de neuf mil et sept cent six et trois.

Total des habitants de Lille en 1617 : 32,604.

274 Magistrat de Lille. — Renouvellement de la Loi depuis 1344 jusqu'en 1692, divers titres de priviléges de la ville de Lille. — In-fol. rel. v. écriture du XVII.e siècle.

Après les nomenclatures, viennent deux tables alphabétiques, l'une par ordre de prénoms, l'autre par ordre de noms de tous ceux qui ont été de la Loi. Le reste du volume est rempli par le texte des titres et priviléges.

275 Priviléges de la ville de Lille. — Renouvellement de la Loi ou du magistrat, depuis 1375 jusqu'en 1733.— In-fol.; écriture du XVIII.ᵉ siècle. *S. P.*

Ce recueil a été formé en 1707, par Lonis-Joseph Jacops, écuyer, seigneur d'Hailly, et continué par un anonyme. Le rewart, élu en 1733, fut Jean-Estienne-Albert Buisseret, écuyer, seigneur de Hantes; le mayeur, Gilles-Jos.-Hespel, écuyer, seigneur de l'Estoquoy.

276 Chartres de Lille. — In-fol. rel. v.; écriture du XVIII.ᵉ siècle; 624 pages.

En tête du volume est la table suivante :

Lille.

« Eschevins et de leur authorité.

» Bourgeois de Lille et de leurs priviléges.

» Pairies de la ville.

» Rivières et fontaines appartenans à la ville.

» Rivage de la ville et de la jurisdiction en iceluy.

» Différens contre l'évêque de Tournay et ses officiers.

» Contre le prévost et doyen et chapitre de St-Pierre, et autres gens et colléges ecclésiastiques.

» Contre le bailly de Lille et le bailliage.

» Contre la gouvernance.

» Accord contre les religieux de Loos.

» Accord entre la ville et les frères-mineurs.

» Touchant les vins, cervoises et assis de ladite ville.

» Recueil de sentences, ordonnances et appointemens trouvez ès registres du conseil en Flandres, touchant la ville de Lille *pro et contra.* »

Ici finit la table.

Nous y ajoutons l'indication des titres et pièces contenues dans le reste du volume et dont ladite table ne fait pas mention:

« Ratification par Robiers, fils de Guy, comte de Flandre, du don fait par ledit comte à la ville de Lille, des bouchiers et des mesuraiges. (Roisin, p. 318.) Novembre 1285.

» Lettres de don fait à la ville par le comte, en l'an mil deux cent soissante-dix-neuf, des halles et des droix qu'il avoit en icelles, en rescompense de cent livres de rente, en quoy Marguerite, comtesse de Flandres, sa mère, étoit tenue à la ville, à la charge de XII deniers de rente. (293 R.) Janvier 1279.

» Lettres de ratification de Robert, fils du comte Guy, du dessusdit don des halles. (R. 294). Février 1279.

» Accord touchant les boucheries tel que celui cy-dessous, passé en la Chambre du conseil en Flandres, en l'an mil quatre cens et cinquante.

» Accord touchant les boucheries, passé en parlement en l'an mil quatre cent et cinquante-et-un.

» Lettres données de Henry de Tenremonde, lieutenant du gouverneur de Lille, en l'an 1414, contenant l'entérinement des lettres patentes obtenues par les bouchiers de non aller par les manans de la ville achepter chars hors des portes, sur dix livres d'amende et consentement des bouchiers de faire, par les échevins, une seconde boucherie.

» Lettres données du duc Philippe, en l'an 1450, contenant congé d'accorder d'entre échevins de Lille, et les bouchiers de la grande boucherie des causes d'appel qu'ils avoient pandans en la chambre de Flandres.

» Privilége des bouchiers de la petite boucherie octroié par échevins, en l'an 1449.

» Lettres de baille de l'an 1448, contenant promesse d'acquit fait par les bouchiers à la ville, pour raison du ban fait aux manans de la ville de non aller quérir chars hors des portes en sourdoient aulcuns procès.

» Commission et exploit de main-mise de l'acquit de la dite obligation des bouchiers cy-dessus. 27 janvier 1448.

» Confirmation de l'ordonnance d'échevins, que varlets de bouchiers ne peuvent exercer leur mestier se ils ne sont bourgeois, et qu'ils

aient esté dix ans en appresure et paiet un disner de dix francs, 3 juillet 1537.

» Traité fait d'entre les doyen et chapitres de Saint-Pierre, et échevins de Lille, touchant les bouchiers dudit St-Pierre, qui acheptoient leur bestial en la ville, hors jour et heure de marché, aussi touchant les biens des habitans desdits de St-Pierre, morts en la dite ville, et des cervoises foraines amenées audit Lille. 26 juin 1480.

» Addition au ban des bouchiers de non souffler ne recopper leurs chars ou vendre à détail, et que les deniers par eux deus sont exéculoires. 1514 et 1522.

» Adjonction faite au ban des bouchiers registré à l'ancien registre des bans, folio XC.VIII.xxVIII. 23 novembre 1480.

» Sentences d'entre la ville et les chapelains de Saint-Maurice, touchant le droit d'assis. 24 janvier 1488.

» S'ensuit la fondation de l'église collégiale de St-Pierre en la ville de Lille, faite en l'an de notre Seigneur mil soixante et six. (R. 217.) (Ce titre a été souvent imprimé).

» Appointement d'entre la comtesse de Flandres, et les doyen et chapitre de l'église de Saint-Pierre à Lille, touchant la connoissance de leurs hostes. Août 1245.

» Sentence de Monseigneur Loys, comte de Flandres, sur la délivrance des hostes non prins en présent meffait ne lyés par response, et que eschevins ont la connoissance des orphelins de bourgeois otres qu'ils soient hostes de Saint-Pierre y couchant et levant. 9 septembre 1373.

» Appointement entre la ville et St-Pierre, touchant l'escole latine. 1535.

» Copia arresti super remissione hospitum. Décembre 1292.

» Fondation de repenties en la ville de Lille. 8 septembre 1481. (V. dans Roisin, p. 463, l'approbation dudit acte).

» Ordonnances, statuts et manières de vivre pour lesdites repenties. 14 octobre 1532.

» Lettres données de Marguerite, comtesse de Flandres, et Guy son fils, en l'an mil deux cens sissante-neuf, pour coeller impost sur les denrées et marchandises passans aux rivaiges à toujours pour l'entretenement des rabats de la rivière de le Deusle. (R. p. 279).

» Confirmation du privilége de muer les bannissements pour gens

tenus mauvais hostel et de folle vie, rioteux et noiseux, en civil ensemble du privilége de les pouvoir bannir criminellment, en cas de contravention. 4 mai 1466.

Lettres données du duc Philippes en l'an 1430, contenant interprétation du dessusdit privilége pour bannir criminellement les houriers et tenans malvais hostel, en cas qu'ils contrevenissent au bannissement civil.

» Lettre de privilége de la création de la loy, données de la comtesse Jehenne, en l'an mil II.c XXXV, contenant aussi le don fait à la ville de la halle. (R. 236).

» Sentence contre sire Andrieu de Montigny, prestre, sur ce que il se mesloit de vendre vin. 1502.

» S'ensieuvent les lettres de commandemens. Août 1502.

» Accord fait aux frères mineurs de pooir enclore certaine quantité de vin sans payer assis. 13 juillet 1487.

» Défenses à tous prélats et gens ecclésiastiques de non vendre vin au préjudice des assis de Lille. 28 avril 1537.

» Accord fait aux doyen et chapitre de St-Pierre, de pooir vendre vin aux officiers du prince previlégiez, pour tel prix qu'ils le ont entre eux. 6 janvier 1416, 15 février 1419.

» Privilége du comte Loïs, touchant l'arsin, et que eschevins ont à juger leurs bourgeois et leurs catteux en la ville et châtellenie de Lille, et pour faire bans et statuts sur les parties estans dedans la ville, pourchainte et plusieurs autres points. (R. 429). 8 octobre 1377.

» Lettres données de Thomas, comte de Flandre, en l'an 1242, pour coeller impost sur les denrées passans au rivaige, pour l'entretemment des rabats par certain temps. (R. 252).

» Lettres données de la comtesse Jehenne, en l'an 1225, contenant pardon à tous ceux qui avoient été contre elle à cause de Bettremieu de Rais, qui se faisoit appeller son père. Septembre 1225.

» Lettres de privilége du serment que les comtes de Flandres sont tenus faire à la ville en leur nouvel advenement. Août 1290.

» Lettres comment le roy de France, après qu'il ost la ville de Lille en son obéissance, remist les bourgeois et manans en leurs biens, et

fist serment à la ville, et obligea ses successeurs à faire pareil serment, ensemble le souverains bailly et ses sergeans (1290).

» Serment fait par Loys, fils du roy de France, comte d'Evreux, lieutenant du roy ès frontières, et ès pays de Flandres, en l'an mil trois dix-huit, à la ville de Lille, pour et au nom dudit roy. (1318).

» Vidimus commènt M. de Chastillon jura au nom du roy à la ville de Lille, après la bataille de Mons-en-Pévèle, en l'an mil trois cent XXXIIII.

» Serment fait à la ville de Lille par Pierre de la Palu, gouverneur d'icelle, en l'an 1341.

» Lettres du serment fait par Oudars de Renti, gouverneur de Lille, au nom de Charles, roy de France, à icelle ville, en vertu de ses lettres, en l'an 1364.

» Lettres données de Charles, roy de France, en l'an mil trois cens soixante-neuf, contenant ordonnance à échevins, bourgeois et habitans de la ville, de faire serment et féaulté au comte de Flandres.

» C'est ly chartre des franchises et libertez de la ville de Lille, donnez du roy Philippes, en cyre verd et en las de soie, au mois d'avril mil trois cent quarante. (R. 354).

Lettres où sont incorporés plusieurs sermens faits par les rois et comtes de Flandres et gouverneurs de Lille à la ville. 1516. (R. 468).

» Touchant la sayeterie de la ville de Lille. 8 mars 1501.

» Ordonnance de l'empereur Charles V, de non faire le mestier de sayeterie en la chastellenie de Lille, forsque en la ville de Lille. 15 mai 1534.

» Permission de faire satins étroits en la ville de Lille, par forme d'assay. 18 août 1537.

» Ordonnance et statut de Charles V, empereur, de non édifier nouvelles maisons à quatorze cens pieds près des portes et fossez de la ville de Lille. 30 avril 1541.

» Cerquemenage de la ville de Lille, pardedans les murs.

» Comment on doit user de l'arsin et des circonstances qui s'en peuvent ensuyvir. (R., p. 4). Dans ce recueil, l'article offre une addition finale. (1)

(1) Nous avons publié cet article, jusqu'alors inédit, dans nos Analectes historiques, in-8.o Lille, 1838, p. 109.

» Sur ce que le gouverneur de Lille ou son lieutenant soubstenoit debvoir avoir la connoissance d'un prisonnier bourgeois de la ville dudit Lille, redemandé par les mayeurs et échevins, et maintenoit être le juge supérieur immédiat; pour démonstrer que ledit gouverneur n'est tel au regard des mayeurs et échevins de Lille, servent les pièches qui s'ensuivent.....

» Un instrument de tabellion fait sur les sermens du gouverneur de Lille, de son lieutenant et de ses sergens. 18 mai 1341.

» S'ensuit le serment fait en la halle de Lille, le 18 jour du mois de may, l'an 1341, par hault homme et noble, M. Eustache de Ribemont, chevalier seigneur de Parpes, gouverneur et souverain bailly de Lille, de Douay, de Tournesis, de Mortaigne et des appartenances.

» Commission de Martin du Bosquel, second lieutenant de la gouvernance. 8 janvier 1519.

» Commission de Enguerand le Cherf, second lieutenant de la gouvernance. 31 décembre 1519.

» Le pooir de Grard Tieullaine, lieutenant second du gouverneur de Lille. 311. 28 février 1522.

» Commission de gouverneur de Lille, Douay et Orchies, de M. du Reux. 26 août 1532.

» Commission de Jehan Dommessent, seigneur de Bosgrenier. 30 septembre 1532.

» Commission de lieutenant pour le seigneur de Beaulaincourt. 7 mai 1554.

» Pouvoir de premier lieutenant de gouverneur Denis de le Cambe, dit Ganthois, escuier, seigneur de La Haye. 3 septembre 1559.

» Ordonnances faites sur le service des trespassez par Monsieur l'official de Tournai, du consentement des curez, vice-curez et coustres des paroisses St-Estienne, St-Maurice, St-Sauveur, Ste-Catherine, à Lille; Marie-Magdelaine, St-Andrieu en ladite ville, le 19 de février 1504, sur le tax des services des ditz trespassez.

» Extraits de plusieurs choses notables hors d'un livre à mémoires, reposant soubz les mayeurs et échevins de la ville de Lille, commenchant le second jour de may, l'an mil cinq cent quatre, et finissant le cinquième jour d'avril, l'an 1525.

» Fondation de l'Abbayette en la ville de Lille. Avril 1279.

» Touchant la même Abbayette et dotation d'icelle. Avril 1278.

» L'Espinette. Règle et conduite de la fête, conformément aux intentions de Mgr. le duc de Bourgogne.

» Lettres par lesquelles appert que les 204 livres parisis que les mayeur et eschevins de Lille payent chacun an à ceux du château, se payent à condition que lesdits du château prendent leurs beuvraiges en ladite ville et taille, et que d'iceulx ils payent l'assis ordonné. 15 octobre 1405.

» Copie de l'ordonnance du duc de Savoye. 30 juin 1557.

» Fondation de quatre enfants coraulx en l'église collégiale de Saint-Pierre, en la ville de Lille. 4 août 1429.

» Touchant le droit de poids en la ville de Lille.

» Le fournier de l'église Saint-Pierre de Lille, admis par Messieurs doyen et chapitre de ladite église, est tenu entretenir ce qui s'ensuit....

» Comment les rentes deues à l'espicr de Lille sont exécutoires.

» Copie de certain appointement d'entre le prevost de la ville de Lille et des échevins.

» Sentence rendue au conseil privé de Sa Majesté, d'entre le prévost de Lille et les mayeur et échevins dudit Lille.

» Ordre et réglement à tenir par les prevost de la ville d'une part, et les mayeurs et échevins dudit Lille d'autre part.

» Touchant les courtiers à bailler en la halle de Lille.

» Copie d'une lettre par laquelle le comte de Flandres accorda au sieur du Brewe, d'esclisser dudit fief du Brewe la rivière de le Fallesque et le moulin de Beckerel. (R. 314).

» Copie des lettres d'héritement pour la ville de Lille, de l'eauue de la Falesque, vivié et moulin de Beckerel, avecq les deppendanches. (R. 312).

» Extrait hors de certain registre aux mandemens présentement courant au siége de la gouvernance de Lille, sous le seing manuel de Pierre Inghelvert, clercq, sergent audit siége, ce qui s'ensieult.

» Touchant la souveraineté de gouverneur de Lille, et qu'il est juge supérieur au bailly, prévost et échevins dudit Lille, Douay et Orchies.

» Traité et appointement touchant différents d'entre les officiers de la gouvernance de Lille, et les doyens et chapitres de Lille.

» Sauve-garde pour messieurs de Saint-Pierre. (1514).

» Sentence au profit de ceulx de la gouvernance de Lille, contre l'evesque de Tournay, contenant que ledit évesque ne peut déclarer quite et absous un aiant homicidé quelqu'un de propos délibéré.

» Lettres patentes données de monseigneur le duc Philippe, accordant la châtellenie d'Ipre, avec le tenement de Comines, quant aux transports, subventions et autres charges.

» C'est la déclaration du droit de scel du souverain bailliage de Lille, Douay et Orchies, appartenant à nostre très-redouté seigneur, M. le duc de Bourgogne, comte de Flandre, dont on a coustume sceller toutes registres de contraulx, conveninches et obligations passées par devant les auditeurs de nostre dit seigneur esdites villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, avec les points, conditions, causes et raisons y déterminans et servans pour la conservation du droict d'un chacun.

» Lettres réaulx dattées de l'an 1340, pour contraindre tous ceux qui avoient été joints avec ceux de Lille au procès, contre ceux de Flandres, touchant la rébellion, à paier leur portion de dépens.

» Arrest de la cour de parlement, par lequel est dit que les villes et chastelenies de Lille, Douay et Orchies n'auroient aucun profit des congiez qu'ils avoient obtenus contre ceux de Flandres, sur la poursuite du payement du traité des guerres de Flandres.

» Lettres données de Jehan et Baulduin, d'Avesne, Guillem, Guy et Jehan de Dampierre, enfans de ladite comtesse Marguerite, qu'elle ost de noble homme Gullem de Dampierre, en l'an 1245, contenant la submission par eux faite sur Loys, roi de France, et autres, pour faire leur partaige de la succession de ladite comtesse, et promesse faite par la ville de tenir à seigneur celuy qui seroit dénommé.

Lettres de déclaration de la comtesse Marguerite et de tous ses enfans, que le serment fait par ceux de la ville de Lille, de tenir à seigneur celuy qui seroit dénommé par les arbitres estoit fait de leur consentement.

» Coppie d'une commission donnée du bailly d'Amiens, en l'an 1337, pour mettre à exécution un arrest obtenu par le comte et comtesse de Flandres, contre ceux de Lille ensemble, pour les adjourner pour voir taxer les despens, en quoi ils avoient été condamnez pour ledit arrest.

» Lettre de grâce que le roy Philippe fit à ceux de Lille de leur portion des amendes pour la rébellion des Flamands.

» Lettres closes escrites par échevins de la ville de Gand aux échevins de Lille, contenant qu'ils confessoient que la ville de Lille estoit une des cinq villes de Flandres et la quatrième en ordre, et se ils se volloient joindre avec ceux du pays d'Artois, pour avoir trèves comme ceux du pays de Bourgogne, ils s'en rapportoient à eux; toutefois d'eux joindre avec ceux dudit païs d'Artois qui ne s'estoient meslez de la guerre de France, sembloit estrange.

» Au registre des mémoires, appointemens, submissions et commençant à la Penthecouste 1560, tenu et reposant à la Chambre des comptes, à Lille, a estés extrait, fol. 94, ce qu'il s'ensuit :....

» Quittance donnée du roy Jehan, en l'an 1360, du payement fait par la ville pour sa portion de la ranchon du roy, lors prisonnier en Angleterre, portant à la somme de six cents mille deniers d'or à l'escu viez. (R. 407).

» Acte contenant la conclusion prinse en l'an 1529, par échevins, conseil et huit-hommes, avec les députez des villes de Douay et Orchies, et les bailly des quatre hauts-justiciers, pour bailler response à Mme de Savoie, sur la demande par elle faite au nom de l'empereur de 24 mille l. de 40 gros la livre, pour son mariage, nativité du prince de Castille son fils, et pour subvenir aux despens qu'il auroit pour son voyage d'Italie et couronnes impériales, de luy accorder lesdites 24 mille l. pour lesdits despens et voyaiges, et non pour le mariage et nativité dudit prince de Castille.

Rétablissement fait en l'an 1337 par Lois Wautrecht, bailly de Lille, de la prinse qu'il avoit fait faire par les sergens de la prévosté, de Pierre Willain, de Wasquehal, qui avoit mis en péril de mort Willem Dupuis, obstant qu'il luy fust apparu que par les priviléges de la ville il ne pooit avoir fait faire ladite prinse pour tant que mort n'estoit ensuivi à l'heure de la dite prinse, et lequel Pierre, après la main levée, se réfugia en l'église Saint-Etienne.

» Lettres données de Godemart de Fay, gouverneur de Lille, contenant comment il avoit contraint le prevost de Lille, faire mettre à délivre un qui avoit été exécuté en sa maison pour une amende, en

quoy il avoit été condamné pour ce que luy avoit apparu que ne se pooient exécuter ès maisons des bourgeois et manans de la ville.

» Lettres données de Charles, roy de France, en l'an 1449, pour exécuter les bans faits par échevins pour le fait de police de la ville touchant les mestiers, nonobstant appellations et sans préjudice à celles.

» Lettres données du prévost, échevins, quatre-hommes, bourgeois, habitans et communauté de la ville et cité de Cambray, sous le scel aux causes d'icelle ville, en l'an 1415, contenant exécutions des charges que les chanoines de St-Géry dudit lieu leur avoient faites au comte de Charolois, afin de les non croire et assister.

» Vidimus des lettres patentes de priviléges données par l'empereur pour les halles aux draps, à Lille.

» De non aller boire en lieux exempts à une lieue de la ville de Lille.

» Ordonnances et deffenses de non pouvoir des mestiers et stile des tanneurs, retailleurs ou revendeurs de cuirs à demie lieue, près de la ville de Lille, en lieux exemps, et non sujets à la juridiction des prévosts et échevins d'icelle sur l'amende de 60 livres parisis.

» Octroi, grâce et consentement de l'empereur nostre sire de pooir par les drapiers de la ville de Lille, de faire une nouvelle drapperie, nommée pièches crombilistes, sur tel scel et ordonnances que échevins de Lille trouveroient y être expédients.

» La grande sentence donnée par le bon duc Philippes, comte de Flandres, entre les doyens et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, et les prévost maieur et échevins d'icelle ville, touchant l'assis et autres plusieurs points et différens.

» Confirmation au profit du chapitre de Tournay, par laquelle appert que les réserves et expectatives ne ont lieu audit Tournay, ne au Tournesis.

» Copie touchant les monitions et collations des cours spirituelles.

» Copie de par le prince touchant les collations de la cour épiscopale sur gens lais non libellés.

» Mandement et ordonnances impériales que tous justiciers et officiers de la chastellenie de Lille, rédigent par escript tous les werps déshéritances et transports qui depuis trente ans avant la date desdites ordonnances ont été faits pardevant eux et leurs prédécesseurs

des terres cottiers par quelque personne que ce soit les noms des occupeurs, et à qui ils payent rentes.

» Lettres en formes de placart, par lesquelles est ordonné aux monastères, églises, chapelles, charitez, hospitaux et autres de mainmorte bailler par escript, en dedans temps limité, les fiefs, arrière-fiefs, terres et héritages cottiers, prez, bois, eaues, maisons et rentes qui ont été acquis et acheptés depuis quarante ans avant lesdites ordonnances.

» Ordonnances impérialles contenant que tous religieux et gens d'église aians en la ville de Lille et tailles d'icelle achepté maisons et héritages qui se déportent desdits achats, et les mettent en mainvive en dedens deux ans, etc....

» Acte touchant comment ceux de la Chambre des comptes, à Lille, peuvent envoier quérir du vin au capitre de Saint-Pierre, à tel prix que les chappelins et autres habituez de ladite église Saint-Pierre.

» Les grands devoirs, diligences et bons offices faits par messieurs de la Loy de la ville de Lille, ès années 1566 et 67, durant les troubles lors meus et excités par les sectaires et séditieux qui se faisoient appeler Gueux ; lesquels devoirs Sa Majesté auroit voulu entendre, aiant à ces fins fait proposer certains interrogats, ausquels a été respondu par lesditz de la Loy en la manière que s'ensuit, et ce le quinzième jour d'octobre audit an 67.....

» Lettres patentes de Charles V, empereur, touchant la fortification et ragrandissement de la ville de Lille.

» Lettres de Philippe, roy d'Espaigne, nostre sire, touchant ladite fortification de ladite ville de Lille.

» Au commencement du compte de la ville de Lille rendu, oy, clos et reposant en la Chambre des comptes, à Lille, pour un an, fini au jour de la Toussaint 1467, se trouve escript ce qui s'ensuit :....

» Mandement et ordonnance pour aller avant ès causes intemptées sur amendes, pardevant eschevins de la ville de Lille, nonobstant opposition ou appellation faite ou à faire au contraire.

» Pouvoir des procureurs syndiques du couvent des sœurs de Sainte-Clare, à Lille.

» Fondation de l'hospital des Marthes, en la ville de Lille, l'an 1361.

» Privilége du comte Louis de Mâle pour la ville de Lille, touchant la jurisdiction du magistrat de Lille. (R. 429).

» Ordonnance en forme de concordat entre les officiers de la gouvernance de Lille et le magistrat dudit Lille, du 15 avril 1521. (R. 470).

277 Histoire chronologique du couvent des frères prêcheurs de Lille, des hommes recommendables, tant par leur science que par leur rare mérite qui y ont vécu, et des faits les plus mémorables qui y sont arrivés depuis son établissement jusqu'à présent, par le R. P. A. C. [1] religieux du même couvent. — In-fol. d. r.; écriture du XVIII.e siècle.

Copié d'après l'original, qui se trouvait chez les dominicains de Lille.

Le P. Richard s'est servi de ce manuscrit pour composer son Histoire des Dominicains de Lille. Voy. sa préface, où il s'exprime ainsi : « L'ouvrage qui nous a servi à la composer est l'*Histoire chronologique du couvent des frères prêcheurs de Lille, et des hommes recommandables qui y ont vécu, etc.* C'est un manuscrit de la composition du R. P. Ambroise Cousin, religieux du même couvent, dont il a été deux fois prieur. Il a mis à la fin de son histoire les actes originaux, pour servir de preuves de tout ce qu'il avance. Ce religieux mérite lui-même d'avoir place parmi ses confrères, dont il nous a conservé les noms et les vertus, s'étant rendu recommandable par sa régularité, son zèle pour la gloire de son ordre et son application à recueillir les mémoires propres à l'illustrer. »

(1) Ambroise Cousin, décédé le 29 novembre 1751, n'a pas d'article dans le manuscrit coté ci-dessus 247.

278 **La Flandre gallicane sacrée et prophane, ou description historique, chronologique et naturelle des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies, où l'on remarque ce que la nature et l'art produisent dans cette province, ensemble l'établissement des chapitres, les cures, les abbayes, les autres bénéfices et fondations pieuses, avec les droits des patrons, les priviléges accordés par les princes, les personnes illustres qui y ont été; et généralement ce qui y est arrivé de plus recommandable depuis la venue de N.-S. jusqu'à l'an 1730; tirez des autheurs plus célèbres et des manuscripts anciens, par M. Jacques Le Groux, pasteur de Marque-en-Barœul. — Tome II; petit in-fol. demi-rel.**

Ce volume, qui paraît autographe, contient la description historique de la ville et de la châtellenie de Douai, en quinze livres; après quoi vient l'histoire de la vie des saints et saintes honorés dans les villes de la châtellenie de Douai, Lille et Orchies, selon l'ordre des jours et mois de l'année; puis un catalogue fort étendu des hommes illustres de la ville et de la châtellenie de Lille. Enfin le volume comprend encore : 1.º le tableau des écrivains cités dans l'ouvrage; 2.º la table chronologique des souverains du pays, à commencer par César et finissant par Louis XV; 3.º la table chronologique des évêques de Tournai, mise en regard des souverains pontifs. Cette dernière liste s'arrête à 1731.

Jacques Le Groux, auteur de cet ouvrage, est né à Mons-en-Pévèle, en 1675. Elevé au sacerdoce en 1708, il dirigea les religieuses de Menin pendant trois ans. En 1711, il fut nommé curé de Rumes, il vint à Marcq-en-Barœul en 1720, où il mourut le 31 juillet 1734. Il a publié l'ouvrage suivant :

Summa statutorum synodalium cum prævia synopsi vitæ episcoporum Tornacensium, ubi rerum memorabilium notitia, patronorum jura

indicantur a tempore sancti Piati, diocesis apostoli et patroni. Quant à l'ouvrage contenu dans ce manuscrit et dans le suivant n. 279, il était tout-à-fait inconnu jusqu'ici. La bibliothèque de Lille en a fait l'acquisition dans une vente à Paris, en janvier 1843. Une note placée en tête du présent manuscrit fait connaître qu'il avait été donné par l'auteur à l'abbaye de Phalempin.

279 Même titre que le précédent. — 1 vol. in-fol. v.

Après une préface de trois pages et demie, l'auteur trace ainsi la division de son ouvrage :

« Division de cet ouvrage en quatre parties; la première, en vingt-six » livres, fait voir ce qui s'est passé dans le pays depuis la naissance du » Sauveur et particulièrement dans la ville de Lille jusqu'à l'an 1730.

» La deuxième partie, en six quartiers, fait voir ce que la nature et » l'art produisent dans la châtellenie, l'étendue, les dimensions, les » habitans et les personnes illustres qui l'ont habité, les seigneurs » des paroisses, les patrons, les cures et leurs droits.

» La troisième rapporte ce qui est arrivé de plus remarquable en » la ville de Douay jusqu'à l'an 1730, comme aussi en même temps » quels sont les princes qui en ont été les souverains.

» La quatrième fera voir comme en un beau jardin rempli des » fleurs différentes, quelles vertus ont particulièrement brillé dans » les saints qui sont honorés dans cette province et dans les autres » personnes illustres. (Ce dernier livre n'existe pas dans le manuscrit). »

Le présent volume n'est autre chose que la mise au net, avec additions, de l'ouvrage dont le manuscrit précédent offre le tome second. On voit que Jacques Le Groux a voulu traduire et compléter l'ouvrage de Buzelin, intitulé : *Gallo-Flandria sacra et profana.*

V. Archives hist. du Nord de la France, série *IV*, 215.

280 Recueil de l'histoire de Flandres, par Phillippe Wielant, conseiller du grand conseil. — In-fol. rel. v.; écriture du XVIII.[e] siècle, de 700 pages environ; pièces additionnelles sur Thérouanne et autres.

Les pièces concernant Térouane sont :

« 1.° Octroy d'imposer et lever par les quatre membres de Flandres, en rentes héritières au denier 12, viagères au denier 6, à deux vies au denier 86, pour la démolition de Thérouanne. A Mons, le 10 septembre 1553.

2.° « Mémoire sur les vestiges de l'ancienne ville de Terrouanne, en l'état qu'elle étoit en 1730 ; relatif au plan y joint, envoyé à M. le marquis d'Asfeld, par M. Masse, ingénieur du roy.

» 3.° Remarques sur Thérouanne.

Début : « La cité de Thérouanne, qui est à présent toute ruinée, fut » jadis la métropolitaine et capitale des Morens, de laquelle Cæsar » fait mention en ses commentaires.... »

» 4.° Autres remarques sur Thérouanne.

Début : « L'ancienne ville de Thérouanne, nommée par les latins *Teruana*....»

» 5.° Autres remarques sur Thérouanne.

Début : « Cette ville, qui étoit d'une très-grande importance, a été » l'objet de la guerre entre l'empereur Charles-Quint. »

Enfin, la dernière pièce du volume est intitulée : « Mémoire touchant l'assemblée des quatre membres de Flandres, par M. le baron de Vuoerden, le père. 1677.

281 Recueil de plusieurs choses mémorables, tant croniques que plusieurs choses notables avenues de nostre temps, écrites par sire Toussaint Carette, prêtre-chapelain de l'église collegiale de Saint-Pierre de Lille, lequel commence à les écrire le 9 mai 1575, faisant aussi mention du mauvais gouvernement des Espagnols aux Pays-Bas, et comment ils furent déclarez ennemis dudit pays. — In-fol. d. r.; écriture du XVII.e siècle. *S. P.*

Toussaint Carette n'est pas mentionné dans la collection des auteurs littéraires ci-dessus, n.º 247.

Cette chronique s'étend depuis la naissance de J.-C., jusqu'en 1568, époque de la venue du duc d'Albe aux Pays-Bas. Nous transcrivons ici le dernier paragraphe :

« Au surplus, dès qu'elle (Marguerite de Parme), vit le redressement des affaires, étant avertie du grand appareil que feroit le duc d'Alve pour venir aux Pays-Bas, indiquant à-peu-près le remuement de ménage qu'il feroit, dont s'ensuivroit la ruine et destruction de ce qu'elle avoit tant sagement et heureusement rétabli; elle envoya le sieur de Billy en Espagne, dès le mois d'avril, pour apaiser le juste courroux du roy, et supplier S. M. de traiter les affaires des Pays-Bas en douceur, remontrant qu'il n'étoit plus besoin d'envoyer le duc d'Alve, avec l'armée d'Espagne, considéré la réduction de toutes les villes rebelles à son obéissance et rétablissement de la religion catholique. Ledit sieur de Billy acheva son voyage en grande diligence, et raporta certaine advertance de la ferme et constante résolution que le roy avoit prise d'envoyer ledit sieur duc, avec une puissante armée, pour mieux assurer sa puissance et autorité pour l'avenir. Les huguenots de France publièrent en même temps un livre fort en vogue, intitulé : *Le conseil sacré adressant aux seigneurs, gentilshommes et confédérez fidèles des Pays-Bas*, pour les avertir des desseins du duc d'Alve, prédisant à tous une mort ignominieuse et ruine assurée, s'ils persistoient davantage en leurs divisions. A cette cause les incitoient à prendre les armes et combattre vaillamment contre les Espagnols, qui avoient conspiré de les faire tous mourir, ravir leurs biens, et réduire leur pays en une servitude misérable. »

A la suite de la chronique de Toussaint Carette, nous trouvons :

« Généalogie et suite des ducs de Bourgogne jusqu'à Charles-Quint. Extraits d'aucuns anciens registres et autres enseignements trouvez en la trésorerye de Poligny et autres, touchant aucuns roys, princes et autres saintes personnes, issues de la très-noble et ancienne maison de Bourgogne, dont Dieu soit garde. »

282 Remarques tirées et collationnées sur les livres aux mémoires de Roisin, et autres reposant dans la maison de ceste ville de Lille, lesquelles ont été faites l'an 1589, comme appert par le titre 1, 12, 20, titre 59, n.° 8, et extraites des copies de M. Fruict, conseiller de la dite ville, et des écrits de Louys Scriech, procureur, des imprimez et des autres manuscrits.—Recueil des mayeurs et rewarts de la ville de Lille, depuis l'an 1308 jusqu'à présent, par Jacques de Lobel, prêtre, 1695.— In-4.° r. v.; écriture du XVII.ᵉ siècle.

On a placé à la fin du volume une table des matières qui y sont contenues, par ordre des chapitres ou articles.

La première page du manuscrit rajustée, est de la même écriture que le recueil des mayeurs, etc.; c'est-à-dire de la main de Jacques de Lobel.

283 Mémoires et autres pièces manuscrites, intercalés dans un recueil de mémoires imprimés. — In-fol. r. m. bas.; écriture du XVIII.ᵉ siècle.

La seule pièce qui mérite d'être signalée a pour titre :

« Ce sont les status, bans et ordonnances fais, ordonnez et statuez
» par messeigneurs les prévôt, doyen et chapitre de l'église collégiale
» de Saint-Pierre de Lille.... en leurs terres et seignouries qu'ils ont
» au-dehors des portes de la dicte ville de Lille et ailleurs, renou-
» vellez par mesdits seigneurs, le 21 mars, en l'an 1549. » 31 feuillets.

284 Priviléges donnés à la ville de Tournay. — In-4.° r. ph.; écriture du XVII.ᵉ siècle.

« Jacobi de Landas Nervii, 1913. Cornelius Komble Gandensis scriptor hujus. 1613.

285 Incipit chronica Alberici monachi Trium-Fontium Leodiensis diocesis. — In-fol. d. r.; écriture du XVII.ᵉ siècle. *S. P.*

Après la chronique d'Abéric, on trouve celle de Bauduin d'Avesnes, telle qu'elle a été publiée par le baron Le Roy, petit in-folio. Anvers, 1693; et enfin un extrait de celle de St-Hubert, aussi imprimée à la suite du Bauduin d'Avesnes de M. Le Roy.

Le manuscrit est clos par cette note :

« Describebat A. Cuvellier, anno 1627, jussu domini sui D. Philippi » de Gomiecourt, Bethuniæ gubernatoris. »

On a inséré de longs extraits d'Albéric dans le Recueil des historiens de France, IX, 57 et X.

Cette chronique mérita d'être publiée pour la première fois par Leibnitz, sous ce titre : *Alberici Monachi Trium Fontium Chronicon ex manuscriptis nunc primum editum a G. Guill. Leibnitio*, 2 vol. in-4.° *Lipsiæ*, 1698.

Albéric vivait au XIII.ᵉ siècle, et sa chronique finit en 1241. Il existe à la bibliothèque du roi un manuscrit d'Albéric, offrant, dit-on, des parties inédites.

286 Lois, priviléges et coutumes de Hainaut.— In-fol. rel. v. (Ex dono domini Alexii de Flandres, 1748); écriture du XVI.ᵉ siècle; 158 feuillets remplis; le reste en blanc. *S. P.*

En tête du volume sont deux feuillets remplis par quatre ornements d'architecture. Sur le premier recto, on voit les armes de la famille, dite de Flandres, qui sont d'or à trois mollettes de sable et aux chevrons de gueule chargés en pointe d'un écu d'or au lion de...... Au dessus de ces armes se trouve une phrase extraite de l'évangéliste saint Luc; les parties latérales offrent deux rouleaux, sur l'un desquels on lit quelques paroles tirées du psaume 67, et sur l'autre une sentence

extraite de saint Ambroise; enfin, à la partie moyenne et inférieure, un autre rouleau porte une sentence extraite d'un auteur, dont le nom illisible a été coupé par le relieur. Sur les trois autres pages figurent de la même manière les évangélistes saint Marc, saint Mathieu et saint Jean; et de plus, Daniel, saint Augustin, Jérémie, saint Grégoire, Moïse et saint Jérôme.

Puis vient une table très-ample ayant pour titre : *Ensieult la table de ce présent livre, commenchant à temps du comte Bauduin, comte de Flandres, de Haynnau, etc., ou prouffit singulier de madame sainte Wauldrut, en la ville de Mons.*

La première pièce du volume est intitulée *La Charte* (*Forma pacis*) donnée au Hainaut par le comte Bauduin, en 1200.

Après cet acte important viennent divers actes et chartes qui le confirment ou le modifient.

Ce recueil nous paraît d'un grand intérêt pour l'histoire de l'ancienne jurisprudence du Hainaut. Voir Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, 1843, p. 318.

Voici, du reste, l'indication des articles les plus importants que nous y avons remarqués :

« Sequitur Forma pacis, donnée en 1200, le Ve des kal. d'août, feria sexta ante festum S. Petri ad vincula.

» Des lois ordonnées par le comte Bauduin, en fourme de la paix (traduction romane de la charte latine qui précède). Voyez Jacques de Guyse, édit. de M. de Fortia, XIII, 248 et suiv., et *Thesaurus anecdotorum*, I, 765 et suiv.

Du jugement que fist le conte Bauduin et ses gentils-hommes pour ladite paix, touchant les fiefz et allués.

» Déclaration des lois en la court et comté de Haynnau.

» De plusieurs coutumes de la haulte court de Mons, lesquelles, pour ce que la chartre du pays ne puelt tout esclarchir, furent récitées, accordées et approuvées en plaine paix par le bailli du Hainnau et les hommes, le lundi enssieuvant après le jour de Saint-Jean décolasse 1266.

» De la congnoissance et souveraineté que a le comte de Hainnaut sour les francqs allués et héritages amortis.

» Sour le contenement des homicides et fouyures.

» Touchant aucuns poins qui ne sont point déclarés en la chartre chy-devant.

» Charte donnée par Jehan d'Avesnes, août 1295.

» La maniere comment on doit poursuyr les bourgois des quattre frans bours du pays de Hainnau : Ath, Bavay, Le Quesnoy et Bouchain.

» D'un bourgois forain demourant sous un seigneur subjet.

» Des meilleurs cattels, mortes-mains, servages, aulbanités et bastardises, etc., tant à Mons qu'ailleurs.

» Lettres de priviléges données aux bourgeois de Mons, et à tout l'échevinage, par Jean d'Avesnes. A Mons, 1295.

Bulle du pape sur les mortes-mains de Mons, à Poitiers, 8 mai, troisième année de son pontificat.

» Autres chartes du même Jean d'Avesnes, sur les mortes-mains. Août 1293.

» Enumération de toutes les villes et villages du Hainaut, avec les droits du comte dans chacun d'eux.

» Sur le contenement des plaidoiers en cas d'office : quelz termes y sont à tenir.

» Sur le contenement des clercs d'enquestes, en cas d'office.

» Taxation des commis esdites enquestes.

» Autres termes généraux dudit pays de Hainnaut, en cas d'office.

» Contenemens sur fourfaitures, possessions ou requéances de fiefz.

» Maniere des successions d'iceux fiefz comme les hoirs les doivent avoir.

» Sur le fait de divorsier en la court de Cambray.

» Manière de reprochier tesmoings vaillablement.

» Autres chartes, priviléges et coutumes appartenans à la loy de l'eschevinage du pays et conté de Haynnau.

» Des raisons par lesquelles eschevins puellent jueier pourquoy ung homme ou femme puelt fourfaire ou aller contre le jugement des eschevins, dont les amendes sont à la loy de Mons, à tous ceulx et celles qui les fourferaient.

» Comment mayeurs et eschevins se doivent rieuler sur désheritances et ahéritances.

» Charte la comtesse Marguerite, comment on transmua le prévost et les sept hommes à deux doiiens et IIII jurés. 1300, 7 septembre.

» Se on peult traitier par aultre justice que à Mons pour la drapperie.

» Aultres chartes et priviléges touchant la ville de Mons. 1315, 1321, 1331.

» Charte Guillaume, comte de Haynnau. 1356, 28 février.

» Lettres données par la ville de Mons, pour la franchise du mestier des foullons.

» Aultres lettres sur ladite drapperie, ordonnées depuis le jour Saint-Jean -Baptiste mil IIII.c et X.

» Aultres touchant les pineresses, garderesses et fileresses, publiées le dimence, 23.e jour du mois d'aoust, l'an mil IIII.c et XI.

» Aultres touchant draps estrangiers.

» Advis sur la petite draperie du 13 septembre IIII.c XIV.

» Autres chartes du duc Guillaume de Bavière, touchant ladite draperie.

» Ordonnance sur les tisserans par chirograffe.

» Chartre et provision des armures des mannans de la ville de Mons. 1366, 28 février.

» Chartre en la court de Mons, renouvelées l'an 1410, le 7 juillet.

» Chartre de l'eschevinage, renouvelée en 1410, la nuit de la Trinité.

» Chartre coment le plus rice home de Mons, pour deffaulte de fournir, doibt estre quitte pour XVI s. et les aultres à l'avenant. 1414, 15 février.

» Ordonnances pour filles contre fils de leaul mariage.

» Ordonnances du duc Aubert.— Autres du même. Mai 1378, 1387, 1394.

» Chartres du duc Aubert et de M. d'Ostrevant, son fils, 1392.

» Charte du duc Aubert, sur la cognoissance qu'il fit que taille n'est que grâce. 1390.

» Modération faite par Jacqueline de Bavière, sur la charte de la court de Mons, donnée par le duc Guillaume, son père. 1418, 24 juin.

Priviléges donnés par Jacqueline aux échevins de Mons, pour connoistre de franque vérité.

» Privilèges donnez par Jacque, ducesse de Bavière, aux eschevins de Mons, pour connoistre de franque vérité. 1428, 15 novembre.

» Charte de Philippe-le-Bon, de 1440.

» Chartes de la connestablie des taverniers de la ville de Mons.

» S'ensieuvent plusieurs lois, usages et coustumes appartenant à la loy de l'échevinage de Mons.

» Traitié et appointement touchant le cès (interdit), entre nostre très-redoubté seigneur et M. de Cambray. A Bruges, 29 nov. 1449.

Chartes touchant les braconniers, couttriers et maistres fossiers, et plusieurs autres. 1457, 28 janvier.

» Modération de Maximilien et de Philippe, donnée en 1483, avant Pâques.

Cette même énumération a été publiée par M. Em. Gachet, dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire* de Belgique, *loco citato*.

287 Recueil historique. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle *C.*, puis *S. P.*

En tête du volume est un cahier séparé intitulé : « Declaratio quid, » quomodo, quando phonascus, musici et organista hujus ecclesiæ » collegiatæ S. Petri oppidi Insulensis Stæ Romanæ ecclesiæ imme- » diate subjectæ, circa officium divinum ac alias observare teneantur » 1614. »

Ce manuscrit contient :

« 1.° Chronica Tornacensis. » Le prologue commence en ces termes : « Quoniam traditum tenemus primam constructionem civitatis » Tornacensis prestantem et memoria dignam fuisse, nobiles, etc.... » Après le prologue, le texte de l'ouvrage débute ainsi : « Incipit » excerptum ex diversis auctoribus collectum. Tornacum itaque » Gallie Belgice civitatem antiquissimam esse, antiquitus etiam » inter suas finitimas civitates nobilissimam claruisse, etc....... » Ensuite : « Incipit narratio de prima constructione urbis Torna- » censis... Anno igitur centesimo XLIII a constutione urbis Rome... » La série des évêques se continue jusqu'au mois d'août 1513, mais on

y a ajouté les autres jusqu'à 1649. Le dernier est François Villain de Gand, des comtes d'Isenghien. M. le professeur Warnkœnig, qui a examiné cette chronique inédite, en 1834, l'a signalée à la Commission royale d'histoire de Belgique, comme utile à consulter.

» Alani Enchiridion de naturis rerum, ouvrage mêlé de prose et de vers, dans le genre de la Consolation de Boèce. Il commence :

« In lacrymas risus.... »

3.° Traictiet de maistre Jean Du Fay. De la querelle, laquelle est de piécha entre le roy de France et les princes de pardecha, commençant : « Pour obéir à ceulx qui sur moi ont puissance, etc.... » Il s'agit de la succession de Charles, duc de Bourgogne, jusqu'au traité de Conflans et de Péronne. Paquot, dans l'article qu'il consacre à Jean de Fay ou d'Auffay, XI, 40, mentionne ce traité, mais il ne le signale pas dans les mêmes termes. Du reste, nous avons dit déjà qu'il en existe de nombreuses copies. (Voyez Sanderus, *Bibliotheca Belgica*, I, 209, 210. II, 157, et le catalogue de la bibliothèque Van Hulthem, dressé par le regrettable M. Voisin, VI, 77, n.° 265.)

« 4.° Itinerarius Clementis discipuli sancti Petri. » Début du prologue : « Tibi quidem Papa Gaudenti......» Début du texte : « Ego » Clemens in urbe Roma natus. »

Le traducteur déclare, dans le prologue, qu'il a entrepris son travail à la demande d'une dame nommée Silvie.

A la fin de l'*Itinerarius* : « Explicit anno Domini millesimo quin» gentesimo XVI.e pemultima augusti. Orate pro scriptore. »

Cet itinéraire est apocryphe, comme la plupart des œuvres attribuées jadis à saint Clément. La Bibliothèque de Lille possède, sous le n.° 13, un autre manuscrit du même ouvrage, sur vélin, belle écriture du XIII siècle. Voyez ci-dessus, p. 10.

« 5.° Transcripta chartarum de rebus gestis in Flandria inter annos 1176 et 1310. »

Ces chartes concernent spécialement le Hainaut. M. Gachard a proposé à la Commission royale de Belgique de faire copier ceux de ces titres qui ne se trouvaient pas dans la trésorerie des comtes de Hainaut, conservée à Mons. (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1834, p. 35; 1838, p. 66). Nous donnons ici l'indication de ces chartes, telle que nous l'avons relevée en tête de chacune d'elles.

« C'est li trancris de le concorde entre le comte de Haynau et le seigneur de Beaumont. 1273.

» Che sont li transcrit des chartres le conte de Haynau. Comment li éveskes Henris de Liége en cel tams qu'il estoit encore eslius, rechiut monseigneur Jehan d'Avesnes à home de le comté de Haynau à Maslines. 1247.

» Comment li eslius Henris de Liége manda et commanda as pers et as homes, et à tous les bonnes viles de Haynau qu'il obéissent à monseigneur J. de Avesnes. 1247.

» Li comtesse Marguerite eut enconvent qu'elle feroit quitter messeigneurs J. et Bauduin d'Avesnes de LX mil lib. dont li cuens Guill. avoit fait clain sour iauls à Paris, et reconneut ke Namur et tout li fief ke li cuens de Lussenborc tenoit de li de là le Meuse, estoient de appartenances de Haynau. 1248.

» Uns jugement fais à Maslines ke li eslius de Liége devoit recevoir à home monseigneur J. de Avesnes, de le conté de Hainau, puis ke li comtesse en estoit issue et donnée à un estrengne home, et ke tous li devoit à ce faire homage comme à leur seigneur, et en fist me sire J. là endroit homage. 1253.

» Li rois Willaumes qui fu à ce jugement à Mallines et l'aprouva et confrema come sires souverains, et le commanda à tenir perpétuement. 1253.

» Li comtesse Marguerite qui jura et fiança sollemneument ke elle ne feroit en toute sa vie, ne pourchaceroit par quoi me sire Je. d'Avesnes ne si hoir fussent eslongié de le conté de Haynau. 1256.

» Me sire Bauduins d'Avesnes qui renonche à tous jors pour lui et ses oirs à le conté de Haynau, et bien se tient à le parçon que faite li estoit et en a convent à donner teus letres con vorroit avoir por bien faire le seurté. 1256.

» Li ville de Valenchienes, qui asseurent monseigneur J. d'Avesnes et recónneurent que apriès le décès le contesse M., il le tenroient par signeur et ses hoirs et non nul autre. 1256.

» C'est li copie de le letre li conte de Flandres et Mons. J. de Dompiere, donnée à Mons. Jeh. d'Avesnes, ki fu sour le pais faite entre eaus, translatée de latin en roumanch.

» Li teneurs dou dit le roy et le legat.

» Li dis dou roy et dou legat à Paris. 1247.

» Li réclamations après le dit.

» Li quittation. 1248.

» Li autre dit le roy à Piéronne.

» Li cuens de Flandres rent à ses freres l'Ostrevant.

» Li cuens de Flandres quite le contei de Haynaut et les apertenanches.

» Li déclarations des apartenanches de le contei de Haynau.

» Messire Bauduins de Avesnes ki a en convent à donner à me dame de Haynaut u à ses oirs quel teneur de letres qui leur plairoit por tenir fermement le pais et les convens entre lui et monseigneur J., et doner respondans selon le recors de chiaus qui sont nomez en ces lettres. 1258.

» Li thiesmoins le vesque Nicholon de Cambray, qu'il u me sire Bauduins d'Avesnes eut en convent à faire ensi come devant est dit.

» Li cuens Ferrans et li contesse Jehenne eurent en convent à donner tel terre et tele parchon come cil chevalier qui sunt nomez es letres diront par droit que me sire Bouchars, par le rasou de se feme, doit avoir, soit en Flandres soit en Haynau. 1214.

» Comment Margrite, suer à la comtesse de Flandres et de Haynaut, veut et consenti de se propre volentei que me sire B. d'Avesnes donnast à monseigneur Th. de Hufalisse, sen cousin, LX lib. de blans de fief à prendre à se wiennaige à Avesnes. 1227.

» Li lettre de le terre d'Estruem, dou winnage d'Avesnes, de Guise, de Landrecies, de Bouloigne et de le terre que me sire Wis d'Avesnes tenoit de là le haie d'Avesnes, ke li cuens Watiers douna à Monseigneur Bouchart en parchon de terre. 1238.

» Li lettre le conte Huon de Blois et se feme qui otrient cele terre et cele parchon devant dite. Et s'en dona aussi li cuens Thomas et se feme ses letres qu'il le otryèrent. 1238.

Dou commandeur dou Temple qui quita un débat qui avoit esté entre iauls et monseigneur Bouchart dou vivier de Saint-Albain. 1241.

» Dou vendage que me sire Gilles de Bierlemont fist de chou qu'il avoit à Estruem. 1265.

» Me sire Gérars de Sclerbes, frères monseigneur Gille de Bierlai-

mont, reçut le terre en sa main por faire le volonté me dame de Haynaut. 1265.

» C'est li lettre le signeur de Lidekerke qui otria son castiel et fit aloiance à mon signeur Jeh. d'Avesnes si longuement come li guerre durroit entre lui et ses freres de Flandres. 1252.

» Li obligation dou conte de Hollande et de Jehan de Haynau. 1272.

» Des convenances monseigneur Piéron l'orible. 1286.

» Li rois approeve et conferme entirement tous les jugemens fais en le cort le roy Will·, et toutes les grâces faites à monseigneur Jehan dAvesnes, et welent que eles soient fermes au conte de Haynaut, et li donne awec tout le droit qui peust estre venus à lui et à l'empire dou tans qui estoit passés et fut fait par l'assentement de le plus grande partie des princes qui pooir ont en le élection dou roy d'Allemagne.

« W. regis supradictis presentatione et collatione confectis et
» insertis presentibus plenius contineri dinoscitur, quorum quippe
» per omnia hic est tenor. 1281. »

» Li rois mande à tous generaument, nobles et autres, et à toutes les communités qu'il obéissent au conte com à leur signeur et leur rechite comment li cuens a alé avant par droit. 1281.

» Li rois mande en espécial as villes de Allost et de Grammont qu'il obéissent au comte com à leur signeur.

» Li jugemens que comme li rois eust donné au conte ces terres, il li devoit donner ung exequuteur qui allast as principaus lius et le mesist en possession et commandast que toust fesissent à lui com à leur droit signeur. 1281.

» Li roy mande à l'évesque de Cambray que comme il soit jugiet en le court que li cuens ait exécuteur, il le meiche en possession, et publie le commandement le roy et le jugement de se court.

» Mesmes lettres au comte de Lussemborg.

» Une lettre especials as hommes de ces terres qu'il obéissent au conte et relievent leur fiès de lui si com il doivent à leur signeur.

» Li jugements des princes de Alemasgne que tout li don, li confermement, u li fait qui fait avoit estet par le roy Richard u par ses prédécesseurs, puis le tans que li sentence fu jetée en fedri (*sic*) n'estoient de nulle valeur, se ce n'estoit par le consentement de le plus grande

partie des princes qui droit ont en le élection dou roy d'Alemaigne. 1281.

» Li rescriptions l'évesque de Cambray, comment il mist le conte en possession selonc le teneur de se commandement. 1281.

» Li recès dou jour de Haghenove u li cuens de Flandres fu et li cuens de Haynaut, comment il furent rajournet et comment li rois envoia ses messaiges et ses lettres à l'évesque de Cambray, qui venist au jour por dire chou qu'il avoit fait. 1282. V.

» Li repos des messages le roy qui vinrent à l'évesque, li ques s'escusa et chil message rechurent de lui chou qu'il veut dire, et l'en reporterent à le court le roy, à Wormaise, et recorderent sour leur sairemens. 1282.

» Li rescriptions le évesque de Cambray, comment il s'escuse qu'il aler n'i puet sour sen sairement par loial impédiment, et qu'il envoia à le court sen procureur et ses lettres pour le jurer, et mande comment il a alé avant ou procéis selonc les commandemans le roy.

» Li jugemens de Wormaise, ouquel il est récité comment li cuens de Haynaut se plainst de sen oncle de Flandres, qui estoit présens en jugement devant le roy, à Haghenoe, et comment il fu dit que li roys envoiast à l'évesque de Cambrai, et comment li message revinrent et reportèrent chou qu'il trouvèrent à l'évesque et comment li évesque i envoia sen procureur et le lettres et toutes ces choses mises en jugement, li cuens de Flandre fu fourjugiet pour se contumace de ces terres et pour le violence il fu proscript et mis hors de la paix. 1282.

» Li rois mande à l'évesque de Cambray, et li rechite le jugement de Wormaise, apriès li commande qu'il amoneste par ses officiaus, ses prestres et ses clercs tous chiaus de ces terres qu'il obéissent au conte, et les assolt dou sairement qu'il ont fait au conte de Flandre.

» Li rois mande en autel manière à l'official de Utreit qu'il amoneste par les églises, et plus communément qu'il puet que tout obéissent au conte de Haynau, et les assolt dou sairement qu'il ont fait au conte de Flandres, et s'il ne l'ont fait dedans VI semaines et trois jours, il seront fourjugiet de leur terres et de leur houneur.

» Li rescriptions le official de Utrect sour ce commandement. 1282.

» Li rois mande à tous hommes nobles et vassauls et recteurs, à justiciers de Alost et de Grammont, et de toutes ces terres qu'il obéis-

tent au conte de Haynau, et aient leurs terres reprises de lui dedens VI sepmaines et trois jours, et ne le lessent mie pour l'ommaige qu'il ont fait au conte de Flandres dou quelque il assolt. Et se autrement le font, il ira encontre iauls si com droit ensegnera et encontre leurs biens.

» Li proscriptions le conte de Flandres de se personne et de ses biens. 1282.

» Li sentence qui fu faite encontre les villes d'Alost et de Grammont, et toutes ces terres, que li cuens de Haynau pooit saisir leur cors et leur avoir, et faire se volonté comme de chiauls qui sont fourjugiet de leur honneur et de leurs biens. 1282.

» Li proscriptions de communités d'Alost et de Grammont, et de toutes ces terres. 1282.

» Li sentence donnée encontre les hommes nommés en ces lettres qu'il doient estre fourjugiet de honneur et de lor terres, et puet li cuens prendre iauls et leur terres, et faire se volenté comme de fourjugiet. 1282.

» Li proscriptions des hommes qui chi dessus sunt nommé.

» Li consentemens et li assens le marchis de Brandebourg, qui loe et grée les confirmations et les grasces qui li rois wet faire au conte, d'endroit ces terres devant dites. 1281.

» Li assens le archevesque de Maience qui loe et appreuve tous les jugemens et les graces qui sunt faites au conte.

» Li assens le duc de Saxone.— id.

» Li consentemens l'archevesque de Coulongne des terres d'Alost, etc.

» C'est une lettre que li rois a donnée en le quele tout li errement qui sont issut de le court de ces terres en ordene sont contenu et tous les appreuve et conferme li rois et i meit sen décret. 1283.

» Littera homagii facti regi Francorum. 1290.

» C'est li lettre que li cuens de Haynau donna à cheulz de Valenchiennes. 1290.

» C'est li annulations de le lettre de chiaus de Valenciennes. 1290.

» Littera imperatoris super natalibus. 1242.

» Episcopo Cathalaunensi et abbati St-Sepulcri super natalibus
» J. et B. de Avesnis. »

» Consimilis, excepta data. »

» Sententia episcopi Cathalaunensis et abbatis Liessiensis. 1249. »

» A l'évesque de Cambrai ki mete à exécution le confirmation.

» Executio episcopi Camerasensis super natalibus J. et B. de Avesnis. 1252.

» Judicium contra illos qui invadunt dominium suum.

» La copie des lettres dou jougement de coy li comtesse Margherite fu forjugié à Franckefort par le roy Willaume. 1252.

» De donatione feodorum de Alost. 1252.

» De Gillebert de Haussi dou fief kil a repris dou conte de Haynau. 1295.

» Dou signeur de Sotenghien qui doit recevoir dou conte de Haynau mill. lib. de terre. 1286.

» Dou fief le signeur de Busegnies qu'il a reprit du conte de Haynau. 1289.

» Lettre de monsigneur Gille de Chin des alloes de Busignies, qu'il a clameit quittes. 1289.

» C'est li cartre d'Oneng et de Quaroube (latin). 1240.

» C'est li lois d'Onneng et de Quaroube, en roman. 1247.

» De le Val Nostre Dame qui doivent un obit à monsigneur et à me dame.

» De le Val Nostre-Dame qui quittent leur rente de Valenchiennes, 1289.

» Dou conte d'Alenchon et se feme de le ressaisine de Sclaibes. 1282.

» C'est li lettre dou rachat dou signeur de le Longheville de chou qu'il avoit à Vinch et à Le Longheville si cum dou bos et dou vivier, 1292.

» De le capielerie Nuevile de sour Sambre. 1299.

» Une enqueste de le justice de Nueville. 1295.

» Lettres le signeur de Fontaines, pour II villes kil a, savoir se ces fiés valent. 1295.

» Dou prieus et le couvent de Saint-Sauve, de l'escange de demy muy de farine. 1289.

» De le ville de Maubeuge, pour le forfait qu'il fisent. 1293.

» De le parchon monsigneur Florent de le tiere de Brayne et d'Estruem. 1287.

» Del évesque Willaume, qui renonche à se parchon de le terre de Haynnau. 1289.

» Lettre dou Beige de Rumegni, dou vendage de le terre de Chirve. 1289.

» Li transcris des masnans de Alluet à Cirve. 1295.

» Dou conte de Saumes de C. lib. que on li a paiet pour trois hommages qu'il vendit qui estoient de Prouvy. 1294.

» Li hommages monsigneur Wion de Wargni de terre c'on li dona à Douchi. 1293.

» De Jehan de Ghellaude, de cent livres de tiere ki vendi à mon signeur de Haynnau. 1292.

» C'est li lettre de monsigneur Rasson de Winchi, dou vendage de Fimeng et de Revin.

» Lettre de monsigneur de Rasson de Vinthi, des convenances et dou marchiet de Fimeng et de Revin. 1288.

» Pour le tier de Tongre Saint-Martin. 1294.

» De monsigneur Watier de Brayne, del allues qu'il a rechupt de monseigneur le conte. 1289.

» C'est li hommages dou seigneur de Scairbes. 1292.

» De le Val St-Pierre, de LX s. c'on leur doit cascun an. 1228.

» De Cambron, qui recorde le confirmation de mon signeur de chou kil tient en Haynneau. 1290.

« Walteri de Kievreng de nemore Ambligis. 1209. »

« De nemore Brokeroe abbatis de Hasnon. 1291. »

« Concessio quam fecit Balduinus comes super servis et ancillis » ecclesie Ste-Waldetrudis et ecclesia tenetur in anniversario XXV » solid. pro anima ipsius et marie conjugis sue, et tenetur ecclesia » distribuere pauperibus in die aniversarii panem unius modii » segetis. 1201.

» De le ville de Foriest. 1180.

« Littera abbatis de Castello pro molendino de Waisviller juxta » Forest. 1199. »

» De quatre hostes ke li cuens Bauduins dona à l'église de Sainte-Waudrut de Mons. 1202.

« Missa pro defunctis antecessorum et successorum comitis Haynnau

» ter in qualibet septimana canitur in ecclesia sancti Auberti
» Cameracensis. 1182. »

» Lettre dou dit de Blarignies. 1288.

» Des mortes-mains Saint-Pierre de Lobbes. 1260.

» C'est de monseigneur Thumas de Couci, de terre kil escanga à mon seigneur Bauduin de Biaumont. 1257.

» Li parchons dou bos de Brokroie. 1194.

» Des convenances de Mairoiles, sour la souverainneté de le terre. 1288.

» De le quitance des mortes-mains de Mons en Haynnau. 1295.

» Des siers ki venront demorer à Mons en Haynnau. 1295.

» Li obligations del église de Bone-Espérance. 1294.

» Ce sunt li transcrit des lettres ke me sires et me dame ont données à l'église de Bonne-Espérance por le bos et terre, dont debas fu ès plais à Mons. 1294.

» Don fait à Bonne-Espérance par le conte de Haynnau. 1294.

» C'est li lettre del abbiet et couvent de Vicongne. 1291.

» C'est li lettre l'abbeit d'Anchin, de traiter à monseigneur le conte, com à signeur souverain temporeil. 1289.

« De confederatione comitis Flandriæ et comitis Haynnonie. 1176

» Li transcris de le lettre le signeur d'Audenarde, sour l'avouerie des villes ki sont del église d'Ende ke li abbei et li couvens leur donna desous leur siauls. 1248.

» Li transcris donés de par mon signeur d'Audenarde au conte de Flandres de le terre d'Ende.

» Dou signeur d'Audenarde, ki doit reprendre de Jehan de Haynnau se ville de Papengien, dedens XL jours. 1277.

» Li sires d'Audenarde doit rendre tous hommages ke li cuens aroit por l'oquison des allues de Flobierch et de Lessines, et en sont detes cil kil sont ci-après nommeit... 1280.

» Li reconnoissance de l'hommage de Lessines, et les dettes ki i sont et respondant dou faire et emplir. 1280.

» Ke li sires d'Audenarde connoist kil a repris du conte, Flobier et les appendances sans le dognon, et en sunt dette me sire Jehans de Rosoy, le sires de Liedkerke, et autre ki chi après sunt nommeit... 1280.

» C'est li lettre le signeur d'Audenarde des alloes de Flobiert et de

Lessines, qui mist en le main le conte, et li cuens li rendi en fief et en lige hommage. 1280.

» Li transcris comment li sire d'Audenarde se deshérita de Flobiert et de Lessines, et comment li cuens en ahérita mon signeur Jehan de Rosoy. 1281.

» C'est li hommages de Flobiert. 1280.

» Transcris d'une lettre le signeur d'Audenarde, saielée dou saiel dou conte de Nevers. 1281.

» Transcris d'une concorde et de convenance entre le conte et le signeur d'Audenarde. 1282.

» D'une aumosne ke li sires d'Audenarde et se femme fisent à Flobiert as Guillemins, et reconnoist ke me sires a le souveraineté. 1283.

» Li sires d'Audenarde doit faire obéir ses hommes, tous fiévés et autres, à sen fil monsigneur de Rosoyt, et faire connoistre que il obéiront et retrairont perpétuelment au conte de Haynnau come à leur souverain signeur. 1282.

» Li sires d'Audenarde oblige quankes il a envers le conte de Haynnau pour emplir les convens de Flobiec et de Lessines. 1285.

» Supplications à men seigneur dou signeur d'Audenarde, et de se femme. 1288.

» Dou restor de le terre de Fignies. 1288.

» Lettre de mon signeur Thumas et mon signeur Willaume de Mortengne, et confermement de par le conte de Flandres qu'il doivent faire quiter les fiés de Fignies à leur niece quant ele avera age. 1288.

» C'est li dons ke mesires de Rosoyt fist au conte de le moitiet des fiés de Flobiert et de Lessines. 1295.

» De mon signeur Jehan de Cous et se femme sour l'achat de Mirouwaut. 1293.

» De l'acat de Mirewaut de me dame Béatris.

» Li hommage de Mirewaut.

» De LXX livrées de terres au Tournesis, ki sont assises à Magherite, suer Thieri de Mirewaut, ou ban St-Pierre, à Chevigni. 1282.

» Li accorde de le dame de Cous et demisielle Marie de Pierouweis, se sereur. 1291.

» Li compromis entre me dame Henriette et les hoirs de Mirewaut.

» C'est li copie de le lettre ki parole de l'hommage ke me sire

Henris de Mirewal fist à Henri de Lussembourc, ou nom de sen père, conte de Lussembourc. 1270.

» Braas et Arville sont en wages par LX lib. torn. 1291.

» Lettre ke me dame Henriette doit paier les deites mon signeur Thieri de Mirewaut, son marit, et avoir les meubles. 1289.

» Ces lettres dient ke li homme reçoivent lor fief de mon signeur Jehan, et li facent hommage de Namur. 1248.

« Super comitatu Namurcensi judicium per Willelmum regem » Romanorum. 1249. »

« Nobilibus imperii ne sint in auxilium comitis Flandrie. »

» Transcris de le lettre ke li rois Willames donna sour le terre d'Eschoce à mon signeur d'Avesnes. 1291.

» Que li cuens puist joir del Ostrevant cum li autre baron. 1293.

» Li quitance chiaus de Hasnon des damaiges kil demandoient. 1293.

» Dou paiage de Saint-Quentin. 1293.

» Del accorde des biens Romont le Lombart. 1295.

» Del accorde des biens Rombaut le Lombars.

» Li transcris de le cartre le conte Ferant, ki donna al église d'Ausne, LXXX lib. por le sustentation de wit moisnes. 1220.

« Concordia inter comitem Haynnau et ducem Lovaniensem. 1194.

» De pace facta inter comitem Balduinum et illos de Tornaco. 1197.

» Quod Willelmus comes Hollandie fuit infeodatus de omnibus » bonis et terris Hollandie ab imperatore Othone. 1213.

» Littera quod Theodoricus comes Hollandie ad omnia feoda fuit » admissus. 1195.

» De pace inter comitissam Flandrie et comitem Hollandie. 1256.

» Forma pacis inter Willelmum regem Allemannie et Margaretam » comitissam Flandrie. 1256. »

» Li transcris de le lettre ke li rois Willaumes donna sor le paisfaire de ses prédécesseurs, et Philippe, conte de Flandres. 1248.

» Dou conte d'Illande, aloiances au conte Bauduin.

« Confederatio Johannis domini de Ybernia cum Balduino comiti » Flandrie.

» Conventio inter regem Anglie et comitem Flandrie et Hannonie.

» De gavallo Cameracensi. 1192, 1194.

» Littera de Nurebergh super comitatu Hollandie quem contulit

» rex Romanorum comiti Hanonie, si contigerit comitem Hollandie » decedere sine herede. 1276.

» Littera de Hennebergh quod rex dedit sibi comitatum Hollandie, si » contigerit comitem absque herede decedere. Anno LXXVI in Nuremberg, idus Januarii. »

» Lettre dou conte de Henneberg de tonniuls ke li cuens devoit avoir à lui à Nuremberg. 1281.

« De ecclesia sancti Dyonisii in Brocroia, de servis et ancillis altarium » de bonis pertinentibus. 1183. »

» De Haspre.— Sancti Aicardi Hasprensis.— De ecclesia de Haspre. — De Haspre. 1176, 1174, 1197.

» Pro ecclesia Senogiensi de dono ville de Hornes. 1198.

» Des cens ke li cuens doit à l'églize de Lobbes. 1176.

» Del église de Hasnon, de le haie ki est entre Bagevrin et le viès caucie.

» Li rois d'Alemaigne dona por la terre sainte par tout son empire tien et débite sour chascune personne. 1207.

» Del empereur Bauduin, qui rapiela son saiel. 1204.

» Li comtesse Jehanne mist un porveur à la maladrie à Mons en Haynnau.

» De deux cens livrées de terre ke li contesse Margherite devoit acquere en conte de Haynnaut por le tierre de Crievecuer, et en recompensation. 1257.

» C'est li aliance entre le roy de France et ses hoirs d'une part, et le conte de Haynnau et ses hors d'aultre à toz jour. 1297.

» Des marcandizes doi royaume venir en Hannau. 1297.

» Sour le garde des abbeies d'Ostrevant. 1297.

» De victualibus. 1297.

» Sor le requeste qui doit estre faite sur l'omaige d'Ostrevan. 1297.

» Li rois de France anulle toutes les lettres qu'il a de chiaus de Valenchiennes. 1297.

Li rois quitte au conte totes obligations par le raison des contens qui furent entr'eaus. 1297.

» Dou ressort del Ostrevant. 1297.

» Li hommaiges Sarrazin dou Chasteler de le tere Ramerois. 1297.

» De quatre hommaiges ke li rois dona le conte de Haynnau. 1297.

» Li pais entre le conte de Haynneau et le vile de Valenchiennes. 1296.

» De XII bourgois de Valenchiennes, qui furent mis fors de le pais.

» Li lois de Mons, dont li chartre est à Mons. 1200.

» Les convenances entre le conte de Haynnau et les monnoyers. 1297.

» Li transcris sor le saiel de Chastelet de Paris, del assize de le monnoie. 1296.

» C'est del homaige Henry le conte de Saumes. 1297.

» Item des monnoiers le roy. 1305.

» Lettre de Bauduin de Beaumont qu'il a donnet à Jehan de Haynnaut Beaumont et les appendances. 1299.

» De le terre de Leuse ki fu donée au conte de Saint-Pol. 1284.

» Mesires Hues de Saint-Pol promet une amende au comte de Haynau, et reconoist à tenir de lui Leuze, Condet et Escanaffle, et les appartenances. 1284.

» De le pais entre monsigneur de Haynnau et le duc Jehan de Braibant.

Des aliances entre le conte de Haynnau et le duc de Braibant. 1300.

» Li duc de Brabant promet à faire capelleries et pelerinaiges audit le conte de Haynnau. 1300.

» Des seigneurs de Kuc et de Hensedunne. 1300.

» Li homaiges Mons. Henris Bertal de le terre dou Boskiel, lequele il tenoit devant en franc alloet. 1301.

» Vendures de Lessines et Florbec. 1298.

» De ciaus de Cartouze pour le bible kil ont. (1) 1300.

» Ke nus ne se mesle en l'Ostervan fors li bailli de Vermendois et chiaus sans plus, en cas de ressort. 1299.

» Li rois prent II hommes ki ne sont mie de son conseil, et me sires le cuens II autres, pour déterminer toutes les debtes qui sont entr'aus. 1304.

» Pour ravoir une lettre de X.m lib. ke li éveskes de Biavays doit avoir, lequel me sire donna quant il fu en le prison le roy, et li dis éveskes ne le peut trouver. 1304.

(1) Il s'agit d'une bible que les chartreux de Macourt avaient eue en legs du comte de Hainaut, sous la condition de ne la vendre ni de la mettre en gage.

» C'est li jugemens fais à Bouchaing pour Fenaing, contre cheaus de Marchiennes. 1303.

» C'est de Fenaing uns transcris ki parolle dou veske de Liége. 1297.

» De la cout de le terre d'Englefontiene. 1301.

» Des moulans de Reghennies et de Ronssoit ke me sires a donnez à Mons. Grard de Virne, sour certaine forme, si comme il appert par ces lettres et parmi ce il a reprins I franc alla et de Mons, si comme il appert par unes aultres lettres. 1307.

» Comment li cuens Guillaumes fist hommaige del Oistervan au roy de France. 1307.

» C'est li enqueste ki doit estre faicte pour ledit hommaige.

« Confirmatio regis Alberti pro judicatis domini comitis Haynonie.»

» Li hommages de le ville de Lessines. 1302

» Comment me sire puet faire pais à Flamens dou consentement le roy.

» Comment me sires puet racater les corowées de Morcery et de Says dedens IIII ans pour III lib.

» C'est li copie de le lettre le conte de Flandres et Mons. Jehan de Dampierre, donnée à Mons. Jehan d'Avesnes, ki fu sour le pais faire entre eaus, translaté de latin en rommanch.

» Li teneurs dou dit le roy et le legat.

» Li dis dou roy et dou legat à Paris.

» Li réclamation après le dit.

» Li quittacions.

» Li autre dit le roy à Piéronne.

» Li cuens de Flandres rent à ses frères l'Ostervant.

» Li cuens de Flandres quite le contée de Haynau et les apartenances.

» Li déclarations des apartenances de le contée de Haynnau.

» Chi après s'ensievent moult de renonciations de droit et de fait, et de usages de coustumes de pays ki moult longe seroit à raconter; ki contenues sont ès lettres de seure dittes, mais entre les aultres renonciations est il escrit expressement li clause ki ci-après s'ensuit:

» Cyrographe que nuls de XII bourgois ne de leur enfans ne pueent jamais y estre en office.

» C'est li dessoivres de l'empire et dou royaume, ainsi que maistres

Jehans Bouttemlains la eut d'une abbece au royaume de Franche et M. Jehans de Pottes la kouvit en trois lieus, avoeckes les escripts d'Ostervant en le tresorie.

» C'est li fourme de le pais en toute le contée de Haynneau, lequel messire Bauduins, cuens de Flandres et de Haynnau, et li homme noble e li autre chevàlier par leur sairement ont asseuré et afremée et par l'apention de leur saiauls, aussi dou saiel le conte et des autres nobles hommes. »

Au bas du dernier feuillet verso, on lit : *Abbatialis ecclesie Cysoniensis inter Tornacum et Insulas site.*

288 Rebellioni delle provincie. — In-4.° rel. maroq. rouge; belle écriture italique du XVI.° siècle.

Pour donner une idée plus nette du contenu de ce manuscrit, nous reproduisons ici les titres marginaux répandus dans le cours du volume :

« Vescovato di Liege.— Namur. — Henao. — Vallones. — Artues.— Fiandra.— Brabantia.— Isole di Zelanda.—Isole d'Holanda.— Utrect. — Gueltres. — Deventer. — Frissa. — Limburg. — Natura et costumi delle genti.— Ch'il paese produce.— Fiamenghi i primi che riceverno la fede di Christo. — Ordine del governo. — I consegli. — Militia di cavalleria. — Heredita degli stati caduta a Carlo.— Gli Spagnuoli ne vanno ad Italia. — Come divisero nella congiura gli stati fra loro. — Il popolo mosso contra la giustitia. — Bredevroda e suoi seguaci presentano la supplicatione a madama. — Supplicatione presentata a madama. — Riposta di madama a congiurati. — Ambasciadori al re di Spagna mandati. — I Luterani predicatori a Brabante. — Rubati i tempi d'Anversa dagli heretici della stessa terra. — Uno Spagnuolo ributta una turba d'heretici, ch'entrare volevano a rubare la chiesa. — Accordio fra catolici et gli heretici conchiuso. — Rubellione di Gante. — Citta rubellate. — Donne che predicano il loro vangelo. — Edito Reale. — Carta di sicurta.— Rubellione di Bolduche.— Rubellione di Valentianas. — Assedio di Valentianas. — Lettera del Bredevroda.— Lettera di madama al Bredevroda.— Rotta del soccorso

di Valentianas et presa di Tornaco.— Presa di Valentiana.— Giovanni di Leida. — Rubellione di Monasterio. — Presa di Monastero. — Il confitta de Guez. — Il duca d'Alba ne va a Fiandra. — Trattamento d'impedire il passo al duca. — Risposta del d'Oranges. — Conseglio ragunato dal duca. — Presa del conte d'Egmond. — Presa del conte d'Hornos.—Castello d'Anversa.—Potesta conceduta al duca.—Rotta di mossiur di Biles.—Mossiur di Biles prigione.—Giustitia contra i rubelli. — Citatione al d'Oranges. — Citatione al conte d'Hostradt.— Il conte d'Arambergua all' incontro a Lodovico. — Rotta del d'Aremberg. — Morte del comte d'Aramberg, et del conte Adolfo fratello del d'Orange. — Sentenza contra i conti d'Egmont et d'Hornes. — Lettera del di Egmont al re.—Morte del d'Egmont.— Morte del d'Hornos.— Articoli contra conti morti.— Passi forti.— Il confitta di Lodovico.— Otto mila morti. — Venuta del d'Oranges. — Soccorso di Tonger. — Due mila huomini del d'Orange morti al valicare d'un fiume.— Morte del conte d'Hocstrac. — Statua del duca d'Alva.— Parlamento fatto dal duca a popoli in cui gli prepuose le gabelle. — Crudelta di Mos di Lumel. — Mos di Janli vicario degli heretici.—Presa di Ramua.— Sancio d'Avila attacca fuoco alla nave capitana degli heretici. — I vasselli catolici brusciati.— Presa di Roterodam.— Rotta di Mus di Janli. — Morte di Janli et de suoi. — Potesta del d'Oranges. — Entrato di nuovo il d'Oranges a gli stati.— Presa dell' Abadia. — Battuti gli assedianti et gli assediati. — Incamisciata de catolici. — Ritirata del d'Oranges ad Alemagna.— Rubellione de Malines.— L'Ammirante di Francia ferito. — Morte dell' Ammirante. — Morte de gli heretici di Francia. — Henao resa. — Presa di Malines.— Motti nelle bandiere degli heretici. — Rotta degli heretici. — Presa di Zerchzea. — Presa di Zupten. — Presa di Naezden. — Presa del porte di Esperendam. — Rotta di mossiur di Lunel. — Haerlem resa a discretione. — Spagnuoli ammutinati. — Ritratta d'Alchemar. — Rotta della catolica armata. — Presa del conte di Bosu, generale dell' armata catolica. — Venuta del commendatore maggiore di Castiglia al governo de gli stati.— Mos di Climes morto. — Perdenza dell' armata catolica nel soccorso di Mediambourg. — Incamisciata di catolici. — Rotta et morta di Lodovico. — Valdes all' acquisto dell' Holanda s'invia. — Alfa preso. — Industria de difensori di Massencluza. — Il forte delle Ruote preso.—

Delfe si rende.—Rotta de gli heretici in Ferlandin.—Muore il Gaetano. — Moselanda si rende. — Valdes rotto. — Spagnuoli ammutinati. — L'armata catolica sene passa all' heretica. — Pace esclusa. — Bura presa. — I patti della pace. — Trattato del d'Oranges. — Morte del commendatore maggiore.—Il conseglio degli stati governa.—Zirchezea resa a misericordia. — Ammutinamento degli Spagnuoli. — Gli ammutinati se n'entrano a Lost. — Bando degli stati contra gli Spanuoli.— Scrive il conseglio al Sancio.—Sancio scrive al conseglio. — I consiglieri impregionati dagli stati. — Il duca d'Arscot contituito capo del governo.— Giustificatione degli stati. — Congiura contra gli Spagnuoli. — Forte fondato nel passo di Fiandra. — Rotta degli heretici. — Presa di mossiur di Ferri. — Rubellata Mastrich. — Presa Mastrict. — Capitoli della lega fra ld'Orange et gli stati fermata. — Rubellione del la terra d'Anversa. — Ortiz riconosce le Trinice. — Morte della donna. — Soccorso d'Anversa. — Rotta degli heretici che difendevano Anversa. — Incendio d'Anversa. — Morte del conte Obrestein.—Il conte d'Egmont, et altri prigioni.—Vittoria in Amberes, et numero de morti soldati et paesani.—Gante si rende a gli heretici. — Nuova lega fra gli stati. — Lettere del re impedite et pigliate. — Pace fra 'l re et gli stati. — Capitoli della pace. — Mercede agli heretici. — Gli heretici volgono la guardia a don Giovanni. — Don Giovanni parte di Brussella. — Don Giovanni piglia il castello di Namur. — Gli heretici prendono il castello d'Anversa. — Vergas et Breda prese per aguato. — Il duca d'Arscot e'l marchese d'Habre fuggono da don Giovanni. — Capi onde s'erano mossi gli stati di nuovo alla guerra. — Lettera di don Giovanni al re. — Lettere di don Giovanni al Perez.— Lettera di don Giovanni a gli stati. — Quarta diligenza. — Lettera di don Giovanni a gli stati.—Il d'Oranges totoglie l'armi reali.— Risposta del principe.— Ridolfo chiamato da gli stati. — Soccorso di Ramunda. — Mus di Grugni viene a Namur. — Lettera di don Giovanni a gli Spagnuoli. — Ritorna un Terzodi Spagnuol. — Rotto il Grugni. — Rigione il Grugni. — Giubilu si rende.— Il Grugni fari verenza a don Giovanni.— Prigioni. — Morte de soldati heretici.— Loraina si rende. — Nivella resa. — Sime presa. — Mariem presa. — Philippevilla si rende. — Alamburghe si rende. — Il conte Massuo non volle combattere. — Tre hosti poderosse de gli heretici. — Don Giovanni si ritira a

Namur. — La pistilenza al catolico campo. — Morte di don Giovanni. — Il principe di Parma generale. — La terra d'Uvert si rende. — Herental presa. — Conceduto il passo al fratello del duca di Sassonia. — Burgarante preso et brusciato. — Cavalli heretici rotti et uccisi. — Il castello d'Uvert si rende. — Francesi morti. — Mastrict presa. — Morti. — Bolduche et Malines si rendono. — Pace publicata. »

L'auteur de ce livre m'est inconnu; mais comme il dit dans sa préface : « Havendo io veduto in un libro spagnuolo in discorso che » narra il principio della rebellione de gli stati di Flandra e parte di » cio ch'e dapoi in quella guevra seguito....... m'apparso d'ordirne » una historia...... » j'ai recherché quel peut être cet auteur espagnol qui a fourni l'idée, et sans doute le plan du présent ouvrage. J'ai parcouru à cet effet l'ouvrage d'Antonio Carnero, intitulé : *Historia dellas guerras civiles que ha avido en los stados de Flandes des del ano 1559 hosta el de 1609, y las causas de la rebelion de dichos stados*, in-fol. Bruxelles, 1625. Or, il me semble évident que c'est là le livre dont parle notre italien anonyme. Pour en convaincre le lecteur, il suffira de mettre en regard un passage de l'un et l'autre écrivain.

CARNERO, p. 4.

« La gente de su natural es muy hermosa, son blancos y rubios, altos de cuerpo y bien proporcionados.

» Fueron de los primeros que recivieron la fee de Christo nuestro senor, entre todos los pueblos de Alemania y Francia, y que en mayor reverencia la han tenido y guardado, como parece por muy sumtuosas iglesias y ricas abadios y monasterios y hospitales y otros lugares pios y devotos per todas las diez y siete provincias, dotandolas de muchas rentas y ricos ornamentos. »

NOTRE MANUSCRIT, p. 7.

E la gente di sua propria natura assai bella, alta di statura, et bene et proportionamente formata.

Furno essi i primi che fra tutti i popoli d'Alemagna et di Francia riceverono la fede di Christo, et che piu l'hanno honorata et reverita, in fino a questo tempo nel quale hanno gia da suoi predecessori degenerato; che con tanta fede, carità et devotione fondarono taute chiese et si ricche abadie et monasteri et magnifichi hospitali et altri luoghi divoti et pii per le citta et per le campagne di quelle contrade, copiosamente dotandole di ricche rendite....

On voit qu'il y a identité presque complète. Le récit de la mort des comtes d'Egmont et de Hornes est traduit littéralement de Carnero, pp. 26 et 27. Au reste, dans beaucoup d'autres endroits l'imitation est moins servile. J'ai même remarqué dans notre manuscrit diverses circonstances que Carnero n'a pas mentionnées.

289 Description de la situation de l'Egypte.—Ecriture du XVII.ᵉ siècle; 358 pages.

Voici la table des titres :

« Situation de l'Egypte. — Etat de son commerce. — Du gouvernement présent de l'Egypte. — Des trouppes. — Des chrestiens. — Des coutumes qui s'observent aux mariages.—Du baptême.—Des mariages des Turcs. — Quelques manières du pays, à l'occasion des morts. — De la circoncision des Turcs. — Quelques usages anciens et modernes envoyés en réponses aux demandes de M. l'ambassadeur à La Porte, par le R. P. Fulgence, supérieur des RR. pères capucins du Caire, homme en résidence et beaucoup de pratiques des manières du pays. — De la célèbre Alexandrie. — De la colonne de Pompée. — Mémoire de ce qui sera nécessaire pour abbatre et embarquer la colonne de Pompée. — De la ville de Rosset. — De la ville du Caire et de sa scituation. — Des habitans du Caire. — Des pyramides d'Egypte; description de la première salle, du tombeau, du puit et de la deuxième salle. — Du phare d'Alexandrie. — De quelques choses remarquables dans la ville du Caire.— Du fleum.— De la Thebayde. — De la hautte Egypte. — Du Nil. — Des arbres et animaux de l'Egypte. — De la caravane d'Egypte pour la Meque, avec la description des lieux qu'elle va visiter.— Mémoire sur vues de pénétrer en Ethiopie, ou lettre au Père de la Chaise. — Mémoires concernant l'Ethiopie, dans lequel on verra confirmé par la bouche d'un envoyé du roy en ces contrées, en Egypte, ce que l'on a avancé cy devant touchant la source du Nil, et des causes de son inondation, sur quoy il ne reste plus aucun doubte. — Lettre écrite à l'empereur des Abissins, par un consul de France en Egypte.

Nous donnons la teneur de cette lettre :

« SIRE,

» L'envoyé de Votre Majesté, Agyaly, estant venu me trouver et me demander de la part de Votre Majesté un médecin françois, j'ai chargé le sieur Charles Poncet qui m'en servoit ycy de se rendre auprès d'elle avec son compagnon, affin que si l'un des deux succombe aux fatigues et aux chaleurs du voyage, Votre Majesté ne manque pas du secours qu'elle s'est promise de leur art. Le sieur Poncet a beaucoup de sçavoir et d'expérience, il estoit ycy fort estimé des pachats et puissances d'Egypte, ausquels j'ai promis son retour dans un an ou deux, sur la parolle qu'Agyaly m'a donnée de la part de Votre Majesté qu'elle me le renvoyeroit après ce temps. J'ay esté ravye de trouver cette occasion favorable, et de témoigner à Votre Majesté, comme j'en suis chargé, l'inclination que mon empereur a pour elle, et la singulière estime dont il est pénétré pour la profonde piété de Votre Majesté dont il a esté informé, et s'il avoit pu prévoir cet heureux rencontre, ces médecins ne seroient pas partis vers La Porte de Vostre Majesté sans des présens dignes de la magnificence de mon empereur; je les ay seullement chargé de quelques curiosités que je me suis trouvé par hazard, et que je prie Votre Majesté de ne pas dédaigner. Mon empereur auroit sans doute de la joye d'estre uny à Votre Majesté par une véritable et sincère amitié, comme il l'est desjà par la foy de Jésus-Christ, et par le trône sublime où il a plut à Dieu de le placer dans l'occident, comme Votre Majesté se trouve establie dans le midy. La grandeur des actions de son règne, sa sagesse qui ne peut être comparée qu'à sa puissance, ont obligé les roys de Siam, les empereurs de la Chine et les princes les plus éloignés de ses états, de lui envoyer des ambassades et de rechercher son alliance; Votre Majesté apprendra à ce sujet, de la bouche de ces médecins, des choses qui ne peuvent manquer de luy faire plaisir, et ils l'informeront aussi de sa grande dévotion et de toutes ses vertus chrestiennes, par lesquelles il est si semblable à Votre Majesté qu'elle ne pourroit pas manquer d'aimer ce grand prince, quand ses actions héroïques, qui luy ont acquis par tout le monde le surnom de grand,

ne toucheroient pas Votre Majesté; mais je ne puis me dispenser de luy dire moy-mesme, que jamais prince n'a accueilly les étrangers avec plus de bonté et de distinction : Sa Majesté Impériale a même fondé des lieux publics pour les y élever dans touttes sortes d'arts et de sciences, qui y fleurissent aujourd'hui dans son empire; et j'ose assurer à Votre Majesté que si elle vouloit bien l'éprouver, elle auroit lieu en reconnoissant le grand cœur de mon empereur, de satisfaire, par la suite, pleinement les nobles inclinations qu'elle a pour les bastimens et la peinture, puisque les sujets que Votre Majesté envoyeroit se perfectionneroient en peu dans l'exercice de ces arts. J'ai conféré de tout cecy avec l'envoyé de Votre Majesté, Agyaly, qui aura l'honneur de l'en entretenir aussy bien que des offres de bons services de mon empereur, en faveur de Votre Majesté, à la Porte-Ottomane, où il est dans une si haulte considération qu'il n'en désire rien sans l'obtenir. Cependant, dans l'attente des nouvelles favorables de la santé de Votre Majesté, que je prie Dieu de conserver et d'augmenter de plus en plus,

« Je suis, etc.... »

290 Recueil de blasons.— In-fol.

La première partie se compose d'un ouvrage gravé ayant pour titre : *Le blazon ou l'explication des armoiries, pour en faire l'application sur les plus nobles maisons de France*, par L. D. C. Paris, 1659. Le reste consiste en armoiries, la plupart coloriées, des principales familles des Pays-Bas.

291 Recueil d'armoiries. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle; blasons coloriés en grand nombre; beaucoup d'autres en blanc.

Après deux frontispices gravés offrant le blason de la maison royale d'Espagne-Autriche, on lit ce qui suit :

Ce livre contient la description des armoiries de plusieurs royaulmes et pays, dont la table s'ensuit :

16

« Franche.— Normendie, duché. — Bretaigne, duché. — Toulouze. — Anjou. — Maine. — Touraine. — Aquitaine. — Berry, duché. — Bourbonnois, duché —Auvergne.— Bourgogne, duché.— Bourgogne, Franche-Comté.— Languedoc.—Dauphiné.— Savoy, duché.—Champeigne. — Bar, duché. — Lorraine, duché. — Flandres, conté. — Arthois, conté. — Haynault, conté. — Angleterre, royaulme. — Escoche, royaulme. — Boulenois. — Ponthieu. — Beauvosy. — Vermundois.— Allemaigne.— Namur, conté.— Frise, conté. »

Vient ensuite la table des noms de familles, écrite, je crois, de la main de Scohier [1]. Après quoi on a inséré, dans le volume, deux cartes géographiques gravées; l'une intitulée : *Nova Europæ descriptio, auctore Petro Kærio*, 1614; l'autre : *Geographice Galliæ descriptio.... auctore Petro Plancio.... Cæsaroduni Turonum*, 1593.

Les trois premiers blasons sont consacrés à la couronne de France. Sous le premier on lit ces mots : « Les premiers armes du royaulme » de Franche estoient de sable, freté d'or, semée des estoylles des » mesmes. »

Sous le second : « Les armes de Pharamond, premier roi de France » couronné, portoit d'argent à trois couronnes de gueulle flourète. »

Sous le troisième : « Le roy Clovis portoit par humilité d'or à trois » crapaulx de sable, et depuis chansa ses armes par vision, et portoit » d'azur semée de fleurs de lis d'or jusques au roy Charles VII. »

Dans le reste du volume, on retrouve encore des cartes géographiques gravées, savoir : *Burgundiæ ducatus, auctore Ferdinando Launoyo. — Exactissima Flandriæ descriptio. — Germaniæ inferioris accuratissima et nova descriptio, auctore Petro Kærio. — Atrebatum regionis vera descriptio, Johanne Surhonio Montensi auctore. — Picardiæ, Belgicæ regionis, descriptio, Joanne Surhonio auctore. — Nobilis Hanoniæ comitatus descriptio, auctore Jacobo Surhonio Montano. — Namurcum, Joannes Surhon describ. — Frisia occidentalis, Sibrandus Leonis Lavardiensis describ.* 1579.

(1) Cette même écriture se retrouve encore, à plusieurs reprises, dans le cours du volume.

292 Blasons coloriés de quelques familles, dont la plupart appartiennent aux Pays-Bas.— Volume oblong, rel. mod. bas.

Il y a huit écussons sur chaque feuillet au recto, sauf au feuillet 5, qui n'en a que quatre, au 9 qui en a neuf, et au feuillet 14, qui n'en a que sept. Les feuillets sont au nombre de quinze.

293 Recueil d'armoiries; provincial de Guillaume Rugher. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle; armoiries de Rubempré en tête du volume; blasons coloriés.

Cet ouvrage est de la même écriture et offre le même caractère de dessins que le précédent. Le premier blason est celui du Prêtre-Jean, ainsi expliqué : « Le roy et empereur des Illes, nommé Prestre-Jehan, » porte pour ses armes, d'or à un crucifix umbré d'azur et deux » escories pendant à deulx costés. »

Beaucoup de feuillets sont restés en blanc.

Les premiers feuillets présentent les armes des principaux souverains du monde. Puis, *Recœul du couronnement d'un empereur, avec les sept électeurs, etc.;* une carte d'Allemagne de 1634.

Le reste du volume est consacré aux principales maisons nobles de l'Empire, des Pays-Bas et surtout du Hainaut.

A la fin du volume, on a inséré un cahier d'un format un peu moindre, offrant dans sa première moitié les armes des maisons souveraines, et dans l'autre moitié, celles des rois de l'Epinette, depuis Jehan le Grand jusqu'à Jacques de Le Cambe, dit Ganthois, en 1478.

294 **Le blason des armes; livre très-utile et subtil pour les gentils hommes apprendre à blasonner, aussi fort commodieulx à pluisieurs gens artificieulx comme orfèvres, painctres, brodeurs, tapissiers, imprimeurs, tailleurs de pierre et de bois, varroyers et plusieurs aultres qui ne savent la manière, ordonnances, mesures et propriété des espèces en armes. — In-fol.; écriture du XVII.ᵉ siècle; blasons coloriés.**

Prologue daté « de la noble ville de Bruges, l'an 1587, et parfait le » VII.ᵉ jour de juiliers. »

Vers la fin sont deux certificats, l'un de Robert de Maldeghem, l'autre de Bernard Vander Straete, trésorier de Bruges, qui attestent que l'original sur lequel cette copie a été faite, est de la main de feu Cornille Gaillard. En voici la teneur :

« Robert de Maldeghem, chevalier, Sgr. de Grimaretz, etc., estant requis, certifie le livre original de cette copie estre escrit de la main de feu Cornille Gaillard [1], aians autresfois veu divers livres et escrits de sa main, et confronté ledit original avec un autre livre par luy escrit que j'ai chez moi. Signé, Robert de MALDEGHEM.

» Bernard Vander Straete, présentement trésorier de la ville de Bruges, à ce requis, atteste que le livre original de cette copie est escript de la main de feu Cornille Gaillard, aiant eu chez lui avant le feu par meschef venu en sa maison, trois autres livres d'épitaphes escripts de la mesme main, et depuis veu plusieurs autres papiers chez M. Tomseke.» Signé, VANDER STRAETE.

Carte gravée des armes des trente-cinq métiers du Franc de Bruges, avec une épître à Sylvestre Nieumunster que nous transcrivons ici :

(1) Ce Cornille Gaillard, ou plutôt Gaillaert, était héraut d'armes de Charles-Quint.

« Monsieur,

» En ce frontispice sont comprins les armes des XXXV mestiers du Francq, dont aucuns tiennent soubz eux VII à VIII paroisses, jusqu'au nombre de nonante et deux, nommés le plat pays, comme encore les armes des XXII appendans et des sept contribuans, touttes lesquelles plans et jurisdiction dudit Francq s'estendans plus de sept lieux aux environs de la ville de Bruges et gouvernés par un magistrat perpétuel, représentant l'un des quatre membres de Flandres, suivit en armes et aydes générales des chastellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg, puis sont lesdits noms et armes d'anciennes et nobles familles dudit quartier, comme se voit aux anciens registres, comptes et privilèges dudit pays, et de mesme ès anales de Flandres et ès livres d'armes et archives de messire Cornille Gaillard, chevalier de Jérusalem, en son temps, très-curieux recenseur des antiquitez et noblesses des Pays-Bas. Or, monsieur, comme estes de présent bourgmaistre de ce pays pour la neufiesme foys, et que votre nom et vos armes sont aussi comprins en ce frontispice représentans le mestier et la paroiche de Nieumunster dont mes prédécesseurs sont fondateurs de l'église, desquels vous vient par succession ancienne le patronat d'icelle avecq la courte dixme et les deniers de l'offertoire, comme aussi vous y appartient la court féodal dudict Nieumunster, avecq ses juridictions, prééminances, fiefs, arrières-fiefs, rentes et recognoissances seigneuriales, j'ay prins la hardiesse de vous en faire un présent, avec la dédication de l'ensuivant :

Anagramma.

Silvester de Nieumunster,
Sede serenus, mel virtutis,
In Franconatus sublimi sede serenus,
Virtutis varie das mel abunde tuis;
Ut sic virtutis Silvester sede serenus,
Perpetuum pacis mel pius axe bibas.

Signé, Mich. Aug. Janssinius. D. D. 1639. »

295 **Généalogies de Flandre et Artois. — Généalogies d'Artois.— Généalogies.— 3 vol. in-fol. papier; les deux premiers rel. en ph.; le troisième en veau.**

Ces trois volumes sont d'une écriture qui passe pour être celle de Vander Haer, auteur des châtelains de Lille. En tête du premier on remarque une feuille de vélin offrant un écusson de sable à deux lions d'argent, affrontés et debout. Devise : *Seur en Dieu sera.*

Les familles décrites dans ce premier volume sont :

Ailly, dit de Sains.— Ansel. — Barbanson. — La Barre.— Malet.— Bauffremez.— Bautersem. — Brimeu. — Berthoult. — Berghes-Saint-Winoc. — Berghes-op-Zoom.— Bruges, dit de la Gruthuse. — Bois d'Annequin, dit de Fiennes. — Bonnières. — Berlaymont. — Du Chastel, dit de la Hovardrie. — De Croix. — Croy. — Egmont. — Gavre.— Liedekerke-Escornais.— Haynin.—Hénin-Liétard.—Landas. — Lens. — Chastelains de Lille. — Longueval. — Mérode. — Fretin. — Bondues.— Fournes. — Rosembos.— Mortagne, chastelains de Tournay. — Mortaigne, dit de Potelles. — Empereurs latins de Constantinople. — Namur. — Harcourt. — Nédonchel. — Vanden Kerkove. — Barons de Pamelle, dits sires d'Audenarde.

On a inséré dans cet article des barons de Pamelle une minute originale de plaids tenus en la salle de Lille, par Collart de le Clite, bailly de Lille, Douay et Orchies, le 2 janvier l'an 1370.— Antoing.— Poucques. — Rommers-Walles. — Raisse - Mortaigne. — Renty. — Rubempré.—Semerpont. — Ste-Aldegonde. — Tenremonde.— Thieulaine. — La Vieville. — La Vichte. — Wignacourt. — Wissocq. — Yedeghem.

Voici les noms qui forment la matière du T. II :

Avesnes. — Arkel. — Arthois ou de Laure. — Alennes. — Ailly. — Athènes. — Abconde. — Amiens. — Armignac. — Auberchicourt. — Artus. — Alkemaide. — Auxy. — Berghe, Sgrs. de Waltervielt. — Berthem-Ranst. — Briarde. — Cuinchy. — Beaufort-sur-Meuse. — Bornel. — Le Blancq. — Biez. — Boufflers. — Bailleul-St-Martin. — Belle. — Belle-Forière. — Beaufort. — Harmies. — Hainnecourt. —

Laffoy.— Hornes.— Bernemicourt.— Borsele.— Bouverie.— Bruges, Sgrs. de la Gruuthuuse. — Briane. — Bouchaut. — Bernieul. — Baglion.— Beaufort-en-Artois. — Beaufort-en-Haynaut. — Braderie. — Cuinghem.—Craon.— Carondelet.—Coucy.—Crequy.— Colligny.— Catzenelleboghe. — Dostrel. — Illoirs. — Guchten. — Lazevelde. — Steor.— Wachene.— Douverin.— Douve.— Domessant. — Dablui. — Diest.— D'Allehain.— Des Vastines. — Planque.—Enghien. — Escaubeque.— Emden.— Enghien.— Esprelecque. — Flameng. — Fosse. — Fief. — Flersinel. — Fremault. — Vander Grast, Blois de Sgr. de Gassten.— Hornes Los Halewyn. — Haresies. — Haresin-Mouton. — Habarcq.— Ham.— Hamaide.— Herbamez.— Hingettes. — Haye. — La Haye-Handion, dit Ghibvrehies.— Heule-Boetelyn.—Licblivuelde. Hausse, dit Mastaing. — Inchy. — Isque-Immerselles. — Lannoy. — Loos, Itamal et Trasignies.— Catalogues des Châtelains de Lille, depuis l'an 1000.— Ligne. — Montbiliart. — Meure et Laewerden. — Moy. — Montbeneutson.— Masnuy.— Dumez, Sgrs. de Croix.— Vandermere. — Melun. — Mortier (1). — Mande. — Montmorency. — Montmorency-Laval. — Maldeghem.— Monnoier. — Montfort. — Mailly. — Mullen du Molui, ou Van Meulune. — Les comtes de Neurs. — Nevèle-Noircipont. — Neelle-Offemont. — Noyelles-Sghin. — Ochose. — Orley. — Oignies.— Ostende.— Oostende.— Ollehain.— Pret.— Ponchiel. — La Porte.— Roisin.— Rosimbos.— Ruffault.— Gilleman.— Saemslach.— Schouteete. — Saveuse. — Tennerie. — St-Omer. — St-Venant, dit Marquant. — Sauch. — Scipions-Romains. — Suivry. — Scaliger. — Saxe. — Thruines. — La Trimouille. — Tollenaere. — Trasignies. — Vilani ou de Gand.— Vanden-Houte. — Thiaut. — Werchin. — Ville, Estrepy, Audrignies. — Ville Virtain. — Varenne. — Walhain. — Walincourt.— Wavrin. — Waes. — Wascheurs.— Wiart.— Wavrans. De le Val. — De le Vigne. — Waziers. — Werguigneul.—Warfusée.— Vander Aa.

(1) Entre ces deux noms on trouve un extrait de la chronique de Tournay, concernant la compagnie des trente-et-un rois, dont fut Gossewin du Mortier, et un autre extrait relatif à la présence du même Dumortier, et trente-et-un autres bourgeois de Tournay, au camp du roi de France, à Viron-Fosse, en 1339.

Familles relatées dans le T. III.

Aertritke. — Allegambe. — Assonleville. — Auchel. — Azincourt. — Bacq.— Des Barbieux. — Barrat. — Bauclinghem. — Berlaymont. — Bethencourt. — Vander Beurse. — Du Biez. — Blondel, Sgr. de Pamele. — Blondel, Sgr. de Surpinghem. — Du Bos. — Bourgeois, dit Gontran. — Bourlinet. — Buisson du Bus. — Candèle. — Cardevacque. — Carville. — Chasteler. — Moulbaix. — Chastel, Sgr. de Chucquet.— Claissonne.— Clocquette. — Corchuisse. — Cortenback.— Courteheuse. — Creton d'Estourmel. — Cuinchy. — Culembourg. — Cunillon. — Dadizèle. — Daure. — Despretz. — Dion. — Fay. — Le Febure, Sgr. de Thamise. — Fiennes. — Flers. — De le Flie. — Fontaines. — La Fontaine. — Fourneau. — Framcourt. — France. — Ghistelles.— Ghuré.— Gillon.— Gomignies. — Gongnies. — Griboval. — Grimberghes-Genessen.— Habarcq. — La Hamaide. — Hangouart. — Harchies.— Mouton.— Havrech. — Haussy.— Hellein du Hem. — Herzelles.— Hinnisdael-en-Liége.— Humières.— Hybert.—Jausse.— Inchy.— Le Josne.— Landas.— Langhemersck.— Launais.— Lattre. — Lem.— Lens. — Liauwe. — Lichternelde. — Mahieu. — Mamisnes. — Manuy. — Markais. — Mastaing d'Oultrelane. — Palant, comte de Culembourg.— Pippre.—Preudhomme de Rachies.—Roon.— Ruyel.— Sandelin.— Sarazin. — Sars.— Savary-Schouteeten.— Somerpont.— Sempy. — Solemmes. — Stommelins. — Thieffries. — Thumesnil. — Trasegnies.— Vacquerie.— Du Val.— Verdière.— Volandre.—Vander Gracht.— Warenghien.— Zuylen.

296 Généalogie de Flandre et Artois. — In-fol. ph.; écriture du XVII.e siècle; 239 feuillets.

Un certain nombre de blasons coloriés, plusieurs feuilles volantes et brouillons généalogiques ont été insérés dans ce volume, qui commence par la généalogie de la famille Ailli, dit de Sains, et finit par celle d'Yedeghem.

Les familles renseignées dans ce recueil sont au nombre de 64.

297 Blasons et quartiers des enterremens qui se sont faict à Bruges. — Tome I.er comprenant depuis l'an 1654 jusqu'à l'an 1674, in-4.° rel. v.; écriture du XVII.e siècle; 142 feuillets, sans la table alphabétique des noms propres; blasons coloriés en grande partie; additions détachées, et d'une autre main, jusqu'en 1700.

Advertissement : « Le lecteur sera adverti que les blasons et quartiers contenus dans ce livre, ne sont qu'une copie d'un livre du sieur Jean Kerchof (?), chapellain de l'église collégiale de Notre-Dame, à Bruges. Lequel livre j'ay copié, pour lesdits blasons et quartiers, avec les mémoires que j'y ai joint, donner à connaître les principales personnes qui sont mortes depuis l'an 1654 jusques l'an 1674, avec leurs familles. Ce qui ne donnera pas peu de facilité à qui voudra dresser les généalogies des quelques-unes desdites familles, d'autant que j'ay fait ces mémoires sur des claircs et certaines preuves. »

298 Sépultures, épitaphes et mémoires de la ville de Bruges. — 3 vol. in-fol. (le deuxième manque); écriture du XVII.e siècle; blasons coloriés.

Manuscrit dressé d'après Cornille Gaellaert, héraut d'armes de Charles-Quint.

299 Sépultures de Flandre, Hainaut et Brabant. — In-fol. rel. mod. bas.; écriture du XVII.e siècle; 326 pages; blasons coloriés.

C'est un recueil d'épitaphes avec blasons, extraites des lieux et églises ci-après : Mons, au val des Ecoliers, aux Cordeliers, à Sainte-Waudru, à St-Nicolas, à St-Germain; Enghien; abbaye de Saint-Guislain; Ath, à St-Julien, Condé, Valenciennes, Hion, Chièvres, Cuesmes, Saint-Denis-en-Broqueroie, Nivelle, Beaumont, Beaurien,

Nimy, Bailleul-en-Hainaut, La Thure, Solre, Leuze, Erqueline, Grammont, La Hamayde, Aulnoit, Sottes, Forest, Stalle, Cambron, Soignies, Anthoing; Bruxelles, à Ste-Claire, Marpen, La Longueville, Boussus, Haynin, Sotenghien, Udenhove, St-Gerich; Louvain, à St-Pierre; Gasbeque, Grès, Tirlemont, St-Tron, Bousbeque, Liedekerque; Lille, aux Cordeliers, Zeventer, Sterbeque, Diest; Bruxelles, aux *Wrawæ Brure;* Tournai, en la paroisse du Château; Gand, à St-Pierre [1]; Bruxelles, à Saint-Nicolas, à Ste-Gudule, à La Chapelle, Falais, Eldre, Westerlo, Herckenrode, Hezemont; Malines, à Saint-Pierre, à St-Rombault; à Tournai, aux Cordeliers; Comines, Guistelle, Drinckam, Arras, etc.

Le volume est terminé par deux tables alphabétiques, l'une des noms de personnes, et l'autre des noms de lieux. Au verso du dernier feuillet, on lit l'épitaphe suivante, qui se trouvait au *Sablon*, à Bruxelles :

Jean Le Boiteux, cheminant droict,
Gist à présent en cest endroict.
Boiteu partout il fu nommé,
Des grands et petis renommé.
De soy marier il n'eut envie;
Quatre-vingt-trois ans fut sa vie.

300 Description et vray discours de la vie, et généalogie des nobles seigneurs, comtes et ducs du pays de Nivernois, et de toutes leurs descendances et aliances, commençant par la maison de Bourgogne, du temps du roy Hugues-Capet, et ses successeurs. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle; 51 feuillets pleins; blasons coloriés.

[1] La seule épitaphe citée est la belle élégie que Corn. Scheppere a consacrée à la mémoire de la vertueuse et infortunée Isabelle d'Autriche, reine de Danemarck. Voyez M. Altmeyer, *Histoire des Relations, etc.*

Le premier feuillet est rempli par quatre écus : Empire, France, Bourgogne et Flandres. Au feuillet suivant, sous le titre : l'Ecu de Nevers, puis à la page 6, celui de François de Clèves, duc de Nivernais, décédé en 1562.

Début du texte : « On ne lit rien de certain ès histoires de France, » des comtes de Nevers, auparavant le roy Hugues-Capet. »

301 Album héraldique. — In-4.° obl. v.; armoiries et miniatures soigneusement coloriées; 376 feuil.; dont 349 remplis, sauf quelques lacunes. *S. P.*

QUATRAIN INITIAL.

« Præsentes quoniam semper habemus amicos
» Signa juvat charæ posse videre....
» Nullus in hoc ordo servatur, amice, libello;
» Ultimus et primus sunt in amore pares.

Le premier blason est celui de Pierre de Launay, S.r d'Oissel et de Fontaine, dont le petit-fils, Jean de Launay, chevalier de l'ordre de Portugal, seigneur de Montigny, a formé cet album. Signature et devise à chaque blason. Les rois et les plus grands personnages du XVII.e siècle y figurent.

Ce manuscrit est fort remarquable.

302 Recueil héraldique. — In-fol.; écriture du XVI.e siècle; blasons coloriés.

A la fin : *Haynniers à Caunière.*

303 Recueil historique et armorial. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle; blasons coloriés.

Extraits divers en français, en latin et en flamand, de différentes mains.

L'auteur donne ainsi l'indication des familles nobles originaires des principales villes de Flandre :

MILITES ET PRECIPUE FAMILIE
URBIS GANDENSIS.

« Ser Sanders, Borlugt. Betto. Damman. Van Roge, Serlyn, Utenhove, Banst, Triest. Vande Syppe, Ghent Warnewick, Rym, Bracle, Stopelaire. Vander Camere, Rodoan Gruntere, Imbise, Ketule, Beer. »

NOBILES BRUGENSES.

« Haveskerke, Corteville, Claerhout, de Groot. Lanchale. Dam Honde, Laurius. Corteville. Ghistelles. Vocht. Berch de Brume. Wichte. Bonem. »

NOBILES FAMILIE YPRENSES PRECIPUE.

« Lutervelde, Thieunes. Wolf. Volare, Van Belle, Immelot. Bultrel. Cerf. Bredel, Zannequin, Renel. Van Woestime Zellebek. Dixmude. Torenhuise. Massiet. »

NOBILES FURMENSES PRECIPUI.

« Hornes, Ideghen, Doys. Schimkele. Briarde. Crombruge. Masiu. Cerf. Wilkuse. Vicq. Brias. Clithove. Rievaert. Crane. Vandenbuck. »

NOBILES BERGENSES ET CASLETANI.

« Sinneghen. Londeyhem. Zuytpeene. Waterleet. Homylle. Corntmys, La Vieuville Bonem. »

NOBILES INSULENSES.

« Landas. Lannoy. Croix. Duchastel Hovardrie. Du Chastel. Wavrin. Noircarmes. Mailly, Robles. Beaufremez. Nedonchel. Berchen, Blondel. Hennin. Wasquehal. Prud'homme d'Ailly. Bonmarché. La Haye. Varennes. Haugouart. Du Bosquiel. Du Bois de Fiennes. Gherbode. »

NOBILES TORNACENSES.

« Thomas. Savary. Cordes, Lonchiet. d'Aubermont. Enghien. Bernard. Cottrel. Termonde. Calonne. St-Genois d'Ennetière. Bouloigne. Hennart. Hamayde. La Motte. La Broye. Roisin. Alegambe. Cambry. Termonde. Harchies. Maulde. »

NOBILES CORTRACENSES

« Vandergracht. Baronage. Cuynyghem. Ploto. Thiennes. Wyts. Griboval. Huerne. Tollenare. La Motte. Kerkove. Bast. Marivoorde. Vilain. Harchies.

304 Cy comenche certain traictié du blason des armes, composé et donné à Jacques, fils de M. le duc de Nemours, conte de la Marche, par Clément Prinsault, très-obéissant subgectz de mondit sieur le duc et très-humble serviteur de très-révérend père en Dieu, M. de Castre, oncle dudit Jacques Monseur.—In-fol.; écriture du XVI.e siècle; 163 feuillets; blasons nombreux coloriés.

Après le titre ci-dessus, l'auteur s'exprime ainsi :

« Combien, très-noble enffant Jacques Monseur, filz de très-vénérable et vertueulx et puissant prince, mon très-redoubté et naturel seigneur, M. le duc de Nemours, conte de la Marche, que je ne soye

nom asseuré que par les escripts de pluiseurs non approuvés acteurs et maistre anchiens aussy par la direxion et fréquentation de héraulx nobles et villains hommes en ce expert, desquelz mondict sieur est très-fervent et singulier zélateur puissiés au temps advenir estre informé et instruict parfaitement de l'invention et notice du blason des armes, la cognoissance desquelles asfiert à touttes nobles personnes à laquelle l'inoranche d'icelles vient en grande vilipende, déception et opprobre, toutesfois moy vostre très-humble orrateur et très-obédient serviteur, très-affectueusement désirant enclin, quant ocazion et opportunité en sera, m'enployer tottalement au service de vostre seignourye en l'honeure de lacquelle compte la capacité de mon petit entendement, ay extraict, agrégé et ordonné, selon que j'ay trouvé et l'est en pluiseurs livres et aussy pareillement estre adverty par la communication de pluiseurs héraulx et poursuivans.»

On peut assigner une date approximative à ce manuscrit, attendu qu'à propos de Léonor d'Autriche, mariée à Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, on dit: « Ce prince est encore régnant. » Or, Emmanuel monta sur le trône en 1495, épousa Léonor en 1519, et mourut en 1521.

Disons un mot des personnages nommés dans le titre de ce volume. Jacques de La Marche, à qui l'ouvrage est dédié, était le fils aîné de Jacques d'Armagnac, à qui Louis XI donna en 1462 le duché de Nemours, et qui plus tard ayant conspiré contre ce prince, fut puni de mort en 1477. Jacques, dont il est ici question, mourut de la peste au château de Perpignan, où il avait été renfermé. M. de Castre, son oncle, ne peut être que Jean d'Armagnac, seigneur de Castre, élu évêque de Cahors. Quant à Clément Prinsault, je ne le trouve cité dans aucune biographie.

305 Généalogie et histoire du duché de Bouillon. — In-4.° ph.; écrit en 1651 par Philippe Laurens; blasons coloriés.

L'ouvrage commence ainsi : « Bouillon est un partaige des anciens ducs de Mosellane et d'Ardenne; les possesseurs dudit Bouillon estoient lors seullement appellez comtes....»

En tête est un blason, au bas duquel on lit le nom et les qualités de Jean de Lannoy, seigneur d'Asfeld, etc. Le volume est terminé par la nomenclature chronologique et les armoiries des abbesses du Parc-aux-Dames-lez-Louvain, depuis l'an 1223 jusqu'en 1583.

306 Roolle des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, faicts et créés par le roy Louis XIII, roi de France et de Navarre, au couvent des Augustins, à Paris, le dernier jour de décembre mil six cens dix-neuf qui est la quinzième création, avec l'ordre de leur séance. — In-4.°; écriture du XVII.e siècle; blasons coloriés de tous les chevaliers créés dans cette cérémonie.

En tête du volume on a inséré deux petites brochures intitulées, la première : *Les cérémonies tenues et observées à l'ordre et milice du Saint-Esprit, institué par le très-chrestien roy Henri III, roy de France et de Pologne, en l'église des Augustins, à Paris.* Paris. Denys Langlois, 1620. La seconde : *Les cérémonies royalles qui ont été faictes à la réception de messieurs les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, en l'église des Augustins de Paris*, 1619-1620. Paris, Isaac Mesnier, 1620. Viennent ensuite quatre feuillets de poésies manuscrites, consistant en épigrammes relatives aux chevaliers nouvellement créés.

307 Armes de la noblesse de Grèce, Cypre, Arménie, Péloponèse, Sclavonie, Transilvanie, Ephèse, Caramanie, Turquie, Hongrie, Italie et Pays-Bas, par Jean, baron de Launay. — In-fol.; écriture du XVII.e siècle; 261 p., non compris la table; blasons coloriés.

Armes gravées du baron de Launay; son portrait en pied, dessiné à l'encre de Chine.

308 Généalogies des rois de Sicile, Portugal, ducs de Milan, etc.— In-fol. rel. ph.; écriture du XVI.e siècle.

En tête, le blason du baron de Launay. Sur la première page on lit : *L'attente n'est seure de Tiembrone.* 1536.

309 Généalogie des rois d'Arragon. — In-fol. r. ph.; suite du précédent; écriture du XVI.e siècle.

En tête, le blason du baron de Launay, et sur la première page encore : *L'attente n'est seure de Thiembrone.* 1536.

310 Extraits de la Chambre des comptes de Lille et autres dépôts. — In-fol; même écriture que le précédent.

Vers le milieu du volume, 39 feuillets offrent les blasons, coloriés avec leurs seize quartiers, des maisons suivantes :

Bourgogne, Bailleul, Ligne, Lens, Flavelle, Valois, Bar, Montmorency, Châlon, Hennin, France, Egmond, Enghien, Soissons, Hames, Bourgogne, Lalaing, Likerke, Savoye, Morbecque, Bourgogne, France, Croy, Estourmel, Wassenare, Wissocq, Bourbon, Mérode, Averhoult, Hornes, Blois, Ongnies, Noyelle, Melun, Ghistelles, Barbançon, Trasegnies.

Vers la fin on trouve une lettre originale ainsi conçue :

Gand, ce 14 de février 1656.

« J'ai esté par le passé plusieurs fois chez les récollets de ceste ville, pour y trouver le tombeau de Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne, sans en avoir pu apprendre aucunne chose; et ensuite de vostre lettre qu'il vous a pleu m'escrire, j'allay le jour de hier derechef chez lesdits récollets, et je m'adressay au R. P. Marchand, qui est des plus anciens, et qui a été plusieurs fois provincial et commis-

saire-général, et me dit qu'il n'avoit jamais ouy dire que cette princesse eut estée inhumée en leur couvent, mais bien se souvenoit-il qu'ayant transporté leur grand autel du lieu où est à présent la porte de leur église, à l'endroit où il est maintenant, près dudit autel, il y avoit un petit épitaphe d'une personne de grande noblesse, mais non pas tel qu'il devroit estre à une princesse telle que la duchesse de Bourgogne. Luy et moy allasmes à l'église pour voir les épitaphes, et nous n'y trouvasmes rien; j'y avois desjà esté autrefois.

» Je crois que le plus court seroit d'escrire à M. Sanderus, chanoine d'Ypre, qui est celuy qui dit en son Gandavum que ladite princesse est enterrée en ce lieu (1), et on pourra sçavoir de lui d'où il a tiré ces mémoires. Enfin les religieux sont fort peu curieux à conserver les antiquitez. Je monstray dernièrement à un religieux de l'abbaye de St-Pierre de cette ville, en son cloistre, l'épitaphe original de Gisla, comtesse de Flandres, lequel ils ont brisé en deux et s'en sont servis pour faire le seuil de leur chapitre. Il me respondit que personne d'eux n'avoit jamais pris garde à cela.

» Je vous envoye l'épitaphe de M. de Ravestain et de son fils, ainsy que m'aviez tesmoigné le désirer; j'y ai joint quelques autres princes de la maison d'Austriche, inhumés à Bruxelles.

» Je vous prie, après en avoir faict faire copie, de les rendre à mon frère ou à mon nepveu Du Jardin; et s'il s'y présente autre chose de vostre service, je vous prie me recommander en toute liberté. Je vous serviray de grant cœur comme estant véritablement, Monsieur, vostre très-humble serviteur. »

J. Collart, *de l'ordre de Jérusalem.*

(1) En effet Sanderus, *Flandria illustrata*, I, 135, s'exprime ainsi, à l'article des Récollets de Gand : « Sepulturæ locum hic elegerunt viri magni aliquot, » Margareta inprimis, Eduardi Anglorum regis soror, Caroli Audacis uxor, » Mechliniæ anno 1503, defuncta, cænobiorum Gandavensium eximia benefac- » trix. » D'après Pontus Heuterus, *Rerum Belgic*, page 263, il semble que » Marguerite d'York fut inhumée chez les récollets de Malines.

311 Recueil de toutes les festes et chapitres de la noble ordre de la Toison-d'Or, institués par le bon duc Philippes de Bourgoingne, l'an 1429, le 10.e jour de janvier, en la ville de Bruges. In-fol.; écriture du XVI.e siècle; nombreux blasons; quelques portraits en pied de chevaliers de la Toison-d'Or.

Le dernier chapitre mentionné dans ce recueil, est celui qui a été tenu à Gand le 29 juillet 1559. La dernière page porte que cette copie a été achevée le 2 mai 1595. Quelques gravures ont été placées çà et là dans le volume.

312 Recueil d'armoiries des chevaliers de l'ordre du Croissant. — In-fol. rel. v.; écrituredu XVII.e siècle; blason unique sur chaque feuillet.

Les blasons sont au nombre de quarante-deux. Tous portent la devise : *Los en croissant;* le nom des chevaliers manque sur la plupart. On sait que l'ordre du Croissant fut institué par le roi René d'Anjou, en 1448. Voyez, sur cette institution chevaleresque, les *Œuvres complètes du roi René*, in-folio. Paris, 1845, t. I.er, LXXXI et 81. M. le comte de Quatrebarbes, à qui l'on doit cette belle publication, rappelle les noms de quelques chevaliers. Nous pouvons, d'après notre manuscrit, en signaler quelques autres, ce sont :

Gaspard Cossa, Gilles de Maillé, seigneur de Brezé, André de Haracourt, seigneur de Brandebourg, Jacques de Pas; Jean, duc de Calabre, Gui de Laval; Jehan, comte..... le comte de Vaudemont, Bertrand de Beauvau; Pierre de Champagne, prince de Montoro, Jean Cossa, Jean du Plessis, Simon d'Anglure, Foulques d'Algot, Raymonnet d'Algot, de Baraz, de Coraine.

313 Tierch volume de la descente de Flandres, commenchant au roy Jehan d'Arragon. — In-folio, 2 vol. provenant de S. P., et ayant appartenu précédemment au baron Michel-Ange de Vuoerden; écriture du XVIe siècle.

C'est plutôt une chronique qu'une généalogie. Le deuxième volume, qui forme le quatrième d'un ouvrage dont les deux premiers paraissent perdus, se termine par des notes relatives aux familles de Noyelle, La Viefville et Wissocq. L'ouvrage a pour auteur le sieur de Thiembronne. En tête de chaque volume on lit ce qui suit :

« Ce recueil est commenchiet le IIIIe jour d'aoust 1536 et achevé le...... par le sieur de Thiembronne.

QUATTRAINS DE L'AUTEUR.

» Si mes souhais avoir pooie,
» Or et argent assez aroie,
» Femme paisible et bons enfans,
» Et paradis après mon temps.
» L'attente n'est seure de Thiembronne. »

314 S'ensuit ung recœul et manière de blason d'armes pour congnoistre et aprendre à blasonner armes recueillies par le seigneur de Boncourt et de Manmes, capitaine d'armes, à ce qu'il en a peu sçavoir et comprendre, tant pour avoir oui recorder aux anchiens comme par extrait et aultrement, avecques aulcunes petites questions; le tout mis au plus brief qu'il a seu et peu. — In-fol. v.; écriture du XVIe siècle; 65 feuillets; plus 8 feuillets non chiffrés.

Le frontispice est complété par ce qui suit : « A la louenge de Dieu, de la vierge Marie, et à l'exaltation de noblesse, ay proposé dire et mettre par escript aulcunes armes et blasons pour instruire tous

josnes et nobles hommes assavoir congnoistre et aprendre la manière de blasonner leurs armes et toutes austres, selon ce que ay peult comprendre et recueillir à mon petit entendement, tant par en avoir oui autreuffois parler à aulcuns renommez et réputez savans en ceste matière, comme par le tresvaillant victorieux et preux Alexandre, roy de Macédoine, le saige et naturel philosophe Aristode, le très-prudent et preux Julius-César, et plusieurs aultres nobles princes, lesquels désirans sçavoir comme leurs vassaulx et subgetz se porteraient vaillamment ès faits d'armes. Affin aussi de pourvoir et récompenser chacun selon sa desserte. Ordonnerent qu'on leur feroit descrire et porter certaines enseignes et différentes, par laquelle on pourra sûrement congnoistre discerner et jugier leurs vaillantes et preux faits. Laquelle enseigne est à présent appellée armée, lesquelles ont esté assignées par lesdis princes, non-seulement à iceulx vaillans hommes, mais aussi à toute leur postérité. Affin que en recordation et mémoire desdites vaillances ilz soient plus enclins ès armes et à suivir les baulx faitz de leurs prédécesseurs. »

Le premier feuillet n'est pas coté, mais évidemment il doit porter le n.o 1, et le n.o 2 manquent; ce deuxième feuillet devait contenir l'exposition générale des métaux et couleurs en armoiries.

Le feuillet 29 manque aussi; il devait présenter des blasons pour exemples, comme ceux qui le précèdent et qui le suivent.

Il n'y a pas de feuillets cotés 32, 41; mais il est probable que ces deux feuillets étaient blancs.

Les feuillets 11 et 12 ne sont pas à leur place; ils se trouvent, l'un entre 60 et 61, l'autre (retourné) entre 1 et 3.

Cette observation, sur le manque et l'interversion de certains feuillets, nous a été faite par M. le comte d'Erm.

315 Blasons coloriés du duché de Brabant et du comté de Hainaut. — Petit in-4.°; XVII.e siècle, sans texte, mais quelques indications en flamand à la plupart des armoiries.

Vers la fin du volume on trouve :

« S'ensuivent les sept nobles familles privilégez de la royalle ville du Bruxelles, lesquels sont établis pour desservir tous les principaux offices du magistrat de la dite ville de Bruxelles, et aussy les enfans de leurs filles à l'infini ont droict de deservir les mesmes offices, et à chacun desdits sept familles sa chambre et sa maison de ville, là où ilz s'assemblent tous les ans, le 13 juing, dix jours devant la Saint-Jean-Baptiste, pour élir le magistrat, lequel doit estre composé hors dessus mentionnés sept nobles familles, et de ceux qui en descendent comme dit est par fille.

316 Fragments et feuilles détachées des généalogies. — In-fol.; même écriture que le n.° 293 et le n.° 294.

Un fragment de Guillaume Rugher, intitulé : *Recoeil de l'estat des roys, hérauls, poursuivants et officiers d'armes au brief.*

317 De la noblesse des Pays-Bas. — Petit in-folio; écriture du XVII.e siècle; 92 feuill.

Ce manuscrit contient les matières suivantes, recueillies et mises en ordre par F. C. G., comte de Cuypers de Rymenau, etc.:

« Extrait des annoblissemens enregistrés en la Chambre des comptes, à Lille, depuis 1423 jusqu'à 1625, avec des écussons enluminés.

» Liste des nobles de Flandre, du temps de Louis de Nevers, qui mourut à la bataille de Crécy, le 26 octobre 1346.

» Liste de ceux qui en 1421 accompagnèrent le duc Philippe II, à la première journée qu'il fit en France.

» Déclaration de ceux déchargés du droit des francs-fiefs.

» Item de ceux tenus quittes du droit de nouvel acquest à Lille, Douai et Orchies, 1602, 3, 22, 23.

» Deux ordonnances et instructions touchant ledit droit, etc.

» Quant aux extraits des annoblissements, ils s'arrêtent au nom de

Jean Godemart. Voy. Théâtre de la noblesse de Bourgogne, par Leroux, p. 32. Mais l'ordre chronologique n'a point été suivi dans ces extraits, puisqu'on y relate des annoblissements bien postérieurs à celui de Jean Godemart, qui est du 12 octobre 1518.

318 Théâtre généalogique de la noblesse de Flandres, par Scohier, chanoine de Tournay. — Le provincial de la noblesse d'Artois par ***, grand-oncle du comte de Gomiecourt, en 1606, copié sur l'original reposant à St-Vaast d'Arras. — In-fol. d. r.; écriture du XVIII.e siècle; 42 pages préliminaire; 400 pages pour le théâtre; le provincial n'est pas folioté.

Ce manuscrit provient sans doute de la belle bibliothèque de l'abbé Favier, dans le catalogue de laquelle on voit figurer un titre semblable, sous le n.o 4646. La première pièce du recueil est intitulée : « Jugement d'armes qui se fit à Arras, à l'occasion du débat entre » M.re Colart, dit Florimond de Brimeu, d'une part, et M.re David » de Brimeu, son oncle, d'autre part, pour les armes de la bannière » et seigneurie de Brimeux. » Puis : « première fondation de l'abbaye » de Cambron. »

Vient ensuite, en commençant par Halluin et Comines, la nomenclature des divers lieux où l'auteur a recueilli les épitaphes qu'il rapporte. Après la page 42, se trouve une table alphabétique des noms mentionnés dans ces préliminaires, que Scohier appelle ses *Voyages*. A l'article Halluin, il cite l'épitaphe suivante trouvée sur un cercueil de pierre, lorsqu'après le saccage de l'église par les huguenots on creusa les fondements du nouveau clocher :

Ermenteus git en cette pierre,
Née de Durhem, en Angleterre;
Et fait moult de biens ceste dame
En ceste église, Dieu ait l'ame.

Femme monseigneur Regnault
Qui fut de Lampernesse,
Et fut mère à monseigneur Thomas,
Qui fut filleul de saint Thomas.

Voici le début du *Provincial* :

« Il y a présomption que cet auteur étoit grand-oncle du comte de » Gomiecourt. Il ne le faut croire, au reste, que de bonne sorte, y » ayant dans cet écrit plusieurs faussetez. Voyez ce qu'il dit des » Des Planques et de plusieurs autres mal à-propos..... Ce mémoire » est du commencement de ce siècle, et paroît avoir esté fait entre » 1600 et 1606. L'original est à St-Vaast d'Avesnes, entre les mains » de dom Et. Lepez, religieux de ladite abbaye. »

319 Extrait de l'origine des principales familles de Paris et autres.— Mince in-fol. c. de la deuxième partie ; écriture du XVIII.e siècle.

Voici le relevé des noms.

(A côté de chaque nom est l'indication écrite des armoiries).

Agrippa d'Aubigné, favory de Henri IV.—Guy Agnenin, médecin du duc de Bourgogne.— Allegrin, chambellan du roy Philippe-Auguste. — Jacques Amelot, avocat au parlement de Paris. — Anthonis. — Arbaleste.—Arnaut Dandilly.—Aubry.—Aurillot.—Baillet.—Baillon, tué à la bataille de Poitiers, en 1356. — La Ballue. — Beaune. — Bellièvre. — Le Berruyer. — Berziau. — Bezançon. — De Beze. — Bochart. — Boucher d'Orsay. — Bougier. — Le Boulanger.— Bourdin. — Bragelone.—Briconnet, marchand et bourgeois de Tours.—Brinon. — Bruslart.— Bureau. — Budée. — Bullion, fils de Jean de Bullion, secrétaire du roy. — Bourdelot. — Camus St-Bonnet et Pontcarré. — Cauchon Maupas.— Champcront.— Charlet.— Chartier. — Chauvelin. — Chevalier.— Le Clerc du Tremblay.— Le Clerc Fleurigny.—Clutin. — Le Coq. — Le Coigneux. — Corbie. — Cordelier. — Courtin. — De Creil.— La Croix.— Damours.— Dauvet. — Des Dormans. — Barthélemy Dudrac, trésorier des guerres du roy Jean, en 1365. — Dugué de

Bagnols. — Dupont. — Dupuy. — Faulcon. — Faye d'Espesses. — Le Fèvre de Caumartin.— Le Fèvre d'Ormesson.— Feydeau.— Foucault. —De Fourcy.— Fournier.— Fraguier. - Fumée.—Gaillard.— Gilbert. Ganay.— Guenegand.— Le Grand.— Hucqueville.— Hector de Marle. — Hotman. — Harlay. — Hurault Chiverny et Vibraye. — Le Jay. — De Landes.— La Moignon, originaire de Nivernois. — Lanbespine. — Lescalopier. — Leschassier. — Ligny de Rentilly. — Lomenie. — L'orfèvre.— Lottin de Charny.— De Loynes. — L'huillier d'Interville. — L'huillier de la Malmaison. — Simon Machault. — Geoffroy le Maître, seigneur de Cenahour, prévost de Montlhery, en 1515. — Claude Mangot, célèbre avocat au parlement de Paris (1550).

Arnaud de Marle, chambellan du roy, l'an 1387. — Bertrand de Marillac, seigneur de la Vastrie, 1382.— Vincent Maupan, notaire au Châtelet de Paris, en 1547. — Jean de Mesgrigny, seigneur des Fontaines, receveur et payeur des gages des officiers du parlement de Paris, l'an 1442.

Galois Midorge. — François Miron, médecin de Charles VIII.e— Guillaume Molé, bourgeois de Troye, seigneur de Villy sous Charles VII.e—Robert de Montmirail, maître en la Chambre des Comptes.— Richard de Neuville (d'où sortent les Villeroy), jadis vendeur de poissons de mer, ès halles de Paris, mort en 1407.— Jean-Nicolas, dit Nicolaï, chancelier du royaume de Naples, puis maître des requêtes, en 1504. — François Olier, conseiller secrétaire du Roy en 1500. — Jacques Olivier, seigneur de Leuville.— Pierre d'Orgemont de Lagny. — Jean de Pacy, seigneur de Brie-sur-Marne, 1300. — Jean Paillart, bourgeois d'Auxerre. — Thierry de Paris, avocat au parlement, 1578. Jean le Pelletier, avocat en parl. 1500. — Mathurin le Pelletier, marchand épicier, bourgeois de Paris. — Girard Perrot, notaire, au Châtelet. 1427.— Jean le Préart, seigneur de Plateville-lès-Montargis, secrétaire du roy sous Charles VI.e— Marc Picot, notaire et secrétaire du roy.— Jacques Pinon, seigneur de la Potterie.—Jean de Pommeray. — Jacques de la Porte, apoticaire, en Poitou. — Mathieu Potier, bourgeois de Paris.— Guillaume Philippeaux, bourgeois, à Blois. 1468. — Bernard Prevost, sieur de St-Cire. — Hemond Ragnier, Allemand de nation.— Alain de Refuge, seigneur de Manchey, évêché de Lyon. — Jean Rusé, bourgeois de la ville de Tours. — Simon Sanguin,

seigneur de Livry et de Fontaine-le-Bel, capitaine et gruyer de la forez de Livry et de Bondy. — Sanguin de Mafflois et de Meudon. — Etienne Seguier, originaire de Quercy, seigneur de l'Etang. — Henry de Sève, issu de Piedmont. — Jean Simon, conseiller au parlement de Paris. — Simon Spifame, natif de Lucques. 1485. — Guillaume le Sueur, contrôleur-général des monnoyes, seigneur de Bergy. 1500.— Jean Talon, l'un des quatre notaires. 1500. — Mathieu le Tellier, marchand et bourgeois de Paris. 1500. — Jean Tudert, natif de Mirebeau en Poitou. — André de Thurin de la Jarincsse, trésorier de France, à Lyon. — Hélié du Tillet, premier président en la Chambre des comptes d'Angoulême.— Claude le Tonnelier, notaire et secrétaire du roy. 1580.— Jean Tronçon, marchand de Paris.—Robert Thiboust, conseiller au parlement. 1436.— Jean de Thou, marchand et bourgeois d'Orléans. 1336. — Robert le Tourneur, originaire des environs de Falaise. Guillaume de Vaudlair, seigneur de Pouilly.— Le Fort, valet de chambre du roy Philippe de Valois. — Philippe de Vitry, secrétaire de Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel. — Philippes Viole, examinateur au Châtelet d'Orléans, en 1385. — Réné Vivien, notaire et secrétaire du roy, seigneur de Saint-Marc et de la Grange-Batellière-lès-Paris, l'an 1500.— Jean du Vivier, avocat au parlement, seigneur de Villetaneuse. 1547.—Daniel Voisin, seigneur de Villebourg, notaire et secrétaire du roy, etc..... 1612.— Estienne Voyer, sire de Paulmy, originaire de Touraine.

320 Recoeul de plusieurs obsecques et pompes funèbres, par Guillaume Rugher, héraut d'armes du pays et comté de Haynaut, ensemble de la ville et châtellenie de Lille, lieu de sa résidence. — In-folio; écriture du XVIe siècle.

Voici les sommaires des différents chapitres :

« Ordonnances des enterrements de diverses espèces de personnages, grands officiers du prince, ducs, chevaliers, barons.

» Ordonnances pour les bannières, manière et comment on connoist ung noble homme ou aultre avoir régné en son tamps et persévéré

jusques à la fin, quant il est sépulturé, et comment sa représentation doibt estre sur sa sépulture en armes. (Ce chapitre donne le sens des figures couchées sur les tombeaux, et à ce point de vue il est fort important pour les archéologues).

» Funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, à Lille. (Il faudrait comparer ce chapitre avec la description qui est mentionnée dans l'Inventaire des archives de Bruxelles).

» Funérailles de Jean-sans-Peur, à Arras, le 22 octobre 1419, (Extrait du registre aux chartes finissant à 1423, folio 64 verso).

» Transport du corps de Philippe-le-Bon et de celui de sa femme Isabeau, aux chartreux de Dijon, en 1467. (Très-longue ordonnance à comparer avec le récit du sire de Hennin, dont les mémoires ont été publiés dernièrement par M. Renier Chalon).

» Funérailles de Philippe, comte de Chimay, seigneur de Quiévrain, en 1482, le 14 septembre, aux cordeliers de Mons.

» Obsèques d'Adolphe de Clèves, sire de Ravestain, à Bruxelles, le 21 janvier 1495.

» Obsèques du prince de Castille, faites par l'archiduc d'Autriche, à Bruxelles, le 30 janvier 1497.

» Ordonnance donnée par l'archiduc Philippe-le-Beau, pour régler les funérailles dans les églises, 15....

» Obsèques d'Isabelle de Castille, célébrées à Bruxelles en 1504.

» Très-longs détails des obsèques de Philippe-le-Beau, à Malines, 1507.

» Obsèques et pompes funèbres de Ferdinand-le-Catholique à Sainte-Gudule de Bruxelles, rédigées par Henri Dupuis, en 1515.

» Obsèques de Jacques de Luxembourg, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Fiennes, mort à Chartroux-lez-Gand, 12 juillet 1517.

» Obsèques et épitaphe du cardinal de Croy, archevêque de Tolède, primat d'Espagne, 21 janvier 1520, à Worms.

» Obsèques de la reine de Danemarck [1] 20 janvier 1525, à Gand.

(1) Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint, femme de Christiern II, exilée comme lui, et morte à Zwinarde, près de Gand, le 19 janvier 1526.

» Obsèques de Philippe Clèves et de la Marck, duc de Coimbre, seigneur de Ravestain, Bruxelles, 23 mars 1527.

» Obsèques de Philibert de Châlon, prince d'Orange, mort en Italie, près de Pistoia, le 3 août 1530.

» Obsèques de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, les 6 et 7 août 1532.

» Obsèques de Mme Loyse d'Albret, princesse de Chimay, 1535.

» Obsèques d'Elisabeth de Portugal, femme de Charles-Quint, le 30 mai 1539, à Bruxelles, rédigées par Nicaise Ladam.

» Obsèques d'Anne de Croy, duchesse d'Arschot, le 24 septembre 1539, Beaumont.

» Obsèques de M. Josse de Herselles, chevalier, seigneur de Lillers, fait à Lhomme, en 1546.

» Extrait d'un compte de la maison mortuaire de Jacques, comte de Ligne et de Faulquenberghe, 1553.

» Obsèques de Jeanne de Castille, veuve de Philippe-le-Beau, 1555, 17 septembre.

» Obsèques de Charles-Quint à Bruxelles, le 29 septembre 1558.

» Obsèques de Jean de Lannoy, seigneur de Molembaix, 1559, ordonnées par Jacques Le Boucq de Valenciennes.

» Obsèques de Philippe de Stavelle, baron de Chaumont, seigneur de Glaison, 1563, en l'église d'Esterres.

» Régles et ordonnances comme l'on doit marcher aux obsèques et pompes funèbres, faites et ordonnées par le sieur de Beaulencourt, Toison-d'Or, avec l'avis d'autres seigneurs et hérauts.

» Obsèques de Robert de la Viesville, écuyer, seigneur de Romeries, et porteur de guidon à Mgr. de Boussu, célébrées à Romeries, à deux lieues de Quesnoy-le-Comte en Haynaut, sur l'ordonnance réglée par Guillaume de Rugher (c'était le premier service réglé par lui), le 25 mars 1577. Ledit seigneur était mort à Anvers.

» Deux lettres de Jean d'Estourmel à Guillaume Rugher, pour le service de sa femme.

» Obsèques de feue noble dame Mme Anne d'Oignies, en son vivant seconde femme à noble homme messire Jehan d'Estormel, chevalier, seigneur de Vandwille, du Doulieu et de Steenwich, mareschal de Flandres, faites en l'église de Steenwerck, le 15 septembre 1577.

» Obsèques dans l'église de Notre-Dame de Fournes, de dame Maximiliane Vandermerre, dame et héritière de Morchoven et d'Oppuers, femme de messire François d'Oignies, chevalier, seigneur de Couppignies et d'Anstaing, le 19 septembre 1577.

» Obsèques faites à Ligny en Gauquerie, pour Jean-le-Sauvaige, chevalier, seigneur d'Escobecque et de Ligny, le 3 décembre 1577.

» Lettre de Robert de Trazegnies au héraut d'armes de Hainaut, 3 avril 1578.

» Obsèques de Charles, baron de Trazegnies, seigneur de Silly, pair de Hainaut, le 21 avril 1578, en l'église de St-Julien d'Ath.

» Lettre de Philippe de Poucques au héraut d'armes de Hainaut, 14 juillet 1578, pour les funérailles du sire d'Estiembecque.

» Funérailles de sire Hugues Bornel, chevalier, seigneur d'Estiembecque, Courière et Monchy, gouverneur du château et châtellenie de Bapaumes, commis au gouvernement de Lille, Douai et Orchies, dans l'église de Courières, le 21 juillet 1578.

« Lettre de Jeanne le Prévost, dite de Basserode, femme du seigneur de Cuvillers, 4 septembre 1578, pour les funérailles du seigneur de Forvye.

» Obsèques de Michel de Forvye, chevalier, seigneur de Cruppillies, pair de Cambrésis, lieutenant du comte de Lalaing, occis devant le chatel de Haverich, célébrées en l'église cathédrale de Cambrai, le 21 septembre 1578.

» Obsèques d'Adrien de Forvye, écuyer, seigneur de Beaumont, prévôt de la ville de Mons, frère du précédent, célébrées audit Cambrai, le 22 septembre 1578.

» Obsèques d'Hippolyte Dubois, écuyer, seigneur de la Longherie, mayrie d'Ancoisne, célébrées dans la chapelle paroissiale de St-Pierre, à Lille, le 4 février 1579.

» Lettre de Josse de Baberghe, héraut de Brabant, au héraut Guillaume Rugher, pour les funérailles du comte de Boussu, le 28 février 1579, Bruxelles.

» Obsèques de Maximilien de Hennin-Liétart, comte de Boussu, célébrées audit Boussu, les 9 et 10 mars 1579.

» Obsèques de Gabriel de Jame, baron de Heyne et de Poucques,

sire de Mastaing, Herimez et Brugelette, célébrées à Brugelette, le 6 avril 1579.

» Obsèques de Georges de Ligne, comte de Faulquenberghe, seigneur de Monstreul, célébrées en l'église de Baillœul (Belœil), en Hainaut, le 30 novembre 1579.

» Obsèques de Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque et vicomte d'Aire, célébrées en la collégiale de Saint-Pierre, à Aire, le 27 avril 1580.

» Obsèques d'Antoine d'Allennes, colonel d'un régiment d'infanterie, capitaine de la ville et bailliage de Courtrai, célébrées audit Courtrai, le 27 avril 1580.

» Obsèques de Mme Anne d'Autriche, fille de Maximilien, nièce de Ferdinand et de Charles, empereurs, et sœur de l'empereur Rodolphe, femme de Philippe d'Autriche, roi d'Espagne, célébrées à Sainte-Waudru, à Mons, les 29 et 30 janvier 1581.

» Obsèques de Jean de Croy, comte du Rœux, gouverneur de Flandre, colonel de chevalerie et infanterie, célébrées à Mons, les 18 et 19 juillet 1581.

» Obsèques de Maximilien de Longueval, chevalier, commandeur de l'ordre de Calatrava et premier comte de Bucquoy, baron de Vaulx, chef des finances du roi et du conseil-d'état, célébrées à Sainte-Waudru de Mons, les 2 et 3 janvier 1582.

» Obsèques de Philippe de Preud'home, chevalier, seigneur de Bosseghem et Pretz, célébrées à Saint-Etienne de Lille, le 7 février 1582.

» Obsèques de Jacques de Blondel, chevalier, seigneur des deux Cuinchis, célébrées à Saint-Albin de Douai, le 2 septembre 1582.

» Obsèques de Maximilien Gosson, écuyer, seigneur de Halloye, enseigne et lieutenant de la compagnie du duc d'Arschot, célébrées aux Carmes d'Arras, le 17 septembre 1582.

» Obsèques de Philippe, chevalier, seigneur de Beaufort, Ranssart et de Rume, célébrées à St-Nicolas d'Arras, le 22 octobre 1582.

» Obsèques de Maximilien Villain, chevalier, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, franq seigneur de Janstienne, célébrées à Lhomme, le 17 juin 1583.

» Obsèques de Jean de Tragegnies (Trasegnies), chevalier, baron de Merlimont, seigneur de Liestre, gouverneur et châtelain d'Ath, célébrées à St-Julien d'Ath, le 21 octobre 1584.

» Obsèques de François de Bernemicourt, chevalier, seigneur de la Thieuloye-Fervin, gouverneur de Béthune et maître d'hôtel de la reine Marie de Hongrie, célébrées à Saint-Barthélemi de Béthune, le 5 novembre 1584.

» Obsèques de Charles de Bonnières, chevalier, baron d'Auchy, seigneur de Dours et du Biés, gouverneur du pays de Laloeu, célébrées à St-Barthélemi de Béthune, le 8 janvier 1585.

» Obsèques de messire Jaspar de Robbles, chevalier, seigneur et baron de Billy, colonel et du conseil de guerre, gouverneur aux premiers troubles de Groninghe en Frise, célébrées à Saint-Piat de Tournay, le 10 mai 1585.

» Obsèques de messire Oudart de Bournonville, comte de Hénin-Liétart, vicomte de Barlin, baron dudit lieu et de Houllefort, etc., du conseil-d'état, chef des finances de Sa Majesté, célébrées à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, le 28 décembre 1585. (1)

Cette nomenclature a été publiée par M. Em. Gachet, dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, X, 100.

321 Compilation biographique. — In-4.°, ancienne r. v., portant sur le dos : Recueil historique ; écriture du XVII.° siècle; 300 feuillets environ. *C.*

A la fin est une table alphabétique des matières, ayant pour titre : « Index des remarques de ce manuscript qu'at escrye et recueilly » F. Jacq. Cocqueau, cy-devant souprieur et maistre des novices, à » Cysoin; curé de Louvil et puis curé de Camphain, où il mourut » d'apoplexie le 27 avril 1691, âgé de 48 ans. »

On a intercalé dans le volume des gravures représentant Marie de

(1) V. *Rech. hist. sur Hénin-Liétard,* par M. Dancoisne, 141 et suiv.

Médicis, Erasme, Zénon, Diogène, Sénèque, Henri de Bourbon, roi de Navarre; Epictète, Ronsart, Démocrite et Héraclite.

Adam est le sujet du premier article; le dernier concerne Abbas, roi des Perses.

322 Valère-Maxime, traduit par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. — In-fol. vél. rel. en bois, portant sur le dos ce titre bizarre : *Rubrique de Nicole de Gonez;* écriture du XV.ᵉ siècle, à deux colonnes; initiales coloriées et rehaussées d'or; il manque au commencement un ou plusieurs feuillets.

Le volume est terminé par cette finale :

« Pour la divine aide, sans laquelle nulle chose n'est droitement encommencée ne pourfitablement continuée ne menée à fin, est la translacion de Valère-le-Grand terminée, laquelle commença très-révérend maistre, Simon de Haidin, maistre en théologie, religieux des hospitaliers Saint-Jean de Jérusalem, qui poursuivi jusqu'au septième livre ou chapitre des stratagèmes et la laissa, et de là en avant jusques en la fin du livre. Je, Nicolle de Gonnesse, M.ᵉ ès ars et en théologie, ay poursuivi ladite translation au moins mal que j'ay pu, et ne doubte point que mon stile de translacion n'est si bel ne si parfait comme est celui de devant, mais je prie à ceulx qui le liront qui me le pardonnent, car je ne suy mie si exprès es histoires comme il estoit et fut finie en mil CCCC et ung, la veille saint Michel l'archange. » Finis.

« Ille qui scripsit cum Christo vivere possit. » Amen.

323 Recueil historique. — Petit in-fol. rel. mod. bas. écriture du XVI.ᵉ siècle. *C.*

Cette compilation contient une foule de détails sur les événements de la première moitié du XVI.ᵉ siècle. Relations, lettres, extraits, chansons, chronogrammes, vers satiriques, etc. Nous en avons extrait quelques fragments pour les insérer dans notre recueil, intitulé :

Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, durant les trente premières années du XVI.e siècle. 2 vol. in-4.o Imprimerie royale, 1845.

Vers le milieu du volume on trouve un imprimé intitulé : « Grande » et merveilleuse et très cruelle oppugnation de la noble cité de » Rhodes, prinse naguères par sultan Solyman, à présent Grand-» Turc, ennemy de la très-saincte foy catholique, rédigée par escript, » par excellent et noble chevalier, frère Jacques, bastard de Bourbon, » commandeur de Sainct-Maulviez, d'Oysemont et Fontaines, au » prieuré de France; et par icelluy dernièrement reveue et très-» diligemment corrigée, et augmentée en plusieurs lieux pour tant » qu'elle avoit esté à la première edition, corrompue et dépravée par » la grande et inexcusable négligence de l'imprimeur. Imprimée de » rechief par le vouloir et commandement du dessusdit seigneur, » autheur du livre. L'an mil cinq cens XXVII.e au moys de octobre.»

Le nom d'Antoine Le Karon ou Caron, qui se retrouve plusieurs fois dans le cours du volume, peut faire croire que ce religieux de Cysoing est l'auteur de la compilation.

324 Catalogue raisonné des livres de la Bibliothèque de Saint-Pierre de Lille. — In-fol.; écriture du XVIII.e siècle. *C.*

Ce catalogue, qui ne comprend que la théologie, est assez curieux pour les remarques et observations dont le rédacteur l'a enrichi. Du reste, on s'aperçoit que cet écrivain n'est pas tout-à-fait à l'abri de l'esprit systématique. Il s'attache souvent à faire prévaloir ses opinions particulières à propos de tel ou tel livre. L'ouvrage n'offre ni préambule ni clôture.

325 Catalogue des livres de la grande Bibliothèque de la ci-devant collégiale de Saint-Pierre de Lille, par N. J. Saladin, commissaire dénommé à cet effet par MM. les administrateurs composant la direction du département. — In-fol.; fin du XVIII.e siècle.

C'est une nomenclature alphabétique par noms d'auteurs et par noms de matières. Au-dessous du titre est un nota ainsi conçu :

1.° Les livres restans en place comme ils sont actuellement (septembre 1791), le premier numéro se trouve au bas et à gauche, sous le châssis qui est devant la porte; les livres sur chaque tablette se comptent de gauche à droite, et les tablettes se prennent de bas en haut; et ainsi successivement, allant toujours de gauche à droite.

2.° Ce catalogue est fait selon la méthode détaillée dans l'instruction des comités réunis d'administration ecclésiastiques, et d'aliénation des biens nationaux, du 15 mars 1791.

3.° Les livres appartenans à la bibliothèque de M. Dubois sont exactement rangés comme ils sont pris dans le catalogue figuratif déposé dans la bibliothèque, et ne sont pas contenus dans celle-ci :

« Remis au directoire du district de Lille, conformément à l'instruction des comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux. Donné à Paris, le 15 may 1791.

Lille, le 16 mars 1792.

SALADIN, *Bibliothécaire de Lille.*

A la fin on trouve la nomenclature séparée des manuscrits, qui sont au nombre de 78. Nous la donnerons dans les pièces justificatives.



ARTICLES ADDITIONNELS.

326 Académie des sciences et des arts. — 3 vol. in-fol.; écriture du XVII.e siècle.

C'est le manuscrit original de l'ouvrage d'Isaac Bullart, intitulé : « Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges » historiques des hommes illustres, » 2 vol. in-fol. Bruxelles, Foppens,

1682. On sait, par la *Bibliotheca Belgica*, II, 777, que Bullart avait composé son académie sur un plan plus vaste, mais que son fils, qui en a été l'éditeur, l'a réduit aux proportions de 2 volumes in-fol. de médiocre grosseur. « Quod opus, cum in majorem plurium volu- » minum molem excrevisset, multis etiam Ronsardi aliorumque » superioris ævi poetarum versibus illustratum, Jacobus Ignatius. » Bullart Isaaci filius in duo volumina contraxit. » Il est visible que Bullart n'a pas seulement abrégé l'ouvrage de son père, mais il en a même modifié le plan et les dispositions. Il est encore à remarquer que le manuscrit mentionne plus de personnages que l'imprimé. Cet autographe est fort curieux, tant à cause des citations poétiques dont il abonde, que pour bon nombre de portraits gravés qui ne se trouvent pas dans l'imprimé. L'auteur a inséré à la fin du troisième volume une notice sur Anne-Françoise de Bruyns, sa femme, qui cultivait, paraît-il, le dessin et la peinture avec beaucoup de succès. A la notice est joint un dessin original de cette femme-artiste, représentant trois guerriers turcs ou persans à cheval, qu'elle fit à l'âge de douze ans. Il y a, dans le corps de l'ouvrage, une copie du portrait de Jacques Sannazar, qui semble également être son ouvrage. Enfin, le portrait d'Isaac Bullart lui-même, tracé probablement par Anne-Françoise de Bruyns, figure aussi dans ce manuscrit intéressant. Les portraits sont presque tous, comme dans l'imprimé, de Nicolas Larmessin ou d'Edme de Boulenois.

327 Description de l'abbaye de Notre-Dame de Loos, ordre de Cîteaux au diocèse de Tournay, filiation de Clairvaux.— 5 vol. petit in-4.°; écriture du XVII.° siècle.

« Tome I.er où il est traité de l'institution de ses bâtiments anciens » et nouveaux, de ses privilèges, des mœurs de ses anciens religieux » et de ceux d'à présent. »

En tête du volume est un avertissement conçu en ces termes :

« Ma santé ne me permettant point de m'appliquer à des choses bien sérieuses, j'ay cru ne pouvoir m'occuper, à mes heures de loisirs,

ni plus utilement ni plus agréablement, qu'à faire un recueil de tout ce que j'ay pu ramasser d'un côté et d'autre, et qui pust servir à donner quelques connaissances non-seulement de l'état présent de notre maison, mais encore de ce qui s'y est passé de plus considérable depuis sa fondation. Comme j'ay fait ce recueil à diverses reprises, et souvent à des longues interruptions, j'ay mieux aimé de m'exposer à des redites que de prendre la peine de relire à chaque fois ce que j'avois écrit auparavant. Je ne me suis point géné à y observer une grande exactitude, tant parce que cela m'auroit trop coûté, que parce que j'ay cru que ceux qui liroient ce recueil pourroient corriger ce qu'ils y trouveroient de défectueux, persuadé qu'il n'y aura jamais que nos religieux qui le verront. J'y ay ajouté de temps en temps des réflexions qui pourront leur être de quelqu'utilité. Comme je suis tout à eux, j'ai cru ne devoir rien faire ni rien écrire qui ne pust leur être de quelqu'avantage, et c'est uniquement ce que je me suis proposé dans ce petit ouvrage. Ils y verront la vie que menoient icy nos premiers religieux, et celle que l'on y mène aujourd'hui, et plût à Dieu que la grande différence qu'ils y trouveront les fasse rentrer en eux-mesmes et les porte à tâcher de se rapprocher de cette ancienne sainteté que l'on a veue icy l'espace de prez de trois siècles, et dont nous sommes à présent si éloignez. Heureux si ce recueil, ou l'on verra aussy les soins que les souverains Pontifes se sont donnez, et les beaux réglemens qu'ils ont faits pour nous y ramener, pouvoit y contribuer de quelque chose. Je m'y suis servi des annales de notre ordre de Menriquez, de Buzelin, des priviléges de l'ordre de dom Louis Meschet, abbé de la Charité, des mémoires de dom Jean de la Barre, et de dom Adrien du Ray, et surtout de l'histoire chronologique de notre maison, faitte par dom Michel Gouzelaire, tous trois religieux de notre abbaye, et d'autres mémoires en papier volant qui ne laissent point d'être dignes de créance, à cause de leur ancienneté.

» L'on parlera donc, dans la première partie, de la situation de l'abbaye, de ses bâtiments anciens et modernes, de ses priviléges accordez par les souverains Pontifes et par les autres souverains, des mœurs de ses premiers religieux et de ceux d'à présent.

» L'on traitera dans la seconde partie, si je puis l'achever, de sa fondation, des sépultures, des personnes de qualité qui y sont enter-

rées, de ses dépendances, et enfin des maisons de religieuses dont elle est chargée, soit par commission ou autrement. Mais principalement de ses abbés et de chacun d'eux en particulier. »

Tome II.e, où il est parlé de sa fondation et de ses neuf premiers abbez, avec ce qui s'est passé de plus remarquable de leur temps, depuis l'an 1147 jusqu'à l'an 1289.

Petit préambule ainsi conçu :

« Ceux qui liront ce second tome n'y trouveront point apparamment plus d'exactitude que dans le premier; mais je les prie de ne regarder ces écrits que comme je les ay regardez moy-même, c'est-à-dire comme des mémoires ébauchez et informes qui pourront servir de quelque chose à ceux qui, ayant plus de génie, plus de temps et plus de santé que je n'en aie, voudront se donner la peine d'écrire sur les mêmes matières avec plus de justesse et de ponctualité. »

Tome III.e, qui contient ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'an 1289 jusqu'à l'an 1464.

« Avant-propos. — Voicy la troisième partie de la description de l'abbaye de Los, et de ses abbez que j'aurais dû plutôt appeller de simples mémoires, puisqu'en effet ce ne sont que des remarques informes sans beaucoup d'ordre et sans assez d'exactitude, et où il se trouve bien des redittes. On doit donc les regarder comme des matériaux que j'ay ramassez de part et d'autre, et dont une personne plus habile que moy, et qui aura plus de santé et plus de loisir que je n'en ay, pourra faire un corps d'ouvrage plus arrangé, plus poli et plus exacte.

» Ce n'est pas assez d'en avoir ouvert les fondemens, et d'avoir fourni des pierres à qui viendra prendre la peine d'y mettre la dernière main. Comme je n'ai pas cru, et que je ne crois pas encore que j'auroy assez de vie ni de loisir pour pousser ce recueil jusqu'à la fin, j'ay dit dans les deux premières parties, et dans celle-cy, bien des choses qui n'estoient point dans leur place; mais j'ay mieux aimé, dans cette incertitude, les rapporter par incident, que de m'exposer à n'avoir point le temps d'en parler dans leur lieu. Je prie donc ceux qui liront ces mémoires de ne se point rebuter des répétitions, du peu d'exactitude, des transpositions, des fautes contre la diction, contre l'orthographe et autres qu'ils y trouveront. Et je crois que l'on aimera

mieux avoir ces mémoires, tout imparfaits qu'ils sont, que de ne les avoir pas du tout. L'on pourra du moins, en les lisant, avoir quelque notion de notre maison, et de ce qui s'y est passé depuis sa fondation. J'espère que nos confrères, pour lesquels seuls j'ay fait ce recueil, m'en sauront quelque bon gré, et se souviendront de moy dans leurs prières. »

« Tome iv.e — Avant-propos. — Ce quatrième tome contient ce qui s'est passé de plus considérable dans l'abbaye de Los, depuis l'an 1490 jusqu'à l'année 1606, sous le gouvernement de sept abbez. L'on y verra un mélange de bien et de mal. Notre ordre, qui était déjà tombé dans le relâchement avant ce temps-là, le porta alors jusqu'à l'excez. Notre maison n'en fut pas plus exempte que toutes les autres, et on la vit dans ces temps-là dans une triste situation également pour le temporel comme pour le spirituel. Mais la Providence qui veille tousjours sur les maisons religieuses, suscita dans celle-cy de temps en temps des abbez qui la redressèrent dans l'un et l'autre de ces deux états. L'on peut même dire que le grand relâchement n'y dura pas longtemps, et que le zèle de la pluspart de nos abbez n'a point tardé à réparer les brèches que la nonchalance de quelques-uns avoit causées, en sorte que l'on y a presque tousjours veu assez de bon ordre et de régularité, quoy que dans une mitigation bien éloignée de cette ferveur que l'on y avoit admirée dans ses commencements l'espace de plus de deux siècles. Il en fut de même pour le temporel, le dérangement où elle s'est trouvée quelque fois par les malheurs de la guerre où par la mauvaise œconomie, ayant cessé bientôt par la vigilance et les soins des abbez qui ont suivi. C'est ce que nous allons voir.

Tome V.e, qui contient ce qui s'est passé de plus remarquable depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1640.

Préambule. — « Deux de nos abbez qui ont fait beaucoup d'honneur à nostre maison, remplissent ce cinquième tome. Comme ils sont tirez d'une quantité de papiers volans et d'un ramas de lettres et autres écrits reliez pesle-mesle sans ordre ni arrangement, et qu'il m'eut trop coûté de les mettre tous exactement dans leur place, j'espère que l'on voudra bien excuser les transpositions que l'on y trouvera, de même que les redites; ayant cru que ce qui n'avait été

dit qu'en passant, et par occasion, pouvoit bien retrouver sa place naturelle. Je souhaite qu'il se trouve quelqu'un qui veuille bien se donner la peine de les mettre dans un meilleur ordre.

C'est tousjours quelque chose que ces mémoires soient tirez de l'obscurité du cabinet de nos abbez où ils étaient ensevelis depuis fort longtemps. Nous avons eu plusieurs religieux qui ont écri fort amplement et utilement sur tout ce qui regardoit le temporel de notre maison; mais il ne s'en est point trouvé qui nous ait donné un détail suivi de ce qui s'y étoit passé sur touttes les autres choses, et il étoit bon que nos religieux en eussent quelque connaissance.

Plut à Dieu qu'ils imitent ce qu'ils trouveront dans ce recueil de bon et d'édifiant, et qu'ils évitent ce qu'ils y verront de mauvais et de défectueux. C'est là le but que je me suis proposé, et s'ils en retirent cette utilité, je me croiray bien récompensé de mon petit travail. Je les supplie néanmoins de vouloir bien y ajouter leurs bonnes prières. Je touche à ma cinquantième année de religion, et par conséquent au bout de ma carrière, et au jour que je devray rendre compte à Dieu d'un assez long et fort imparfait gouvernement, et comme j'auray à y répondre de leurs âmes aussy bien que de la mienne, j'espère qu'ils ne refuseront point de m'y aider et de me rendre ce juge propice, et par leur bonne conduite, et par le secours de leurs bonnes prières.

L'ouvrage finit avec l'abbé Foucart, qui mourut le 30 janvier 1640.

L'auteur est Ignace Delfosse, abbé de Loos, depuis 1704 jusqu'en 1727. Voyez notre *Cameracum Christionum*, p. 316.

Michel Gouselaire, dont nous avons eu déjà occasion de parler ci-dessus p. 122, a aussi écrit une histoire de l'abbaye de Loos. Cet ouvrage inédit repose aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles. Voyez *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'hist. de Belgique,* IX, 319 et suiv.

328 Ordonnances et constitutions pour le monastère des Clairisses-Urbanistes de cette ville de Lille. — Mince in-4.°; écriture moulée avec des empreintes.

La dernière page porte l'approbation authentique de ces constitutions, et de plus une lettre d'Emmanuel le Preux ou de Pretz, ministre provincial, 1726.

329 Mémoires d'Olivier de la Marche. — In-fol. rel. mod. bas., au dos de laquelle on a mis le titre ridicule : *Compilation d'histoire.*— Gros in-fol.; écriture du XVI.e siècle. *L.*

Je n'aperçois guère de différence entre le texte de ce manuscrit et l'édition imprimée à Louvain, petit in-4.o, 1645, avec les annotations et corrections de J. L. D. G. (Jean Laûtte ou Jean Lautens, de Gand). Voyez Paquot V. 179, 180. Seulement, notre manuscrit offre une interversion dans l'ordre des livres, c'est-à-dire que ce qui forme dans l'imprimé les treize premiers chapitres du premier livre se trouve ici à la fin du volume. Le second livre (nommé volume), commence au chap. XIV de l'édition ci-dessus mentionnée. L'indroduction, composée de six chapitres dans l'édition de Lautens, ne présente pas, non plus que le reste du volume, cette sorte de division; mais les paragraphes y sont désignés çà et là par les titres : *Histoire*, *grande histoire*, *histoire petite*.

Enfin, l'*Estat de la maison du duc Charles-le-Hardi*, qui termine l'édition de Lautens, ne se trouve pas dans notre manuscrit, dont la pièce finale est une nomenclature des saints personnages de la maison de Bourgogne, qui se termine ainsi :

« Dudit Philippe descendit monsieur le duc Jehan; dudit duc » Jehan, Philippe, dudit Philippe, Charles, à qui Dieu doint victoire » et bonne vie, mil IIII.c LXXVI. et sic est finis. Monsieur, cecy vous » présente Jacotin de Remyerres, vostre serviteur. »

Il est encore à remarquer que, par un accident de reliure, les feuillets de cette nomenclature sont intervertis.

330 Sanctissimi patris nostri Benedicti, monachorum in occidente patriarchæ, regula scripta a D. Placido Regnier, religioso reformati monasterii sancti Dionysii in Brocqueroia juxta Montes Hannoniæ. MDCCLVII.° — Grand in-4.° veau; écriture formée avec des empreintes et imitant l'impression; les feuilles, au nombre de 193, sont encadrées et ornées d'initiales, fleurons et vignettes coloriées.

A la fin du manuscrit on lit ces deux chronogrammes, de l'an 1757.

CorDIaLIter CerteMus.

Ut regna cum sanctissimo ac Deo acceptissimo Patre nostro.

Bene DICto, CœLestIa teneaMVs.

331 Abrégé de l'histoire des huit conciles généraux. — In-fol. v.; écrit. du XVII.° siècle; 119 feuill.

Début du manuscrit : Premier concile tenu à Nicée.

Fin : « Ce n'est pas ici le lieu, mais dans la suite de l'histoire de l'église, de parler des artifices incroyables, par lesquels l'impie Phocius regaigna l'esprit de l'empereur Basile, le fit rétablir par luy dans la chaire patriarchale de Constantinople, et ravagea l'église d'une si horrible manière que cela va presqu'au delà de toute créance, aussi bien que les inhumanitez inconcevables qu'il exerça particulièrement contre les amis de saint Ignace, mort longtemps auparavant, et contre ceux qui reveroient sa sainteté et sa mémoire. »



SCIENCES ET ARTS.

332 Hiéron ou de la tyrannie, par Xénophon, traduction de Charles Soillot. — In-4.°; écriture du XV.[e] siècle. *L.*

Ce traité n'occupe que les 32 premiers feuillets du volume. Le titre est ainsi conçu :

« C'est l'istoire de ce présent livre, en laquelle on peut veoir comment Zénophon escript les raisons et arguments que un tirant nommé Hiéron, et un philozophe appelé Simonides, eurent ensemble sur tirannye, come par le lecture plus amplement apperra. »

Vient ensuite une épître dédicatoire à Charles, héritier de la maison de Bourgogne :

« A très-hault et très-vertueux prince, et mon très-redoubté seigneur, » Mgr. Charles, unique héritier de la maison de Bourgoingne, conte » de Charrolois, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, vostre » très-humble secrétaire, Charles Soillot, honneur avec très ardant » désir et affection de service, ce présent livre de Zénophon, appellé » Tyrannye, nagaires translaté de grec en latin, et que selon mon » petit entendement j'ay de latin transmué en lengue françoise, à » cui doy-je dédier comme le premier fruit de mes estudes fors à vous, » mon très-redoubté seigneur? Et combien que l'en me pourroit dire » de prime face que l'umilité ou petitesse de l'œuvre presente n'appar- » tient point à vostre haulteur, ne matière de tyrannie à vostre » humanité et invincible clémence, ne mon rude et incomposé » lengaige à la discrétion de vostre entendement, ou à l'admirable » doctrine et éloquence dudit Zénophon, toutes voyes, j'ay prins har- » diesse de le vous translater, considérant qu'il ne parle pas de » basses choses ne de petit effect; car il preuve et manifeste par » plusieurs évidentes et invincibles raisons quom moindres sont les » délitz et plaisances des tyrans que des aultres hommes au regard » des choses esquelles chacun se délite, si comme en veoir, en oyr et

» en mengier, item en amours, en puissance et richesses, en honneurs » et en aultres choses semblables, dont après ce qu'il a vérifié son » entencion, il donne aucunes moult singulières doctrines, certes à » mon adviz bien convenables à tout prince; car il monstre comment » il peut amplier et accroistre les richesses, la puissanee et l'onneur » des villes ou terres qu'il a en gouverne, et finalement comment » il se fera amer de ses subgetz, lesquelles choses sont sans faulte » bien dignes de vostre cognoissance. Ne jà la matière ou le nom de » ce livre, qui s'appelle Tyrannie, prince très-débonnaire, ne doit » espouvanter vostre pité ne vostre clémence; car à bien considérer, » il est fait en reproche et habominacion des tirans, non pas en leur » loenge. Si n'est pas doncques humilité ou petitesse de l'euvre » présente mal convenable ou impertinente à vostre haulteur, ne le » tiltre indigne de vostre clémence. Attendu mesmement que l'acteur » de ce présent livre fut jadis ung philozophe du nombre des plus » grans orateurs qui furent oncques, et si vaillant cappitaine de gens » d'armes qu'il soustint plusieurs guerres périlleuses et moult diffi- » ciles dont par sa bonne conduite il eust tousjours victoire contre ses » ennemis, telement que des extrêmes fins de Babilone il ramena en » Grèce son ost victorieux et triomphant. Lesquelles choses, quant je » considère d'une part et de l'autre la clere et admirable excellence » de vostre sens, certes qui me demanderoit comment j'ay osé entre- » prendre le translater et de icellui translaté depuis le présenter à » vostre clère cognoissance, je ne saroye que respondre ne n'y trouve » autre chose fors la grande affection et voulonté que j'ay de vous » servir, qui me efforcent oultre mon povoir, et si me font oublier » vostre haulteur, la noble doctrine dudit livre et ma rude insouffi- » sance. Plaise vous doncques, prince très-vertueux, mon naturel et » très-redoubté seigneur, recevoir en gré ce petit livre, que de pure » et grande voulenté vous présente, non pas pour en doctriner vostre » excellence, ou pour vous donner exhortacion à bien faire, car ce » seroit une présumptueuse et vaine curiosité, attendu que Dieu et » nature vous ont imparti autant de nobles vertus qu'onques feirent » à nul autre. Et quant examiner ou enquérir on le vouldra, quelle » vertu peut-on demander dont vostre noble nature et diligent » exercice ne vous aient paré et enrichy? S'on veult avoir en ung

» prince dévocion envers Dieu et les saints, l'on vous trouvera très-
» dévot; s'en veult prisier justice, libéralité, magnificence envers les
» hommes, certes on vous trouvera juste, clément, libéral et magni-
» fique. S'en veult exaulcer prudence, force et attempérance envers
» soy-mesmes, l'en vous trouvera prudent en voz affaires, diligent,
» fort constant et attempré. Rien ne veul dire de vostre vaillance et che-
» valeureuse hardiesse, quant ceulx en peuvent assez tesmoingner qui
» en joustes et tournois ont veu et senti vostre bras dur et redoutable,
» car corir fortes barres et tirer puissans ars n'ont esté que petiz jeux
» et légiers exercices de votre enfance. Dont je concluz que cellui qui
» veult ouvrer selon vertu, ne pour vous ne pour soy, ne doit cerchier
» exemple hors de vous mesmes. Par quoy, mon très-redoubté
» seigneur, je ne vous présente point, comme j'ay dessus dit, ledit
» traictié pour exemple ou exhortacion à bien faire; mais pour
» esclaircir la haulte resplendeur de voz vertus de lez tirannye leur
» propre contraire; et ce, en tant qu'il touche la première partie
» dudit livre où il reprent et déteste la vie du tirant. En oultre, je le
» vous présente pour ainsi comme en ung miroir vous démonstrer et
» faire reluire voz vertuz en celles qu'il enhorte tenir et avoir à tous
» princes pour eulx faire amer de leurs subgez; et ce, en tant qu'il
» touche la seconde et dernière partie. Reste, mon très-redoubté
» seigneur, que veuillez supporter mon rude et insuffisant lengaige
» et le deffendre de repréhencion, de laquelle certes mesmes ne le
» puis excuser ne deffendre. Et venons à nostre Zénophon, pour oyr
» ce qu'il dit. »

A la fin du traité, on lit : « Zenophontis philosophi Tirannis e latino
» in gallicum conversa per magistrum Karolum Soillot explicit. »

Charles Soillot, auteur de cette traduction, est inconnu à nos bibliographes. Il était écolâtre de Ste-Gudule de Bruxelles, contrôleur de l'audience des sceaux de l'empereur Maximilien. Nous possédons, dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, sous le n.° M. 134, un inventaire dressé par lui et par Martin Steenberch, doyen de Sainte-Gudule, des livres trouvés en la Chambre des joyaux, en l'hôtel du Roi, à Bruxelles, au mois de novembre 1487. M. Barrois a publié cet inventaire dans sa curieuse Bibliothèque protypographique, pages 233-308. Outre cette traduction du Hiéron de

Xénophon, Charles Soillot ou Soillet a aussi translaté en français l'épître de saint Bernard, « de la règle et manière comment le ménage d'un bon hôtel doit être gouverné. » De plus, il est auteur du Débat de Félicité, qu'il avait dédié d'abord à Charles, comte de Charolais, et qu'il adressa, après la mort de ce prince, à Louis de la Gruthuyse. Voyez Recherches sur Louis de Bruges, par M. Van Praet, 164-168. Le Grand d'Aussy avait donné déjà une idée du Débat de Félicité dans les Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, v. 542, mais avec moins de détails et d'exactitude que ne l'a fait M. Van Praet.

Cette traduction du Hiéron se trouve aussi à la bibliothèque de la ville de Bruxelles.

Dans le même volume se trouvent :

« 1.° Cy-après s'ensuit un livret extraict du traittié de l'art de mourir, « très-prouffitable à toute créature humaine pour savoir les » remèdes et vertus servant à résister au diable, qui en la fin des jours » tempte la créature. » C'est la traduction de l'*Ars moriendi*, attribué par les uns à Mathieu de Cracovie, et par les autres à Dominique Capranica.

« 2.° S'ensuivent les dits des philozophes. » Voyez ci-après n.os 337 et 338.

333 Egidius de Columna de regimine principum. — In-fol. vél.; écriture du XIV.e siècle, à deux colonnes.

On lit à la fin : « Explicit liber de regimine principum, editus a » fratre Egidio Romano ordinis fratrum heremitarum sancti Au- » gustini : J. Guill. de Naste. » Et plus bas : « Pertinet Guillelmo de » Naste, medicorum minimo. 1360. »

Ce traité, composé vers 1280 pour l'éducation de Philippe-le-Bel, a été imprimé pour la première fois en 1473. Il a été traduit en français par Henri de Gauchy. Voyez Brunet, p. 20, tome I, 1.re partie, édition de 1812. Voyez aussi notre Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai, n.° 856.

L'auteur de ce traité établit dans la première partie de son ouvrage que ce qui assure le bonheur et la gloire des princes, c'est

l'amour de Dieu et un grand zèle pour le bien public et la félicité des peuples. La seconde partie est relative aux mœurs. La troisième et dernière traite de la politique en général, du droit naturel, du droit des gens, de la paix, de la guerre, etc.

Gilles de Rome ou Gilles Colonne, né à Rome vers 1240, de l'illustre maison des Colonnes, étudia à Paris, sous Thomas-d'Aquin, et fut choisi par Philippe-le-Hardi, fils et successeur de saint Louis, pour précepteur du jeune prince, son fils, qui régna sous le nom de Philippe-le-Bel. Il fut, en 1292, élu général de son ordre, et en 1274, archevêque de Bourges. Il mourut en 1316, et son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans l'église des Augustins.

Sur les traductions françaises de cet ouvrage, voyez M. Paulin Paris, Manuscrits français de la Bibl. du roi. I, 223. II, 211. V. 15 et suiv.

334 Nicholus de passionibus mulierum in partu. — In-folio; écriture du XVI.e siècle; 223 feuillets; en regard, de la première page est la table des chapitres qui sont au nombre de 33.

Commencement du manuscrit: « Capitulum primum. De signis » complexionis matricis : « Signa complexionis matricis calide » sunt.... »

Fin : «... cum vino limphato quo utendum est per aliquos dies. »

Ce volume paraît avoir appartenu à Guillaume de Naste, dont il porte le nom en tête de la première page et à la fin du texte.

Nicholus ou Nicolaus, médecin de Florence, vivait au XV.e siècle. Il est auteur de *Sermones medicinales*, in-folio. Venise, 1607.

335 Le Zodiaque. — Petit in-4.° vélin; écriture du XIV.e siècle, à longues lignes; figures dans le corps des pages et sur les marges; ces dernières paraissent plus modernes.

Après un calendrier perpétuel et un calendrier planétaire, se trouvent des conseils de santé suivant les phases de la lune; puis:

Morir convient; chest chose dure; nul ne revient de pourriture.
Qui souvent à la mort penseroit, de mal faire se garderoit;
Car d'y penser nul ne se fâche; souvent penser péchié effache.
La mort souvent vient en dormant, qui est crémiant, qu'il se garde.

337 Dits moraulx des philosophes. — In-fol. vél.; écriture du XV.e siècle, à deux colonnes, CIX feuillets; miniatures coloriées; les miniatures représentant Aristote et Ptolomée ont été enlevées; aux feuillets LXXV et LXXVI, miniatures enlevées; les figures diffèrent de celles du numéro suivant.

Le philosophe qui est nommé Tac dans le manuscrit 338, et dans l'édition de Colard Mansion Van Zalon, s'appelle ici Solon. L'article d'Alexandre est aussi beaucoup plus étendu que dans l'édition de C. Mansion. Le philosophe nommé Anese dans Colard Mansion, et Onèse dans le manuscrit 338, est ici appelé Orose.

Voici la table des chapitres qui est en tête du volume :

« Cy commence la table des rubriches de ce livre intitulé : Des ditz moraux des philosophes.— Premièrement de Sedechias le premier des phylosophes I. — Des ditz moraulx du phylosophe Hermes. — Du phylosophe Vac. — De Zakalkin le phylosophe, et de ses ditz moraulx. — De Homer le Grégois. — De Solon, phylosophe de Athenes. — Des ditz moraulx de Zabion le phylosophe. — Du médecin et phylosophe Ypocras.— Du phylosophe Pythagoras et de ses ditz moraulx.— De Dyogènes le phylosophe. — De Socrates le phylosophe, et de ses ditz moraulx. — De Platon le phylosophe. — Du grant phylosophe Aristote, et de ses ditz moraulx. — Du grand roy Alexandre, et de sa phylosophye.— Le teneur des lettres, envoyées par Alexandre à toutes les bonnes villes de son royaume. — Le teneur des lettres, envoyées au pays de Tyr par le roy Daire, de Perse. — Le teneur des lettres, envoyées par le roy Daire à Alexandre. — La responce des lettres envoyées par Alexandre. — Lettres envoyées à Alexandre par Olympias, sa mère. — Le teneur des lettres, envoyées par Alexandre au

roy Porrus, d'Ynde. — Lettres d'Alexandre à sa mère. — Des ditz moraulx du phylosophe et astrologue Ptholomée. — De Assaron le phylosophe. — Des ditz moraulx du phylosophe Loginon. — Du phylosophe Orose. — De Sacdarge le phylosophe, et de ses ditz moraulx. — De Thesile le phylosophe. — De monseigneur saint Grégoire, phylosophe et grant docteur de saincte église. — De Galien, phylosophe et médecin. — Des ditz moraulx de pluiseurs phylosophes. — Des enseignemens Aristote à Alexandre-le-Grant. — Comment le prince se doit gouverner en bataille et en temps de guerre. — Des biens de l'âme. — De la scituation de l'âme ou corps de l'omme. — Des IIII vertus actives selon Aristote. — Queles choses sont à doubter et lesquelles non. — Comment on doit résister au délict. — Dont vient le fondement de vertu morale. — Du délict sensible. — De la vertu de prudence. — Comment nul animal ne puet avoir béatitude que l'omme. — Des biens du corps. — Des dons de fortune. — De richesse don de fortune. — De peccune don de fortune. — De seignourie don de fortune. — De gloire don de fortune. — Aucuns ditz moraulx sur les vertus cardinales. — De prudence. — De sens, qui est la première partie de prudence. — De prouveance, qui est le second membre de prudence. — De appercevance, qui est la tierce partie de prudence. — De garde, qui est le IIII.e membre de prudence. — De enseignement, qui est la V.e partie de prudence. — De astuce, qui est la VI.e partie de prudence. — De la vertu de justice. — Aincoire de justice. — De wideur, qui deppend de la vertu de justice. — De la vertu de libéralité. — De guerredon, qui deppend de libéralité. — De pitié, qui vient de la vertu de libéralité. — De amistié, qui deppend de libéralité. — De vraye amour. — Comment le père doit amer et chastoyer ses enfans. — De révérence, qui deppend de libéralité. — De miséricorde, qui vient de libéralité. — De fiance, qui deppend et sourt de libéralité. — De constance, qui deppend de libéralité. — De seureté. — De la vertu de pacience. — De attrempance. — De mesure, qui deppend de attrempance. — De vergoingne. — De cruauté. — Des enseignemens Senecque et de ses ditz moraulx. — Aincoires de Senèque. — De ce mesmes. — De pluiseurs bons enseignemens de Cathon. — Aincoires des enseignemens de Cathon. — De ce mesmes. — Senecque, des meurs. — De débonnaireté. — D'orgueil et d'autres vices.

Ce manuscrit, qui est de cent neuf feuillets, est plus ample que le n.° 338 ci-après.

338 Chy commenchent les dits moraux des philosophes, translatés de latin en français par noble homme Mgr. Guillaume de Tygnonville, conseiller et chanbellan du roy nostre sire. — In-folio vélin; écriture du XV.e siècle, à longues lignes; miniatures et ornements coloriés; 23 miniatures représentant les philosophes. *S. P.*

Manuscrit conforme à l'édition de Colard Mansion, jusqu'à l'article: « Les dis de Alexandre, le XIIII.e phylosophe, » qui est seulement de deux pages et demie dans l'imprimé, et qui en a dix-sept dans le manuscrit. Le philosophe est nommé Macdaige dans le manuscrit. Dans l'imprimé, le XXI.e philosophe est Galien; dans le manuscrit, c'est saint Grégoire, qui du reste est inséré dans l'article précédent sous la rubrique Chesille ou Thesille. Le manuscrit finit par l'article Protége, qui est suivi dans l'imprimé de beaucoup d'autres sentences et maximes.

Ce volume n'a point de table; mais nous donnons ici le relevé des chapitres :

S'ensievent les dis Hermes.—Les dis Tac.—Les dis Zacalquin Omer. — Les dis Zalon. — S'ensievent les dis Abion. — S'ensievent les dis Ypocras. — Les dis Pitagoras. — S'ensievent les dis Dyagènes. — Socrates. — Les dis Platon s'ensievent. — Les dis Aristotes. — Les dis Alixandre. — S'ensievent les dis Ptholomée. — Assaron. — Les dis Loginon. — C'est le dit Onèse. — C'est le dit Macdaige. — Les dis Chesile.— Saint Grégoire.— S'ensievent les dis Galian. — Protege.

Finale: « Et luy demandèrent qu'est signe de pau veoir et congnoistre. Il respondi soy fyer en celluy dont on a aultrefois esté deceu.—Explicit les dis moraux des philosophes. »

339 **A. T. S. Boetius de consolatione philosophiæ. — Seneca de remediis fortuitorum. — Explanatio in Orationem Dominicam multum devota in septem partita tractatus secundum dies, hebdomades, et primo die dominico oratio. — In-16, rel. en v.; fleurs de lys sur le plat; écriture du XV.ᵉ siècle.**

L'ouvrage de Boèce commence par le premier livre, sans préface ni préambule d'éditeur. Il est complet comme dans les imprimés.

En tête du traité *De remediis fortuitorum*, on lit ces mots : « Hunc » librum composuit Seneca, nobilissimus orator, dedicans eum » Gallioni amico suo contra omnes impetus et machinamenta fortune. » Fecit autem illum sub dyalogo ut sit sensus congruens et ratio » confortans. Liber autem iste et sensuum majestate et eloquii claritate » et sententiarum brevitate refulget. » Cet ouvrage apocriphe est ainsi divisé : « Lucii Annei Sennece de remediis fortuitorum liber » incipit : Licet cunctorum.....De morte. Sensus conqueritur : Morieris. » Ratio confortat. Ista hominis natura.... De decollatione. Sensus : » Decollaberis. »

» De morte in peregrinatione. Sensus : Peregre morieris.....
» De morte sine sepultura. Sensus : Insepultus jacebis.....
» De egritudine. Sensus : Egroto.
» De maliloquio. Sensus : Male de te loquuntur.
» De exilio. Sensus : Exulabis......
» De dolore. Sensus : Dolor imminet......
» De paupertate. Sensus : Paupertas mihi gravis est......
» De impotentia. Sensus : Non sum potens......
» De amissione pecunie. Sensus : Pecuniam perdidi......
» De amissione oculorum. Sensus : Oculos perdidi......
» De amissione liberorum. Sensus : Amisi liberos......
» De naufragio. Sensus : Naufragium feci......
» De latronibus. Sensus : In latrones incidi......
» De amissione amici. Sensus : Amicum perdidi......
» De amissione uxoris. Sensus : Uxorem bonam amisi...... »

Cet ouvrage est conforme, sauf quelques variantes d'expressions et la forme dialoguée, au texte imprimé par Juste-Lipse, in-fol. Anvers, 1633, pages 830-31-32, sous le titre : *Excerptualia*. La finale suivante n'est pas dans Juste-Lipse : « Vides autem quam rara domi sit ista » felicitas. »

L'Explanatio in Orationem Dominicam commence ainsi : « Audi, » Pater in celis habitans, vota filiorum tuorum. » Elle finit par ces mots : « Hec vota filiorum tuorum, Pater eterne, si pia sunt, juxta » formam a filio tuo Jesu presciptam concepta, certa nos habet fiducia » tua bonitate prestatura quod petimus. »

340 Recueil de Plantes. — 1 vol. petit in-fol.; manuscrit sur papier; écriture du XVI.e siècle; texte latin; figures dessinées au pinceau et coloriées.

341 Hortus perennis. — 1 vol. in-fol. de 349 feuillets, dont 343 numérotés, cart.

Herbier des plantes qui croissent dans le territoire de Schaffgotschirchen, ou collection de ces plantes collées sur papier dans un volume cartonné, avec les noms de ces mêmes plantes en latin et en allemand, par Jean-Frédéric Sleider, apothicaire et médecin-praticien de Hermsdorff (en Silésie), sous la date de l'an 1742.

Ce volume vient de la Bibliothèque de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; il avait précédemment appartenu à M. de Valory, prévôt de ce chapitre. On y a annexé un cahier de quatre feuillets petit in-4.o, intitulé : *Changements qu'on croit devoir être faits aux dénominations des Plantes insérées dans l'Herbier envoyé à M. le prévôt de Saint-Pierre.*

342 Recueil de plantes peintes d'après nature, par M. de Gillaboz, bibliothécaire de la ville de Lille. — 1 vol. grand in-fol. cart.

Ce recueil se compose de dix planches dessinées et peintes en 1797 et 1799. En regard de chaque planche il se trouve une feuille dont le verso contient la description et l'explication des objets représentés dans cette planche, avec des observations et des notes; le tout d'une fort belle écriture et de la main de M. de Gillaboz, qui avoit des connaissances étendues en botanique, aimoit cette science, et savoit dessiner et peindre les plantes avec beaucoup de talent et de goût. C'est madame sa veuve qui a fait déposer ce recueil à la Bibliothèque de Lille. M. de Gillaboz, né à Cambrai, est mort à Lille, conservateur de la bibliothèque de cette ville, en 1827.

343 Recueil de 153 oiseaux peints sur papier, avec une liste de leurs noms. — 1 vol. in-fol. demi-rel. non rogné.

Ces peintures, espèces de gouaches, sont fort bien exécutées et très-belles. La liste des noms des oiseaux peints dans ce recueil, est sur un cahier de deux feuilles, attaché au commencement du volume.

344 De re medica.—1 vol. petit in-fol.; manuscrit sur papier, non folioté, écriture du XV.ᵉ siècle.

La première page porte en tête les mots *Ja. Despars*, ce qui semble indiquer que ce traité de médecine est l'ouvrage de *Jacques Despars*, né à Tournai, médecin de Charles VII et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Voyez le Catalogue raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai, n.º 801 à 804. Après cette indication du nom de l'auteur, vient la date suivante : *Anno Domini MCCCCXLVI die IX.ª septembris incepi, perficiat Deus sua clementia*. Suit la table des traités et des chapitres. Le nom de Guillaume de Naste se trouve en tête du premier chapitre, avec les mots suivants, qui semblent indiquer la valeur du livre : *Vault quatre escus d'or*. Le dernier feuillet, qui est lacéré, porte ce qui suit : *Michi pertinet Guillo de Naste medicorum minimo, orate pro eo, et tempore vite et post mortem*. Ce volume est entièrement consacré aux maladies de l'œsophage et de l'estomac.

345 De re medica. — 1 vol. petit in-fol. sur papier; même format et à peu près même écriture que le précédent.

Celui-ci est un commentaire sur la troisième section des Canons d'Avicenne. La première page porte ce titre : *Fen tertie primi de regimine sanitatis est capitulum unum et doctrinæ quinque capituium singulare est de Causis Sanitatis et Egritudinis et necessitate mortis.* (Le mot *Fen* est arabe et signifie espèce, section, division, partie d'un ouvrage ou d'une science. *Avicennæ opera in fen dividuntur.*)

La fin de ce volume manque.— Reliure en bois recouvert d'un cuir imprimé, fleurdelisé et portant le mot *Barbet*, répété quatre fois sur chacun des plats.

346 De re medica. — 1 vol. petit in-fol. sur papier; écriture du XV.[e] siècle, à deux colonnes.

Provenant comme le précédent de Guillaume de Naste, qui a tracé sur la dernière page cette note : *Explicit fen XV tertii cum expositione Ja. Despars, et feci eam scribi per Jo. Hanotiel, anno Domini MIIIILXIII. et finitus fuit liber prima octobris anni prelibati per Hanotiel.*

Surge, miser, vigila, lege, Scribe, canta vel ora ;
Et fac quod nulla sine fructu transeat hora.

La reliure est de même goût que celle du volume précédent. Elle porte le nom du relieur, *A. Herlin.*

347 De re medica.— 1 vol. petit in-fol., à 2 colonnes, comme le précédent.

Il porte aussi le nom de Guillaume de Naste. Une note placée au bas de la première page, indique qu'il a appartenu à l'abbaye de Cysoing.—C'est encore une continuation des commentaires de Jacques Despars, sur Avicenne. Cependant, on lit à la fin du premier traité qu'il a été dicté par maître Jean de Neel, à Louvain. Le reste, qui est

d'une écriture différente, est peut-être un peu plus moderne; il est aussi beaucoup plus confus et moins lisible. La dernière page est lacérée. La reliure ressemble à celle du volume précédent et porte le nom du relieur, *A. Herlin.*

348 Matière médicale. — 1 vol. in-fol.; manuscrit sur papier; écriture cursive du XV.ᵉ siècle, à longues lignes, avec figures dessinées au pinceau; 291 feuillets, sans y comprendre un préliminaire non folioté de 74 pages.

Ce traité de matière médicale est précédé de deux tables, l'une indiquant les maladies auxquelles sont applicables les médicaments et substances médicamenteuses relatées dans le corps de l'ouvrage; l'autre offrant la nomenclature alphabétique de ces mêmes substances. — La première plante expliquée dans le texte est l'*Aloës;* la dernière est le *Guy*, que l'auteur nomme *Giga* ou *Gifa.* A chaque article, ou à peu près, est joint un dessin colorié de la substance dont il est question. Voici les premières lignes de l'article *Aloës :* « Aloen est de » chaude et seiche complexion au second degrez. Aloen est fait de jus » d'une herbe qui est ainsi appelée : *Aloën;* mais nous l'appelons » *Cimbar.* Ceste herbe ne croist pas seulement en Inde ou en Perse, » ni en Grèce, mais en Puille; et sont trois manières d'Aloen : cico- » trin, épactique et cabalin. » — Ce manuscrit est taché d'humidité dans toute son étendue.

349 Pharmacopæa Insulensis, jussu nobilissimi, amplissimi, etc., Senatus, anno 1640 primum edita typis iterum anno 1694 mandata; editio nunc tertia revisa, aucta et emendata (auctore Joanne Baptista Lestiboudois, medico, Botanices professore, etc.) Insulis, 1770. — 1 vol. in-fol. manuscrit sur papier, orné d'un frontispice dessiné et lavé à l'encre de la Chine, par L. A. Leclercq.

Ce beau manuscrit, fait pour préparer la troisième édition de la Pharmacopée de Lille, est revêtu de la signature de l'auteur, et a été présenté par lui au corps des magistrats de la ville de Lille. Voyez notre *Mémoire sur les biblioth. du Nord*, 427.

350 Abrégé de géométrie, et son application à l'art militaire, aux fortifications, au toisé des ouvrages, etc. — 1 vol. in-folio de la fin du XVII.e siècle; ouvrage peu important, accompagné de beaucoup de plans, de cartes et de dessins, la plupart gravés.

351 Essai sur la perspective linéaire et sur les ombres. — 1 vol. petit in-4.° sur papier; écriture contemporaine.

Ce petit traité, fondé sur la science des projections, est divisé en trois parties : La première partie traite de la représentation des objets tels qu'ils paraissent par des rayons de lumière qui arrivent directement à l'œil; la seconde de la représentation des objets tels qu'on les voit par des rayons de lumière réfléchis sur un plan; la troisième traite des ombres. Les figures sont contenues en six planches; il se trouve à la suite une feuille où sont deux problêmes relatifs à la division des angles.

352 [1] Traité de fortifications, par le maréchal de Vauban.— 1 vol. in-fol. relié en veau.

Ce manuscrit, dont l'écriture est toute de la main de M. de Chermont du Poncet, ancien colonel du génie, mort à Valenciennes vers l'an 1800, dans un âge très-avancé, est une copie d'un ouvrage attribué au maréchal de Vauban. Il est divisé en quatre livres : le premier donne les définitions et les principes généraux de l'art de fortifier;

(1) Les articles concernant les fortifications et les travaux du génie militaire sont dus à feu M. Lafuite, ancien chef de bataillon du génie, bibliothécaire de la ville de Lille, mort le 4 octobre 1842.

le second traite de la fortification moderne; le troisième des dehors et des citadelles, et le quatrième, des fortifications irrégulières. Il est accompagné d'un grand nombre de planches au trait et au lavis, très-proprement dessinées. On y trouve les plans de plusieurs places fortes, telles qu'elles étaient avant 1708 : Saint-Martin en l'Ile de Rhé, Strasbourg, Arras, Lille, Douai, Tournai, Casal, Landau, Luxembourg, Thionville, Huningue, Philisbourg, Dunkerque, Calais, etc.

353 Mémoires sur la fortification de campagne, et une application de la fortification à la tactique, recueillis et écrits par M. de Chermont du Poncet, ingénieur ordinaire du roi, à Valenciennes, 1775.— In-fol. rel. en veau.

Ce recueil, accompagné de planches dessinées et lavées avec soin, se compose : 1.° de l'ingénieur de campagne de Clairac, ouvrage très-connu ; 2.° de la fortification de campagne de Cugnot, et 3.° des Recherches sur l'art militaire, ou essai d'application de la fortification à la tactique, par M. de Lo-Looz, ingénieur ordinaire du roi. Ces trois ouvrages ont été imprimés : le premier, Paris, 1757, in-4.°; le second, ibid., 1769, in-12, et le troisième, 1766, in-8.°

354 Contremines.—Metz, 1740, in-fol.; ce manuscrit est composé de trois mémoires de Cormontaingne, avec 14 planches.

Le premier mémoire est sur une disposition de galeries et de fourneaux, au moyen de laquelle on peut enlever tout à-la-fois et plusieurs fois la surface d'une partie de glacis. Le second détaille l'usage des puits aux extrémités des écoutes, et en donne l'application sous le glacis d'un ouvrage. Le troisième mémoire expose un système de mines applicable à la défense des places (1).

(1) Cormontaingne, savant ingénieur, mort en 1752, n'a rien publié de son vivant; mais M. Bayart, capitaine du génie, a publié quelques-uns de ses Mémoires en 1806 et 1809.

355 **Mémoire de M. de Vauban à M. de Louvois**, *sur l'excavation et le transport des terres dans les ouvrages de fortification.* — 1 vol. petit in-8.°, relié en veau brun, avec figures.

La fouille et le transport des terres sont d'une grande importance dans les travaux de fortification. Le maréchal de Vauban, fit sur ce sujet une instruction assez développée, dont ce manuscrit est une copie. Pour faire mieux sentir la solidité des moyens qu'il propose, pour remédier aux abus et aux inconvénients qui peuvent se rencontrer dans les fouilles et remuements de terre qu'exigent les grands travaux, il rapporte une copie d'un réglement qui avait été fait en Alsace, pour le prix que les entrepreneurs devaient payer aux soldats employés dans ces travaux; il fait voir les défauts de ce réglement, et donne les moyens les plus convenables de les corriger. — Cette instruction du maréchal de Vauban n'a pas été imprimée; Bélidor en donne un extrait dans la Science des ingénieurs, livre III, chap 8.

356 Mémoires sur les reconnaissances militaires. — In-4.°; écriture contemporaine, peu élégante, mais lisible et correcte.

Ce Mémoire est du général Bourcet, mort en 1780, ou du moins lui est attribué. Ce général, qui entendait parfaitement la guerre de montagnes, servit en 1733 et 1741 en Italie, et en 1756 en Allemagne, où il commanda l'artillerie et le génie. Outre plusieurs mémoires qui n'ont pas été livrés à l'impression, on doit au général Bourcet : 1.° une excellente carte topographique du Haut-Dauphiné, en neuf grandes feuilles. 1758. — 2.° Mémoires historiques sur la guerre que les Français ont soutenue en Allemagne, depuis 1757 jusqu'en 1762. Paris, 1792, 3 vol. in-8.° Le troisième volume contenant la campagne de 1761, est de M. Devaux.— 3.° Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont et de la Savoie, depuis l'embouchure du Var jusqu'au lac de Genève. Berlin, 1802, in-8.° — Le lieutenant-général Pierre-Joseph Bourcet, naquit en 1700, à Ussaux, dans la vallée de Pragelas.

357 Mémoire militaire sur la frontière d'Allemagne, petit in-fol.

« Exposé sommaire de la nature des différents pays situés sur la » rive droite du Rhin, de Bâle à Coblentz, entre les montagnes noires » et le Rhin; des villes frontières de ce fleuve, ou de la Suisse au » Bas-Mein. »

Ce mémoire, dont on ignore l'auteur, paraît avoir été composé vers 1740. — On trouve à la suite un extrait d'un autre mémoire, sous la date de 1743, intitulé : Reconnaissance du cours des deux rives du Rhin, depuis Spire jusqu'à Manheim (par Hugel). — Le manuscrit est terminé par des *Reconnaissances prises sur Manheim*, *en* 1730. — Ce manuscrit est un peu souillé, et a reçu des taches d'encre en différents endroits; mais il est lisible dans son entier.

358 Mémoire militaire sur la nouvelle frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Landau, en suivant la mer d'Allemagne, la frontière de Hollande et le Rhin. — Petit in-fol.

Mémoire inédit du général Marescot, rédigé en l'an VI.e de la république. — Outre un grand nombre de mémoires, de notes, etc., en manuscrits dans les dépôts du ministère de la guerre et dans ceux du corps du génie, on a encore du général Marescot des mémoires imprimés dans le recueil de l'Institut et dans le journal de l'Ecole polytechnique. — Dans le volume publié par M. Musset-Pathay, sous le titre de *Relations des principaux siéges* faits ou soutenus en Europe par les armées françaises, depuis 1792 (1806, in-.4°), on trouve les relations écrites par le général Marescot, de six siéges dont il a eu la direction ; de ce nombre est le siége de Lille en 1792.

359 *Dans le même volume :* Extrait du journal de siége de Valenciennes, par les alliés, en 1793, avec le projet d'attaque de cette place, par M. le C. d. F.

Ce manuscrit est accompagné du plan des attaques de l'armée combinée autrichienne et anglaise, avec une légende explicative très-détaillée.

360 **Mémoire sur le projet du canal militaire de jonction de la Sambre à l'Oise, de Landrecies à La Fère.— vol. petit in-fol.**

Ce mémoire, relatif à un projet très-intéressant sous le rapport du commerce et sous celui de la défense de la frontière, est accompagné de douze planches et d'une carte générale de la frontière de Flandre et de Hainault. Il est resté inédit; le manuscrit original est daté de Cambrai, le 31 décembre 1781, et repose aux archives du dépôt de la guerre. C'est l'ouvrage de M. Laffitte de Clavé, inspecteur-général des fortifications, né à Clavé près de Moncrabeau, en Gascogne (Lot et Garonne), en 1750, mort en 1794. On a de cet ingénieur très-distingué, 1.° Mémoire militaire sur la frontière de Flandre et de Hainault, depuis la mer jusqu'à la Meuse, c'est-à-dire, depuis Dunkerque jusqu'à Charlemont. Paris, 1779, in-8.° réimprimé. Bâle, Decker, et Paris, Ch. Pougens, 1797, grand in-8.° — 2.° Traité élémentaire de Castramétation et de fortification passagère. *Péra, de l'imprimerie du palais de l'ambassadeur de France*, 1787, deux parties in-8.°, avec 20 planches. Ce dernier ouvrage, magnifiquement imprimé en langue turque, avait été composé pour une école d'ingénieurs que l'auteur fonda en Turquie, où il avait été envoyé en 1783. Il a été imprimé deux fois en français, d'après le manuscrit original, sous le titre de *Mémorial pour la Castramétation et la fortification passagère*, à la suite du Mémorial de Cormontaingne, pour la fortification permanente et la fortification passagère, 1803 et 1825.

361 **Mémoire sur la navigation des rivières de France. — 1 vol. petit in-fol.**

Ce manuscrit offre un fragment des Mémoires du maréchal de Vauban, destiné à être joint à la carte des rivières et des canaux de M. Dupain-Triel père, géographe du roi et de Monsieur. M. Dupain-Triel a fait imprimer ce Mémoire, auquel sa carte est relative, Paris, 1785.

362 Instructions militaires pour le régiment de dragons de la reine, 1755. — In-4.° relié en veau; manuscrit de 244 pages encadrées, avec une planche servant à la description et à la dénomination de toutes les parties extérieures du cheval.

Ce manuscrit contient ce qui est relatif aux pièces et parties qui composent l'armement et l'équipement du dragon, ainsi que celles de l'armement de son cheval.

263 Leçons et instructions militaires pour le regiment des dragons de la reine, pour servir aux compagnies à cheval dudit régiment, 1755. — 1 vol. in-4.° rel. en veau; ce manuscrit est de 135 pages et d'une jolie écriture.

L'ouvrage peut être considéré comme une suite du précédent; il contient des détails sur le manège et sur l'équitation.

364 Recueil de dessins relatifs à l'art du tourneur. — 1 vol. petit in-fol. rel. en parch.; le trait de ces dessins est fait à la plume; les ombres sont exprimées par un léger lavis.

365 Recueil de dessins au crayon et au lavis.— 1 vol. petit in-fol. relié en parch.

366 Recueil de dessins au crayon et de plans d'architecture.— 1 vol. grand in-fol. cart.

Figures académiques et projets d'architecture faits par des élèves qui ont concouru, à diverses époques, pour les prix de dessin et d'architecture dans les écoles académiques de la ville de Lille.

367 **Recueil de cent portraits, dessinés au pastel, de cardinaux, rois, reines, princes et princesses, et autres grands personnages.— 1 vol. in-fol.**

Ce recueil est accompagné d'une table manuscrite des portraits qu'il contient.

368 **Le livre du roy Modus et de la royne Racio. — 1 vol. in-fol.; manuscrit sur papier, non folioté, à longues lignes; écriture cursive du XVe siècle.**

Au commencement du volume sont deux feuillets à deux colonnes, qui contiennent un prologue en vers, précédé de l'intitulé suivant, en lettres rouges : *Cy comence le livre du roy Modus, et de la royne Racio, qui parle des déduits et de pestilence.* Ce prologue est suivi d'une espèce de table ou sommaire du contenu de l'ouvrage. Il y est traité de la *Vénerie* du cerf et des propriétés des chiens, de la chasse de la biche, du daim, du chevreuil, du lièvre, du sanglier, du loup et de la loutre, du *Déduyt royal et de plusieurs exemples qui sont dictes des cerfs, et comme il faut tirer de l'arc aux bestes sauvaiges.* On y démontre l'*art et science de faulconnerie et des aultres oyseaux de proye, avec leurs maladies et médecines pour les guérir*, ainsi que l'art de prendre toute sorte d'oiseaux, *au fils*, *au latz, à la tonnelle*, *à la raitz, à la pipée*, *etc.* L'ouvrage est en forme de dialogues, et en prose mêlée de plusieurs passages en vers : il contient une foule de moralités allégoriques assez singulières. Le roi Modus tient le premier rang parmi les interlocuteurs; ce personnage, qui connaît tous les procédés de l'art de la chasse, débite sa science aux auditeurs. L'un d'eux, sous le nom d'apprenti, fait les questions; et Modus lui répond. La reine Racio, qui ne paroît que vers le milieu du livre, explique, dogmatise, moralise, parle à Dieu, à satan, etc. L'auteur y joint par intervalles ses récits et ses réflexions, et donne même une prophétie relative aux affaires du royaume de France. Il parle aussi du commencement et des causes de la guerre de Bretagne, entre le comte

Charles de Blois et le jeune comte de Montfort, il donne des détails sur la bataille d'Auray, où Charles de Blois fut tué, et où Bertrand du Guesclin, qu'il appelle l'*Aigle d'occident*, fut fait prisonnier le jour St-Michel, 29 septembre 1364, première année du règne de Charles V, dit le Sage. L'ouvrage se termine par un épilogue en vers, dont voici le commencement :

Je prie à Dieu omnipotent
Qu'il gard de mal et de tourment
De meschief et de villenie
Nostre roy qui est à présent, etc.

Vient ensuite un chant royal, dont voici les deux premiers vers :

L'amour qui ne dure, et fault,
Ne doit nul en son cuer mettre.

A la fin sont ces mots : *Explicit le livre du roy Modus.*

Le livre du Roy Modus et de la Royne Racio a été imprimé à Chambéry, par Antoine Neyret, en 1486, in-fol.; à Paris, par Jehan Janot, en 1521, in-4.° On le trouve encore imprimé à Paris, Guill. Lenoir, 1560, in-8.°, et la même année Paris, Gilles Corrozet, petit in-8.° Il en existe de plus une édition petit in-4.°, en caractères gothiques, d'après les manuscrits, publiée par M. Elzéar Blaze. Paris, 1839. Voyez M. Paulin Paris, *Manuscrits françois de la Biblioth. du roi*, V, 205 et 208.



BELLES-LETTRES.

369 Glossarium rerum vulgarium. — Petit in-4.°, rel. en bois, avec les ornements de l'époque, portant sur le dos : *De corpore humano. H. C.*

Ce manuscrit contient :

1.° *De corpore humano et partibus ejus*. C'est un glossaire latin-français. Après cette nomenclature anatomique vient : *De indumentis et vestibus, de instrumentis bellicis, de instrumentis rusticis, de paramentis mulierum, de animalibus domesticis, de animalibus sylvestribus, de serpentibus, de vermibus, de ovibus, de piscibus, de nominibus fluviorum, de ventis, de terrenis nominibus.... de gemmis et lapidibus, de sylvis et nemoribus, de nominibus fructuum arborum, de nominibus herbarum, de speciebus, de nominibus officiorum, principum, prælatorum, clericorum et servientium, nomina artificum mecanicorum, de libris ecclesiæ, de vestimentis ecclesiæ, de ornamentis ecclesiæ*. Ce glossaire se compose de 22 feuillets à deux colonnes. M. Em. Gachet l'a reproduit dans le Bulletin de la Commission royale d'Histoire, XI. 300 et suiv. V. aussi *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, deuxième série, III. 169.

2.° *Olla patella de utentilibus domi*. Petit poëme grammatical, avec une glose qui précède chaque fragment versifié. Le premier fragment est ainsi conçu :

« Olla, patella, tripes, coclear, lanx, fuscina, cratis,
» Pelvis cum pathera, forceps, calathusque, canistrum,
» Folliculus, scitula, cacabus, sartago, verutum. »

Dix feuillets à longues lignes.

3.° *Cespitat*. Petit poëme ainsi nommé à cause de son début :

« Cespitat in faleris ypus blactaque supinus
» Glossa velud temeto labat hemus infatuato. »

Cet ouvrage de Jean de Garlande est également accompagné d'une glose, et ne remplit que trois feuillets.

4.° *Dictionarius Joannis de Galandia*, avec traduction française interlinéaire et annotations latines à la marge. Onze feuillets. On lit à la fin : « Explicit liber Dictionarii pertinens Balduino Herthe. »

5.° *Hic incipit liber Boetii de disciplina scolarium*. Traduction française interlinéaire, annotations latines marginales. 28 feuillets et demi.

6.° *Ovidius. De remedio amoris*. Traduction mot à mot de deux vers en deux vers. 29 feuillets et demi.

7.° *Floretus bonorum morum*. Traduction française interlinéaire, annotations latines marginales. 29 feuillets et demi.

8.° Le *Catholicon* de Jean de Garlande, précédé d'un feuillet où l'on donne l'explication des mots latins dérivés du grec λιθος Au verso, interprétations du mot *Alleluia*, d'après saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Ambroise. 184 feuillets et demi.

A la fin : « Explicit Catholicon abreviatus, pertinens domino Balduino » Herse. » Puis ces espèces d'énigmes :

« Ad mensam vel tres Dominorum sunt duo veltres
» Heu! patitur multas virili pro corpore multas.

» Unus homo vidi qui portabatur equa bis
» Sunt oculos clari qui cernis sidera.....
» Hunc voco gramaticum qui versus construit istos.
» Si *Bal* ponatur et *dui* simul associatur,
» Et *unus* addatur qui scripsit ita vocatur.

Voici un extrait du *Catholicon* :

Acerbus, ba, bum; aigre et compotur (1)	O.
Acerbitas, totis; aigreté	F.
Acervo, as; amasser	AC.
Acervus, vi; monchel...	M.
Acetabulum, buli; vaissel à vin aigre......................	N.
Acetarium, rii; idem est...	N.

(1) Ce mot *compotur* ne se trouve pas dans les glossaires; mais il a son anaogue dans *Suppl. Cangii*, verbo *combattere*.

Acetum, ti; vin aigre .... N.
Acetosus, sa, sum; plain d'aigreur............... .... O.
Acheldemack; id est ager sanguinis.
Acheron, Acherontis; palus d'infer......................... N.
Acolitus, ti; acolite.... .... M.
Acolitatus, tus, tui; office d'acolite......................... M.
Accidia, e; presche..... (paresse).................... .... F.
Accidior, accidiaris; estre precieulx....................... DE.
Accidiosus, sa, sum; precieulx et compatur................ O.
Accidus, a, um; aigre et compatur....... .... O.
Acies, ci; ost, buelle doel ou taillant de coutel............. F.
Acinarium, ii; marche de vendenge...................... N.
Acinus, ni; pepin de roisin.............................. M.
Actenus, adverbium; jusques chi.
Actio, actionis; œuvre ou opération........ .... F.

9.º Les six derniers feuillets sont remplis par un autre petit glossaire latin-français.

370 Version latine des quatre premiers chants de Tyrtée.

Cette version, dont l'auteur n'est pas connu, se trouve à la fin du volume comprenant le Tyrtée, grec-latin, de Chr. Adolphe Klotzius, Attembourg, 1767, in-8.º.

Carmen I. (Page 3 du texte).

Præclarum est, in prima acie, si occidat
Vir strenuus pro patria sua pugnans.

Carmen II. (page 31.

Verum tamen Herculis genus invictum estis :
Confidite; nondum Jovis facies aversa est a nobis.

Carmen III. (Page 65).

Non memorandus mihi vir nec in pretio habendus videtur,
Seu virtute pedum, seu gratia luctæ.

Carmen IV. (Page 97.)

Quandiu torpetis? Quando strenuum habebitis animum,
O Juvenes? Annon veremini vicinos?

371 Le Dit du Remors et le dit du Cheminant.— Petit in-fol., orné de dessins coloriés; écriture cursive du XV.e siècle.

On lit au bas de la première page : « A Jehan Marissal, marchand » demeurant à Lille. »

Le *Dit du Remors* commence par ces vers :

Quy va tousjours sans retourner
N'est merveille s'il va bien loings;
Jonesse fait maint pas passer
Dont il ne seroit jà besoings.
Pour ce qu'il va sans avoir soing
Quelle yssue prendra sa voye,
N'est merveille s'il se fourvoye.

Vingt-six autres stances semblables à celle-ci complètent le Dit du *Remors*; ensuite le *Cheminant* dit :

Après que j'eusts bien entendu
De remors l'amonestement,
Je regretay mon temps perdu
Qu'ay alloué trop follement;
Et sy ne say quant ne coment
Dieu me vouldra donner espasse
De lui prier mercy et grace.

Le *Dit du Cheminant* est composé de seize stances, dont les sept vers ci-dessus forment la première.

Le *Dit du Remors* et celui *du Cheminant* ne font qu'un seul et même poëme. A la fin de ce *Dit* se trouve un dessin colorié, représentant la sainte Vierge sur le trône et le Cheminant agenouillé.

Dans le même volume on trouve encore : « 1.° Cy commence la danse aux aveugles. » C'est l'ouvrage de Pierre Michault, dit Taillevent, publié par Lambert Doux-Fils, petit in-8.° Lille, Panckoucke, 1748.

2.° Escript est ce qui s'ensuit à l'entrée de la Chambre des comptes de Mgr. le duc de Bourgogne, à Lille :

Se vous pensez par follie ou erreur
Que nul ne rende enfin compte, sy non
Ceulx qui ont titte et nom de recheveur,
Ou singulière administration
Des biens d'aucuns princes, seigneurs ou villes,
Ostez de vous tels pensers inutilles.

Nous somes tous recheveurs, et fault bien
Que rendons compte au prince souverain, etc. (1)

3.° Le Pas de la mort.

Poëme en stances de huit vers, orné de figures coloriées. A la fin : Explicit le Pas de la mort.

Au bas de la pénultième page : « Che livre appartient à Jean Pasquier, maître des ouvrages de la ville de Lille, par luy acheté à la vendue Grard de Gand.»

Au bas de la dernière page ont été rayées les lignes suivantes : « Ce livre appartient à Alex. de Wavrin, à Lille.

» Che livre appartient à Pierre Artus, marchand, demeurant à Lille. Est à Grard de Gand, etc. »

372 Recueil de rondeaux. — Petit in-fol. vél.; écriture du XVI.e siècle. *S. P.*

Les rondeaux sont au nombre de 600. En tête du volume se trouve une table alphabétique des premiers mots de chaque rondeau. Le premier de ces petits poëmes est d'abord tracé en figures de *rebus* coloriées, après quoi vient le texte. Parmi ces rondeaux, nous en

(1) Cette pièce, composée de huit stances, est insérée en entier dans notre *Mémoire sur les bibliothèques du Nord*, p. 55.

570 Votre nepveu qui vous ayme si fort.
571 Le sens d'ung homme se congnoist à l'affaire.
572 La mort en peut faire la départie.
573 De tant aymer, je me plains à bon droict.
574 Pour vous aymer j'ai mis toute ma cure.
575 Respondez moy, quelz maulx peult faire haine.
576 Neufs ou dix moys c'est assez actendu.
577 Par faulx semblant donc sçavez bien user.
578 Après tous jens il faut à Dieu servir.
579 Sans vostre amour, non plus que corps sans ame
580 Tout à part moy, quelque lieu que je soye.
581 Telle la veuil qui conquez en quaquette.
582 Il m'en déplaist plus qu'à femme du monde.
583 M'aymerez-vous par votre foy, madame?
584 Du bon du cueur, tant que parler pourront.
585 En toutes choses le venchoir est le pire.
586 Avant partir me suys mys à amer.
587 Tu le scez bien que tu le peulx guarir.
588 Plus que jamais non obstant ton reffiez.
589 A bien grant peine me suys-je peu retraire.
590 Sans aultre aymer force est que je soye tien.
591 Loing de ta veue ennuy tant fort me presse.
592 J'ay bien raison de plaindre mon service.
593 Eureuse suys, mais que ce temps me dure.
594 Vous le savez que bien je m'apersoy.
595 Veu mon travail que pas ne porte en vain.
596 Il ne m'en chault d'avoir perdu sa grace.
597 Qui le t'a dit en est il assuré?
598 Depuis troys ans en langeur je demeure.
599 Amour, désir, regret, espoir et doulte.
600 Se j'ay failly, grace en viens amender.

M. P. Paris, *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*. V. 427, cite avec quelques variantes et attribue à Clément Marot le joli rondeau, qui porte ici le n.º 440 et qui commence par ce vers :

A tout jamais d'un vouloir immuable.

373 Othéa, déesse de Prudence. — in-4.° de cent feuilles, orné de dessins en couleur; écriture du XV.e siècle.

Roman ou épître allégorique de Othéa, déesse de la Prudence et de la Sagesse, adressée à Hector, prince troyen. C'est une suite d'avis donnés par la Sagesse à tout bon chevalier représenté ici par Hector. Poussant plus loin l'allégorie, l'auteur entend que tout chrétien doit voir son modèle dans un bon chevalier instruit par la Prudence et la Sagesse; car, dit-il dans son prologue : « Nous pouvons appeler la vie humaine droite chevalerie, côme dist l'escripture en plusieurs pars. »

Ces avis sont en vers, ainsi que le préambule; la plupart sont distribuées en quatrains. Chaque avis ou inscription offre un exemple tiré de la mythologie, précédé d'une vignette relative au sujet, et suivi d'une glose ou explication morale en prose.

Cet ouvrage de la célèbre Christine de Pisan a été composé, paraît-il, pour l'éducation du second fils de Charles V, Louis duc d'Orléans, qui fut assassiné en 1407. Il a été imprimé d'abord à Paris, sans date; puis à Lyon en 1497, et enfin à Paris, chez Philippe le Noir, 1522, sous le titre : *Cent histoires de Troie.* Voyez sur Othéa une dissertation de l'abbé Sallier : *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVII, 515; *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, par M. Raimond Thomassy, 103, et *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, V, 182.

374 Pia Carmina et miscellanea quadam cum emblematibus, *a Campis Ambrosia*, 1639, in-4.° orné de dessins coloriés. *C.*

Ce manuscrit contient seize opuscules dont les titres suivent :

1.° *Oratio dominicalis versa elegiaco dilatata, cum emblematibus.*

2.° *Ave, maris stella, versu dilatatum cum emblematibus.*

3.° *Psalmus de Profundis, similiter parapphrasi metrica et figuris emblematibus ornatus.*

4.° *Iconographià sanctorum qui institutum vitæ canonicæ regularis susceperunt, quorum festum agunt ejusdem ordinis canonici.*

5.° *Epigrammata in omnes sanctos et festa quæ occurrunt unoquoque die singuli mensis, totius anni.*

6.° *Psalmus Miserere mei Deus, cum versu et emblematibus.*

7.° *Sancti Ambrosii vita versu et figuris exposita.*

8.° *Sancti Evrardi vita elegiaco versu et figuris expressa.* Ce poëme commence :

Si quem nobilitas generosaque vreumata tollunt,
Hæc tibi dant, princeps, vreumata clara decus.

9.° *Arnulphi piissimi vita cum figuris.*

10.° *Reverendo Domino Hugoni Beckman, abbati suo meritissimo, Frater Ambrosius Le C..... Carmen elegiacum.* Cette épître présente, sur la vie de ce prélat, quelques détails que ne donne pas le *Gallia Christiana.* Ainsi l'on y voit qu'il est né à Lille. « Insula Flandrorum » peperit te, fovit.... »

Dans son enfance, il cultiva la poésie, les lettres et la musique :

« Doctus habendo libros, doctus habendo sonos. »

11.° *Laus corporis humani versibus hexametris.*

12.° *Epigrammata in urbes Belgii quæ habentur sub religione catholica.* Voici quelques-unes de ces épigrammes, qu'il ne faut pas prendre dans le sens attribué vulgairement à ce mot.

ANTVERPIA.

Emporii retinens felix Antverpia nomen,
Quam fera diverso tempore fata vides!
Impia, turbida, nubila, squalida, bellica sunt hæc;
Sed tibi perpetuo causa decoris erunt.
Dum poteris, vincit, vincit patientia fortem,
Non oculis toties res ea visa fuit.

BRUXELLÆ.

Non ego prætulerim aulæas Memphitidos alme
Non hujus gazas porphireasque domos.
Bruxellis plus est; Infantis principis aulam
Obtinet, unde pii plus ea juris habet.
Urbs ea juris habet superam (sic) Memphitidos, inquam,
Aulæas præter, jusque fidemque tenet.

LOVANIUM.

Salve, Musarum mater studiosa, virorum
Copia te claram Parthenopemque dedit.
Mons tibi stat medio, quod castrum Cæsaris esse
Credo : Parnassus mons modo factus adest.
Illic Sicelides habitant doctæque Camœnæ;
Phœbus, et adjunxit doctus Apollo locum.
Sunt simul ecce novem : divina es tu Parthenopæa,
Nec magis admittas non reor esse locum.

INSULÆ.

Insula quid te? nam captas unica sola
Quæ jam sunt aliis singula, facta potens.
Extas dives opum, *pictaï*, vestis et auri
Artificisque fabris, lanificis que scabris.
Nil mirum; patriæ medio resides, velut axe
Sol quem circumdant sidera sparsa polo.

13.° *Strages Hollandorum ad Callo, Antverpiam obsessuri* (*sic*), 23.a *junii* 1638.

14.° *Expeditio Gallorum in Artesiam Audomarum obsessuri*, 23 *maii* 1638.

15.° *Cædes et fuga Hollandorum ad Gheldriam, 27.e augusti, anno* 1638.

16.° *Fraus Hollandorum in Austro, ubi captis navibus, finxerunt esse classem Hispanicam.*

375 Othéa, déesse de Prudence. — In-4.° non folioté, mais sans figures ni vignettes, autres que celle du premier feuillet figurant Othée, qui offre son livre à Hector, ou plutôt Christine, le présentant au duc d'Orléans. Le blason de la famille de Lalaing est dessiné et colorié dans l'encadrement de cette figure; écriture du XV.e siècle à longues lignes.

A la fin de l'Othéa on lit :

Explicit Othea, LALAING, LALAING. Après quoy : « Chy commenche le » traictiet de Mélibée, et le premier chappitre contient l'histoire du » cas et la cause mouvant la disputation de Mélibée. Ung juvenceau » appellé Mélibée, puissant et riche, et une femme nommée Prudence, » et de cette femme une fille. »

Le chapitre 42 et dernier est intitulé : « Comment Mélibée fait paix » à ses ennemis par la grand humilité qu'il trouve en eux. »

Le livre de Mélibée a été souvent attribué à Christine de Pisan. M. Brunet, *Nouv. rech.* I, 184, 317; II, 405, et M. Barrois, *Biblioth. protyp.* 17, semblent partager encore cette opinion; mais M. P. Paris a parfaitement démontré que ce traité n'est autre que le *Liber consolationis et consilii* d'Albertano de Brescia, traduit par le dominicain Renaud de Louens, à qui l'on doit aussi une version romane de Boëce: *De consolatione. Manuscrits françois.* V. 55. Au surplus, le Mélibée a été imprimé : 1.° in-fol. gothique, sans lieu ni date; 2.° à la suite du *Jeu des Eschez*, petit in-fol. Vérard, 1594. *Nouv. Rech. Bibl.* I, 298.

376 Recueil d'emblêmes. — In-4.°; écriture du XVII.e siècle; alternativement rouge et noire, avec des dessins à la plume; en tête du volume, sept emblêmes gravés.

Emblêmes, anagrammes, acrostiches, chronogrammes et pièces en vers latins adressées à des religieux de Cysoing, et à quelques ecclésiastiques de Lille. On y trouve çà et là quelques pièces exemptes de jeux de mots, comme celle-ci :

AD AMICUM TACENTEM.

Mutus. Apis gladio tunc fertur verba dedisse
Dum periit genitor, quod faciebat amor.
Sed tuus, ut video, tibi dat non esse loquacem;
Nam modo mutescit qui prius ora dabat.

Voici une pièce d'un autre genre : c'est un accrostiche quintuple, à la gloire de Jacques Cocqueau, religieux de Cysoing, l'un des héros les plus chers à notre poëte :

Intrepide	Insignes	Iudeæ si	Incola	Iactet
Actus, quos	Amre n	Atus p	Atravit, in	Arvis,
Cur non	Condignos	Celebranti	Carmine	Cantus
Offerrem?	Offici	O est majori	Ornatus, in	Orbe.
Bis prompsit	Baculo	Bibere his	Bilem ipse	Bicornis,
Vndam: hic fert	Vobis pl	Vs, dans	Venerabile	Vinum;
Si æquora	Sanguine	Spargat néo	Sic mysta	Sacratus:
Cum sacrum	Celebrat,	Condit pia	Corda	Cruore.
Optatum	Obtinuit manna	Olim pro	Omnibus	Orans
Cunctos	Christicolas	Cibat hic, modo	Corpore	Christi
Quantus	Qui Jesum	Quondam sibi	Quæque lo	Quentem
Vidit : hic h	Vc ad	Vocem sub	Velamine	Venit,
Esuriem his	Epulis	Expellit s	Ed stupet	Ether;
At neomysta	Animos	Ardentes	Addit ad	Aras
Vt valeat	Verbum	Vocis	Virtute	Videre.

Cette composition mériterait de figurer parmi les *nugæ difficiles* que M. Peignot a publiées dans ses *Amusements philologiques*.

377 Horologium emblematicum.— 1 vol. in-fol., avec figures en couleur; écriture du XVI.e siècle.

Chaque pièce de l'horloge et chaque heure du jour a son emblême particulier, avec une inscription française :

Le cœur de l'homme est l'aiguille qui monstre
L'heure et le temps de ceste saincte monstre.

L'explication se trouve dans le corps de l'ouvrage, qui est écrit en latin, en prose mêlée de vers.

Après l'horloge, les heures et le carillon; les sept jours de la semaine paraissent l'un après l'autre; puis viennent les douze mois de l'année, les quatre saisons, les cinq sens, le premier est la vue :

La vue est la porte et fenestre
Qui donne au cœur un nouveau estre.

On trouve ensuite six hymnes, avec le plain-chant noté. Ce sont les sept péchés capitaux qui terminent l'ouvrage. Chaque péché se présente avec son emblême et sa devise.

378 Recueil de pièces fugitives, en vers et en prose. 9 vol. in-8.° cart.; écriture du XVIII.e siècle.

La plupart des pièces de ce recueil sont dans le genre des poésies de Grécourt.

379 Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte, par Margnon, Desfontaines, Aymon, Gacon et autres. — 12 vol. petit in-8.° cart.; écriture du XVIII.e siècle.

Ce recueil, d'abord imprimé à Bâle, en 1725, a été reproduit en 1739, 4 vol. in-12. Notre manuscrit est plus étendu et plus récent que cette dernière édition. — La Calotte, ou le régiment de la Calotte, fut un corps fantastique imaginé au commencement du XVIII.e siècle. Les créateurs ou principaux chefs de cette singulière milice y enrôlaient tous les personnages qui leur paraissaient mériter d'être admis dans une association de fous. Ces enrôlements se faisaient par des brevets en vers ou en prose, dans lesquels on n'épargnait ni la satire ni le ridicule, et que l'on avait soin de répandre dans le monde.

380 Miscellanea valde curiosa. — 4 vol. petit in-8.° reliure en vélin, sous la date de l'année 1652.

Ce manuscrit, à deux colonnes, est remarquable par la régularité, la petitesse et la netteté de l'écriture. C'est une partie du recueil des extraits que faisait de ses lectures assidues, et qu'écrivait de sa main le R.-P. Séraphin de Saint-Bernard, religieux carme déchaussé du couvent de Lille, retenu dans sa cellule par de longues et douloureuses infirmités, auxquelles il succomba le 20 août 1653. Il était né à Cambrai, l'an 1601. Ce recueil se composait au moins de sept volumes; la bibliothèque n'en possède que quatre.

381 Fables et Idylles, revues, corrigées et augmentées d'un livre de trente-et-une fables et d'une idylle, par O. B. Duhamel de Lille, suivies d'une traduction en vers français, par le même, des fables de Lessing. — In-4.°, 376 pages, de la main de l'auteur. 1841.

A la suite des trois premiers livres de fables on lit cette *Observation* de l'auteur :

« Voilà quelles étaient les fables que je fis imprimer en 1825, chez
» MM. Firmin Didot, père et fils, à Paris : l'on pourra voir que j'y
» ai fait des corrections assez nombreuses, mais je me suis gardé de

» rien changer au fond des sujets qui s'y trouvent traités, non plus » qu'à l'esprit dans lequel j'avais conçu mon ouvrage. Ce qui était » vrai à cette époque ne l'est pas moins aujourd'hui : les principes de » la morale et de la vertu sont immuables et indépendants des » circonstances ; et si quelquefois on parvient à en comprimer l'ex- » pression, ils ne transigent jamais avec les événements que font » naître des passions souvent aussi peu stables que les vents. »

382 Le temple de Boccace. — In-fol. vél.; écriture du XVI.e siècle; 51 feuillets; le premier manque.

C'est une fiction inspirée par les œuvres de Boccace. L'auteur, qui ne se fait connaître que sous le nom de George, termine ainsi son œuvre :

« A tant et à ce darrain mot que je pensoie que la royne deust » aucune chose respondre, la tombe se recloy en l'instant, le parlant » s'esvanuy et la royne parillement des mes yeulz, comme se ce fust » fantosme; et ne restoit riens du mistère conté sinon le temple. Tout » vint là où celle voix qui m'avoit suscité au premier me vint » recoellir par parolles et dire ainsi : George, or as veu et oy ce à quoy « t'avoye scemons et prommis d'acquérir grace et honneur par sin- » gulier mistère. En ensievant doncques le nature du cas et dont tu » es seul secrétaire, seul auditeur et le seul ycy choysi, adfin que la » mémoire n'en périsse et que ta vision puist aultre part donner fruict, » il te est enjoingt que tu le mettras par escript et que toy ceinglant » selon la retention que tu en as et dont on se confie en toy, tu le » plubies par les royales cours et ailleurs, là où il pourra servir. Le » fruict en est universel, quoy que la royne que tu as veue droit icy » en soit cause motive par son particulier fait. Tu annexeras aussi les » hystores des mors personnages comparus ycy en présent avecques » celles de ce temple en temps congru et bon vouloir. Tu ensievras » en paine l'original traitteur des maleureux Jehan Bocace, par glo- » rification de son œvre, car ce il excepte. Et à tout ce mot, je perdi » temple et voix parlant et me trouvay sur le propre bancq où je » m'estoie entroublié la nuit passée; et lors moy remis en esperit

» commenchay à penser à cette vision et nottay bien que grant mis-
» tère y pouvoit avoir et de haulte main; par quoy j'en feroye à
» blasmer si je l'ignoroie. J'avoye bien vive mémore de tout, mais
» néantmoins me réputoye tout indigne d'en estre réciteur ne que
» moy si homme indoct et si gros d'engrin deusse aller jetter ma
» fauchille en la meisson là où si glorieux homme avoit mis la main.
» Arguant toutes voyes et débattant contre moy mesmes, enfin par
» obéissance, non par présumption, déliberay l'emprendre et regardant
» comme requis avoye esté d'une dame de luy faire aucun traittié sur
» fortune, jugay à cop de lui povoir satisfaire par ce mesmes comme
» par nulle riens plus proppre. Et à ceste cause et par ce que je m'y
» estoie obligié, je commenchay à duire ma plume à labeur et à
» tirer de ma retentive telle vertu qu'il y avoit et de quoy l'exemple
» du style maintenant à la faculté de l'ouvrier condempnent bien (*sic*)
» l'oevre aprez si noble bouche. Toutes voyes se j'ay empris et par
» commandement de narrer la substance du mister, et les parolles
» en rude assiete selon moy, n'ay promis toutes voyes, et de ce je me
» descharge, d'ensievir le noble docteur Bocace en son hault glorieux
» parler dont après Pétrarque son maistre, depuis les Rommains n'a
» eu guaires le pareil; dont se j'ay fait ce qu'en moy est et non attribué
» à moy ce qu'en moy n'est point, c'est beau parler et bien ordonner.
» Je prie aux voyans avoir agréable ce qui est de mon povoir, et qui
» en petit povoir ay grant coer de complaire. Leur plaise avoir en
» recommandation aussi mon bon vouloir qui ay hourdi ceste euvre
» de l'estoffe au mesmes de l'omme.

383 Poésies de M. Vergier, commissaire de la marine. — 1 vol. in-fol.; belle écriture du XVIII.e siècle.

Sous le titre, on lit ces mots : *Présent de l'auteur à M. Raulin.* A la fin du volume se trouve un recueil de parodies tendres ou érotiques, par M. Vergier, avec les airs notés. — Jacques Vergier, né à Lyon en 1655, fut assassiné à Paris, dans la nuit du 17 au 18 août 1720. L'un de ses assassins, camarade de Cartouche, et que l'on nommait le

chevalier *le Craqueur*, avoua ce meurtre, lorsqu'il fut rompu à Paris, le 10 juin 1722.

384 Œuvres d'Agathon Fourmantel. — in-8.°

Recueil de pièces en vers et en prose, précédé d'une notice sur la vie de l'auteur. — Agathon Fourmantel, né à Lille en 1772, est mort dans un hospice de cette ville, le 4 mars 1806.

385 Opuscules poétiques de M. Maroteau. — Petit in-4.°

M. Maroteau, né à Lille en 1772, est à présent domicilié à Arras

386 Nouvelles poésies par le même, de la main de de l'auteur, 1844.

387 Recueil de chansons avec les airs notés. — In-4.°; manuscrit sur vél.; jolie écriture du XVII.e siècle.

388 La Cité des Dames. — In-fol.; XV.e siècle, à longues lignes; les huit derniers feuillets sont considérablement endommagés.

Comme le titre manque, le manuscrit commence par la table des chapitres : *Les Rubriques*.

La Cité des Dames est un ouvrage de Christine de Pisan. (V. Hist. litt. de la Fr. T. II, p. 774). L'auteur se nomme plusieurs fois dans le prologue. Son but est d'instruire les dames à vivre sagement dans le monde. Ses avis et ses maximes sont appuyées d'exemples pris dans l'histoire.

Cet ouvrage a été imprimé sous le titre : *Trésor de la Cité des Dames*, selon dame Christine de Pisan. Paris, Vérard, 1497, in-fol. goth.



MANUSCRITS

Acquis par la Bibliothèque de Lille,

PENDANT L'IMPRESSION DU CATALOGUE.

389 Supplément à l'Histoire de Lille et de sa châtelenie, qui a été imprimez chez Charles-Louis Prévost, imprimeur à Lille, en l'année 1730, parlant de la Flandre gallicane ou description chronologique et naturelle des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies, où l'on remarquera les personnes illustres qui ont été, depuis la naissance de N.-S. jusqu'en l'an 1733, tirez des autheurs les plus célèbres et des manuscrits anciens, par François Boutillier, escuier, seigneur de Gheylles. — In-8.°; 338 pages, relié en veau; on a placé au-devant du frontispice que nous venons de citer, une épître imprimée au sot de Lille, signé : Platiau, Lillois, et datée du 1.er août 1745. La table suivante donnera une idée de l'œuvre :

De la description en abrégée de la ville de Lille, divisez en 26 parties, y compris les privilèges accordez par les souverains. — Description de l'étendue de la ville et de la citadelle de Lille. — Dimension de la châtellenie.— Pour les rivières. — Pour les forêts. — Pour les chaussez.— Pour les limites.— Pour les ponts.

La châtellenie devisez en huit parties, avec le contenu des bonniers de chaque village et hameaux, et les noms des propriétaires modernes à qui ils appartiennent, savoir : Carembaut. — Wepes. — Ferrain. — Mélantois. — Pévèle, etc. — La châtellenie et dépendance de Douay. —Définition du mot de châtelain. — MM. les gouverneurs de la province de Lille, Douay, Orchies.— MM. les intendans de la province.— MM. les grands baillys de la châtelenie.—L'institution de la collégiale de Saint-Pierre. — Les personnes illustres de la châtelenie de Lille et Douay. — Hommes illustres de Lille, suivant leurs dattes d'annoblissement. — Les familles qui ont été convoquez en l'an 1733 aux estats de Lille. — Table chronologique de nos princes souverains. — Table chronologique de nos souverains pontifes. — Table chronologique des évêques de Tournay. — L'histoire de Lydéric et de Finart, fait en vers et chanson, tel qu'a chantée le fameux Brûle-Maison, en patois ancien du pays.

390 Bref description des choses plus remarquables advenues tant en la ville de Lille qu'ailleurs, depuis l'an 1500 jusques 1694. — Petit in-4.°, relié en bois, revêtu de cuir gaufré, avec des restes de fermoirs en cuivre jaune; le dos porte : Lille. — Manuscrit historique. — 1500 à 1694. — 97 feuillets à longues lignes, écriture du XVII.ᵉ siècle.

Ce sont des notes assez succinctes, mais exactes, sur tous les événements grands et petits qui se sont accomplis à Lille et dans le pays. Voici comment le chroniqueur raconte l'arrivée et le séjour de Louis XIV à Lille, en 1670.

« Le jœudy XXII ᵉ de may dudit an, Louys XIIII, roy de France, la royne et daulphin ont fait leur entrée solemnelle et triomphante dans la ville de Lille, en carosse, sur les six heures et demie aprèsmidy, par la porte de Courtray, d'où ils venoient, et sont allés droit à la maison eschevinale, où estans parvenus, le roy monta à cheval et

alla veoir la citadelle, et puis retourna en ladite maison eschevinale. Le lendemain vendredy, le daulphin alla à pied entendre la messe aux Jésuittes, sur les onze heures et demie, de la maison Waymel, scituée en la rue du Palais, où il estoit logé, et y retourna aussy à pied. Après midy le roy sorta du palais et alla sur la place veoir la garnison y posée en escadrons, et après la reveue en faicte estant à cheval avec sa noblesse au coing de la Grenade, vis-à-vis des prisons, alla veoir le plan de la ville, faict dans une maison en la rue des Malades, et puis retourna au palais, ayant jetté des pistoles au peuple criant vive le roy. Le daulphin alla à cheval, après ladite reveue faicte, promener au jardin du gouverneur, scituée derrière l'Abbiette, et la royne le mesme jour alla en carosse entendre le salut aux Pères-Récollets, et puis retourna au palais. Ledit jour, sur les nœuf heures du matin, messieurs de St-Pierre sont allés collégialement au palais pour saluer le roy, lesquels n'ont eu audience, mais bien ceux de la gouvernance, de la ville et bailliage. Le samedi XXIIII.e le roy alla de rechief sur les dix heures du matin veoir la citadelle, à cheval, et retourna au palais jettant des pistoles au peuple; après-midy est sorty de la ville par la porte de Nostre-Dame, tournant vers celle des Malades, en dedans les contr'escarpes, et rentra par la porte de St-Pierre, jettant aussy en divers endroits des pistoles au peuple, quy le suivoit en grand nombre et crioit vive le roy. Et de là alla veoir le magasin royal en la rue des Jardins, et l'archenal au refuge de Chisoing, et retourné qu'il fut sur la place at de rechef faict la reveue de la garnison, se tenant à cheval vis-à-vis de la bourse et retourna au palais. Le mesme jour, la royne entendit la messe aux Jésuittes, et, après-midy, alla avec ses dames promener en carosse à l'abbaye de Marquette, à une demi-heure de Lille, et retourna aussy au palais. Le dimanche XXV, la royne at entendu la messe aux Pères-Jésuittes et y fit son bon jour; et sur les onze heures at encore entendu la grande messe avec le roy et leur suitte au chœur de la collégiale Saint-Pierre, laquelle fut faicte par le prévost d'icelle, le roy estant en la place de l'escolâtre, la reyne à sa gauche, et au retour au palais, le roy jetta des pistoles au peuple comme dessus. Messieurs du chapitre de ladite collégiale avoient fait tendre le chœur et le grand portail de l'église d'estamettes et drap bleu parsemez de fleurs de lys

doré, avec des emblesmes aux deux costez dudit chœur, entre l'autel et les formes, et les armes du roy au-dessus du grand autel. Après-midy, sur les deulx heures, le roy, la royne et daulphin ont entendu la prédication en ladite collégiale, faicte par le père Coret, jésuite, prédicateur de la mesme église, ensuitte les vespres, après lesquelles le roy at faict faire l'exercice aux soldats sur la place, et en après passer pardevant luy estant devant la plaine; de là retourna au palais. La royne alla entendre le salut aux Dominicains, et puis au jardin du gouvernement vers la porte de Fives, pour veoir jouter les batteliers, où fut aussy le daulphin, quy peu après retourna chez lui. Pendant la venue du roy, la royne se divertisoit sur un batteau que l'on y avoit préparé, et, arrivé qu'il fut, la joute fut faicte le soir prenant, après laquelle furent faits et jettez des feux d'artifice sur la demi-lune voisine, lesquels achevez, le roy et la royne ont esté faire collation au logis du gouverneur, qui estoy pour lors le marquis d'Humières, et puis retourné au palais sur les onze heures. Ores comme il estoit nuit, furent mises et allumées des chandeilles par toutes les maisons des rues que leurs majestés devoient passer et allumez les feux de joye sur la place. Le lundy XXVI.e, le roy, la royne et daulphin ont esté entendre la messe aux Jésuittes, après laquelle sont party de la ville pour Béthune, sur les nœuf du matin, par la porte Nostre-Dame, au bruit du canon et du peuple, criant vive le roy pour avoir des pistoles qu'il jetta de rechef. Pour l'entrée de leurs majestés l'on avoit tapissé les maisons et orné de may et verdures, depuis la porte de Courtray jusques au palais, avec un arc triomphal au bras d'or, sur lequel estoit escrit ce qui suit :

Augustissimo invictissimo
Felicissimo potentissimo monarchæ
Lud. XIV Fran. et Navar. regi
Hostium triumphatori sociorum assertori
Et vindici
Europe tranquillitatis autori
Belli et pacis artium peritissimo principi
Mercimoniorum vel in alium usque orbem instauratori

S. P. Q. I.

Effusam ob optimi patris partriæ
Adventum testatus lætitiam
Posuit dicavit consecravit.

» Ce que fut aussy faict à leur sortie, depuis le palais jusques la porte Nostre-Dame, prenant la rue dès Jésuites, avec un arc triomphal proche des Dix-Sept Provinces, où estoit aussy escrit à la veue de leurs majestés, comme s'ensuit :

Auspicatissimæ Franciæ
Et Navarræ reginæ
Mariæ Teresiæ
Quam pietas austriaca fecunditas regia
Felicitas gallica Europe quies et concordia
Non fama et virtute magis celebrem
Quam procurata pace utilem
Toti terrarum orbi effecere

S. P. Q. I.

Votum triumphum monumentum
Posuit consecravitque

» Furent aussy faicts des feux de joye tous les jours, pendant le séjour de la court dans la ville, et une fontaine quy jettoit du vin, comme pareillement furent posées les armes du roy au-dessus de chasques portes de la ville, en dehors lesquelles estoient veues en y entrant; les principaux bourgeois et manans ayans grands logis, et plusieurs médiocres estoient logez des gens de la court et gardes de leurs maistres, et pour le soldatesque l'on avoit faict quantité de baracques vers le bas jardin, hors la porte Nostre-Dame, où leur estoit livré le fourrage par les estats dudit Lille. »

391 Voyages en Flandre 1729, 1732, 1745, par Louis Achille Dionis du Séjour, conseiller à la cour des Aides. — Petit in-4.° demi-rel., papier; manuscrit qui paraît autographe.

Le premier de ces trois voyages a été commencé le 23 septembre 1729 et achevé le 18 octobre 1729.

Dionis du Séjour prit à Cambrai l'abbé Crestiennot, prévot de Saint-Géry, et se rendit avec lui à Valenciennes pour voir les fêtes qui s'y donnaient à l'occasion de la naissance du Dauphin. Il décrit ces fêtes. Le 28 septembre, les voyageurs partirent de Valenciennes, visitèrent l'abbaye de Crespin, celle de Saint-Guislain, allèrent à Mons, puis à Bruxelles, en passant par Soignies et Hall. La description de cette capitale du Brabant remplit 15 pages d'une lecture assez intéressante. Les voyageurs virent J.-B. Rousseau dans un café que le poëte fréquentait habituellement. De Bruxelles ils allèrent à Anvers, ville qu'ils trouvèrent fort déserte, eu égard à son étendue. Ils donnent des détails curieux sur les monuments et œuvres d'art qu'on y remarque. Ils quittèrent Anvers le 6 octobre pour venir à Gand, dont ils parlent également avec complaisance. Ils disent peu de chose de Courtrai, où ils ne firent que passer pour arriver à Lille, qui est décrite un peu trop succinctement, ainsi que Douai. Cambrai tient plus de place dans le voyage : Dionis du Séjour y resta depuis le 11 octobre jusqu'au 17. De là il alla avec son ami au Catelet, à l'abbaye du Mont-St-Martin, à Saint-Quentin, puis à Laon, et enfin à l'abbaye de Cuissy, qui avait alors pour abbé Joseph Dionis, docteur en théologie, son parent.

Le second voyage eut lieu en 1732. Dionis du Séjour le fit encore avec son ami M. Crestiennot. Partis de Cambrai le 23 août, ils visitèrent l'abbaye de Vicogne, ainsi que celle de Saint-Amand; après quoi ils allèrent à Tournai. L'église de Saint-Martin excite leur admiration; mais tout ce qu'ils ont à dire de la cathédrale, c'est que le bâtiment est gothique et que le chœur est une fort belle pièce. Leur itinéraire les conduit à Ath, à Enghien, à Bruxelles, à Anvers. Ils voyagent dans un chariot de poste fort léger, disent-ils, mais non

suspendu. Ils sont émerveillés des mœurs nouvelles qu'ils remarquent en entrant dans la Hollande. Leur séjour à Rotterdam leur fournit l'occasion de décrire cette ville et les environs d'une manière assez étendue. La Haye les émerveille aussi; ils rapportent diverses inscriptions recueillies çà et là, décrivent la salle des états-généraux et plusieurs établissements publics. Amsterdam les occupe aussi beaucoup, ainsi qu'Harlem et Leyde. La ville d'Utrecht les retient quelques jours; ils visitent le célèbre Petit-Pied et le curé d'Asnières qui arrivait de Moscovie, où il avait converti la princesse Golofskin. Nos voyageurs revinrent par Dordrecht, Berg-op-Zoom, Bruges et Dunkerque: chacune de ces villes est décrite avec plus ou moins de soin et d'intérêt. Enfin, rentré en France par Dunkerque, on en sortit encore pour visiter Ypres, d'où l'on revint à Lille, puis à Cambrai, non sans avoir visité l'abbaye de Cysoing et être revenu à Valenciennes, où l'on admira la fidélité d'un chien qui ne voulut jamais quitter le cimetière où son maître avait été enterré. La dernière lettre est consacrée à la description du camp sur la Sambre, auprès de Berlaimont, occupé par les troupes que commandait le prince de Tingry.

Le troisième voyage présente la relation de la mission des députés que la cour des aides de Paris envoya en juin 1745, pour complimenter le roi Louis XV sur la victoire de Fontenoy. Ces députés étaient les présidents de Lévy et de la Vergne et les conseillers Tourres, Hamelin, Maurin, Guillier, Le Courtois, Berroyer et les avocats-généraux: de Vaucresson, Bellanger et de Mareuil. Le premier président était à la tête de la députation. Il paraît que le narrateur, Dionis du Séjour, n'aimait guère ce premier président, car il ne manque jamais une occasion de le tourner en ridicule. Les voyageurs arrivèrent à Lille le 2 juin; ce ne fut pas sans beaucoup d'embarras qu'ils parvinrent à être admis le 4 chez le roi, qui était campé à Pont-à-Chin, près de Tournai. Long récit du cérémonial, des harangues et des incidents qui s'y rattachent. Le 6 on alla visiter le champ de bataille, sur lequel on vit entr'autres choses un laboureur qui conduisait paisiblement sa charrue, et labourait sans émotion ce sol si fraîchement ensanglanté. Les députés étaient revenus à Paris, le 12 juin, et le 22 ils rendirent compte de leur mission devant les

chambres assemblées. A la fin du manuscrit on trouve une traduction en vers latins, du poëme du père Sanlecque, sur l'art de prêcher, traduction qui a pour auteur Achille-Pierre Dionis du Séjour, fils du conseiller, rhétoricien au collége de Louis-le-Grand. Elle porte la date de 1749. Ce rhétoricien, qui avait alors quinze ans, fut plus tard membre de l'académie des sciences, et l'un des plus habiles astronomes du siècle.



APPENDICE

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CATALOGVS (1)

MANVSCRIPTORVM CODICVM BIBLIOTHECÆ MONASTERII

B. MARIÆ VIRGINIS DE LAVDE

Ordinis Cisterciensis, diœcesis Tornacensis primo milliari ab Insula.

SVB REVERENDO ADMODVM DOMINO

D. IOANNE FOVCARD ABBATE LAVDENSI XXXIII.

Anno restavratæ salvtis A. CD. XLII. confectvs.

Reverendo Domino D. ANTONIO SANDERO

Scholastico et Canonico Iprensi Salutem.

Instanter vrget Reverenda Dominatio tua sibi mitti Catalogum MANVSCRIPTORVM Bibliothecæ nostræ. Certe jam pridem votis tuis fecissem satis, nec opus fuisset tot tantisque stimulis, at cum adeo paucos viderem superesse, qui evaserunt furtivas et sacrilegas manus hæreticorum, aliorumque infensissimorum hostium, fastidium pariebat sola cogitatio, et eo magis quod dum hoc gestirem aggredi, statim subibat animum tristis recordatio eorum quæ non sine luctu in antiquis monumentis Monasterij legimus, et a venerandis senioribus nostris, aliisque fide dignissimis audivimus; scilicet Cœnobium hoc

(1) Extrait de Sanderus, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, deuxième partie, p. 91.

funestissimas clades multoties passum fuisse : et vt paucas e multis referam, invenio imprimis quod anno Domini 1340 [1], *post devastatas, deinde aut eversas aut crematas omnes pene villas nostras ab Anglis et eorum confœderatis mense Augusto; tandem Monasterium ipsum mense Septembri proxime subsequenti, à Francis succursum obsesso ab Anglis Tornaco venientibus, fuerit omnibus omnino mobilibus spoliatum, nec dubium quin tunc inter cætera plurimi* Manuscripti *perierint. Aliam haud minorem cladem passum reperio anno* 1477, *cum iterum devastatis et incensis villis et grangijs nostris à Francis qui Tornaci erant pro præsidio, quarta tandem septembris Monasterium ab eisdem fuit bonis omnibus spoliatum, quibusdam etiam fratribus vsque ad privata denudatis. Idipsum iterum patrarunt ijdem Franci venientes Bethunia primo decembris anno* 1479. *tunc enim abductis curribus, equis, vaccis, porcis, omnibusque lectisternijs et mobilibus hospitij et familiæ nostræ, octo famulos in captivitatem ductos reperio, vno illorum ad mortem vulnerato, qui paulò post Bethunia mortuus est. Credibile est his cladibus perijsse Monumenta quorumdam Domus nostræ Monachorum Sacræ Theologiæ Doctorum, imprimis eximii et admodum Reverendi Domni Theobaldi* [2] *Sacræ Theologiæ Doctoris Abbatis Laudensis XVII. qui summa cum laude clavum tenebat anno* 1354. *Item Philippi de Fontanis Sanctæ Theologiæ Doctoris et Professoris egregij, qui primum Ordinis Procurator Generalis, deinde Abbas Maceriarum,*

(1) Voici comment s'exprime Ignace Delfosse, dans son histoire inédite de Loos, III, 191 : « Le roy de France vint à la tête d'une puissante armée, et se » campa à Noyelles, en 1340. Ses soldats pillèrent tout dans notre abbaye et dans » notre ferme de Duremort, mais sans y mettre le feu. Les Anglois et les » Hennuyers firent bien pis, car au mois d'août ils pillèrent et brûlèrent nos » censes de Huquin, de Wes, de Valois, etc. »

(2) Théobald ou Thibauld, fut professeur au collége des Bernardins, à Paris, et mourut en 1355.

demum Abbas Clarevallensis è vivis cessit anno 1471. Cujus Epitaphium tale visitur in Claravalle,

Hic iacet Reverendus Pater Domnus Philippus de Fontanis Religiosus in Laude, Theologiæ Solemnis Professor : qui prius octo annis Macerarium, postea Clarevallensis XXXVIII. ac vtilissimus XXIII. annis extitit Abbas, et cessit, et X septembris Deo devotissime decessit, anno M. CD. LXXI.

Sed aliam Cœnobij cladem præcedentibus longe luctuosiorem refero, nam anno Domini 1566. filij Belial, sine jugo, ceu redivivi ab inferis iconoclastæ, irruentes in Monasterium nostrum, post omnium mobilium direptionem, imagines, Libros, et alia id genus, quæ præcedentibus cladibus supererant, aut de novo accesserant, proh dolor, ferro et igne perdiderunt. Tantam enim accepimus fuisse tum rabiem scelestissimorum hominum, ut præter quatuor rogos diversis in locis accensos, etiam fornacem ipsam succenderint ad comburèndos Libros, *atque ita sævitum fuisse, vt non nisi pauci admodum, ijque pene omnes mutili aud dissecti (sicut et imagines) remanserint* (1). *Tunc*

(1) Citons encore, au sujet de ce pillage, les propres paroles d'Ignace Delfosse, IV, 341 : « Ces impies, après avoir assouvi leur rage dans l'église, montérent à la bibliothèque, et comme ils haïssoient presque également, et les saintes images et les livres, surtout les anciens manuscrits dont on se servoit pour les convaincre, et de la fausseté de leurs bibles, et de la nouveauté de leur religion, brûlèrent généralement tous ceux qu'ils y trouvèrent. Le dommage qu'ils nous firent en cela étoit d'autant plus grand qu'il étoit irréparable à l'égard des anciens manuscrits que nous y avions en grande quantité, et qui étoient l'ouvrage de nos premiers religieux. L'on croit que nous y avons aussi perdu beaucoup de beaux mémoires des choses qui s'étoient passées icy depuis notre fondation, car il ne seroit point possible sans cela qu'il nous en soit resté si peu. Dom Gouzelaire dit que c'est un grand bonheur que l'on ait pu conserver de cet embrâsement les titres de la maison; mais l'on en a tousjours eu icy plus de soin que de touttes autres choses ; et il est croiable qu'on les avoit sauvez dans notre refuge, à Lille, où il y avoit dez-lors une place-forte et bien voûtée destinée uniquement à cela. Peu de nos manuscrits échappèrent à la fureur de ces hérétiques ; mais ceux qui nous restent sont si beaux et si rares, qu'ils nous font juger du mérite de ceux que nous avons perdus, et qu'ils nous en font d'autant plus regretter la perte. »

quoque inter cœtera perijsse creduntur Monumenta Domni Michaelis Ricquelattre S. Theologiæ Doctoris, Abbatis Laudensis *XXIV. quem invenio anno M. CD. LXXXIII luculentam habuisse Orationem in Capitulo Generali Cistercij congregato. Item Reverendi Domni Ioannis le Fel Sacræ Theologiæ Doctoris, qui florebat apud nos anno M. CD. LXIV, sed postmodum factus primum Abbas Vallis Beatæ Mariæ, deinde Caroli-loci, vbi quiescit : Eum tamen adhuc in vivis reperio anno M. CD. LXXXXIII. quo interfuit solemni Abbatum Conventui Parisiis collecto (erant enim XLIX) pro reformando Ordine, cui etiam interfuit supradictus Domnus Ricquellattre, et ambos cum alijs decem Abbatibus, diffinitiones et Acta dicti Conventus signasse, et sigillis suis munijsse ex ipsismet Actis haud objurè colligo. Item Jacobi du Vrelier Monachi Laudensis, Sacræ Theologiæ Doctoris, quem in Monasterio defunctum reperio anno M. D. XXXVII. Consulto taceo nuperrimam a Francis factam Monasterij devastationem, nempe anno proxime elapso, vltimo Augusti, et quatuor diebus sequentibus, vtpote satis notam. Verum dum has clades meditabundus recolo, subinde mirari lubet Divinam Bonitatem, quod toties devastato Monasterio, in hunc vsque diem ab incendio tutatum fuerit, quod haud dubie patrocinio B. MARIÆ Virginis tutelaris nostræ acceptum ferre debemus. Interim ex his omnibus nemini mirum videri debet, quod adeo pauci* Manuscripti *apud nos supersint quos tamen olim magno numero fuisse certum est. Hæc ergo et similia avertebant animum à conscribendo Catalogo, et vt verum fatear, vix operæ pretium, imò probè verecundum rebar, pauperiem nostram conferre cum divitijs aliorum Monasteriorum. Nihilominus ne videamur avaro animo nolle commune fieri tantillum quod nobis reliquum est, acquievi tandem et cum venia admodum Reverendi Domini Abbatis nostri Catalogum hunc confeci, quem ut*

gratum habeas rogat, Admodum Reverende Domine, Reverendæ admodum Dominationis Tuæ Humillimus et Devotissimus Famulus

Frater ANTONIUS DU QUESNE. (1)

E Laudensi Monasterio. 15 octobris 1642.

LIBRI MANUSCRIPTI LATINI. (2)

I. *Biblia sacra* in membranis in folio elegantissime scripta, ad cujus calcem sequuntur Interpretationes hebraicorum nominum.

II. *Biblia Sacra* in membranis accurate scripta in octavo, sub cujus finem reperiuntur sequentia :

1.° Canticum sive Hymnus Angelorum in Nativitate Domini : *Gloria in excelsis Deo, etc.* prout canitur in Ecclesia.

2.° Canticum sive Hymnus : *TE DEUM LAUDAMUS, etc.* Attribuiturque S. ANICETO *Episcopo* et in fine additur : *Hymnus continuatur TE DECET LAUS, etc.*

3.° Symbolus minor factus ab Apostolis. Principium : *Credo in Deum Patrem omnipotentem, etc.* cuius singuli articuli tribuuntur singulis apostolis.

4.° Symbolus maior. Princ. *Credo in unum Deum, etc.*

5.° Fides catholica in unum recollecta ab ATHANASIO *Episcopo*. Pr. *Quicumque vult salvus esse, etc.*

(1) Antoine Du Quesne, élu abbé de Loos en 1644, mourut au mois d'août 1669.

(2) Ce catalogue, dans Sanderus, est défiguré par des fautes nombreuses d'impression que nous avons tâché de rectifier.

6.° Litaniæ humiles et devotæ, cum aliquot orationibus.

7.° Interpretatio nominum hebraicorum ordine alphabetico.

III. *Biblia etiam in membranis* in octavo eleganter scripta, quibus subjungitur interpretatio hebraicorum nominum ordine alphabetico.

IV. Liber antiquus ex membranis in folio parvo continens Evangelia *MATTHÆI ET IOANNIS* cum annotationibus marginalibus et interlinealibus; ad cujus calcem habetur Tractatulus de veneratione Reliquiarum, incerto authore et recentiori charactere. Prin. *Clamat doctorum omnium theologorum sententia, etc.*

V. Codex pervetustus in membranis, folio, continens Epistolas *Beati Pauli* textu continuo et non distincto per capita, cum glossa interlineali, et annotationibus ad marginem; quo usus fuit eximius D. *Guilielmus Estius* splendidum Academiæ Duacenæ lumen, dum commentabatur in Paulum [1] Unde frequenter ab eo citatur et annumeratur probatioribus codicibus Mss. ut videre est cap. 5. ad Romanos, versu 12. Capite 7. ad Romanos, versu 15. Epistola ad Philemonem, versu 11. ubi vocat *egregium et pervetustum*, ut alibi passim.

VI. Liber ex charta in folio, continens *Novum Testamentum* aliquota sui parte glossatum.

VII. Codex perantiquus continens Epistolas *B. Pauli*, ad cujus calcem habetur Epistola ad Laodicenses, sed diverso, ut apparet, à præcedentibus, charactere, in cujus fine sic habetur, *Explicit Epistola ad Laodicenses, et licet, non sit in numero cæterarum, est tamen, vt apparet in fine illius ad Collocenses.*

VIII. Codex ex membranis in folio continens evangelia quæ cantantur per totum annum.

(1) L'auteur du catalogue fait allusion au beau commentaire de Guill. Estius sur les épîtres de Saint-Paul, imprimé d'abord à Douai et à Cologne, 2 vol. in-fol. 1631, puis à Paris et à Rouen.

IX. Codex ex membranis in folio continens epistolas quæ cantantur per totum annum.

X. Missale ad usum Cisterciensis Ordinis *ex membranis in folio*, scriptum anno M. CC. LXXXVIII. (1)

XI. Aliud Missale ad usum dicti Ordinis *ex membranis* in folio, scriptum anno M. CCCC. LXV.

XII. Item aliud Missale scriptum anno M. CD. XC. (2)

XIII. et XIIII. Item alia duo Missalia *ex membranis*, in folio, quæ apparent etiam vetusta.

XV. Psalterium *ex membranis*, in folio.

XVI et XVII. Item alia duo Psalteria *ex membranis*, in octavo.

XVIII et XIX. Duo Breviaria ad usum prædicti Ordinis perantiqua, *ex membranis*, in octavo.

XX. S. AMBROSII episcopi Exameron, in quarto. (3)

XXI. Volumen *ex membranis* in-folio, continens Tractatum BEATI GREGORII in Iob.

XXII. Liber Regulæ Pastoralis ejusdem S. GREGORII *papæ*. Princ. *Pastoralis curæ, etc.*

XXIII. Volumen *ex membranis* in folio, continens magnum opus et arduum *S. Augustini* Hipponensis episcopi de Civitate Dei, cui præficitur argumentum totius operis ex Libro Retractationum. Ad cujus calcem refertur miraculum ob quod celebrari cœpit Festum Conceptionis B. MARIÆ VIRGINIS.

XXIV. Libellus in quo continetur :

1.° Tractatus S. *Basilij* episcopi Cappadociæ ad filios spirituales. Princip. *Audi, fili, admonitionem patris tui, etc.*

2.° Vita Zozimi et Mariæ Ægyptiacæ, translata de græco in latinum per venerabilem *Paulum Neapolis Ecclesiæ Diaconum.*

(1) Voyez ci-dessus, page 19, n.o 29, et p. 22, n.o 35.

(2) Voyez ci-dessus, p. 30, n.o 56.

(3) Voyez ci-dessus, p. 33, n.o 65.

XXV. Volumen in folio *ex membranis* [1] in quo continentur sequentia :

1.° Vita B. MARIÆ Magdalenæ.

2.° Vita S. Augustini.

3.° Homilia *S. Augustini*. in Evangelium : *Cum sublevasset oculos Iesus*.

4.° Homilia *B. Ioannis* episcopi in Evangelium : *Et cum appropinquassent, etc.*

5.° Sermo *B. Maximi* Ante natale Domini. Princ. *Lætitia quanta sit, etc.*

6.° Sermo *B. Isidori* episcopi in Natali S. Ioannis Evangelistæ. Princ. *Ioannes Apostolus, etc.*

7.° Sermo B. *Leonis* Papæ in Epiphania Christi. Princ. *Quamvis sciam.*

8.° Sermo B. *Maximi* episcopi de eodem die. Princ. *In hac dilectissimi.*

9.° Sermo B. *Maximi* in Natali S. Agnetis. Princ. *Cum in toto mundo.*

10.° Sermo B. *Ambrosij* in eodem Natali S. Agnetis. Princ. *Immaculatus Dominus*

11.° Sermo B. *Joannis* episcopi de Septuagesima. Princ. *Dignitas humanæ originis.*

12.° Sermo ejusdem de Sexagesima Prin. *Nemo est qui nesciat.*

13.° Sermo ejusdem in Quinquagesima. Princ. *Fides est religionis sanctissima fundamentum.*

14.° Homilia in die Cinerum, super Evangelium : Cum Iejunatis, Princ. *Iejunium quippe.*

Sequuntur variæ Homiliæ et Sermones in Evangelia usque ad

(1) Voyez ci-dessus, p. 132, n.o 201.

Pascha prædictorum SS. Patrum, *Augustini*, *Ambrosij*, *Ioannis episcopi*, *Maximi*, *Leonis Papæ*, *et Isidori episcopi*.

XXVI. Volumen [1] in folio ex membranis, continens primo Homilias B. *Gregorij Papæ*. Deinde accedunt in fine:

Passio B. Clementis PP. Princ. *Tertius Romanæ Ecclesiæ præfuit episcopus Clemens.*

Item de Inventione et Translatione ejusdem S. Clementis.

Passio S. Fœlicitatis, cum septem filijs suis.

Passio S. Ignatij Episcopi et Martyris.

XXVII. Volumen in folio ex membranis, in quo continentur sequentia:

1.° Libri duo Homiliarum venerabilis *Bedæ*, presbyteri, quæ leguntur per annum.

2.° Homilia B. *Ioannis* Episcopi super Evangelium : *Cum appropinquasset Iesus Ierosolimis.*

3.° Homilia *Origenis* super Evang. *Erant Pater, Jesu et Mater admirantes.*

4.° Homilia ejusdem *Origenis* super Evangelium : *Cum descendisset Jesu de monte.*

5.° Homilia ejusdem *Origenis* super Evangelia : *Ascendente Iesu in naviculam*

6.° Homilia B. *Leonis* Papæ super Evangelium : *Assumpsit Iesus Petrum et Iacobum et Ioannem fratrem ejus.*

XXVIII. Volumen [2] in folio ex membranis, in quo continentur sequentia:

1.° Liber B. *Bernardi* de gradibus humilitatis.

2.° Liber ejusdem B. *Bernardi* ad Milites Templi : In cujus fine hæc habentur : *Explicit Liber B. Bernardi Clarevallis abbatis ad Milites Templi de laude novæ militiæ, anno* 1489 *scriptus in Laude.*

(1) Voyez ci-dessus, p. 12, n.° 16.
(2) Voyez ci-dessus, p. 39, n.° 73.

3.° Vita B. Malachiæ Hiberniensis archiepiscopi et legati Ecclesiæ Romanæ a *S. Bernardo* conscripta.

4.° Vita S. Edmundi Cantuariensis archiepiscopi.

5.° Vita S. Guillelmi Bituricensis archiepiscopi.

XXIX. Volumen ex charta in quarto, in quo continentur sequentia:

1.° Tres sermones B. *Augustini* de Incarnatione Domini.

2.° Tres Libri S. *Isidori* Hispalensis Episcopi qui intitulantur de summo bono.

XXX. Liber ex charta in quarto [1], in quo reperiuntur sequentia:

1.° Tractatus S. *Bernardi* de gradibus humilitatis.

2.° Altercatio inter corpus et animam, incerti authoris. Princip. *Vir quidam extiterat dudum Eremita.*

3.° Tractatus incerti authoris continens Libros quatuor in quorum primo et secundo agitur de Institutione Novitiorum quoad exteriorem compositionem. Principium primi : *Primo semper debes considerare*. Principium secundi : *Si vis in spiritu proficere*. In tertio agitur de reformatione mentis. P. *In priori formula novitiorum.* In quarto agitur de profectu religionis, et distinguitur in septem processus, sed sextus et septimus desiderantur. Princip. *Profectus religionis in septem profectus.*

XXXI. Volumen ex membranis in folio, continens duas priores partes Vitæ Christi, auctore *Ludolpho de Saxonia*, carthusiano : in cujus fine ita legitur :

Anno Domini M. CCCC. LXI. Sub reverendo domno Livino abbate de Laude secus Insulas juxta Flandriam hunc librum fecit compilare [2] *F. Philippus de Langle per manus fratris Ioannis Gryp de Pabula : Orate pro eis.*

(1) Voyez ci-dessus, p. 51, n.o 86.

(2) Voyez ci-dessus, p. 9, n.o 12. Au lieu de *compilare* nous avions lu *cooperire*, mais il est à présumer que *compilare* est la version véritable. L'abbé dont il est ici question est Liévin Le Mesre.

Sequuntur Vaticinationes Sibyllinæ. Prin. *Sibylla Persica.*

Deinde rhythmus de contemptu Mundi, Princ. *Cur mundus militat sub vana gloria.*

XXXII. Volumen aliud in folio ex membranis continens tertiam et quartam partem Vitæ Christi, eodem authore *Rudolpho de Saxonia*, carthusiano, conscriptum ab eo qui supra anno M. CCCC. LXII. Præponitur volumini Poema : Querimonia Virginis almæ super nece Iesu sui verique Dei Filij. Princ. *Corde dolens stupeo.* In fine habetur brevis Tractatus qualiter compendiose reperitur Vita Iesu Christi ex evangelica historia a quatuor Evangelistis tradita.

XXXIII. Codex *ex pergameno* in quarto, continens vitam S. Bernardi. Libb. 5, authoribus *Guilielmo* S. Theodorici, *Ernaldo* Bonæ-Vallis abbatibus, atque *Godefrido* monacho Clarevallensi.

XXXIV. Magnum Volumen in amplissimo *pergameno* in quo habentur sequentia :

1.° Libri tres de vitis et actibus SS. Patrum : quorum duo quidem *Postumiani*, tertius autem intitulatur sub nomine *Ioannis Cassiani*

2.° Decem et octo Libri de dictis SS. Patrum Eremitarum translati a B. *Ieronymo Presbytero*, sive, ut plerique autumant, a *Pelagio Romanæ ecclesiæ diacono.*

3.° Libri quatuor *Ioannis S. Romanæ Ecclesiæ subdiaconi.*

4.° Liber *Paschasii Diaconi*, qui vocatur *Paradisus.*

5.° Vita et acta quorundam Sanctorum, scilicet :

Vita et Actus S. Frontonij a *B. Ieronymo* conscripti.

Narratio S. *Ieronymi* presbyteri de captivo monacho nomine Malcho.

Bedæ venerabilis presbyteri Narratio de quodam viro qui resurgens a mortuis multa tremenda et desideranda quæ viderat narravit.

Item de quodam milite qui ad mortem veniens oblatum sibi á dœmonibus codicem suorum vidit peccatorum.

Item de quodam monaeho, qui moriturus deputatum sibi apud Inferos locum pænarum vidit.

Item de quodam religioso presbytero qui precibus suis obtinuit videre naturam corporis Christi sub specie panis.

Item de quodem fratre cui donum canendi fuit divinitus concessum.

Item quomodo vincula cujusdam captivi cum pro eo Missæ cantarentur soluta sunt.

De Spiridione quodam episcopo, et ejus actibus.

De Epiphanio Cyprorum episcopo et duobus pauperibus.

De quodam miraculo, quod sub Juliano Imperatore contigit.

Item aliud miraculum.

De quodam adolescente qui præ amore cujusdam puellæ Christum abnegavit.

De quodam eremita ad sæculum reverso, quem sancti viri magna sagacitate ad eremum revocaverunt.

De quodam monacho in fornicationem lapso, cujus precibus postmodum Deus terris pluviam dedit.

De latrone quem B. Ioannes Apostolus ad Christum reducens Ecclesiæ prefecit.

DIONYSII AREOPAGITÆ Relatio de pietate quam Christus erga peccantes se habere ostendit in visione B. Carpo episcopo.

De quodam eremita qui se in præmio parem esse B. Severino divinitus agnovit.

De meritis S. Augustini cuidam in fine suo revelatis.

De Eleemosynario Antiocheno exemplo Lot peregrinos suscipiente.

De quadam muliere sub specie religionis pecunias congregante.

De quodam similiter pecunias lucrante male.

De paupere eleemosynam à nautis patente.

De quadam puella virum suum mirabililer Deo lucrante.

De quadam virgine quæ annis triginta inter monachos Christo militavit.

De eo qui eulogias a sacerdote accepit.

De monacho quem orantem abbas expectabat.

De quodam nomine Reticio, et de vxore illius.

De S. Simplicio et ejus conjuge qui virgines permanserunt.

De episcopo super cujus pectus in testimonium castitatis agnus apparuit.

De episcopo qui confessus est peccata sua populo suo

De episcopo qui revelavit cuidam Regi crimen filiæ suæ

Item Vitæ Sanctorum { Pauli primi eremitæ. Antonii monachi. Pachomii.

6.° Prologus S. IERONYMI presbyteri in Regulam B Pachomii abbatis.

7.° Regula ejusdem B. PACHOMII.

8.° Vitæ et acta quorundam Sanctorum, scilicet:

Vita S. Hilarionis á S. IERONYMO conscripta.

Acta S. Ioannis Eleemosynarij quæ prætermissa fuerunt a *Ioanne* atque *Sophronio* viris illustribus qui ejus vitam conscripserunt, sed postmodum LEONTIVS, episcopus Neapoleos Cypriorum Insulæ, ea studiose implevit. Cujus narrationem scientissimus ac ter beatus Dominus *Nicolaus Papa* ad multorum ædificationem ANASTASIO interpretari præcepit. [1]

Vita B. Abraham monachi et eremitæ.

Vita S. Paulæ edita a S. IERONYMO presbytero

[1] Voyez notre Catalogue descriptif des manuscrits de Cambrai, n.° 541.

In cujus fine ita habetur :

Explicit Vita S. Paulæ a S. Ieronymo conscripta.
Quam sua si nunquam fecisset vitam beatam,
Cumque suis meritis laus infra cesserit omnis,
Fœlix vel tali poterat præcone videri.

Vita S. Euphrosine virginis Christi.

Vita B. Mariæ Virginis.

Vita et pænitentia Pelagiæ meretricis.

Vita S. Mariæ Ægyptiacæ, pœnitentia et transitus ejus ad Christum.

Miraculum S. Dei Genitricis Mariæ de Theophilo peccatore.

Miraculum B. Mariæ ex opusculis GREGORII TVRONICI episcopi de cujusdam vitrarij filio,

9. Duo Libri miraculorum domni PETRI CLVNIACENSIS abbatis.

XXXV. Liber antiquus ex membranis in folio [1], in quo habentur sequentia:

1.° Passio S. Firmini martyris

2.° Vita S. Bertini abbatis.

3.° Sermo B. AUGUSTINI qui incipit : *Accepimus, fratres, verba Domini dicentis ad discipulos suos : non turbetur cor vestrum neque formidet, etc.*

4.° Expositio Fidei CÆSAREI EPISCOPI quæ sic incipit : *In omnibus divinis lectionibus, fratres charissimi, fides multis præconijs collaudatur, etc.*

[1] Voyez ci-dessus, p. 127, n.° 196.

5.° Passio.
- S. Petri apostoli, scripta, ut dicitur, a B. papa LINO.
- S. Pauli apostoli, scripta ab eodem B. papa LINO.
- S. Bartholomæi apostoli.
- S. Matthæi apostoli.
- SS. apostolorum Simonis et Iudæ.
- S. Andreæ apostoli.
- S. Thomæ apostoli.

6. Assumptio S. Ioannis apostoli et evangelistæ ex FILETO, Laodicensi episcopo.

7.° Assumptio S. Philippi apostoli.

8.° Passio
- S. Iacobi apostoli, fratris Domini.
- S. Marci evangelistæ.

9. De Inventione S. Crucis.

10. Passio S. Gallicani martyris.

11.° De Exaltatione S. Crucis.

12.° Epistola S. IERONYMI presbyteri ad Eustochium, de Nativitate B. MARIÆ virginis

13.° Scriptum de S. Michaele.

14.° Passio.
- S. Vincentij archidiaconi.
- S. Agathæ virginis :
- SS. Alexandri Papæ, Eventij et Theodoli.
- SS. Marcellini et Petri.

15. Sermo S. AMBROSII Episcopi de Inventione SS. Martyrum Gervasij et Protasii.

16.° Passio.
- SS. Ioannis et Pauli.
- S. Laurentij martyris.

17.° De Inventione Capitis S. Ioannis Baptistæ.

18.° Passio.
- S. Ioannis Baptistæ et Martyris.
- S. Calixti Papæ.
- S. Blasij episcopi.
- S. Sebastiani.
- S. Luciæ virginis.
- S. Cæciliæ virginis.
- S. Petri Alexandrini episcopi.
- SS. Eustachij sociorumque ejus.

19.° Passio.
- S. Quiriaci episcopi.
- S. Martinæ virginis.
- S. Iulianæ virginis
- S. Valenti episcopi.
- S. Georgij.
- S. Policarpi.

20. Sermo in festivitate S. Matthiæ apostoli, qui sic incipit: *Cum præclara beati Matthiæ apostoli festivitas.*

21.° Passio.
- S. Longini.
- SS. Dionysij Areopagitæ sociorumque ejus.

22. Vita S. Nicolai episcopi a IOANNE DIACONO conscripta.

23. Miraculosa et stupenda punitio quindecim virorum et trium mulierum choreas ducentium in quodam cimiterio in Saxonia, die Nativitatis Domini tempore Missæ, referente OLBERTO uno e numero tripudiantium. Pr. *Omnibus Deum diligentibus.*

24.° Passio.
- S. Piati.
- S. Quintini, et de Inventione corporis ipsius
- S. Barbaræ virginis et de Inventione ac Translatione corporis ipsius.
- S. Salvij.
- SS. Simplicij, Faustini, et Beatricis.
- S. Fælicis Papæ.
- S. Donati.

25. Vita S. Gerardi abbatis Broniensis.

XXXVI. Volumen antiquum *ex membranis* in quarto, continens quorundam Sanctorum vitas, Historiam Assumptionis B. MARIÆ Virginis, et quædam illius miracula, sed omnia incerti Authoris.

XXXVII. Codex *ex membranis* in quarto in quo sequentia continentur :

1.° Tractatus egregius Fratris IACOBI de THERMIS Magistri [1]....

XXXVIII. Volumen *ex pergameno*, continens Vitas SS., authore IACOBO A VORAGINE.

XXXIX. Volumen in *membranis* continens :

1.° Vitam S. Amandi, authore fratre PHILIPPO DE ELEEMOSYNA. Principium : *Gloriosus Christi confessor Amandus, etc.*

Præponuntur duæ ejusdem authoris epistolæ, prima inscripta Hugoni, Elnonensis monasterij abbati, secunda Ioanni ejusdem loci abbati.

2.° Historia Passionis SS. Cirici et Iulitæ, cui etiam præmittitur epistola supradicti authoris PHILIPPI DE ELEEMOSYNA ad Ioannem abbatem Elnonensem. Prin. *Sapientiæ divinæ mirabilis altitudo.*

XL. Liber *ex charta,* [2] in quo sequentia continentur :

1.° Vita S. Guillelmi episcopi et confessoris.

2.° Anatematizatio murium in Campania anno 1478. Princ. *Officialis Lingonensis.*

3.° Ars bene moriendi Prin. *Cum omnium terribilium mors corporis sit terribilissima.* In fine cujus operis refertur quomodo quidam papa liber ab omnibus purgatorij pœnis ad cœlestem gloriam transierit : Deinde sequuntur devotæ orationes dicendæ super agonizantem factæ occasione prœdicti exempli.

(1) Voyez ci-dessus, page 47.
(2) Voyez ci-dessus, page 39, n.° 73.

4.° Epistola B. BERNARDI de ordinatione cantus. Princ. *Bernardus, humilis abbas Clarevallis, etc.* Quæ tamen epistola non reperitur in codicibus impressis.

5.° Vita S. Malachiæ Hyberniæ archiepiscopi, à B. BERNARDO conscripta.

6.° Vita S. Edmundi archiepiscopi Cantuariensis.

7. Tractatus S. BERNARDI de gradibus humilitatis.

8.° Tractatus ejusdem S. BERNARDI de laude novæ militie.

9.° Tractatus incerti authoris de confessione.

XLI. Codex *ex membranis* (1) continens Sermones GUERRICI *abbatis Igniacensis*, ordinis Cisterciensis.

XLII. Volumen continens Sermones pro dominicis et ferijs a Cœna Domini usque ad Adventum.

XLIII. Liber in folio dictus DICTIONARIUS PAUPERUM. (2)

XLIV. Parvum volumen in quarto, in quo habentur sequentia :

1.° Libellus Magistri NICOLAI DE CLEMENGIIS, *cantoris Baiocensis*, de lapsu et reparatione Ecclesiæ. Principium : *Cum hesterno die.*

2.° Sermo quidam compendiosus de SS. Innocentibus ejusdem Magistri NICOLAI DE CLEMENGIIS. Princ. *Nota est tyranni Herodis.*

3.° Libellus de infelicitate principum ad clarissimum et doctissimum virum T. de Serezano, POGII FLORENTINI. Princ. *Cum ex mea consuetudine, etc.*

4.° Libellus B. ILDEFONTIS *Toletanæ Sedis episcopi*, de integritate semper Virginis et Matris Domini MARIÆ ; pro quo tantam apud Dominum prædictus episcopus gratiam meruit, ut ei præfata Dei Genitrix cum eodem libello apparuerit, gratias egerit, vestemque quæ *Alba* vocatur detulerit. Princip. *Domina mea, dominatrix mea, dominans mihi.*

(1) Voyez ci-dessus, p. 60, n.° 104.

(2) Voyez ci-dessus, p. 43, n.° 77.

5.° Sermo Venerabilis BEDÆ *presbiteri* de Nativitate.

6.° Tractatus MAGISTRI HVGONIS super *Tota pulchra es.*

XLV. Volumen *ex membranis* in quarto recens mutilatum a quodam infido commodatorio in quo sequentia supersunt, excisis decem quaternionibus, in quibus erant duo libri, prior continebat Tractatum de Præparatione Cordis [1] secundum diversas species sub multiplici divisione diffusum et capp. 51. absolvebatur; posterior Tractatum de Cordis Custodia 27 capitibus constantem.

1.° Liber de 12 Patriarchis dictus *Benjamin minor*, sive de Præparatione Animi ad Contemplationem, authore RICHARDO DE S. VICTORE. Princ. *Benjamin adolescentulus in mentis excessu.*

2.° LIBER FLORIGERVS collectus ex diversis libris S. AUGUSTINI. Princip. *Da mihi, Domine, scire et intelligere.*

3.° Plurima pia Opuscula et Sermones, tum S. BERNARDI, tum aliorum.

XLVI. Volumen continens Tractatum devoti Patris LUDOLPHI CARTHUSIANI de Passione Domini, cui præmittitur Sermo B. BERNARDI *abbatis* qui incipit : *Vide nunc opera Domini quæ posuit super terram.* Item Lamentario lachrimosa de Passione IESU CHRISTI ex Libello qui dicitur *Rosa angelorum.*

XLVII. Codex *ex charta,* incerti authoris, scriptus ante annum Domini 1473. in quo sequentia continentur :

1.° De S. Ioanne Baptista.
De passione S. Petri apostoli.
De vita et passione S. Pauli.
} idiomate gallico.

2.° Tractatus de examine conscientiæ et modo confitendi : Princ. *Quicumque peccator existens in peccato mortali.*

3.° De peccatis capitalibus et remedijs eorum.

(1) Ce traité, *de præparatione cordis*, est peut-être le même que celui qui est mentionné ci-dessus, p. 17, sous le titre : *Liber de doctrina cordis.*

4.° De præceptis Decalogi.

5.° De operibus misericordiæ spiritualibus et corporalibus.

6.° De virtutibus theologicis.

7.° De articulis Fidei Catholicæ.

8.° De quatuor virtutibus cardinalibus.

9.° De donis Spiritus Sancti.

10.° De sacramentis. Circa finem hæc habentur : Existimans tam confessorem quam confitentem ex his quæ toto opusculo scripta sunt multa posse cognoscere, et uberem fructum consequi, sunt enim veluti valde utilia ex libris SS. Doctorum excerpta, signanter ex libris videlicet iv. Sententiarum, Secunda Secundæ, Summa contra gentiles, et Quæstionibus de malo, B. Thomæ de Aquino, etc.

11.° De ordine et modo celebrandi Missam.

Denique sequuntur aliquot Sermones et Tractatus gallici diversarum materiarum.

XLVIII. Libellus *ex membranis* continens Tractatum de Domo corporis nostri spirituali. Princ. *Domus hæc in qua habitamus* (Richardus de S. Victore) *ex omni parte sui ruinam nobis minatur, etc.* Videtur esse idem Tractatus qui dicitur de Interiori Domo, et attribuitur communiter S. Bernardo. [1]

XLIX. Volumen antiquum *ex membranis* subministrans materiam faciendis concionibus pro Dominicis et Festis quorundam Sanctorum.

L. Libellus dictus de septem gradibus scalæ, continens Meditationes super VII psalmos pœnitentiales, authore Domino Petro de Alliaco, Cameracensi episcopo. [2] Prin. *Vera pœnitentia velut scala quædam est.*

LI. Regula S. Benedicti, *in membranis*, cum martyrologio, in folio.

LII. Item regula eadem S. Benedicti *in charta*, cui præ-

(1) Voyez ci-dessus, p. 73, n.o 118.

(2) Voyez Notice sur Pierre d'Ailly, par M. Arthur Dinaux.

ponitur calendarium ad cujus marginem annotatur quid ex regula legendum sit quolibet die; et in fine habetur liber B. GREGORII papæ de conflictu vitiorum atque virtutum. Princip. *Apostolica vox clamat per orbem.*

LIII. Volumen in folio continens commentaria JOANNIS A TURRECREMATA in dictam regulam S. Benedicti. [1]

LIV et LV. Libellus *ex membranis* editus anno Domini M. CC. LXXXIX [2], continens diffinitiones capitulorum generalium ordinis Cisterciensis. *Bis.*

LVI. Item alius libellus in *membranis* continens diffinitiones dictorum capitulorum usque ad annum M. CCC. XIII.

LVII. Liber *ex charta* in octavo continens sequentia:

1.° Tria rescripta BENEDICTI papæ XII.

2.° Diffinitiones capitulorum generalium, quæ dicuntur novellæ ab anno Domini 1316. ad annum 1350.

3.° Diffinitiones Parisijs factas ad instantiam Caroli VIII, Francorum regis, pro reformatione ordinis a 49 abbatibus anno 1493, præsidente reverendissimo T. Joanne abbate Cisterciensi.

4.° Antiquum modum eligendi abbatem in ordine Cisterciensi, et alia quædam. Ad finem habentur hi versus:

PETRUS COMESTOR istorum versuum est versificator.

Si fieri posset quod arenæ, pulvis, et unda,
Undarum guttæ, rosa, gemmæ, lilia, flammæ,
Æthera, cœlicolæ, nix, grando, sexus uterque,
Ventorum pennæ, volucrum, pecudum genus omne,
Ros, gramen, stellæ, pisces, angues, et aristæ.
Et lapides, montes, convalles, terra, dracones,
Linguæ cuncta forent, minime depromere possent
Quæ sis, vel quanta, virgo regina MARIA;
Quæ tua sit pietas, nec littera, nec dabit ætas.

(1) Voyez ci-dessus, p. 78, n.° 127.
(2) Voyez ci-dessus, p. 80, n.° 132.

LVIII. Liber usuum ordinis Cisterciensis. [1]

LIX. Libellus continens seriem abbatiarum ordinis Cisterciensis.

LX. Libellus privilegiorum, eidem ordini a Romanis pontificibus et principibus concessorum.

LXI. Libellus pius continens quædam documenta JOANNIS GERSON, cum devotis orationibus diversorum authorum. Item meditationes B. ANSELMI super passione JESU CHRISTI. Princip. JESUM *Nazarenum :* Et alia pia.

LXII. Liber pius, *ex membranis*, cui pæmittitur calendarium, continens officia S. Crucis, S. Spiritus, divæ Virginis et defunctorum.

Item VII. Psalmos pœnitentiales, cum litanijs.

LXIII. Liber pius continens inter cætera, VII psalmos pœnitentiales cum litanijs, parvum officium de passione Domini, et de S. Spiritu, et varias orationes ad B. virginem Mariam.

LXIV. Libellus pius continens preces dicendas in agonia et post mortem.

LXV. Rituale antiquum incertæ ecclesiæ.

LXVI. Liber in quo continentur sequentia :

1.° Libellus Cancellarij Parisiensis de modo exhortandi et faciendi de illis qui in agone et articulo mortis laborant.

2.° Ars bene moriendi, et historia de quodam papa, unde supra, authore quodam de ordine prædicatorum.

3.° Ordo servandus in ungendo infirmo et sepeliendo mortuo, et quædam alia.

LXVII. Libellus in decimo sexto, dictus ARS VERÆ THEOLOGIÆ *in membranis*. Principium : *Ars veræ theologiæ in duas partes principales est divisa : videlicet in alphabetum et figuram.* Sub cujus finem sic habetur : *Explicit ars veræ theologiæ per*

(1) Voyez ci-dessus, p. 78, n.° 128.

fratrem Cornelium Brune *franciscanum conscripta anno* 1548; *die mensis octobris ultima, in conventu S. Mariæ de Angelis apud Dixmundam. Liber iste quantæ sit excellentiæ, non est qui verbis exprimat; vino, ut aiunt, vendibili, non est opus suspensa hedera, requirit candidum rectorem, qui novit ingenium suum captivare, Zoilis enim omnia sordent.* Deinde sequitur brevis tractatus dictus Praxis veræ theologiæ. De studio religiosorum. Ars introductoria in sacram theologiam. De doctrinis ecclesiasticis. Ordo tenendus in solutione alicujus quæstionis.

LXVIII. Volumen in folio (1) in quo hæc habentur:

1.° Summa de vitiis et remedijs eorum; authore anonymo. Principium. *Dicturi de singulis.*

2.° Tractatus de Militia humana super terram, incerti authoris. Princ. *Dicturus aliquid de tentatione.* In fine habetur: *Explicit Tractatus de militia humana, ad Carthusiensem in Zeelghem prope Diest.*

3.° Epistola Hugonis de S. Victore. De reparatione hominis. Princ. *Omnipotens Deus cui nihil.*

4.° Tractatus de utilitate tribulationis, et utilitate tentationum seu adversitatum. Princip. *Da nobis Domine auxilium de tribulatione.*

5.° Tractatus de quatuor novissimis. Princ. *Memorare novissima tua.*

6.° Ad calcem habentur duo succincti Sermones venerandi Patris F. Ieronymi de Bononia : quorum prior habitus fuit ad peregrinos, in monte Calvariæ, posterior in cænaculo montis Sion, anno 1490.

LXIX. Liber in folio (2), in quo inveniuntur:

(1) Voyez ci-dessus, p. 50, n.° 85.

(2) Voyez ci-dessus, p. 52, n.° 88.

1.° Summula Pauperum metrice et breviter collecta ex Summa Raymundi a quodam prædicatore nomine Adam.

Princip. *Summula de Summa Raymundi prodiit ista.*

2.° Expositio dictæ Summulæ per authorem anonymum, cui præmittitur prologus. Princ. *Si est tibi paupertas honesta et læta, dives es.*

3.° Tractatus de Sacramentis per modum dialogi, authore Magistro Gilone, qui a quibusdam (nescio quo fundamento) tribuitur Guilielmo Parisiensi Episcopo, Princ. *Quoniam me sæpius rogasti, Petre.* Fuit Magister Gilo, episcopus Cameracensis, vixitque circa annum Domini 1316. Ioannes Garetius centenario 14, vocat hunc Tractatum Librum Dialogorum de administratione sacramentorum, et illius authorem Gilonem scribit, his verbis : Dialogi isti astscripti sunt a nonnullis Guillelmo Episcopo Parisiensi, ab aliis Petro Episcopo Cameracensi, sed falso ; nam quatuor consentientibus manuscript. vetustis exemplaribus, Gilonis sive Guidonis Cameracensis episcopi sunt : Interloculores sunt Gilo et Petrus.

4.° Manipulus Curatorum, authore Guidone de Monte Rocherii, cui præponitur prologus. Princ. *Quoniam secundum quod dicit propheta Malachias.*

LXX. Volumen *ex membranis* in folio accurate, in quo comprehenduntur inferius enumeranda : [1]

1.° Fratris *Ioannis Lectoris*, ordinis FF. Prædicatorum Summa Confessorum. Prologus prior. Princ. *Quoniam dubiorum quotide nova est difficultas.* Prologus posterior. Princ. *Saluti animarum et proximorum vtilitati.* Summa. Princ. *Quoniam inter ecclesiastica crimina simoniaca hæresis.*

2.° Paragraphi Summæ Fratris Raymvndi per numerum,

(1) Voyez ci-dessus, p. 53, n.° 90.

secundum quem ut plurimum in hac Summa Confessorum eorundem sit assignatio. Prologus : *Quoniam, ut ait Hieronymus.*

3.° Compendiosa Collectio quorumdam statutorum ex Sexto Decretalium addita quantum pertinere videntur ad numerum ejusdem titulis et numero questionum. Princ. *In primo ergo libro.*

4.° Index copiosissimus eorum quæ continentur in dicta summa.

5.° Berengárii Episcopi Biterrensis Tractatus de Casibus in quibus quis ipso facto est excommunicatus. Princ. Berengarivs *episcopus ad Clerum Bitterrensem.*

LXXI. Volumen in quarto in quo sunt sequentia :

1.° Computus ecclesiasticus incerti authoris, cum calendario.

2.° Tractatus de præceptis decalogi.

3.° Tractatus de peccatis capitalibus.

4.° Tractatus brevis de quinque sensibus, et de operibus misericordiæ corporalibus et spiritualibus.

5.° Tractatus de virtutibus theologalibus.

6.° Tractatus de virtutibus cardinalibus.

7.° Tractatus de donis Spiritus Sancti, et de beatitudinibus.

8.° Tractatus de septem sacramentis ecclesiæ.

9.° Tractatus de oratione in genere, et de oratione dominica in specie.

LXXII. Liber in folio *ex charta,* in quo continetur catechismus eximij Domini Petri Colpini, [1] S. theologiæ doctoris Duaceni. Est opus autographum sane laboriosum juxtaque utile, cui præponitur præfatio cum dedicatione operis ad nobilem virtute, litteris, ac stemmatum claritate dominum Eustachium d'Aoust primatem reipublicæ Duacenæ et patronum suum optimum, facta anno 1574.

(1) Pierre Colpin, que ne mentionne ni Foppens ni Paquot, ni M. Duthilloeul dans sa biographie douaisienne, fut professeur de théologie à Douai, depuis l'an 1571 jusqu'en 1599.

3.° Kalendas februarij stilo romano.

LXXIII ad LXXIV. Tomi duo in folio, *ex charta*, quorum hic est titulus. *In omnes novi instrumenti libros miscellanea quædam nuper a magistro nostro* Richardo Smythæo *Vigorniensi anglo textui Colinæo in marginibus addita, ex omnibus fere orthodoxis doctoribus, nec non et alijs diversorum laboribus elucubrata.* Utrique eorum præmittitur catalogus patrum, ex quorum scriptis reportatus est hic thesaurus, exscriptus et auctus ab eximio domino nostro Petro Colpino circa annum Domini 1564. Scholia sunt sane utilissima in totum novum Testamentum.

LXXV. Liber *ex charta* in quarto continens :

1.° Commentarios in evangelium S. Joannis et aliquot epistolas S. Pauli.

2.° Plures doctas resolutiones eximiorum virorum dominorum Michaelis de Bay, et Joannis Hassels super quæstionibus etiamnum inter theologos plurimum agitatis, desumptas præcipue ex S. Augustino.

LXXVI. Volumen in folio, *ex charta*, in quo hæc habentur:

1.° Tractatus de sex controversijs inceptus ab eximio domino Bartholomæo Petri, Lintrensi, completus per doctissimum dominum licentiatum Franciscum du Bois.

2.° Commentarius in primam partem S. Thomæ, authore eximio domino Francisco Sylvio, sacræ theologiæ doctore et professore Duaceno.

3.° Commentarius in primam secundæ, incerti authoris.

LXXVII. Aliud volumen in folio, *ex charta*, continens commentarium in 3. partem S. Thomæ, authore præfato domino Francisco Sylvio.

LXXVIII. Volumen in folio, *ex charta,* continens commentarium in secundam secundæ divi Thomæ usque ad quæstionem 62. Item tractatum in decalogum.

LXXIX. Volumen in folio, *charta*, continens commentarios in epistolas canonicas, authore eximio domino GUILIELMO ESTIO, doctore et sacræ theologiæ professore duaceno.

LXXX, LXXXI ad LXXXIV. Tres tomi in folio, et duo in quarto, *ex charta*, quibus comprehenduntur lucubrationes reverendi admodum domni D. JOANNIS FOUCARD, abbatis LAUDENSIS trigesimi secundi, sacræ theologiæ baccalaurei, illiusque quondam professoris, scilicet:

Epitome concordiæ evangelicæ *Cornelij Jansenij*. Epitome commentariorum domini *Guillielmi Estij* in epistolas. Expositio summaria psalmorum varijs authoribus, ac potissimum ex *Bellarmino* excerpta. Compendium *Toleti* de Casibus.

LXXXV. Liber perantiquus in folio *ex membranis* continens historiam GALFRIDI alias GAUFRIDI MONEMUTENSIS de regibus Britanniæ. (1)

LXXXVI. Liber *ex charta*, in folio, continens epitomen historiarum POMPEÏ TROGI, authore JUSTINO. (2)

LXXXVII. Liber in folio, *ex charta*, continens extracta ex VOLATERRANO, PETRO MARTYRE Anglariensi, JACOBO BERGOMENSI, MARCO ANTONIO SABELLICO, et ALIIS de rebus Hispanorum usque ad annum 1524.

LXXXVIII ad CXIX. Lucubrationes Domini SIMONIS CAULERII, rhetoris et historici præclarissimi, quas agens in monasterio LAUDENSI, et alibi elaboravit (3): Imprimis tres tomi in folio, in quibus agit de rebus Romanorum. Quinque tomi in folio, in quibus agit de vitis et passionibus quorumdam sanctorum, procedendo per decades.

Unus tomus in quo agit de aliquot primis summis pontificibus.

Quinque alij tomi in folio in quibus agit de concilijs.

(1) Voyez ci-dessus, p. 152, n.o 226.

(2) Voyez ci-dessus, p. 120, n.o 190.

(3) Simon Caulier, né à Flines, mort à Loos, fut professeur au collége de Marchiennes. On lui doit *Rhetoricorum libri*. V, in-4o, Douai, Ve Jacques Boscard, 1594.

Septemdecim tomi in folio, in quibus tractat historiam ecclesiasticam et civilem, usque ad annum Christi 700. In primo tomo prolixam habet orationem de laudibus monarchiæ regis Hispaniarum, cum dedicatione sui operis.

Item alia multa scripta, quibus prosequitur dictam historiam, quorum tamen aliqua nupera FRANCORUM in monasterium nostrum irruptione perierunt, omnes *ex charta*. [1]

CXX. Abacus regionum, principatuum, ducatuum, satrapiarum, marchiarum, comitatuum, provinciarum, insularum, peneinsularum, et opidorum nobiliorum aut cognobiliorum per totam fere Europam : Liber incerti authoris, in quarto *et charta scriptus*.

CXXI. Volumen *ex membranis* in folio continens summariam expositionem septem distinctionum de pœnitentia. [2] Principium : *Pœnitentiæ a canonibus taxatæ*. In fine habetur ; *Joannes Joannis doctor decretorum, abbas monasterij .... et commensalis domini cardinalis de Puteo* : quibus verbis forte author designatur.

CXXII. Volumen in folio *in membranis* in quo habentur :

1.° DECRETALIUM PRIMA COMPILATIO, authore B. PRÆPOSITO PAPIENSI, libris quinque : Principium. *juste judicate, filij hominum, et nolite judicare secundum faciem, etc.* Cum expositione. Finis : *Si lupus oves comedit est pastor nescit*. Sequitur. Explicit compilatio prima decretalium.

2.° DECRETALIUM COMPILATIO SECUNDA libris quinque. Principium : *præterea de lege illa vel errore, etc.* Etiam cum expositione. Finis : *Sicut archiepiscopus ipse præcepit*

3.° INNOCENTII PAPÆ tertij decretales libri quinque. Principium. *Devotioni vestra insinuatione præsentium innotescat, etc.* Etiam cum expositione, Finis : *in abbates assumi*. Tum sequitur. EXPLICIT TERTIA COMPILATIO.

(1) Ces ouvrages historiques de Simon Caulier paraissent perdus.

(2) Voyez ci-dessus, p. 52, n.° 89.

4.° GREGORII NONI, pontificis maximi, decretales epistolæ libris quinque. Principium : *Gregorius episcopus*. Finis : *quis homagium compellatur*. Etiam cum explanatione sed non continua.

CXXIII. Volumen *ex membranis* in quarto parvo, in quo sequentia reperiuntur :

1.° Selectæ sententiæ ex operibus SENECÆ.

2.° Vita S. Mariæ Aegyptiacæ ab divino HILDEBERTO Cenomanensi episcopo Carmine heroico descripta. Principium :

Sicut hiens laurum non urit nec rogus aurum.

3.° Metrica expositio missæ, cui præficitur prologus cum hac inscriptione : *Versus divini* HILDEBERTI *cenomanensis episcopi De Concordia veteris et novi sacrificij*. Principium Prologi.

Scribere proposui quæ mystica sacra priorum.

Principium expositionis missæ :

Turba Prophetarum venturi nuntia Christi.

Fragmentum sermonis sancti AUGUSTINI de sacramento altaris. Principium : *Veritas ait : caro mea vere est cibus*.

5.° Versus heroici, quantum ex stilo apparet, supradicti HILDEBERTI, de analogia sacramentorum Eucharistiæ, Baptismi et Matrimonij, cum suis figuris.

6.° Flores quorundam authorum, et sententiæ PROSPERI.

7.° CATONIS versus morales.

8.° SENECA de beneficijs et quædam alia ejusdem opera.

9.° Versus heroici de operibus sex dierum, qui in alijs codicibus mss. judicio *Claudij Doresmieulx* (1) tribuuntur eidem HILDEBERTO Cenomanensi episcopo. Principium :

(1) Claude Doresmieulx, d'Arras, était un bibliophile éclairé ; il possédait, à Lille, une collection de manuscrits. Voyez Sanderus, *Biblioth. Belg. manuscripta*. I. p. 254.

Omnipotens in principio cælumque solumque
Fecit : Principium Filius ejus erat.

Item alij versus de diversis materijs, et in fine habetur epistola de custodia virginitatis, cujus finis déest; principium autem : *Dilecto suo benœ indolis adolescenti* —— *sequi agnum quocumque ierit, etc.*

CXXIV. Liber *ex membranis* continens tractatum CICERONIS de officijs.

CXXV. Volumen in quarto, *ex charta,* continens varia Poemata tam græca quam latina JOANNIS SYLVII Insulensis. Est opus autographum.

CXXVI. Vita S. BERNARDI per modum comœdiæ carmine hexametro descripta; et in quinque actus partita, per domnum FRANCISCUM SYLVIUM [1], monachum LAUDENSEM, insignem poetam æque ac theologum.

CXXVII. Versus morales CATONIS in quarto, *ex membranis*, latino et gallico idiomate : Author gallicorum versuum poterit forte agnosci ex ultimo tetrastico :

CATON *fenist qui fu sage, et preus,*
Ses nobles vers accoupla deux et deux :
Mais je FEVRE *qui ne sçai le fer battre*
En ce dittic en ay fet de deux quatre.

CXXVIII. Volumen, *ex charta,* in quarto, continens seriem et acta præcipua summorum pontificum usque ad Clementem VIII, idiomate flandrico, authore incerto. Principium : *Defeuvas die eenichgevore sone Godts Paus ost, etc.*

(1) Ce François Sylvius ou Dubois, natif de Courtrai, fut reçu à l'abbaye de Loos en 1576. « Il s'appliqua à l'étude avec si peu de modération, dit Ignace » Delfosse, qu'il en contracta une forte maladie qui lui fit perdre l'esprit, étant » encore dans la fleur de l'âge. » *Hist. de Loos,* IV, 480.

CXXIX. Libellus in quarto, *et charta*, manu recenti ex codice *Claudij Doresmieulx* Atrebatij, in quo doctoris universalis ALANI MAGNI DE INSULIS tractatus de sex alis Cherubin. Prin. *Ad explanationem hujus figuræ necessaria videtur*, *etc*. Finis. *Æterna fruens beatitudine*. Tractatui præponitur figura Cherubin, et in eo agitur de partibus confessionis. Obijt autem *Alanus* apud Cistercium anno 1202. ut annotat *Albericus* in chronico necdum typis vulgato. (1)

CXXX. Volumen in quarto, *ex charta*, quod est breviarium secundum usum collegiatæ ecclesiæ SANCTÆ GUDILÆ BRUXELLENSIS, cui præponitur *Calendarium* et in fine recentiori manu habetur *Officium de venerabili sacramento*.

CXXXI. Volumen in folio, *ex membranis*, et charactere antiquo, in quo historia CLEMENTIS PAPÆ de disceptationibus apostoli Petri et Simonis Magi. Prologus. Princ. *Tibi quidem, papa Gaudenti, nostrorum decus insigne doctorum, etc.* Finis : *Sed jam videamus scribens Jacobo fratri Domini operis sui Clemens ipse quod sumat orationis initium.* Principum libri primi : *Ego Clemens in urbe Roma natus, ex prima ætate pudicitiæ studium gesti, etc.* Finis historiæ : *Cunctis rite compositis valedicens ei proficiscitur a Laodicia.* (2)

CXXXII. Volumen in quarto, *et charta*, quo continentur sermones fratris NICOLAI DE HAKEVILLA, ordinis fratrum minorum, in dominicas totius anni. Princ. *Dicite filiæ Syon: ecce rex tuus, etc.* (3)

CXXXIII. Volumen in folio, *ex charta*, recenti manu, quod complectitur commentarium *incerti authoris* in tertiam partem theologicæ summæ sancti Thomæ Aquinatis, doctoris angelici et communis.

(1) Depuis lors, c'est-à-dire en 1698, la chronique d'Albéric a été imprimée. Voyez ci-dessus, p. 216, n.o 285.

(2) Voyez ci-dessus, p. 10, n.o 13.

(3) Voyez ci-dessus, p. 58, n.o 97.

LIBRI MANUSCRIPTI GALLICI.

CXXXIV. Codex, *ex membranis*, in folio, continens EPISTOLAS ET EVANGELIA quæ cantantur per annum, idiomate gallico [1].

CXXXV. Liber continens tractatum B GREGORII in cantica canticorum, translatum in gallicum per fratrem JOANNEM WERRIET. [2]

CXXXVI. Liber *ex membranis*, scriptus circa annum Domini 1290. continens primo calendarium, deinde observationes medicas pro singulis mensibus; postea libellum dictum *Li Conte de moralités* in quo tractatur de virtutibus et vitijs juxta opinionem philosophorum antiquorum. Præterea continet litanias cum varijs orationibus ad B. MARIAM VIRGINEM. Item Tractatum de diversis animalibus, idiomate gallico.

CXXXVII. Liber *ex charta*, in folio, dictus *l'Horloge de Sapience* [3], authore fratre JOANNE DE SOUHAUDE, ex ordine patrum dominicanorum.

CXXXVIII. Liber *ex charta*, in octovo, continens tres libros de Imitatione Christi [4], translatos de germanico in gallicum anno 1538. per authorem anonymum, qui dictos libros attribuit LUDOLPHO DE SAXONIA Carthusiano, qui scripsit vitam Christi, cum tamen communiter tribuantur THOMÆ A KEMPIS,

(1) Voyez ci-dessus, p. 10, n.° 14.

(2) Voyez ci-dessus, p. 13, n.° 18.

(3) Il a été fait au moins cinq traductions françaises de l'*Horologium sapientiæ* de Henri de Suso, mal nommé ici *de Souhaude*.

(4) Il est probable que cette traduction des trois premiers livres de l'*Imitation* est la même que celle qui a été imprimée in-24, Anvers, 1544. Voyez Barbier, *Dissertation sur les soixante traductions de l'Imitation*, in-12, 1812, p. 9.

canonico regulari, vel quod minus probabile est, JOANNI GESSEN, abbati ordinis S. Benedicti.

CXXXIX. Liber *ex membranis*, in quarto, continens vitas et acta plurimorum Sanctorum.

CXL. Liber in quarto, continens viginti sermones gallicos super themate : *Ascendere vos feci de terra Ægypti, et eduxi vos per desertum ut possideris terram, Amos 2. cap.* habitos Bethuniæ per authorem anonymum a centum annis aut circiter. (1)

CXLI. Liber scriptus ad petitionem Philippi Francorum Regis anno 1279, continens tractatum de decem præceptis Decalogi; et alia quædam.

CXLII. Liber continens dialogum inter patrem et filium compositum per fratrem CLAUDIUM DE BROUSEVAL, religiosum Clarevallensem, annos 1544. (2)

CXLIII. Liber in quarto, *ex charta*, cujus talis est titulus. *Contemplation en forme d'instruction sur la cognoissance de soy, sur la noblesse de l'ame raisonnable, de la misère du corps, de la fragilité humaine, des faulx biens du monde, et des trois vertus, foy, espérance et charité. Faicte par révérend père Dom* JASPART DE BOVINCOURT (3), *abbé de Sainct-Pierre en Oudembourg, ordre de Saint-Benoît;* lequel livre est ainsi censuré sur la fin:

Dignus est hic liber qui prælo committatur, tum quod non in uno loco fidem catholicam mire confirmet, tum quod pul-

(1) Voyez ci-dessus, p. 59, n.o 101.

(2) Voyez ci-dessus, page 67, n.o 109.

(3) Jaspar de Bovincourt, dont nos biographes ne parlent point, est né à Bapaume. Il était moine à Anchin lorsqu'il fut nommé abbé d'Oudenbourg, en 1569. Il mourut le 11 février 1577, à l'âge de 47 ans. Voyez *Chronicon Aldenburgense*, édité par M. l'abbé Malou, petit in-folio. Bruges, 1840, p. 71. Les ouvrages de Jaspar de Bovincourt ne paraissent pas avoir été imprimés.

cherrime explicet tutissimum illud Græcorum proverbium Γνωθι σεαυτόν. *Ita attestor hac prima julii* 1571. Jacobus a Pamel, *sacræ theologiæ licentiatus, librorum apud Brugenses visitator ordinarius.*

Item alius titulus : *Discours de deux causes procédantes de la première (qui est Dieu) l'une naturelle et l'autre volontaire. Composé par ledit seigneur abbé d'Oudenbourg Dom* Jaspart de Bovincourt.

Item Tractatus de prædestinatione; in cujus fine habentur hi versus sequentes :

Au cabinet d'Oudenbourg bien estroit,
En cet an mille cincq cent septante-trois
Ce discours, lorsque febvrier en fin court,
Faisoit l'abbé Jaspart de Bovincourt.

Item alius tractatus contentus in prædicto libro, cujus est titulus :

Comment on doit conformer ses afflictions à la passion de Jésus-Christ.

Sub finem habetur catalogus authorum in toto libro allegatorum, et quo tempore floruerint, secundum ordinem alphabeticum; et notandum quod prædicti tractatus sunt metrici.

CXLIIII. Liber dictus l'*Abeille mystique*, *ou fleurons odoriférans et discours emmielez du très-dévot père sainct* Bernard, *pour les trois voies de la perfection religieuse, purgative, illumivative et unitive; divisé en trois parties, recueillies et disposées en langue vulgaire par le révérend père Dom* Nicolas Parent, *religieux de Loz, confesseur et directeur*

spirituel des dames de l'abbaye de Wevelghem. Prodiit in lucem anno 1639. (1)

CXLV. Liber *ex charta*, in quo continentur sequentia : 1.° *le livre* ZENOPHON, *philosophe, touchant la vie tyranique et la vie privée, translatée de latin en françois par maistre* CHARLES SOILLOT, *et dédié à très-hault et très-redouté seigneur Charle, unique héritier de Bourgoingne, etc.* 2.° *Un livre extraict du Traicté de l'art de bien mourir.* (2)

3.° *Un livre contenant les Dits ou Sentences des philosophes.*

CXLVI. Liber in quarto, dictus le Voiage de Jerusalem et de Sainte-Catherine. (3)

CLXVII. Liber, *ex charta*, in quarto, continens epigrammata ct alia poemata Gallica JOANNIS SYLVII, Insulensis. In fine habetur historia metrica etiam Gallico idiomate exponens quomodo et a quibus Calvinismus incœperit Ballioli in Flandria circa annum Domini 1566. Est volumen scriptum manu authoris, in cujus principio hæc habentur : JOANNIS SYLVIUS EST HUJUS ET POSSESSOR ET AUTHOR. (4)

(1) *L'Abeille mystique* fut publiée in-4.o à Tournai, chez Adrien Quinque, 1639. Nicolas Parent, né à Lille, mourut à Loos, le 22 février 1663. Il a publié d'autres ouvrages et spécialement l'*Eperon de l'amour divin*, in-12. Lille, Derache. Nous verrons ci-après, qu'il est également auteur de l'*Alliance sacrée de Dieu avec l'âme*, cotée ci-dessus dans notre catalogue, sous le n.o 107, page 65.

(2) Voyez ci-dessus, p. 281, n.o 332.

(3) Voyez ci-dessus, p. 107, n.o 185.

(4) Ce recueil autographe des poésies françaises de Jean Silvius ne se retrouve pas, non plus que la collection, également autographe, de ses vers latins, mentionnée ci-dessus, p. 360, n.o CXXV. Foppens, qui a consacré un court article à cet écrivain, ne mentionne ni l'un ni l'autre des deux manuscrits. Il paraît avoir ignoré aussi que Jean Silvius dirigea pendant quelque temps les écoles de Lille, comme le témoigne Jacq. Marchant, Comment. Fland. 41 : « *Scholam instituendæ in litteris græcis latinisque adolescentiæ Joannes Sylvius, aliique non sine fama fructuque Lillæ habuere, a magistratu stipendiati.* »

INDEX

LIBRORUM ALIQUOT MANUSCRIPTORUM

QUI ADSERVANTUR

APUD REVERENDUM DOMINUM

D. ABBATEM LAUDENSEM.[1]

I. Registrum et taxa BENEFICIORUM EPISCOPI TORNACENSIS necnon de valore eorumdem, secundum duodecim decanatus ejusdem episcopi. In quo tam collatores quam patronos quorumcumque beneficiorum et custodiarum, quin etiam nonnulla alia lector assiduus deprehendere possit. *In folio et charta.*

II. Repertorio de todos los caminos de Espana hasta agora, nunca visto, en el qual allaran qualquier viaje que convieran andar mas pro veschoso para todos los caminantes, compuesto por PERO JUAN VILLUGA Valenciano, anno Domini 1545. Con privilegio imperiali. *In quarto et charta.*

III. L'entretien de vie, comprenant sommairement la guarison de toutes maladies. La manière de prendre médecine et user de chirurgien, nouvellement compilé par maistre JEHAN GUEVROT, docteur en médecine, et médecin du très-chrestien roy de France, François, premier de ce nom. Item un régime singulier contre la peste, avec une table pour plus facilement trouver le contenu audit sommaire. *In folio, charta.*

(1) *Bibliotheca Belgica manuscripta*, II, 124. Cet inventaire, rédigé aussi par Antoine Du Quesne, sert de supplément au catalogue qui précède.

IV. Un volume et livre *in folio, charta*, contenant diverses affaires et commencement des troubles du Pays-Bas, nommément des matières du centiesme, dixiesme et vingtiesme deniers, le tout dès l'an 1570, jusques à l'an 1576.

V. Un volume *in folio, charta*, contenant les coustumes de la chastellenie de LILLE : Un bref extrait d'aucuns mandemens reposans en la gouvernance de Lille. Item les noms de tous les villages et paroisses estans en la chastellenie de Lille en Flandres, divisez en quatre parties, selon leur situation, avec quelques notes aux marges servantes d'explication à icelles coustumes.

VI. Un autre volume *in folio, charta*, contenant les coustumes generalles de la gouvernance, bailliage, châtellenie de DOUAY ET ORCHIES, et des appartenances, contenant le texte desdites coustumes, avec plusieurs additions alendroit dudit texte, ensemble le redressement des articles conforme au besoignié de Malines. A la fin se lisoit : *Lesquelles coustumes ont esté lues et approuvés par les lieutenant et officiers de l'empereur au siége de la gouvernance bailly et hommes de fiefz du chastel de Douay, advocatz et procureurs postulans audit siége, achevées et descriptes le 16 en novembre* 1577.

VII. Un volume *in folio et charta*, contenant diverses lettres pattentes, traittez et accordes touchant le privilege de non confisquier en la chastellenie de LILLE.

VIII. Un autre volume *in folio et charta*, contenant diverses lettres, instructions, traictez de paix et accords, etc., de ce qui s'est passé au faict de la police, gouvernement et troubles de ces Pays-Bas, dès l'an 1570 jusques en l'an 1576.

IX. Un autre volume où registre *in folio, et charta*, contenant plusieurs lettres d'octrois, ordonnances et placarts des princes, sentences, transports, et d'autres semblables matières données en ces Pays-Bas, dès l'an 1509 jusques en l'an 1515.

X. Un autre volume *in folio et charta*, estant un registre tenu pour ce qui s'est passé és assemblées des chevaliers et nobles des villes de LILLE, et chastellenies dudit LILLE, DOUAY ET ORCHIES, commenchant le 24 aoust 1581.

XI. Un autre volume *in folio et charta*, contenant diverses lettres, traittez de paix, registres, mandements et placcarts des princes, depuis l'an 1488 jusques en l'an 1633.

XII. Un autre volume *in folio et charta*, auquel sont contenu les traittez de paix suivants, dès l'an 1316 jusques en l'an 1527, etc.

1.° Traicté faict entre le comte de Flandres et les Flamens d'une part, et Philippe, comte de Poictiers, filz du roy de France, régent des royaulmes de France et Navarre d'autre part, en l'an 1316, le premier jour de septembre.(1)

2.° Traicté faict à ARRAS en l'an mil quatre cens trent cincq, le 21 de septembre, entre le duc Philippes de Bourgongne et le roy de France Charles VII, auquel est principallement touché de la mort du duc Jehan de Bourgongne, homicidé à Monstreau.(2)

3.° Traicté faict à PÉRONNE en l'an mil quatre cens soixante et huit, le 14 d'octobre, et qui avoit esté pourparlé et commencé à Han en Vermandois, entre le roy de France Loys XI, et Charles, duc de Bourgongne.(3)

4.° Traicté de paix faict et publié à SENLIS, le 23 de may mil IIII C. et IIIII XX. XIII, et à Monstreul le 26 jour dudit mois oudit an.(4)

5.° Accord faict entre messieurs les depputez, assemblez en l'abbaye DE VAUSELES, le 19 de décembre XV C. cincquante

(1) Ce traité a été publié en extrait par Oudegherst, *Annales de Flandre*, ch. 145, et par Leibnitz, en entier.

(2) Voyez *Corps diplom.*, II, 2.e partie, 309.

(3) *Corps diplomatique*, III, 1.re partie, 394.

(4) *Corps diplomatique*, III, 2.e partie, 303.

cincq, assçavoir du roy de France, messieurs l'admiral gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté en Picardie, et de l'Aubespine, abbé de Basse-Fontaine, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'hostel de Saditte Majesté : et de par l'empereur et du roy d'Angleterre, messieurs le comte de Lalaing, chevalier de l'ordre de la Thoison, gouverneur et capitaine-général de Leurs Majestez, au conté de Haynault : Regnart, et de Brustelles, leurs conseillers et maistres des requestes de leur hostel, pour traitter de la délivrance et rançon des prisonniers de guerre d'une part et d'autre.

6.° Traicté faict à Arras, en l'an mil quatre cens quatre vingtz et deux [1] avec le duc Maximilien d'Austriche, à la fin duquel se lit :

Ce présent traictié fut faict et accordé en la ville d'Arras, l'an mil IIII C. IIIII XX et deux ; et l'an mil IIII XX troys fut laditte damoiselle [2] délivré au sieur et dame de Beaujeu, en l'an IIII XX, et six fut rompu, parce que ceux de Sainct-Omer baillèrent passage au capitaine Sallezart, qui vint surprendre la ville de Théroenne, dont la guerre recommencha entre le roy de France et le duc d'Austriche. Depuis la paix inviolable et réconciliation de ce présent traictié fut faict à Francquefort, là où laditte ville de Sainct-Omer demeura neutre lesdits neuf ans completz commenchant audit an IIII XX et deux.

7.° Traicté faict à Cambray en l'an mil V. C. XXX, le 5 jour d'aoust. [3]

8. L'extraict des lettres que monsieur le chancelier messire

(1) *Corps diplom.* III, deuxième partie, 100.

(2) Marguerite d'Autriche, alors âgée de deux ans.

(3) Ce traité de Cambrai, connu sous le nom de *Paix des Dames*, porte la date du 5 août 1529 et non 1530. Il est imprimé dans le *Corps diplomatique* de Dumont, IV, deuxième partie, 7.

Anthoine du Prat envoia à monsieur l'évesque de Clarmont, son filz, de la mort de monsieur de Bourbon, connétable de France.

EPITAPHE DUDIT SIEUR DE BOURBON.

Duobus regibus captis, Gallo devicto, et
Italia superata, Roma oppressa, pontifice
Obsesso, tempus est cedat Burbondus.

9.° Abstinence et trève faict à Bommi, l'an mil V.C. 37, le pénultième jour de juillet [1] : Publication d'icelle faicte és villes frontières de France.

10.° Publication de la trève faite à Nice l'an 1538, le 17 de juin, au couvent de S. François, près laditte ville de Nice.

11.° Traicté faict à Nice pour dix ans, le 18 juin 1538. Coppie du mandement que monseigneur le duc de Vendosme attacha en la ville de Sainct-Paul, le XI juillet 1542. [2]

12.° Sommaire extraict du traicté de Paix entre le roy de France et le roy d'Angleterre, en avril 1545.[3]

13.° Traictié de S. JEHAN DES VIGNES lez-Soissons, faict le 18.° jour de septembre, en l'an mil V. C XLIIII. *Scriptum pridie nonas novembris* 1546.[4]

14.° Traictié fait à PARIS, l'an 1514, entre le roy de France,

(1) Le traité de Bommi-lez-Térouane, portant trève de dix mois, entre François I.er et Charles-Quint, est insérée au *Corps diplom.*, IV, deuxième partie, 153.

(2) Pour le traité de Nice, voyez *Corps diplom.* IV, deuxième partie, 169. Le mandement du duc de Vendôme ne s'y trouve pas.

(3) Ce traité ne se trouve ni dans le *Corps diplom.* de Dumont, ni dans le supplément de Rousset.

(4) Voyez ci-dessus, p. 163, à la note.

François I.er de ce nom, et Charles prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, le 24.e jour de mars. (1)

15.° Assemblée faicte près la ville d'Ardres, pour traicter de paix. Princ. *Le roi estime, etc.* (2)

16.° Traicté de trève fait en l'ABBAYE DE VAUCELLES, près Saint-Quentin, en l'an 1555, pour cinq ans, le cincquiesme de février. (3)

17.° Négotiation de ce qui s'est faict à MADRID pour la délivrance de François I.er, pris prisonnier à la bataille de Pavie, faitte à la sollicitation de Madame, mère du roy, régente en France, par Jehan de Salva, premier président en la cour de parlement à Paris, ambassadeur de Madame, mère du roy, régente en France, en la compagnie de messire François de Tournon, archevesque d'Ambrun, pour la délivrance du roy son maître, et paix de la chrétienneté. Commence à l'oraison. Princ. *Sire, après qu'il a pleu à Dieu, usant de sa justice, la cause à son secret jugement réservé,* etc.

18.° Traicté faict à MADRID en l'an 1526 (4), le dimence XIIII du mois de janvier.

19.° Epitaphe de M. le duc Philippe-le-Bon. Princ. *Jehan fut né de Philippe*, etc.

20.° Les tragicques regretz de Charles d'Austriche, empereur 5.e du nom : Princ.

Terre jadis de moy plus convoitté
Que celle là dont l'ardeur indompté, etc.

(1) Voyez *Corps diplom.* IV, première partie, 199.
(2) Voir de Puy, *Traitez touchant les droits du roy.*
(3) *Corps diplom.* IV, troisième partie, 82.
(4) Suivant le style des Pays-Bas, il faudrait dire 1525. Voyez ce traité dans le *Corps diplom.* IV, première partie, 399 et 412.

21.° Extraict d'aucuns anciens registres et autres renseignements trouvées en la trésorerie de Poligny, et touchant aucuns seigneurs issus de la maison de Bourgongne, et sur la fin est un Nota de la naissance de Philippe second, l'an 1527, dénoté par ces mots latins : *ECCe ELIsabeth genVIt nobis prInCIpeM et VoCatVs est phILIppVs*, le 21.e jour de may, par un mardy, entre trois et quatre heures après-midy, à Valadolide.

Finis catalogi Laudensis, anno 1643, 5 martii.[1]

(1) On pourra s'étonner que de tous les manuscrits mentionnés dans ce catalogue intéressant, il en soit parvenu un si petit nombre à la bibliothèque de Lille; mais cet étonnement diminuera si l'on songe que déjà du temps d'Ignace Delfosse (1704-1727), la bibliothèque de Loos en avait perdu beaucoup. Voici comment, en effet, s'exprime cet abbé :

« Ce fut dom Antoine du Quesne, qui étoit pour lors receveur et qui fut depuis abbé, qui envoya à l'auteur le catalogue de nos manuscrits, qu'il y rapporte au nombre de plus de 200 qui nous restoient encore alors. L'on auroit dû au moins les conserver précieusement après la perte que nous avions faite de tant d'autres; mais c'est ce que l'on n'a pas fait. Car il s'en faut bien que nous ayons aujourd'huy tous ceux qui sont rapportez dans ce catalogue. Nous nous plaignons, et avec raison, du tort que les hérétiques et les armées qui ont pillé plusieurs fois notre maison, nous ont fait en cela; et nous-mêmes nous négligeons de conserver les précieux restes d'un si riche trésor. » *Description de l'abbaye de Loos*, *IV*, 480.



EXTRAIT

DE L'OUVRAGE D'IGNACE DELFOSSE,

INTITULÉ :

Description de l'abbaye de N.-D. de Loos. II, 524.

« Outre les cinq missels que F. Jean Zoutarts [1] a écrits du temps de cet abbé, le même a fait encore, en manuscrits, les ouvrages de Vincent : *Volumina quæ dicuntur Vincentii, et summa de virtutibus*. Cet auteur est Vincent de Beauvais, de l'ordre de Saint-Dominique, qui vivoit du temps de saint Louis, de qui il étoit fort aimé et estimé. Ses ouvrages sont divisez en quatre parties : la première est le *Speculum doctrinale*, où il est traitté de touttes les sciences, depuis la grammaire jusqu'à la théologie; la deuxième est le *Speculum historiale*, qui comprend l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1244 ; la troisième est le *Speculum naturale*, où il parle de la nature des choses; et la quatrième *Speculum morale*, où il traite des vertus et des vices. Si F. Jean Zoutarts a écrit tous ces traittez, le travail doit avoir été grand et de longue durée. La somme des vertus que l'on dit qu'il a encore écritte, est apparamment la quatrième partie, c'est-à-dire le *Speculum morale* de Vincent de Beauvais, à moins que ce ne soit quelqu'autre ouvrage qui portoit ce titre.

(1) Jean Zoutarts vivait au XIIIe siècle, sous l'abbé Nicolas d'Auchy. Ignace Delfosse, II, 515, fait mention d'un missel qu'il écrivit en 1288.

» Frère Jacques de Bailleul, religieux de Loos, a écrit encore du temps du même abbé deux volumes de sermons sur les dimanches et fêtes, de frère Guibert : *Frater vero Jacobus de Balliolo*, c'est l'abbé d'Auchy même qui parle, *scripsit sermones fratris Guiberti in duobus voluminibus, videlicet de dominicis et festis sanctorum*. Ce frère Guibert était de Tournay, religieux de Saint-François et docteur de Paris, l'an 1270. Moréry dit que l'on voit encore son épitaphe à Tournay, et qu'il a composé une grande quantité d'ouvrages qu'il rapporte, et entre autres ces sermons que F. Jacques de Bailleul a transcrits. Si ces sermons étoient sur tous les dimanches et fêtes, les deux volumes de notre religieux doivent avoir été considérables. Si dans l'espace de neuf ans que dom Nicolas d'Auchy a été abbé, deux de nos religieux seulement ont fait les manuscrits que nous venons de rapporter, il faut qu'il s'en soit fait beaucoup l'espace de trois cents ans que nos religieux se sont appliquez à cet utile exercice; et cela confirme ce que l'on assure, que les hérétiques nous en ont brûlez une grande quantité, l'an 1566.

» Un certain frère Everard, chanoine régulier de l'ordre du Val-des-Ecoliers, nous écrivit aussy, du temps de dom Nicolas d'Auchy, une somme des fêtes des saints qui commençoit par ces paroles : *Lætabor ego super eloquia tua*. Comme il n'y a dans ce pays-cy de maison de Val-des-Ecoliers qu'à Mons, il est croiable que ce frère Everard en étoit, et que ces religieux, qui n'étoient peut-être point fort riches alors, vendoient pour vivre des manuscrits qu'ils faisoient, comme l'on vend encore à la Trappe d'autres ouvrages des mains des religieux, et comme nous avons fait apparamment nous-mêmes autrefois. Il se peut néanmoins, comme le croit dom Adrien du Ray[1], que cette

(1) Adrien du Ray, étant receveur de l'abbaye, avait compilé tous les titres, et en avait composé un abrégé chronologique qui a beaucoup servi à Michel Gouzelaire pour son histoire de Loos. Celui-ci n'a eu, pour ainsi dire, qu'à le

somme des saints ait été composée par ce frère Everard, et transcritte par un de nos religieux. Mais il semble que dom Gouzelaire se trompe quand il dit que les ouvrages de Vincent, que frère Jean de Zoutarts a écrits en quatre volumes, étoient de Vincent de Lerins, puisque cet autheur n'a jamais composé qu'un petit traitté, mais excellent, qu'il a intitulé : *le Pèlerin.*

Ces beaux manuscrits des frères Jean Zoutarts, Jacques de Bailloeul et Everard, ont apparamment subi le malheureux sort de ceux qui ont étez brûlez par les hérétiques, puisque nous ne les avons plus.

» Puisque nous sommes sur le chapitre de nos manuscrits, disons un mot de ceux qui nous restent et qui ont échapez à la rage de ces furieux. Nous avons une bible que l'on ne sçauroit assez estimer : elle est dans un petit volume in-12 qui n'a que trois doigts d'épaisseur, et qui cependant, outre l'ancien et le nouveau testament, contient encore plusieurs lettres de saint Jérôme, et des interprétations des mots hébreux. Il est d'un vélin plus délié que le plus fin papier de poste, quoy qu'il ne perce pas du tout. Il est très-correct, et l'on n'y voit point la moindre rature. Les premières lettres des chapitres sont enluminées et dorées de cet or dont on a perdu le secret, et qui est encorre aussi beau et aussy vif que le premier jour, quoy qu'il y ait plus de cinq ou six cens ans que ce manuscrit est fait.

» S'il est de la main d'un de nos religieux, comme il est très-croiable, il faut qu'il y eut alors icy des écrivains bien habiles, puisqu'il ne se peut rien voir de mieux écrit.

revoir et à le traduire du latin en français. Long-temps on crut que les mémoires de dom Adrien du Ray étaient perdus; mais enfin on les retrouva dans les papiers de dom Gouzelaire, qui les avait retenus pendant près de trente ans. Du reste, ils ont disparu de nouveau, sans qu'on sache où ils peuvent être. Adrien du Ray mourut dans un âge très-avancé, le 15 septembre 1585. C'était un très-bon religieux.

» Nous avons encore une autre bible, mais plus récente que l'autre, quoy qu'elle ait prez de 450 ans. Le vélin est aussy fort délié, et le caractère beau; mais il n'est ni si net ni si correct que l'autre, et il s'approche plus de la lettre gothique. C'est un volume en petit octavo. Ces deux manuscrits, qui ont été faits plusieurs siècles avant que l'on ne parlast des hérésies des derniers temps, pouroient fort bien convaincre nos hérétiques des falsifications dont ils ont remplis leurs bibles. Au reste, il n'y a point d'apparence que ce soit un de nos religieux qui ait écrit cette seconde bible, puisqu'au commencement l'on voit en charactère ancien, mais plus nouveau que celuy du corps du livre, les vers suivans :

Huc ego sum, lector, Treeis devectus ab urbe;
Urbs opibus dives, dives ab ingeniis.

C'est Troie en Champagne.

» Il nous reste aussy les épîtres de saint Paul dans un manuscrit in-4.° que les sçavans religieux de Saint-Maur, à Paris, ont assuré être aussy ancien que notre abbaye; il est en vélin, et d'un caractère fort lisible. La marge, qui est grande, est toute remplie de notes en si petit caractère et avec tant d'abréviations, qu'il est très-difficile de les lire; le corps du livre est aussy tout interlinéé de notes également difficiles à lire.

Si l'on pouvoit les déchiffrer, il est hors de doute que l'on y trouveroit de fort belles remarques. Le charactère de ces notes est net, et il ne s'agiroit que de trouver la clef de ces abréviations, après cela il serait aisé de les lire. Pour moi, je n'ai ni d'assez bons yeux ni assez de temps pour cela; mais il seroit à souhaiter que quelqu'un de nos jeunes gens voulust se donner cette peine. L'on n'a pas lieu de douter que ce manuscrit ne soit de la main d'un de nos premiers religieux, et il y en avoit

dez le commencement de cette maison d'assez sçavans pour que ces notes soient belles, curieuses et édifiantes, veue la sainteté de ces premiers religieux. M. Estius, sçavant docteur de Douay, estima si fort ce manuscrit, qu'il s'en servit beaucoup quand il composa ses excellens commentaires sur les épîtres de saint Paul, où il le cite avec honneur dans plusieurs endroits: *ut legi*, dit-il, *in pervetusto codice, monasterii B. M. de Laude.*

» Il y a encorre un autre manuscrit in-folio et en beau charactère, sans que l'on y voie le nom du religieux qui l'a écrit. Il est ancien; et à ce que l'on en peut juger du caractère, il n'y a guère moins de 500 ans qu'il est fait. Il porte pour titre : *Itinerarium beati Petri de Armariolo de disceptationibus beati Petri et Simonis Magi*[1], dédié au pape Clément. L'on ne sçait point qui est ce bienheureux Pierre de Armariolo ni en quel temps il a écrit; l'on ne peut sçavoir par conséquent qui étoit le pape Clément à qui il l'a dédié, et par les ordres duquel il dit qu'il l'avoit composé. Ni Bellarmin de *scriptoribus ecclesiasticis*, ni Morery ni aucun autre autheur que je sache, ne disent rien de ce Pierre de Armariolo ni de son ouvrage; ce qui, joint au titre particulier de cet ouvrage, pouroit faire douter s'il n'est point apocriphe. J'apprends à ce moment qu'il l'est effectivement, comme le remarque saint Athanase et même Bellarmin, qui en parle sous le nom d'*Itinerarium* que l'on voit dans les œuvres de saint Clément, d'où il paroît que notre religieux l'a transcrit. Moréry, qui parle de ces *Disceptationes*, qu'il appelle recognitions, dit aussy, en parlant de saint Clément, qu'elles sont apocriphes, à cause de plusieurs erreurs que les hérétiques ébronites y ont insérées.

» Un autre manuscrit que nous avons encore in-folio, aussy ancien que l'autre, et qui est en beau caractère, contient les

(1) Voyez ci-dessus, p. 10, n. 13, et p. 361, n.o CXXXI.

homélies du vénérable Bede, et quelques-unes de saint Léon et de Tertullien. Item un manuscrit in-folio, qui contient les expositions de saint Grégoire, sur le livre de Job, écrit vers l'an 1200.

» Item un autre in-4.°, à peu prez de même datte, qui contient les sermons de l'abbé Guerric. Cet abbé était né à Tournay, et avoit été chanoine de la cathédrale. Il se rendit religieux de notre ordre sous saint Bernard, et fut ensuite abbé de Juigny (Igny), dans le diocèse de Reims. Il mourut l'an 1158. Il composa plusieurs ouvrages dont il ne reste que les sermons que nous avons et qui se trouvent dans les œuvres de saint Bernard et dans la bibliothèque des pères. (1)

Item un autre manuscrit in-folio, contenant l'histoire du royaume d'Angleterre, de l'an 1200. (2)

Item un autre manuscrit in-folio, à peu prez de même temps, qui contient la vie de saint Bernard, et des exhortations des saints pères que saint Jérôme a translatées du grec en latin. (3)

» Item un autre folio de la même datte, qui contient les homélies de saint Grégoire, pape. (4)

» Item un autre folio, écrit vers l'an 1200, contient les vies de plusieurs saints et saintes; et un autre encorre in-folio, et de même date, contient la vie de sainte Marie-Magdeleine et de saint Augustin, et plusieurs homélies des saints pères. (5)

» Item un autre manuscrit plus grand que le folio ordinaire, et d'aussy ancienne datte que le précédent, contient trois livres des vies et actions des saints, dont les deux premiers sont de Posthumian et le trois de Jean Cassien. Outre cela, dix-huit

(1) Voyez ci-dessus, p. 60, n.o 104.
(2) Voyez ci-dessus, p. 152, n.o 226.
(3) Voyez ci-dessus, p. 341, n.o XXXIV.
(4) Voyez ci-dessus, p. 12, n.o 16.
(5) Voyez ci-dessus, p. 132, n.o 201.

livres de sentences des saints pères hermites, traduittes du grec par saint Jérôme, prêtre, ou, comme d'autres croient, par Pélage, diacre de l'église de Rome. De plus, quatre livres de Jean, soudiacre de la même église. Ce manuscrit contient encorre le livre de Paschasius, intitulé: le Paradis, et plusieurs autres choses: et entre autres, les vies des saints Paul, premier hermite; d'Antoine, moine; de saint Pachome, de sa règle; saint Jean, l'aumônier; de saint Abraham, etc., et enfin deux livres des miracles de Pierre, le vénérable abbé de Cluny. (1)

» L'on remarque que dans tous ces manuscrits d'ancienne datte, l'on n'y voit point, ou rarement, les noms des religieux qui les ont écrits. Comme ils étoient presque tous saints dans ce temps-là, ils se contentoient que leurs ouvrages fussent connus de Dieu et utiles à leurs frères, et ils ne se soucioient point de transmettre leurs noms à la postérité; mais il n'en a point été de même dans la suitte. Dez l'an 1288, les religieux, devenus un peu moins ennemis de la vanité et de l'estime des hommes, ont commencé à mettre leurs noms sur leurs ouvrages, comme nous l'avons veu cy-dessus de F. Jean Zoutarts et F. Jacques de Bailloeul, qui ont vécu et écrit dans ce temps-là; et il en est peu de ceux qui ont écrit après eux, qui ne les ait imités en cela.

» Nous avons encore neuf ou dix volumes de chant in-folio, graduels, antiphonaires, lectionnaires, missels, bréviaires, psautiers, collectaires, etc., dont on ne sait pas le temps qu'ils ont été faits ni les noms de ceux qui les ont écrits. L'on ne peut plus s'en servir aujourd'huy, à cause du changement qui a été fait dans notre chant.

» Nous avons aussy une règle de saint Benoît assez ancienne,

(1) Voyez ci-dessus, p. 341, n.o XXXIV.

dont on s'est servi longtemps dans le chapitre, avec un obituaire ancien et fort curieux.

Il nous reste encore un manuscrit de l'an 1462, qui contient la vie de Jésus-Christ, tirée de l'évangile et divisée en trois parties, dont la première comprend l'histoire évangélique, depuis son incarnation jusqu'à la 32.ᵉ année de son âge. La deuxième partie contient ce qui s'est passé jusqu'à sa passion, et la dernière rapporte ce qui s'est fait dans sa passion, et y ajoute diverses significations du mot de Pasques. Cette vie de Jésus-Christ a été compilée par F. Ludolphe Alemannus, chartreux, et fut transcrite par F. Jean Grip de Pabula, l'un de nos religieux. [1]

» Un autre manuscrit in-folio, de l'an 1488, a pour titre *Expositio super regulam beatissimi patris nostri Benedicti*[2], *collecta per dominum Joannem cardinalem Sti. Sisti, de Turrecremata vulgariter nuncupatum*. Ce cardinal étoit pourtant de l'ordre de saint Dominique, et il fut maître du sacré palais. Il composa divers autres ouvrages.

» Il y a un autre manuscrit à peu prez de même temps, qui porte pour titre : *Dictionarium pauperum omni predicatori perutile*[3]; et encore un autre in-folio, *de vitiis et virtutibus*, écrit l'an 1500.

» Item un autre in-4.°, écrit l'an 1400, et qui contient quelques sermons de saint Augustin et de saint Isidore; et encore un autre qui contient quelques sermons de saint Bernard; et encore un autre de l'an 1500, qui contient les sermons de F. Nicolas de Hakevilla, de l'ordre des frères mineurs. [4]

» Il nous reste, outre cela, un manuscrit in-8.° qui contient la vie de saint Bernard, abbé, écritte par Pierre Stevenoir, l'an

(1) Voyez ci-dessus, p. 9, n. 12.
(2) Voyez ci-dessus, p. 78, n.° 127.
(3) Voyez ci-dessus, p. 43, n.° 77, et p. 348, n.° XLIII.

1426. L'on ne sait point s'il étoit religieux d'ici, puisqu'il ne se dit point frère. Et un autre manuscrit in-8.°, qui a pour titre : *Libellus statutorum Cisterciensis ordinis*.

» Il ne faut pas oublier une belle et fort ancienne bible en fort grand folio. Elle nous est venue depuis peu d'une maison de nos religieuses qui l'ont presqu'entièrement gâtée, en ayant coupé la plus grande partie pour en avoir le vélin, et l'emploier à leurs petits ouvrages. Il est vraisemblable qu'elle venoit d'un de nos religieux qui avoit demeuré dans cette maison.

» Tout ces manuscrits que nous venons de rapporter sont presque tous en latin; mais nous en avons un en vieux goulois et en gros et grand folio; un qui est très-curieux, c'est d'Olivier de la Marche[1], gentilhomme bourguignon, qui a été longtemps au service et à la cour de Philippe-le-Bon, et Charles Hardy, nos deux derniers ducs de Bourgogne et comtes de Flandre. Il y rapporte tout ce qui s'étoit passé de plus mémorables du temps de ces deux puissans princes. L'on croit que ce manuscrit est de la main de l'autheur même, ou du moins une copie qu'il a reveue, puisqu'elle est signée de luy avec paraphe. L'on ne sait d'où ce manuscrit nous est venu.

» Voilà ce qu'il nous reste de manuscrits qui ont échapé à la fureur des hérétiques. Il est hors de doute que nous en avions une grande quantité d'autres qui ont péri par les mains de ces sacrilèges, qui n'en vouloient qu'aux églises et aux livres. Ils sçavoient apparamment que c'est principalement dans ces anciens manuscrits que l'on trouvoit de quoy les confondre et les convaincre d'erreur. Nous avions aussi, dans le temps de cette

(1) Voyez ci-dessus, p. 58, n.o 97, et p. 361, n.o CXXXII.

(2) Voyez ci-dessus, p. 279, n.o 329. Ce manuscrit n'est pas autographe, comme Ignace Delfosse paraît le croire. Ce qui a induit le bon abbé en erreur, c'est un paraphe final portant la devise du chroniqueur : TANT A SOUFFERT LA MARCHE.

irruption, bien des livres imprimez, puisqu'il y avoit alors plus de 150 ans que l'imprimerie étoit en usage.

» Dom Jean de la Barre dit qu'il en resta très-peu, et que le dégât que firent icy ces furieux, et qui dura l'espace de trois jours, luy avoit été raconté par un ancien religieux qui en avoit été témoin oculaire. Comme nous avons eu icy plusieurs abbez et religieux qui ont été docteurs de Paris, il est hors de doute qu'il y avoit icy autrefois beaucoup de manuscrits, puisqu'il n'y avoit point de livres imprimez de leur temps.

» Quoy que l'on ait fort cessé d'écrire icy et partout depuis que l'imprimerie a été trouvée, et surtout depuis que nos religieux ont abandonné le travail des mains dont l'écriture faisoit partie. Il s'en est pourtant trouvé icy depuis ce temps-là, et en assez bon nombre, qui se sont encore appliquez à cet honête et louable exercice, et nous en avons veu plusieurs de nos jours. Il convient, pour faire honneur à leur mémoire et à leurs ouvrages, d'en dire icy quelque chose ; la reconnaissance même l'exige, puisqu'il y a plusieurs de ces ouvrages qui ont été et qui sont encore aujourd'hui très-utiles à notre maison.

» Pour suivre l'ordre des temps, nous commencerons par dom Jean de le Barre, qui vivoit encorre l'an 1657, fort âgé, et sous les cinq abbés qu'il avoit eus. Il avoit été reçu par M. l'abbé Carpentier, et mourut du temps de l'abbé Du Quesne. Il avoit été celerier sous l'abbé Foucart, l'ancien.

» Il a laissé un assez gros tome en petit folio, où il a ramassé quantité de choses fort curieuses. Il a traité : 1.° de l'abbaye de Cisteaux et de ses quatre premières filles ; 2.° il parle des saints et saintes les plus remarquables de l'ordre, et des hommes illustres qu'il a donnez à l'église ; 3.° il traite des privilèges que les souverains pontifs lui ont accordez ; 4.° il parle de tous nos monastères en particulier, tant d'hommes que de filles, situez dans la Flandre, le Hainault, l'Artois et le Brabant, et il en

rapporte les fondations, les abbez, les abbesses, et tout ce qui s'y est passé de plus considérable; et tout cela avant que le *Notabilia abbatiarum* [1] ne parust. Il faut qu'il ait bien lu et refeuilleté pour avoir pu faire cet ouvrage, et qu'on lui ait bien envoyé des mémoires de tous côtez. Mais il s'étend principalement sur tout ce qui regarde notre maison, dont il dit beaucoup de belles choses anciennes et nouvelles, et l'on peut dire que rien ne lui a échapé. Il rapporte exactement et amplement tout ce qui s'est passé, et qu'il avoit veu sous les cinq abbez qu'il avait eu. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il a ramassé et écrit de sa main ce gros volume étant jubilaire. Il est vray que son grand âge, comme il le dit luy-même, ne luy a point permis d'y mettre un aussi bon ordre qu'il souhaittoit; et il a bien mieux fait de nous le laisser tel qu'il est, que de s'être exposé à mourir avant que de l'avoir mis dans un meilleur ordre. Cela n'a pas empesché les sçavans bénédictins de Saint-Maur, qui sont venus dans ces pays-cy pour y rechercher les anciens manuscrits, d'estimer beaucoup celui-là, et de dire que l'on en pouvoit faire un fort bel ouvrage et très-curieux.

» Il seroit à souhaitter que nos jeunes religieux fussent aussy laborieux que l'étoit ce vénérable vieillard, et que quelqu'un d'eux voulust se donner la peine de retoucher cet ouvrage, et quoy qu'il soit en beau latin, si on vouloit le traduire en françois, il est hors de doute qu'il seroit fort recherché dans touttes les

(1) Cet ouvrage de Jean de Le Barre ne se trouve pas dans la bibliothèque de Lille, mais bien dans celle des archives du département. Il a pour titre : *Notæ et observationes pro sacro ordine Cisterciensi, compilatæ in unum a F. Joanne de Le Barre, religioso de Laude*, avec cette épigraphe : *Mature et candide. est aliquid prodire tenus, sinon datur ultra*. Et ensuite :

CONTRA ORDINIS CISTERC. ET LITTERARUM CONTEMPLORES : *Quid miserum, Ænea, laceras librum, parce sepulto authori hujus libri que multis laboribus, ut potuit, illum compilavit et calamo proprio exaravit anno* 1650, 1651, 1652, 1653 *et ante*.

abbayes, tant d'hommes que de filles, de tous ces pays-ci. Au reste, il paroît assez, par tous ces écrits de Dom Jean de le Barre, qu'il étoit un fort bon religieux, et qu'il avoit une grande idée de sa vocation et de sa maison en particulier, puisqu'il s'y exprime partout avec de vifs sentimens de dévotion et d'humilité, et avec beaucoup de zèle et d'amour pour le bon ordre et la régularité.

» Remarquons icy en passant, et nous le verrons encorre dans la suitte, que tous nos religieux qui ont écrit, et qui se sont appliquez, ont été bons religieux. C'est qu'en fuyant par ce moyen l'oisiveté, mère de tous vices, et méditans sans cesse la loy de Dieu, ou d'autres choses édifiantes qu'ils écrivoient, ils s'en remplissoient l'esprit ; et comme les choses saintes, aussi bien que les mauvaises, passent aisément de l'esprit dans le cœur, et du cœur dans les œuvres, il étoit facile à ces religieux, qui lisoient et écrivoient presque continuellement de la sainteté de leur vocation, des devoirs et des obligations de leur état, de se porter à les accomplir.

» Dom Nicolas Parent, natif de Lille, de parens honorables et aisez, mérite en touttes manières d'être mis au nombre de nos écrivains, puisqu'il est le seul que je sache, dont les ouvrages ayent été imprimez et se trouvent aujourd'hui dans touttes les bibliothèques.

C'est son *Abeille mistique*[1], qui contient trois parties, dont la première traitte de la vie purgative, la seconde de la vie illuminative et la troisième de la vie unitive. C'est un gros quarto, et qui n'est qu'une chaîne de passages de saint Bernard qu'il avoit dévoré, pour ainsy dire, et qu'il possédoit entièrement.

(1) L'*Abeille mystique* qui, au dire d'Ignace Delfosse, se trouve dans toutes les bibliothèques, n'est pas dans celle de Lille, ni même, je crois, dans celle de Cambrai, si riche en ouvrages ascétiques. Voyez ci-dessus, p. 364, 365.

» Il a fait encorre un manuscrit in-folio qui a pour titre : *L'alliance de Dieu avec l'âme*[1], aussy tout tiré des passages du même saint, qu'il applique avec beauconp d'onction, et d'une manière toute mistique à la vie unitaire. Il n'est pas possible qu'il ait fait ces deux ouvrages sur des matières si élevées et si spirituelles, sans qu'il ait été lui-même fort intérieur et fort spirituel. Il l'étoit en effet, et fort adonné à l'oraison; et ses ouvrages sont autant les effets de ses pieuses méditations que de ses lectures assidues. L'on a remarqué de luy que quoiqu'il fust fort âgé, et que la saison fust bien rude, la nuit de Noël, au lieu d'aller se reposer comme les autres après matines, il restoit toujours en prières dans l'église jusqu'à primes; et l'on assure qu'il passoit touttes les matinées en prières et en lecture. Ces deux ouvrages sont en françois.

» Mais il y en a un troisième dans un gros quarto, qui porte pour titre : *Dormi secure concionatorum in evangelia dominicalia*. L'on ne sait s'il a compilé ou composé luy-même tous les sujets de sermons que l'on y voit et qui sont fort beaux, ou s'il n'a fait que les transcrire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a à la marge bien des additions que l'on ne peut point douter qu'elles ne soient de luy. Dom Nicolas Parent avoit été longtemps directeur de plusieurs maisons de nos commissions; et c'est aux abbesses de ces monastères qu'il a dédié les différentes parties de son Abeille mistique; et c'est apparamment à ses heures de loisir qu'il avoit dans ces maisons, plus qu'il n'auroit eu icy, qu'il a composé ses ouvrages; et s'il a pu y faire mettre en pratique les maximes sublimes qu'il y enseigne, il faut que nos religieuses fussent dans ce temps plus spirituelles qu'elles ne sont communément aujourd'huy.

» On le retira de ces maisons pour le faire prieur dans celle-cy.

(1) C'est l'ouvrage décrit ci-dessus, page 65, n.o 107.

Il fit paroître dans cet employ un grand zèle pour la régularité. Il ne passoit rien et il n'épargnoit personne dans le chapitre, ni jeunes ni vieux; il y tonnoit d'une grande force; mais il sçavoit par après adoucir ses corrections par des manières douces et affables. L'on dit de luy qu'étant prieur, et ayant entendu une nuit les trois derniers coups d'onze heures, il crut que c'étoit trois heures, et voiant que la cloche de réveil ne sonnoit pas, il se leva aussitôt et alla la sonner luy-même, qu'il se reprit le lendemain de cette faute dans le chapitre, et qu'il s'imposa pour pénitence de donner un verre de vin à la communauté; ce qu'il fit de sa rente, étant alors permis icy d'en avoir. Comme il avoit été très-régulier et très-exact observateur du silence, il le fut jusqu'à la mort, car l'on assure que depuis le premier jour de sa dernière maladie jusqu'au dernier, il ne fut jamais possible d'avoir une seule parolle de luy depuis les *Angelus* du soir jusqu'au lendemain après le *Pretiosa*. Qu'il y en a peu aujourd'huy qui l'imiteroient dans cette exactitude! Il mourut icy le 22 de février 1663.

» Dom Adrien du Ray, natif de Tournay, a laissé beaucoup de beaux mémoires que je n'ay point veues, et que Dom Gouzelaire, qui étoit de très-bon goût et d'un grand discernement, estimoit si fort qu'il les cite à tout moment. Il est surprenant que dans le temps que nous nous plaignons de la négligence de ceux qui nous ont devancé à nous laisser des mémoires de ce qui s'étoit passé icy de leur temps, nous avons eu nous-mêmes si peu de soin de conserver ceux de Dom du Ray, qu'ils ne se retrouvent déjà plus; et quoy qu'il n'y ait point encorre quarante ans qu'il est mort, il n'a pas été possible de les recouvrer, nonobstant touttes les perquisitions que l'on a pu faire. [1] Ce religieux, qui avoit été employé dans les

(1) « Je les ay retrouvez. » *Note d'Ignace Delfosse.*

affaires temporelles, avoit refeuilleté tout ce qu'il y avoit icy d'écrit à la main. Il avoit lu tous les chapitres généraux que nous avions icy en originaux, et qui ont étez depuis renvoiez à Cisteaux, d'où ils étoient venus icy avec beaucoup d'autres monuments de l'ordre, lorsqu'un chapitre général avoit chargé notre abbé Dom Vincent Longuespée d'en faire la compilation. Dom Adrien du Ray étoit fort solitaire, d'une mémoire heureuse et d'un grand travail. Il tiroit des extraits de tout ce qu'il trouvoit de plus beau dans ses lectures continulles, qu'il a ramassez dans la suitte, et dont il a formé ses mémoires. Il a fait aussy un recueil de tous les titres de la maison qu'il a arrangez année par année depuis sa fondation, et qui a servi beaucoup à Dom Gouzelaire pour faire son histoire chronologique.

» Au reste, Dom du Ray étoit très-bon religieux. Il avoit été directeur de l'abbaye d'Annay, et il avoit si bien instruit les religieuses qui avoient été sous sa direction, et leur avoit inspiré tant d'amour pour la régularité, surtout aux novices, que plus de cinquante ans après l'on distinguoit encorre des autres celles qui avoient été sous sa conduitte. Tant il est avantageux à nos maisons de religieuses d'avoir de bons et vertueux directeurs. Il ne l'est pas moins à nos maisons d'hommes d'y avoir de bons maîtres des novices, puisque le bien qu'ils inspirent à ces jeunes élèves leur reste ordinairement pendant toutte leur vie; et l'on distingue aisément icy aussy bien qu'ailleurs ceux qui ont eu un bon noviciat. Dom du Ray mourut icy fort âgé, le 15 de septembre 1685. [1]

» Nous avons encorre icy un assez gros volume in-folio, écrit en beau charactère, il y a plus de 80 ans, par Dom Jaspart

[1] Adrien du Ray n'a point d'article dans la compilation intitulée : *Scriptores Insulenses*, décrite ci-dessus, p. 174, n.o 247.

Taverne, depuis abbé de Los. Ce volume traitte du commencement de l'ordre de Cisteaux, [1] et des grands personnages qui ont vécu dans ces commencements dans les abbayes de Cisteaux et de Clairvaux. Rien n'est plus édifiant, rien qui fasse plus d'honneur à notre saint ordre, que ce qui est rapporté dans ce volume; et il faut avouer que Dom Jaspart ne pouvoit choisir un plus beau sujet pour exercer sa plume. Il y a, à la fin du volume, les quatre vers suivans :

« Ordinis acta refert, liber hic primordia nostri,
» Quem conscripsit qui nomine Gaspar erat.
» Scripsit amore sui, conscripsit amore suorum;
» Pro mercede pias optat habere preces. »

» Ensuite il y a un chronique qui marque l'année que ce volume a été écrit.

« sIt LaVs trInItatI, honor sIt VIrgInI,
» VIrtVs et gLorIa DetVr noMInI JesV. [2] »

» Peu d'années après il fut fait receveur et procureur, et il le fut l'espace de plus de vingt dans des temps très-fâcheux. Il fut ensuite directeur de l'abbaye de Wevelghem, d'où il fut tiré l'an 1670 pour être abbé de Los. C'étoit un homme d'une grande droiture et d'une rare probité; il étoit d'un naturel doux et affable, mais très-ferme et très-zélé pour la régularité. C'est luy qui a introduit icy une vie toute commune, et qui en a banni

(1) Voyez ci-dessus, p. 121, n.o 191. C'est par distraction que nous avons dit p. 122, que cet ouvrage est le même que celui qui est inscrit sous le n.o 192.

(2) Ce chronogramme donne l'année 1642.

toutes les rentes particulières et les messes que l'on y disoit auparavant pour de l'argent. Il a aussi établi le silence perpétuel pendant la table, les jeûnes de l'ordre dans leur entier, et l'abstinence de viande dans le quartier abbatial, les lundis et mercredis, et pendant tout l'avent et la septuagésime, et même dans notre refuge à Lille; ce qu'il observa et fit observer très exactement.

» Il ne fit pas moins de bien à notre maison pour le temporel. Il bâtit de fond en comble la belle chapelle de Notre Dame-de-Grâces. Il répara dans notre maison, et dans touttes nos fermes, les bâtiments qui tomboient en ruines, et en fit beaucoup de nouveaux. Il n'y avoit point en cela de faute de son prédécesseur, qui ayant trouvé la maison chargée de 80 mil florins de dettes causées par les guerres, ne songea qu'à la décharger, ce qu'il fit heureusement. Dom Jaspart, qui avoit tant bâti dans nos fermes, ne fit icy de bâtiments nouveaux que la grande grange de la basse-cour; mais en revance, il enrichit notre église d'une grande quantité d'argenteries. Il avoit voulu abattre la salle des morts, et y faire un grand et spacieux bâtiment, avec une belle bibliothèque au-dessus; mais l'opposition de quelques anciens suscitez par un frère convers, qui avoit été son valet, et qui avoit dans cette place sa boutique de couturier, l'en empêcha et nous priva d'un si grand bien. En quoy, certes, cet abbé ne fit point paroître sa fermeté ordinaire. Il laissa, en mourant, une communauté nombreuse, très-bien disciplinée et fournie abondamment de tout le nécessaire; et l'on peut dire que depuis plus de 300 ans notre maison n'avoit pas été dans une si haute réputation qu'elle le fut de son temps. Il avoit toujours été ennemi du luxe et de la dépense, quoy qu'il fût généreux dans les occasions et surtout à l'égard de sa communauté, à laquelle il ne plaignoit rien. Qu'il seroit à souhaiter que je puisse imiter, et dans le gouvernement et dans

touttes autres choses, les exemples d'une personne à qui j'appartenois de si prez. Cela ne doit point rendre suspect ce que j'ai dit de lui, puisqu'il y a encorre ici à présent bien des personnes qui l'ont veu comme moi, et qui peuvent en rendre témoignage. L'on dira peut-être que ce que j'en dis icy est hors de sa place et que je devois différer d'en parler jusqu'au temps où il a vécu, mais comme il y a bien de l'apparence que je n'iray point jusque-là dans ce petit ouvrage, j'ay cru que la justice et la reconnoissance ne me permettoient point de différer jusqu'alors à rapporter le bien que j'ai veu qu'il a fait à notre maison. Les grandes obligations que je luy ay en mon particulier m'engageoient à lui donner cette petite marque de ma gratitude. Car outre le bien qu'il m'a fait en me recevant dans cette maison, il m'en a fait bien d'autres dans la suitte. Il étoit d'une si grande droiture que loin de m'y attirer, il me fit prétendre plus longtemps que les autres, et il me dit que s'il me recevoit je ne devois point m'attendre pour être son neveu d'être jamais distingué des autres en rien, et que tandis qu'il vivroit, jamais je n'aurois aucun employ dans la maison; et il eût tenu parole assurément. Il n'a point laissé pour cela de me faire un bien plus solide en me faisant étudier à Douay et à Paris. Il me dit un jour, étant novice, que si je ne me sentois point appellé à la religion, je pouvois sortir librement, qu'il ne m'en aimeroit pas moins, et qu'il auroit également soin de moy. Il m'offrit même, en cas que je voulusse être prêtre séculier, la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, dont le chapelain étoit alors fort âgé et infirme. Bel exemple de la liberté que l'on doit laisser à des novices, et de la sage indifférence qu'un abbé doit avoir pour ses parents, et qui leur apprend que quand ils en reçoivent dans leur maison, ils ne peuvent leur faire un plus grand bien que de les laisser faire leur devoir dans le couvent, sans aucune distinction, du moins jusqu'à ce qu'il soient dans un âge avancé,

et bien affermis dans la vertu et dans l'esprit de leur vocation. Ceux qui liront ceci m'excuseront, s'il leur plaît, de cette longue digression que je n'ay seu m'empêcher de faire. M. l'abbé Taverne mourut icy subitement, le 23 de may 1684, dans le temps que je faisois ma théologie à Paris. L'on assure qu'il a laissé bien de l'argent après sa mort ; et l'on croit que son successeur en a emploié utilement une bonne partie à faire des orgues, de belles argenteries, et autres ornements d'église; il ne pouvoit en faire un usage plus conforme aux intentions du défunt qu'en continuant ce qu'il avoit commencé. Quoyque M. Taverne ait vécu plus de soixante-dix ans, il n'a gouverné que treize ans et neuf mois; mais si sagement que c'est avec justice qu'il est dit de luy sur la pierre sépulcrale que l'on voit dans notre chapitre qu'il a gouverné avec un grand avantage de la maison, et pour le spirituel et pour le temporel. (1) J'oubliois de dire que l'une de ses plus belles qualitez a été d'être fort charitable envers les pauvres, et surtout les pauvres honteux, et les prisonniers auxquels il faisoit en secret de grosses aumônes, comme l'ont témoigné après sa mort plusieurs curez du voisinage et autres personnes dignes de foy.

» Dom Nicolas Foucart, neveu de l'abbé Foucart l'ancien, et frère de même père de l'abbé Foucart le jeune, est l'un de ceux qui ont le plus écrit pour le bien de notre maison. Il a fait en fort grand papier, et d'un caractère fort net et fort correct, ces beaux et grands volumes; il y en a six fort grands et fort gros

(1) Cette épitaphe était ainsi conçue : « Hic jacet R. A. D. Gasparus Taverne, » Insulensis, abbas 35.us qui huic monasterio Laudensi 14 annis magno cum » profectu in spiritualibus et temporalibus præfuit. Obiit 23 die maii anno 1684.

» Siste gradum prompte, transis quicumque viator,
» Dic et ut in pace abbas requiescat, amen. »

La devise de Gaspar Taverne était : *Nil leviter.*

que l'on appelle les *rotules*, et qui contiennent des copies de presque tous les titres de la maison, sans que l'on ait besoin d'avoir recours aux originaux. Ces rotules sont si bien écrits et si bien arrangez qu'ayant été exhibez à la gouvernance de Lille, dans des procez que nous y avons eu, on les a admirez; et l'on a dit qu'il n'appartenoit qu'à des abbayes de faire de si bons ouvrages pour la conservation de leurs biens. Il a écrit ces rotules dans le temps qu'il étoit chapelain de son frère l'abbé Foucart le jeune; et comme cet employ lui donnoit le moyen de refeuilleter tout ce qu'il y avoit de papiers anciens et nouveaux, il en a copié une grande partie, et tiré beaucoup de beaux et anciens mémoires. Il a aussy transcrit un grand nombre de lettres que son abbé écrivoit et recevoit, surtout celles qui regardoient les affaires de l'ordre, et notre maison en particulier. Il a encore écrit en un tome in-folio, tout ce qui s'est passé icy de remarquable, depuis l'an 1640 jusqu'à l'an 1656, où il a inséré plusieurs auciennes remarques fort curieuses. Après la mort de son frère l'abbé Foucart, il fut fait chantre; mais ce n'étoit pas là trop son affaire. Il fut ensuitte trésorier et sous-prieur, et je l'ay veu assez longtemps dans ces deux emplois. Comme il étoit fort bon religieux pour son particulier, il étoit aussy très-zélé pour le bon ordre et la régularité. Il reprenoit les fautes dans le chapitre, sans aucun égard pour personne, et avec une liberté dont on voit peu d'exemples aujourd'huy. Il étoit aussi fort zélé pour la beauté, la netteté et la propreté de la maison de Dieu; il avoit un grand soin que les autels fussent bien et proprement entretenus, surtout depuis qu'il eut été fait sous-prieur; et quand les jeunes religieux y manquoient, il ne leur manquoit point dans le chapitre, ni pour cela ni pour ce qui regardoit leurs autres devoirs. Il n'avoit guères de dehors, ni de génie pour travailler de son propre fond; mais il étoit infatigable à copier, et il le faisoit très-bien. Il fit, étant sous-prieur, un calendrier

des saints de l'ordre pour toutte l'année, et cela longtemps avant que les religieux de Baudelon ne songeassent à en faire imprimer un, comme ils ont fait depuis. Dom Nicolas Foucart avoit fait le sien sur un grand vélin, et il fut exposer dans le cloître dans un grand cadre noir, jusqu'à ce que l'humidité en eut gâté le charactère. Il mourut icy le 7 de mars 1683, après une longue maladie, âgé de 67 ans.

» Ce seroit icy le lieu de parler des excellens manuscrits et autres beaux monuments que Dom Gouzelaire a laissez au très grand avantage de notre maison ; mais nous en avons fait une fort ample moisson au folio 115 de ce tome; nous avons pourtant oublié d'y dire qu'il en a encorre laissé un tome in-fol. des sermons qu'il a faits dans l'abbaye de Marquette, pendant l'espace de vingt-cinq ans qu'il y a été directeur. Tout y est solide comme dans tous ses autres ouvrages; tout y ressent la piété et la ferveur dont il étoit rempli, et qu'il tâchoit d'inspirer aux autres. Nous avons encorre de luy d'autres livres de comptoir, et des comptes qu'il a rendu de son administration pendant le long temps qu'il a été receveur et procureur; le tout dans une grande propreté et exactitude. Il mourut, comme nous l'avons dit, dans l'abbaye de Marquette, le 30 d'octobre 1706, âgé de soixante-seize ans, et regretté de tout ce qu'il y avoit de gens d'esprit dans le pays.

» Dom Albéric Boulit 36 abbé de Los, a aussy laissé un traité de cas réguliers accommodez à nos obligations particulières [1], où il y a bien de l'érudition et de l'esprit de régularité, de même que dans un commentaire sur la règle de saint Benoît. L'on pouvoit faire de ces deux ouvrages deux gros tomes in-4.°; et quoy qu'ils n'ayent point tout-à-fait la méthode et le stile que l'on demande aujourd'huy, l'on pourroit cependant, en les

(1) Voyez ci-dessus, p. 69, n.o 112.

retouchant, en faire quelque chose de fort bon. Dom Albéric Boulit étoit fort studieux et avoit la mémoire fort bonne. Il parloit et écrivoit mieux en latin qu'en françois. Il parloit surtout très-bien le latin familier, et étant abbé, il ne parloit pas qu'en cette langue aux jeunes religieux.

» Il avoit icy enseigné longtemps la théologie et s'y étoit fort appliqué. Il lisoit beaucoup saint Thomas, et étoit fort attaché à sa doctrine; mais grand ennemi des novateurs. Il avoit aussy lu avec application les grands traittez du Suarez *de religione*, et c'est de là qu'il avoit puisé une grande partie de ce qu'il avoit dit dans ses ouvrages. Il étoit aussi bon philosophe et argumentoit fort bien. Il préchoit aussi fort volontiers et le faisoit pathétiquement[1], mais d'une manière touchante et pleine d'érudition. Il fut icy sous-prieur, et on le craignoit fort dans le chapitre; mais ayant esté dans la suitte directeur de Baupret, de Wevelghem et de Marquette, les religieuses trouvèrent le secret de l'adoucir; et il revint icy, pour y être abbé, beaucoup plus doux et plus traittable qu'il n'en étoit sorti. Il a pourtant toujours esté très-bon religieux et bien intentionné pour la régularité, et il étoit d'une conscience fort tendre et fort adonné à la prière. Il regreta très-fort, à la mort, d'avoir été supérieur, quoi qu'il n'y eût guère fait de fautes que par une trop grande bonté. Il a fait raccommoder et vitrer les cloîtres comme ils sont à présent. Il a aussy fait et environné de murailles le grand jardin du couvent, et la galerie que l'on y voit. Il a de plus fait bâtir les écuries de la bassecour, et le quartier des servants qu'il y avoit icy de son temps. Il a fait faire encorre beaucoup d'argenterie et d'autres ornements dans l'église, outre les

(1) Ce mot *pathétiquement* n'a pas ici le sens ordinaire qu'on lui donne dans notre langue. Ignace Delfosse veut dire que l'abbé Boulit parlait avec une simplicité familière, et même en patois. C'est en effet le sens attaché encore aujourd'hui au mot pathétique dans nos campagnes.

ameublements qu'il a fait faire pour les chambres d'hôtes et les grandes peintures de la grande salle du quartier abbatial. Il avoit aussi fait la piscine d'airain, qui est dans le réfectoire, et le beau pavé de marbre du sanctuaire, avec les orgues et autres ouvrages. Nos abbez, depuis longtemps tenoient table dans leur quartier, à disné et au soir; et M. Boulit commença et continua d'aller tous les jours disner au réfectoire, et on le servit comme les autres religieux. Il porta, avec beaucoup de patience un fâcheux mal de jambe l'espace de treize à quatorze ans, et il mourut dans de grands sentiments de piété, le 10 de juin 1704, âgé de 74 ans, et après vingt ans d'un gouvernement doux et pacifique.

» Dom Jean-Baptiste du Ray, neveu de Dom Adrien, dont nous avons parlé cy-dessus, avoit enseigné la théologie à Clairvaux et icy, et il fut ensuitte directeur de Flines et d'autres maisons de notre commission. Il laissa un tome in-8.° de méditations fort propres pour les religieuses de notre règle et de notre institut. Il y a trois méditations pour chaque jour d'une retraitte avant la vêture, autant pour une autre avant la profession; et encorre autant pour une autre retraitte, pendant l'année après la profession; et enfin d'autres pour un jour de retraitte, chaque mois de l'année. Comme il avoit l'esprit solide, de la science et de la religion, ces méditations sont belles et fort instructives. Il a encore laissé plusieurs abregez des sermons qu'il préchoit à ses religieuses et aux domestiques, ayant toujours un fort grand soin d'instruire les uns et les autres de leurs devoirs et obligations. Il mourut icy le 5 d'avril 1710, âgé de soixante-deux ans.

» Dom Placide de Lobel, dont nous avons parlé ci-dessus, pouroit trouver icy quelque place. Il avoit transcrit l'abrégé de la théologie morale du père Jean-Baptiste Taverne, jésuitte, avant qu'on l'imprimast. On lui avoit procuré le manuscrit de

l'autheur, et la copie qu'il en a tirée est certainement plus fidèle que cette théologie que l'on a imprimée depuis et dédiée à M. l'abbé Boulit, et l'on a fait quelques changements bien mal à propos, puisque l'on y fit faire à l'autheur des contradictions qui ne se trouvent certainement pas dans son manuscrit, l'impression n'en ayant été faitte que plusieurs années après sa mort. Au reste, cette copie de Dom Placide doit lui avoir coûté assez de travail. Il a fait encorre plusieurs autres petits ouvrages de sa façon, et une grande quantité d'extraits des livres qu'il avoit lus, où il y a quelque chose de bon. Il laissa aussy en un petit tome : *La manière de régler touttes les heures du jour, conformément à la règle de saint Benoît* [1] Cet ouvrage est petit, mais fort moelleux et édifiant, et il fait voir combien ce religieux étoit pénétré des devoirs de sa règle et de sa vocation. Ce qui rend ce petit ouvrage plus estimable, c'est qu'il le fit les dernières six semaines de sa vie, et après que les médecins luy eurent annoncé qu'il devoit mourir et bientôt, ce qui marque la grande tranquillité où il étoit alors, et qu'ayant aimé sa règle pendant sa vie, il l'aima jusqu'à la mort, qu'il reçut avec la même tranquillité, et avec de vifs sentimens de piété et de confiance en Dieu, le saint jour de Pasques, 4.e d'avril 1706, âgé de 40 ans. [2]

» Pour dire tout, le foible aussy bien que le fort, nous ajouterons icy que nous avons encorre deux tomes in-4.° de réflexions sur les psaumes, depuis le 1.er jusqu'au 20 seulement. Trois tomes aussi in-4.° d'exhortations familières, et un quarto de même, qui contient des exhortations pour l'installation d'une

(1) Il paraît que ce livre était en latin et avait pour titre : *Diurnarium regulæ sancti Benedicti.*

(2) Placide de Lobel n'est mentionné ni par Foppens ni par Paquot; mais il a un article détaillé dans ses *Scriptores Insulenses,* où l'on donne la liste complète des ouvrages qu'il a composés ou analysés.

abbesse, pour les professions, vêtures et pétitions de novices. Un autre tome, aussy in-4.°, de *Miscellanea ;* deux tomes in-12 de réponses apologétiques à deux lettres anonimes, imprimées contre l'abrégé de théologie morale [1] du père Jean-Baptiste Taverne, jésuitte, et frère à M. l'abbé Taverne. Deux autres tomes aussy in-4.° de la description de l'abbaye de Los, dont celuy-cy est le second. Le tout par Dom Ignace Delfosse, abbé de Los. Ces ouvrages ne méritent pas que l'on en fasse mention icy [2], mais ils ne seront point tout-à-fait inutiles s'ils peuvent servir d'éguillon à nos religieux, qui feroient quelque chose de meilleur s'ils vouloient s'y appliquer. »

(1) Cet ouvrage du père J.-B. Taverne a pour titre : « Synopsis theologiæ practicæ » complectens et explicans principia generalia ad resolvendas conscientiæ casus » scitu necessaria. Digestas est per quæstumculas quæ servire possunt consuetis » examinibus ordinandorum, confessariorum, premovendorum ad beneficiæ, etc. » 3 vol. in-8.°, Duaci, typis vid. Balth. Belleri, 1698.

(2) Les œuvres d'Ignace Delfosse, dont l'auteur parle ici avec tant d'humilité, paraissent perdus, à l'exception de sa Description historique de l'abbaye de Loos, recueil excellent malgré le peu d'ordre qui y règne.



ANCIEN CATALOGUE

DES LIVRES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

de Lille, 1397.

Sequitur inventorium librorum ecclesia sancti Petri Insulensis factum per dominos J. Roland et P. Bourgois, et datum domino thesaurario, quorum librorum tituli in principio cujuslibet libri cum signis sequentibus inscribuntur:

Isti sunt libri signati in principio cujuslibet hoc signo A.

(1) « Quidam liber legendarum et omeliarium qui fuit deau-
» ratus utroque latere. — Johannes euvangelista glosatus. —
» Matheus euvangelista glosatus. — Marcus euvangelista. —
» Item alius liber Marci euvangeliste. — Liber de concordia
» euvangeliorum.(2) — Liber sermonum Augustini in euvangelio
» Johannis. — Liber antiquus in quo continentur epistole et
» euvangelia. — Epistolare cum lapide magno existens in
» triangulo. — Epistolare in quo legitur per ebdomadam cum
» ymaginibus deargentatis. — Textus epistolarum Pauli et

(1) Cette nomenclature est précédée de l'énumération de 26 articles de liturgie, qu'on a cru inutile de transcrire ici.

(2) Serait-ce l'ouvrage de Joachim l'abbé : *Concordia novi et veteris testamenti*, très-vanté par Papebroch, et imprimé à Venise, in-4.o, 1519? Ou bien plutôt le livre de saint Augustin *De consensu evangelistarum libri IV*, imprimé pour la première fois à Langingen, en Souabe, in-fol., 1473.

» canonicarum. — Duo libri glosati epistolarum Pauli, unus in
» majori volumine, alius in minori. — Epistolare vetus. — Glosa
» Gilberti super apostolum. [1]

Isti sunt libri signati in principio cujuslibet hoc signo B. [2]

Isti libri sunt signati in principio cujuslibet hoc signo C. et aliqui sunt in choro inchatenati vel alii fuerunt primo ad latus prepositi.

« Psalterium vetus continens sequentias. — Liber Papie. [3] —
» Expositio Grisostomi (sic) super Matheum. [4] — Item liber de
» solemniis et misteriis missarum Innocentii pape — Ysidorus
» ethimologiarum [5] — Decretalis glosate quas dedit magister Ja.
» Londe. — Item, ad latus prepositi, psalterium antiquum. —
» Psalterium novum ante, stapellum. — Psalterium cum ordi-
» nario, kalendario et obituario, ante stapellum scolastici. »

Isti libri sunt a parte decani, inchatenati.

(1) Peut-être faut-il lire *super apocalypsim*? Si cette conjecture était fondée, on pourrait en conclure qu'il s'agit du commentaire sur l'apocalipse, par Gilbert de la Porrée, in-8.o Paris, 1512.

(2) Dix-huit livres liturgiques peu intéressants à signaler.

(3) C'est sans doute le *Vocabularium* ou *Lexicon de Papias*, imprimé pour la première fois à Milan, in-folio, 1476.

(4) Les homélies de saint Jean-Chrysostôme, sur saint Mathieu, se trouvent dans la belle édition de ses œuvres, donnée par Montfaucon, 13 vol. in-fol. Paris, 1718-38. Il en existe un très-ancien et très-précieux manuscrit à Cambrai. Voyez notre catalogue, n.o 36.

(5) Le livre des étymologies de saint Isidore de Séville a été imprimé plusieurs fois dans le XV.e siècle. La première édition, avec date, est in-fol. Vienne, 1472.

« Liber ordinarius cum obituario ante stallum decani. —
» Psalterium antiquum. — Graduale et antiphonarium cum
» antiqua nota. — Psalterium vetus continens sequentias. —
» Psalterium novum ante stapellum.— Psalterium novum cum
» responsoriis et antiphonis duplicium et festorum. — Brevia-
» rium inchatenatum, extra chorum. — Duo magna gradualia
» cum nota quadrata, cooperta corio rubro. — Item breviarium
» in uno volumine quod est in revestibulo, et dedit in revestibulo
» dominus Stephanus de Burgundia. »

Isti libri sunt signati in principio cujuslibet hoc signo D.

« Tres passionarii.— Biblia nova in IIII.or voluminibus, que
» volumina sunt de novo scripta de eadem littera et cooperta
» rubro corio et clavata. — Biblia vetus in IIII.or voluminibus
» similibus et cooperta corio albo.—Biblia parva, portatoria, que
» fuit magistri Petri Dagheniez. (1) — Interpretationes biblie.
» — Quatuor libri regum in uno volumine. — Liber Josue et
» Judicum glosatus.— Liber Hester.—Liber Regum glosatus.—
» Liber Numeri glosatus. — Liber Genesis glosatus. — Liber
» Levitici glosatns. — Liber Exodi glosatus.— Prima et secunda
» pars Florum psalterii (2) in duobus voluminibus.— Psalterium
» glosatum glosa Gisbesti.— Psalterium glosatum minori glosa.
» — Originale Augustini super psalterio. — Omeliare estivale
» et hiemale novum in IIII.or voluminibus, que volumina sunt
» de novo scripta de eadem littera et cooperta corio rubro et

(1) Cette bible, qui existe encore, porte ci-dessus dans notre catalogue le n.o 4, page 3.

(2) Ce titre semble indiquer le *Flores psalmorum* de Letbert, décrit ci-dessus, p. 13, n.o 19; d'où il faudrait conclure que la bibliothèque de St-Pierre, qui a acquis ce livre en 1752, en avait possédé autrefois un exemplaire qui aura été perdu.

» clavata. — Omeliare estivale et hiemale vetus in duobus » voluminibus.—Haymo[1] in parte hiemali et estivali, in duobus » voluminibus. — Liber quarumdam omeliarum et codex » quarumdam omeliarum. »

Isti sunt libri signati in principio cujuslibet hoc signo E.

« Primo liber summarum in duobus voluminibus.—Due partes » moralium Job. [2]— Quinque libri moralium Job in uno volu- » mine. — Bucolica. — Liber Ausgustini de Trinitate [3], cum » asseribus. — Liber Augustini apud Glans (sic) in malicia. — » Item alius liber similis isti, eodem signo signatus. — Liber » Augustini de adulteriis et conjugibus cum aliis tractatibus. » — Liber Augustini de confessionibus. — Liber Augustini de » librio (sic) arbitrio, sine asseribus. — Liber Augustini de fide » ad Petrum. [4]—Liber Augustini de Trinitate, cum coopertura » de vitulo, sed non totus.— Ambrosius de officiis ministrorum. » —Gregorius in Ezechiele. — Liber dyalogorum Gregorii. — » Vita patrum.— Historie scolastice cum hoc signo*.— Cronica. » — Postile super Genesi, Levitici, Exodi et numeri. — Postile » super Ysayam in parte. — Historie scolastice cum hoc signo » O. — Boetius de Trinitate. — Hugo de sancto Victore. —

(1) Il y a eu deux écrivains du nom d'Aimon ou Haimon, Haymon. Il est à croire que celui-ci est Haimon, moine de Fulde, puis évêque d'Halberstadt, au IX.e siècle. Ses homélies ont été imprimées à Cologne, en 1532 ou en 1540, et à Anvers, en 1559.

(2) Ce sont sans doute les 35 livres de saint Grégoire sur Job. Voyez-les dans le premier volume des Œuvres de saint Grégoire, 4 vol. in-fol. Paris, 1705.

(3) Les quinze livres *de trinitate* se trouvent dans le t. VIII des Œuvres de saint Augustin, publiées par les bénédictins, 11 vol. in-folio. Paris, 1679 et suiv. Il en existe à la bibliothèque de Cambrai un manuscrit d'une haute antiquité. Voyez notre catalogue, p. 53, n. 262.

(4) Ce livre *de fede ad petrum* est regardé comme l'ouvrage, non de saint Augustin, mais bien de saint Fulgence, ainsi que la démontré Jean Molanus.

» Liber Claudii. — Super cantico canticorum Epitalamium cum
» LXXXV questionibus.— Gesta Salvatoris domini nostri Jesu
» Christi[1]; loco istius libri est restitutus unus alter qui incipit :
» Bonifacius hoc signo O. »

Isti libri sunt signati in principio cujuslibet hoc signo F.

« Decretales antique. — Summe super decretales. — Item
» decretales in parvo volumine. — Sextus liber decretalium. —
» Summa Gaufridi supra decretales.— Duo decreta; unum cum
» antiquis glosis, aliud sine glosa. — Liber vetus canonum in
» majori volumine. Loco libri proxime suscripti predicti resti-
» tutus est alius liber decretorum qui quondam fuit domini
» Egidii Comere de Pontibus et per capitulum admissus. —
» Item unum decretum novum quod fuit magistri Petri Magret
» clerici, inchatenatum. — Liber vetus canonum in majori
» volumine.— Liber Rosvedi de ordine judiciorum.— Sententia
» Goffredi supra codices. — Decretales que fuerunt domini
» Godefridi.— Repertorium juris cum quibusdam aliis sententiis
» in uno volumine. — Quaterni veteres. — Summa de ordine
» judiciorum.

Isti libri sunt signati in principio cujuslibet hoc signo G.

« Aritmetica et musica. — Liber cantus vetus. — Apocalipsis
» cum glosa. — Item alius liber apocalipsis primus sine asse-
» ribus. — Ordo epistolarum. — Summa Johannis Faventini
» super decretales. — Summa Margarite in codicibus, sine

(1) Il est à croire que c'est le faux évangile de Nicodème, décrit ci-dessus, p. 35, n.o 68; mais celui-là provient de Cysoing et non du chapitre de Saint-Pierre.

» asseribus, parvi valoris. — Epistole Pauli glosate quas dedit » dominus G. de Flines quondam decanus.— Item una legenda » aurea que quondam fuit domini Johannis Le Mesre.

» Anno Domini M ° CCC ° nonagesimo septimo, de mense » augusti, presens inventorium fuit per capitulum recognitum » esse verum, ad relationem dominorum Jo. Rolandi et Petri » Bourgois, canonicorum commissariorum per capitulum ad hoc, » et omnia predicta contenta in inventorio tradita in custodiam » domini Egidii Comere, cappellani domini thesaurarii, recipientis » nomine ipsius thesaurarii.

» Signé, P. De Burgundia (sic est). »

Extrait d'un inventaire des reliques, joyaux et livres de l'église Saint-Pierre, reposant aux archives de la mairie de Lille, écrit sur un rouleau de cinq bandes de parchemin, cousues ensemble et formant une longueur totale de 2 mètres 65 *centimètres*. Nous en devons la connaissance à M. Brun-Lavainne.



AUTRE INDEX DES MANUSCRITS

DE L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE DE LILLE,

Extrait du Catalogue général des livres de ce chapitre,

dressé en 1792

PAR M. SALADIN. [1]

Bréviaire sur vélin, in-4.° (souillé).

Collection de sentences tirées des saints Pères ; il est sans titre. La première page est gâtée et hors d'œuvre ; elle indique l'année 1459, in-4.° *vélin.* [2]

Conférences d'avocats du parlement de Tournai, 3 vol. in-fol. [3]

Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Nantes-sur-Seine, 1641, in-fol. (copie très-lisible). [4]

Différentes tables astronomiques, in-4.°

Création de la loy et magistrat de la ville de Lille, 2 vol. in-fol. [5]

Entrée solemnelle d'Albert et Isabelle-Clara-Eugénie, en la ville de Lille, en 1600, in-fol. [6]

(1) Voyez ci-dessus, p. 273. Ce catalogue, comme on voit, a été rédigé asse négligemment.

(2) Voyez ci-dessus, p. 38, n.° 71.

(3) Voyez ci-dessus, p. 89, n.° 164.

(4) Voyez ci-dessus, page 77, n.° 125. Au lieu de *Nantes*, lisez Mante.

(5) Voyez ci-dessus, p. 84, n.° 147.

(6) Voyez ci-dessus, p. 174, n.° 246.

TABLE sur des objets concernant la ville de Lille, in-fol.

COMPILATION de 1586, concernant les particularités de la ville de Lille et les environs, in-fol. (1)

FESTE de l'Epinette, in-fol.

HISTOIRE ABRÉGÉE de différentes fondations pieuses, faites dans la ville de Lille et ses environs, in-fol. (2)

PRIVILÈGES de la comtesse Jeanne, in-fol., par *Des Verquains*. (3)

VEPRECULARIA, ou solemnité des fêtes des rois de l'Epinette dans la ville de Lille, 1706, in-fol. (4)

AUTEURS (les) de Lille, in-fol. (5)

FIGURES FAITES au trait de plume et chansons notées, in-4.°

PORTEFEUILLE contenant deux manuscrits chinois.

TRAITÉ DU DROIT CANONIQUE, 1752, *par Adrien Le Cocq, avocat*, 9 vol. in-fol. (6)

COMMENTAIRE sur la ville de Lille, 3 vol. in-fol. (voyez comment).

CATALOGUE des livres de St-Pierre, in-fol. (7)

ARRÊTS, SENTENCES, etc., in-fol. par Pierre Cuvelier. (8)

TABLE ALPHABÉTIQUE des matières contenues dans le manuscrit sur les coutumes de Lille, in-fol.

COMMENTAIRE sur les coutumes de Lille, 2 vol. in-fol. (9)

RENOUVELLEMENT de la loy de la ville de Lille, in-fol.

(1) Voyez ci-dessus, p. 96, n.o 170.
(2) Voyez ci-dessus, p. 182, n.o 249.
(3) Voyez ci-dessus, p. 171, n.o 241.
(4) Voyez ci-dessus, page 188, n.o 261.
(5) Voyez ci-dessus, p. 174, n.o 247.
(6) Voyez ci-dessus, p. 103, n.o 181.
(7) Voyez ci-dessus, p. 272, n.o 324, où le manuscrit est indiqué comme provenant de Cysoing.
(8) Voyez ci-dessus, page 101, n.o 176.
(9) Voyez ci-dessus, page 84, n.o 144, ou p. 85, n.o 151.

Herbier naturel des plantes du territoire de Schaffgotsch, en 1742, in-4.°, *par Sleider*.

Valère Maxime sur vélin, de 1401; incomplet. (1)

Diverses chartres, ordonnances, des souverains du Hainault; la première de 1564, in-fol. (2)

Vuoerden, Mémoires de..., de 1653 à 1659, in-fol. (3)

Extrait du registre de la Chambre des comptes, in-fol. (4)

Guerres de paris, de Guienne, prison des princes, etc., après la mort de Louis XIII, 2 vol in-fol. (5)

Relation de los felices sucesos de las armas de su mag. catolica Don Philippe, 4 vol. in-fol., par *Juan Ant Vincar*. (6)

Notes sur des plantes étrangères, peintes à la gomme.

Procès-verbal de l'assemblée du clergé en la ville de Nantes, l'année 1641, in-fol. (7)

Epistola D. de Choiseul, episcopi Tornacensis, ad summum pontificem Innocentium XI, anno 1678, in-fol. (8)

La même.

Chronique, depuis 1474 jusqu'en 1506, 3 vol. in-fol., *par Molinet*. (9)

De floribus psalmorum, 3 vol. in-fol. (vélin) *a Valterio episcopo*. (10)

(1) Voyez ci-dessus, p. 271, n.o 322.
(2) Voyez ci-dessus, p. 216, n.o 286.
(3) Voyez ci-dessus, p. 143, n.o 212.
(4) Voyez ci-dessus, p. 186, n.o 260.
(5) Voyez ci-dessus, p. 146, n.o 213, 214.
(6) Voyez ci-dessus, p. 151, n.o 225.
(7) Voyez ci-dessus, p. 78, n.o 126. M. Saladin, rédacteur du catalogue, a confondu la ville de Mante-sur-Seine avec celle de Nantes.
(8) Voyez ci-dessus, p. 71, n.o 116.
(9) Voyez ci-dessus, p. 156, n.o 230.
(10) Voyez ci-dessus, p. 13, n.o 19.

CONCERNANT la ville de Lille, in-fol.

CHRONICA ALBERICI, monachi Trium Fontium, ab urbe condita usque ad annum 1241, in-fol. (il est de 1627). [2]

RECUEIL des antiquités de Flandre, in-fol. (Elles finissent en 1415) [3]

TRAITÉ de bien mourir et le miroir de l'âme, par Mathieu de Cracovie, écrit par Jean fr. *Coulte*. [4]

LES DIS MORAUX de philosophes, par Guillaume de Tygnonville, in-fol. (vélin avec vignettes). [5]

TRAITÉ DE VERVIN, in-fol.

GÉNÉALOGIE de la maison de Flandre, en 1536, 3 vol. in-fol. *Thiembrone*.

LE LIVRE DU ROI MODUS et de la reine Ratio, petit in-fol. [6]

LA LÉGENDE D'OR, in-fol. [7]

HISTOIRE DU SIÉGE DE NUSSE, in-fol. [8]

LIB. FROMONDI commentaria in omnes epistolas Lovanii, 1637, in-fol. [9]

LIVRE DE PIÉTÉ, en deux colonnes, in-fol. (vélin); il est de 1279; écrit au roi de France.

590 SONNETS D'AMOUR, sur vélin, avec majuscules dorées, in-4.° [10]

RÈGLE DE LA CHANCELLERIE ROMAINE, en latin, petit in-fol.

(1) Voyez ci-dessus, p. 71, n.° 116.
(2) Voyez ci-dessus, p. 216, n.° 285.
(3) La différence des dates ne permet guère de croire que ce soit l'ouvrage indiqué ci-dessus, p. 165, n.° 237.
(4) Voyez ci-dessus, p. 64, n.° 106.
(5) Voyez ci-dessus, p. 290, n.° 338.
(6) Voyez ci-dessus, p. 302, n.° 368.
(7) Voyez ci-dessus, p. 128, n.° 197, ou p. 131, n.° 200.
(8) Voyez ci-dessus, p. 149, n.° 220.
(9) Voyez ci-dessus, p. 12, n.° 17.
(10) Voyez ci-dessus, p. 309, n.° 372.

DESCRIPTION DE L'EGYPTE, in-fol.[1]

DIFFÉRENTES pièces concernant la Flandre, in-fol.

CHOSES relatives aux anciens usages de la ville de Lille, in-fol.

LIBER ORDINARIUS ecclesiæ sancti Petri oppidi Insulensis, in-fol.[2] (mal conservé).

PRÉCEPTE ET EXEMPLE pour bien vivre, par *Guy de Roie*, en 1388, petit in-fol.[3]

ROMAN qui indique comment il faut se conduire, soit en paix soit en guerre, petit in-fol.

RECUEIL de pièces relatives aux démêlés du roi Charles VII et Edouard d'Angleterre, etc., avec une relation de la bataille du duc de Bourgogne, défait par les Suisses, in-fol.

MANIÈRE de bien vivre; 2.° de la maison du duc de Bourgogne; 3.° chronique depuis 1491 jusqu'en 1495, petit in-fol.

REMARQUES sur les conciles et les canons des apôtres, petit in-fol.

TITRES ET DROITS appartenant à la prévôté de la coll. de Saint-Pierre de Lille, in-fol.

LIBER EXORCISMORUM, vélin in-fol., de 1593.

SUR LE DROIT CANON, 3 vol. in-4.°

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée du clergé, tenue à Paris en 1683, in-4.°

LIVRES DE PRIÈRES, de 1642 (vélin), in-4.°

LIVRES DE PRIÈRES (vélin), in-4.°

CONCILIUM AQUISGRANI, in-fol.

LUDUS Ade de Basseia, canonici Insulensis (vélin), in-fol.[4]

(1) Voyez ci-dessus, p. 239, n.o 289.

(2) Voyez ci-dessus, p. 22, n.o 32.

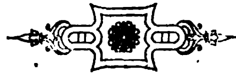
(3) Il s'agit sans doute du *Doctrinal de sapience*, plusieurs fois imprimé dans le XV.e siècle, et traduit en anglais par William Caxton.

(4) Voyez ci-dessus, p. 57, n.o 95, et ci-après, p. 418.

La deffense des affligés, in-4.° (1)
Livres de prières (vélin), in-4.°
Règle de saint Augustin, in-4.°
Livre de piété (vélin), in-4.°
Bible latine (sur vélin), petit in-4.°
Livres de psaumes suivant l'hébreu, in-4.°
Regula beati Augustini, in-12.
Recueil des avis, exercices du R. P. Suffren, in-8.°
Un petit brévaire de 1533, in-8.°.
Manière de passer saintement le dimanche, in-8.°
Mémorial de la dévotion raisonnable, in-12. (2)

(1) Voyez ci-dessus, p. 44, n.° 79.

(2) Voyez ci-dessus, p. 31, n.° 59.



EXTRAIT DU TESTAMENT

du comte saint ÉVRARD ou ÉVERARD,

FONDATEUR DE L'ABBAYE DE CYSOING. (1)

Année 837.

De libris etiam capellæ nostræ divisionem inter eos facere volumus. In primis volumus, ut Unroch habeat psalterium nostrum

(1) *Miræus opera diplomatica, I,* 19-22. Comme il est probable que quelques-uns des livres légués par saint Evrard auront été laissés à l'abbaye de Cysoing, nous avons cru devoir insérer ici ce précieux document, la plus ancienne nomenclature de livres qui existe pour nos contrées. Voici comment M. le baron de Reiffenberg, *Annuaire de la biblioth. royale de Belgique*, année 1840, p. III, mentionne et analyse ce fragment du testament d'Everard. Après avoir parlé du capitulaire par lequel Charlemagne recommande de veiller à la bonne correction des livres destinés à l'éducation de la jeunesse, le docte académicien ajoute :

« Un document presqu'aussi ancien montre quelles pouvaient être alors les richesses littéraires d'un puissant seigneur : c'est le testament fait en 837 par le comte Everard, le fondateur de l'église de Cisoing, dans le diocèse de Tournai, et le gendre de Louis le pieux. Il est facile de comprendre que les livres de piété tenaient la première place dans sa bibliothèque et y étaient en majorité. En voici le catalogue en entier, attendu l'importance de ce renseignement et sa date reculée. Everard lègue à ses divers héritiers : un évangile orné d'or, un missel et un lectionnaire d'or et d'argent, un évangile, un lectionnaire, un missel, un commentaire, un antiphonaire, et les ouvrages de Smaragde, abbé de Saint-Michel, au diocèse de Verdun, revêtus d'ivoire; des livres de musique (tabulas ad canendum), recouverts d'argent et d'or ; un évangile monté en argent, un psautier double ;

duplum, et bibliothecam nostram [2], et librum S. Augustini de verbis Domini, et librum de lege Francorum, et Ripuariorum, et Langobardorum, et Alamanorum, et Bavariorum, et librum rei militaris, et librum de diversis sermonibus, qui incipit de

le traité de saint Augustin *de verbis Domini*; le livre de la loi des Francs, des Ripuaires, des Lombards, des Allemands et des Bavarois; un livre de l'art militaire, un autre sur diverses matières commençant par Elie et Achab; des traités de l'utilité de la pénitence, des constitutions des princes et des édits des empereurs; les synonymes d'Isidore de Séville, le livre des quatre vertus, l'évangile, un bestiaire; *Cosmographia philosophi Ethici;* un psautier écrit en lettres d'or, *cum auro scriptum*; la cité de Dieu de saint Augustin, et une autre copie de son traité *de verbis Domini;* les gestes des papes, ceux des Francs; les ouvrages des évêques Isidore, Fulgence, Martin; un livre d'Ephrem, un second exemplaire des synonymes d'Isidore, un ou plusieurs ouvrages intitulés : *Liber glossarum, explanationes dierum;* un troisième psautier, une exposition sur les épîtres de saint Paul, un troisième exemplaire de saint Augustin, *de verbis Domini*; son commentaire sur Ezéchiel, un *lectionarium de epistolis ac evangeliis*, écrit en lettres d'or; la vie de saint Martin; Anianus, sept livres d'Orose, saint Augustin, saint Jérôme, un psautier avec son exposition, Smaragde, un *collectaneum*, Fulgence, un missel quotidien, une vie de saint Martin; la physionomie du médecin Lopus, l'ordre des premiers princes, les vies des Pères, le livre de la doctrine de saint Basile, Apollonius; un nouvel exemplaire des synonymes d'Isidore; un missel, un livre commençant par le sermon de saint Augustin sur l'ivresse; la loi des Lombards, le livre d'Alcuin au comte Widon; un missel, un passional, un livre d'oraisons avec les psaumes, un traité de la prière, une autre transcription du traité des quatre vertus; enfin l'Enchiridion de saint Augustin. »

« On remarquera que parmi ces livres, collection considérable pour le temps, ne se trouve aucun classique, quoiqu'il soit probable que les classiques latins, malgré l'abandon auquel la décadence des études, les mœurs nouvelles, les idiomes vainqueurs, et les idées religieuses les avaient condamnées, existaient dans leur intégrité aux IX.e, X.e et XI.e siècles, et que si on a à regretter quelques productions de la littérature latine, c'est aux siècles suivants qu'elles ont été perdues ou anéanties. »

(2) Ce mot *bibliotheca* signifie ici la bible, composée des livres de l'ancien et du nouveau testament. Ducange rapporte un grand nombre d'exemples de cette signification. Nous en trouvons un autre dans l'acte moins connu, que nous insérons ci-après, p. 415.

Elisa et Achab, et librum de utilitate pœnitentiæ, et librum de constitutionibus principum, et edictis imperatorum, et synonima Isidori; et librum de quattuor virtutibus, et evangelium, et librum bestiarum, et cosmographiam Ethici philosophi.

Berengarius aliud psalterium volumus ut habeat, cum auro scriptum, et librum de civitate Dei S. Augustini, et de verbis Domini, et Gesta pontificum romanorum, et Gesta Francorum, et librum Isidori, Fulgentii, Martini, episcoporum, et librum Eprem, synonima Isidori, et librum glossarum, et explanationis, et dierum.

Adalardus tertium psalterium volumus ut habeat, quod ad nostrum opus habuimus, et expositionem super epistolas Pauli, et librum S. Augustini de verbis Domini, et super Ezechielem prophetam, et lectionarium de epistolis et evangeliis cum auro scriptum, et vitam S. Martini, et librum Aniani, [1] et volumen septem librorum magni Orozii Pauli, et librum S. Augustini, Hieronymi presbyteri, de hoc quod Jacobus ait : Qui totam legem servavit, et in uno offenderit, factus est omnium reus.

Rodulphus volumus ut habeat psalterium cum sua expositione, quem Gisla ad suum usum habuit, et Smaragdum, et collectaneum, et Fulgentium, et missale cottidianum, quod semper in nostra capella habuimus, et vitam S. Martini, et physonomiam Lopi medici, et ordinem priorum principum.

Primogenita etiam filia mea Engeltrud volumus ut habeat librum qui vocatur vitas patrum, et librum qui appellatur liber de doctrina S. Basilidis [2], et Apollonium, et synonima Isidori.

(1) Sans doute le poëme astronomique intitulé : *Computus manualis magistri Aniani*, où l'on trouve les deux vers si connus : *Sunt aries, taurus, etc.* Il y eut du reste un autre Anianus, qui, sur la demande d'Athalaric, recomposa le code théodosien.

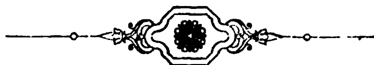
(2) Serait-ce l'ouvrage composé par Agrippa Castor pour réfuter les erreurs de l'hérésiarque Basilide? Voyez Dupin, *Nouv. biblioth. des auteurs ecclés.*, *I*, 55. Dans ce cas l'S qui précède le mot *Basilidis* serait tout au moins superflu.

Judith volumus ut habeat missale unum, et librum unum qui incipit a sermone S. Augustini de ebrietate, et legem Langobardorum, et librum Alquini ad Widonem comitem.

Heilwich volumus ut habeat missale unum, et passionalem et librum orationum cum psalmis, et libellum de orationibus.

Gisla volumus ut habeat librum de quattuor virtutibus [1], et Enchiridium S. Augustini.

(1) Ce traité *de quatuor virtutibus*, deux fois mentionné dans cet inventaire, fut attribué dans le moyen-âge à Senèque; mais il est, comme nous l'avons déjà dit, l'œuvre de Martin de Brague, qui vivait au VI.e siècle.



EXTRAIT DE L'ACTE

PAR LEQUEL WALGARIUS, PRÊTRE ET CHAPELAIN DE SAINT EVRARD,

Fait une donation à l'abbaye de Cysoing.[1]

Année 837.

.... Libros etiam infra scriptos, videlicet: bibliothecam unam, omelias per annum, missale, moralia Job, sacramentorum libros[2], passionalem, de vita honesta[3] libros octodecim, vitas patrum, Bedam super Apocalypsim et super septem epistolas canonicas, librum officiorum, glossarium unum, de diversis sententiis in præcipuis festivitatibus legendis librum unum, antiphonarios duos, omelias Gregorii in Ezechielem prophetam.

(1) Buzelin, *Gallo-Flandr.* 359. Miræus, qui a donné un extrait de cette charte, I, 644, a omis la curieuse nomenclature de livres qui ont formé les premiers éléments de la bibliothèque de Cysoing.

(2) Si ce manuscrit s'était conservé, il rivaliserait sans doute d'antiquité avec le très-précieux sacramentaire d'Hidouard, que possède la bibliothèque de Cambrai, n.o 159, p. 22, du catalogue. On appelle *sacramentaire* un livre liturgique enseignant le mode d'administration des sacrements. C'est, dit-on, le pape Gélase I.er qui en est le plus ancien rédacteur.

(3) Ce traité *de vita honesta* pourrait bien n'être autre chose que le livre *de quatuor virtutibus* de Martin, évêque de Brague.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 9, n.° 12. C'est à tort que dans le titre ce manuscrit a été assigné au XIV.e siècle. L'explicit inséré plus bas dit assez qu'il est du XV.e

Page 12, n.° 16. Ce manuscrit provient de l'abbaye de Loos.

Page 20, ligne 7. *Dompnas*, lisez *Dompnus*.

Page 26, n.° 49. XIV.e siècle, lisez XV.e

Page 33, n.° 65. Ce manuscrit provient de Loos. Ajoutons que l'*Exameron* de saint Ambroise se trouve en tête du premier volume de la belle édition des œuvres de ce Père, donnée par les bénédictins Dufriche et Le Nourry, 2 vol. in-fol. Paris, 1686-1690.

Page 36, ligne 6. La lettre fabuleuse du prêtre-Jean, dont il est ici question, a été publiée par M. Jubinal, à la suite des œuvres de Rutebeuf, et par M. Ferdinand Denis, *Le Monde enchanté*. Paris, in-32, 1843, p. 185 et suiv. Quant à la tradition du prêtre-Jean, on peut lire les observations de M. d'Avezac, à propos de *la relation des Mogols ou Tartares*, par Jean de Plan, dit Corpin, in-4.° Paris, 1838, p. 147 et suiv. Voyez enfin *Manuscrits françois*, par M. Paris, VI, 398.

Page 47, n.° 82. Ce manuscrit provient de Loos.

Ibid. note 1. *Adea,* lisez *Ad ea*.

Page 51, n. 86, provenant de Loos.

Page 51, n.° 87. Olivier de Langhe, auteur de ce traité, était non-seulement prieur, mais aussi bibliothécaire de St-Bavon.

27

Il a laissé divers écrits. Voyez *Fabricius*, *biblioth. med. latinit*. V.° OLIVERIUS, J. de Thielrode, *Chronicon S. Bavonis*, 197, *Messager des sciences et arts de Belgique*, année 1837, p. 181 ; année 1847, article de M. de St-Genois, p. 80.

Page 53, ligne 4, *lector*, lisez *Lector*.

Page 57, n.° 95. Nous avons cherché vainement à établir l'âge positif de cet opuscule singulier d'Adam de La Bassée. L'écriture est du XIV.e siècle; voilà tout ce qu'on peut dire. M. Dupuis, avocat à Lille, auteur d'une fort bonne notice inédite sur Alain de Lille, a émis à cet égard quelques conjectures qui méritent d'être prises en considération. On nous saura gré de reproduire l'analyse que ce judicieux écrivain a faite du *Ludus in Anti-Claudianum*, dont nous avons parlé peut-être trop brièvement :

« L'auteur nous apprend que l'ennui, l'absence de toute
» distraction l'ont porté à glaner dans le champ si riche d'Alain,
» espérant y trouver le bonheur, comme Ruth dans celui de
» Booz. Mais ce n'est pas là glaner, c'est imiter textuellement.
» Même sujet, même cadre, mêmes développements, mêmes
» expressions souvent transportées de vers hexamètres en prose
» rimée. Voilà l'œuvre d'Adam. Je n'ai remarqué de modifica-
» tions que les suivantes; ce n'est plus la théologie, mais
» l'intelligence qui conduit la sagesse à Dieu. Alain n'avait
» pas nommé la théologie, mais il était facile de la reconnaître,
» et Devisch ne s'y est pas trompé. Doit-on croire qu'une vue
» philosophique ait porté Adam à ce changement? Rien dans
» le reste de l'ouvrage ne l'indique, et je croirais volontiers
» que le nom seul a effrayé le poëte. J'ai remarqué en second
» lieu que la pauvreté n'est plus comptée au nombre des milices
» infernales. Tout l'ouvrage est d'ailleurs d'une touche morale

» plus épurée. C'est l'*anti-Claudianus* réduit à l'usage des gens » du monde, *expurgatus* dans sa morale et son appareil scien- » tifique. Car ce qui y concerne les études scholastiques est » presque nul. Quant aux additions, elles sont peu nombreuses ; » une plus ample description de l'extérieur et des vêtements de » la nature puisée dans le *De Planctu ;* un dialogue assez » plaisant entre la chair et l'esprit, au sujet du rôle de la » nature ; une chaude diatribe contre les vices des moines ; une » sorte de méditation sur les revers de la fortune ; enfin, » pour terminer l'ouvrage, l'éloge de la vie religieuse, des » cantiques notés en plein-chant et semés partout où ils pou- » vaient trouver place. Voilà tout ce que Adam a cru pouvoir » ajouter à l'œuvre d'Alain. Le style est bien plus prosaïque, » bien moins vivant que celui du modèle. C'est, en un mot, une » œuvre secondaire.

» Sander, Leyser et d'autres fixent la date de cette imitation » au XVe siècle, vers 1400. Je crois qu'elle doit être reportée » plus d'un siècle auparavant, et je m'appuye sur un passage » remarquable de l'œuvre même.

» Je viens de citer parmi les additions d'Adam un dialogue » sur les revers de la fortune. En effet, quand la Noblesse vient » réclamer en faveur de l'homme nouveau les dons de sa mère » la Fortune, elle la trouve occupée à écouter et à tourner en » dérision les plaintes de Pierre de la Brosse (Petrus de Clepsedra, » dit le texte, Pierre de la Broche) précipité de sa haute position » au pied du gibet.

» Là sont énumérés divers jeux de la fortune, et entr'autres » les revers d'un *Bertram qui visa au pouvoir dans les Flandres,* » *dont il se prétendait seigneur ; d'un Simon qui recherchait* » *la puissance supérieure en Angleterre.*

« *Sic ruit Flandrensium cupidus*
» *Honorum Bertramus se dominum*
» *Simulans illorum, Symon qui*
» *Dominium ambiens Anglorum....* »

» Ce Bertramus semble ne pouvoir être que Bertram de Rains, » qui fut exécuté en 1225; et Simon doit être Simon de » Montfort [1], défait et tué en 1265. La condamnation de Pierre » la Brosse est de 1278. Ces événements étaient assez récents » pour occuper les esprits, lorsqu'Adam crut devoir en parler » à l'exclusion de tous autres. Il écrivait donc vers la fin du » XIII.e siècle ou le commencement du XIV.e, et les sentiments » recueillis et tristes du prologue nous portent à penser qu'il « n'était plus jeune lorsqu'il l'a composé. [2] »

Page 58, n.° 97, provenant de Loos.

Page 65, n.° 107. L'auteur de cet ouvrage est Nicolas Parent.

Page 71, n.° 116, manuscrit provenant de St-Pierre.

Page 73, manuscrit provenant de Loos.

Page 78, n.° 127, ligne 3 du titre, *Cardilanem*, lisez *Cardinalem*.

Page 79, n.° 131, provenant des Dominicains de Lille.

Page 81, ligne 5, *Jure*, lisez *jure;* ligne 9, *Cambiis*, lisez *cambiis*.

Page 84, n.os 145 et 146, provenant de Cysoing.

Page 96, n.° 170, manuscrit provenant de St-Pierre.

Page 103, n. 181, ligne 2 du titre, *collectus*, lisez *collecti*.

(1) Il ne faut pas confondre ce personnage avec Simon de Montfort, si fameux par la guerre qu'il fit aux Albigeois. Celui dont parle Adam de La Bassée est ce comte de Leicester, qui, élu par les barons d'Angleterre pour occuper le trône d'Henri III, fut tué à la bataille d'Evesham, le 4 août 1265.

(2) M. Jules Deligne a fait aussi une analyse raisonnée de l'œuvre d'Adam de La Bassée.

Page 120, ligne 29, *Bougars*, lisez *Bongars*.

Page 121, n.° 191. L'auteur est Gaspar Taverne.

Page 122, n.° 193, provenant de l'abbaye de Marquette.

Page 155, n.° 129, provenant de St-Pierre.

Page 188, n.° 261, provenant de Saint-Pierre.

Page 213, n.° 281. Les mémoires de Toussaint Carette se trouvent aussi dans la bibliothèque de M. Charles de Godefroy. Voyez notre *Mém. sur les biblioth. du Nord,* 372.

Page 239, n.° 289 provenant de St-Pierre.

Page 247, ligne 26, *Thiaut*, lisez *Thiant*.

Page 257, note 1, *Sanderas*, lisez *Sanderus*.

Page 271, n. 322, provenant de St-Pierre.

Page 271, n.° 323, M. Emile Gachet a inséré une description de ce manuscrit dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, XIII*, n.° 4.

Page 272, n.° 324, provenant de St-Pierre.

Page 274, n.° 327, provenant de Loos.

Page 280, n.° 330, double emploi avec le n.° 117, p. 72.

Page 292, n.° 341, provenant de Saint-Pierre.

Page 294, n.° 346, premier vers du distique : *Scribe,* lisez *scribe*.

Page 310, ligne 11 : *Plus ne querez, l'armonieuse lyre ;* effacez la virgule.

Page 316, n.° 376, provenant de Cysoing.

Page 320, n.° 382. Disons que cet ouvrage de George Chastelain a été imprimé in-fol. goth. Paris, Galiot-Dupré, 1517.

Page 402, note 4, *de fede ad petrum;* lisez : *De fide ad Petrum*.



TABLE.

Les chiffres indiquent la page et non le numéro d'ordre.

E.

I.

J.

K.

L.

Q.

R.

V.

FIN DE LA TABLE.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE

PAR M. LE GLAY

Correspondant de l'Institut

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)



Paris
JULES RENOUARD ET C.ie
IMPRIMEURS-LIBRAIRES
Rue de Tournon, 6.

Lille
VANACKERE
IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Grande-Place, 7.

1848



